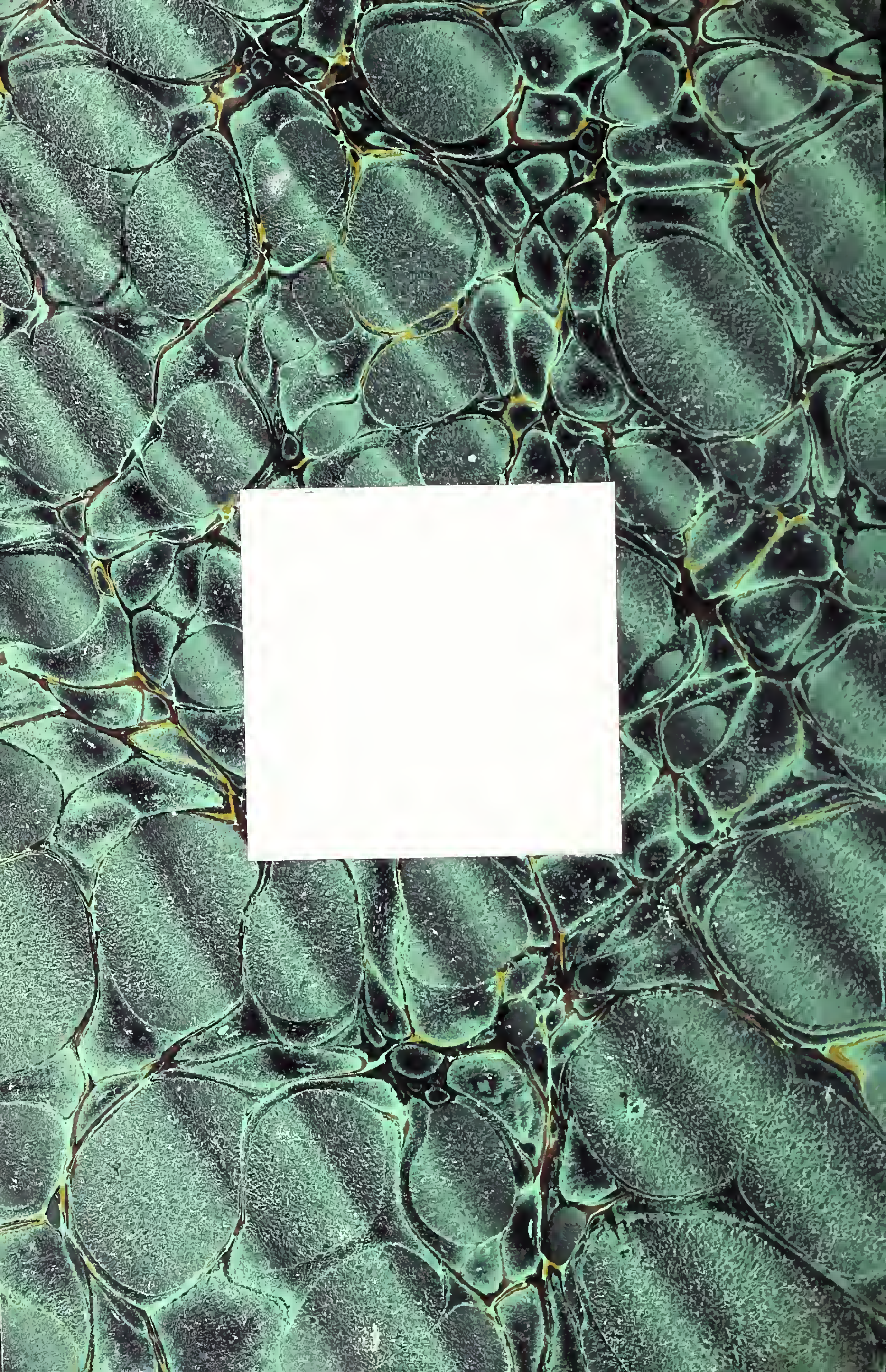
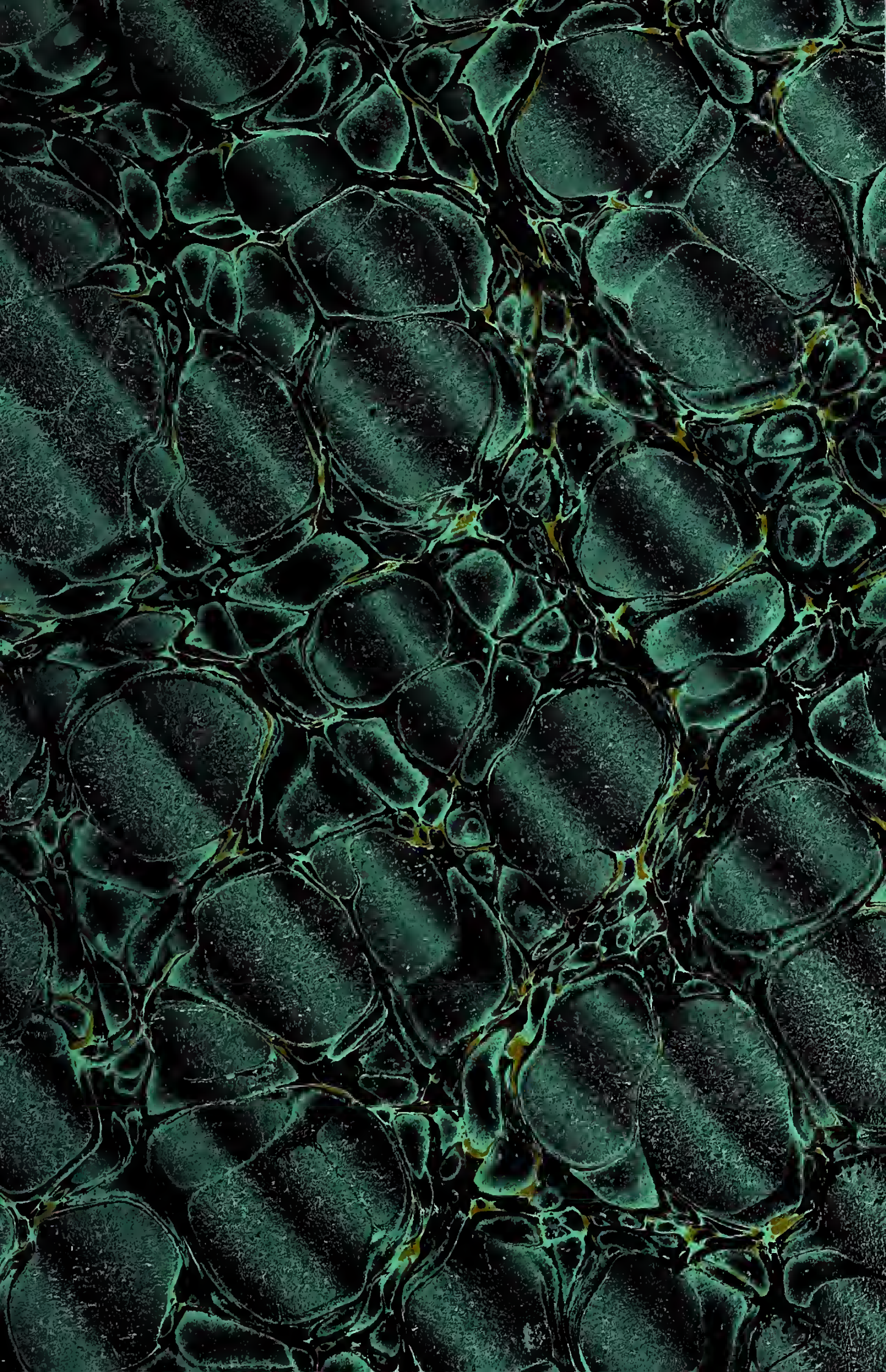






BULLETIN

MONUMENTAL

BULLETIN MONUMENTAL

OU

COLLECTION DE MÉMOIRES

ET DE RENSEIGNEMENTS

SUR LA STATISTIQUE MONUMENTALE DE LA FRANCE

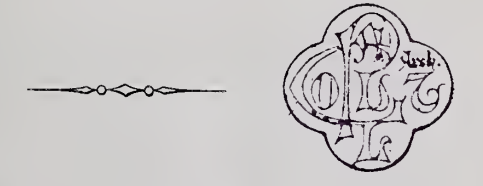
4e Série, Tome 1er, 39e Vol. de la Collection

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS

PUBLIÉ

PAR M. DE COUGNY



PARIS
DERACHE, RUE MONTMARTRE, 48. DUMOULIN, QUAI DES AUGUSTINS.
TOURS, J. BOUSEREZ, RUE DE L'INTENDANCE, 18.
ROUEN, LE BRUMENT, QUAI DE PARIS.

1873

LE BULLETIN MONUMENTAL

ET

M. DE CAUMONT

Durant trente-huit années, le *Bulletin monumental* a toujours tenu le premier rang parmi les publications créées à son imitation et consacrées à l'étude de nos monuments historiques. Lorsqu'une note de M. de Caumont, insérée dans son dernier numéro, annonça que cette revue cesserait de paraître, le monde savant s'émut, et un journal anglais, *the Builder*, publia à cette occasion un article que nous sommes heureux de reproduire ici, parce que nous y trouvons un juste éloge de notre cher et vénéré maître, en même temps qu'un témoignage de l'estime particulière dont n'a cessé de jouir la revue éditée sous sa haute direction.

« Dans un récent numéro, le dernier de son 38e volume, le *Bulletin monumental* annonce qu'il va cesser de paraître. Quand, il y a trente-huit ans, M. de Caumont fonda cette revue, aucune publication de ce genre n'existait en France. Les *Annales archéologiques* de M. Didron ne commencèrent qu'en 1844, dix ans après le *Bulletin monumental*. Quant à la *Revue de l'art chrétien* et à la *Revue archéologique* de Paris, elles ont une origine encore plus récente.

« La Société française d'archéologie, créée par M. de Caumont, a, de même, précédé de longtemps les comités

archéologiques établis par le ministre de l'Instruction publique. La fondation de cette société remonte à 1831, et elle fut régulièrement inaugurée en juillet 1834. Depuis cette époque, elle n'a cessé de tenir des congrès dans les principales villes de France, et ces réunions ont puissamment contribué au progrès de la science archéologique. Comme directeur de la société dont il est le fondateur, M. de Caumont a, par son activité, sa persévérance, son esprit organisateur, auxquels se joignent l'intelligence et la libéralité, travaillé efficacement à la propagation des connaissances archéologiques. Les mémoires de la Société et les ouvrages de son Directeur, principalement son *Cours d'antiquités,* dont il n'a pas été vendu moins de 20,000 exemplaires le prouvent d'une manière irréfragable.

« Le *Bulletin monumental* a été le principal instrument dont s'est servi M. de Caumont pour donner l'impulsion aux études archéologiques en France, en Belgique, en Allemagne et en Angleterre, et ce recueil est, on peut le dire, le manuel indispensable de tout antiquaire sérieux.

« Une vie telle que celle de M. de Caumont exige une grande énergie et une haute intelligence. Aussi, durant cette longue suite d'années, le trouvons-nous toujours à l'œuvre, soit par sa présence, soit par ses instructions, encourageant et dirigeant les recherches avec un zèle égal à sa bienveillance. En même temps, sa bourse, libéralement ouverte à l'occasion, montrait l'étendue de ses ressources et le plaisir qu'il éprouvait à en user largement. En toute occasion, M. de Caumont a donné des preuves de sa générosité et de son désintéressement, et il peut servir d'exemple à quiconque veut devenir archéologue de fait aussi bien que de nom. » « C. Roach Smith. »

Lorsque, pour répondre aux désirs et aux instances d'un grand nombre de savants et de membres de la Société française d'archéologie, nous avons sollicité de M. de Caumont, l'autorisation de continuer la publication du *Bulletin monumental*, nous ne nous sommes pas dissimulé les difficultés, et nous dirons plus, les obligations de la tâche que nous allions entreprendre.

Noblesse oblige, nous le savons; aussi comptons-nous faire tous nos efforts pour maintenir autant que possible notre revue à la hauteur où l'avait placée notre illustre prédécesseur. Nous espérons y parvenir grâce au concours que nous ont promis nos zélés et savants confrères de la Société française d'archéologie.

On a pu, par l'article du *Builder* que nous venons de reproduire, juger de quelle haute considération jouit en Angleterre l'illustre fondateur de la Société française d'archéologie, et comment les savants d'outre-Manche apprécient les services rendus à l'archéologie par le *Bulletin monumental.*

Une lettre de notre éminent collègue, M. da Silva, architecte du roi de Portugal, et président de la Société des architectes de Lisbonne, nous prouve que par delà les Pyrénées et sur les bords lointains du Tage, notre cher directeur honoraire, ainsi que la revue fondée par lui, ne sont pas tenus en moindre estime qu'en Angleterre.

« Je pense toujours à votre intéressant *Bulletin,* écrit M. da Silva à M. de Caumont, et je ne saurais oublier les services qu'il a rendus aux études archéologiques. C'est un

grand malheur que les bonnes choses ne durent pas, tandis que les mauvaises ne trouvent pas d'obstacles pour se conserver. Cela n'empêche pas les regrets des esprits sérieux, qui connaissent l'importance de cette belle publication et rendent la justice qui lui est due à l'homme intelligent qui avait fondé une si utile revue. Rien ne pourra faire oublier le nom du savant si zélé pour le progrès de la science, qui a créé l'étude de l'archéologie dans son pays et donné chez les autres nations l'impulsion aux investigations scientifiques. »

M. da Silva annonce à M. de Caumont et le prie de faire connaître à la Société française d'archéologie la découverte, dans la province de Minho, d'un dolmen de proportions colossales dont la parfaite conservation est due, suivant notre collègue portugais, à ce que ce dolmen est situé au milieu des bois et dans un lieu fort éloigné des habitations.

Si M. da Silva était moins occupé dans ce moment de l'organisation de l'Exposition universelle de Vienne, dont il a été nommé commissaire par le gouvernement portugais, nous lui demanderions de vouloir bien nous donner pour le *Bulletin*, si cela lui était possible, un dessin et une description un peu détaillée du curieux monument mégalithique dont il signale la découverte. La comparaison de ce dolmen, si parfaitement conservé, avec ceux qui existent en France, pourrait, croyons-nous, jeter quelque lumière sur la question pré-historique, enveloppée encore de tant d'obscurité.

La province de Minho, qui fait partie de l'ancienne Galice, était autrefois habitée par les Gallaeci Bracari, peuples appelés Celtici par Pomponius Mela et Ptolémée, et Celti par Strabon. Ces Celtes ou Galls, suivant Amédée Thierry,

auraient franchi les Pyrénées, quinze ou seize siècles avant l'ère chrétienne, et seraient venus s'établir dans l'angle nord-ouest de la péninsule espagnole, auquel ils auraient donné leur nom. Si le dolmen du Minho est en tout semblable à ceux de l'ancienne Gaule, et offre les mêmes caractères tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, on pourrait en tirer des conséquences fort intéressantes au point de vue historique et ethnographique. Nous nous contentons de ces quelques observations, jetées ici incidemment au passage, et nous reprenons la correspondance du savant archéologue portugais.

« Je viens d'obtenir, de mon roi, dit M. da Silva, le le titre de *Royale* pour la Société d'archéologie dont je suis le fondateur à Lisbonne. » Puisse ce glorieux titre porter bonheur à nos confrères des bords du Tage !

En même temps que cette correspondance, il nous arrive de Caen de bonnes paroles. De son lit de souffrances M. de Caumont nous fait écrire : « Je suis bien heureux d'apprendre que le *Bulletin* va se continuer avec de bonnes chances de succès. » Ces paroles de notre cher et vénéré maître sont pour nous un encouragement et un gage d'espérance.

G. de Cougny.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. DE COUGNY

A LA SÉANCE DE CLOTURE DU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE VENDÔME

Après avoir remercié l'administration municipale et les habitants de Vendôme de l'accueil fait au Congrès archéologique de France, M. de Cougny a continué en ces termes :

Lorsqu'il fonda, il y a trente-huit ans, la Société française d'archéologie et les Congrès archéologiques de France, ces belles et fécondes institutions qui ont rendu tant de services aux arts et à la science, et qui leur en eussent rendu de bien plus grands encore, si elles n'eussent pas eu à lutter trop souvent contre les préventions et le mauvais vouloir d'une centralisation jalouse, et lorsqu'il statua que la Société, dont il est le chef vénéré (1), irait chaque année planter sa tente et tenir ses assises tantôt au nord, tantôt au midi, tantôt à l'est, tantôt à l'ouest de la France, par-

(1) Lorsqu'il prononça ce discours, au Congrès de Vendôme, M. G. de Cougny n'était encore qu'inspecteur divisionnaire ; il a été nommé directeur de la Société française d'archéologie, en remplacement et sur la proposition de M. de Caumont, dans la séance administrative tenue à Caen le 26 juillet dernier. *(Note du Comité de rédaction.)*

tout où se trouveraient des monuments dignes de ses études, M. de Caumont s'est proposé un double but, dont vous comprendrez, Messieurs, la haute portée. En instituant ces enquêtes cosmopolites, auxquelles il convie les sociétés savantes de la région et tous les hommes de bonne volonté, de tout pays et de toute nation, il a voulu en premier lieu, et tel a été le point de départ de la Société française d'archéologie, il a voulu attirer l'étude et l'attention sur certains monuments, en faire connaître la valeur artistique ou historique, et, ce faisant, les préserver, autant que possible, du vandalisme officiel ou privé. Ce but, Messieurs, a été bien souvent atteint, et grand est le nombre des monuments de toute espèce, que l'intervention de M. de Caumont ou celle de la Société qu'il dirige ont sauvés de la destruction, de la mutilation ou d'un péril non moins redoutable, d'une inepte et barbare restauration. Parfois aussi et trop souvent, hélas ! nos efforts ont échoué, comme il arrive dans ce moment à Dax, dont la nouvelle municipalité est en train de livrer à la pique et à la sape les magnifiques murailles gallo-romaines. En semblable occurrence, nous nous résignons, en nous appropriant cette antique devise, qui pourrait être à bon droit celle de la Société française d'archéologie : Fais ce que dois, advienne que pourra.

Le second but qu'a eu en vue l'illustre fondateur de la Société française d'archéologie, a été par lui clairement défini et formulé, il y a quelques années, au Congrès de Fontenay. Ce que se propose notre compagnie, disait-il, « c'est de répartir également le mouvement archéologique, en transportant momentanément sur différents points de la France ses délibérations et son administration. » En d'autres termes, Messieurs, ce qu'a voulu M. de Caumont, c'est travailler à la décentralisation intellectuelle de la

France et à la diffusion des études archéologiques. Tel est le but de la croisade entreprise par lui, il y a plus de quarante ans, et qu'il a poursuivie avec cette ardeur et cette persistance que chacun connaît, sans se préoccuper ni s'effrayer des difficultés qu'une telle œuvre devait rencontrer, dans un pays comme le nôtre, où la centralisation a étouffé jusque dans son germe tout essor de l'initiative privée.

M. de Caumont a réussi. La Société française d'archéologie a pris un accroissement, j'oserais dire inespéré, sous l'impulsion active, intelligente de son illustre fondateur. Elle vit, elle agit, elle s'administre par elle-même, sans avoir jamais réclamé ni reçu aucune subvention de l'État, et libre de toute attache administrative. Cette indépendance a fait et fait encore sa force, sa vitalité, et lui a permis de traverser, sans en subir le contre-coup, les divers régimes qui se sont succédé depuis quarante ans. Elle compte de nombreux adhérents sur tous les points du territoire français, et pour ainsi dire dans tous les États de l'Europe. Deux souverains, Leurs Majestés les rois de Belgique et de Saxe, lui ont fait l'insigne honneur de s'inscrire au nombre de ses membres étrangers.

Voilà, Messieurs, l'œuvre de M. de Caumont. Combien d'efforts, d'activité, d'énergie, de dévouement ne lui a-t-il pas fallu déployer ; combien de fatigues n'a-t-il pas essuyées pour arriver à de semblables résultats? Je ne m'occupe ici, bien entendu, que de la création de la Société française d'archéologie et de l'organisation des Congrès archéologiques de France. Je ne parle pas de ces courses et de ces voyages incessants entrepris pour étudier, dessiner et décrire nos anciens monuments, pour se rendre compte de toutes les nouvelles découvertes signalées en France et à l'étranger, pour recueillir les

matériaux du *Cours d'antiquités monumentales,* des trois *Abécédaires d'archéologie* et des nombreux articles épars dans le *Bulletin monumental.* Voilà, Messieurs, ce qu'une volonté ferme, énergique, et un généreux patriotisme, servis par une haute intelligence, ont pu réaliser au bénéfice de la science, des arts et de notre histoire nationale.

En rappelant, Messieurs, tout ce que M. de Caumont a fait pour le progrès et la diffusion des études archéologiques, je me reprocherais d'oublier le concours que lui a prêté, en mainte occasion, mon savant ami, M. Bouet, inspecteur du Calvados, dont le crayon habile a reproduit nos principaux monuments avec une fidélité et une science d'analyse qui n'ont pas été surpassées jusqu'ici.

Je vous redisais tout à l'heure, Messieurs, la formule dans laquelle M. de Caumont avait résumé sa pensée au Congrès archéologique de Fontenay. Permettez-moi, en terminant, d'emprunter encore à notre vénéré directeur les paroles par lesquelles il terminait lui-même son discours de clôture de la trentième session, siégeant à Albi. « La Société française d'archéologie, disait-il, ne fait que jeter les semences, réveiller ou faire naître le goût des études de l'antiquité, le respect de nos anciens monuments, le zèle pour leur restauration; les habitants du pays doivent compléter une œuvre qui n'a pu être qu'ébauchée, la Société française s'intéressera vivement à leurs efforts et applaudira à leurs succès. »

Cette semence, Messieurs, dont parle M. de Caumont, et que notre Société s'efforce de répandre sur son rapide passage, a souvent, hélas! le sort de cette semence mystique dont il est question dans l'Évangile. Parfois elle tombe sur le chemin et elle est dévorée par les oiseaux du ciel. D'autres fois, elle rencontre un tuf aride, et, ayant

germé, elle se dessèche, parce que le sol qui l'a reçue est un sol stérile. D'autres fois enfin, rencontrant un terrain fertile, elle produit des fruits abondants et récompense au centuple les travaux du laboureur.

Ici, Messieurs, la semence que nous avons apportée ne peut manquer de produire une opulente récolte. Le sol où elle est répandue a été de longue main préparé, ameubli, par les intrépides pionniers de la science que nous avons vus à l'œuvre durant cette trop courte semaine. Le seul souhait que nous ayons à former, c'est de voir accroître leur laborieuse phalange. Le champ à exploiter est vaste, et chacun, qu'il arrive à la sixième ou à la neuvième heure du jour, peut être certain d'y trouver sa place et son emploi. Courage donc, Messieurs, continuez comme vous avez commencé, et, ainsi que le disait M. de Caumont à Albi, la Société française s'intéressera vivement à vos efforts, et, comme aujourd'hui, elle applaudira à vos succès.



[illegible] Musée de Tours.

[illegible]CLE

ETUDE

SUR

UNE INSCRIPTION ROMAINE INÉDITE

DE TOURS

ET SUR

LE MONUMENT DONT ELLE RÉVÈLE L'EXISTENCE

PAR M. ROBERT MOWAT

Vers la fin de l'hiver dernier, deux beaux blocs épigraphiques extraits du mur gallo-romain de Tours vinrent enrichir le Musée archéologique de la ville. Le jeune et savant conservateur de cet établissement eut l'obligeance de m'adresser aussitôt une copie de ces inscriptions, avec des renseignements assez circonstanciés sur leur découverte et sur leur état physique pour me permettre d'en entreprendre utilement l'étude; je ne saurais mieux m'acquitter envers M. L. Palustre qu'en tirant de sa correspondance, pour les reproduire au début de la présente notice, les détails intéressants qu'il a bien voulu me communiquer.

Les deux fragments épigraphiques, entrés au musée le 27 février 1872, se trouvaient, il y a un an, dans le jardin appartenant aux Dames de la Purification et attenant au bâtiment inscrit sous le n° 328 du plan cadastral. Ils étaient encastrés, au niveau du sol, dans le mur extérieur qui enveloppe les restes de l'amphithéâtre romain, à peu près

à égale distance de la porte Romaine et de la porte Rouline. Ces fragments, placés horizontalement et jointivement l'un à côté de l'autre, laissaient apparaître quelques traces de lettres recouvertes par une couche de crépi ; c'est en faisant tomber avec sa canne une partie de ce crépi que M. L. Palustre eut la satisfaction de les démasquer et de lire le premier une inscription jusque-là ignorée ; comme particularité, l'un des fragments, celui que nous désignerons plus loin par le n° 1, était tourné sens dessus dessous, tandis que le n° 2 était disposé dans le sens habituel de la lecture. Immédiatement au-dessus de ces deux pierres, se voyait un beau bas-relief, également encastré dans la muraille et figurant une femme à demi couchée, appuyée sur la main droite, le bras gauche tendu. On croit y reconnaître Diane caressant de la main une biche près de laquelle se tient un personnage debout, peut-être Endymion. Ce bas-relief, d'une belle exécution, était connu depuis longtemps de quelques antiquaires, qui ne se doutaient nullement de l'existence des inscriptions au-dessus desquelles il reposait. Il a été également transporté au Musée.

La pierre dont on s'est servi pour les inscriptions appartient à la craie micacée exploitée sur le cours inférieur de l'Indre, à Marnay (commune de Lignières). Elle est dure, d'excellente qualité, à grain très-fin et très-serré, et d'une sonorité remarquable. Les carrières des coteaux de l'Indre, à Marnay, sont connues depuis les Romains ; elles ont fourni la pierre qui a été employée dans la construction des arènes de Tours et des anciennes fortifications de la ville. Cette craie micacée, qui a continué à être exploitée pendant tout le moyen âge, n'a pas cessé de l'être encore de nos jours.

Avant d'aller plus loin, il est utile de rappeler que

l'enceinte gallo-romaine de Tours date de la fin du IVe siècle, comme celles d'un grand nombre d'autres villes, Angers, Auxerre, Beauvais, Bordeaux, Bourges, Limoges, Nantes, Narbonne, Périgueux, Poitiers, Rennes, Sens, etc., dont les démolitions ont mis au jour une incroyable quantité de morceaux d'architecture, de bas-reliefs, d'inscriptions. On sait maintenant que sur toute l'étendue de la Gaule et sous la pression des grandes calamités publiques amenées par les invasions barbares, les villes et les bourgades durent pourvoir à leur sécurité en s'entourant de murailles solides, élevées à la hâte avec les matériaux de tous les édifices situés en dehors du tracé de l'enceinte. La similitude de ces constructions sur les points du territoire les plus éloignés témoigne amplement de la contemporanéité et du caractère d'universalité des circonstances extraordinaires dans lesquelles elles furent élevées. On est convenu, non sans raison, de rapporter ces événements à l'époque où le renversement officiel du paganisme, suivi de la destruction systématique des monuments qui s'y rattachaient, coïncidait d'une manière étrange avec les premiers débordements des peuples barbares. C'est donc pendant un laps de plus de quatorze siècles que les débris épigraphiques dont nous nous occupons, encastrés dans la muraille où ils étaient si visiblement exposés, sont restés ignorés jusqu'en ces derniers temps; il y a dans ce fait quelque chose de tellement singulier, que nous ne pouvons nous empêcher d'en manifester ici notre profond étonnement, avec la certitude qu'il sera partagé par tous nos lecteurs, surtout quand ils apprendront que ces remarquables débris avaient échappé aux regards investigateurs de toute une commission d'archéologues, admise en mai 1853 à visiter l'établissement des Purificandines pour y reconnaître les substructions de l'amphi-

théâtre romain (1). Je me hâte de disculper cette commission, car il est facile de deviner, dans les réticences de son Rapport, que les recherches auxquelles elle venait se livrer ne furent apparemment pas facilitées ou encouragées par les personnes ayant qualité pour les autoriser; et si le Rapport ne parle même pas du bas-relief dont l'existence ne pouvait être ignorée de personne dans l'établissement, c'est que, pour des motifs inexpliqués, il ne fut pas signalé à l'examen des visiteurs.

La communication de M. L. Palustre m'avait inspiré un grand désir d'étudier sur place les épigraphes qu'il avait découvertes ; aussi, ayant eu récemment l'occasion de passer par Tours, j'interrompis mon voyage dans le seul but de renouveler connaissance avec le Musée et d'y exécuter les estampages dont j'avais besoin. Dès que je fus en présence des blocs lapidaires qui m'avaient été signalés, je fus convaincu qu'ils avaient appartenu à quelque construction romaine d'un caractère véritablement monumental, dont la date pouvait remonter au milieu du IIe siècle de notre ère, à en juger seulement par la beauté de la gravure et par les proportions magistrales des lettres. Il est facile de reconnaître que ces fragments avaient fait partie d'une seule et même inscription ; en effet, les trois lignes d'écriture que porte chacun d'eux se correspondent réciproquement de l'un à l'autre, avec une parfaite concordance ; des deux parts, les lettres de la première ligne ont 13 centimètres de hauteur ; celles de la deuxième ligne, 10 centimètres, et celles de la troisième ligne, 8 centimètres ; le premier interligne a 6 centimètres, et le second 7 centimètres.

(1) Mémoires de la Société archéologique de Touraine, t. V, p. 246.

Même accord, quant à la largeur totale de chaque fragment prise dans le sens vertical, et mesurant moyennement 66 centimètres entre les bords, supérieur et inférieur, sciés parallèlement à la direction des lignes. Le bloc le plus important a 1m 16 environ de longueur; il a été scié en biais sur le côté gauche, et fracturé sur le côté droit; l'autre bloc, au contraire, d'environ 0m 77 de longueur, a été scié obliquement sur le côté droit et fracturé sur le côté gauche; non loin de ce bord, et à environ mi-hauteur, on remarque un trou qui m'a paru avoir été pratiqué pour servir de passage à un boulon ou à un crampon d'assemblage en fer. Mais M. L. Palustre, que je viens de consulter et qui est mieux placé que moi pour apprécier la valeur de cette conjecture, croit que ce trou, d'une profondeur variable de 10 à 15 centimètres, n'est pas le résultat d'un travail raisonné, mais qu'il provient plutôt d'usure ou d'un coup accidentel de marteau. Je suis donc tout disposé à me ranger à cette dernière explication; seulement, je ferai observer qu'accidentel ou non, le trou devait exister dans la pierre avant que l'inscription ne fût gravée; en effet, l'espace qui sépare les deux lettres placées l'une à droite, l'autre à gauche de ce trou, est notablement plus considérable que l'intervalle moyen séparatif de toute autre couple de lettres, comme si le lapicide, après avoir procédé à son tracé jusqu'à cet endroit, avait dû tenir compte du vide qu'il y rencontrait et reporter sa gravure au delà de cette défectuosité. On aurait donc sous les yeux la preuve matérielle que l'inscription n'avait pas été gravée à l'avance, mais exécutée sur place, après l'achèvement de l'édifice auquel elle servait d'épigraphe.

Bien que, pour la lecture, les deux fragments ne puissent être ajustés bout à bout, on est cependant assuré que

le plus petit devait suivre l'autre, après une lacune considérable ; en effet, les dernières lettres de la ligne inférieure de ce plus petit fragment sont suivies par un grand espace laissé en blanc qui annonce au lecteur qu'il arrive à la fin de l'inscription. Je désignerai donc ces deux fragments, dans l'ordre où ils se suivent à la lecture, par les numéros 1 et 2 ; et, à l'appui de cette conclusion, je fais remarquer que le dernier mot du fragment n° 2 accuse dans son tracé une négligence visible dont le reste de l'inscription est exempt ; on devine que la main de l'ouvrier, fatiguée par la longueur du tracé, n'avait pas conservé jusqu'au bout de sa tâche sa fermeté habituelle.

L'inscription devait, en effet, occuper sur une des faces de l'édifice auquel elle appartenait une grande étendue, dont nous ne possédons que la plus faible partie, quelque considérables que soient les dimensions des blocs parvenus jusqu'à nous. Pour les embrasser dans un contexte unique, il faut supposer entre eux une telle lacune, que la longueur de l'inscription ne saurait être évaluée à moins de 8 à 10 mètres.

Il resterait à faire connaître la dimension de nos blocs en épaisseur ; malheureusement ils ont été dégrossis avant d'être transportés au Musée, sans que note ait été prise de cette dimension. Dans l'état actuel, ils ont environ 25 centimètres d'épaisseur, quantité que l'on peut, sans exagération, doubler pour restituer approximativement l'épaisseur primitive.

J'ai donné une certaine extension à cette description préalable, parce que, dans des recherches de cette nature, j'estime qu'aucune particularité ne doit être négligée ; tel détail en apparence insignifiant peut éventuellement devenir un élément inespéré d'information et doit en conséquence être scrupuleusement relaté.

Cela dit, j'aborde l'étude du texte gravé sur les deux blocs, en commençant par le n° 1.

.....RAIVLIBENIG.....
.....MNIBVSORNA.....
.......FILIAETHERESV.......

La première lettre que l'on distingue au commencement de la ligne supérieure est un A; puis vient le nom propre IVLI, suivi des lettres BENIG, qui appartiennent à un mot facile à compléter, en suppléant les lettres NI absentes. Nous connaissons ainsi, sous la forme génitive, le *nomen gentilitium* et le *cognomen*, c'est-à-dire, en langage moderne, le nom de famille et le surnom d'un personnage, Julius Benignus. Ce n'est pas tout; immédiatement avant le A, apparaît sur la cassure de la pierre une amorce de lettre qui est indubitablement l'extrémité de la queue d'un R; je lis donc ...RA, et dans cette syllabe, je vois la fin d'un nom féminin, soit d'origine latine, comme *Barbara, Clara, Hilara, Matura, Profutura, Severa, Vera,* soit d'importation grecque, comme *Alexandra, Glaphyra, Sotira, Theodora.*

Il serait oiseux de chercher à réunir ici tous les noms remplissant la condition de se terminer en *...ra,* et l'on est parfaitement libre d'adopter l'un ou l'autre d'entre eux; mais il est évident qu'on aura plus de chances probables de rencontrer juste le nom qui était en réalité tracé sur la pierre, si l'on écarte tous ceux qui sont d'un emploi plus ou moins rare. Par ce motif, je crois devoir préférer le nom *Severa* qui se rencontre fréquemment sur les listes épigraphiques de la Gaule, quelquefois même en connexion avec *Julius* ou *Julia.* En revanche, si la forme du nom qu'il s'agit de choisir reste indéterminée, au

moins dans les limites qui viennent d'être indiquées, on est assuré qu'il est au cas du nominatif, et que, par conséquent, il régit la proposition tout entière; la femme qui s'appelle d'un nom terminé en *ra,* — soit *Severa,* pour fixer les idées, — cette femme, mise en scène au premier rang logique, et très-vraisemblablement au début même de tout le texte, ne peut donc être autre que la personne qui a fait composer l'inscription, ou pour qui celle-ci a été composée, au moins en partie. Le rapport qui existe entre elle et *Julius Benignus,* rapport marqué par la désinence génitive de ce dernier nom, semble être celui de la filiation, car la mention de tout autre lien de parenté ou d'alliance se rencontrerait plutôt sur un monument de destination funéraire, et tel n'est pas le cas de celui dont nous nous occupons.

Je n'hésite donc pas à regarder *Severa* comme la fille de *Julius Benignus*, et à lui attribuer le *gentilicium* paternel ; j'écrirai même le mot *filia* en toutes lettres pour me conformer au parti que le lapicide semble avoir adopté, dans le reste de l'inscription, de n'employer ni sigle, ni abréviation, et je lirai ainsi la première ligne, par laquelle l'inscription semble débuter :

IVLIA SEVE]RA IVLI BENIG[NI FILIA....

Dans la ligne suivante

....MNIBVSORNA.....

se reconnaît sans peine un lambeau de la locution si fréquente en épigraphie, CUM O]MNIBUS ORNA-[MENTIS SUIS, dont nous avons sous les yeux neuf lettres complètes, plus une fraction de M épargnée par la cassure de la pierre. Cette formule sert

d'accompagnement habituel à la désignation de tout monument décoratif, statue, autel, édifice sacré ou profane. Tels sont les passages que j'extrais de certaines inscriptions : ... *imagines argenteas parastaticas cum suis ornamentis et basibus et concameratione ferrea*... (Orelli-Henzen, n° 2518); — *aediculam cum omnibus ornamentis ejus*... (Ibid., n° 5664) ; — ... *signum cum suo templo et ornamentis omnibus*... (Bizeul, « Des Nannètes aux époques celt. et rom. » p. 127). Ces exemples, qu'il me serait facile de multiplier, suffisent pour faire comprendre la portée que j'attribue au texte de notre fragment, et ainsi se trouvent confirmées les premières inductions que j'avais formulées *a priori* sur son caractère monumental.

C'est ici le lieu de faire une remarque très-importante; il me paraît plus que probable que le bas-relief de Diane, mentionné précédemment, provient du même monument dont faisaient partie les deux blocs épigraphiques sur lesquels on l'a trouvé superposé, et qu'ayant eu la même origine, il a également partagé leur destinée finale. J'aime à voir en lui précisément un de ces *ornamenta* commémorés par le ciseau de notre lapicide, et j'admire la singulière fortune qui l'a conservé près de ce texte comme pour lui servir de commentaire et d'illustration. Par ce simple échantillon de sculpture, tout mutilé qu'il soit, je cherche involontairement à me faire une idée de la beauté d'un édifice dont les importantes proportions pouvaient être déjà soupçonnées.

La 3e ligne...

... FILIA ET HERES V......

se compose, en majeure partie, de trois mots complets qu'on est tenté, au premier abord, d'appliquer à la fille

de Julius Benignus, laquelle aurait fait bâtir le monument, en vertu d'une clause testamentaire de son père. Mais cette attribution n'est pas absolument nécessaire ; je dirai même qu'elle n'est pas la plus probable. Car si l'on considère la longueur du texte rétabli mentalement dans son intégrité depuis le début de l'inscription jusqu'au point où nous sommes arrivés, on est amené à croire que la personne signifiée par les mots *filia et heres* n'est pas la fille même de Julius Benignus, dont le nom jeté incidemment au début ne paraît plus que comme un accessoire noyé dans la longueur de la proposition et oublié dans l'esprit du lecteur, mais plutôt qu'elle est la fille de Severa dont le nom domine d'un bout à l'autre la proposition à laquelle il sert de sujet. Je pense, d'après cela, que les mots *filia et heres* doivent avoir été précédés du nom de cette autre personne qui aurait eu la mission de continuer et d'achever l'œuvre commencée par sa mère.

Quant au V qui termine cette ligne et dont le bras gauche seul subsiste sur la pierre, c'est l'initiale d'un mot qu'il paraît difficile de restituer avec certitude sur une donnée aussi insuffisante. On peut en effet imaginer de le compléter, de diverses manières, par quelque membre de phrase qui s'ajuste plus ou moins heureusement avec les parties voisines : u[*t mater jusserat?*], u[*sque ad.....?*], v[*otum quod mater voverat?*]. Dans l'état actuel, c'est un cas d'indétermination, mais non d'impossibilité.

Je passe maintenant au fragment n° 2.

. . . . . . I C A D I V . . . . . .
. . . . I T H O C C . H . . . . . .
. . . . M M A V I T

Dans la première ligne on distingue un groupe de quatre lettres complètes, CADI, suivies d'un V dont le bras droit a été emporté par la cassure de la pierre. Avec un peu d'attention on reconnaît, au commencement de la ligne, la moitié supérieure d'un jambage vertical appartenant à un I, un H, un L, un M, ou un N; mais I est la seule de ces lettres qui puisse être utilisée; avec les deux lettres CA qui suivent, il permet de former la fin, d'un adjectif féminin en *ica,* tel que *publica, amica*, *Italica unica,* catégorie assez nombreuse dans laquelle il s'agit de faire un choix. Remarquons d'abord que nous avons dans le groupe suivant, DIV, le commencement d'un mot caractéristique, qui, dans l'épigraphie romaine des temps postérieurs à la république, est exclusivement réservé aux membres de la famille impériale déifiés par sénatus-consulte après leur mort, c'est-à-dire aux *Divi* et aux *Divae.* Ces divinités, de création officielle, étaient honorées d'un culte distinct de celui du souverain régnant; chaque *Divus* avait son *flamen,* chaque *Diva* sa *flaminica,* non-seulement à Rome, mais dans une foule d'autres villes. Je vois donc dans l'assemblage des lettres ICADIV un lambeau du titre d'une de ces prêtresses, tel qu'il est exhibé par un certain nombre d'inscriptions, FLAMMIN]ICA DIV[AE Ainsi, on le trouve en toutes lettres: 1° dans une inscription de Rimini éditée par Gruter (1) : *Cantiae, L*(*ucii*) *f*(*iliae*). *Saturninae, matri colon*(*iae*), *flaminicae Divae Plotinae. Hic et Foro Sempronii, d*(*ecreto*) *d*(*ecurionum*), *publice;* 2° dans une inscription de Vaison, éditée par Henzen (2) : ... (*B*)*ellicae, flaminicae Divae Augustae, prov*(*inciae Narbonensis*)....

(1) Thesaurus inscriptionum, p. 1088, n° 15.

(2) Inscriptionum Latinarum amplissima collectio, n° 6003.

On le retrouve en abrégé dans deux inscriptions d'Italie publiées par Mommsen (1), d'abord celle-ci : *Cantriae, P(ublii) f(iliae), Paullae, flam(inicae) Divae Augustae Piae. L(oco) p(ublico), d(ecreto d(ecurionum)*; puis celle-ci, dont je ne reproduis que le commencement : *Cantriae, P(ublii) f(iliae), Longinae, sacerd(oti) flam(inicae) Divae Juliae Piae*, etc.

Il résulte de là, suivant toute apparence, que la fille de Julius Benignus aurait été flaminique d'une *diva* dont le nom nous reste inconnu et qu'on est libre de choisir parmi ceux des princesses de la dynastie antonine qui reçurent les honneurs divins, Plotina, Marciana, Matidia, Sabina, Faustina Major, Faustina Pia, Julia Domna. Pour sortir d'embarras, j'emploie le mot *Augusta* qui peut tenir lieu de l'un quelconque de ces noms, comme le montre l'inscription de Vaison, et je lis ainsi la première ligne du fragment nº 2 :

... FLAMIN]ICA DIV[AE AVGVSTAE .....

La découverte d'une inscription relative à une flaminique n'est, dans aucun cas, chose indifférente; car, outre que le nombre des monuments de cette espèce est assez restreint, surtout en Gaule, l'institution du flaminat augustal, avec les différentes variétés dans lesquelles il se subdivisait, touche de près à l'organisation des municipes, des colonies et des cités. A tous ces titres donc, la nouvelle inscription de Tours est d'une importance réelle pour l'histoire d'une cité, dont l'existence municipale n'était signalée, même indirectement, par aucun monument épi-

(1) Inscriptiones regni Neapolitani latinae, nᵒˢ 1090 et 1093.

graphique, avant la publication faite en 1847 (1) de deux fragments lapidaires qui mentionnent la *Civitas libera Turonorum,* et qui paraissent contemporains, ou peu s'en faut, de ceux que nous avons à étudier. On peut se demander s'il n'existe pas entre toutes ces inscriptions un rapport plus ou moins éloigné ; n'est-il point permis de voir dans la création d'un *flaminium* féminin chez les Turons un témoignage de la reconnaissance publique pour quelque faveur éclatante du souverain, par exemple, pour le don de ces franchises municipales auxquelles fait allusion le qualificatif *libera* accolé au nom de la cité ? Pour ne pas m'écarter de mon sujet, je n'insiste pas davantage sur un rapprochement que je me borne à indiquer.

La dignité du *flaminium* n'était conférée qu'aux personnages les plus éminents par leur naissance, leur fortune et leur influence ; aussi était-elle recherchée comme les autres fonctions municipales de l'ordre le plus élevé. Au sénat local en appartenait la nomination, comme on peut l'inférer de certaines inscriptions dans lesquelles le titre de *flamen* ou de *flaminica* est tantôt précédé des sigles D.D, signifiant *decreto decurionum,* tantôt suivi des mots *consensu concilii provinciae* (Orelli-Henzen, n°s 5996, 6001). Il existe à Vienne, en Dauphiné, une inscription que le *Bulletin monumental* (2) a déjà publiée et que je crois utile de reproduire ici : ..... D.D. FLAMINICA VIENNAE || TEGVLAS AENAS AVRATAS || CVM CARPVSCVLIS ET || VESTITVRIS BASIVM ET SIGNA || CASTORIS ET POLLVCIS CVM EQVIS || SIGNA HERCVLIS ET MERCVRI || D. S. D.

(1) Congrès scientifique de France tenu à Tours, en septembre 1847. T. II, p. 71.

(2) Tome XXI, p. 681.

c'est-à-dire, *de suo dedit*. Par là nous apprenons, comme par une foule d'autres monuments analogues, que les titulaires des hautes fonctions municipales déployaient une générosité sans bornes envers leurs concitoyens, en échange des honneurs qui leur étaient conférés, *ob honorem flaminatus*, ou *ob honorem patronatus*, disent ingénument les textes. Ce sont ces riches personnages qui ont doté leurs villes de tant de magnifiques édifices, lesquels n'auraient jamais pu être élevés à l'aide des seules finances municipales.

La fille de Julius Benignus, flaminique d'une Diva, n'a donc fait que se conformer à un usage général et à une obligation onéreuse de position en faisant à sa cité la splendide donation rappelée par nos deux blocs épigraphiques, qui me paraissent inséparables du bas-relief de Diane.

Le costume des flaminiques nous est connu. Un cippe funéraire carré, trouvé à Bobio et dédié à *Cetraniae P. F. Severinae, sacerdoti Divae Marcianae*, porte sur l'une de ses faces un bas-relief représentant la défunte complétement enveloppée du long voile des Vestales (Gruter, p. 322, n° 3).

La lecture que je viens de proposer pour la première ligne du fragment n° 2

FLAMIN]ICA DIV[AE AVGVSTAE

se recommande par son extrême vraisemblance. On peut cependant essayer d'opérer différemment et de lire

IN BASIL]ICA DIV[AE AVGVSTAE

Cette lecture se prête en effet à une association natu-

relle d'idées entre le mot *basilica* et le membre de phrase qui le suit à peu de distance, *cum omnibus ornamentis suis.*

D'autre part, rien ne s'oppose à ce que le nom d'une *Diva* ait été donné à un édifice public tel que la *basilica.* Capitolin (1), parlant du voyage qu'Hadrien fit en Gaule, à son retour de Grande-Bretagne, dit que ce prince bâtit à Nîmes une basilique en l'honneur de Plotine, sa bienfaitrice ; « *Per idem tempus in honorem Plotinae basilicam apud Nemausum opere mirabile exstruxit.* »

Une inscription de Narbonne, commémorative du grand incendie qui détruisit cette ville entre l'an 145 et l'an 161 de notre ère et dont parle le même Capitolin (2), énumère les principaux édifices rebâtis par Antonin, aux frais de la cassette impériale ; j'y relève les mots *basilicis et ornamentis* qui offrent quelque analogie avec ceux de l'inscription de Tours.

Périgueux possédait aussi des basiliques, comme l'atteste une inscription de Gruter (3). Je n'entreprendrai pas de faire ici le dénombrement de toutes les villes où l'on pouvait voir des basiliques, et je reviens à Tours pour faire observer qu'Hadrien dut séjourner dans cette ville lors de sa grande tournée en Gaule. Une inscription, malheureusement perdue aujourd'hui et rapportée par Chalmel (4),

(1) Vita Hadriani.

(2) Vita Antonini Pii.

(3) Thesaurus Inscr., p. 171, n° 4.

(4) « Histoire de Touraine, » tome I, p. 68 ; Cfr. *Champoiseau*, « Tableaux chronol. de l'Hist. de Touraine, » 1845, art. 16e; *Bourassé*, « La Touraine hist. et mon. » p. 169; *Mabille*, « Divisions territoriales de la Touraine, » p. 18. Malgré mes recherches, secondées par M. Palustre, je n'ai encore

paraît en effet avoir été gravée à l'occasion de ce voyage. Cet auteur dit qu'elle fut découverte en 1658, dans les fondements d'un vieux mur d'enceinte qu'on démolissait pour bâtir un nouveau palais archiépiscopal, et que la pierre fut retaillée à neuf en 1691, pour entrer dans la construction d'un balcon. Il paraît qu'elle avait *4 pieds de long,* et était gravée en *grosses lettres*. L'importance de ce détail n'échappera à personne, et je tiens bonne note d'une particularité qui établit une certaine analogie entre ce bloc de 1658 et ceux de 1872, au moins sous le rapport physique, et subsidiairement sous le rapport chronologique. Voici, du reste, cette inscription :

IMP. CAESARI DIVI
TRAIANI PARTHICI
FILIO DIVI
NERVAE NEPOTI
TRAIANO HADRIANO
AVG. PONTIFICI. MAX
TRIB. POT. COS. III

La première année, redoublée, des pouvoirs tribunices d'Hadrien, sous son troisième consulat, correspond à l'an 119 de notre ère. Or, c'est pendant ce même consulat, prolongé viagèrement, que furent frappées les monnaies portant la légende HADRIANVS AVG COS III PP d'un côté, et ADVENTVI AVG GALLIAE SC, au revers.

pu découvrir à quelle source Chalmel a pris ses renseignements; je n'ai point trouvé cette inscription dans Gruter, à qui elle a été attribuée par erreur.

Si donc, comme tout semble le faire supposer, Hadrien séjourna à Tours, il est également naturel de croire qu'un prince, qui avait une véritable passion (1) pour les embellissements monumentaux, donna à cette ville, comme il le fit à Nimes, le signal des grandes constructions qui ne furent pas moins encouragées par son successeur Antonin.

Pour en revenir au mot *basilica,* j'ajoute que son introduction quelque part dans le texte de nos fragments épigraphiques va se trouver justifiée par de nouvelles inductions que me fournit l'étude de la deuxième ligne du fragment n° 2 : ..IT HOC C I.... La première lettre, quoique endommagée à sa partie inférieure par l'usure du bord de la pierre, se reconnaît facilement pour un I, lequel constitue, conjointement avec le T suivant, la fin d'un verbe à la 3e personne du singulier; cette syllabe *it* appartient à quelque mot ou locution comme *exstruxit, inchoavit, curavit, poni jussit,* etc. Puis viennent trois lettres, HOC, qui représentent le pronom démonstratif neutre. Par là, nous sommes clairement avertis que le substantif, auquel se rapporte ce *hoc,* et dont on ne distingue que la lettre C endommagée par un éclat de la pierre aux abords du trou précédemment signalé, est le nom même de l'édifice bâti ou dédié par la fille de Julius Benignus. C'est donc le mot dont la connaissance importe le plus pour la solution de notre problème archéologique. De ce mot nous possédons quelque chose de plus que le C initial (2), car la lettre qui le suit n'a pas péri tout entière;

(1) La plaisanterie ne perd jamais ses droits chez nous; un auteur sérieux n'a pas craint de répéter qu'Hadrien avait la *maladie de la pierre.* (Mém. de l'Acad. du Gard, 1866, p. 191.)

(2) L'éclat de la pierre a enlevé la partie inférieure de

ella a laissé, près du bord de la pierre, la trace de la partie inférieure d'un jambage vertical appartenant à un R, à un I ou à un H. Il n'y a pas à s'occuper des autres lettres à jambage, puisque aucun mot du lexique latin ne commence par CF, CM, CN ou CT; nous avons maintenant à chercher un nom neutre d'édifice, commençant par l'un des trois groupes CR, CI, CH. Réduite à ces termes, la question ne me paraît admettre qu'une seule solution, à savoir, le mot CHALCIDICVM, sur lequel il convient d'insister. On sait qu'à Rome une *basilica* était un édifice public servant à la fois de tribunal civil, de bourse de commerce, de lieu de réunion pour les gens d'affaires, tandis que la *curia* était spécialement affectée aux réunions du sénat. Dans les villes de moindre importance, un seul et même bâtiment pouvait suffire à ces diverses destinations. Vitruve (1) nous apprend que le *chalcidicum* était une sorte d'annexe où l'on se réunissait en cas de mauvais temps, et qui était construite à l'extrémité de la *basilica: « ... basilicarum loca adjuncta foris quam calidissimis partibus oportet constitui, ut per hyemem sive molestia tempestatum se conferre in eas negotiatores possint. Earumque latitudines non minus quam ex tertia nec plus quam dimidia longitudinis parte constituantur, nisi loci natura impedierit et aliter coegerit symmetriam commutari. Sin autem locus erit amplior in longitudine, chalcidica in extremis constituantur, uti sunt in villa Aquiliana. »*

Comme le mot l'indique suffisamment, et comme Festus

cette lettre, mais il n'y a pas lieu de supposer que c'est un G dont le crochet aurait disparu, car cette conjecture ne conduit à aucun résultat.

(1) *De Architectura*, lib. x, c. 1.

en avait fait la remarque, *chalcidicum* rappelle le nom de la ville de Chalcis en Eubée, où ce genre de construction avait sans doute pris naissance ; c'est ainsi que le mot *laconicum,* signifiant étuve, est passé du grec dans la latinité de Cicéron. Les Romains se sont de même approprié le mot *basilica* que nous rencontrons presque toujours en compagnie de *porticus ;* à Athènes, le lieu où siégeait l'archonte-roi, ὁ ἄρχων βασιλεύς, s'appelait ἡ βασιλικὴ στοά. Il ne faudrait cependant pas croire, d'après le texte de Vitruve, que le chalcidique appartenait exclusivement à la basilique ; la curie pouvait également être pourvue d'une pareille annexe, comme nous l'apprenons par la fameuse inscription du temple d'Ancyre, connue sous le nom de Testament d'Auguste. Je n'extrais que sommairement une partie du paragraphe dans lequel l'empereur, arrivant à l'énumération des principaux édifices élevés par ses soins, dit : « Curiam et continens ei chalcidicum, templum-« que Apollinis in Palatio cum porticibus, aedem Divi « Iuli,.... etc..... etc..... feci.»

M. G. Perrot, qui a eu la bonne fortune de visiter ce monument et qui rend compte de sa mission dans un magnifique ouvrage (1), traduit ainsi ce paragraphe : « La Curie et le temple de Minerve Chalcidienne contigu à la Curie, le temple d'Apollon sur le Palatin avec ses portiques, le temple du divin Jules... etc. etc... ont été bâtis par moi. » J'ai le regret de ne pouvoir souscrire à la première partie de cette interprétation, et cela pour deux raisons : la première, c'est qu'il était quelquefois facultatif de désigner le temple d'une divinité par un appellatif tiré du nom même de cette divinité, comme *minervium, dianium, serapeum, augusteum,* mais

(1) Exploration de la Galatie et de la Bithynie, p. 251.

je ne connais aucun exemple d'un surnom ethnique ou topique de divinité employé dans cette acception; la seconde raison, encore plus péremptoire que la précédente, est que le temple de Minerve Chalcidica (1) fut bâti par Domitien, c'est-à-dire un siècle et demi plus tard que le chalcidique curial élevé par Auguste. L'illustre rédacteur de l'inscription d'Ancyre ne parle nullement de Minerve; je pense donc qu'il faut traduire ce passage mot à mot: « La Curie et le Chalcidique y attenant, etc. » On connaît d'autres inscriptions où il est fait mention de chalcidiques; en voici trois que j'extrais du recueil d'Orelli, parce qu'elles offrent certaines analogies avec nos fragments épigraphiques:

N° 3291. — *Eumachia L. f. sacerd. pub. nomine suo et M. Numistri Frontonis fili chalcidicum, cryptam, porticus Concordiæ Augustæ Pietati sua pequnia* (sic) *fecit eademque dedicavit.*

N° 3290. — *Baebia T. f. Basilla calchidicum* (sic) *municipibus suis.*

N° 3287. — *L. Abulius Dexter macellum, porticum, chalcidicum cum suis ornamentis, loco et pecunia sua.*

Du texte de Vitruve, aussi bien que de celui d'Auguste, il résulte que le chalcidique n'était qu'une annexe complémentaire, qu'une partie accessoire de la curie ou de la basilique, c'est-à-dire qu'il n'y avait point de chalcidique sans basilique ou sans curie; je suis donc fondé, dans une certaine mesure, à croire que le mot *basilica* se trouvait quelque part dans le voisinage du mot *chalcidicum*, et du membre de phrase *cum omnibus ornamentis suis*, restitués sur nos fragments épigraphiques.

Il ne me reste plus maintenant à examiner que la

(1) *Preller,* les Dieux de l'ancienne Rome, p. 195.

troisième ligne du fragment n° 2 :...MMAVIT. Elle présente les six dernières lettres, dont une mutilée, du mot (*consu*)*mmavit,* par lequel se termine l'inscription et qui exprime, avec une intention marquée, affectée même, que le complet achèvement de l'édifice, dont nous avons en partie sous les yeux la dédicace, fut accompli par une certaine personne, *filia et heres ;* d'où il suit logiquement que cette œuvre aurait été commencée ou prescrite testamentairement par une autre personne mentionnée dans une proposition précédente ; cette autre personne, fille de Julius Severus, aurait donc été la mère de celle qui fit la dédicace. La distinction que je cherche à mettre ici en lumière résulte de l'emploi du verbe *consummare ;* à l'appui de mon commentaire, j'invoque une inscription publiée par Orelli, n° 511 : *Imp. Cæsar. T. Aelius. Hadrianus Antoninus Aug. Pius. Cos III. trib. pot. II. p. p. aquæ ductum in novis Athenis cœptum a Divo Hadriano patre suo consummavit dedicavitque ;* où l'on voit que l'empereur Antonin avait achevé (*consummavit*) la construction d'un aqueduc commencé (*cœptum*) par son père adoptif Hadrien.

Au point où nous sommes arrivés, nous sommes en état, non de restituer le texte de la grande inscription de Tours dans toute son intégrité, car les lacunes à combler sont trop considérables ; mais nous pouvons la rétablir, avec une certitude relative, dans quelques parties essentielles, et nous former une idée suffisamment approchée de l'ensemble primitif. Pour donner un corps à cette idée, je propose donc provisoirement une lecture telle que celle-ci :

*Julia Seve*RA IVLI BENIG*ni filia, d. d. flaminI*CA DIV*ae Augustae, basilicam cum* OMNIBVS ORNA*mentis suis inchoav*IT; HOC CH*alcidicum Be-*

nigna (?) FILIA ET HERES. V*t mater jusserat, pecunia sua consu*MMAVIT.

Ou encore celle-ci :

*Julia Seve*RA IVLI BENIG*ni filia, in basil*ICA DIV*ae* A*ugustae signum poni juss*IT; HOC CHAL*cidicum Benigna* (?) FILIA ET HERES, V*sque ad fastigium exstruxit et opus consu*MMAVIT.

Le personnage, dont le nom est écrit sur le fragment n° 1, vient grossir la foule déjà si nombreuse des *Julii* connus par les listes épigraphiques de la Gaule. La prédominance marquée dans la nomenclature gallo-romaine du nom de la famille à laquelle appartenait Jules César n'est point passée inaperçue, et quelques personnes ont essayé de l'expliquer en supposant que les populations soumises s'étaient prises d'une sorte d'admiration pour leur vainqueur, en sorte que l'entraînement de la mode avait fini par généraliser ce qui, dans le principe, n'avait été qu'un hommage inspiré par des motifs d'adulation et de calcul intéressé. Mais si cette hypothèse était fondée, c'est le surnom *Caesar,* par lequel le conquérant de la Gaule était populairement connu, et par lequel, seul, il se désigne lui-même dans ses écrits, c'est ce surnom, dis-je, qui aurait eu les honneurs de la vogue ; or, il n'en est rien, car ce surnom ne sort jamais de la famille impériale, où il ne tarde pas à prendre une acception spéciale, moitié prénom, moitié titre honorifique. Une semblable hypothèse paraît d'ailleurs totalement incompatible avec l'idée qu'on se fait des sentiments dont un peuple, encore frémissant de sa défaite, est animé envers un maître étranger. Mais si l'on considère que, dans l'usage romain, le *nomen gentilitium* est employé seulement dans les circonstances officielles, ou à défaut d'un *cognomen,* on découvre que la fréquente récurrence du nom *Julius,*

qualificatif de la *gens* à laquelle appartenait César, doit être attribué à des causes purement politiques. Par le fait de la conquête, la noblesse gauloise se vit dans la nécessité de faire acte complet d'adhésion au nouvel ordre de choses pour maintenir sa position de classe dirigeante et préserver d'une ruineuse et sanglante anarchie le corps social tout entier. Il est, en effet, permis de croire que si elle eût accepté l'alternative d'être politiquement annihilée, il en serait résulté une désorganisation générale. Après avoir irrémédiablement perdu la partie dans une lutte héroïque, elle se résigna, par un patriotisme intelligent, à devenir, dans les conditions qui lui étaient imposées, l'instrument d'une civilisation plus avancée. Comme gage de cette adhésion, les grandes familles se rangèrent dans la *clientèle* de l'homme qui personnifiait la grandeur et la suprématie de Rome et s'inscrivirent en foule dans la *gens Julia ;* ainsi, sur une trentaine de personnages appartenant à l'institution suprême des Trois-Gaules, je n'en compte pas moins de douze qui portent le nom de Julius.

Quelques exemples feront mieux comprendre ces considérations : pour rendre hommage à l'empereur Auguste, qui, après son adoption par Jules César, portait les noms de *C. Julius Octavianus,* le fils du roi Donnus s'intitule *M. Julius Cottius,* sur l'arc de Suze ; de même un roi thrace s'appelle, dans une autre inscription, *C. Julius Rhoemetalces ;* de même encore, un roi roxolan se nomme *P. Aelius Rasparasanus,* par honneur pour l'empereur P. Aelius Hadrianus. L'historien de la grande insurrection des Juifs nous apprend que, par reconnaissance pour les bons traitements dont il avait été l'objet de la part de Titus, il adopta le nom gentilice de son vainqueur, et s'appela dès lors Flavius Josèphe.

Des rangs les plus élevés, les noms ainsi adoptés

se répandirent ensuite à profusion dans la classe nombreuse des affranchis, qui constituaient le fonds de la bourgeoisie. Cette propagation fut la conséquence nécessaire de la règle qui obligeait l'émancipé, appelé à la vie civile, à y entrer sous le nom gentilice de son patron.

Dans l'adoption du nom de *Julius* par des Gaulois de condition libre, je ne vois donc qu'une des formes légales par lesquelles ils tenaient à faire constater leur adhésion au nouveau régime ; mais pour avoir accompli cet acte, ils n'étaient point devenus citoyens romains, ni même citoyens, suivant le droit latin, soit que ce privilége, si recherché plus tard, ne leur fût pas encore concédé, soit que, par un sentiment de fierté nationale, ils préférassent rester à l'état de *peregrini*. C'est ce qui explique pourquoi certains personnages ne portent aucun des prénoms civiques *Gaius*, *Publius*, *Lucius*, *Marcus*, etc., et pourquoi leurs fils les prennent en devenant citoyens de droit romain ou de droit latin. Un prêtre de l'autel de Rome et d'Auguste à Lyon se dénomme *M. Lucterius Leo*, tandis que son père est qualifié plus simplement *Lucterius Seneccianus;* d'autres se disent *L. Osidius Quieti filius*, ou *Tib. Pompeius*, *Pompei Justi filius*, *Priscus*. On voit aussi par ces exemples que le gentilice n'était pas toujours pris dans la nomenclature romaine, et qu'un nom purement gaulois, comme *Lucterius*, en remplissait souvent l'office. Nous ne serons donc pas étonnés de voir le *Julius Benignus* de notre inscription privé du *prænomen*, et nous n'imputerons pas à un oubli du lapicide l'absence du premier terme de la série consacrée des *tria nomina*. Nous en conclurons seulement que *Julius Benignus*, personnage très-considérable du reste, était mort avant l'époque où le droit de bourgeoisie romaine fut étendu aux cités gauloises, c'est-à-dire avant la fin du règne d'Antonin, et qu'il

était resté toute sa vie citoyen au titre étranger, *peregrinus.*

Benignus est un surnom peu usité ; je ne l'ai rencontré qu'une douzaine de fois dans les recueils épigraphiques, où il paraît généralement porté par des gens de condition infime. On le lit sur une tessère en ivoire appartenant au Cabinet de France et cataloguée sous le n° 3250. Je dois une mention spéciale au seul homonyme du *Julius Benignus* de Tours que j'ai pu trouver ; c'est un C. Julius Benignus, qui fut préfet de la légion treizième Gemina et mourut à Rome âgé de 22 ans, après 12 ans de services, au dire de son épitaphe (1). Certes, voilà une carrière courte et bien remplie, avec un avancement que n'oseraient rêver nos officiers les plus favorisés.

La lecture raisonnée de chacun des mots qui se montrent, en tout ou en partie, sur les fragments épigraphiques n°s 1 et 2, peut maintenant être considérée comme terminée. Je suis donc arrivé au bout de la tâche que je m'étais proposée, et il ne me reste plus qu'à résumer les résultats de cette analyse. Le déchiffrement du texte, corroboré par la présence significative d'une belle œuvre d'art, laisse entrevoir, sinon avec certitude, du moins avec vraisemblance, plusieurs faits intéressants :

1° La cité des Turons possédait un flaminium augustal féminin ;

2° Il existait, quelque part dans la ville gallo-romaine, une basilique avec son chalcidique ;

3° Le bas-relief de Diane faisait partie de cet édifice ;

4° Le nom d'un citoyen de rang élevé, Julius Benignus, se rattache à la fondation du monument ;

5° Cette fondation se place entre le règne d'Hadrien et

(1) Muratori, *Thes. Ins.* p. 822, n° 3.

celui d'Antonin, peut-être plutôt vers la fin de ce dernier, c'est-à-dire aux environs de l'an 161 de notre ère.

Ici surgit un nouvelle question qu'il ne m'appartient pas de résoudre : quel est l'emplacement de cette basilique, si toutefois basilique il y avait ? Cette recherche incombe naturellement aux archéologues de la localité, et c'est même à eux seuls que je puis m'adresser pour obtenir les preuves matérielles de mes conclusions.

Je ne saurais cependant quitter ce sujet sans consigner une dernière observation. D'après le poids et le volume des trois débris antiques récemment tirés du mur gallo-romain, il est clair qu'ils n'ont pu y être apportés d'une bien grande distance, et que le site du monument détruit pour fournir des matériaux à ce mur d'enceinte doit être cherché dans un cercle très-restreint. Or, en jetant les yeux sur un plan topographique de Tours (1), je lis, non loin de la maison des Purificandines, un nom de rue qui, dans le cas présent, parle avec une véritable éloquence, la rue de la *Basoche*. Personne n'ignore que ce mot est une altération populaire de *basilica* (2), et l'on sait aussi avec quelle persistance se maintiennent les noms de lieu, longtemps après que la cause à laquelle ils doivent leur naissance a été détruite ou oubliée. Les *Arènes* de Senlis n'ont été découvertes que du jour où l'on s'est avisé que le nom de la fontaine des *Raines* était une forme déguisée de l'antique dénomination.

On a récemment démontré que l'église de Saint-Martin

(1) On consultera avec fruit une *Notice sur les anciennes constructions romaines de Tours*, avec carte à l'appui, par le général de Courtigis, dans le tome V des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*.

(2) Comparez encore *Galoche*, et lat. *Gallica*.

de la Basoche, *ecclesia beati Martini de Basilica,* existait près de la porte Romaine, sur l'emplacement du vieux palais des gouverneurs romains, appelé au xe siècle *Sala maledicta,* et on a allégué que le surnom de *Basoche* lui était venu de ce qu'elle se trouvait dans le fief de la célèbre basilique de Saint-Martin, *in terra basilicæ sancti Martini* (1). Ce serait donc comme si l'on eût dit: « l'église Saint-Martin (qui relève) de la grande église Saint-Martin. » J'avoue qu'une semblable explication me laisse quelques doutes, et qu'un simple lien administratif me paraît peu propre à être converti en un dénominatif courant. Mais je retiens ce qui concerne l'identité de l'emplacement de Saint-Martin de la Basoche avec celui de la *Sala Maledicta*, en ajoutant que cette dernière me fait singulièrement l'effet de n'être autre que l'antique basilique romaine rebâtie dans de nouvelles conditions. En supposant que celle-ci, vouée à la destruction dans des circonstances pressantes, dont nous avons précédemment parlé, ait été simplement rasée au niveau du sol, on peut espérer que certaines parties de ses substructions ont été épargnées dans les transformations successives subies par le vieux *Caesarodunum,* et que des recherches, des fouilles dirigées dans ce sens aboutiraient à quelque résultat. J'ai d'ailleurs un autre espoir : c'est que le mur d'enceinte, encore debout sur quelques points de son pourtour, n'a pas dit son dernier mot, et qu'il tient en réserve, surtout dans ses assises inférieures, d'autres surprises pour mes confrères de Tours.

(1) Mabille, *Divisions territoriales de la Touraine,* p. 123.

DE L'AXE DES ÉGLISES

ET

DE SA DÉVIATION SYMBOLIQUE

LETTRE

A Mgr BARBIER DE MONTAULT

CAMÉRIER DE SA SAINTETÉ, MEMBRE DE L'INSTITUT DES PROVINCES

PAR M. L'ABBÉ AUBER

CHANOINE DE L'ÉGLISE DE POITIERS, HISTORIOGRAPHE DU DIOCÈSE

CHER SEIGNEUR ET HONORÉ COLLÈGUE,

Vous nous avez donné dans le *Bulletin monumental* (1) une intéressante monographie de la commune de Buxerolles, qui vous devra de vivre plus qu'elle ne semblait l'espérer dans la mémoire des Antiquaires et des Poitevins. Vous y parlez nécessairement de la vieille église du XIe siècle, dernièrement remplacée par une nouvelle ; et, en signalant une déviation de l'axe longitudinal que vous attribuez à un raccord, mal fait au XIIe siècle, du chœur et de la nef, vous en concluez qu'il n'y a jamais eu dans cette inclinaison aucune intention symbolique. Vous aimez mieux l'opinion de M. Viollet-Leduc qui confirme la vôtre ; vous l'appuyez du silence absolument gardé sur ce point, dites-vous, par quelques grands symbolistes du moyen âge : Hugues de Saint-Victor, Sicardi, Guillaume Durant, — auxquels

(1) Tome XXVIII, p. 466 et suiv:

vous auriez pu ajouter Jean Beleth, et quelques autres encore ; — et enfin vous regrettez de différer complétement sur ce point avec moi, malgré les raisons que je donne dans mon *Histoire et Théorie du symbolisme religieux* (1).

Me permettrez-vous de motiver à mon tour mon avis en examinant le vôtre, et de maintenir ici, dans l'intérêt de la science, les données d'un livre auquel vous semblez refuser, dès sa naissance, l'hospitalité de vos convictions ?

Et d'abord, M. Viollet-Leduc est-il bien compétent dans l'espèce ? Son *Dictionnaire d'architecture* est un *beau* livre, sans doute ; mais au milieu de ses charmantes images, on rencontre dans le texte des affirmations hasardées, comme celle qui vous a séduit, par exemple ; puis des appréciations peu exactes, et enfin des omissions des plus importantes au point de vue du symbolisme chrétien. Tout cela prouve qu'on peut réussir en construction sans comprendre assez les principes spiritualistes qui ont *partout et toujours* présidé à l'architecture chrétienne. J'ai eu plus d'une occasion de le faire observer (2), et je crois que d'autres aussi ont pu contester la justesse de certaines observations émises par le célèbre praticien. Ce qu'elles ont d'ingénieux est parfois en contradiction avec l'histoire de l'art et avec celle de nos ancêtres (3).

(1) Tome III, p. 170.

(2) Cf. *Histoire du symbolisme,* t. III, p. 169 et 284, et tom. IV, p. 313 et 465.

(3) Beaucoup d'archéologues ont reproché à ce *Dictionnaire* les éminentes imperfections que j'indique ici, et l'un des plus écoutés pour son talent et la sûreté de sa doctrine, s'étonnait tout récemment, dans une lettre où il me parlait de mon *Histoire du symbolisme*, que je n'eusse pas profité de maintes occasions où j'en parle pour faire remarquer ce que M. Viollet-

Passons aux auteurs du moyen âge. Ceux que vous m'opposez sont de bonne souche, et j'en conviens. Il est vrai pourtant, et je n'ai pas manqué de le faire observer quelquefois, qu'ils ont, de temps à autre, exagéré tant soit peu les théories symboliques. Cependant, pouvons-nous leur adresser, dans notre cas, le reproche contraire ? Je ne le pense pas, mais vous le croyez. Pourquoi, dites-vous, aucun d'eux n'a-t-il parlé de cette déviation, si commune de leur temps, dans la ligne longitudinale des églises chrétiennes ? Comment l'ont-ils pu oublier, eux qui n'oubliaient rien, et s'entendre, pour ainsi dire, à cet égard dans une sorte de conspiration du silence ? Voilà, cher collègue, votre grande objection. Elle est spécieuse tout d'abord. Mais ces apparences n'autorisent pas suffisamment la conséquence opposée par vous à un principe, car vous n'auriez là qu'un argument négatif, pouvant servir tout au plus comme surabondance de preuves, mais supposant toujours que d'autres preuves l'ont précédé.

Or, quelle preuve opposer efficacement au fait lui-même, quand il s'agit de la présente question ? Je consulte tous nos archéologues, je lis leurs mémoires si nombreux dans les meilleurs recueils de notre époque, et je les vois s'accorder sur l'intention formelle d'exprimer une idée mystique par la brisure du plan des églises au moyen âge. Dès 1836, M. de Saulcy, inspecteur des monuments du pays messin, signalait ce phénomène à Eyrouves,

Leduc a trop souvent de peu chrétien dans ses appréciations artistiques. Il est certain que le sens catholique lui manque beaucoup trop, et je ne promets pas de ne point le prouver dans une analyse un peu étendue de ce livre, où le spiritualisme de notre architecture religieuse n'est certainement pas assez compris.

non loin de Toul (1). En 1845, M. Schmit en constate la règle dans son *Manuel d'architecture religieuse* (2) ; en 1860, Madame d'Aysac explique, dans la *Revue de l'Art chrétien* (3), comment une raison mystique présida à l'emploi de ce moyen, et affirme, après de solides raisonnements, que « la brisure de la plupart des chevets entre dans le plan des constructeurs, et n'est point du tout le résultat d'une erreur de confection qui ne pouvait se reproduire partout dans une longue suite de siècles. » Moi-même, après l'avoir découvert en 1851, j'ai établi en 1862, que le temple Saint-Jean, de Poitiers, avait sa fameuse déviation (4) du nord au sud, et que, par conséquent, on observait cet usage dès le IVe siècle. Je sais bien qu'une opinion, nouvellement émise, prétend rétablir l'origine païenne de cet édifice sur ses traits de ressemblance avec un monument funéraire romain signalé à Lanuejols, dans la Lozère (5) ; mais en fait d'analogie, on ne trouvera pas, sans doute, entre ces deux édifices celle de la brisure de l'axe, qui la différencie essentiellement, et infirme toute l'argumentation opposée. Ce sera, au reste, une autre question à traiter, et de la plus haute importance. Restons ici dans notre sujet, et pour compléter, autant que possible, nos témoignages, ajoutons aux noms très-respectables invoqués plus haut, de nombreuses mentions d'églises de tous les siècles avant la

(1) *Séance générale de la Société française d'Archéologie tenue à Blois, le 16 septembre* 1836.

(2) V° *Église.*

(3) Tom. IV, p. 594, — et V, p. 30.

(4) *Revue de l'Art chrétien,* IV, p. 21 ; — puis *Hist. du symbolisme,* tom. III, p. 11 et suiv.

(5) *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest,* 1872, p. 145.

Renaissance, indiqués dans les trente premiers volumes du *Bulletin monumental* comme faisant dévier leur axe de la ligne droite, non-seulement du chœur à la façade occidentale, mais du chevet même à la naissance de la nef, comme on le voit clairement à la belle cathédrale de Poitiers et au susdit temple Saint-Jean. En présence de cette *nuée de témoins*, on reste convaincu que ce n'est pas là un simple accident imposé par ceux du terrain, ni une maladresse des bâtisseurs, mais bien un calcul arrêté, une volonté déterminée d'ajouter un détail symbolique à cette forme de croix que l'église a toujours reçue dans l'intérêt du mysticisme chrétien.

Et pour en venir à Durant de Mende, je ne trouve pas autant que vous, cher collègue, que le pieux évêque ait omis de s'expliquer, du moins implicitement, sur la déviation de l'axe. N'est-ce pas là ce qu'il indique, en effet, dans la prescription qu'il applique au chevet de partir de la nef orientée pour se tourner vers le levant d'hiver (*Versus solem solstitialem*), c'est-à-dire vers le nord-est, ce qui suppose une courbe d'orient en occident? Madame d'Ayzac a formulé cette pensée, que je professe avec elle, dans une intéressante étude citée plus haut et qu'elle écrivit probablement sans avoir aucune prévision de votre antagonisme. C'est qu'en effet ce symbolisme de la courbe architecturale se rattache à la forme cruciale donnée systématiquement aux églises dont vous savez, comme je l'ai prouvé moi-même (1), qu'un très grand nombre représente, par un renflement sensible vers le milieu du vaisseau, l'expansion de la région costale dans l'homme : par là, on a voulu donner à l'édifice pris dans sa longueur des rapports plus complets avec le Corps du divin Crucifié. Qui n'a pas

(1) *Hist. du Symb.*, III, 168 et suiv.

remarqué dans la bien plus grande partie des crucifix du moyen âge, et jusque dans quelques-uns de ces beaux ivoires sculptés chez nous depuis le XVIIe siècle, que la tête du Christ expiré s'appuie sur l'épaule droite, position qu'elle n'a perdue trop souvent qu'à partir du temps où le mysticisme s'est effacé ? Dispensez-moi de répéter ici les assertions formelles que j'ai prouvées en traitant cette matière : mais restez du moins très-persuadé que d'autres ayant médité avant moi sur un tel symbole, j'ai pu la suivre sans trop redouter la critique sur ma doctrine et la leur.

Allons plus loin, maintenant. En remettant de mon côté, avec Madame d'Ayzac, ce Durant qui, vous le voyez, rentre parfaitement dans ma thèse, je puis établir que ces autres auteurs de la même époque, dont vous vous attribuez le bénéfice, ne prouvent pas plus que lui-même contre mes raisons. Effectivement : suivez les textes de Durant, de Sicardi, d'Hugues de Saint-Victor ; ajoutez-y Béleth, puis encore le savant abbé de Thuytz, Rupert, et reconnaissez comme tous successivement parlent dans les mêmes termes de l'orientation ecclésiologique vers le *solstice d'hiver*. Ils sont tellement indentiques dans la construction de leur phrase, qu'ils semblent s'être entendus pour ne rien changer à une formule en quelque sorte sacramentelle. Vous voyez donc qu'on peut induire de leur exposé, comme on l'a fait du premier d'entre eux, qu'il n'y avait de leur temps qu'un sentiment unanime sur l'accessoire autant que sur le principal.

Ne sommes-nous donc pas trop hardis quand nous nions en eux une idée qui n'a pu nous échapper, qu'ils ont très-implicitement indiquée, et surtout quand nous les accusons « d'avoir mis dans les églises beaucoup plus de symbolisme qu'il n'y en avait réellement » ? Ces doctes-là

vivaient quatre ou cinq siècles, et bien plus longtemps encore, avant nous. Ils étaient imbus d'une science que nous avons à peine comprise ; ils sentaient dans leur foi toute contemplative une foule de vérités scientifiques dont l'application à l'art chrétien leur était familière, aussi bien qu'à leur vie spirituelle : et nous venons dédaigneusement nier leur compétence, contester la valeur de leurs théories tout expérimentales, nous ranger sous le drapeau d'autorités dont les études ne sont faites qu'à demi ; et, comme ici, nous allons même jusqu'à « différer » sur un point de la plus haute importance « avec ceux » dont les raisons sont toutes tirées de ces maîtres suivis de tous...

Après avoir compris que nos liturgistes des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, n'ont pas ignoré la déviation de la ligne médiane dans leurs églises, puisqu'ils en ont évidemment parlé en traitant de l'orientation , reconnaissons encore qu'en l'absence de tout traité d'architecture, dont les principes écrits ne datent guère que de l'apparition des confréries ouvrières du XVe siècle (1), il y a un autre livre qui existe pour nous, vaste, reliant des pages nombreuses et ineffacées, où toute la doctrine symbolistique est contenue comme la pensée fondamentale de toute construction hiératique. Ce livre, c'est cette immense collection de monuments autour desquels et dans lesquels nous vivons, où nous lisons sous toutes les formes de l'art la méthode scolaire de nos aïeux, où mille images instructives remplacent les docteurs qui ne vivent plus ici-bas. Ces pierres, ces sculptures, cette iconographie des vitraux ou des murs, voilà les maîtres qui suppléent pour nous à des chaires que nous n'avons plus. Il s'agit de la lire, de la regarder comme les illustrations des écrivains dont ils reflètent les fortes et sérieuses

(1) V. *Hist. du Symb.* tom. III, 59 et suiv.

études. Que s'il est dans ces curieux manuscrits, dans ces précieux volumes que leur réputation méritée jeta les premiers sous les presses de nos imprimeurs, quelques points obscurs, encore inexpliqués et cependant respectés de tous, comme la *déviation de l'axe* dont nous parlons aujourd'hui, gardons-nous bien de les méconnaître ou de les attaquer. Pourquoi, en pareil cas, refuserions-nous l'autorité des traditions séculaires, ou celles des arbitres de la science, unanimes à leur donner un sens et à leur reconnaître une valeur. Ne savons-nous pas, nous théologiens, qu'il y a des traditions dogmatiques regardées comme règles de foi quoiqu'elles ne soient contenues ni dans l'Écriture sainte ni dans les théologiens primitifs? Ainsi, en fait d'histoire architecturale surtout, laquelle se base beaucoup plus sur des interprétations généralement acceptées que sur des traités à principes positifs, on ne peut mieux faire que de s'en rapporter aux données scientifiques, nées de l'observation; de suivre fidèlement les opinions des érudits; et l'on s'abrite sûrement contre l'erreur en pratiquant la voie largement ouverte à leurs adeptes.

C'est ainsi que j'ai procédé dans l'*Histoire du symbolisme religieux*. Fidèle à citer toutes mes sources; éloignant avec soin toute idée préconçue, j'ai dû, quand les textes m'ont fait défaut, raconter comme historien la marche des opinions diverses qui se sont posées à travers les siècles. Comme philosophe, j'ai dû exposer les *théories* des auteurs, les examiner, les peser pour les approuver ou les combattre. Telle était la double tâche qui résultait de mon plan; et si la forme peut sembler à une critique honnête et éclairée (qui ne me l'a pas reproché jusqu'ici) plus ou moins défectueuse, soit pour la pensée, soit pour le style, ce ne seraient là que des défauts très-

secondaires qu'on voudra bien me pardonner comme à tant d'autres. C'est autre chose pour le fond. Le fond, en tout livre sérieux, est le côté dominant qu'il faut attaquer, s'il le mérite, avec les armes inflexibles de la raison et du talent. Mais des opinions ne sont pas toujours des erreurs; leur diversité n'exclut jamais entre écrivains une bienveillance mutuelle, quand elles ne sont pas dangereuses; et certes on croira volontiers, dans le monde où vont les nôtres, que la question traitée ici dans le sens que je lui ai toujours donné, fût restée passablement innocente, même si elle se fût éloignée plus ou moins de la vérité.

Voilà pourquoi, cher savant, j'ai voulu ne pas laisser mon nouveau-né sous le coup de vos mauvaises notes. Quand un tel enfant vient au monde, il ne faut se pencher sur son berceau que pour lui sourire; ses défauts, toujours inséparables de sa nature, et sans doute aussi de la paternité que la Providence lui a faite, ne manqueront pas d'apparaître un peu plus tard : il sera temps alors de rectifier ses idées, si elles sont fausses, et, s'il a des vices, de les gourmander avec une sévérité salutaire. Dès lors, la vérité et la justice auront travaillé à son éducation; il n'en grandira que plus fort et plus digne pour un second baptême dont il cherchera sans doute à mériter le succès.

C'est ainsi que j'ai toujours compris les aménités de la critique littéraire. Les gens de lettres ne sont-ils pas dans cette carrière dont parle Horace, où tous se doivent une réciprocité d'affectueuse indulgence.

..... *Veniam petimusque damusque vicissim?*

Nos livres n'ont-ils pas les mêmes destins devant une critique plus ou moins fondée, et ne faut-il pas souvent nous consoler ensemble de ces petites avanies de notre vie studieuse? Voici, par exemple, que vous différez de moi sur l'axe des églises; voilà que M. Schuermans sou-

tient contre vous que le marbre entrait comme placage dans l'ornementation des monuments romains (1). Je me suis défendu fraternellement contre vous ; défendez-vous contre lui, cher Seigneur, et gardons toujours l'un pour l'autre cette douce fraternité dont je vous prie d'agréer encore de ma part la cordiale expression.

(1) *Bullet. monum.*, tom. XXXVIII, p. 499 et suiv.

Poitiers, 12 juin 1872.

ÉTUDE

SUR

L'ÉGLISE SAINT-SYMPHORIEN

DE TOURS

PAR

M. LÉON PALUSTRE

INSPECTEUR DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

I.

L'ÉGLISE PRIMITIVE.

L'église Saint-Symphorien s'élève au milieu d'un faubourg populeux, sur la rive droite de la Loire et à quelques pas du fleuve : elle fait face à la partie orientale de la ville de Tours, autrefois connue sous le nom de Cité. L'antiquité de son origine ne saurait être mise en discussion, mais si ce point important demeure incontesté, l'obscurité la plus complète semble régner sur le nom de son véritable fondateur. Au lieu de chercher à pénétrer ce secret, les auteurs des plus récentes publications ont répété à l'envi une vieille erreur, dont nous avons longtemps ignoré la filiation, mais que nous retrouvons dans Chalmel, mise au jour pour la première fois. A la page 539, t. III, de son *Histoire de Touraine,* ne lisons-nous pas, en effet, ces incroyables paroles. « On a cru qu'elle (l'église Saint-Symphorien) avait été bâtie par l'évêque Perpète ; mais *nous estimons* qu'elle fut l'ou-

vrage du prêtre Eufrosne, son ami, et qu'à cet égard, on a mal interprété le chap. XIV du Liv. II de Grégoire de Tours, chapitre qui n'est que la suite du précédent. En effet, après avoir parlé, au chap. XIII, de la reconstruction de la basilique de Saint-Martin, il continue et dit, sans aucune transition : « En ce même temps, l'église de « Saint-Symphorien, martyr d'Autun, fut bâtie par le « prêtre Eufrosne, qui dans la suite fut nommé évêque de « la même ville. » Il est donc évident que Grégoire n'a ici en vue que Saint-Symphorien de Tours, autrement, il n'eût pas manqué de dire : Le prêtre Eufrosne bâtit à Autun, dont il fut ensuite évêque, etc. Ce qui vient à l'appui de notre opinion, ce sont les mots *eo tempore ;* car Eufrosne était notoirement à Tours lorsqu'on rebâtissait Saint-Martin. Dans le *même temps,* il faisait élever celle de Saint-Symphorien ; or ce ne pouvait être que celui de Tours. »

Après d'aussi admirables déductions, il n'y a plus rien à ajouter, et telle a été l'opinion, sans doute, de tous ceux qui se sont occupés de notre pauvre église. A quoi bon faire des recherches, désormais ; Chalmel l'a déclaré, saint Eufrône, évêque de Tours, est le fondateur cherché, et jusqu'ici demeuré inconnu. Lisez plutôt le mémoire intitulé : *Églises mentionnées par Grégoire de Tours,* p. 5 ; les *Recherches historiques et archéologiques sur les églises romanes en Touraine,* p. 15 ; les *Promenades pittoresques en Touraine*, p. 172 ; la *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine,* p. 136. Et de tout cela, qu'y a-t-il de vrai ? absolument rien. Certes, je n'accuse pas les auteurs des ouvrages précités ; tout au plus sont-ils coupables de négligence. Ils ont eu confiance en un guide trop vanté, ils se sont laissé entraîner sur ses traces à commettre une erreur qu'ils eussent aussitôt

reconnue, s'ils se fussent seulement donné la peine d'ouvrir Grégoire de Tours à l'endroit indiqué.

Que dit, en effet, ce fameux chapitre de l'*Histoire ecclésiastique des Francs?* « Dans ce temps, la basilique du bien-« heureux martyr, Symphorien d'Autun, fut aussi bâtie « par le prêtre Eufrône, qui, dans la suite, devint lui-« même évêque de la même ville (1). *Ce fut lui qui, dans « un grand esprit de dévotion, envoya le marbre qui re-« couvre le tombeau de saint Martin.* »

A qui, véritablement, pourrait-on faire croire qu'il est ici question du futur évêque de Tours ? Saint Euphrône mourut en 572, quatre-vingt-un ans après saint Perpet ; comment aurait-il fondé une église sous ce même Perpet, à moins qu'il ne l'eût fait avant sa naissance? Comment Grégoire de Tours, qui s'y connaissait, assurément, eût-il donné le nom de basilique à la petite église bâtie par un de ses prédécesseurs, en face de sa ville épiscopale? Comment, en parlant du marbre destiné au tombeau de saint Martin, eût-il dit qu'Eufrône l'*envoya?* « *Marmor quod super sanctum sepulcrum beati Martini habetur, transmisit.* »

Le docte Chalmel ignorait-il donc qu'il y avait à Autun, au milieu du ve siècle, c'est-à-dire à l'époque indiquée justement par Grégoire de Tours, *eo tempore,* dans ce temps-là, le temps où saint Perpet faisait élever la basilique de Saint-Martin, un prêtre distingué, appelé aussi Euphrône? que cet Euphrône est le fondateur bien connu de la célèbre abbaye de Saint-Symphorien d'Autun ?

(1) « *Eo tempore et basilica beati Symphoriani Augustodunensis martyris ab Euphronio presbyterio ædificata est. Et ipse Euphronius hujus deinceps urbis episcopatum sortitus est.* »

Dans la suite, ce même prêtre fut appelé aux honneurs de l'épiscopat par l'élection populaire : *Hujus deinceps urbis episcopatum* SORTITUS EST, et il est placé, dans le catalogue des évêques d'Autun, immédiatement après saint Léonce. Grégoire de Tours avait donc mille fois raison de parler comme il l'a fait, et Chalmel seul a pu se méprendre sur le sens d'un texte, par lui-même absolument clair.

Jusqu'à un certain point, nous pourrions admettre qu'un historien de la Touraine fut étranger aux faits accomplis dans la lointaine Bourgogne, mais comment expliquer son ignorance au sujet de son propre pays ? Or, si nous ouvrons le testament de saint Perpet, qu'y voyons-nous? « ..... Et à vous, mon bien-aimé frère Euphrône, *mon collègue dans l'épiscopat,* je donne et lègue un reliquaire d'argent, celui que j'ai coutume de porter sur moi. » Dira-t-on encore qu'il s'agit, dans cette phrase, du prédécesseur de Grégoire de Tours? Évidemment non, et il faut bien convenir qu'il y eut du temps de saint Perpet un autre évêque du nom d'Euphrône, et que cet évêque était en relations intimes avec son collègue de Tours, puisque saint Perpet lui légua un de ses objets les plus précieux. Ce point établi, nous avons, pour ainsi dire, accompli la moitié de notre tâche, et il ne nous reste plus qu'à démontrer comment saint Euphrône d'Autun fut indirectement le fondateur de la petite église Saint-Symphorien de Tours, ainsi qu'il l'avait été de la grande abbaye de sa ville épiscopale.

Suivant le grand historien des Francs, la basilique de Saint-Martin de Tours et celle de Saint-Symphorien d'Autun furent élevées dans le même temps, c'est-à-dire, croyons-nous, vers l'an 465, au plus tard. A cette occasion, il y eut échange entre les deux amis,

Euphrône, alors encore simple prêtre, et l'évêque Perpet, de cadeaux splendides, parmi lesquels nous avons vu le marbre destiné à recouvrir le tombeau de saint Martin. De plus, comme la ville d'Autun honorait déjà depuis longtemps le grand Thaumaturge des Gaules, qu'elle lui rendait un culte tout particulier, saint Perpet résolut, par réciprocité, de célébrer avec beaucoup d'éclat la fête du jeune martyr bourguignon. En conséquence, il décida que saint Symphorien recevrait dans son diocèse des honneurs égaux à ceux rendus à saint Pierre lui-même (1); exagération pieuse, qui a plus tard frappé le Père Longueval. « Il est remarquable, dit-il, de voir dans un calendrier (le calendrier de saint Perpet), au rang des fêtes les plus solennelles, celle de saint Symphorien. »

Qu'est-il besoin, maintenant, de chercher le fondateur de l'église en question ? Ne l'avons-nous pas trouvé, et tous les faits accumulés dans ces pages ne parlent-ils pas aussi clairement que le texte le plus précis ? N'est-il pas évident que saint Perpet, qui avait conçu la plus grande vénération pour le martyr d'Autun, voulut avoir dans son diocèse, que dis-je, dans sa ville épiscopale, tout au moins une chapelle consacrée à ce grand saint. La première église Saint-Symphorien était donc contemporaine de la célèbre basilique de Saint-Martin, si heureusement restituée, dans ces derniers temps, par M. Quicherat, dans un savant et consciencieux travail ; elle était l'œuvre du v[e] siècle et non celle du vi[e] ; elle fut enfin bâtie avant l'année 491, date de la mort de son illustre fondateur. M. Mabille nous dit : « L'église de Saint-Symphorien fut fondée vers l'an 549 par Euphrône, » et il renvoie

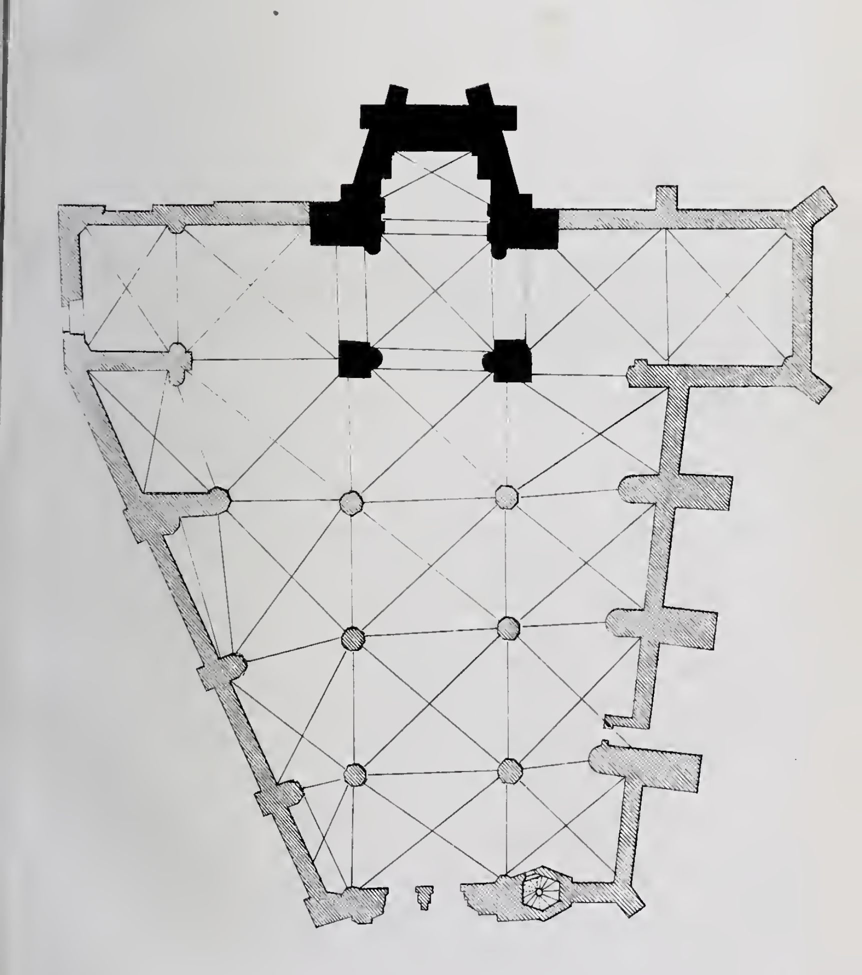
(1) Telle est la raison qui fait, encore de nos jours, donner Saint-Symphorien le second rang parmi les églises de Tours.

au 10e livre, chapitre XXXe de l'*Histoire des Francs*. Mais, dans ce chapitre, il n'y a rien de semblable et il n'est pas même fait allusion à l'édifice qui nous occupe. Je sais bien que plusieurs archéologues, éludant la difficulté, prétendent que saint Euphrône fit simplement reconstruire l'église Saint-Symphorien, et ils laissent dans le vague l'époque de sa fondation. Cette opinion, toutefois, n'est pas plus admissible que la précédente et le fameux passage de Grégoire de Tours, toujours mis en avant, ne peut, en aucune façon, servir à l'étayer. Le faubourg Saint-Symphorien fut nécessairement à l'abri de l'incendie qui dévasta la ville de Tours sous l'épiscopat de saint Euphrône, et, d'autre part, une église bâtie moins d'un siècle auparavant ne pouvait déjà tomber en ruine à cette époque; donc cette interprétation nouvelle, émise par M. l'abbé Bourassé, de regrettable mémoire, ne saurait être acceptée par la critique. Les textes s'y refusent et la vraisemblance aussi.

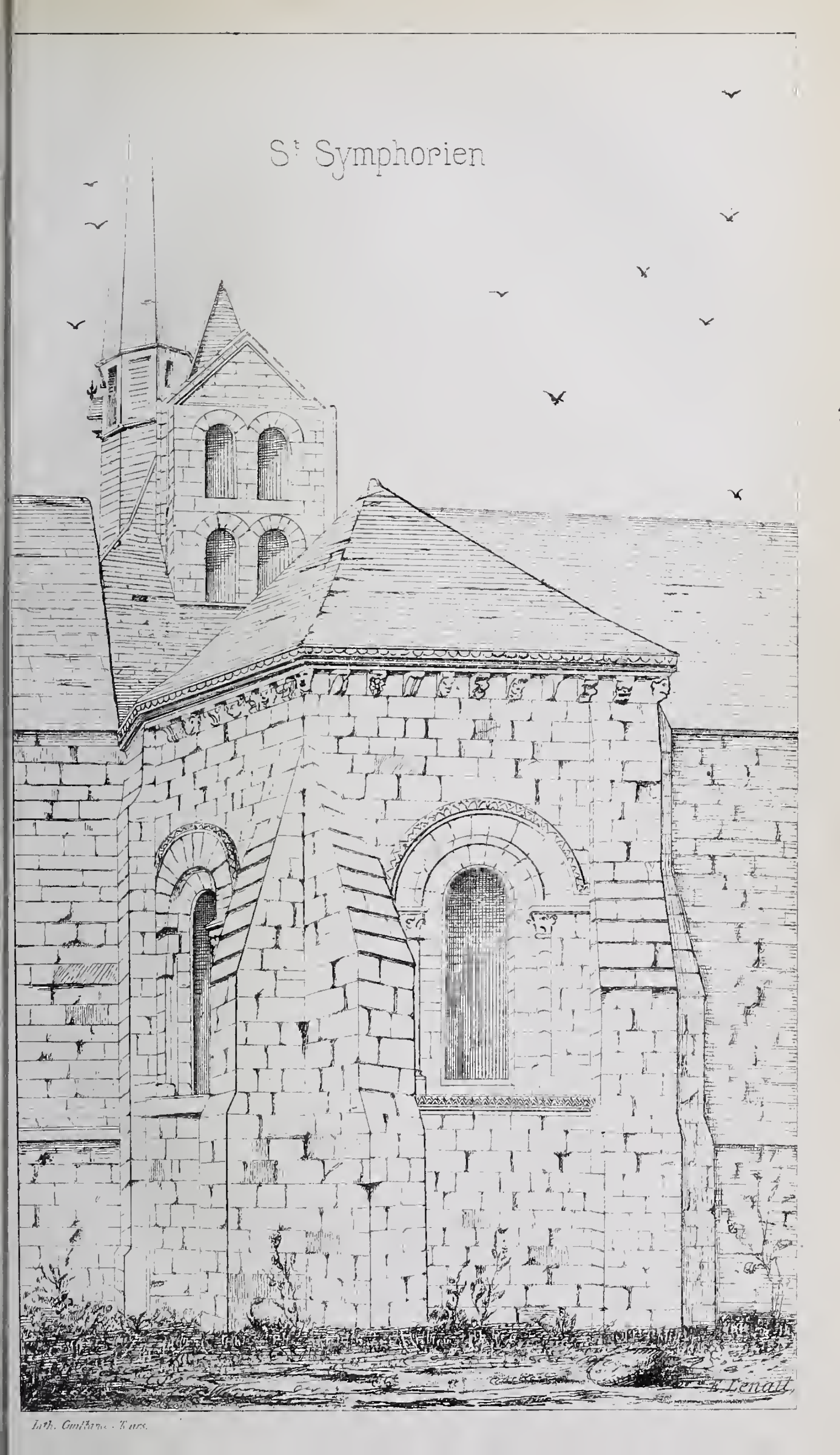
Maintenant, que reste-t-il de cette première construction? pas une pierre, croyons-nous. Une seule fois, au reste, il en est fait mention dans l'histoire, et dom Bouquet, au VIIIe volume de sa collection, a transcrit un diplôme de Charles le Chauve qui renferme ces mots : « *Nec non etiam ecclesiam S. Symphoriani supra Ligeris alveum, cum portu utriusque ripæ;* » l'empereur donne à l'abbaye de Marmoutier l'église de Saint-Symphorien ainsi que les deux ponts, établis depuis plusieurs siècles, en face l'un de l'autre, pour le passage du fleuve en cet endroit. Ce rapprochement, quelque singulier qu'il puisse paraître, explique, néanmoins, de la manière la plus claire, aux yeux de tous, la fondation d'une chapelle sur la rive droite de la Loire et fait connaître les raisons qui déterminèrent saint Perpet à choisir ce lieu préférablement à tout autre.

Les quatre grandes voies, en effet, qui mettaient en communication le pays des Turones avec les villes d'Angers, du Mans, de Chartres et de Blois, après s'être réunies en une seule sur le plateau de Saint-Barthélemy, descendaient la colline fortement entaillée et aboutissaient à une berge basse, où un bateau attendait les voyageurs pour les conduire à l'autre bord. Pour assurer un service régulier et diminuer tous les dangers que présentait la traversée d'un cours d'eau aussi considérable, surtout dans la saison d'hiver, il fallut, dès les premiers instants, un très-grand nombre de bras, un véritable peuple de bateliers. Ces derniers, gens peu fortunés, devaient naturellement chercher à vivre loin des murs de Cæsarodunum, et bientôt, avec les quelques hôteliers ou cabaretiers attirés en ce lieu par le passage incessant du fleuve et le profit qu'ils pouvaient en retirer pour leur industrie, ils formèrent un petit village qui alla toujours en s'agrandissant. Grâce à eux, la vie reparut sur cette rive, ancien berceau de la ville de Tours, suivant toutes probabilités, à l'époque de la domination gauloise. Seulement nos pères, alors, avaient fixé leur séjour sur les hauteurs, sur la colline à laquelle on a donné le triste nom de Calvaire, depuis au moins deux cents ans. En l'absence de toute trace sensible qui puisse venir à l'appui de notre opinion, nous pouvons recueillir dans les vieilles chroniques l'ancien nom du coteau dont l'origine celtique ne saurait être sujette à discussion. ALTIONUS dérive du radical ALT qui signifie *colline* et correspond au mot latin *declivitas*. IONUS, d'autre part, est une finale augmentative, en sorte que le premier nom du faubourg Saint-Symphorien ou plutôt de la ville gauloise qui le dominait ainsi que toute la vallée de la Loire, avait en celtique le sens de *grande colline*, nom que sa position justifiait suffisamment.

Église St Symphorien.



$0^{m},003$ p^{r} Mètre.



Lith. Guillaume · Tours.

Quoi qu'il en soit, saint Perpet, qui souvent débarquait au port de la rive droite pour se rendre à Marmoutier, dut être de bonne heure frappé de l'étrange abandon dans lequel avait été laissée une intéressante population, entièrement privée de secours religieux. Aussi, lorsqu'il reçut pour la basilique des Saints Pierre et Paul, alors en construction sur le tombeau de saint Martin, le riche présent qui excita son enthousiasme, eut-il un endroit tout trouvé d'avance pour témoigner sa gratitude envers saint Euphrône, en bâtissant une église sous le nom du jeune martyr d'Autun.

II.

L'ÉGLISE DU XIIe SIÈCLE.

Ce premier édifice, élevé sans doute sur le modèle des églises à petit appareil, si nombreuses encore dans la contrée, dura jusqu'au XIIe siècle, et, suivant toute vraisemblance, une construction voisine, qui a laissé des traces profondes dans l'histoire de la province, eut une grande influence sur sa destruction. Frappé des dangers qu'offrait, parfois, la traversée de la Loire en bateau, des accidents nombreux survenus à la suite d'une inondation terrible, le comte Eudes, frère du roi Henri Ier, dès l'année 1030, avait décidé l'établissement d'un pont en pierres, destiné à prévenir de nouveaux malheurs. « *Igi-* « *tur,* dit-il dans une charte précieuse, insérée par dom « Martène dans son THESAURUS ANECDOTORUM, *super* « *flumen Ligeris juxta civitatem Turonicam pontem ædifi-* « *care decrevi, ubi inundantis aquæ tempore noveram mul-* « *tos rapidi amnis impetu periisse.* » Puis il ajoute, — voyez, s'il vous plaît, comme les gens, au XIe siècle,

étaient arriérés, — que le passage sur ce pont sera toujours libre et *gratuit*. Ce bon prince redouterait, s'il en était autrement, de perdre tout le fruit de sa généreuse initiative, et il ne veut pas, en percevant une rétribution même légitime, diminuer la récompense qui lui sera plus tard accordée dans le ciel, pour cette œuvre essentiellement humanitaire, suivant notre nouveau langage. « *Et ne post* « *tanti operis consummationem ab æterna mercede quæ* « *sola fuit causa incœpti, lucri temporalis appetitu priva-* « *rer, Dei instinctu, qui me passus non est tanti laboris* « *remuneratione frustrari, uxorisque meæ hortatu, cujus* « *etiam instantia ac labore plurimo opus hoc videtur esse* « *perfectum, cyrographum hoc placuit facere.* » Ce document a-t-il été lu par ceux qui ont décrété la construction d'une affreuse passerelle, sur laquelle le pauvre ne peut s'engager sans déposer auparavant son obole, à la place du vieux pont capétien, cela n'est pas probable ; autrement ils seraient assurément moins fiers de ce retour en arrière, qualifié quelquefois de progrès.

La construction d'un pont eut-elle pour résultat un accroissement considérable de population sur la rive droite de la Loire ? Nous ne le pensons pas, et nous sommes plutôt porté à croire que les premiers instants durent être désastreux pour le faubourg. Les bateliers disparurent avec leur industrie, et la plupart des métiers qu'ils faisaient vivre les suivirent dans leur désertion. Mais, peu à peu, les communications plus rapides, en multipliant les relations, ramenèrent dans Saint-Symphorien la prospérité d'autrefois. La richesse se développa et naturellement la petite église de saint Perpet ne tarda pas à paraître misérable. Alors, à la place du vieux temple détruit, furent jetées les fondations du sanctuaire que nous admirons encore aujourd'hui. La date en est inscrite

dans certains détails par eux-mêmes éloquents. Tandis que toutes les ouvertures conservent le plein cintre, l'ogive est nettement accusée dans les arcs, et l'architecture nouvelle ne manifeste aucun des tâtonnements qui signalèrent ses débuts. On sent déjà un art maître de lui-même, tel qu'il se montre dans le nord de la France, entre les années 1140 et 1160, peu après l'adoption définitive de l'arc en tiers-point, et avant le dégagement complet des formes romanes, encore apparentes en divers endroits de notre monument.

Toutefois, il faut bien l'avouer, nous n'avons affaire ici qu'à une église relativement très-petite, à une véritable chapelle. Trois travées, au plus, précédaient un chœur étroit et peu profond, éclairé par trois larges baies cintrées, qui versaient une abondante lumière sous une voûte un peu écrasée par ses lourdes nervures. Deux ouvertures semblables, il est facile de le voir à certains arrachements à droite du sanctuaire, se creusaient dans les murs parallèles, entre les piles maîtresses, et appuyaient, à l'intérieur comme à l'extérieur, leur seconde archivolte sur des colonnettes engagées, aux chapiteaux feuillagés. Chaque travée, enfin, à l'imitation de celle qui nous reste, tracée sur un plan carré, devait être resserrée entre deux arcs doubleaux vigoureux, refouillés aux angles par un boudin. La même ornementation se reproduisait sur les formerets et les arcs ogives; et tous les chapiteaux, entièrement pris dans une même hauteur d'assise, se dérobaient à demi sous un épais tailloir, largement mouluré et décoré d'un rang de dents de scie à sa partie supérieure. La corbeille de ceux que nous voyons est, en général, revêtue d'une décoration végétale, tout à la fois élégante et sévère, ferme et pleine de simplicité. Certaines tiges affectent l'apparence de cordons perlés, tandis qu'à

côté, il est facile de distinguer une imitation rapprochée du modeste plantin et de l'élégant arum. Un seul chapiteau présente des figures symboliques, des syrènes occupées à dénouer leurs longs cheveux, ou jouant avec un objet indéterminé, dont la forme simule un poisson, l'emblème du chrétien, suivant les Pères les plus autorisés. La pensée de l'artiste serait alors complète, et nous retrouverions là un avertissement de ne pas nous abandonner aux charmes trompeurs de la volupté, de ne pas nous laisser aller aux séductions d'une enchanteresse qui, après s'être emparée de nous, ne manquerait pas de nous donner la mort. Tous ces chapiteaux reposent sur des colonnes un peu lourdes peut-être, mais qui paraissent surtout telles, par suite de l'exhaussement du sol. Les bases ont ainsi complétement disparu depuis au moins trois cents ans ; elles devaient être invariablement composées d'un gros tore, rattaché aux angles de la plinthe par des griffes ou pattes, qui donnaient à l'ensemble du support une apparence de force tout à fait singulière.

Jusqu'à présent, nous nous sommes uniquement appesanti sur la travée qui précède le chœur, partie, il est vrai, d'autant plus intéressante qu'elle n'a, pour ainsi dire, subi aucune altération. L'abside, au contraire, a vu longtemps ses trois pans coupés cachés derrière une décoration théâtrale, heureusement condamnée sans retour. Lorsque l'habile architecte chargé des restaurations donna l'ordre, il y a trois ans, de démolir tous ces prétendus embellissements du grand siècle, il s'aperçut que tous les chapiteaux avaient été mutilés, tous les arcs entaillés, toutes les fenêtres endommagées gravement. Le sanctuaire n'avait, pour ainsi dire plus de forme, et la partie sculpturale était à refaire en entier. Quelque délicat que fût ce travail, il a été mené à bonne fin en quelques mois,

et nous n'aurions que des éloges à donner à M. Guérin, s'il n'avait pris la liberté de relever les bases des colonnes de deux mètres environ. En cela, nous le savons bien, il n'a point contrevenu précisément aux règles formulées par le Moyen âge. Cette période brillante de notre architecture ne connaissait point ces unités typiques, appelées *ordres,* qui, sous des dimensions différentes, nous présentent toujours le même édifice, les mêmes proportions invariables, la même uniformité fatigante ; frappée de cette idée, que tous les monuments sont faits pour l'homme, que par conséquent l'échelle humaine doit se retrouver partout, indépendamment de la hauteur des voûtes et de la largeur des nefs, elle multiplie les moulures, allonge ou raccourcit les supports, mais jamais elle ne varie d'une manière sensible le diamètre accordé à chaque membre apparent. Par l'effet du contraste, elle obtenait ainsi plus même qu'elle n'avait d'abord espéré, et rien ne venait l'arrêter dans ses efforts puissants à la recherche du Créateur. La petitesse de l'homme apparaissait d'autant plus que la majesté divine était plus près d'être atteinte, et l'idée chrétienne, manifestée dans toute sa beauté, faisait naître dans les âmes un sentiment indéfinissable de respect. Donc M. Guérin est excusable au point de vue strict de l'art, et certes, nous ne saurions lui reprocher une surélévation du sol, qui s'imposait fatalement à lui ; mais nous eussions désiré que l'enfouissement des colonnes, si nous pouvons nous exprimer ainsi, demeurât toujours visible et dès le premier instant pût frapper le regard.

Examinons maintenant l'extérieur de l'abside et constatons sans plus tarder une disposition originale et pour nous tout à fait nouvelle. Les contre-forts d'angle, placés en équerre et retraités fortement aux deux tiers de leur

élévation, se fondent dans la construction principale en accusant, toutefois, une légère saillie curviligne qui donne à chaque pan coupé une forme concave très-sensible à l'œil. Au-dessus, la tablette en pierre qui sert d'égoût à la couverture et s'appuie sur des corbeaux saillants posés entre la dernière rangée de moellons, bien loin de suivre cette inflexion, présente au contraire une rigidité d'aspect véritablement remarquable, et tout cet ensemble affecte une singulière apparence de fermeté. Si maintenant, au sujet des supports indiqués, nous voulions nous abandonner seulement un instant à toutes les ressources de l'interprétation, il ne nous serait pas difficile de retrouver ici toutes les vertus figurées à côté de tous les vices, d'établir un parallèle entre ces diverses représentations, de les opposer les unes aux autres, de tirer les conséquences qu'un pareil rapprochement ne peut manquer de suggérer. Ces corbeaux, au nombre de vingt-cinq, se divisent en deux catégories bien distinctes. Douze d'entre eux ne sont qu'une imitation évidente d'un bout de solive œuvrée, tandis que les treize autres nous présentent des têtes d'hommes ou d'animaux. Ces dernières, il est vrai, sont peu nombreuses et symbolisent avec le lion, l'orgueil et la colère, avec le porc, la dégoûtante impureté. Voilà deux vices grossiers, matériels, bien dûment caractérisés, qui appelaient tout naturellement notre attention ; mais nous ne voulons pas nous arrêter sur toutes ces figures plus ou moins grimaçantes, sur ces têtes bouffies, forcées dans tous leurs traits, sur ces faces de satyres, auxquelles il ne manque ni les longues oreilles, ni le large rictus. Nous préférons signaler ce pan de mur jeté à une grande hauteur au-dessus des constructions que le XIIe siècle nous a laissées. Ses flancs sont moulurés ainsi que les deux rampants qui le terminent et il est ajouré de deux étages de baies cintrées, bouchées



Portail de l'Église S.t Symphorien de Tours.

1531.

depuis une époque ignorée. Tel qu'il s'offre à nos regards aujourd'hui, à moitié engagé dans la toiture, il simule assez bien un pignon de forme étrange ; mais si nous montons dans les combles de l'édifice, à des rainures profondes que des cordes seules ont pu creuser à la suite d'un long frottement, nous reconnaissons un de ces clochers ouverts comme le Midi en possède un grand nombre. Son existence est jusqu'ici demeurée inaperçue, et la Touraine ne saurait pas, que nous sachions, montrer un autre exemple de ces campaniles simples et légers empruntés à des climats plus favorisés que le sien. Il serait possible, cependant, que ce genre de clochers ait été très-répandu autrefois, même sur les bords de la Loire, mais la rapidité avec laquelle devaient se détériorer les pièces de bois, exposées ainsi à la pluie, au vent et à toutes les intempéries des saisons, a dû promptement faire renoncer à ce mode de suspension.

III

L'ÉGLISE DE LA RENAISSANCE.

Durant tout le Moyen âge le faubourg Saint-Symphorien, sous des influences diverses qu'il serait assez difficile de préciser, était demeuré à peu près stationnaire; mais vers la fin du XVe siècle, sa population s'accrut tout à coup dans des proportions considérables, grâce aux éléments industriels qui vinrent s'implanter dans son sein. La fabrication des étoffes de soie, jusqu'alors réservée à l'Italie et aux provinces du midi de la France, introduite à Tours par le roi Louis XI, en 1470, s'était rapidement développée, et la rive droite de la Loire n'avait point été déshéritée dans l'établissement des nombreux métiers qui,

en peu d'années, occupèrent environ dix mille bras. Dans cet état de choses, l'église élevée trois cents ans auparavant dut paraître bientôt trop petite, et la construction, sinon d'un nouveau sanctuaire, au moins de nefs plus vastes adaptées à celui existant déjà, fut non-seulement décidée en principe, mais presque aussitôt mise à exécution. Il semblerait même, au premier abord, que les travaux commencèrent de tous les côtés à la fois; mais, peu après, l'activité des constructeurs de l'œuvre, limitée sans doute par les ressources dont ils pouvaient disposer, se concentra sur la partie méridionale, qui seule porte le cachet bien marqué de la dernière période ogivale. Tous les arcs s'y montrent amaigris, uniformes dans leur coupe. Les piles ne dérobent plus, comme à l'époque précédente, leur noyau central derrière un revêtement de colonnettes ; mais, resserrées à leur partie supérieure par une sorte de bague, singulier amoindrissement des beaux chapiteaux qui les couronnaient jadis, elles confondent leur profil avec celui des archivoltes, et leur section est identique à celle de toutes les nervures prismatiques réunies en faisceau et prolongées jusqu'au niveau du sol. Enfin, suivant un plan original et particulier à quelques églises du Midi, les contre-forts, placés à l'intérieur, séparent autant de chapelles, comprises sous une même voûte que le collatéral, et éclairées par des fenêtres aux traceries flamboyantes qui n'occupent naturellement qu'une trop faible partie du mur du remplissage, élevé sous les formerets.

L'insuffisance de la lumière, ainsi ménagée avec une étrange parcimonie, est d'autant plus sensible que la grande nef, bâtie quelques années plus tard, ne possède par elle-même aucun moyen de recevoir le jour extérieur. Entièrement dépourvues d'ouvertures, ses parties hautes se trouvent plongées dans une demi-obscurité, surtout

vers l'est, où elles viennent butter contre la base de l'ancien clocher. Il semblerait que l'architecte de la Renaissance chargé de conduire les travaux de Saint-Symphorien ait contrevenu à dessein aux traditions reçues depuis des siècles, qui tendaient à annuler presque complétement les surfaces plates et à créer des vides de plus en plus nombreux. Telle qu'elle est, cette construction centrale nous fait rétrograder jusqu'à l'apparition des grandes voûtes, jusqu'à cette époque de tâtonnements qui suivit la substitution des pénétrations romaines, habilement modifiées, aux longs berceaux tracés suivant une courbe plein cintre ou suivant un arc brisé. Et cependant le principe fécond des arcs-boutants n'avait pas été totalement mis en oubli; seulement une insigne maladresse avait présidé à son application. Au lieu de laisser le dernier claveau libre, de faciliter le glissement et d'empêcher ainsi la déformation des arcs, l'architecte a cru sans doute faire merveille en engageant dans la muraille la tête de ses étresillons, qui naturellement se sont brisés et ont perdu toute leur force au premier tassement manifesté dans les contre-forts. Aussi a-t-il fallu doubler l'épaisseur de ces derniers et produire en plein soleil ce que le constructeur du XVe siècle avait mis tant de soin à dissimuler à l'intérieur.

Si, vers la Loire, l'église pouvait s'étendre sans difficultés et couvrir tout le terrain à sa convenance, il n'en était pas de même du côté du nord où de sérieux obstacles s'opposaient à son agrandissement. Il ne lui était pas permis d'entamer la voie antique, qui, après être descendue du plateau de Saint-Barthélemy, au moyen d'une large coupure pratiquée dans le calcaire lacustre du coteau, s'infléchissait en cet endroit pour gagner la rive du fleuve et le petit port dont nous avons déjà parlé. L'architecte se vit donc obligé de construire sur un plan tout oblique le mur

des chapelles, véritables cette fois, qui s'ouvrent sur le collatéral et vont, ainsi, en diminuant de profondeur, de telle façon que la dernière, c'est-à-dire la plus rapprochée de la façade occidentale, n'a pas même l'espace nécessaire pour contenir un autel. Cette disposition, quelque bizarre qu'elle puisse paraître au premier coup d'œil, était à tout prendre bien préférable à celle qui eût sacrifié les parties essentielles de l'église au désir enfantin de donner des dimensions égales à de purs accessoires. La même difficulté sera résolue de la même manière, quelques années plus tard, au centre de Paris, et nul, que nous sachions, n'a blâmé le parti adopté par les constructeurs de Saint-Eustache, guidés par un motif analogue à celui que nous venons de développer. Seulement, à Saint-Symphorien, les chapelles ne sont pas couvertes par des toits complétement isolés, sortes de lourdes pyramides, réclamées par la nécessité de ne point empêcher la lumière de se répandre à grands flots dans la nef principale. De simples chéneaux, posés sur les murs de refend, versent dans la rue les eaux pluviales au moyen de longues gargouilles, et le regard est attiré par une succession de combles à double pente, perpendiculaires au vaisseau central et fermés par des pignons accolés.

Jusqu'ici nous n'avons point parlé des croisillons, ou plutôt du transept, pour nous servir d'un mot généralement reçu. En présence de ces deux nefs transversales démesurément vastes et tout à fait disproportionnées, notre embarras, en effet, est tellement grand, que nous aimerions mieux nous taire à leur sujet. N'oublions pas, toutefois, de dire que le croisillon septentrional fut élevé dans les premières années du XVIe siècle, en même temps que la grande nef, tandis que son pendant, plus jeune d'un grand nombre d'années, est assurément postérieur

au magnifique portail dont nous aurons bientôt à entretenir nos lecteurs. Mais, avant d'aborder ce chef-d'œuvre, demandons aux chercheurs d'énigmes de vouloir bien nous expliquer le sens des quatre lettres R. P. I. P., sculptées en relief, autour d'un personnage debout, la main gauche appuyée sur une croix dont les branches sont maintenues par un cercle, sur lequel se détache nous ne savons quelle figure, peut-être un agneau. Signalons aussi cette roue tracée sur une autre clef de voûte, dans le même collatéral sud, et qui pourrait indiquer la place d'un ancien autel, consacré à la glorieuse martyre d'Alexandrie, sainte Catherine. Cependant, il ne faudrait pas trop appuyer sur ce rapprochement, et nous protestons, pour notre part, contre l'attribution d'une chapelle voisine, décorée de coquilles et de bourdons, au grand patron des voyageurs. Outre que saint Jacques avait une église particulière, à quelques pas plus loin, dans une île de la Loire, nous ferons remarquer que les mêmes signes apparaissent à la jonction des arcs-ogives, du côté de la fenêtre, sur un écusson parfaitement figuré, et que, par conséquent, nous avons sous les yeux des pièces d'armoiries, et rien de plus. Si, du reste, nous adoptions une interprétation avancée trop à la légère, rien ne nous empêcherait de supposer, aux colombes qui se voient à la voûte, l'existence d'un autel dédié à l'Esprit-Saint dans le croisillon septentrional, et ainsi nous serions amené à expliquer arbitrairement toutes ces fantaisies de pierre, toutes ces clefs pendantes, plus ou moins saillantes et décorées, qui tantôt représentent des enfants adossés et suspendus par le sommet du crâne, tantôt des têtes de vieillards ou des figures de jeunes femmes, et qui se montrent en maints endroits du monument que nous étudions.

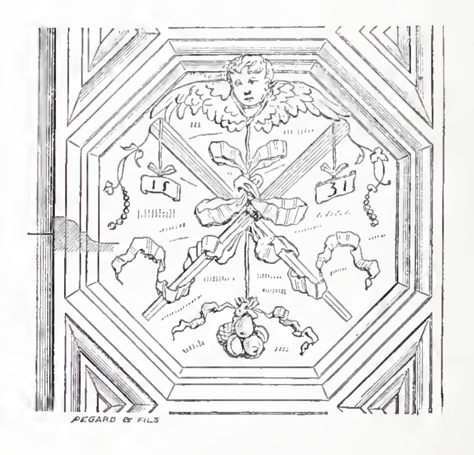
Nous sommes arrivé presque à la limite de notre travail, et pourtant nous n'avons pas encore touché à l'unique partie de notre monument que la critique ait daigné embrasser en passant. L'examen, il est vrai, a été si rapide que les mieux appris ont aperçu dans le portail de Saint-Symphorien, cette œuvre éminemment délicate de la Renaissance française, tout autre chose que ce qui s'y trouve en réalité. Ainsi, sans égard à la différence des styles et frappés uniquement par une malheureuse date qui n'en peut mais, plusieurs écrivains, assurément distingués, ont voulu absolument découvrir une certaine lourdeur dans cette remarquable façade. Sous leur mauvaise impression chronologique, ils n'ont pas hésité à blâmer sévèrement la distribution des ombres et de la lumière, dont le jeu a été ménagé dans cette décoration avec une si admirable entente, que nulle part ailleurs, peut-être, il ne s'est montré mieux compris. Était-il donc bien difficile de voir que la statue de saint Pierre, ainsi que celle de saint Paul, du reste, marquée du même millésime, n'étaient ici que des importations étrangères sur lesquelles on ne devait asseoir aucun fondement. Nous irons bien plus loin, et nous ne craignons pas d'affirmer que la Vierge elle-même n'appartient pas au portail primitif, et la preuve en est dans les fortes entailles qu'il a fallu infliger à la niche destinée à la recevoir. Non, certes, tout ce bijou de la Renaissance n'a pas été exécuté en l'an de grâce 1567, et les raisonnements si légèrement échafaudés à son sujet ne s'appliquent qu'à des statues, en vérité, fort médiocres et tout à fait en désaccord avec la place qu'elles occupent aujourd'hui.

A quelle époque faut-il donc faire remonter l'œuvre principale, cette large voussure portée sur d'élégants pieds-droits, ces deux portes surbaissées, ce fenêtrage

flamboyant, coupé dans son milieu par un pilier massif? Quelle main a, pour ainsi dire, brodé ces rinceaux délicats, ces fines arabesques, toute cette ornementation aussi remarquable par sa richesse que par sa variété? Quel ciseau a fouillé ces pinacles, creusé ces caissons, cannelé ces colonnettes, courbé ces chapiteaux? Sil ne nous est pas permis de répondre à la seconde interrogation, nous sommes armé sur la première d'un document indiscutable, échappé, nous ne savons comment, aux chercheurs et aux curieux, en tous les cas inédit, et dont nous réclamons la découverte à bon droit. A la date si souvent répétée, et que nous repoussons de toutes nos forces, quelle que soit l'autorité de ceux qui l'ont prise sous leur patronage, nous pouvons désormais en opposer une autre à notre tour. La nôtre ne se lit pas comme la précédente, sur un objet en quelque sorte mobilier, facile à déplacer au besoin, mais sur le monument lui-même, qui vient ainsi protester, après plusieurs siècles de silence, contre des allégations bénévoles et d'inexplicables méprises. Par une dérision du sort véritablement cruelle, elle se voit du même côté que la malencontreuse statue du prince des Apôtres, presque au niveau de la tête maussade de ce saint Pierre d'emprunt, sur la paroi intérieure de l'un des pieds-droits indiqués. Ce dernier, ainsi que l'intrados de l'arc dont il soutient une retombée, a toute sa surface divisée en caissons de forme octogonale, au centre desquels l'artiste chargé de la décoration a figuré tous les instruments nécessaires au sacrifice de l'autel. En suivant de bas en haut, nous retrouvons d'abord le bénitier et son goupillon, les deux chandeliers indispensables, le livre des évangiles, le calice, les burettes, la patène, à demi voilée sous son corporal, deux cierges en sautoir, et enfin un second livre qui présente sur sa couverture le

monogramme du Christ et de sa mère, I H S M, c'est-à-dire *Jesus, Maria.*

Un grand intérêt, évidemment, s'attache à toutes ces sculptures, véritable musée sacré exposé à la porte du temple ; néanmoins, au point de vue particulier qui nous occupe, l'avant-dernier caisson mérite seul de fixer nos regards. Ne possède-t-il pas, en effet, inscrite sur deux cartouches isolés, la preuve irréfragable de notre première opinion, la justification de nos doutes, les véritables titres de noblesse de notre monument. Grâce au dessin fidèle, exécuté par l'habile crayon de notre collègue et ami, M. Ernest Lenail, une description plus minutieuse



est inutile, et chacun peut lire avec nous la date si longtemps cherchée, et que nous sommes heureux de faire connaître au monde savant. N'avions-nous donc pas raison de n'ajouter aucune foi à quatre chiffres menteurs, source d'une erreur inqualifiable, acceptée sans contrôle et pro-

pagée sans examen. Toute cette brillante ornementation a été exécutée en l'année 1531; c'est un fait acquis, désormais, contre lequel viendront échouer tous les systèmes et toutes les interprétations. Certain chroniqueur, paraît-il, affirme que l'église Saint-Symphorien venait d'être terminée à l'époque où le roi Henri III lutta sous ses murs contre le duc de Mayenne; mais, à notre avis, il ne peut être question du portail dans ce passage si complaisamment commenté. Le style général de la décoration proteste non moins haut que la date par nous découverte récemment. Qu'une partie de notre édifice ait été à peine achevée en 1589, nous n'en sommes nullement étonné, et l'annaliste en question (1) a sans doute voulu indiquer le croisillon méridional, dont la construction, en effet, pourrait bien être contemporaine de l'événement précité. Les cannelures des culs-de-lampes, et les anges bouffis qui leur servent d'appui n'ont rien qui vienne combattre cette assertion parfaitement légitime. Ainsi, nul ne pour-

(1) Quel est le nom de ce chroniqueur? Nous l'ignorons complétement, et nous n'avons jamais pu trouver le passage dont on a fait un si étrange abus. Diverses personnes, consultées par nous, n'ont pu nous mettre sur sa trace. L'une d'elles nous a dit: « Voyez dans Davila, » et après avoir parcouru la *Storia delle guerre civili di Francia*, nous n'avons pas été plus avancé qu'auparavant. Une autre nous a renvoyé à Auguste de Thou. Eh bien! dans l'*Histoire de son temps*, vol. IVe, p. 436, édition de 1650, nous avons lu tout simplement ces mots: « *Tum forte rex* (Henri III) *suburbium* (le faubourg Saint-Symphorien) *cum proceribus ac belli ducibus equitabat, locum non bene antea notatum diligentius perlustrans.* » Et puis c'est tout. Le roi rentre en ville et ne s'occupe point de l'église Saint-Symphorien, pas plus que de Thou, qui ne la nomme nulle part.

rait maintenant accuser les Ligueurs d'avoir seuls mutilé les admirables sculptures qui s'offraient longues années auparavant, toutes fraîches et toutes coquettes à la fureur dévastatrice des sectaires huguenots, commandés par le prince de Condé.

Après avoir retrouvé l'acte de naissance de notre magnifique portail, ne serait-il pas opportun de rechercher dans quelle circonstance il a été élevé, sous quelle influence il a reçu son ornementation toute chrétienne, en sorte qu'il est peut-être le seul exemple d'un monument de la Renaissance entièrement pur de souvenirs païens. Suivant une tradition conservée jusqu'à nos jours, nous aurions sous les yeux le cadeau véritablement royal fait à l'église Saint-Symphorien par la famille Denis, à l'occasion du mariage de l'un des siens. Ainsi s'expliquerait le mot *lætantes*, introduit dans un verset du psaume CXXI^e, gravé en relief au-dessus des deux portes d'entrée, de chaque côté de la statue de la Vierge : *In domum domini* LAETANTES *ibimus*. La même pensée joyeuse se fait également jour dans les quatre vers suivants qui se lisent immédiatement au-dessous, deux à deux, de chaque côté du trumeau central, entre les moulures des voussoirs :

Regi sidereo jubilemus corde benigno
Qui superis sanctum sociavit Symphorianum.
Angelicis turmis sociatus Symphorianus
Oret pro nobis pietatem cunctapotentis.

« Le cœur plein d'effusion, rendons grâce au Roi des cieux qui a placé saint Symphorien dans la société des bienheureux. O Symphorien, vous qui vivez au milieu des chœurs angéliques, implorez pour nous la bonté du Tout-Puissant. »

Si nous admettons volontiers l'origine de ces inscriptions, choisies ou composées en l'honneur de deux jeunes époux dont elles exprimaient les sentiments très-naturels à un moment fortuné de leur existence, il nous est difficile de reconnaître Paul Denis, le capitaine des gardes de Henri III, dans le généreux bienfaiteur de notre église. Les quarante-trois années écoulées entre la construction de notre portail et l'avénement du frère et successeur de Charles IX au trône de France, nous semblent un temps bien long, et, sans aucun doute, il faut reconnaître encore ici la pernicieuse influence de la malheureuse date inscrite sur la base informe de la statue de saint Pierre. Nous nous heurtons contre des difficultés presque insurmontables qu'il ne nous appartient pas de résoudre dans ces pages. Au reste, tous les documents feraient défaut aux généalogistes qui entreprendraient cette tâche ardue, car la famille Denis, retirée dans la suite au Canada, emporta avec elle tous les papiers qui eussent pu servir à établir ses titres à la reconnaissance des habitants de Saint-Symphorien. Un de ses descendants, le seul qui, depuis cette époque, ait, à notre connaissance, foulé le sol de la patrie, ne daigna pas même, il y a quelques années, répondre aux lettres qui lui furent adressées de Tours, pendant son court séjour à la Rochelle, et il regagna les bords du Saint-Laurent, sans avoir daigné visiter la terre dotée jadis par ses aïeux d'un remarquable monument (1).

(1) Il nous resterait encore à signaler d'autres inscriptions qui n'ont aucun rapport avec le fait indiqué plus haut. Sur le socle à pans coupés qui supporte la statue de la Vierge, on lit ces mots : « *Salve, certa salus mundi, sanctissima Virgo ;* Salut, Vierge sainte, le refuge assuré du monde. » Enfin, sur les parchemins déroulés et soutenus par des anges, aux clefs des

Après tout ce que nous venons de dire, notre sujet n'est point encore épuisé et il nous resterait, pour être complet, à faire une part égale entre l'éloge et la critique, afin d'éviter le reproche de partialité que nous ne voudrions mériter à aucun prix. Certes, nous ne serions pas embarrassé pour découvrir des points défectueux, et nous blâmerions tout d'abord la disposition générale, empruntée à ce que nos pères ont appelé longtemps la « grande architecture romaine ». Que vient faire, ici, ce froid entablement, plaqué sur la muraille, au-dessus de l'arc principal avec lequel il contraste par son étrange nudité? C'est en vain que les plus grands efforts ont été tentés pour dissimuler la hauteur des points d'appui latéraux, en nous offrant deux étages de pilastres inutiles; tout cet échafaudage est véritablement puéril et peu digne d'un art qui se respecte et veut faire école en un pays. Que dirons-nous de ce fronton exagéré, démesurément aigu, de cet œil-de-bœuf ouvert au centre du tympan? Tout ce cadre est mesquin, toutes ces formes sont glaciales et ne rachètent pas, par la pureté des lignes, leur flagrante inutilité. Même dans la partie la plus admirable, celle qui assure à ce portail sa juste renommée, il serait facile encore de trouver à redire.

deux portes d'entrée, on pouvait encore, il y a peu d'années, déchiffrer des versets bibliques qu'il eût été intéressant de relever. Aujourd'hui presque tout a disparu sous les mutilations répétées de l'administration des Pompes funèbres, qui ne se lasse pas d'enfoncer des clous dans la pierre tendre de ce charmant portail. Ne serait-il pas temps d'arrêter ce vandalisme tarifé dont l'église Saint-Symphorien n'est pas seule à se plaindre dans la ville de Tours. Avec beaucoup de peine nous avons pu lire les deux mots *mandata ejus* sur la clef méridionale, mais tout le reste est tellement mutilé qu'il nous a été impossible, même avec la *concordance* de Lucas, de rétablir le texte entier.

Il existe une certaine disproportion entre les différents membres dont l'ensemble se compose; la part réservée au fenêtrage est trop considérable, et les portes, abaissées à la moitié de la hauteur totale, jouent le triste rôle de remplissage. D'autre part les chapiteaux des pieds-droits viennent couper le tympan dans son milieu et produisent un effet déplorable, nullement atténué par les pinacles écourtés, placés au-dessus des statues de saint Pierre et de saint Paul. Mais tous ces défauts disparaissent devant ces broderies de pierre qui font de notre portail une des œuvres les plus remarquables que nous connaissions en ce genre. Certaines parties même atteignent les limites de la délicatesse et de la perfection, et justifient à tous égards cette date de 1531, que nul ne pourra contester désormais.

Disons, en finissant, que l'église Saint-Symphorien a heureusement conservé jusqu'à ce jour ses vantaux du XVIe siècle, mais tellement mutilés, dégradés, qu'ils ne présentent guère plus qu'une image effacée de ce qu'ils étaient jadis. Cependant deux bas-reliefs disposés à la partie supérieure méritent encore d'attirer l'attention. Dans l'un il est facile de reconnaître le jeune martyr d'Autun, à genoux, les mains jointes, dans l'attente du coup d'épée qu'un soldat, debout derrière lui, se prépare à lui asséner. Dans l'autre nous retrouvons le solitaire de Bethléem, saint Jérôme, à demi couché dans sa grotte, à côté du lion qui, dit-on, venait quelquefois partager sa retraite.

Notre tâche est terminée, et si notre travail peut soulever de justes critiques sur bien des points, nous croyons, au moins, avoir atteint le triple but que nous nous étions proposé en l'entreprenant. Que voulions-nous, en effet? rétablir le véritable sens d'un passage de Grégoire de Tours et rendre à qui de droit l'honneur d'avoir fondé

l'église Saint-Symphorien ; dévoiler l'existence d'un clocher du XIIe siècle, perdu dans une haute toiture surélevée après coup ; enfin repousser les appréciations trop hâtives portées sur une œuvre de la Renaissance, faussement attribuée à une époque de décadence avec laquelle elle n'avait rien de commun. Avons-nous réussi ? c'est aux lecteurs à se prononcer.

JEAN COUSIN

PEINTRE-VERRIER

PAR M. AMBROISE-FIRMIN DIDOT (1)

Dès les temps les plus reculés et antérieurement aux autres nations, l'art de la verrerie était exercé en grand et avec succès en France, ce qui est attesté par tant d'anciens vitraux dans nos cathédrales, nos églises et nos anciens châteaux. Grégoire de Tours et Fortunat constatent l'existence, dès le VII[e] siècle, de vitraux dans les églises de

(1) Nous sommes heureux de pouvoir détacher ici quelques pages du beau livre tout récemment consacré par M. Ambroise-Firmin Didot à la mémoire du grand artiste sénonais, Jean Cousin; c'est une bonne fortune, dont les lecteurs du *Bullétin monumental* nous sauront gré, nous en sommes persuadé. Voici, du reste, en quels termes M. Didot, avec sa courtoisie ordinaire, voulait bien acquiescer, il y a quelques jours, au désir que nous lui avions manifesté.

« MONSIEUR,

« C'est avec le plus grand plaisir que je vous autorise à reproduire ce que j'ai dit sur les vitraux de Jean Cousin.

« J'ai fait exécuter en chromolithographie le vitrail de Fleurigny, qui paraîtra dans le Recueil des œuvres de Jean Cousin, que je publierai incessamment.

« Je fais des vœux pour le succès du *Bulletin archéologique.*

« Veuillez, etc. Amb.-Fir. DIDOT. »

Léon PALUSTRE.

Tours, de Brioude et de Paris; et le moine Théophile, dans son énumération des pays qui se sont distingués dans les arts divers, attribue à la France la première fabrication des vitraux.

Mais, sans entrer ici dans l'histoire de la peinture sur verre, il est une question qui ne semble pas suffisamment éclaircie. On ne voit point de distinction bien établie entre les vitriers, les maîtres verriers, et les maîtres peintres-verriers. Dans une ordonnance de Lyon (décembre 1496), Charles VIII confirme les statuts des « paintres, tailleurs d'ymages et (voirriers) » (1); quelquefois, les titres de maîtres verriers et maîtres peintres-verriers semblent donnés indistinctement.

Jean Cousin, Pinaigrier et autres peintres verriers avaient-ils des fourneaux pour l'opération de la cuisson ? des ateliers pour la préparation des couleurs et des substances métalliques qui les composent, et que modifie l'acti,n du feu ?

Alexandre Lenoir, dans son *Histoire des arts par les monuments* (2), nous dit :

« Jean Cousin donnait à ses draperies les couleurs les plus éclatantes ; il les formait avec des chaux métalliques d'or, d'argent et de cuivre, qu'il rendait transparentes en les faisant pénétrer dans le verre par l'action du feu. Il revenait une seconde fois sur les ombres, qu'il composait avec des oxydes de fer, et fondait le tout ensemble au fourneau. »

On aime à croire que l'esprit ingénieux de Jean Cousin, si zélé pour tant de parties des beaux-arts, s'occupait des

(1) Le Vieil, *Traité de la peinture sur verre.*

(2) Paris, 1810.

moyens qu'employaient les artistes chargés des opérations qui constituent l'art du verrier. Mais dans quelle mesure coopérait-il lui-même à ces travaux pratiques? c'est ce point que Lenoir ni aucun autre historien de l'art n'a encore éclairci.

Dans la peinture sur verre comme dans la gravure sur bois il y a deux opérations distinctes : l'œuvre de l'artiste, c'est-à-dire le dessin, et le travail du praticien, c'est-à-dire l'exécution de la pensée primitive incorporée au verre ou reproduite en relief sur le bois. De même que pour la gravure sur bois c'est le canif du graveur qui suit et au besoin explique le dessin du maître, de même pour la peinture sur verre les ouvriers verriers sont chargés du travail de la coloration, de la délicate opération de la cuisson dans les fours et de la surveillance des changements qui peuvent en résulter, enfin du découpage des diverses parties et de leur ajustage au moyen d'armatures de plomb.

On pourrait admettre que, pour les peintures sur verre en *grisaille*, telles que celles du château d'Anet et celles dont les fragments si remarquables par le grand style et la pureté du dessin ont été réunis à Sens et à Auxerre chez MM. Poncelet et Chaulay, leur exécution sur verre ait été entièrement l'œuvre de Jean Cousin; la couleur est monochrome; mais, quant aux autres grands vitraux d'églises dont les riches couleurs exigent l'emploi de substances métalliques diversement préparées et pour lesquelles il faut des cuissons successives, nous n'avons d'autre indice que ce travail technique ait pu être opéré par Jean Cousin que la présomption d'un atelier dans la cour de la Sainte-Chapelle qui lui aurait été concédé par la faveur royale.

Ce qui me confirme dans l'opinion que les dessins de

Jean Cousin étaient transcrits sur le verre par des artistes d'un talent souvent médiocre, c'est l'examen des verreries du château d'Anet, où souvent, pour la partie décorative, des maladresses de dessin sont telles qu'on ne saurait les attribuer à Jean Cousin. On en peut juger entre autres dans la vitrine exposée à l'une des fenêtres de notre Musée du Louvre, si toutefois elle doit lui être attribuée.

Après Jean Cousin, l'art de la verrerie perdit de son importance; nous en avons signalé les causes, dont la principale est la nécessité de laisser pénétrer la lumière dans les églises :

« Il y a quarante ans, nous dit Le Vieil, que l'on comptait encore au rang des monuments de la peinture sur verre du XIIe siècle quelques anciens vitraux du haut du chœur de l'église de Paris; j'en ai démonté, en 1741, les deux derniers pour les remplacer par des vitres blanches (1). » Et il ajoute : « Tel est le sort aujourd'hui de la peinture sur verre ; on aura peine à croire que dans la capitale du royaume de France, au temps où j'écris (1768), il ne se trouve qu'un artiste de ce talent dans lequel il élève un fils âgé de dix-neuf à vingt ans, et que ce seul artiste soit assez occupé autour de quelques armoiries et de quelques frises que son art ne pourrait suffire à ses besoins s'il n'y joignait un commerce plus étendu, etc. (p. 81) (2). Cet

(1) Le Vieil, *Traité de la peinture sur verre*, 1re partie, p. 24.

(2) Par un singulier hasard, je possède un fragment de vitrail que M. Job de Dreux a retrouvé parmi d'autres fragments. On y lit : « Par Louis Fromanger, maître vitrier à Dreux, en 1753, rue Parisis, 157. » Peut-être était-ce un de ses ancêtres qui avait exécuté sur les dessins de Jean Cousin les verreries d'Anet.

art a été presque entièrement délaissé dès le siècle de Louis XIV. »

Je me bornerai donc à indiquer ce que j'ai pu recueillir sur les verreries de Jean Cousin, en laissant au temps et aux recherches de ceux qui s'intéressent à l'histoire du maître sénonais à découvrir ce qui n'a pas complétement disparu ou n'a pas encore été signalé et ce qui doit lui être attribué avec le plus de probabilité.

En vain Alexandre Lenoir, par ses soins et même au péril de sa vie, avait sauvé de la destruction tant de monuments de l'art français en les réunissant au Musée des Petits-Augustins, où j'aimais à les visiter au commencement de ce siècle; en vain lui-même les avait décrits et même reproduits en partie dans son livre avec un enthousiasme qui ajoutait encore à l'intérêt de ces précieuses reliques; elles ont été dispersées avec une telle incurie, que la plupart ne se retrouvent plus (1).

A cette occasion, je mentionnerai que dans l'église de Saint-Pierre, à Dreux, M. Job, ayant fait réparer ses beaux vitraux peints, a vu deux fois mentionné le nom de Pierre Courtois : l'un sous un écusson (panneau représentant Jésus dans le Temple), l'autre sur le vase que tient la Samaritaine. Jean et Pierre Courtois étaient deux habiles émailleurs et maîtres verriers de Chartres.

(1) Je tiens du propriétaire actuel du château d'Anet, M. Moreau, qui, secondé par le talent de M. Lefer, restaure ce beau monument de l'art français avec tant de zèle et de goût, que tous deux s'étant rendus au Louvre, auprès de M. de Nieuwerkerke, pour rechercher dans les combles du Louvre ce qui pourrait être recueilli des verres de Jean Cousin, toutes leurs recherches furent vaines; il n'en reste aucune trace.

A PARIS.

Église Saint-Gervais.

Il n'y reste rien des vitraux de Jean Cousin dont la description nous a été donnée par Félibien. On y voyait, dit-il, les trois vitraux de ce maître :

1° *Le Martyre de Saint-Laurent ;*

2° *La Samaritaine conversant avec le Christ;*

3° *La Guérison du paralytique.*

Il y avait aussi dans une chapelle autour du chœur à droite *la Réception de la reine de Saba par Salomon.*

Tous ces vitraux ont été détruits vers 1775, et, en examinant les fragments qu'on a recueillis pour orner les parties hautes de quelques-unes des fenêtres de cette église, aucun, un seul excepté, ne se rapporte, du moins d'une manière reconnaissable, à l'un des trois sujets indiqués par Félibien comme étant de Jean Cousin.

Mais on voit au fond du chœur de cette église un grand et magnifique vitrail représentant l'Annonciation et la Naissance du Christ, accompagné de deux autres vitraux non moins importants, et qui tous trois sont attribués à Robert Pinaigrier, et, en effet, le dessin diffère de celui de Jean Cousin. Cependant, quant à l'architecture, elle est semblable à celle qui caractérise le vitrail de Saint-Eutrope à la cathédrale de Sens et qui est de Jean Cousin: on en voit un spécimen dans l'*Histoire de la peinture sur verre,* par M. de Lasteyrie.

On peut donc croire que Jean Cousin, qui, selon les anciens historiens, a décoré, conjointement avec Pinaigrier, l'église de Saint-Gervais, concourut au dessin, du

moins quant à la partie architecturale, de ce beau vitrail, l'un des plus importants qui existent en France, et dont l'effet est admirable, surtout lorsqu'un rayon de soleil l'illumine.

Tout récemment on vient de replacer à l'église Saint-Gervais un grand et beau vitrail représentant le *Jugement de Salomon*. M. Filon, qui l'a remonté avec grand soin, l'attribue à Pinaigrier (1); mais le style en est tout différent et me paraît se rapprocher de celui de Jean Cousin à en juger par le vitrail de Fleurigny parfaitement conservé, et dont on ne saurait mettre en doute l'authenticité constatée par Félibien. A moins que M. Filon n'ait des motifs que j'ignore pour attribuer cette œuvre à Pinaigrier, je crois devoir la ranger parmi les œuvres les plus remarquables de Jean Cousin. Dans l'un des compartiments accessoires en haut de ce vitrail, on voit représentée *la Reine de Saba*, mais en petite dimension et de peu d'importance. Serait-ce ce vitrail que Félibien dit avoir été exécuté par Jean Cousin dans une chapelle de cette même église de Saint-Gervais?

Dom Germain Brice, dans sa description de cette église, dit que les vitres en sont estimées et qu'elles sont de Jean Cousin,

« Qui excellait dans ce genre d'ouvrages dont on est sagement revenu à présent, à cause de l'obscurité que les couleurs produisent. Elles ont été faites vers l'année 1586. » (*Description de la ville de Paris*, t. II, p. 146.)

(1) M. E. Déligand, dans sa *Notice sur Jean Cousin*, attribue ce vitrail à Jean Cousin, et dit que « l'on avait cru y lire la date de 1531, tandis que c'est 1551 qu'il porte. » Je n'y ai aperçu aucune date.

Église des Jacobins.

M. Alexandre Lenoir avait recueilli quelques fragments de vitrail représentant *le Calvaire,* qu'on voyait dans cette église, et qu'il attribue à Jean Cousin.

« Ce qui en reste, dit-il, fait regretter ce qui en a été détruit. Le dessin en est vigoureux; il est d'un grand style. On s'aperçoit aisément que ce maître a été nourri des productions de Raphaël. »

Église Saint-Étienne-du-Mont.

Le vitrail qui servait de porte au petit cimetière de l'église paroissiale de Saint-Étienne-du-Mont, où Le Vieil dit l'avoir vu, a disparu.

Alexandre Lenoir, dans son *Musée,* mentionne, en outre sans aucune indication de provenance, trois autres vitraux : « Une descente de croix, et deux sujets de l'An-« cien Testament peints en grisaille légère et de la « manière la plus suave. »

On ignore ce qu'ils sont devenus.

Les charniers de Saint-Étienne-du-Mont étaient ornés de vitraux peints, qui existent encore en partie, quoique très-mutilés et très-mal restaurés. Ces vitraux pourraient bien être de Jean Cousin, car ils ont été gravés par son ami et peut-être son élève Léonard Gaultier, dans un ouvrage fort rare où il n'est pas même dit que ces curieuses et fines gravures reproduisent ces vitraux. Voici le titre de l'ouvrage, qui manque dans nos grandes bibliothèques de Paris et dont M. le curé de Saint-Étienne-

du-Mont possède un très-bel exemplaire : *La Conférence des figures mystiques de l'Ancien Testament avec la vérité évangélique,* par Guillaume de Requieu (Paris, Ant. du Breuil, 1602, in-8°). Aucun iconographe n'a fait mention de ces gravures, dues au burin de Léonard Gaultier, qui les a toutes signées. Quant aux vitraux qu'elles représentent, Dezallier d'Argenville, dans son *Voyage pittoresque de Paris,* les mentionne comme très-curieux.

A VINCENNES.

La Sainte-Chapelle.

Dans la Sainte-Chapelle, la verrerie est entièrement de la main de Jean Cousin. On y voit l'*Annonciation,* les portraits en pied de *François Ier* et de *Henri II,* l'*Approche du jugement dernier,* d'après l'Apocalypse. Ces magnifiques vitraux, que Lenoir regarde comme les plus beaux monuments de la peinture sur verre en France, avaient beaucoup souffert. Le ministre Benezech autorisa Lenoir à les recueillir dans le Musée des monuments français; depuis ils ont été replacés à Vincennes (1).

« Plusieurs de ces vitraux, dit M. Lenoir (2), ont été totalement abîmés par la grêle; ils représentent plusieurs passages de l'Apocalypse. Ceux qui ont été conservés sont au nombre de sept. Les deux plus beaux étaient dans le sanctuaire : la composition en est vigoureuse; elle représente *la chute du monde ou les approches du dernier*

(1) Haag, *la France protestante,* p. 104, article Jean Cousin.

(2) Lenoir, *Description du Musée français,* 4e édit., p. 36.

jugement. La terre est ébranlée, les flammes soulèvent les flots de la mer, roulant des malheureux qui cherchent à combattre la mort qui vient les frapper. Des anges, au milieu des éclairs, sonnent la trompette universelle. Ces contrastes sont frappants et touchent l'âme du spectateur.

« Chacun des sujets est divisé par des encadrements, peints en grisaille, formant des voûtes, de façon à donner de la profondeur aux sujets. On voit dans les angles du haut les chiffres de Henri II et de Diane de Poitiers, et dans le bas des groupes de trophées de guerre ornés de salamandres.

« Les vitraux de la nef ont la même distribution : ils représentent les portraits en pied de François Ier et de Henri II, de grandeur naturelle. Plusieurs ont été très-dégradés. Au bas de l'un d'eux on voit la Vierge ayant l'Enfant Jésus sur ses genoux. Ces peintures sont sublimes, elles ont plutôt l'air d'être exécutées sur la toile que sur le verre. Jean Cousin y a réuni et employé toutes les ressources de son art. Son dessin semble être celui de Jules Romain, sa couleur et son faire ceux du Corrége. Une fausse tradition annonçait que Jean Cousin avait exécuté ces peintures sur des cartons de Jules Romain : c'est une erreur accréditée par des gens qui ne savent pas découvrir dans les œuvres des grands maîtres ces traits fins qui décèlent leur âme dans leur composition, cette délicatesse presque surnaturelle qui constitue le dessin et l'expression, qui fait qu'un tableau de Michel-Ange ne ressemble point à un tableau de Raphaël (1). »

(1) M. de Lasteyrie a reproduit la scène de l'Apocalypse, et la représentation de Henri II agenouillé, dans son grand et bel ouvrage : *Histoire de la peinture sur verre*.

MM. Haag ajoutent ces réflexions à ce jugement un peu enthousiaste, quoique vrai au fond :

« C'est à cette difficulté de bien juger les œuvres de l'art que l'on doit attribuer la diversité des jugements qui ont été portés sur la manière de Jean Cousin. Les uns y ont cru reconnaître une imitation du Parmesan, d'autres nfin de Michel-Ange. Mais cette diversité même d'opinion prouve que sa manière était à lui. Telle est la fortune des hommes de génie, ils se rencontrent sans se chercher ni se connaître (1). »

Millin, dans les *Antiquités nationales*, nous donne une reproduction figurée, mais malheureusement bien imparfaite, de plusieurs vitraux de la Sainte-Chapelle de Vincennes.

« Parmi les sujets groupés au n° X, planche 9, t. II, on voit Diane de Poitiers représentée dans le purgatoire, au vitrail du milieu de la nef à gauche; elle est nue et tient les bras serrés sur la poitrine, et semble demander

(1) Quand je suis allé examiner, en mai 1869 et en janvier 1870, les vitraux de Jean Cousin dans la chapelle de Vincennes, ils étaient en partie démontés pour être réparés. Mais ce que j'en ai vu, particulièrement la scène de l'Apocalypse, fort bien reproduite par M. de Lasteyrie, justifie l'éloge qu'on en a fait. Nous espérons qu'à l'aide des fragments tenus en réserve, M. Viollet-le-Duc parviendra à rétablir, du moins en partie, ce qui décorait cette chapelle lorsque l'explosion de la poudrière, en 1822, endommagea les vitraux de Jean Cousin. Les soins si éclairés et si consciencieux qu'apporte M. Viollet-le-Duc à la restauration de nos anciens monuments nous font vivement désirer que ce travail ne reste pas plus longtemps suspendu.

de sortir de ce séjour de douleurs où quelques faiblesses la retiennent, pour rentrer dans la demeure des bienheureux.

« La figure 4 représente le duc de Guise le Balafré. Il est à genoux devant un prie-Dieu sur lequel il y a un livre et un trophée d'armes; en face de lui on voit un bouclier chargé d'une croix de Lorraine.

« Un autre personnage également agenouillé ressemble pour le costume à Henri II. Ses armoiries, remarquables par les seize alérions d'azur (armes des Montmorency), sont supportées par deux anges. »

Millin, t. 2, p. 60, dit qu'on y voyait dans l'origine le portrait du cardinal de Lorraine, mais que ce portrait avait été enlevé, sans doute à la suite du meurtre de ce cardinal à Blois.

Quelques-uns attribuent aussi à Jean Cousin les deux vitraux de l'extrémité de la nef de la même chapelle représentant les *Quatre saisons.*

Dans la planche VI, la figure 4 représente une Vierge tenant l'Enfant Jésus, assise dans un beau siége antique; et la figure 5, un cordelier.

A la figure 6 est le portrait de François Ier, agenouillé et revêtu du grand habit de l'ordre de Saint-Michel avec la fraise et le collier.

A SENS, DANS LA CATHÉDRALE.

Chapelle Saint-Eutrope.

Ce vitrail, qui est le premier en entrant dans l'église, représente les *Scènes de la vie de saint Eutrope et son martyre.* Jean Cousin l'exécuta, dit-on, à la demande

d'Antoine Richer, chanoine de Sens, son oncle, lorsqu'il fit réparer la chapelle (1). Voici ce qu'en dit Alexandre de la Borde dans les *Monuments de la France :*

« La partie supérieure représente Jésus-Christ au milieu des quatre évangélistes; aux deux côtés sont deux prophètes. Plus bas, on voit dans deux médaillons l'ange Gabriel qui salue la sainte Vierge. Ces différents morceaux sont de la plus belle manière. Huit panneaux carrés au-dessous traitent autant de sujets de la vie de saint Eutrope. Les inscriptions qui les accompagnent, écrites en caractères gothiques souvent replacés à rebours, sont tellement mutilées qu'elles sont presque indéchiffrables. Cependant le premier sujet, à droite du vitrail, indique le saint très-jeune encore, prenant congé de son père (2); dans le deuxième, il entre à cheval dans une ville; au troisième, il assiste à la multiplication des cinq pains; dans le quatrième, il est béni par Jésus-Christ monté sur un âne; dans le cinquième, accompagné de son père et de sa mère, il est baptisé par saint Simon et saint Jude; dans le sixième, il est sacré évêque par le pape, suivi de ses cardinaux; dans le septième, il prêche la multitude; enfin, dans le huitième, revêtu de ses habits pontificaux, il est assommé et lapidé par ses bourreaux. — Dans le soubassement, deux anges à chaque extrémité soutiennent des armoiries... et deux autres au milieu jouent des instruments. »

(1) Elle fut fondée, en 1317, par Guillaume du Plessis, chanoine de Sens.

(2) M. de Lasteyrie, dans son *Histoire de la peinture sur verre*, a reproduit cette partie du vitrail, qui donne une idée du mérite de ce chef-d'œuvre exécuté par Jean Cousin en 1530, date qui est inscrite sur le fauteuil d'Hérode.

Cette belle composition porte la date de 1530. Elle a été fort bien réparée par M. H. Gérente, sous la direction de M. Viollet-le-Duc.

Lorsqu'on a démonté le grand vitrail du Martyre de saint Eutrope, qui orne la cathédrale de Sens, M. Lefort, l'architecte en chef du département, a fait au préalable exécuter en grand des photographies de ce vitrail pour bien constater l'état où il se trouvait alors. Je possède une de ces photographies ; il est bien regrettable qu'on n'ait pu apporter plus tôt ce soin religieux à nos anciens monuments !

Chapelle de Notre-Dame de Lorette.

A la même cathédrale on voit, dans la chapelle qui fut construite en 1545 par Fritard, neveu du chanoine Richer, le vitrail représentant *la Sibylle Tiburtine consultée par l'empereur Auguste.*

Voici la description qu'en donne Alexandre de la Borde :

« L'empereur Auguste, dans le milieu de ce vitrail, est représenté à genoux, dans une attitude d'étonnement et d'admiration. Une Sibylle, que l'on croit être celle de Tibur ou de Cumes, élevant le bras au ciel, semble lui dire : *Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo,* etc. Marie, que la Sibylle paraît montrer, tient dans ses bras l'enfant Jésus; elle est entourée d'anges formant des concerts avec des instruments de musique, et surmontée du Père éternel dans sa majesté, tenant d'une main le globe du monde et bénissant, de l'autre, l'univers. Dans le panneau à la droite du spectateur, est représenté un des capitaines d'Auguste, revêtu d'une cuirasse et le bâton du comman-

dement à la main; les deux vieillards qui l'accompagnent paraissent être deux aruspices. Le panneau de gauche est rempli par des femmes ingénieusement groupées, et qui paraissent s'occuper de l'événement merveilleux qui se passe en ce moment. Le fond du tableau est rempli par une architecture symétrique d'une très-riche ordonnance. — Ce magnifique vitrail, chef-d'œuvre de Jean Cousin, a été très-considérablement endommagé par un coup de canon dans les dernières invasions. Nous avons le bonheur de l'avoir dessiné avant cet accident. »

Excepté la partie endommagée par le boulet de canon qui a enlevé la tête et la poitrine de la Sibylle, tout le reste du vitrail est très-bien conservé. Cette partie pourrait même être facilement réparée à l'aide du dessin que nous en a donné M. de la Borde lorsque le vitrail était intact. On a bien fait cependant de ne remplacer cette lacune que par du verre blanc. Le bras de la Sibylle qui reste élevé indique le mouvement et ce qui est conservé laisse voir la couleur de cette partie de l'habillement. Dans un groupe de personnages, l'on remarque une tête de vieillard à barbe blanche qui est superbe, et, à droite, un groupe de deux femmes d'un très-beau caractère. On y reconnaît le plus beau style de Cousin.

La richesse de la composition, le grand style du dessin et de l'architecture du fond, et jusqu'à la pyramide, qui est un accompagnement presque constant dans les fonds architecturaux des compositions de Jean Cousin, confirment l'authenticité de ce beau vitrail et nous guident pour reconnaître sa main dans ses autres œuvres.

Cette composition est entièrement différente de celle qui décore la fenêtre au fond de la chapelle de Fleurigny. Il serait à désirer que, tout en la conservant telle qu'elle est,

on en fît faire une répétition où seraient rétablies les lacunes, d'après les indications encore visibles. On en pourra mieux juger dans la copie à l'aquarelle que M. Challard exécute pour moi.

Ce même sujet a été traité dans une gravure en camaïeu sur bois, que je possède, faite par Antonio Fantuzzi da Trento, d'après un dessin du Parmesan. Mais la composition, beaucoup plus simple, diffère de celle que Jean Cousin a exécutée dans la cathédrale de Sens et à Fleurigny. On retrouve aussi ce sujet reproduit dans d'anciennes gravures sur cuivre.

La composition de ce vitrail a été attribuée selon les uns au Rosso, selon les autres à Lucas Penni. Je crois voir dans ces prétendues attributions le désir que l'on avait de donner à des artistes italiens en renom et alors jouissant de la faveur publique, les œuvres d'un talent modeste, mais qui a toujours cherché à rester inconnu.

On s'est étonné de ne point voir le nom de Jean Cousin sur les livres de comptes de la cathédrale de Sens, mais seulement celui des verriers Hympe père et fils et Tassin-Grassot, *verriers à Sens ;* il y a tout lieu de croire que, Jean Cousin ayant donné gratuitement à sa ville natale les cartons d'après lesquels les verriers exécutèrent, sous sa direction, le travail de coloration et de cuisson, cette partie seule, concernant l'exécution matérielle, a dû figurer sur les comptes sans que le nom de Jean Cousin s'y trouvât.

Église des Cordeliers.

Cette église, détruite en 1794, possédait les vitraux suivants :

Jésus-Christ en croix ;

Un Miracle arrivé par l'intercession de la sainte Vierge;

Le Serpent d'airain. On croit que la composition de ce vitrail nous a été conservée dans la belle gravure qu'en a donnée Delaulne et qui porte le nom de Jean Cousin (1).

Chapelle de Saint-Romain, à Sens.

Elle a été détruite comme la précédente. On y voyait, dit Félibien, un vitrail représentant le *Jugement universel,* composition différente du tableau de Jean Cousin, peint à l'huile, qui était aux Minimes et que nous possédons.

La tradition rapporte que Jean Cousin exécuta gratuitement ce vitrail. Des fragments en ont été conservés par M. Leyre, ancien bibliothécaire du département de l'Yonne (2).

Dans le *Compte rendu* du quatorzième congrès archéologique tenu à Chartres, p. 116 et 205, il est dit qu'on voit au transept de l'église Saint-Jean, à Sens, en face du banc d'œuvre, un vitrail représentant le Jugement dernier, attribué à Jean Cousin; mais M. de Caumont le croit antérieur d'un demi-siècle à Jean Cousin.

Serait-ce une rectification qui aurait été faite au moyen des fragments conservés par M. Leyre?

C'est sur ce vitrail, où la représentation du Jugement

(1) Le Vieil dit que le même sujet était représenté dans un vitrail servant de porte au petit cimetière de Saint-Étienne-du-Mont, à Paris. *Voy.* ci-dessus, p. 82.

(2) Tarbé, dans son *Almanach de Sens*, 1799, p. 151, dit que cette église a été détruite en 1792.

dernier est tout autre que dans le tableau des Minimes, que Jean Cousin aurait peint, au dire de Félibien, « un pape qui paraît dans l'enfer au milieu des démons, » ce qui avait fait supposer que Jean Cousin était de la religion prétendue réformée, opinion que repousse Félibien.

Église de Soucy.

Dans la sacristie était le vitrail représentant le portrait de Jehan Bowyer, beau-frère de Jean Cousin, d'abord curé de Soucy, puis chanoine de la cathédrale de Sens. Il était, d'après ce que dit M. Déligand, presque de grandeur naturelle, en surplis, les mains jointes et à genoux aux pieds de Jésus sur la croix : l'écusson de ses armes était déposé à terre (1).

Maison de Jean Cousin (2).

Dans cette maison, située dans la rue qui porte actuellement le nom de Jean Cousin, on voit dans la cour intérieure un escalier d'une construction à la fois simple et pittoresque ; la galerie qui est attenante à cet escalier était décorée de médaillons de petite dimension au nombre de trente-deux, placés à la façade donnant sur la cour. Ces médaillons sont maintenant à Auxerre, dans le curieux musée de M. Poncelet.

(1) Déligand, p. 12.

(2) La reproduction de cette maison se voit p. 218 du Recueil des sessions des Congrès archéologiques de France, XIVe congrès.

On y remarque quelques sujets un peu grotesques, et, en effet, Alex. Lenoir dit que Jean Cousin « excellait à composer des figures fantastiques, des mascarons et des chimères. » C'est ce que j'ai remarqué dans plusieurs de ses compositions, encadrements et lettres ornées, particulièrement dans la grande lettre S qui se trouve au commencement de son beau *Traité de la perspective*.

(*A suivre.*)

LA CROIX DE CHAMPAGNAC

(CREUSE)

PAR M. DE CESSAC

INSPECTEUR DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Une intéressante monographie à faire serait celle des croix de pierre du département de la Creuse portant, taillés dans le même bloc de granit, le Christ sur la face antérieure, la Vierge sur le côté opposé, entourés souvent de divers personnages. J'ai déjà décrit la croix du village de Banassac, commune de Saint-Sulpice-le-Guéritois, qui est ornée de deux personnages gravés au trait sur les lobes inférieurs de l'encadrement qui réunit ses bras : elle m'a paru dater du XIIIe siècle. Plusieurs de celles du sud du département sont aussi intéressantes quoique moins anciennes pour la plupart. J'en connais près de Pont-Charraud, commune de Saint-Georges-Nigremont, à Pigerolles, à Villemoneix, sur la route de Felletin à Gentioux, à Gentioux même, à Bosmoreau, à Bonlieu, commune de Peyrat-la-Nonière, etc. etc. Enfin, un monument d'un genre différent, connu sous le nom de *croix de saint Barbère,* est dans la commune de Moutier-Rauzeille.

La croix que je veux décrire aujourd'hui est dressée sur le bord de la route de Chénérailles à Bellegarde, au bas du bourg de Champagnac, au pied d'un grand et vigoureux tilleul dont le feuillage épais forme au-dessus d'elle un dôme magnifique.

Un autel assez simple, en granit bleu du pays, lui sert

de base. La date 1524 est gravée en creux sur la tranche de la table de cet autel. L'arbre d'une seule pierre en granit à deux micas, à grains assez fins, a plus de cinq mètres de hauteur. Le bas est carré, le haut rond. Le passage d'une de ces formes à l'autre a été obtenu à l'aide de quatre petites colonnettes à demi engagées, ménagées aux angles. Partant à peu de distance de la base, ces colonnettes atteignent à peine le tiers de la hauteur de l'arbre de la croix. Trois liens, dont les deux supérieurs sont plus rapprochés, les tiennent serrés contre lui.

Sur cet arbre est placée une croix un peu plus haute que large, d'une pierre différente, à grains très-fins, de couleur grisâtre, dont je n'ai pu, à cause de la distance, discerner la nature. Cette croix repose sur un socle en forme de croisillon, de même dimension que ses bras, renflé en disque à son milieu pour servir de couronnement au fût que je viens de décrire. Ce soc est plat en dessus, orné en dessous, à chaque extrémité, d'une sorte de pendentif peu prononcé, carré par le haut, rond par le bas, d'où part en remontant quatre feuilles lobées.

Les bouts libres de la croix sont terminés en pointe allongée, flanquée de crossettes aux quatres angles. Le Christ, en fort relief, a la tête penchée en avant, les bras horizontaux, les pieds retenus par un seul clou.

Sur le socle sont deux personnages debout; leur tête touche les bras de la croix. Celui de droite, tourné vers le Christ, a les mains jointes et tendues vers lui; celui de gauche, qui est de face, paraît avoir les bras en croix sur la poitrine. Tous deux ont de longs vêtements, plus amples dans le personnage de gauche, plus étroits dans celui de droite.

La face opposée montre la Vierge debout, les pieds reposant sur une tête d'ange. Au-dessus, un renflement de

la pierre porte comme l'autel la date 1524. De chaque côté de la Vierge sont deux statuettes plus courtes et plus trapues que celles de la face; elles sont adossées aux premières. Ces statuettes représentent deux moines dont les mains paraissent tenir un objet, un livre peut-être, et qui implorent la Vierge, vers laquelle ils sont tournés.

Cette croix me rappelle celle du cimetière de Poma (Aude), figurée sans description dans le volume qui rend compte du Congrès archéologique tenu à Carcassonne, en 1868, par la Société française d'archéologie. La croix de Poma est plus chargée de figurines que celle de Champagnac, mais elle a comme elle deux grands personnages debout posés sur un socle identique. Leur attitude est sensiblement la même. Ainsi qu'à Champagnac le personnage de droite est tourné vers le Christ, seulement ses bras sont en croix sur la poitrine; celui de gauche a, au contraire, les mains jointes, mais elles sont baissées. Nous trouvons aussi dans cette croix la figure de moine; elle est unique, agenouillée entre le personnage de gauche et le Christ. Comme à Champagnac les dimensions de cette figurine sont bien plus faibles que celles des deux autres statuettes.

Les détails de la croix de la Creuse sont un peu frustes, la croix du département de l'Aude est, au contraire, parfaitement conservée. Dans toutes les deux le costume du personnage de gauche est le costume d'une femme, celui du personnage de droite, le costume d'un homme qui paraît très-jeune. Nous avons donc la représentation de la sainte Vierge et de saint Jean l'Évangéliste, et cette représentation doit faire allusion à ce passage de l'évangile selon saint Jean : *Cum vidisset ergo Jesus matrem, et discipulum stantem quem diligebat, dicit matri suæ : mulier, ecce filius tuus. Deinde dicit discipulo : Ecce mater tua.*

Les deux statues de la Vierge et de saint Jean accompagnent souvent les croix de la fin du XVe siècle et du commencement du XVIe. M. de Montaiglon a publié (1) la description et la figure d'une croix-horloge des premières années du XVIe siècle, sur le socle de laquelle la Vierge est à gauche et saint Jean à droite, comme dans les deux croix de Champagnac et de Poma. Ils se retrouvent ainsi disposés sur une croix du département de la Seine-Inférieure dont je vais parler.

Quant aux représentations de moines, la position de celui de Poma est celle d'un donateur. Il en est de même d'un chevalier et de sa femme agenouillés en face l'un de l'autre, au-dessous du Christ, de la Vierge aux bras en croix et de saint Jean tenant le livre des saints évangiles, qu'on voit sur une croix découverte dans la Seine-Inférieure par M. de Glanville et que M. de Caumont a figurée dans son *Abécédaire d'archéologie religieuse* (2).

Bien que la place qu'occupent les moines de la croix de Champagnac ne soit pas celle attribuée aux donateurs, peut-être ne doit-on pas y voir autre chose. Dans ce cas ces moines devraient appartemir à l'abbaye de Bonlieu, abbaye voisine, à laquelle les seigneurs de la Roche-Aymon firent plusieurs donations dans cette paroisse de Champagnac, à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe. Elle serait l'œuvre de leur munificence et de leur piété.

(1) *Rev. des soc. sav.* V^e^ série, t. 1er p. 147.

(2) V^e^ édit., p. 708.

CHRONIQUE

Nomination d'un secrétaire adjoint. — Dans la séance administrative du 2 décembre dernier, M. Félix de Chavigny, a été nommé secrétaire-adjoint, en remplacement de M. Charles Vasseur, démissionnaire.

40e session du Congrès archéologique de France à Châteauroux. — La Société française d'archéologie pour la description et la conservation des monuments historiques, tiendra cette année sa 40e session dans la ville de Châteauroux. MM. Fauconneau-Dufresne et Daiguson, secrétaires généraux du Congrès, ont été chargés de s'occuper de tout ce qui concerne son organisation. Grâce à leur zèle et à leurs actives démarches, le succès a déjà dépassé toutes les espérances, et l'on peut désormais avoir la certitude que le Congrès de Châteauroux ne le cédera en rien à ceux qui l'ont précédé.

Châteauroux est une ville centrale, et desservie par le chemin de fer de Paris à Toulouse. Cette ville renferme de curieux monuments, dont quelques-uns ont une réelle importance archéologique. Nous citerons entre autres la vieille église de Déols, dont quelques parties remontent aux temps mérovingiens, et où se trouvent le magnifique tombeau de saint Ludre et celui de saint Léocade, appartenant tous les deux à l'époque gallo-romaine, des restes importants de l'ancienne abbaye, ses cloîtres, et son clocher, ce dernier classé parmi les monuments historiques, plusieurs églises, un vieux logis roman, des caves voûtées du moyen âge, et le château, magnifique construction du XVe siècle, servant actuellement de Préfecture.

Le Congrès s'ouvrira le mardi 10 juin, à 2 heures, dans la grande salle de l'hôtel de ville.

G. DE COUGNY.

Correspondance. — M. Charles Vasseur adresse à M. le Directeur sa démission de secrétaire général adjoint en la motivant sur son éloignement actuel du siége de la Société : mais il promet son concours pour la rédaction du *Bulletin monumental,* et quelques études sur la partie du Périgord qu'il habite aujourd'hui.

M. Daiguson accepte les fonctions de secrétaire général du congrès de Châteauroux, et annonce son intention de traiter la question concernant les inscriptions lapidaires du département de l'Indre.

M. Degré, architecte à Dijon et membre de la Société, offre les croquis de divers monuments de la Bourgogne, de l'Auvergne et de la Normandie.

M. de Dion, inspecteur de Seine-et-Oise et l'un des membres les plus zélés de la Société, se félicite de la continuation du *Bulletin* et lui promet son active collaboration. Il annonce une notice sur la tour de Fréteval, la Maison-Forte d'Archamp (Doubs) et le château de Kenilworth. En quittant Vendôme, M. de Dion a étudié la nef de la cathédrale du Mans, pour tâcher de reconnaître l'œuvre du moine Itan, dont avait parlé M. de Déservillers. Il n'a pu se rendre compte de tout, mais il pourra donner un court article sur ce sujet, s'il convient à M. le Directeur. M. de Cougny a accepté avec empressement l'offre de notre honorable collègue.

M. le comte de Toulouse Lautrec, inspecteur divisionnaire, n'a pour le moment aucun travail à offrir pour le *Bulletin,* mais il promet dans un avenir prochain la description très-naïve et très-minutieuse d'une riche demeure du XVIe siècle, extraite des mémoires inédits de Gacher, écrivain protestant du Castrais. M. le Directeur peut compter sur son ferme désir de seconder ses utiles efforts pour la continuation du *Bulletin.*

M. Émile Cartailhac, secrétaire de la Société archéologique du Midi, demande, au nom de plusieurs de ses collègues, la réunion du Congrès archéologique à Toulouse pour 1874. M. le Directeur a fait droit à cette demande et a décidé que la Société française tiendrait sa 41e session à Toulouse, l'année prochaine.

M de Rochambeau promet d'assister au Congrès de Châteauroux. Il annonce en même temps que les procès-verbaux et mémoires du Congrès de Vendôme seront classés sous peu et prêts à être livrés à l'impression.

M. Buhot de Kersers, de Bourges, soumet à M. le Directeur quelques questions propres à être insérées au programme du Congrès de Châteauroux. Il se propose de traiter la question relative à l'épigraphie gallo-romaine dans les départements du Cher, de l'Indre, du Loir-et-Cher, de l'Indre-et-Loire et de la Nièvre. M. de Méloizes fera d'intéressantes communications sur les excavations connues dans le Berry sous le nom de *Mardelles*. M. de Laugardière s'occupera des découvertes numismatiques récentes dans le département de l'Indre. M. Roubet, juge de paix à la Guerche, et vice-président de la Société nivernaise, traitera diverses questions qui lui ont été suggérées par M. de Caumont.

M. de Cessac, inspecteur de la Creuse, annonce un travail sur les divers modes de sépulture gallo-romaine, dans son département; une notice sur une croix de pierre de 1524, et pour une époque un peu plus éloignée un important mémoire sur l'introduction du bronze dans l'ouest de l'Europe. M. de Cessac promet d'assister au Congrès de Châteauroux. « C'est un grand acte de dévouement que vous venez de faire, écrit-il à M. de Cougny, en acceptant la direction du *Bulletin monumental*, et tous vos confrères doivent vous en savoir gré; mais c'est en même temps, je le crois, une chose nécessaire à la vie et à la prospérité de la Société française d'archéologie. Vos confrères vous soutiendront donc, ils le doivent, et le feront, j'en ai l'espérance. »

M. l'abbé Chevalier adresse sa démission à M. le Directeur, regrettant que ses *nombreuses occupations* ne lui permettent pas de suivre, comme il le voudrait, les excursions de la Société.

M. d'Espinay, membre du conseil administratif, promet, au nom de M. Godard-Faultrier, le compte-rendu des fouilles que le zélé et savant inspecteur a faites dans les environs d'Angers, et, en son propre nom, une notice sur le logis du roi, à Loches.

M. d'Espinay se félicite de l'empressement avec lequel sont suivies ses conférences archéologiques au Cercle catholique d'Angers.

M. Fauconneau-Dufresne, inspecteur de l'Indre et secrétaire général du congrès de Châteauroux, annonce qu'il a déjà recueilli un certain nombre d'adhésions, et qu'il espère en obtenir une centaine au moins dans son département.

M. le comte de Galembert signale l'importance de la continuation du *Bulletin*, « sans lequel, dit-il, notre Société ne pourrait se soutenir. »

M. le baron de Rivières, membre du conseil administratif, annonce un mémoire pour le prochain numéro du *Bulletin* et promet son active collaboration, soit pour la partie archéologique, soit pour la chronique.

M. l'abbé Voisin, curé de Douadic (Indre), et membre de la Société, promet d'assister au Congrès de Châteauroux et de traiter plusieurs questions du programme. Il aura en outre d'intéressantes communications à faire sur ses fouilles dans les environs du Blanc. Il annonce qu'il a découvert une grande salle de bains, terminée en hémycicle avec hippocauste, et quatre ou cinq autres appartements. Il a trouvé également quatre chapiteaux très-curieux. M. l'abbé Voisin a fait des plans de toutes les murailles et des appartements par lui mis au jour. Près de Douadic même, existent les restes d'un village gallo-romain, ou, tout au moins, d'une grande exploitation rurale. Notre savant collègue y a déjà fait exécuter des fouilles et se promet de les continuer lorsqu'il en aura le temps.

M. le baron de Verneilh, inspecteur divisionnaire, annonce à M. le Directeur que bien que les études archéologiques « demandent des temps moins agités et moins incertains que celui que nous traversons depuis trois ans, » il peut compter cependant sur son actif concours pour la rédaction du *Bulletin*. Il signale l'importance de la bonne exécution des gravures et engage M. de Cougny à y apporter un soin tout particulier.

M. de Beaurepaire, secrétaire général adjoint à Caen, annonce, pour le second numéro du *Bulletin*, une revue archéologique

de la région qu'il habite. Il se propose de continuer périodiquement cette revue, ajoutant que son « concours actif et dévoué est absolument acquis » à M. le Directeur.

M. Bouet, l'éminent inspecteur du Calvados, met à la disposition de la rédaction du *Bulletin monumental,* le dessin d'un *crucifix* accompagné de l'image du soleil et de la lune, découvert par lui et par M. Ramé au sommet de l'ancienne façade de la vieille collégiale de Saint-Mexme, à Chinon. Il propose de mettre sur bois, pour la même destination, les dessins de deux dalles tumulaires du musée de Lyon, représentant l'une un Maréchal, et l'autre un Pénitentier. M. le Directeur a prié M. Martin-Daussigny, conservateur du musée de Lyon, de vouloir bien, s'il lui était possible, donner une courte notice sur ces deux curieuses tombes, afin de l'insérer dans le *Bulletin.*

M. Le Bœuf adresse un mémoire sur les fouilles qu'il a faites l'an dernier dans les environs de Beaugé, et pour lesquelles une allocation lui avait été accordée au Congrès d'Angers, en 1871. Ce mémoire paraîtra dans un des prochains numéros du *Bulletin.*

Dans une volumineuse correspondance, M. Palustre, inspecteur de la Société, rend compte du résultat des démarches qu'il a été chargé de faire à Tours pour l'organisation du *Bulletin monumental,* démarches poursuivies avec le plus grand zèle, et qui ont obtenu le meilleur succès. M. Palustre n'a pas aussi oublié la recommandation renouvelée chaque année, de chercher à augmenter le nombre des membres de la Société. Il propose l'admission de MM. Laperche, Léopold Lobin, Giraudet et Edmond de Saint-Georges, de Tours, auxquels ont été délivrés des diplômes de membres de la Société française d'archéologie.

M. l'abbé Auber, inspecteur divisionnaire à Poitiers, écrit que bien qu'il ait résolu de s'occuper désormais exclusivement de son *Histoire de l'Eglise et de la province de Poitiers,* il n'abandonnera pas le *Bulletin* quand cette revue a si grand besoin d'être soutenue par tous les amis de la science archéologique, dont elle est le plus éminent organe.

M. Raymond Bordeaux écrit à M. le Directeur qu'il applaudit à sa détermination de continuer la publication du *Bulletin monu-*

mental, organe indispensable au fonctionnement de la Société française d'archéologie. Il lui promet sa collaboration, et pour lui prouver sa bonne volonté, il lui adresse aujourd'hui deux notes destinées à la chronique.

FÉLIX DE CHAVIGNY,
Secrétaire général adjoint.

Eaux-fortes de M. Queyroi. — Notre collègue, M. Queyroi, de Moulins, est venu à Chinon dans le courant de l'été dernier, afin de dessiner quelques-uns des vieux logis des XVe et XVIe siècles, qui donnent à cette ville un cachet si pittoresque. Bientôt, nous pouvons l'espérer, un nouvel album viendra se joindre à ceux où l'habile artiste a reproduit, avec tant d'exactitude et tant de succès, les anciennes maisons de Blois et de Vendôme. Chaque jour voit disparaître quelqu'un de ces curieux vestiges du moyen âge, victimes des exigences du luxe et du confortable modernes. L'archéologie ne saurait se montrer trop reconnaissante envers les artistes qui, comme M. Queyroi, emploient leur talent et leurs loisirs à en conserver la reproduction fidèle. Nous renouvelons donc ici à notre honorable confrère, les félicitations et les encouragements que nous lui adressions l'an dernier à Vendôme, en lui remettant la médaille d'argent qui lui avait été décernée par le conseil administratif de la Société française d'archéologie.

Talent comme noblesse oblige, M. Queyroi nous prouve qu'il sait mettre cette maxime en pratique.

G. DE COUGNY.

Histoire de la ville de Tours, par M. le docteur Giraudet, 2 vol. gr. in-8°. Tours, Ladevèze. — La publication d'un nouvel ouvrage historique est toujours un événement heureux que saluent avec empressement tous ceux qui s'intéressent encore à notre glorieux passé et n'aiment pas à vivre au milieu des souvenirs qui les entourent comme de véritables étrangers. Aussi, croyons-nous devoir être agréable aux lecteurs du *Bulletin monumental*, en leur signalant, par avance, les deux volumes

auxquels M. le docteur Giraudet vient de mettre la dernière main et qui doivent paraître incessamment. A l'encontre de ses devanciers, l'auteur de l'*Histoire de Tours* ne s'est pas contenté de ressasser des faits plus ou moins véridiques, de rééditer des erreurs démodées; mais, plus courageux et mieux avisé, il s'est adressé directement aux sources originales, exploitant, pour la première fois et tout à l'avantage de son œuvre, les archives municipales les plus riches peut-être de la France entière, dont l'importance ne semble pas avoir été soupçonnée jusqu'ici. Ses efforts, au reste, ont été couronnés de succès, et une lumière inattendue jaillit de ce travail remarquable à tous égards, qui fait également honneur au patriote et à l'érudit. Ajoutons qu'un magnifique plan historique sert de complément au texte de l'écrivain et mieux que tous les commentaires, nous initie au tracé des diverses enceintes qui se sont succédé depuis les Romains jusqu'au XVIIe siècle. Nous y retrouvons aussi la place nettement indiquée de neuf églises, demeurées inconnues je ne dis pas à Chalmel, ce qui ne surprendra personne, mais au célèbre historien de l'église métropolitaine de Tours, le docte Maan lui-même.

LÉON PALUSTRE.

Répertoires archéologiques des départements de la France. — Un nouveau livre vient de paraître dont il est inutile de faire ici l'éloge. Nous voulons parler du *Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure, rédigé sous les auspices de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, par M. l'abbé Cochet. Ce magnifique volume in-4° à deux colonnes, de 330 pages, sorti des presses de l'imprimerie nationale, se recommande assez par lui-même, en dehors du nom bien connu de son infatigable auteur. Il prend le sixième rang dans la liste des répertoires archéologiques déjà publiés et qui sont ceux de l'Aube, par M. d'Arbois de Jubainville; de l'Oise, par M. Woilliez; du Morbihan, par M. Rosenzweig; du Tarn, par M. H. Crozes; de l'Yonne, par M. Max. Quantin.

LÉON PALUSTRE.

Les boiseries du monastère de Saint-Robert, en Dauphiné. — Le prieuré de Saint-Robert, près de Grenoble, souvent qualifié d'abbaye, avait été décoré par les Bénédictins de superbes boiseries de style Louis XV. Aujourd'hui le couvent est changé en hopital de fous, ou, comme on dit maintenant dans le langage administratif, en asile public d'aliénés. L'été dernier, des annonces répétées dans les journaux de Paris, indiquaient pour le 20 juillet 1872 la vente aux enchères publiques, sur la mise à prix de 1,500 fr., de ces belles boiseries, *pouvant faire la décoration de deux salles à manger.*

Jusque là, l'asile départemental avait conservé ce précieux souvenir de son histoire. Mais le nombre toujours croissant des victimes de l'absinthe et des autres excitants modernes a forcé les administrateurs à utiliser toute la place dont ils disposent, et comme l'établissement ne pouvait pas laisser un pareil trésor à la merci de ses pensionnaires, la commission départementale de l'Isère a, dans sa séance du 28 mai, décidé la vente de ces élégantes menuiseries, qui ont d'abord été offertes à l'amiable, et qui n'ont été livrées aux enchères que faute d'amateurs.

Le couvent de Saint-Robert renfermait deux grandes salles revêtues de lambris entièrement sculptés et d'une conservation parfaite.

R. B.

Vol au musée d'antiquités de Rouen. — Le musée d'antiquités de la Seine-Inférieure a été l'objet d'un vol avec effraction dans la nuit du 25 au 26 décembre 1872. Un voleur, qui doit être un jeune homme fluet et agile, a pénétré dans ce musée par l'imposte vitré d'une porte de la Renaissance, à dix pieds du sol. Fort heureusement le vol n'a eu qu'une importance secondaire. Le voleur ne s'est attaqué qu'à la quarante et unième vitrine de la grande galerie, vitrine qui ne renfermait que des monnaies modernes, de 1814 à 1871. Il avait évidemment examiné aux heures où le musée est public, les vitrines de numismatique, pour choisir les pièces d'or et d'argent qu'il pourrait mettre en circulation sans les fondre. Mais cependant, parmi ces monnaies

ayant cours, il se trouve des pièces d'essai et des médailles qui pourront être reconnues. Ainsi, parmi les pièces volées, il s'en trouve une à l'effigie de Henri V.

Les pièces volées peuvent s'estimer, comme monnaies courantes, à 250 fr., et comme pièces de collection, par leur choix et leur rareté, à 500 francs.

Aucun autre objet n'a attiré la cupidité du voleur. « Il faut se féliciter, dit le *Nouvelliste de Rouen,* qu'une pareille collection, ainsi tombée entre les mains des malfaiteurs, s'en soit tirée à si bon marché. »

R. B.

L'hôtel de ville d'Arras. — Dans les derniers jours de décembre, quelques lézardes se manifestèrent tout à coup dans les parties neuves de l'hôtel de ville d'Arras, et la plupart des journaux, généralisant le fait, se hâtèrent d'annoncer la ruine prochaine du monument tout entier. Cette nouvelle, heureusement, n'avait rien de fondé, et les lecteurs du *Bulletin monumental* apprendront avec plaisir que l'œuvre de Jacques Caron est toujours intacte et ne donne aucune crainte sur sa solidité. Les constructions, au contraire, élevées depuis peu par M. Mayeur, chargé de compléter l'édifice du XVIe siècle, ont subi certains tassements, dus principalement, paraît-il, à la négligence apportée par l'architecte dans l'étanchement du sol. Une polémique assez aigre s'est engagée à ce sujet dans le journal *le Pas-de-Calais,* et nous renvoyons les personnes qui désireraient des renseignements plus circonstanciés aux nos du 29 décembre 1872, des 5 et 9 janvier 1873.

LÉON PALUSTRE.

Mort de M. l'abbé J.-J. Bourassé. — Si l'âge des hommes devait se mesurer à la multitude des travaux qu'ils ont produits, chacun de nous eût facilement accordé au savant collègue que nous conduisions, il y a quelques mois, à sa dernière demeure, une de ces merveilleuses vieillesses que l'on aime toujours à rencontrer sur son chemin. Il serait difficile, en effet,

de donner simplement ici la liste de tous les ouvrages, sur les sujets les plus divers, échappés de la plume de M. l'abbé Bourassé, décédé à Tours, le 3 octobre dernier, à l'âge encore peu avancé de cinquante-huit ans.

Depuis l'*Histoire naturelle des oiseaux, des reptiles et des poissons,* publiée en 1840, jusqu'aux *Recherches historiques et archéologiques sur les églises romanes de la Touraine,* qui ont paru dans le courant de l'année 1869, au moment où les premiers symptômes d'une cruelle maladie faisaient présager la fin prochaine d'une carrière si bien remplie, il ne s'est manifesté aucun ralentissement dans cette admirable fécondité qui faisait l'étonnement de tous. Ne croyons pas, toutefois, que M. l'abbé Bourassé ait eu uniquement la facilité en partage, il se distinguait surtout par une persévérance extraordinaire mise au service de tout ce qu'il entreprenait, ne se reposant jamais, se délassant uniquement des études les plus sérieuses et les plus arides par la composition de ces livres charmants auxquels les artistes les plus distingués ont apporté le concours de leur habile crayon et qui sont également recherchés par les cabinets d'amateurs et les plus riches salons. Ainsi, tandis qu'il préparait pour la collection Migne une édition nouvelle des œuvres du bienheureux Hildebert du Mans; qu'avec l'aide du non moins savant et non moins regretté André Salmon, il complétait l'œuvre de dom Beaugendre; qu'il ajoutait cinquante-cinq pièces inédites aux poésies déjà connues de l'éminent prélat; qu'il étendait aux écrits de l'illustre évêque de Rennes, Marbode, sa sollicitude et ses soins, il attachait son nom à cette luxueuse publication appelée *la Touraine*, qui fut, pour la maison Mame, l'occasion de récompenses les mieux méritées et les plus honorables; à lui seul il fournissait la plus grande partie du texte (dix-sept chapitres), et il habituait tellement le public à ne voir que sa personne derrière ce magnifique ouvrage, que pour beaucoup de gens, il en est demeuré l'unique auteur.

Jusqu'ici nous avons considéré dans un sens général la variété des connaissances déployées par M. l'abbé Bourassé, son aptitude à se prêter aux travaux les plus opposés. Il nous reste à

parler de l'archéologue, c'est-à-dire de l'homme qui, après avoir eu l'instinct des besoins et des aspirations de son époque, a su se créer, dans une science en quelque sorte toute nouvelle, une place des plus hautes et des plus enviées, assurément. Tout jeune encore, et à l'heure où chacun de nous cherche la route à suivre, il avait déjà trouvé sa véritable voie, et du premier coup, par la publication de son *Précis de l'histoire des monuments religieux du Moyen âge*, plusieurs fois réimprimé sous le titre plus court d'*Archéologie chrétienne*, il passait au rang des maîtres et devenait un initiateur aussi facile à comprendre qu'agréable à écouter. Depuis cette époque, son amour précoce pour tout ce qui avait été dédaigné jusqu'alors ne s'est point démenti, et il a consacré une partie de son existence à décrire, à expliquer, à faire aimer et comprendre toutes ces belles créations de nos aïeux, que l'ignorance seule a pu détruire dans un jour de folie, et que l'aveuglement le plus profond peut seul ne pas voir aujourd'hui. Dans ce but, il coopéra de tout son pouvoir à la fondation de la *Société archéologique de Touraine*, qu'il dirigea à deux reprises, avec beaucoup d'éclat, il provoqua la publication de Mémoires dont vingt et un volumes ont déjà paru, recueil toujours ouvert où viennent se classer peu à peu toutes les recherches sur la province à côté de tous les documents inédits sur l'histoire et les arts. Lui-même il donna l'exemple bien souvent, et, avec sa patience habituelle, il élucida un grand nombre de questions obscures, il tira de l'oubli plusieurs faits trop longtemps ignorés. Citer tous les articles, toutes les notices, toutes les monographies qu'il fit successivement paraître dans ces annales, heureuses de recevoir ses communications, serait impossible à cette place, et nous laissons à d'autres le soin d'en dresser un jour le catalogue le plus complet.

Nous sommes obligé de nous arrêter, et nous n'avons pas encore parlé de ce magnifique volume in-folio, où l'on ne sait qu'admirer davantage de l'exactitude et de la fidélité des reproductions chromolithographiques, ou de la savante et judicieuse explication des sujets représentés. M. l'abbé Bourassé, dans la description des *Verrières de la cathédrale de Tours*, a fait

preuve d'une profonde connaissance des ressources infinies que la légende offrait aux artistes du Moyen âge; et si nous avons un regret à exprimer, c'est qu'il se soit borné à étudier quelques parties seulement d'un édifice qu'il était si bien fait pour embrasser tout entier. Disons enfin, en terminant, que la XIVe session du Congrès scientifique de France, tenue à Tours, en septembre 1847, compta M. l'abbé Bourassé parmi ses membres les plus actifs, et que la section d'histoire et d'archéologie, l'élut, à l'unanimité, pour son président.

Léon Palustre.

TOURS, IMP. DE J. BOUSEREZ.

JEAN COUSIN

PEINTRE-VERRIER

PAR M. AMBROISE-FIRMIN DIDOT

(*Fin.*)

A FLEURIGNY.

Dans le château de Fleurigny, appartenant à M. le comte de Raigecourt, les pendentifs de la voûte de la chapelle sont de la plus grande beauté ; ils offrent l'imitation de plantes naturelles se détachant en forme de stalactites, avec accompagnement d'animaux, insectes, salamandres, lézards, escargots ; il serait important d'en avoir des moulages comme exemples de la richesse de ce genre de sculpture à l'époque de la Renaissance.

La porte de la chapelle, du même style, n'est pas moins riche dans son ornementation, et peut être considérée comme étant de la même main, qui doit être celle de Jean Cousin. C'est au fond de la chapelle qu'on voit, encore parfaitement conservé, le magnifique vitrail (1) dont le sujet représente la Sibylle interrogée par Auguste.

Le vitrail de Fleurigny a été reproduit en aquarelle, avec une parfaite exactitude, par M. Challard, artiste

(1) Félibien, p. 702, 2. — Lenoir, VI, p. 28 et 47. — Le Vieil, *Traité de la peinture sur verre.* — Tarbé, *Almanach de Sens*, 1799, p. 42.

sénonais, professeur de dessin au lycée de Sens, au neuvième de sa grandeur.

La copie qu'il a bien voulu faire pour moi donne une parfaite idée de sa beauté. Dans les fonds, la richesse et le caractère des édifices offrent tous les détails qui nous font facilement reconnaître les œuvres du maître et qu'on retrouve presque toujours dans ses verreries, ses dessins et ses gravures, soit sur cuivre et en taille-douce, soit en relief sur bois.

La composition en est très-belle et d'un admirable effet ; on y voit à gauche une femme richement vêtue, la Sibylle, montrant du doigt à Auguste la Vierge et l'Enfant Jésus qui occupent la rosace en haut du tableau ; dans son inspiration indiquée par sa pose et l'expression de sa tête, elle semble dire à Auguste, au milieu du groupe où il se trouve : *Hic te majorem ipsum adora*, interpellation qui se trouve en toutes lettres dans le vitrail de la chapelle de Notre-Dame de Lorette, à la cathédrale de Sens, où Jean Cousin a reproduit ce même sujet, mais traité tout différemment.

A PARON,

petit village près de Sens.

Dans la visite que j'ai faite à Sens chez M. Lefort, architecte en chef du département, coopérateur de M. Viollet-le-Duc, il m'a dit avoir entendu raconter que dans un petit village près de Sens, nommé Paron, on voyait encore quelques débris de vitraux, parmi lesquels il y en avait un représentant sainte Florence, à qui cette petite chapelle était dédiée.

M. Challard voulut bien s'y rendre et y dessiner les

deux seuls personnages peints sur verre qui restent encastrés dans un vitrail blanc. L'un représente une sainte tenant un livre et la palme du martyre; c'est probablement sainte Florence. L'autre est un vieillard appuyé d'une main sur un bâton où est attaché un chapelet, tandis que de l'autre main il tient un vase. C'est la représentation de saint Bon : dans le fond on voit une petite église. J'en possède les calques.

Le style de ces deux personnages est très-beau et digne de Jean Cousin auquel la tradition les attribue : ils sont peints en verre coloré et non point en grisaille, mais l'exécution est loin d'avoir la précision des belles têtes conservées à Sens et à Auxerre, et qui sont aussi en grisaille. La grandeur est d'environ 40 centimètres : c'est tout ce qui reste de cette verrerie.

Un grand vitrail, qui se trouvait dans la même église, représentait la Création et portait la date de 1556.

D'autres vitraux de cette petite église avaient été démontés et déposés dans un grenier d'où successivement ils ont disparu ; peut-être pourrait-on les retrouver en partie en Angleterre. L'un d'eux représentait l'*Enfer*.

Dans plusieurs articles du *Bulletin archéologique*, publié en 1843 par le Comité historique des arts et monuments, l'église de Sens fut accusée d'avoir vendu des objets précieux de son trésor et surtout des vitraux de Jean Cousin. On trouvera dans ce *Bulletin*, tome III, pag. 56 et suiv., la réponse à cette accusation par M. Bernard, chanoine-trésorier de la cathédrale.

« Une preuve de fait positive et qui, en justifiant la fabrique, expliquera les observations des voyageurs, dit M. Bernard, c'est qu'en effet il a existé un *Enfer;* que quelques morceaux de verre de cet *Enfer* se sont trouvés

entre les mains des ouvriers et des employés; qu'ils ont pu être vendus par eux. Mais jamais cet *Enfer* n'a été placé dans la métropole ni remis en la possession de la fabrique. Il faisait partie d'un Jugement dernier peint par Jean Cousin et placé dans l'église de Saint-Romain-lès-Sens. Cette église a été vendue au commencement de la révolution et acquise par M. Cornisset, receveur de l'arrondissement. Elle a été démolie, et au moment de sa démolition un ancien religieux, appelé le P. Leyre, a retiré et placé quelques parties des vitraux au-dessus d'une chapelle de la métropole (sur une voûte). Longtemps avant que le siége archiépiscopal n'eût été rétabli, ces fragments ont été disséminés et vendus par les vitriers du pays. M. Tarbé en a acheté quelques-uns d'un nommé Baugrand, dix ans après que le P. Leyre les eût sauvés.

« L'église des cordeliers possédait encore de beaux vitraux de Jean Cousin, M. Chapelain, propriétaire de cette église, en abandonna les vitraux à M. de Formanoir, premier curé de la métropole après la révolution. En les descendant, on les laissa tomber, et ils se brisèrent. M. de Formanoir en fit déposer les débris dans l'ancien magasin du chapitre. A peine ce dépôt était-il connu d'autres personnes, que des ouvriers s'en servaient pour réparer les vitres cassées de la métropole. Voilà ce que j'ai recueilli des témoins, notamment de M. Tarbé, qui n'a jamais quitté le pays ni cessé de s'y intéresser. Voici vingt-deux ans que j'y suis moi-même, et j'ai toujours vu les vitraux dans l'état où ils sont. »

A AUXERRE.

J'ai vu à Auxerre les trente-deux petits médaillons peints sur verre par Jean Cousin sur une large croisée de

sa maison à Sens; quoiqu'ils soient très-bien placés au milieu des belles choses du musée de M. Poncelet, il est désirable que ces objets précieux soient réintégrés dans les lieux où ils se trouvaient encore il y a peu d'années.

Le musée de M. Poncelet contient d'autres fragments de vitraux de Jean Cousin, consistant en têtes du plus beau caractère, exécutées en teinte bistre, et pareils pour le style à ceux, encore plus nombreux et plus importants, que j'ai vus à Sens, chez M. Chaulay, l'heureux possesseur du tableau de Jean Cousin l'*Eva Pandora*. La réunion de ces beaux fragments qui occupent une fenêtre tout entière mériterait, ainsi que ceux de Sens, d'être gravée. Ils proviennent, en partie, à ce que m'a dit M. Lefort, de l'église de Sainte-Florence, à Paron.

A ANET.

Au château d'Anet, ce chef-d'œuvre de l'art français, dont l'architecture fut confiée à Philibert Delorme, la sculpture à Jean Goujon, et la décoration pour les vitraux à Jean Cousin, le tout sous l'inspiration et le goût aussi enthousiaste que délicat de Henri II et de Diane de Poitiers, les fenêtres offraient des compositions exécutées en grisaille, tirées en partie de la Fable et de l'Histoire sainte, et la chapelle, ce petit chef-d'œuvre qui rivalise avec ce que la Grèce a produit de plus parfait (1), était aussi embellie par des vitraux de Jean Cousin.

(1) C'est à M. de Caraman, acquéreur en 1840 du château d'Anet, que l'on doit sa conservation. Tombé dans le délabrement depuis la mort du duc de Penthièvre, il courait grand risque d'être démoli, de même que le fut le château de Sorel, appartenant, ainsi qu'Anet, à la duchesse du Maine, et dont les

Voici ce que nous dit Le Vieil au sujet de ces vitraux :

« A Anet, diocèse de Chartres, élection de Dreux, toutes les vitres du château étaient autrefois peintes sur verre en grisaille et contenaient divers sujets tirés de la Fable, mais M. de Vendôme les fit ôter pour y substituer des croisées vitrées à la moderne. C'est une tradition à Anet, que le grand Dauphin, qui connaissait les anciennes vitres et en faisait beaucoup de cas, reprocha à M. de Vendôme son peu de goût. Au surplus, celles de la chapelle de ce magnifique château, que Henri II fit bâtir pour Diane de Poitiers, sa favorite, sont très-estimées. Elles ne sont pas rehaussées par l'éclat des couleurs, mais de simple grisaille. Les sujets y sont rendus avec beaucoup d'expression. On dirait que les figures sortent du verre. On distingue surtout le premier vitrail, à gauche, qui représente Moïse levant les mains vers le ciel pendant le combat des Israélites ; mais on ne sait rien du nom des peintres de ces admirables vitres, qui furent seulement ordonnées pour être faites et peintes de cette manière par Philibert de Lorme, qui conduisait les constructions de ce château en qualité d'architecte. »

Il ne reste presque rien de ces vitraux, et cependant, même avant la révolution, ils devaient se trouver encore

ruines dominent encore les bords de l'Eure. M. de Caraman, ami éclairé des beaux-arts, fit d'intelligentes réparations au château d'Anet, sous la direction de M. Caristie, de l'Institut et architecte du gouvernement. Maintenant, c'est par les soins éclairés de M. Moreau, qui en est devenu possesseur, que ce beau monument de l'art français reprend, du moins dans tout ce qui en est resté, son antique splendeur. M. de Caraman et M. Moreau méritent la reconnaissance des amis de l'art.

dans les greniers où M. de Vendôme les avait relégués, puisque M. Alex. Lenoir nous dit :

« Ces belles peintures, que j'ai obtenues des acquéreurs du château d'Anet, sont exécutées en grisaille claire, de manière qu'elles tempèrent l'ardeur du soleil sans ôter le jour, et qu'elles produisent l'effet d'un verre dépoli (1). » Et il ajoute : « Dans la chapelle d'Anet, ce chef-d'œuvre d'élégance de Philibert de Lorme, on voit encore de petits vitraux qui ornaient les croisées de la sacristie; ce sont des sujets de piété. Ils sont accompagnés de vers français. »

Parmi les principales compositions, on cite les sujets suivants :

1° *Les Israélites vainqueurs des Amalécites, sous la conduite de Moïse;*

2° *Jésus-Christ prêchant au désert;*

3° *Abraham rendant son fils à Agar.*

Alexandre Lenoir, dans son *Musée des monuments français,* t. VIII, p. 98, a donné la gravure de la grande composition des Israélites vainqueurs des Amalécites, sous la conduite de Moïse, et voici ce qu'il dit à ce sujet :

« Cette peinture, d'une composition riche et d'un dessin parfait, qui ornait la chapelle du château d'Anet, que l'on a vue pendant plusieurs années au Musée des monuments français et que nous avons achetée avec les autres

(1) Miel, dans sa Notice sur Jean Cousin (*Galerie française;* Paris, Firmin Didot, 1821, 3 vol. gr. in-4°, avec portraits), dit que ces grisailles imitent le verre dépoli et produisent l'effet le plus doux à l'œil. (T. I, p. 127.)

objets d'art dont nous avons orné notre Musée, représente, dans la proportion de douze pieds, le combat des Amalécites. »

Les vitraux ont disparu en grande partie, mais, grâce au zèle que MM. Moreau et Duffer apportent à en recueillir les fragments dispersés en divers lieux, on peut espérer les revoir restitués sinon complétement, du moins avec un soin méticuleux.

Déjà même on peut juger du charmant effet que produisent ces peintures d'un ton clair par deux grands carreaux d'une des fenêtres de la salle (servant maintenant de bibliothèque) qui représentent des armoiries, et par deux fragments encadrés dans une autre fenêtre où l'on voit, parmi les divers détails, dans l'un, Callisto changée en ours, et, dans l'autre, un satyre. Ces fragments, à eux seuls, suffisent pour nous donner un exemple de la grâce et de la délicatesse du talent de Jean Cousin.

Quelques fragments encastrés dans les verreries de l'église de Croth, près Anet, où je les ai vus longtemps (1), sont maintenant transportés au château et réunis par les soins de M. Moreau à d'autres fragments qui déjà dépassent le nombre de cent (2) ; leur authenticité est attestée

(1) Cette petite église, attenante à notre papeterie de Sorel, à quatre kilomètres d'Anet, est ornée, ainsi que celle de Sorel, de beaux vitraux.

(2) Le jour même où j'écrivis ces lignes (30 juillet 1869), je rencontrai M. Moreau revenant de Mézières, où on lui avait dit qu'il pourrait peut-être retrouver quelques fragments des vitraux d'Anet, recherche malheureusement inutile, de même que tant d'autres que j'ai faites, soit directement, soit par correspondance, sur les œuvres de Jean Cousin d'après des indications

par les marques de Henri II et de Diane de Poitiers, et par ce ton clair des grisailles bien moins intense que ne l'est la coloration des beaux fragments recueillis à Sens et à Auxerre par les soins de MM. Chaulay et Poncelet.

Cette légère coloration du verre aurait dû les préserver de l'outrage que leur fit M. de Vendôme, puisqu'elle n'obstruait en rien la lumière, qu'elle rendait plus douce et plus harmonieuse.

A ÉCOUEN.

On voit au château d'Écouen quelques vitraux que l'on croit être de Jean Cousin (1); mais c'est surtout dans l'église d'Écouen que se trouvent ceux qui, par leur beauté, méritent de lui être attribués. Conformément à la tradition locale, ces vitraux, rangés parmi les chefs-d'œuvre de l'art, sont à peu près intacts et garnissent les grandes fenêtres de l'apside (2) ou du chœur de l'église.

inexactes. Ainsi, on m'assurait qu'au Mans et dans l'abbaye de Solesme, il se trouvait quelques restes des travaux de Jean Cousin. La lettre de Mgr l'évêque du Mans, et celle que j'ai reçue du vénérable abbé dom Guéranger, ont dissipé toute illusion à ce sujet.

(1) M. Charles Blanc, *Histoire des peintres,* école française, *Notice sur Jean Cousin.*

(2) *Abside,* est un barbarisme que perpétue volontairement l'Académie française, bien qu'elle n'ignore ni la signification ni l'origine du mot. L'académie des Beaux-Arts dans son Dictionnaire, et aussi tous les architectes, écrivent *apside* et non *abside;* mais, contrairement à leur manuscrit et à leur volonté, les correcteurs d'imprimerie, conformément au Dictionnaire de l'Académie, s'obstinent à changer l'*ortografie* des auteurs. Il

Ils sont peints dans une gamme de couleurs très-douce et très-claire, qui s'anime et resplendit aux rayons du soleil. Ils représentent des sujets de sainteté, avec des personnages de la famille de Montmorency, hommes et femmes, la plupart agenouillés, dans le costume du temps. On remarque sur ces vitraux plusieurs dates qui prouvent qu'ils ont été exécutés sous les règnes de Henri II, de François II et de Charles IX. Ces belles peintures, qui ont échappé comme par miracle aux fureurs révolutionnaires, mériteraient d'être reproduites avec soin par le dessin et la gravure. La Commission des monuments historiques a eu l'idée, plus d'une fois, d'entreprendre la restauration de cette admirable vitrerie, qui aurait besoin d'être remise en plomb, pour éviter des accidents.

Au Musée du Louvre, sous le n° 194 et le titre : — *Écu de France,* provenant du château d'Écouen, » — on voit sur un vitrail exposé à l'une des fenêtres un sujet qui offre le caractère du dessin de Jean Cousin, et rappelle ce que dit Lenoir, que Cousin excellait dans les grotesques.

A ROUEN.

Église de Saint-Patrice.

Dans cette église, bâtie en 1535, on a réuni aux beaux vitraux qui la décorent ceux de l'église de Saint-Godard (1).

n'est aucun lexicographe, aucun imprimeur qui, forcé de se conformer servilement à l'usage imposé par l'Académie ne regrette ce barbarisme.

(1) Alex. Lenoir. — E. Baudry. *Monographie de l'église de Saint-Patrice.*

Ce n'est pas sans de grandes probabilités que l'on attribue à Jean Cousin le beau vitrail du *Triomphe de la Foi*. On peut juger de son style par les deux gravures qu'en a données M. H. Langlois, dans son *Essai sur la peinture sur verre* (p. 51 et suivantes). Il n'hésite pas à les attribuer à Jean Cousin. « Ce vitrail représente le *Triomphe* « *de la Foi*. On y voit la Religion représentée assise sur un « char richement orné où elle précède un Christ en croix. « Elle tient une palme à la main. Deux autres femmes « d'un grand style, au-dessous desquelles on lit les mots « *amour, obédience,* portent aussi des palmes, et entraî« nent le char que précède un groupe de personnes « d'état divers ; on y reconnaît le style de Jean Cou« sin. »

Rigollot, dans son *Histoire des arts du dessin,* tome II, p. 500, rapporte ainsi l'opinion de M. Langlois :

« Henri Langlois, du Pont-de-l'Arche, attribue à Jean Cousin, mais seulement comme probabilité, les belles verreries de l'église de Saint-Patrice de Rouen, qui offrent, sous le voile d'une allégorie sacrée, le triomphe de la loi de grâce. Ces vitraux sont exécutés dans une grande manière et tout à fait dans le style de ce célèbre artiste qui, pour faire trop parade de la science anatomique, nuit quelquefois à la grâce féminine. »

Il serait désirable que l'opinion de M. Langlois fût confirmée par quelques documents. L'examen que j'en ai fait ne permet pas de rien affirmer à ce sujet. Jean Cousin, ainsi que je l'ai dit plus haut, a dû faire partie des artistes convoqués lors de l'entrée de Charles IX, dont il a reproduit les circonstances dans les gravures qui accompagnent

cette *Entrée,* imprimée à Rouen en 1551 ; il n'est donc pas impossible qu'il ait laissé des traces de son passage à Rouen.

VILLE DE CHAUMONT.

Abbaye de Gomer-Fontaine.

« A côté de la sacristie il y a un vitrail représentant « l'*Adoration des mages ;* le dessin, la couleur, indiquent « qu'il est de Jean Cousin. » Telle est l'opinion de Millin, *Antiquités nationales*, t. IV, chap. LXII, p. 5.

Abbaye de Vauluisant.

Au commencement du XVIe siècle, l'abbé de Vauluisant, Pierre-Antoine, fit décorer l'église abbatiale de peintures dues au pinceau de Jean Cousin. Voici ce qui se trouve à ce sujet dans un mémorial manuscrit de cette abbaye :

« Item le dit abbé a fait faire la table du grand aultel de la dite église, de menuiserie, imagerie et peinture ; laquelle menuiserie fut faite par ung nommé Jacques Millon ; les images par ung nommé Jehan Blotin ; et *les peintures par ung nommé Jean Cousin* (1). »

(1) Extrait d'un manuscrit des Archives de l'Yonne. Ce manuscrit, publié par le *Bulletin de la Société des sciences,* tome IX, est ainsi intitulée : « État des ouvrages, décorations et autres réparations que l'abbé frère Antoine-Pierre a faist faire durant qu'il a esté abbé de la maison de Vauluisant, le tout recueilly

Ces peintures, ou plutôt ces verreries, ont disparu, et le domaine de Vauluisant, transformé par M. Léopold Javal en une vaste exploitation agricole, n'a plus son église, démolie à la fin du siècle dernier.

A MORET, *près Fontainebleau.*

Il y a dans l'église de Moret des vitraux qu'Alexandre Lenoir attribue à Jean Cousin (1).

Villeneuve-sur-Yonne.

Un beau vitrail de l'église représentant le *Jugement dernier* a été attribué à Jean Cousin (2), mais M. de Caumont croit qu'il lui est antérieur d'un demi-siècle.

Château d'Estissac.

Je possède deux vitraux provenant du château d'Estissac, représentant, l'un, le printemps sous la figure de Flore, l'autre, l'automne sous la figure de Pomone. M. Pilinski les a achetés pour moi à Clermont-Ferrand, en Auvergne. La tradition les attribue à Jean Cousin.

par le frère Françoys Thonelier, religieux de la dite maison. » La couverture porte la date de 1628, mais l'archiviste, M. Quantin, croit le manuscrit plus ancien.

(1) Alex. Lenoir. — E. Baudry, *Monographie de l'église de Saint-Patrice,* 1819.

(2) Alex. Lenoir.

A CHAMPIGNY.

On attribue aussi à Jean Cousin les beaux vitraux qui sont dans une chapelle de cette église. Ce qui peut justifier cette opinion, c'est que ceux-ci diffèrent des autres de la même église par leur ton clair et leur style (1).

A TOURS.

En allant examiner à Tours les portraits de la famille Bouvyer, j'ai vu la jolie petite miniature sur verre que la famille attribue à Jean Cousin, mais qui me paraît d'un fini trop maniéré pour être de lui, malgré la tradition conservée dans la famille à ce sujet. Informé par M. Bouvyer, qu'un de ses cousins germains, M. Grégoire, possédait quelques fragments d'ornement sur lesquels leur grand-père avait écrit : « Fragments de vitraux peints par Jean Cousin vers 1540 dans l'église de Saint-Romain ou celle des Cordeliers, toutes deux détruites en 1793, » je ne vis d'un peu remarquable qu'un petit vitrail carré sur lequel est un coq très-bien dessiné. Ce coq est semblable à celui que l'on voit dans l'édition des Fables d'Ésope, ornée de gravures sur bois, par Jean Cousin : et au-dessus on lit : *Ne sçauoir vser de richesse.* Le coq est peint en couleur d'un jaune brillant et la crête en rouge. L'effet en est très-beau. J'ai su de M. Grégoire que le

(1) *Congrès archéologique de France,* IVe session, p. 116, et *Gazette des Beaux-Arts.*

grand-père de MM. Bouvyer avait donné d'autres fragments à M. Faucheux, notaire à Vouvray, à deux lieues de Tours.

A ROME.

Seroux d'Agincourt, dans son *Histoire de l'art par les monuments,* attribue à Jean Cousin le *Martyre de saint Étienne* et une autre composition historique que l'on voit dans l'église de Saint-Louis des Français.

On ne doit pas s'étonner si de tous côtés on s'adressait à Jean Cousin, savant dessinateur, pour obtenir des compositions qu'exécutaient ensuite des praticiens connus sous le nom de maîtres verriers.

Voilà tout ce que j'ai pu recueillir jusqu'à présent sur les vitraux de Jean Cousin ou sur ceux qui lui sont attribués.

Ce qui frappe surtout en lui, c'est qu'il me semble avoir été l'auteur d'une révolution dans la peinture sur verre, en ce sens qu'il a donné une plus grande dimension aux pièces de verre, qui sont moins fréquemment découpées par les ligatures en plomb. Malgré l'art et l'habileté des anciens maîtres verriers pour lutter contre cette difficulté, l'inconvénient d'intercepter la lumière, obscurcie déjà par la teinte souvent très-intense de la couleur et par le nombre et l'épaisseur de ces ligatures, devenait de plus en plus sensible à mesure que le peuple voulait pouvoir lire ses prières dans les livres ; Cousin, par sa peinture plus claire, eut donc un grand mérite, et qui répondait à ce besoin. Ce caractère qui distingue plus particulièrement sa verrerie m'a frappé, lorsque tout récemment on a replacé à Saint-Gervais le vitrail représentant le *Jugement*

de Salomon, qui, selon moi, doit être attribué à Jean Cousin. Le ton en est bien plus clair que celui des vitraux attribués à Pinaigrier. Ce même contraste m'a frappé à Sens, en voyant le grand et ancien vitrail du chœur de la cathédrale comparé à ce qui reste du vitrail de Jean Cousin : *la Sibylle montrant la Vierge à Auguste.*

LES
DIVERS MODES DE SÉPULTURES
EMPLOYÉS
A L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE
SUR LE TERRITOIRE ACTUEL
DU DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

PAR M. P. DE CESSAC
INSPECTEUR DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Lorsque j'écrivis, en 1869, pour le Congrès de la Sorbonne, cette monographie des divers modes de sépultures employés à l'époque gallo-romaine dans les limites occupées aujourd'hui par le département de la Creuse, mon but était de provoquer de semblables recherches dans les autres régions de la France. Mes études m'avaient montré dans cette contrée *un rit funéraire qui s'était imposé aux usages introduits par les Romains*, il était donc intéressant de savoir si ce fait était isolé ou général, et au point de vue de la Creuse, si ce même rit dominait dans d'autres provinces de la France ou de l'étranger, ou s'il ne s'y montrait qu'à l'état de fait isolé. Ce que je demandais alors était une statistique funéraire gallo-romaine de la France. Je ne soupçonnais pas encore que cette statistique pourrait conduire à des données historiques complétement ignorées.

C'est en effet de la comparaison de nos boîtes de pierre

avec une sépulture de ce genre, des environs de Strasbourg, décrite par M. le baron de Ring, qu'est née chez moi la croyance d'une origine commune des habitants gallo-romains de ces provinces si éloignées, croyance que j'ai fait connaître dans la description du cimetière gallo-romain de Reillac, publiée dans le précédent volume du *Bulletin monumental,* et que semble confirmer ce qu'a bien voulu m'écrire ce savant. D'autres études comparatives de ce genre peuvent conduire à de semblables rapprochements. Malheureusement pour la Creuse, les douloureux événements de 1870-71 ont laissé mon œuvre inachevée. Je ne puis aujourd'hui la poursuivre dans une province si violemment arrachée de la mère patrie ! Je dirai donc seulement que si la similitude est bien complète entre les monuments funéraires de la Marche et de l'Alsace, *les sépultures, dans des boîtes de pierre d'une forme spéciale*, *de la première de ces provinces seraient l'œuvre d'une colonie, transportée sur son sol des bords du Rhin, au* Ier *siècle de notre ère ; les autres sépultures de la Creuse,* si rares en comparaison, *l'œuvre des Gallo-Romains indigènes mêlés aux premiers.* Quant aux boîtes de pierre du Lot, de l'Algérie, etc., elles seraient les sépultures de familles du même peuple vivant isolées dans ces diverses contrées.

Pour plus de clarté, j'ai divisé cette monographie en plusieurs paragraphes : cippes, boîtes de pierres, de terre cuite, puits funéraires, tumulus, inhumations. Dans tous ces modes de sépultures, excepté les tumulus, dont aucun peut-être ne date de cette époque, nous verrons la boîte de pierre apparaître et dominer la plupart du temps.

CIPPES.

Le cippe ordinaire présente dans la Creuse, outre les types connus, des variétés qui m'eussent semblé, il y a quelques années, spéciales à ce département, mais qui ont été retrouvées ailleurs, quoique un peu modifiées.

Le premier type est le cippe ordinaire, celui qu'on voit en Italie et partout où les Romains s'établirent. C'est un pilier creusé à son sommet d'une cavité dans laquelle étaient placées, sans urnes de verre ou de terre, les cendres après qu'elles avaient été recueillies du bûcher. Celui que nous possédons dans la Creuse, est quadrangulaire; sa hauteur est de 0^m60, sa largeur de 0^m65, sa cavité demi-sphérique de 0^m485 de largeur et de 0^m30 de profondeur. Sur la face antérieure, on lit l'inscription suivante :

LEPIDINVS.
LEPIDI. FILIVS
POSVIT. DE. SVO
V. S. L. M.

Il sert aujourd'hui de bénitier dans l'église rurale de Budelière, canton de Chambon (1). Son couvercle est perdu, mais il devait avoir la forme ordinaire, et l'on voit encore la place des crampons de fer qui le retenaient.

Il n'existe, d'un second monument de ce type, que le

(1) Niveau : *Mém. soc. de la Creuse*, t. II, p. 42 et 111; Fillioux, *Lectures de la Sorbonne, en* 1866, *Archéologie*, p. 102.

couvercle conservé à Ahun, chez M. Jorrand. C'est un demi-cylindre, orné à une de ses extrémités d'une plate-bande qui en fait le tour, et qui porte l'inscription suivante, dont les trois premières lignes sont inscrites dans l'espace limité par cet ornement, et la quatrième sur la plate-bande même :

D. M.
M. SEMPLI
CIS SINTV
RONI

Diis manibus (et) memoriæ Simplicis Sinturoni.

Je dois à M. le docteur Chaussat, membre de la Société française d'archéologie, la connaissance de cette inscription, qui est encore inédite.

Enfin, je crois devoir rapporter à ce type une colonne à huit pans, un peu inégaux, creusée à son sommet d'un trou circulaire qu'entoure un large cercle un peu déprimé, servant à maintenir un couvercle perdu, et que j'ai récemment observée au village de Sédoux, commune de Saint-Hilaire-la-Plaine.

Le second type me paraît, dans sa forme, spécial à la Creuse, ou du moins je ne l'ai vu signaler nulle part. Le seul cippe de ce type que je connaisse, a sa base formée d'une colonne rectangulaire sur laquelle est gravée l'inscription. Cette colonne est parfaitement taillée, les angles très-corrects, les lettres fort belles. Au-dessus s'élève, ménagé dans le même bloc, une colonne ronde, moins finie, creusée à sa face supérieure d'une cavité. Cette colonne, très-basse par rapport à son diamètre, a l'aspect de nos boîtes de pierre, et évidemment devait être coiffée d'un couvercle en cône comme elles. Un large cercle

déprimé, semblable à celui de la colonne à huit pans, de Sédoux, entoure cette cavité. La base rectangulaire porte l'inscription suivante, qui est incomplète de la fin :

P D
. D ·M.
ET MEMOR
IAM. SVL
PICI. MA
. . . .

une sorte de P à haste allongée, à panse ouverte, est placée en avant et contre le M du *Diis manibus*. Cet M est surmonté d'un petit D.

Ce cippe que j'ai décrit dans le compte rendu du Congrès archéologique de Guéret, en 1865, vient du hameau de Chiroux-les-Bois, commune de Saint-Yrieix-les-Bois, où il a été découvert, dans la maison d'un paysan, par M. le docteur Vincent. M. Fillioux voit dans le P une *ascia* et lit : *Sub asciâ* D*edicatum* (1).

Un type analogue se rencontre dans nos cimetières modernes : une colonne supportant une urne funéraire, et ce modèle doit être antique. Mais ce qui constitue l'originalité de celui de la Creuse, c'est que l'urne funéraire, la boîte de pierre qu'on trouve toujours enfouie est ici placée sur un autel.

Le troisième type sert de passage à nos boîtes de pierre à couvercles coniques. La boîte que j'ai observée au village de Reillac, commune de Savennes, était aplatie sur le devant. Son couvercle est un cône à quatre faces, à base carrée, orné sur le devant d'une plate-bande qui a dû

(1) Fillioux, *Lectures de la Sorbonne, en* 1866, *Archéologie*, p. 103.

en faire le tour et que réunit aux trois quarts de la hauteur une plate-bande horizontale parallèle à sa base : on dirait un A majuscule. C'est le cippe romain réduit à son fronton triangulaire et qui va devenir, par l'abattage des angles, le couvercle conique de nos boîtes de granit. Des cippes analogues, d'après ce que m'a écrit M. Bertrand, vice-président de la Société d'Émulation de Moulins, ont été trouvés par lui à Vichy. Cette forme s'est également rencontrée à Clermont-Ferrand et à Saverne, mais dans ces deux dernières localités elles ne paraissent pas avoir servi de couvercle à des boîtes de pierre.

Le quatrième type est aussi formé d'une colonne quadrangulaire, d'un peu plus d'un mètre de hauteur, terminée supérieurement par une toiture à pentes latérales; elle est sans inscription. La face inférieure de cette colonne est creusée d'un trou circulaire, peu profond, bordé d'une gorge moins creuse, destinée à recevoir le bourrelet entourant la cavité de la boîte. Bien que je ne l'aie pas trouvé en place, ce cippe servait évidemment de couvercle à une boîte de pierre. Il vient des Peyroux-Château, commune de Saint-Chabrais. Un cippe se rapportant à ce type s'est rencontré au sud de Philippeville, dans le faubourg de l'Espérance, et est conservé au musée de cette ville (1); un second, mais en forme d'œuf, comme les suivants, se trouve au musée de Limoges. L'abbé Texier en a donné l'inscription (2), et M. de Caumont, un dessin restauré (3).

(1) *Bull. mon.*, t. XXXIV, p. 452, et *Lectures de la Sorbonne, en 1868, Archéologie,* pl. XV.

(2) *Inscriptions du Limousin*, p. 84.

(3) *Bull. mon.*, t. XXXV, p. 205. La base de ce cippe est carrée et non ronde comme le représente la gravure. L'inscription de cette gravure n'est pas non plus exacte.

Enfin, M. le docteur Chaussat en a remarqué deux entièrement semblables à celui de Limoges, mais sans inscription : l'un à Miosette, commune d'Alleyrat, l'autre près de Ponsac, commune Saint-Georges-Lapouge.

Le cinquième type est véritablement romain, c'est le cippe recouvrant l'urne funéraire. Mais il a dû se plier encore ici aux usages locaux, et s'il a été placé parfois au-dessus d'urnes de verre ou de terre renfermées dans des caveaux de maçonnerie, le plus souvent aussi il sert de couvercle à des boîtes de pierre, mais sans s'emboîter avec ces boîtes par une gorge correspondant à un bourrelet de la caisse.

Un des plus remarquables de ce type est le cippe de Chanteau, commune de Saint-Martial-le-Mont, il est à base quadrangulaire, surmonté d'un fronton triangulaire bordé d'une moulure dont le centre est occupé par une sorte de rosace aujourd'hui mutilée. Sa hauteur est de 1^{m} 30 et sa largeur de 0^{m} 66. Sa face portait une inscription dont il ne reste plus que les lettres suivantes :

D. M. ET M.

A côté est la caisse qu'il a dû recouvrir. La cavité dont est creusée cette boîte est plus considérable que celle des boîtes ordinaires, tant en largeur qu'en profondeur, et son diamètre plus grand au milieu qu'au sommet.

Je citerai encore celui des Razets, commune de Roches dont on doit la description à M. Bonnafoux. Sa hauteur est de 1^{m} 35, sa largeur de 0^{m} 80, son épaisseur de 0^{m} 70. Couronné d'un fronton triangulaire, les oreilles sont faiblement indiquées par une rainure en forme de gouttière se prolongeant sur les côtés. Ses faces antérieures et postérieures sont ornées d'un arc en plein cintre supporté par

deux colonnettes engagées ; il est sans inscription. Ce cippe, comme le précédent, recouvrait une boîte remplie d'ossements.

A ce type se rapportent les quatre stèles suivantes :

La première se remarque sur le mur extérieur nord de l'église du Moutier d'Ahun. C'est un relief figurant un jeune homme vêtu de sa toge, dans une niche ronde ornée de colonnes et surmontée d'un fronton triangulaire portant une couronne. Sur la tablette inférieure est l'inscription suivante inexactement rapportée jusqu'à ce jour quoiqu'elle soit parfaitement lisible :

D. M. M.
CP. ALPINI

La seconde était encastrée dans le mur occidental de l'ancienne église d'Ahun. C'était encore un jeune homme beaucoup plus grand que celui du Moutier, vêtu de même, mais sans inscription. Il tenait quelque chose d'une main qui avait été mutilée. Elle a disparu lors de la reconstruction de l'église (1777).

La troisième, représentant également un jeune homme, sert de base au jambage droit d'une porte de grange au village de la Couchezotte, commune de Saint-Martial-le-Mont. Elle est, comme la précédente, sans inscription et n'a pas encore été signalée.

Enfin la quatrième, décrite par Scaliger dans Gruter, montrait un homme assis sur une bête à quatre pieds et portait, d'après ces auteurs, l'inscription suivante :

AIIMEIVS D. M. IIB SVMENV.

qui évidemment a été mal lue et doit être ainsi rétablie :

D(*iis*) M(*anibus*) AIIMEIVS (*Æmeius*) SIBI V(*ivus* MONV(*mentum fecit*). Elle a également disparu lors de la reconstruction de l'église d'Ahun.

C'est encore à ce type que doivent se rapporter les deux cippes de la ville d'Ahun dont l'un est sans inscription, et l'autre, d'assez grandes dimensions, a ses faces antérieure et postérieure engagées dans un mur, de sorte qu'on ne sait s'il est inscrit.

Ceux de Chantemille, aujourd'hui réduits à quatre, dont trois furent apportés à ce château de l'abbaye du Moutier d'Ahun et le quatrième de la chapelle Saint-Martial. Gruter a publié les inscriptions de deux de ces cippes et d'un troisième aujourd'hui perdu; l'abbé Texier, du troisième, mais sa lecture n'est pas exacte, et je n'ai pu encore la rectifier complétement, le bas étant assez fruste. Le quatrième est sans inscription.

Le cippe récemment découvert par M. Aupetit, pharmacien à Lavaveix, entre les villages de Bournazeau et de Laribière, commune de Saint-Georges-Lapouge. Une croix est gravée sur sa face antérieure.

Et peut-être ces deux blocs de Sazeirat, commune d'Arrênes, que j'ai décrits dans le compte rendu du Congrès archéologique de Guéret en 1865, et dont l'un porte à l'une de ses extrémités l'inscription suivante :

SACERPEROCO
IEVRVDVORI
CO. V. S. L. M.

Mais si nous avons ici le mobilier habituel des sépultures gallo-romaines, nous avons une inscription gauloise terminée, il est vrai, par une formule romaine et une

forme qui n'est réellement ni le cippe ni l'autel funéraire proprement dit.

La colonne qui porte l'inscription à l'une de ses extrémités est rectangulaire. Sa hauteur est de 0m 68, sa largeur de 0m 55, son épaisseur de 0m 43. Elle est sans ornementation, toutes ses faces sont unies, même celle opposée à l'inscription qui offre, au milieu d'un de ses bords les plus larges, le commencement d'une entaille en forme de coin. Le second bloc, trouvé avec le précédent, a 0m70 de hauteur, 0m 46 de largeur et 0m 43 d'épaisseur. Comme le premier, il porte un rudiment d'entaille, et ses grandes faces sont ornées d'un tore qui en suit les contours.

Avec ces blocs furent trouvés de nombreux fragments de poteries gallo-romaines, des tuiles à rebords, un débris d'urne en verre, une meule de moulin à bras, donnés sur ma demande au musée de Guéret par M. le marquis de Coustin, et, à ce qu'on prétend, plusieurs urnes entières et des médailles qui sont restées entre les mains de l'ingénieur qui construisit la voie ferrée dans les déblais de laquelle tous ces objets ont été découverts, et sur lesquels je n'ai pu avoir de renseignements malgré toutes les démarches que j'ai pu faire.

Je placerais encore dans ce cinquième type quelques pierres oblongues, assez petites, portant dans le sens de leur longueur des inscriptions, et qui ont dû faire partie de monuments funéraires maçonnés, recouvrant soit des caveaux en maçonnerie soit des boîtes de pierre.

Je ne citerai que les deux suivantes. La première, décrite par moi dans le compte rendu des Assises scientifiques de Limoges, était placée dans le mur d'un four du chef-lieu de la commune de Saint-Médard. Elle portait l'inscription suivante :

D. M.
T. M. PAR
HIAEQV
RTAE

Diis manibus et memoriae Parthiae Quartae.

Les premières lettres des lignes ont été emportées par une taille assez récente. La seconde, enclavée dans le mur d'une écurie du chef-lieu de la commune du Moutier d'Ahun, montre cette inscription encore inédite dont je dois l'indication à M. le docteur Chaussat. La première ligne n'a conservé que l'extrémité inférieure des lettres, et la deuxième a les lettres ME liées.

CONI
AEMIL· ME
MENISE
AE

Je la lis ainsi : *Conjugi meæ Æmiliæ Meniseæ.*

Antony Rich, dans son *Dictionnaire des antiquités romaines,* définit le cippe « un pilier bas, quelquefois rond, mais plus souvent rectangulaire, élevé, comme pierre tumulaire, sur la place où une personne était ensevelie, ou employé comme tombe pour contenir les cendres, après qu'elles avaient été recueillies du bûcher par les personnes qui ne pouvaient faire la dépense d'une construction plus importante ». Le premier et le cinquième de mes types rentrent surtout dans cette définition ; mais ne pourrait-on pas dire que du second type de Rich dérivent, par une progression pour ainsi dire mathématique, les cinq types que je viens de décrire.

En effet, dans mon premier type, la caisse funéraire, l'urne était tout, le couvercle, l'accessoire.

Dans le second, l'urne est encore le principal, mais le pilier, comme l'appelle Rich, est un autel funéraire supportant l'urne, et cette urne a la forme de nos boîtes de pierre de la Creuse à peine dégrossies à l'extérieur, la plupart du temps, tandis que l'autel a tout le fini de l'art romain.

Dans le troisième, l'urne et le couvercle ont une égale importance.

Dans le quatrième, le couvercle est la partie principale du monument funéraire, la seule extérieure.

Dans le cinquième, enfin, le couvercle est tout, puisque, hors de la Creuse, il protége simplement une urne de terre ou de verre et que, si dans ce département il fut placé sur une caisse de pierre, ce que nous avons constaté pour les deux premiers décrits plus haut, les deux seuls trouvés en place, celle-ci, par ses dimensions infimes n'est pas en proportion avec le couvercle.

BOITES FUNÉRAIRES.

Les sépultures à boîtes de pierre de la Creuse furent indiquées pour la première fois, à ma connaissance, en 1683, dans les *Recherches curieuses d'antiquités* de Spon. Lebeuf, dans une de ses dissertations, s'occupa d'une sépulture de ce genre trouvée en 1731 dans les environs de Guéret. L'abbé Legros décrivit, en 1809, celles du village de la Courrière, commune de Mansat, et Richard, de la Société des Antiquaires de France, en 1817, celle de Chavanat, commune de Saint-Fiel. Mais c'est M. Bonna-

foux et plus tard M. Fillioux, successivement conservateurs du Musée de Guéret, qui attirèrent définitivement l'attention sur elles. Ces boîtes, comme je le faisais remarquer plus haut, sont une modification du cippe romain qui semble avoir dans la Creuse son *summum* de développement.

Les boîtes de pierre sont formées d'une colonne généralement ronde, quelquefois carrée. Elles sont la plupart du temps composées de deux pièces : la caisse et le couvercle. La caisse est le plus souvent simplement dégrossie à l'extérieur, sa face supérieure est creusée d'une cavité à parois polies, presque toujours entourée d'un bourrelet, reçu dans une gorge correspondante du couvercle. Dans une boîte récemment découverte près de la Souterraine par M. Yves Fesneau, ce système de fermeture est remplacé par une intention de pas de vis. Si la caisse est quadrangulaire, la cavité qui y est pratiquée l'est généralement aussi. Comme exception, je citerai la boîte du pont de Saint-Martial-le-Mont et une de celles de Reillac, dont la cavité est ronde bien que la caisse soit carrée. Enfin M. Georges Callier vient de me signaler, dans la commune d'Arrênes, une boîte rectangulaire d'environ 1^{m} de longueur sur 0^{m} 60 de largeur, percée de deux trous, contenant chacun une urne de verre recouverte d'un couvercle plat creusé en dessous d'une large cavité destinée à contenir la partie supérieure des urnes.

Le couvercle est tantôt conique, tantôt demi-sphérique, tantôt aplati et de même forme que la caisse qu'il recouvre, et, dans ce dernier cas, simplement dégrossi à l'extérieur comme elle. Avec les formes coniques et demi-sphériques, la taille est plus soignée ; quelquefois le couvercle est complétement poli comme dans la trouvaille de la Ribière,

commune de Saint-Sulpice-le-Guéritois (octobre 1868). Quand la cavité est carrée le couvercle l'est aussi, tel est celui de Sermur, découvert en 1867, et les deux figurés par M. de Beaufort dans la planche 4 du tome XX des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest* et qu'il avait observés à Brède, près de la Souterraine. Lorsque le couvercle manque, il est remplacé par une tuile à rebords ou un tesson de poterie. Les proportions de ces couvercles sont quelquefois extrêmes, il en a été trouvé un près de la Souterraine, envoyé au musée de Cluny à Paris, qui a près de 1m 50 de hauteur, et j'en ai vu deux à Reillac qui avaient moins de 0m 20, les boites conservant d'ailleurs leurs proportions ordinaires. L'immense majorité de ces couvercles est creusée en dessous d'une cavité recevant, quand il en existe, la partie supérieure de l'urne de terre ou de verre, et qui se relie à la caisse par une gorge dans laquelle pénètre le bourrelet entourant la cavité de la caisse.

Ces boites, qui sont la sépulture gallo-romaine la plus fréquente de la Creuse, *celle qu'on retrouve dans toutes ses communes*, renferment soit simplement des cendres et des ossements, soit des urnes de terre ou de verre. On en a cependant signalé une en métal à Rougnac (1817). Les urnes de verre sont tantôt de forme ovoïde avec une ou deux anses, tantôt à panse carrée avec une seule anse. Cette anse est couverte de cannelures très-serrées s'épanouissant sur la panse et s'élevant de là perpendiculairement pour aller, après s'être courbée à angle droit, se souder au cou par une volute aplatie. Une seule urne entière parmi celles que j'ai observées, venant de Mérinchal, a ses anses ornées de trois grosses côtes au lieu de cannelures rapprochées. D'autres urnes sans anses ont également la forme ovoïde, mais sont portées sur un pied très-court et très-étroit. Une seule est pyriforme. Ces urnes sont toutes sans

couvercle : celle de Saint-Agnan-de-Crocq, de forme élevée et sans anses, en avait un. Les urnes de terre sont ordinairement oviformes, quelquefois pommiformes, toujours sans anses et sans couvercle.

Tout un mobilier entoure parfois ces boîtes de pierre : bijoux en or (1), armes (2), ustensiles de ménage ou de travail en fer ou en bronze (3), vases de toutes sortes en bronze, en verre ou en terre (4), lampes en bronze ou en terre (5), statuettes en argile (6).

Les monnaies indiquent le Iᵉʳ et le IIᵉ siècle.

Ces boîtes sont ordinairement isolées, assez souvent réunies au nombre de deux ou trois, quelquefois elles forment de vrais cimetières. La sépulture découverte en octobre 1868, à la Ribière, commune de Saint-Sulpice-le-Guéritois, n'était formée que d'une seule boîte de pierre sans urne. A Rougnac (1817), il y en avait deux. Au bois Rozet, commune de Saint-Pardoux-Lavaud (5 mai 1870), il y en avait quatre : trois sans couvercle et vides ; la quatrième intacte, avec couvercle demi-sphérique, elle contenait des cendres et des os calcinés. Autour étaient

(1) Chaînons d'or du Dognon (Spon), bracelet d'Aulon (sépulture inédite), boucles d'oreille de Saint-Moreil, etc.

(2) Glaives de Measnes (sépul. inéd.), de Reillac, du Mas-Foreau ; poignards de Janaillac, de Saint-Hilaire-le-Château ; javelot de Glénie.

(3) Gril de Saint-Agnan-de-Crocq (sép. inéd.), poêle de Measnes (sép. inéd.), hache de fer de Saint-Moreil, etc., clé en bronze de Blaudeix, cuillère à parfum du même lieu, de Jouillat (Gault de Saint-Germain, 1817), équerre en cuivre et charnière de mesure de la Souterraine (Fesneau, sép. inéd.).

(4) Coupe en bronze, gobelet et fiole en verre d'Issoudun, etc.

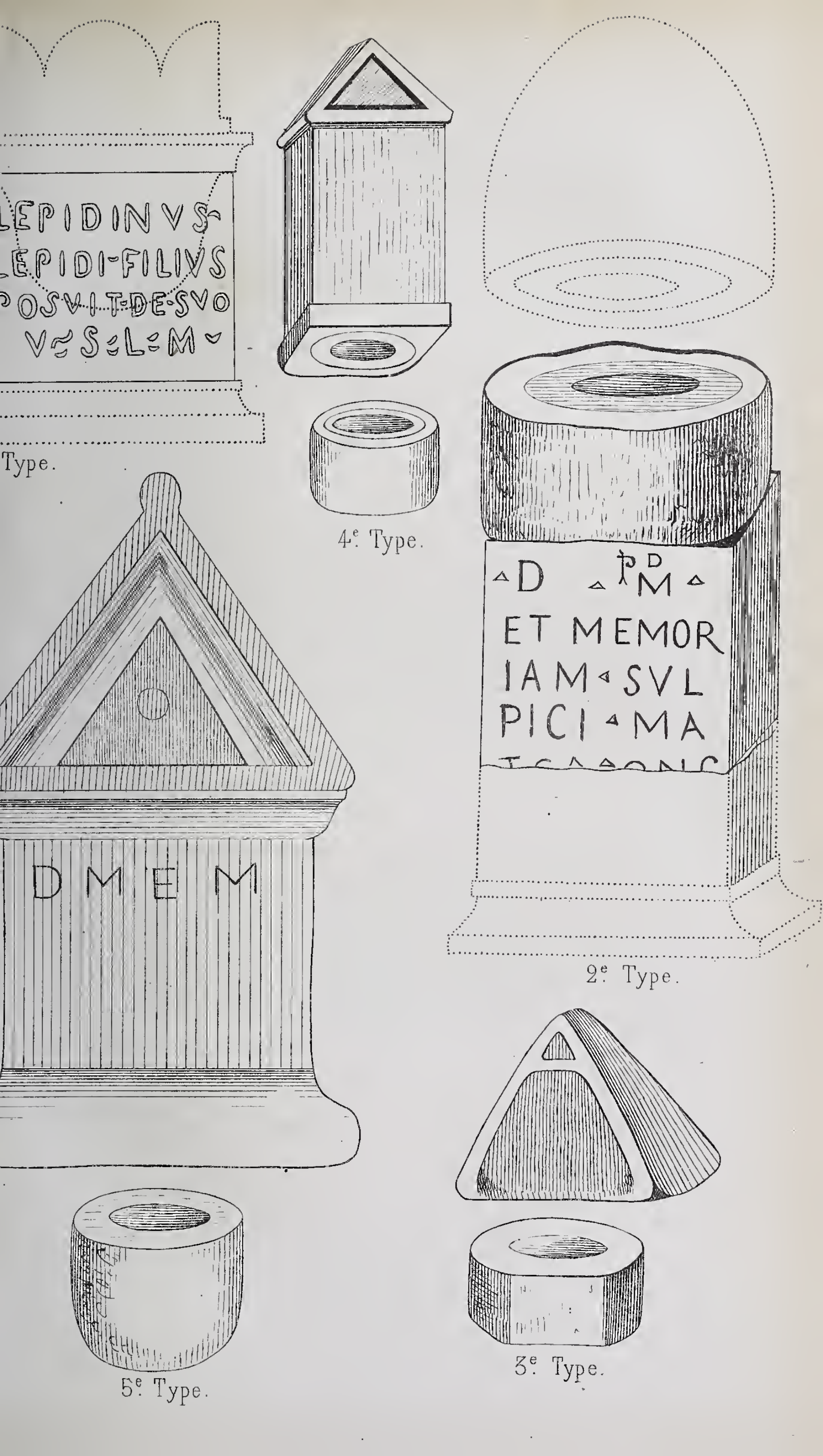
(5) Janaillat, Saint-Fiel, Glénie, etc.

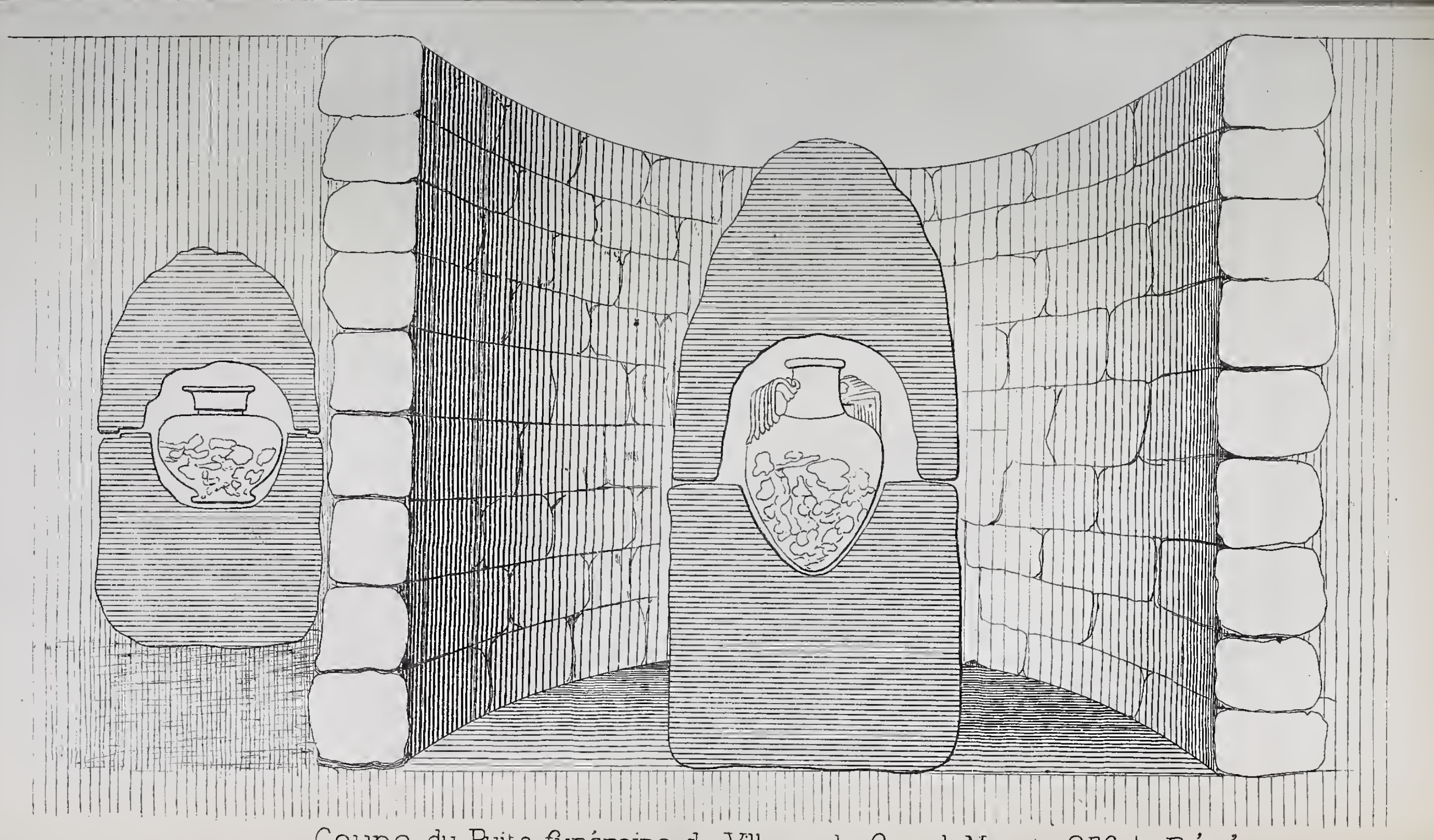
(6) Peyrat-la-Nonière (Lavaux, instituteur, sép. inéd.), etc.

de nombreux débris de poteries diverses, dont un tesson en terre samienne portait l'estampille OFIC-ACVTI, des débris de verre vert déformés par le feu, une grande quantité de clous, deux pointes plates, qui ont pu être des fers de flèches, deux tiges rondes recourbées en croissant, dont l'ouverture a plus de 0m08 de largeur, des fragments d'une douille, un petit écrou, un anneau de 0m035 de diamètre, le tout en fer, deux anneaux en bronze, l'un de 0m05, l'autre de 0m03 de diamètre, etc. M. le capitaine Aubry, qui a opéré cette fouille, a constaté que le foyer sur lequel reposaient les boîtes de pierre et les autres débris avait trois mètres carrés. J'ai décrit quelques autres sépultures de ce genre dans mon Mémoire sur le cimetière de Reillac, commune de Savennes, inséré dans le précédent volume du *Bulletin monumental*. Les cimetières sont plus rares; ils contiennent, outre des boîtes de pierre, des urnes de terre remplies de cendres. Parmi les principaux, je citerai celui de la Vacheresse, décrit par MM. Dugenest et Bonnafoux; ceux de Saint-Pardoux-les-Cards et d'Ajain, indiqués par moi; ceux de Lavaud, commune de Measnes et d'Evaux, inédits; celui de Brède, décrit par M. de Beaufort, celui de Reillac, qui fait le sujet d'un Mémoire publié récemment par moi, etc.

Si les boîtes que je viens de décrire ne se rencontrent guère en nombre qu'aux environs de Strasbourg et dans la Creuse et les communes limitrophes (1), il n'en est pas

(1) M. Bouillet, de Clermont-Ferrand, m'en a indiqué dans le Puy-de-Dôme, dans les communes de Bromont, près Pont-Gibaud, de Messeix, canton de Bourg-Lastic, de Pionsat, sur les frontières de la Creuse; M. l'abbé Lecler, dans les communes de Chamboret, canton de Nantiat, et de la Jonchère, canton d'Am-


LEPIDINVS
LEPIDI·FILIVS
POSVIT·DE·SVO
V·S·L·M
Type.
4e. Type.
D M
ET MEMOR
IAM SVL
PICI MA
2e. Type.
D M E M
5e. Type.
3e. Type.



Coupe du Puits funéraire du Village du Grand-Murat C[ne] de Bénévent .

de même des sépultures dont il me reste à parler. Une sépulture dans une boîte en forme de bac, trouvée récemment à Pasly, près Soissons, et conservée au Musée de cette ville, a été décrite dans le *Bulletin monumental*, t. XXXIV, p. 451. Cette boîte renfermait, outre un vase en terre contenant des ossements, des vases à parfums en terre et en verre et trois médailles de Probus, Licinius et Constantin.

Une caisse assez semblable fut découverte, il y a trente ans, dans la Creuse, près de Montlevade, commune de Saint-Sulpice-le-Guéretois. Elle était en granit, parfaitement unie intérieurement, seulement dégrossie à l'extérieur, et avait pour couvercle une pierre plate, taillée de même façon. Cette caisse, de 1m40 environ de longueur sur 0m50 de largeur, contenait un vase en terre, deux vases à parfums en verre de 0m08 de hauteur, un bracelet en bronze, de forme ovale, de 0m07 de diamètre, aplati intérieurement, convexe extérieurement et portant sur cette partie quelques traits gravés, une bague unie en bronze et une perle en terre cuite, couverte d'un émail vert. Autour de ce bac étaient des clous, quelques débris de poteries et de tuiles à rebords.

Les sépultures entourées de caisses de bois destinées à

bazac (Haute-Vienne); M. de Beaufort, dans la commune de Saint-Léger, canton de Magnac-Laval, même département, et dans les communes de Chaillac et de Lachâtre-Langlin, canton de Saint-Benoist-du-Sault (Indre). Barailon en cite dans la commune de Lamaids, canton de Montluçon (Allier). Enfin, le Musée de Saint-Germain-en-Laye en possède deux du Lot, mais d'un travail plus fini que les précédentes. Une de ces boîtes, provenant de la commune de Drouelle, contenait une urne de verre assez semblable à celle de la Creuse. Cette urne avait un couvercle.

les protéger, si communes et si riches dans le nord de la France, sont rares dans la Creuse et relativement très-pauvres.

J'en ai décrit une dans le compte rendu du Congrès archéologique de Guéret, qui avait été trouvée au hameau de Châtelus, commune de Saint-Dizier-la-Tour : elle ne contenait que deux vases.

Une seconde, plus intéressante, placée sur un pavé de huit tuiles à rebords, l'a été dans ma Notice sur le cimetière gallo-romain de Reillac.

Je me bornerai à parler ici de celle découverte aux environs de Cressac, par le sieur Charles Gardavaux, et dont M. Nouelle, chef de district de la Compagnie d'Orléans, a recueilli les accessoires. Elle se composait d'une urne en terre noire contenant des ossements en très-petits fragments, des vases de différentes formes et de diverses terres, complétement brisés, d'un couteau en fer auquel manque la soie, de dix-sept clous et de deux longues chevilles en fer, d'un assez gros morceau de verre fondu et scorifié, et de la pyramide terminale d'un cristal naturel à quatre pans, de $0^{m}04$ de diamètre.

Et de celle du Haut-Bertignac, commune de Saint-Pardoux-les-Cards, composée d'une urne en terre de grande dimension, fermée par une écuelle renversée et autour de laquelle ont été découverts quelques clous. Elle était, en outre, protégée par quelques pierres brutes placées autour et d'une dernière de forme plate, posée dessus. Je n'ai vu dans la fouille aucune trace d'autres vases.

Jusqu'ici j'ai dû déduire l'existence d'une caisse de bois protégeant une sépulture, de la présence de clous auxquels étaient encore, la plupart du temps, attaché des fragments de ce bois, conservés par l'oxyde de fer. L'observation suivante nous donne la certitude de la présence de cette caisse,

sa forme et sa grandeur. En 1837, aux Trois-et-Demie, commune de Fleurat, M. Dugenest rencontra dans le voisinage de sépultures, dans des boîtes de pierre, deux trous de 0m 66 de longueur, sur 0m 33 de largeur et 0m 50 de profondeur, pleins de terre noire mêlée de fragments de vases, de quelques morceaux de charbon et de clous presque entièrement oxydés. Ces trous, que j'ai visités longues années après, m'ont paru avoir été remplis après la destruction de la caisse de bois par la terre végétale environnante.

Ces clous ne sont pas spéciaux dans la Creuse à ce genre de sépulture. Ils se rencontrent aussi près des boîtes de pierre, preuve que les vases, les urnes de terre et les autres objets déposés près de ces boîtes, étaient renfermés dans des caisses de bois.

A-t-on rencontré, dans la Creuse, des urnes cinéraires protégées par des tuiles à rebords formant caisse? Quelques observations tendent à le prouver, et je crois qu'il en était ainsi pour un vase en terre rempli d'ossements, couvert d'une assiette également en terre, qu'un labourage de 0m 45 de profondeur ramena, avec des tuiles à rebords, dans le voisinage d'Ajain, canton de Guéret, et pour une sépulture qu'on vient de découvrir dans un des faubourgs d'Aubusson, toutefois aucune observation directe n'a encore mis ce fait hors de doute.

Mais si les caisses en tuiles à rebords sont encore douteuses, dans la Creuse, il n'en est pas de même des caisses en pierres plates non taillées. Une sépulture de ce genre fut trouvée, il y a vingt ans, au village de Cherchory, commune de Saint-Sulpice-le-Guéretois, dans un de ces tertres naturels de pierres et de rochers si communs dans nos terres labourées, et qu'ombragent quelques chênes têtards. L'urne de terre, contenant des ossements brûlés,

était protégée par des pierres plates et brutes posées, de champ et que recouvrait une pierre de même sorte posée à plat sur les premières.

Une seconde sépulture, de cette sorte, a été découverte, dans ces derniers temps, à Cressac. L'urne en terre rouge, fermée par un joli couvercle, à bouton, en terre gris blanchâtre très-fine, était enterrée à 0m 80 de profondeur. Une pierre plate était dessous; d'autres pierres, placées de champ, l'entouraient. Elle était tellement pourrie, que, malgré les précautions prises par le sieur Charles Gardavaux, et vraiment fort ingénieuses, elle n'a pu être retirée que complétement brisée. Son contenu, moulé sur sa forme, est encore parfaitement intact. Je n'ai vu dans les déblais aucune trace de clous.

Au genre de sépultures dont nous nous occupons, appartiennent celles qui sont faites dans des *doliums*. C'est, comme pour les précédentes, des sépultures rares dans la Creuse. Je n'en connais que quatre bien certaines :

Celle d'Aulon, décrite par M. Fillioux. Le grand vase en argile, de forme ovale, contenait une urne en verre recouverte d'une sorte de jatte, en argile très-épaisse, d'une pâte et d'un travail très-grossiers.

Celle de Reillac, commune de Savennes. Le *dolium* retrouvé renfermait plusieurs vases.

Celle du Grand-Murat, commune de Bénévent. Je n'ai vu que des fragments du *dolium*, qui avait, dit-on, dans son intérieur, un vase rempli d'ossements détruits depuis un grand nombre d'années.

Celle de Soumans, la plus riche de toutes. Le *dolium*, en terre rouge et fine et de dimensions plus petites que les précédents, contenait, d'après M. Bonnafoux, une soucoupe de verre sur laquelle reposait une urne de même

matière, de forme carrée. L'orifice du *dolium* était fermé par un fragment de tuiles à rebords.

Dans les sépultures dont j'ai parlé jusqu'à présent, on avait eu recours à des abris artificiels pour protéger l'urne cinéraire ; dans le dernier mode que j'ai à faire connaître, on s'est contenté de ceux que la nature a pu fournir. J'ai décrit l'urne de Reillac, placée sous l'avancement d'un rocher enterré à fleur de terre et qui était protégée, en avant, par une pierre plate appuyée contre ce rocher. En voici d'autres où l'on a également profité d'abris de ce genre.

La plus anciennement connue de ces sépultures est celle d'Azerables. Un glaive à large lame de fer, à fourreau garni de bronze, était placé dans une fissure du rocher à côté d'un vase rempli d'ossements.

A Gartempe, une urne en terre rouge, contenant des cendres, était, comme à Azerables, placée entre deux feuillets d'une roche délitée en tranches verticales, espacées les unes des autres de 0^m 35 environ. Une hache de bronze et un large éclat de silex furent rencontrés, d'après M. Bonnafoux, reposant sur le couvercle de l'urne.

En terminant ce paragraphe, je dirai qu'évidemment des urnes cinéraires ont dû être confiées à la terre, sans aucune espèce de protection, par ceux qui ne pouvaient faire une dépense plus considérable. Des urnes de verre et de terre ont été rencontrées dans la Creuse, dans de semblables conditions. Mais, comme la plupart de ces trouvailles ont été faites par des ouvriers, rien ne prouve que des caisses de bois ne les ont pas protégées autrefois et que les traces en auraient été visibles pour des yeux plus exercés.

Telles seraient, entre autres, celles trouvées à Cressac, près des sépultures dont j'ai déjà parlé. La première

urne de terre, fermée par une assiette de même matière, n'avait pour la protéger qu'une pierre plate placée sur cette assiette. La seconde, en terre rougeâtre, avait une grande cuillère, à cuilleron rond, plantée dans son intérieur au milieu des ossements calcinés.

Telles seraient encore les sépultures découvertes par M. Champeau, curé de Toulx-Sainte-Croix, au bas de la montagne qui porte un *oppidum*. Elles se composaient d'urnes de terre remplies de cendres et d'ossements, dont deux étaient fermées par une soucoupe de terre samienne, et de quelques vases placés à côté et brisés. L'une de ces urnes paraît avoir contenu une fibule en fer, méconnaissable lorsque j'ai visité ces sépultures. Disposées sur une seule ligne, sur un relèvement de terrain exposé à l'est, ces urnes étaient placées sur les cendres de l'*ustrinum*.

Peut-être faut-il rapporter à ce genre de sépulture la découverte suivante, qui date du XVII[e] siècle, et qui est ainsi indiquée dans les manuscrits de Robert du Dorat : « Il y a quelque temps qu'un paisan labourant dans un champ, près de Chénérailles, le soc fit sortir une petite urne où il y avait des cendres et deux petites pièces d'os (1). »

PUITS FUNÉRAIRES.

Nul genre de sépulture gallo-romaine n'a pu s'affranchir, dans la Creuse, de la boîte de pierre. Aussi allons-nous la retrouver dans le puits funéraire, où certes nous n'aurions pas été la chercher.

(1) *Lettre d'un curieux à Robert du Dorat.* Dom Fonteneau, T. XXIV, p. 464. Bibl. de Poitiers.

Le puits où j'ai rencontré une de ces boîtes était entouré d'un mur circulaire en moellons bruts, cimentés par un mortier de chaux. Il avait deux mètres de diamètre et 1^m 50 de profondeur ; mais ce mur avait dû être étêté par la charrue, car l'extrémité du couvercle de la boîte dépassait le sol de plus de 0^m 15.

Cette boîte, formée de deux pierres, la caisse et le couvercle, ressemblait à toutes nos boîtes de pierre à couvercles coniques. L'urne de verre, à deux anses, était de ce beau modèle que j'avais déjà vu plusieurs fois dans la Creuse. Elle contenait des débris d'ossements très-ténus dans un liquide incolore et limpide qui devait être de l'eau pure attirée par les ossements. Sa hauteur est de 0^m 26, son diamètre de 0^m 22.

La boîte de pierre était placée au centre et au fond du puits, sur l'un des côtés duquel on voyait les restes d'un feu violent ; ce puits avait été comblé par de la terre renfermant une grande quantité de débris de poteries réduites en très-petits fragments et de morceaux de verre provenant d'urnes brisées.

Quand je visitai cette sépulture, le propriétaire avait commencé à la démolir. Quelques pierres de la paroi sud étaient enlevées et avaient mis à nu une nouvelle boîte plus petite que la précédente, et formée, comme elle, de deux pierres mais assemblées par un bourrelet s'emboîtant dans une gorge correspondante du couvercle, assemblage qui manquait dans la première, dont les bords étaient lisses.

Cette boîte contenait une urne en verre toute différente de la première et beaucoup plus petite. Elle est de forme ovoïde, portée sur un pied, et mesure 0^m 14 de hauteur sur 0^m 15 de diamètre.

Dans le voisinage de cette sépulture avait été trou-

vée, je ne sais à quelle époque, une troisième boîte de pierre.

Ce puits à boîte de pierre du village du Grand-Murat, commune de Bénévent, est le seul que je connaisse dans la Creuse, où cependant les puits funéraires ne paraissent pas rares. Mais peut-être plus d'une sépulture de ce genre, dont nous avons les épaves au Musée de Guéret, proviennent-elles de puits semblables.

Je connais des puits funéraires dans la Creuse, à Ahun, à Chanteau, commune de Saint-Martial-le-Mont, à Villerégnier, commune de Saint-Yrieix-les-Bois, à Bertignac, commune de Saint-Pardoux-les-Cards, à Stiarnes, commune de Saint-Chabrais, à Bord-Saint-Georges, à Evaux et à Brède, près la Souterraine. Malheureusement aucun de ces puits n'a été fouillé avec méthode.

Les puits d'Ahun, l'ancienne *Acitodunum* de la carte de Peutinger, sont situés près de la route nationale de Clermont à Poitiers.

En 1835, on fouilla quelques-uns de ces puits. Le premier, creusé dans le tuf et sans revêtements, donna une statuette en argile représentant une femme assise dans un fauteuil de nattes tressées et allaitant deux enfants, et une médaille fruste, petit bronze, sur laquelle on crut reconnaître la tête d'Auguste.

Le second, plus profond, fournit un sceau, en bronze, de forme évasée, supporté par trois petits pieds et muni de deux oreilles pour recevoir une anse ; un fragment de coupe, en terre samienne ; un pied de vase, en terre, recouvert d'un beau vernis noir ; des bandes de fer, ayant probablement servi de monture à un bouclier ; des semelles de cuir, sans trace de coutures, traversées de clous en bronze, à têtes demi-sphériques. Le Musée de Moulins possède une tuile à rebords qui porte l'empreinte

d'une semelle semblable, et enfin deux médailles, grand bronze, assez bien conservées, de Marc-Aurèle et d'Hadrien.

Dans un troisième, creusé dans le roc, on avait exhumé une anse en bronze d'un travail remarquable.

En 1843, on vida un nouveau puits qui produisit deux vases, en terre noire vernie, de formes différentes, des tuiles à rebords, des fragments de moulin à bras, une médaille en bronze fruste.

Une nouvelle fouille, effectuée en 1845, dans un autre puits, donna des pierres, de la vase, des fragments de bois pourris, quelques tessons de poteries plus ou moins fines, une grande quantité de tuiles à rebords, quelques tuiles courbes, des briques de trois pouces d'épaisseur et quelques morceaux de charbon de bois. Ce puits, qui a 4 mètres de profondeur, est le moins profond de ceux qui ont été fouillés.

Un autre puits, carré et revêtu de maçonnerie, qui dans le bas était en pierres de taille, donna un vase, à 1 mètre de profondeur, au milieu de débris de poteries de formes et de couleurs diverses et d'une grande quantité de tuiles courbes, presque toutes brisées. Le fond du puits était rempli de boue, de pierres et d'ossements d'animaux.

Enfin, un dernier puits, de forme hexagonale, fut découvert en faisant les fondations d'une maison ; il n'a pas été fouillé (1).

Voilà tout ce qu'on sait sur les puits funéraires d'Ahun. J'ajouterai cependant que le Musée de Guéret possède un curieux pliant en fer qui vient d'un autre de ces puits. Un pliant analogue a été découvert, en Angleterre,

(1) *Mém. soc. des sc. nat. et arch. de la Creuse,* t. I, passim 1838-1843.

dans une caisse sépulcrale romaine de Bartlow-Hill (Essex) (2).

Les puits funéraires de Chanteau, commune de Saint-Martial-le-Mont, étaient plus inconnus encore, je ne les ai trouvé signalés nulle part, et cependant ils s'étendent, au dire des habitants de ce village, sur près de mille mètres de longueur et cinq cents de largeur; ils sont très-rapprochés les uns des autres. Un grand nombre ont été fouillés par leurs propriétaires, mais il est fort difficile d'avoir d'eux le moindre renseignement. Je publierai bientôt ce que de nombreuses courses et mes recherches m'ont appris sur eux.

Le puits de Villerégnier, commune de Saint-Yrieix-les-Bois, a fourni trois débris de fer, dont l'un a paru être un fragment de fer à cheval, et les deux autres des clous; deux morceaux d'un vase de fortes dimensions et une belle et grande coupe en terre samienne. Le bas de cette coupe est orné d'une scène à deux personnages, répétée quatre fois et encadrée par des torsades. Entre ces reproductions, d'un même sujet, sont placés des hippocampes et des dauphins. Dans le champ de l'un de ces médaillons, a été imprimé, en relief, le mot PATERNV, le nom d'un potier bien connu.

Ce puits, de 4 mètres de profondeur et de 2 de diamètre, est creusé dans le tuf et sans revêtement. Il paraît être isolé; aucun autre, du moins, n'a encore été reconnu dans son voisinage. Tout près de là, sur le versant méridional d'une colline, sur le penchant est de laquelle est bâti le village de Villerégnier, on rencontre, sur plus d'un hectare de terrain, des débris de tuiles à rebords et des tessons de poteries.

(2) L'abbé Cochet, *La Seine-Inf.*, 2e édit. p. 411.

Je ne connais que deux puits dans les environs de Chénérailles. Le souvenir du premier nous est conservé dans les *Mémoires manuscrits* de Robert du Dorat, écrivain du XVIIe siècle. « A un village nommé Bertignac, les paisans voulant nétoyer une source d'eau remplie de vase et d'herbes afin de faire boire leur bétail, en creusant, ils rencontrèrent une citerne fort bien faite, et l'ayant épuisée, ils trouvèrent des urnes qu'ils mirent en pièces, sans sçavoir ce que c'étoit ; ils y trouvèrent aussi des médailles antiques que je n'ai peu voir parce que Monsieur l'official qui les a, étoit absent lorsque j'y fus, je les verrai Dieu aydant et vous manderé ce que c'est (1). »

Le second, celui de Stiarnes, commune de Saint-Chabrais, est à moins d'un kilomètre de Chénérailles, sur le bord de la route qui conduit à Auzances. Vidé il y a une vingtaine d'années, il donna deux vases en forme d'écuelle ou de bol, en terre noirâtre. Dans les sillons du champ où il est creusé, j'ai recueilli de nombreux fragments de tuiles à rebords, des débris d'un vase à parois très-épaisses, des tessons de vases de diverses terres, dont l'un, de couleur noire, est en terre très-fine. Plusieurs tessons, en terre samienne, sur lesquels on aperçoit les restes d'une scène à personnages. Ce puits à 7 mètres de profondeur et 0^{m} 65 de largeur. Son revêtement est en pierre, négligemment taillées et de divers modèles. Tous les débris dont je viens de parler en proviennent.

Le puits découvert par Barailon dans la commune de Bord-Saint-Georges, et dont il parle en divers endroits de son *Premier Mémoire contenant la description d'un sarcophage trouvé à Bord-Saint-Georges, pays de Com-*

(1) *Lettre d'un curieux à Robert.* Dom Fonteneau, t. XXIV, p. 462, Bibl. de Poitiers.

braille, publié dans ses *Mémoires sur des sujets de médecine, de chirurgie et sur quelques monuments antiques récemment découverts dans le pays de Combraille;* Amsterdam, 1784, in-12, me paraît présenter tous les caractères des puits funéraires. Creusé non loin des ruines d'une construction gallo-romaine, il est profond, en forme de cône renversé, entouré d'un revêtement de pierres appareillées avec grand soin et parfaitement conservé. Vidé, il donna des tuiles à rebords, des clous en grande abondance, et au fond des vases de terres diverses, mais tous ventrus, à ouvertures et fonds étroits. L'un de ces vases, en terre très-fine, était recouvert d'un beau vernis noir; un second, en terre rouge assez grossière, avait pour couverte un mica très-brillant. Une amphore, d'un mètre environ de hauteur, ne put être extraite qu'en morceaux.

Evaux était connu depuis longtemps par les ruines de ses thermes, placés sous la protection de la déesse IVAHV, que nous a fait connaître, l'inscription gravée sur une patère de bronze, trouvée dans une de ses piscines et par quelques débris gallo-romains; mais ce n'est qu'il y a cinq ou six ans que ses sépultures ont été aperçues.

En baissant, vers 1867, le sol d'une cour attenante à son habitation, M. Picot, juge de paix de cette ville, reconnut une dizaine de puits, dont deux furent vidés pour servir aux usages domestiques. On y trouva des vases, des pierres, des tuiles à rebords, et, dans le plus large, qui était sans revêtement, une médaille. Rien de tout cela n'a été conservé.

Un troisième, fouillé plus récemment, a montré dans le fond un beau vase recouvert d'un magnifique vernis noir. A $1^{m}30$ au-dessus, un premier vase en terre noire, orné d'une anse, avait été rencontré, entouré de huit

autres beaucoup plus petits et tous de même forme. Il fut trouvé aussi des tuiles à rebords en quantité, des charbons, des os d'oiseaux et des fruits de hêtre, mais pas de médailles. Ce puits avait environ 11 mètres de profondeur et $0^{m}80$ de diamètre. Le fond était en cuvette sans revêtement, le reste était maçonné sans mortier en petit appareil.

La dernière localité de la Creuse, où je connais des puits funéraires est Brède, près la Souterraine. Le champ où ils sont creusés porte le nom de terre des Citernes, d'après M. Élie de Beaufort. L'un de ces puits, fouillé jusqu'à deux mètres de profondeur, a donné des débris de tuiles à rebords, des tessons de poteries et des charbons mélangés à la terre et aux pierres. Il est à regretter que la fouille n'ait pas été poussée plus loin.

TUMULUS.

Spon, dans ses *Recherches curieuses d'antiquités,* a inséré une *Lettre* d'un M. Furgaud, avocat au Parlement de Paris, où on lit ce qui suit : « J'ai esté assuré par une personne digne de foy, que prosche le chasteau du Dognon, à une lieüe et demy de Droulles (*Drollæ*), on en voyoit une (petite montagne de terre rapportée) de mesme forme et que le seigneur du lieu, conduisant une allée de sa maison au grand chemin de Guéret à Bourganeuf (*Burgum novum*), fit raser cette grande motte de terre, et que dedans il y trouva des pierres creuses, à divers étages, couvertes d'autres pierres et dans le creux de ces pierres, en forme de sépulchres, on trouva des urnes de terre sigillée et de verre et dedans ces urnes des

cendres et quelques petits chaînons d'or, qu'on croit être des anciens Gaulois (1). »

Si la description de Furgaud est exacte, nous aurions là encore un genre de sépulture qui n'aurait pas plus échappé que les autres à la boîte de pierre; mais cette description est incomplète et ne fait pas suffisamment connaître la place qu'occupaient ces boîtes. A mon avis, elles ne furent rencontrées qu'à la surface. On sait, en effet, par les capitulaires de Charlemagne (2), que les chrétiens eux-mêmes avaient conservé l'habitude d'enterrer dans les anciennes sépultures païennes, et les dolmens de la Creuse, dont quelques-uns recèlent des tuiles et des poteries romaines, prouvent que cet usage était pratiqué par les Gallo-Romains.

Le fait rapporté par Furgaud, les boîtes que j'ai vues autrefois sur les flancs du grand tumulus de Bridiers, près la Souterraine, semblent indiquer que sur des sépultures préhistoriques furent faites des inhumations gallo-romaines. Plus tard, le moyen âge vint à son tour planter son donjon sur tout cela.

Existe-t-il dans ce département de véritables tumulus de l'époque gallo-romaine, comme il y en a de l'époque préhistorique et de l'époque franque? Des fouilles seules pourraient mettre le fait hors de doute. En attendant, voici la description de celui de la Barde, commune du Grand-Bourg-de-Salagnac, qui doit être bien peu postérieur à l'époque gallo-romaine, s'il n'en est pas contemporain.

Détruit il y a quelques années, ce tumulus s'est trouvé

(1) Spon, Loc. cit., p. 279, 1683.

(2) *Jubemus ut corpora christianorum saxorum ad cœmenteria ecclesiæ deferantur, et non ad tumulos paganorum.*

ainsi composé : Au-dessous du gazon de la plate-forme on a trouvé un pavé formé de pierres plates, non taillées, d'assez fortes dimensions ; puis une couche de terre de 0^m50 d'épaisseur, au-dessous de laquelle était un lit mince de charbon. Cet ensemble reposait sur une nouvelle couche de terre, posée elle-même sur un lit de 0^m02 de terreau noir, dans lequel étaient quelques fragments de tuiles à rebords, des tessons de poteries et des débris de fer travaillé très-oxydés. Au-dessous de ce lit de terreau, une troisième couche de terre rapportée recouvrait un lit de 0^m10 d'épaisseur d'argile, cuite et pulvérisée, placée sur une dernière couche de terre rapportée, enveloppant un gros rocher de granit servant de base au tumulus. Toutes ces couches étaient horizontales.

Les tuiles à rebords n'avaient rien d'extraordinaire, elles étaient assez minces, comme celles de la décadence et très-altérées. Les poteries sont en terre rougeâtre, à parois très-épaisses. Un fragment de la partie supérieure d'un grand vase offre une sorte d'ornement formé d'un bourrelet faisant le tour de l'orifice et couvert de creux obtenus par l'impression du pouce. Deux fragments d'un vase moins grand et moins épais reproduisent en plus petit cet ornement. On retrouve dans ces débris des anses plates ornées au milieu d'une côte longitudinale plus ou moins prononcée, une anse formant goulot, de 0^m03 de longueur, légèrement recourbée, et un couvercle assez informe de terre micacée de 0^m09 de diamètre.

La plupart des débris de fer sont trop détériorés pour qu'on puisse en indiquer l'usage.

Ce tumulus était entouré de trois côtés par les substructions d'un bâtiment formé d'un corps de logis avec ailes en retour. Les pierres de taille et les dessus de porte étaient grossièrement taillés et les murs contenaient des

fragments de tuiles à rebords, dont le sol du bâtiment était lui-même jonché. A cent mètres de là, sont les ruines du petit château de la Barde, dont fut seigneur, par sa femme, Poton de Saintrailles. Rien n'indique qu'un donjon fut construit sur cette petite butte, placée dans un vallon au pied d'une colline et qui, entourée d'un fossé et d'un bourrelet, formé des ruines que je viens de décrire, avait huit mètres de hauteur et une plate-forme régulière de dix mètres de diamètre.

Les sépultures gallo-romaines de la Creuse, malgré leur fréquence et les cendres qui les entourent souvent, ne m'ont jamais présenté de véritable *ustrinum*. Cependant voici une observation qui tendrait à faire supposer qu'il en exista un au village de Montmoraud, commune de Saint-Priest, canton d'Auzances. Non loin de ruines qu'on dit être celles d'une chapelle du moyen âge, dans un jardin touchant au village, on a rencontré, à un mètre environ de profondeur, quelques pierres taillées disposées en forme de table et recouvertes d'une grande quantité de cendres. Aucun fragment d'os n'a été aperçu par le propriétaire, et je n'en ai pas vu non plus dans la terre qu'on avait répandue sur le sol du jardin. J'ai ramassé seulement quelques débris très-petits de vases gallo-romains et de tuiles à rebords. A une faible distance on avait détruit, il y a une dizaine d'années, un tertre assez élevé (un *terme* dans le langage des habitants du village), dans lequel on rencontra, disent-ils, de nombreux ossements et des vases en telle quantité qu'ils auraient fait plus que la charge de deux bœufs. Malheureusement rien n'a été conservé, et j'ai seulement vu dans le chemin de grands fragments de tuiles à rebords qui en provenaient probablement. Peut-être y a-t-il une relation entre l'*ustrinum* et cette sépulture, si tant est qu'elle soit romaine.

INHUMATIONS.

Existe-t-il dans la Creuse des exemples d'inhumations gallo-romaines? Dans l'état actuel des observations, il est impossible de répondre à cette question. Deux sépultures seulement pourraient être rapportées à ce mode, et toutes deux sont pour moi douteuses.

J'ai vu la première à Chanteau, commune de Saint-Martial-le-Mont, quinze jours ou trois semaines après sa découverte. C'était une tombe construite en pierres grossièrement taillées, réunies par de l'argile et formant cinq assises superposées ayant ensemble 0^{m} 70 de hauteur. Sa longueur était de 1^{m} 40, sa largeur de 0^{m} 60 à une extrémité et 0^{m} 50 à l'autre; sa direction N-E. S-O. Le pavé qui en garnissait le fond était à 1^{m} 20 de la surface du sol. Il y fut trouvé du charbon de bois, quelques petits morceaux de houille provenant des terrains environnants, des fragments d'os qui n'ont pu être déterminés, quelques tessons de poteries gallo-romaines, des clous en fer et de grands fragments de tuiles à rebords, qui, dit l'inventeur, paraissaient avoir formé couvercle au-dessus de cette tombe.

La seconde est ainsi décrite dans le *Mémorial du département de la Creuse,* 4e année, numéro du 26 juillet 1813: « M. Richard, contrôleur ambulant des droits réunis et membre de la Société des Antiquaires de France, a découvert à Bonnat deux pierres dont l'une porte en relief un sabre et un bouclier dans le goût antique, et la seconde, de 3 pieds 6 pouces de hauteur, 2 pieds 6 pouces de largeur et 6 pouces d'épaisseur, l'inscription suivante :

D. M.
ET. MEMORIAE
IVL. ATTIOLI. ET
IVL. AVITAE
CONIVGIS
EIVS
H. H. N. N.

« Cette pierre, découverte parmi les décombres de l'ancienne église que l'on démolissait, recouvrait, à ce qu'on lui a assuré, un tombeau en briques dans lequel on a trouvé des ossements que l'action de l'air a réduits en poussière et de petites bouteilles en terre cuite que l'on a laissé prendre à des enfants et dont il ne reste par conséquent aucun fragment. »

L'inscription d'Attiolus est aujourd'hui au musée de Guéret; il est facile de voir qu'elle était gravée sur un cippe se rapportant au cinquième type décrit au commencement de ce mémoire. En l'absence d'observations faites par un homme compétent, puisque M. Richard n'a pas vu et n'a rapporté que ce qu'il avait entendu dire, n'est-il pas prudent de supposer que la boîte qui protégeait les ossements et le mobilier funéraire, au lieu d'être d'une seule pierre, comme celles décrites dans cette partie de mon mémoire, était en maçonnerie, comme les caisses qu'on retrouve dans les diverses contrées occupées par les Romains? D'ailleurs les dimensions de la pierre montrent que le caveau qu'elle recouvrait était de dimensions trop exiguës pour contenir les cadavres d'Attiolus et d'Avita. Il en est de même de la fosse rencontrée à Chanteau, près des puits funéraires, à moins que celle-ci n'ait été construite pour recevoir le corps d'un enfant. On sait, en effet, que

si les Gallo-Romains incinéraient les hommes, ils inhumaient ces derniers.

Je viens d'esquisser à grands traits un chapitre intéressant de la sépulcrologie creusoise. Ce département, que sa situation dans les montagnes du centre de la France aurait pu faire regarder comme pauvre en monuments de l'époque gallo-romaine, m'a pourtant fourni une riche moisson de types funéraires. J'ai dû me restreindre aux faits généraux; ils suffiront cependant à permettre la comparaison avec les autres régions de la France; c'est le but que je m'étais proposé en l'écrivant.

NOTES ARCHÉOLOGIQUES

SUR

QUELQUES ÉGLISES ROMANES

DU MIDI DE LA FRANCE

PAR M. L. NOGUIER

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Nos campagnes possédaient autrefois un grand nombre d'églises rurales disséminées sur divers points du territoire. Les unes avaient le titre de paroisse, les autres constituaient des prieurés avec bénéfices, d'autres enfin étaient de simples oratoires ou ermitages. Depuis la Révolution de 1789, presque tous ces édifices, que la piété de nos pères avait tant multipliés, ont été démolis ou abandonnés. Ainsi ont disparu bien des monuments remplis d'intérêt et qui égayaient la monotonie du paysage. La plupart n'ont laissé que le souvenir de leur vocable et de leur emplacement. Il en est plusieurs encore debout dans le voisinage immédiat de Béziers, qui, appartenant à la période romane, rentrent directement dans l'objet de nos études. Nous nous en occuperons successivement.

SAINT-MARTIN-DES-SALES OU DE DIVISAN.

La petite église de Saint-Martin, située à trois kilomètres de Béziers, sur le chemin qui conduit de cette ville

à la mer, est certainement la plus ancienne de nos environs. C'était autrefois une cure appartenant au second archidiacre de Saint-Nazaire; elle n'est plus qu'une dépendance du domaine de Saint-Martin, propriété de la famille Dorsenne depuis 1715, époque à laquelle il fut vendu par un sieur Lepul. M. Philibert Dorsenne, possesseur actuel, a eu le bon esprit de restituer notre chapelle au culte et d'y faire quelques menues réparations qui, grâce à la solidité de sa construction, la feront vivre longtemps encore.

Sa configuration est rectangulaire, avec abside pentagonale. La longueur entière en dedans des murs est de 14 mètres 80 centimètres, et la largeur de 5 mètres 82 centimètres. Une belle voûte en berceau la couvre, soutenue dans son milieu par un arc doubleau sans moulures. Les murs, de plus d'un mètre d'épaisseur, sont construits avec soin en appareil moyen de pierres du pays. L'abside a un appareil plus petit d'une extrême régularité, et ses deux fenêtres cintrées, à ébrasement profond, éclairent seules l'intérieur de l'édifice. La porte, en plein cintre, basse et sans décors, s'ouvre sur le côté méridional, suivant l'usage le plus fréquent.

Les corniches seules offrent une ornementation qu'on peut étudier. Celle de l'intérieur, sur laquelle vient s'appuyer la voûte, n'est pas la même dans tout son développement. Du côté du midi, elle est divisée en trois parties, décorées d'abord d'entailles disposées en feuilles de fougère, ensuite de modillons contrariés disposés sur trois lignes, enfin d'un bandeau uni s'arrondissant en segment de cercle.

Dans le chœur, la même corniche a tantôt des palmettes ou feuilles diverses inscrites dans des cercles accolés les uns aux autres et tantôt des entrelacs. On voit les mêmes

palmettes sur la corniche extérieure de l'abside. Si peu nombreux que soient ces détails, nous n'avons encore rien vu de pareil sur les églises primitives que nous avons analysées, à Saint-Aphrodise et à Espondeilhan, par exemple (1). Il nous semble voir apparaître ici un premier essai de décoration encore timide. La corniche, présentant trois systèmes différents, n'ayant entre eux aucune corrélation, est significative. Elle trahit une grande inexpérience et pourrait d'autant mieux se rattacher à la période carlovingienne que chacun des motifs qui la composent a été pratiqué à cette époque, particulièrement la taille en feuilles de fougère.

Dans son récent ouvrage sur le classement chronologique des églises romanes du Midi, le savant M. Révoil, de Nîmes, la considère comme un des caractères de l'art des IXe et Xe siècles. C'est le seul spécimen que nous ayons vu dans la contrée. — Une autre partie de la corniche porte des entrelacs bien combinés par rapport à la surface oblongue qu'ils décorent. Les palmettes du chœur ont une grande analogie avec celles de l'abside de la Madeleine de Béziers, qui est de la fin du Xe siècle. L'existence d'une voûte est le seul indice qui accuserait une époque moins ancienne, car les églises voûtées ne remontent pas en général plus haut que le XIe siècle ; mais rien n'est absolu en cette matière, et les périodes architecturales ne commencent ni ne finissent à jour fixe. Un document historique important vient, du reste, confirmer les inductions qui précèdent ; c'est une donation de l'église de Saint-Martin, *ecclesiam Sancti-Martini de Donsa,* faite en 973 par Garsuinde, comtesse de Toulouse, en faveur de l'ab-

(1) V. le *Bulletin de la Société archéologique* de Béziers, année 1860.

baye de Saint-Pons (1). Tout porte à croire qu'il s'agit dans cet acte de l'édifice même que nous avons sous les yeux.

BEISSAN OU BAISSAN.

Sur le domaine de Beissan (Baxanus), près Béziers, existe une ancienne chapelle qui, après avoir servi de cave pendant longues années, a été restaurée par les soins de l'abbé Gailhac, supérieur de la maison du Bon-Pasteur et propriétaire actuel. La voûte, en plein cintre, qui menaçait ruine, et la porte d'entrée, sur la façade occidentale, sont les seules parties reconstruites en entier. Tout le reste est resté dans l'état ancien. Nous devons des remerciements à M. Gailhac pour n'avoir pas défiguré ce petit édifice. Combien de ses confrères auraient profité de cette excellente occasion et auraient soigneusement fait disparaître tout ce qu'il offre d'intéressant ! Disons cependant qu'on a laissé perdre par négligence une pierre de la voûte primitive, qui, d'après ce que nous ont affirmé des personnes dignes de foi, portait le millésime de 1075. Un monument daté de cette époque est chose tellement rare que, si l'inscription n'était pas apocryphe, c'est là un véritable malheur.

La forme générale de l'église de Beissan est absolument la même que celle de Saint-Martin, sauf les dimensions qui sont plus grandes, 21 mètres 32 en longueur et 9 mètres en largeur. A l'extérieur, des contreforts peu saillants soutiennent la poussée de la voûte. L'abside porte un surexhaussement avec mâchicoulis établi dans un but de défense et qui ne doit pas être antérieur au XIVe siècle. A l'intérieur, six fortes colonnes à demi enga-

(1) *Histoire du Languedoc*, t. II, p 125.

gées supportent trois arcs doubleaux sans moulures. Les chapiteaux de quatre d'entre elles sont dignes de notre attention. Ce fut pour nous une véritable surprise de rencontrer dans cette chapelle peu connue d'aussi remarquables productions de l'art roman dans sa dernière et plus parfaite évolution. Nos chapiteaux se distinguent autant par la variété que par l'originalité de leur décor. Tout y est nouveau, imprévu et sans aucune trace d'imitation, sauf peut-être un ressouvenir des volutes antiques dans la corbeille de l'un d'entre eux. L'inspiration chrétienne, nationale, allons-nous dire, est ici sans mélange. Les abaques ou tailloirs, très-élevés, composés de plusieurs séries de modillons alternés, ont une tournure superbe. Le développement de cette partie fut, dans l'art roman, une dérogation considérable aux règles de la tradition classique, qui faisait reposer directement l'entablement sur le chapiteau. Ceci s'explique par l'absence de voûtes étendues dans les édifices de l'antiquité. La nécessité de donner une assiette suffisante aux arcs doubleaux très-saillants dut amener, au contraire, à donner aux tailloirs de plus larges proportions. Les artistes romans les couvrirent souvent de décors presque aussi importants que ceux de la corbeille. Beaucoup même semblent n'avoir eu d'autre raison que l'effet à produire. Les chapiteaux surmontés de hauts tailloirs se rencontrent dans notre région comme sur les bords du Rhône. C'est un des traits particuliers de l'école provençale, tandis que celle de Toulouse a généralement moins de hardiesse dans l'élément que nous examinons.

Les bases des demi-colonnes de Beissan sont très-simples : sur un dé cubique très-large vient s'amortir un chanfrein orné de tores dans le haut et dans le bas.

En résumé, la richesse de nos chapiteaux, la beauté de

leur exécution ne permettent pas de les attribuer à une époque plus ancienne que la fin du XI[e] siècle. Cette conclusion purement architectonique est en parfait accord avec la date de 1075, dont nous avons parlé plus haut et qui peut bien être celle de la construction de l'église. Elle est mentionnée sous le vocable de Saint-Félix dans un document du XII[e] siècle (1).

VILLENEUVE.

Le village de Villeneuve-lès-Béziers, autrefois *la Crémade*, situé au milieu de la plaine magnifique de l'Orb, n'est pas sans intérêt pour l'archéologue. Son vieux château presque en ruines contient un grand escalier à balustres du XVI[e] siècle. Çà et là, on rencontre des maisons ayant encore des fenêtres gothiques ou de la Renaissance. Nous en avons remarqué plusieurs dont les façades sont bien entières; deux sont datées de 1573 et de 1584. Aujourd'hui le clocher, qui n'a jamais été étudié, sera l'objet exclusif de nos investigations. C'est une belle tour romane à quatre étages un peu en retrait les uns par rapport aux autres, dont le dernier forme une lanterne octogonale. L'ensemble est malheureusement défiguré par un exhaussement considérable qui doit être du XVI[e] siècle, ainsi que le prouvent les créneaux à moulures et le cordon avec gargouilles dont il est orné. La corniche, à petites arcatures cintrées sur modillons, placée au-dessus des fenêtres les plus hautes, ne laisse aucun doute sur le point où venait aboutir l'ancienne toiture, qui devait certainement affecter la forme d'une pyramide obtuse,

(1) *Gallia christiana*, t. 7, p. 315.

suivant l'usage de l'époque romane (1). Le dernier étage de la partie carrée avait aussi des fenêtres cintrées ornées de colonnettes à chapiteaux variés dont plusieurs existent encore dans l'épaisseur des murs, remaniés pour obtenir les ogives parfaitement déplacées que l'on voit aujourd'hui. Il nous a donc été facile, en rétablissant des fenêtres et en supprimant la surélévation dont il a été parlé, de reproduire sur notre dessin la tour telle qu'elle était primitivement. La partie supprimée est indiquée seulement par des lignes légères.

Toutes ces modifications étaient certes bien inutiles ; mais chaque siècle a ses exigences, ou plutôt ses travers, et les mutilations déplorables qui s'accomplissent si fréquemment sous nos yeux doivent nous rendre indulgents ponr le mauvais goût de nos devanciers.

L'intérieur du clocher est coupé par une seule voûte cintrée, à l'avant-dernier étage, où sont les cloches. Il n'y avait pas d'escalier; le seul moyen d'ascension était un système d'échelles appliquées aux murs, qui n'était pas sans danger.

Il ne reste que bien peu de chose de l'église romane à laquelle notre tour était adossée. Toutefois les murs de l'abside sont terminés par une petite corniche à denticules carrés, que nous retrouvons dans l'intérieur sur deux petites chapelles voûtées en berceau, ce qui porte à penser que le chœur actuel peut bien avoir fait partie de la petite nef primitive. Cette construction est plus ancienne que le clocher, car la corniche dont il vient d'être question se voit sur le côté nord de l'église, dans l'intérieur du clocher même. C'est tout; l'église, agrandie à diverses époques et accostée de deux collatéraux, est moderne : elle n'offre aucune autre particularité digne d'être signalée.

(1) De Caumont, *Abécédaire religieux*.

Les tours romanes ne sont pas communes dans notre région ; celle de Villeneuve est une des plus importantes après la tour de Puissalicon. La lanterne octogonale, avec une fenètre sur chaque face, est d'un art assez avancé. Nous n'en connaissons qu'un autre exemple dans nos environs, à l'église abbatiale de Quarante (Hérault). Les arcades simulées des étages inférieurs constituent de même une ornementation qui n'a rien de primitif, non plus que les archivoltes à inscrustation ou marqueterie de pierres noires. La corniche du troisième étage, composée d'un petit entablement droit, supportée par des modillons très-simples. taillés en biseau, en doucine, ou divisés en boudins parallèles, est le motif le plus archaïque du monument.

Le système décoratif en pierres noires et blanches alternées, et quelquefois en pierres et briques rouges, se rencontre dans certaines parties de la France, en Auvergne notamment, plus communément que chez nous. Nous le verrons néanmoins sur quelques autres églises qui appartiennent à l'ère romane secondaire; il a été surtout employé dans les arcatures des fenêtres et des portes, où il produit un charmant effet. La pierre noire dont on s'est servi n'est autre qu'une scorie ou basalte, tirée des volcans éteints, assez nombreux dans le pays, à Agde, à Saint-Thibéry, à Gabian, par exemple (1). Le décor dont nous venons de parler a été usité aux XI[e] et XII[e] siècles dans le midi de la France, comme en Italie. Ce fut aussi dans le XII[e] siècle seulement qu'on construisit des tours à plusieurs étages, ornées de fenêtres avec colonnes et d'arcades bouchées.

(1) Note de M. Audouard père, chimiste, *Bulletin* de 1841.

GARGAILHAN.

A deux kilomètres de Béziers, presque à la rencontre de la route d'Agde et du ruisseau de Valras, s'élève à mi-côteau la petite chapelle abandonnée de Notre-Dame de Gargailhan. C'est un très-petit édifice qui ne mesure en dedans des murs que 7 mètres de long sur 4 de large. Le chœur, voûté en cul de four, est la seule partie qui peut être romane. Les deux fenêtres qui l'éclairent sont rectangulaires et s'ouvrent dans un ébrasement dont la forme extérieure est ogivale, le dessin en est original. Les murs de l'abside demi-circulaire sont beaucoup plus épais que ceux de la nef, de telle sorte que, contrairement à ce qui existe presque partout, elle paraît du dehors un peu plus large. Le détail le plus curieux, et que nous rencontrons pour la première fois, est une ouverture horizontale de 70 centimètres de large sur 25 centimètres de haut, pratiquée à la hauteur de l'œil dans le mur occidental. Elle était probablement destinée à permettre aux fidèles qui ne pouvaient entrer dans la chapelle de voir du dehors le prêtre qui célébrait la messe. J'ai cru devoir noter cette particularité bizarre, la seule intéressante (1). La nef n'est pas voûtée et les solives qui soutiennent la toiture sont apparentes, ce qui était très-commun autrefois. L'ensemble, dans un assez bon état de conservation, paraît dater des derniers temps de l'époque ogivale.

(1) La petite ouverture dont il est question pourrait bien avoir été un confessionnal primitif, comme il en existait beaucoup avant le XVII[e] siècle. On en voit encore quelques-uns en Normandie et en Angleterre. (Lettre de M. l'abbé Cochet, *Bulletin monumental*, 1870).

SAINT-JACQUES DE BÉZIERS.

L'abside extérieure de l'ancienne abbatiale de Saint-Jacques est un type roman qui ne saurait être négligé. Dans son magnifique ouvrage consacré à l'architecture du midi de la France, M. Henri Révoil en a compris l'importance et il en a donné une vue faite sur une grande échelle. Il est facheux que cette publication, par ses dimensions et par son prix, ne soit accessible qu'au petit nombre.

Notre monument, enfermé dans le jardin particulier de M. le curé de Saint-Jacques, n'est pas facilement visible. Il faut, pour ainsi dire, le deviner en ce lieu, et bon nombre de nos compatriotes se douteut à peine de son existence. Il est impossible de ne pas être frappé par le grand air de cet édicule pentagonal, cantonné de colonnes légères à base étrange et supportant une corniche d'un effet splendide. Tous les détails sont d'une richesse extrême: trois séries de beaux modillons ornés de feuilles sur leur face antérieure, des oves encadrées, enfin des dents de scie. En dessous, deux larges plates-bandes unies relient l'ordonnance tout entière aux murs principaux. Telle est cette corniche qui s'avance en forte saillie en dessus des chapiteaux des colonnettes et se transforme en tailloir grandiose. Les divers éléments qui la composent sont bien connus; ils se trouvent sur tous les édifices antiques, mais leur agencement si original est en dehors de toutes les traditions et procède exclusivement de l'école romane du midi de la France. Les admirables corniches que l'on rencontre en Provence sur les églises de Vaison, Montmajour, Arles, etc., se distinguent encore de la nôtre en ce qu'elles n'ont qu'un seul rang de modillons, suivant la

pratique ordinaire ; leur filiation est évidente. Nous ne connaissons d'analogue que l'ancienne cathédrale d'Aleth, dans le département de l'Aude, dessinée dans l'ouvrage de MM. Taylor et Nodier. C'est absolument la même abside, beaucoup plus ruinée seulement, et qui peut avoir été le modèle ou la répétition de la nôtre. Nos chapiteaux spécialement sont très-curieux ; ils n'ont rien de commun avec les larges feuilles recourbées ou les imitations plus ou moins variées faites dans les temps intermédiaires. La forme cubique qu'ils affectent, les feuillages mêlés d'entrelacs dont ils sont couverts, et surtout leur peu de saillie, montrent clairement le caractère particulier de l'école byzantine. On a beaucoup discuté à propos de l'influence de l'art oriental ou néo-grec sur l'architecture chrétienne de l'Occident, elle est incontestable. Un très-grand nombre d'édifices religieux élevés durant la Renaissance romane en portent la trace. En fait d'ornements, c'est toujours une sorte de niellure à fleur de pierre, formant des combinaisons qui semblent empruntées aux plus anciens monuments helléniques ou aux tapis persans. Les types primitifs, en Europe, se voient à Saint-Vital de Ravenne, par exemple, et ailleurs.

La base de nos colonnes, formée d'un dé carré très-aplati et de deux petits tores, repose sur des contreforts amortis par deux ressauts en quart de cercle, du profil le plus inattendu. Sans cela les bases et les contre-forts, de dimensions si différentes, n'auraient pu s'emmancher que d'une façon extrêmement disgracieuse. Les lignes du faîtage aboutissent à une sorte de petit pinacle terminé par un bourrelet et une espèce d'épi épanoui. Un appendice du même genre existe au sommet du galbe sur la façade si brillante de Notre-Dame de Poitiers, l'un des chefs-d'œuvre de l'architecture décorative romane.

Cette analyse nous amène à penser que notre abside doit remonter à la fin du XIe et même au XIIe siècle. Ce n'est qu'alors que le génie de l'Occident a pu s'approprier avec autant de bonheur les traditions de l'antiquité, ainsi que les créations de l'Orient devenu chrétien. L'ornementation byzantine est une indication incontestable; on admet, en effet, que les édifices construits ou ornés dans ce style, en France, ne sont pas antérieurs à la date que nous avons posée. Le plus célèbre de tous ceux de l'Italie, Saint-Marc de Venise, n'est terminé qu'en 1071, et Saint-Front de Périgueux passe pour en être l'imitation la plus ancienne en deçà des monts. Nous arrivons ainsi aux mêmes conclusions que M. Sabatier, dans son excellente Notice sur l'abbaye de Saint-Jacques (1). Les quelques renseignements plutôt légendaires qu'historiques qu'il cite à l'appui de son opinion n'ont pas, d'ailleurs, une grande valeur. M. Révoil, de Nîmes, se borne à reproduire textuellement les observations de notre collègue, et il ajoute que cette construction remarquable ne saurait être antérieure au XIe siècle. MM. Taylor et Ch. Nodier n'hésitent pas à attribuer au même temps la cathédrale d'Aleth, qui est, nous l'avons dit, absolument pareille.

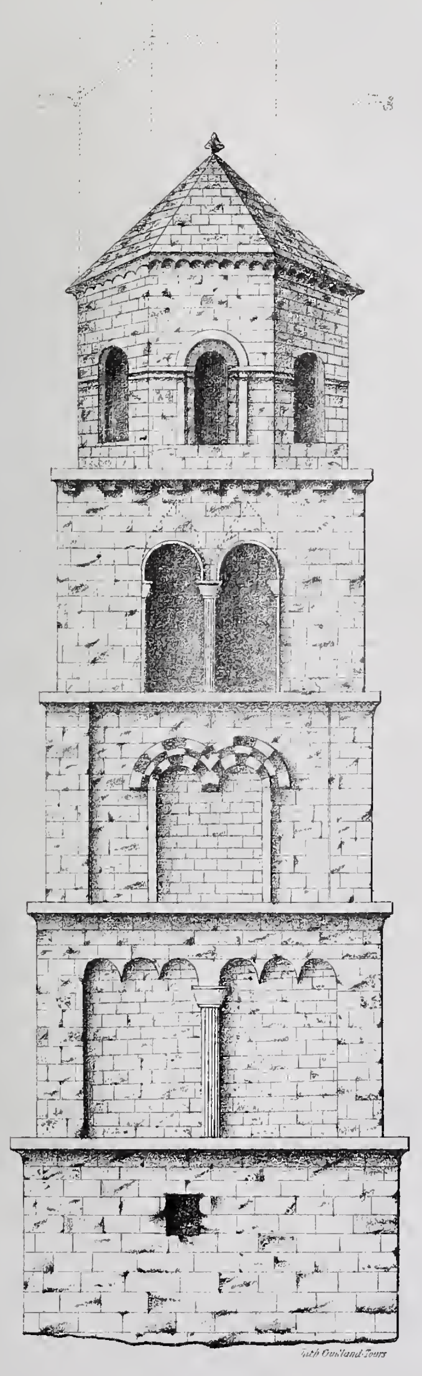
Ce qui, en outre de l'abside, constitue le chœur de l'église actuelle date aussi de l'ère romane. Il comprend une nef centrale communiquant à des nefs latérales par deux arceaux cintrés à piliers carrés. Le plâtre et la peinture modernes cachent soigneusement les détails qui pouvaient être caractéristiques. La seule remarque à faire, c'est que chacun des collatéraux a deux travées voûtées en berceau dont les axes sont différents, l'un perpendiculaire et l'autre parallèle à la nef du milieu. Il faut y voir la

(1) *Bulletin de la Société archéologique* de Béziers, 1841.

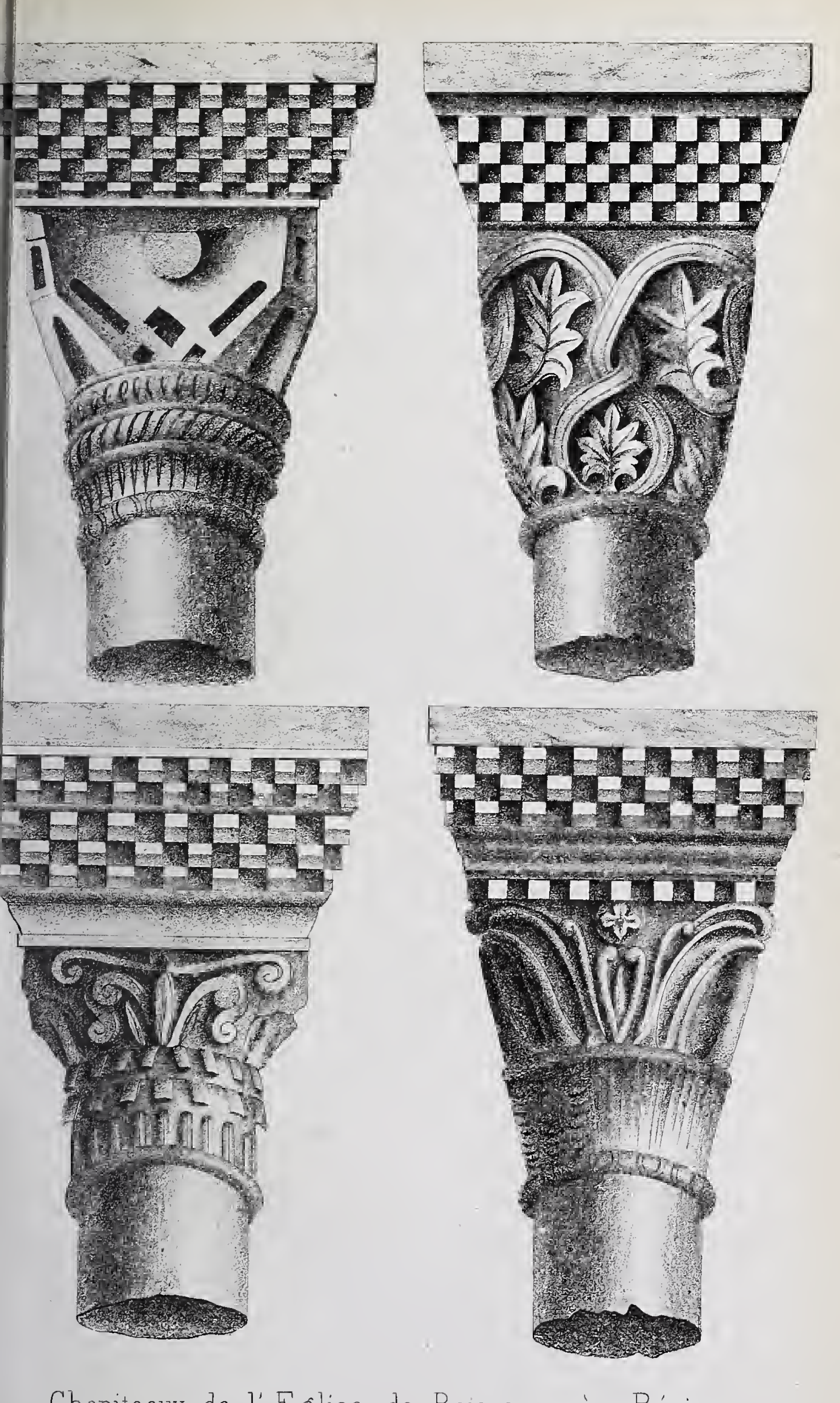
velléité d'un transept accusé seulement par la disposition de ces voûtes, comme nous l'avons déjà observé dans l'église de la Madeleine. Le transept, qui donne à l'église la forme de la croix, est la première modification introduite par le christianisme dans le plan des basiliques.

Extérieurement les murs latéraux anciens et le fronton triangulaire de l'est, au-dessus de l'abside, sont terminés par une corniche à deux rangs de petits modillons très-frustes, qui n'a rien des élégances sculpturales dont nous nous sommes occupés; elle pourrait être d'une époque reculée. Un témoignage plus affirmatif est celui de deux chapiteaux de moyenne grandeur que MM. Révoil et Sabatier avaient remarqués et qui étaient alors abandonnés dans le jardin du presbytère. Ils surmontent aujourd'hui les colonnes de marbre de la nouvelle porte d'entrée de l'église, construite depuis peu en roman moderne. Ces débris précieux sont tout à fait dans le goût des monuments mérovingiens ou carlovingiens qui sont si rares, et ils font penser avec regret à l'ensemble disparu dont ils faisaient partie.

(*A suivre.*)



Clocher de Villeneuve-lès-Béziers.



Chapiteaux de l'Eglise de Beissan, près Béziers.

LES

MONUMENTS DE L'INDRE

1RE LETTRE A M. DE COUGNY

DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

PAR M. LÉON PALUSTRE

INSPECTEUR DE LA MÊME SOCIÉTÉ

MONSIEUR ET CHER DIRECTEUR,

S'il était permis à un homme d'honneur de manquer à sa promesse, avec quel plaisir je renoncerais à préparer l'*étude* que je me suis engagé bien inconsidérément à vous donner. Que vous dirai-je, en effet, qui n'ait été dit et répété avant moi, par des bouches bien plus autorisées que la mienne. Historiens, romanciers et poëtes se sont en quelque sorte abattus depuis quelques années sur le Bas-Berry, qu'ils ont exploité avec une ardeur infatigable et, disons-le, avec le plus brillant succès. Après eux les peintres et les dessinateurs ont achevé de populariser les bords de la Creuse et de rendre classique ce petit coin de terre qui s'étend d'Argenton aux frontières de la Marche et même pénètre assez avant dans ce dernier pays. Le site pittoresque de Crozant est aujourd'hui tout aussi connu que les contrées les plus célèbres, et il est presque honteux d'avouer que l'on n'a pas vu Gargilesse et Châteaubrun. Mais, ne l'oublions pas, dans ce travail d'investigation, de mise au jour, si je puis m'exprimer ainsi, la part des archéologues

n'a pas été la moins considérable. Pour être ignorées d'un certain public qui s'effarouche aisément à l'idée seule d'apprendre quelque chose, leurs patientes recherches n'ont pas peu contribué à attirer l'attention sur cette région d'autant plus intéressante qu'elle a plus tardivement révélé ses richesses, et nous sommes loin du temps où l'auteur de *la France monumentale* (1) avouait ingénument son impuissance à dire quelque chose sur le département de l'Indre, en l'absence de tous récits, voyages ou documents. Nous aurions presque maintenant à signaler l'excès contraire, et la pénurie d'autrefois a fait place à une abondance extraordinaire dont nul ne se plaindra assurément.

Pour notre part nous n'eussions jamais osé entreprendre une tâche pareille à celle qui nous incombe, si nous n'avions été sûr d'avance des secours écrits fournis par cette heureuse émulation. Nos souvenirs, en effet, quelque peu éloignés déjà, ne peuvent que bien incomplétement venir à notre aide et nous avons grand besoin de trouver formulée par des plumes compétentes, la solution des difficultés nombreuses qui surgiront sous nos pas. Aussi, n'avons-nous rien négligé pour nous entourer de toutes les lumières désirables et dans ce but nous avons fait appel à nos amis et à nos connaissances, même à des inconnus. Non-seulement nous avons pu consulter fréquemment la grande et belle *Histoire du Berry*, par M. Louis Raynal (2), ce monument élevé à la gloire d'une province, ce modèle accompli de la manière intelligente et large dont les annales d'un peuple doivent être conçues de nos jours ; mais encore nous avons fait mille emprunts aux comptes

(1) Un gros vol. in-12, publié vers 1845, p. 538.

(2) 4 vol in-8°.

rendus d'une Société malheureusement disparue (1) et qui durant quinze années, du sein de la Capitale choisie comme centre de ses réunions, ne cessa de s'occuper avec un soin jaloux de tous les intérêts de la contrée qui lui avait donné son nom. Dans le même ordre d'idées, nous pourrions encore citer les *Esquisses pittoresques* de M. de la Tremblais, les *Recherches archéologiques* de M. E. de Beaufort, les savants *Mémoires* de M. Buhot de Kersers et de M. l'abbé Voisin; mais il est temps d'aborder carrément notre sujet, d'entrer sans plus tarder en matière, de poursuivre sans ambages nouveaux la fin que nous nous proposons. Si vous le voulez bien, nous suivrons dans notre travail un ordre méthodique, et tout d'abord nous étudierons les monuments de l'arrondissement de Châteauroux. A tout seigneur tout honneur, suivant un proverbe bien connu.

I

ARRONDISSEMENT DE CHATEAUROUX.

Tout d'abord nous sentons le besoin de protester contre cette dénomination de *Bas-Berry*, donnée à cette partie de la province dont Châteauroux est le chef-lieu administratif. *Bas*, le département de l'Indre ne l'est point du tout, comparativement au moins à son voisin du Cher (2), et *Berry*, il ne l'est presque pas davantage si nous nous en

(1) Cette Société, fondée en 1854, s'appela d'abord *Société du département de l'Indre* et plus tard *Société du Berry*. Elle a publié 13 volumes de comptes rendus.

(2) « Une grande partie des points les plus élevés de la province se trouvaient situés au dehors de ce qu'on appelle le Haut-Berry. » (Raynal. I, p. VI.)

tenons à une étymologie assez probable, empruntée à notre vieux langage français (1). Cependant, au nord de la petite rivière de l'Indre, autour de Levroux et d'Écueillé, s'étend une grande plaine nue et monotone qui a reçu le nom de *Champagne* (2), mot dont le sens est identique à celui de *Berry*. Cette vaste formation crayeuse, il est vrai, ne dépasse pas les limites de Buzançais et de Châteauroux, et tout le midi de l'arrondissement auquel nous consacrons ces pages, à l'exception d'une étroite bande de terre envahie par la région des étangs, offre de tous côtés les plus riants aspects. Le sol se creuse en profondes et larges vallées, les hauteurs se couronnent de châteaux, et partout l'artiste et l'antiquaire trouvent également un sujet d'arrêter leurs pas. Mais il ne faut pas oublier que ce n'est pas ici le lieu de vanter les bords de la Bouzanne, que nous devons parler monuments et non paysages, que l'archéologie nous attend et nous convie, et qu'il faut répondre à son appel.

Un vieil historien du Berry, Chaumeau, écrivait, en 1566, que la ville de Châteauroux était bien « fermée et environnée de fortes et puissantes murailles, tours, portaux, pontz leviz et fossez » ; que le château, « assis sur une haute motte, à un des boutz de la ville, était aussi cloz et environné de tours et murailles fort hautes et anciennes hors d'eschelles, faictes à archieres, et grandz fossez, sauf du côté d'Indre » ; que la rue d'Indre, enfin, venait d'être de son temps « close de murailles jusques aux pontz et

(1) *Beria* dans la basse latinité et *Berrie* dans la vieille langue française, signifient une plaine découverte. « Une grand *berrie* de sablon, là où il ne croissait nul bien », dit Joinville.

(2) Le nom de Champagne (Campania) a été donné jadis à toute grande plaine nue et monotone.

moulins Sainct-Gildas, et adjoutée à l'ancienne ville (1). » De ces divers passages, rapprochés les uns des autres, s'ensuit-il que la ville de Châteauroux ait compté autrefois trois enceintes, ainsi que l'ont pensé les savants auteurs des *Esquisses pittoresques* (2); nous ne le croyons pas. Puisque la rue d'Indre fut ajoutée à la ville de Châteauroux « par permission du roy », elle ne forma donc pas une ville à part, et conséquemment elle n'eut pas une enceinte particulière. Il y eut là simplement, au XVIe siècle, un fait d'annexion qui mérite assurément d'être signalé; mais il ne faut pas faire dire à Chaumeau, qui certes a bien d'autres choses à se reprocher, ce qui n'a jamais été dans son intention et le contraire de la vérité.

Quoi qu'il en soit, il ne reste absolument rien de tous ces vieux remparts, et la Porte-aux-Guédons (3) elle-même, que plusieurs habitants se rappellent encore avoir vue, ne nous est plus connue que par un petit bois de M. Théodore Meyer (4). Le château, plus heureux, a au moins échappé en partie au marteau des démolisseurs, et il regarde toujours « les costez de Blaisoys, Berry et Limousin. » Tel qu'il est aujourd'hui, il se compose de deux ailes disposées en équerre et reliées intérieurement par une tourelle à pans coupés. Du côté de la rivière, les anciens talus ont été remplacés par une terrasse emmuraillée, au pied de laquelle serpente un chemin qui longe les bords de l'Indre; mais à l'opposé se dressent fièrement

(1) *Histoire de Berry,* par Iean Chaumeau, seigneur de Lassay, p. 258. Lyon, 1566.

(2) *Esquisses pittoresques sur le département de l'Indre,* par MM. de la Tremblais et de la Villegille. Châteauroux, 1854.

(3) Chaumeau dit « la porte aux Guésidons. »

(4) *Esquisses,* etc., p. 6.

trois hautes tours cylindriques qui semblent menacer la campagne au loin. Toute cette vaste construction appartient aux dernières années du XIVe siècle, à l'exception toutefois de la tourelle indiquée plus haut. Cette dernière, en effet, plus jeune évidemment, présente au-dessus du linteau droit de sa porte d'entrée un tympan en accolade tout brodé de sculptures flamboyantes, sur lesquelles se détachent les armoiries des Chauvigny, *d'argent, à cinq fusées de gueules posées en fasce; au lambel de sable de six pendants.* Les fenêtres sont remarquables par leur élégante simplicité, qui rappelle tant soit peu l'époque précédente. Seulement la moulure qui les encadre, au lieu de descendre jusqu'à un bandeau saillant, placé au niveau du plancher, vient poser ses petits supports sur la tablette supérieure d'une allége changée en balustrade et du plus gracieux effet. Comment, le préfet, « homme de goût », dit-on, qui a fourni le dessin de la fenêtre « à vitraux coloriés, » ouverte il y a peu d'années dans la salle des archives, ne s'est-il pas inspiré de ces formes sévères, au lieu de nous donner je ne sais quelle double ogive, sans modèle assurément dans les siècles passés. J'aime à croire que le même magistrat n'a pas contribué à la destruction de la *chapelle du château,* qui s'élevait à l'endroit même où se voit aujourd'hui le lourd bâtiment qualifié de préfecture.

Avant de quitter l'ancienne demeure des princes de Déols, des descendants de Raoul le Large et d'André de Chauvigny, il serait peut-être bon de répondre ici à une question importante, posée dans le programme du prochain Congrès de Châteauroux. « En vertu de quel titre y est-il dit, le donjon de Châteauroux relevait-il des archevêques de Tours? » Si vous voulez des titres, je ne vous en donnerai pas, et M. Desplanque, ancien archi-

viste du département de l'Indre, dans un remarquable travail publié en 1863 (1), affirme qu'il n'en existe point. Mais, à défaut de parchemins, je puis vous apporter des raisons assez plausibles, en vérité, et que je n'ai point la prétention d'avoir découvertes entièrement.

Sigirannus, ou pour mieux parler, saint Cyran, le célèbre fondateur des abbayes de Meobecq et de Lonrey, dans la Brenne, avait pour père un noble seigneur, nommé Sigelaïc, qui, après avoir joué un grand rôle politique et même gouverné le comté de Bourges, si nous en croyons une charte de Dagobert, d'une authenticité fort douteuse, était devenu évêque de Tours. Tout porte à croire que la mission civilisatrice du premier aida singulièrement à l'extension de l'influence du second, et que nous trouvons là la source de la suzeraineté exercée par les successeurs de saint Martin sur une partie du diocèse de Bourges, et sur le donjon de Châteauroux, principalement. Rien n'empêche de supposer, du reste, que le terrain sur lequel Raoul le Large édifia son château, vers le milieu du xe siècle, ne dépendit des évêques de Tours, et un petit fait, nullement remarqué jusqu'ici, semble venir à l'appui de notre opinion. Chaumeau nous dit, en parlant du château : « Dans iceluy est assise la dicte paroisse Sainct-Martin. » Or, si nous ne savons pas à quelle époque cette église fut fondée, nous voyons clairement pourquoi elle fut placée sous le vocable du grand thaumaturge des Gaules, et il n'est pas ambitieux de penser que son existence a précédé celle de la puissante demeure des princes de Déols. Raoul le Large et ses descendants se sont donc trouvés tout naturellement feuda-

(1) *Comptes rendus de la Société du Berry*, 10e année, p. 145 et suiv.

taires des archevêques de Tours, par le seul fait d'avoir transporté leur résidence sur la rive gauche de l'Indre. Quoi qu'il en soit, les archives de Châteauroux renferment six pièces importantes, relatives aux hommages et dénombrements (1) rendus aux archevêques de Tours, par les seigneurs de Châteauroux, à cause de leur château du Donjon. Nous en donnons ici les titres seulement : *Hommages de Guillaume Ier, de Guillaume III et de Guy II* (1202, 1205, 1318 et 1368). — *Souffrance accordée à Guy II* (13 octobre 1419). — *Hommage et dénombrement fournis par Guy III* (5 mars 1445, 12 décembre 1448). — *Refus, pour n'estre pas spécifié, de l'aveu qu'il présentait par l'entremise du sieur de Girengue* (10 août 1453). — *Contestations entre l'archevêque et Guy III* (17 septembre 1459). — *Hommage prêté par Hardouin de la Tour à l'archevêque Christophe de Brillac* (29 décembre 1517) (2).

Outre l'église Saint-Martin, dont nous avons déjà parlé et qui n'existe plus, la ville de Châteauroux possédait encore, au moyen âge, trois autres édifices religieux. Le plus ancien et le plus célèbre était dédié au premier évêque de Paris, saint Denis ; ce qui n'implique point, suivant nous, qu'il ait été bâti sur l'emplacement d'un temple de Bacchus. Il faudrait, en effet, autre chose qu'une simple similitude de nom pour appuyer une opinion tant soit peu hasardée, croyons-nous, émise à une époque où l'on voulait absolument voir dans tous nos sanctuaires des restes du culte païen. Toujours est-il

(1) Dénombrement est pris ici dans le sens de déclaration, faite par le vassal au seigneur, de tout ce que comprenait le fief qu'il tenait de lui en foi et hommage.

(2) *Société du Berry*, id., p. 159 et suiv.

que Saint-Denis avait dans sa dépendance l'église Saint-Martial, dont la haute tour carrée, sans grand caractère, domine encore toute la ville. Depuis longtemps condamnée à être démolie, cette dernière ne doit sa conservation, jusqu'à ce jour, qu'aux lenteurs apportées à l'achèvement d'une immense cathédrale qui attriste, par ses jeunes ruines sans poésie, les regards de tous les voyageurs, à leur entrée dans Châteauroux. Enfin, sous le nom de Saint-André, Guillaume Ier de Chauvigny jeta, en l'année 1213, les fondations d'une église destinée aux Cordeliers, où l'on peut aller admirer un de ces grands rétables en style classique que poursuivent impitoyablement nos prétendus restaurateurs modernes. Le futur Congrès, appelé par la trente-deuxième question de son programme, à se prononcer sur ces actes de vandalisme, provoqués hélas! bien souvent par ceux-là même qui devraient s'y opposer avec le plus d'énergie, ne saurait, à nos yeux, affirmer trop hautement les véritables principes de l'art, qui ne consistent pas à rechercher une unité chimérique, mais bien à conserver avec soin tout ce qui véritablement est digne de l'être, quel que soit, d'ailleurs, le siècle producteur.

Pour être complet, il nous faudrait encore parler de la petite chapelle Saint-Marc et surtout nous arrêter quelque temps devant une curieuse maison en pan de bois, dite du Père-Adam, à cause des sculptures empruntées aux premiers chapitres de la Genèse qui se voient sur sa remarquable façade. Mais nous avons hâte de courir à Déols contempler les magnifiques ruines de la puissante abbaye, à laquelle ses immenses richesses, et un peu aussi sa générosité, méritèrent le nom de *Mamelle de saint Pierre*. Malheureusement, Messieurs les ingénieurs nous ont fait la part

bien petite, et du colosse (1) consacré par le pape Pascal II au commencement du XIIe siècle, il ne reste plus qu'un seul clocher de forme carrée, coiffé d'une flèche conique peu élevée et cantonnée de quatre pyramidons. Peut-être croira-t-on qu'une nécessité de premier ordre réclamait la destruction de cette église réputée la plus belle du Berry après la cathédrale de Bourges ? point du tout ; il s'agissait tout simplement de faire passer un peu plus à droite la route d'Issoudun. Ainsi, pour de futiles motifs, on a sacrifié en Bourgogne la grande et splendide église de Cluny, on a démoli à Tours la célèbre basilique de Saint-Martin. Et tous ces actes de sauvagerie ont été accomplis durant une période de calme (2) par des hommes réputés instruits et qui ne permettent pas de discuter leurs idées ni de combattre leurs préjugés.

Puisque nous ne pouvons voir le monument dans son entier, que nous ne pouvons en donner une description générale, arrêtons-nous au moins sur certains détails bien dignes de fixer l'attention des véritables connaisseurs. Remarquons cette arête de voûte dont les cinq premières assises sont de moyen appareil plat et tout le reste en moellons grossiers (3). Assurément nous sommes ici devant la partie la plus ancienne de l'édifice, devant une construction qui a précédé l'apparition des arcs-ogives saillants. Aussi, n'est-il pas étonnant que tout cet écha-

(1) L'église de Déols avait 100 mètres de longueur.

(2) Saint-Martin de Tours a été démoli en 1802, Cluny en 1806, et Déols... en 1844.

(3) Le dessin que nous donnons est emprunté à l'étude de M. Buhot de Kersers, sur l'architecture religieuse en Berry, publié dans le 3e volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*.

faudage se soit écroulé au premier choc. En effet, du moment où les architectes du moyen âge abordèrent franchement le parti de la voûte en tiers-point, ils se virent dans l'obligation de bander des supports diagonaux, parfaitement élastiques, sur lesquels se posaient des portions de voûte réduites au rôle de remplissage. Sans cette innovation il était très-difficile de maintenir les arêtes en question, tout au moins fallait-il avoir recours à un appareil fort compliqué que des maçonneries en petits moellons ne comportaient pas toujours. Au reste, à Déols comme partout ailleurs, l'inconvénient que nous signalons fut promptement reconnu, et l'on s'empressa d'y obvier par le seul moyen pratique qui se présentât sous la main.

Nous retrouvons même ici une recherche dans l'exécution des arcs que l'église Saint-Martin de Tours (1) nous avait seule offerte jusqu'ici. Les chanfreins légendaires, les faisceaux de moulures sont remplacés, à l'intrados de chaque claveau, par d'élégants quatre-feuilles sculptés entre deux tores légers qui leur servent d'encadrement (2). Faudrait-il voir dans l'emploi de cet ornement, simultanément sur la Loire et sur l'Indre, une nouvelle preuve des relations intimes qui existaient entre la Touraine et le Bas-Berry ? Mais alors que dirons-nous de cet autre détail de sculpture, en apparence insignifiant et cependant caractéristique, répandu à profusion dans les moulures creuses, et que Déols semble avoir emprunté à l'Angleterre tout en le modifiant suivant son inspiration particulière? De l'autre côté de la Manche, en effet, les grosses *boules* dont nous parlons présentent trois divisions, tandis qu'en France elles en comptent quatre et figurent assez

(1) Tour de l'Horloge, côté nord.

(2) Buhot de Kersers, *ibid*, et *Esquisses pittoresques*, p. 19.

bien des quatre-feuilles en creux, ce qui, sans doute, leur a valu chez nos voisins le nom de *ball-flower,* boule fleurie. M. Bouet, au reste, notre éminent collègue du Calvados, va nous expliquer lui-même les dessins qu'il a bien voulu nous communiquer à ce sujet. « Les Anglais, dit-il, ont deux ornements qu'ils ont répandus à profusion dans les moulures creuses de leurs monuments, l'un le *tooth ornament*, est pour eux un caractère certain du XIIIe siècle; l'autre le *ball-flower* caractérise ceux du XIVe. Nous trouvons ces deux ornements en France, mais généralement à une époque plus ancienne. Le *ball-flower,* entre autres, se voit à Déols. »

Le principe qui présidait à l'architecture du moyen âge était la variété dans l'unité; aussi, à l'opposé des architectes romains, les *constructeurs* de cette époque laissaient-ils libre carrière aux artistes chargés de revêtir, par exemple, les chapiteaux d'une brillante enveloppe, pourvu, toutefois, que l'uniformité du galbe fût respectée. Or, de ce changement apporté dans la manière de procéder résulta naturellement une émulation extraordinaire qui poussa les sculpteurs à tenter tous leurs efforts pour se surpasser les uns les autres, à déployer une verve jusqu'alors inconnue dans la composition des sujets, à lutter enfin de finesse, de patience et de soin dans l'exécution des travaux qui leur étaient confiés. Placé entre la Bourgogne et le Poitou, ces deux terres classiques de la sculpture au moyen âge, à l'époque romane surtout, le Berry devait suivre le mouvement donné autour de lui et s'élever à un haut degré de perfection dans cet art admirable destiné à captiver l'attention de la foule, à l'instruire, à remplacer pour elle les manuscrits trop rares, les enseignements trop fugitifs. La qualité des matériaux venait, d'ailleurs, singulièrement en aide aux *tailleurs d'imayges,* comme on disait

alors, et si le peu d'épaisseur des bancs de pierre ne permettait pas de planter sur des colonnes relativement courtes (1) ces grands chapiteaux qui nous frappent dans d'autres provinces, par leur énergie quelque peu sauvage, au moins la finesse et la compacité du calcaire mis en œuvre étaient merveilleusement propres aux travaux les plus délicats que le ciseau pût opérer.

Rien, sous ce rapport, n'est comparable à certaines sculptures de Déols, qui demeurent véritablement comme la dernière expression de l'art roman à son apogée. Pour se convaincre de ce que nous avançons, il suffit de jeter un coup d'œil sur l'admirable dessin que nous empruntons à M. Viollet-le-Duc, qui lui-même semble l'avoir emprunté aux *Esquisses pittoresques* de M. de la Tremblais (2). Mais laissons la parole au célèbre architecte; mieux que nous, il saura vous faire regretter la ruine presque totale du superbe monument que nous étudions : « Ce chapiteau est bas, dit-il, comparativement à ceux de la Bourgogne, de la même époque; son tailloir est fin, peu saillant; les ornements exécutés avec une délicatesse remarquable; il présente ces singuliers enchevêtrements d'animaux que l'on rencontre si souvent dans les provinces voisines de la Loire, et jusque dans l'Angoumois. Ce n'est plus là cet art imposant de la Bourgogne, ce galbe hardi des chapiteaux du porche de

(1) Au XIIe siècle les chapiteaux sont toujours sculptés dans une même hauteur d'assise. M. Viollet le Duc a écrit d'autre part (*Dict. d'architecture*, t. II, p. 491): « A Vézelay les chapiteaux des colonnes engagées des bas-côtés ont en hauteur, compris le tailloir, le quart de la hauteur du fût; tandis que généralement, en Auvergne et *dans le Berry*, ils n'ont guère que le cinquième ou le sixième de cette même hauteur. »

(2) P. 15.

Vézelay, contemporain de l'église de Déols. La sculpture n'est pas découpée sur le fond, mais très-modelée; les traditions antiques ne paraissent pas avoir dominé l'artiste, qui semble plutôt inspiré par ces dessins d'étoffes, ces ivoires, ces bijoux venus d'Orient et si forts prisés au XIIe siècle (1). »

Cet oubli volontaire des traditions antiques, dont parle l'auteur du *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, est encore bien plus manifeste dans un autre chapiteau, non plus revêtu de l'acanthe classique, défigurée



(1) T. II, p. 492.

et à peine reconnaissable sous mille transformations successives, mais ornée de l'humble fougère, saisie par l'artiste « au moment où elle commence à développer ses feuilles, à les sortir de leur tissu cotonneux (1). « Avec cette innovation, une sorte de réalisme tend à pénétrer dans l'architecture, qui secoue ses langes hiératiques et va chercher dans la nature la plus proche les éléments d'un art tout nouveau. Alors s'épanouirent, au sein de nos temples rajeunis, ces magnifiques corbeilles, ces riches bandeaux, toute cette ornementation, à la fois gracieuse et sévère, dont le monde végétal, dans ses manifestations les plus petites, a seul fait tous les frais. A partir de ce jour, l'ère de l'architecture romane est décidément close, et nous aimons à constater ici que les premiers indices de cette révolution féconde se rencontrent à Déols, particularité en quelque sorte assez étrange, si l'on se rappelle que la fondation d'Ebles-le-Noble fut confiée, dès le début, au puissant ordre de Cluny.

Traversons maintenant la petite place, dite du Palais, et pénétrons dans une pauvre église de campagne, heureusement échappée à la fureur dévastatrice des ingénieurs et des Huguenots. Cette construction maussade et délabrée, devant laquelle nul ne songerait à s'arrêter sans un avertissement préalable, renferme un des plus curieux monuments légués par la domination romaine à notre pays. Je veux parler, tout le monde l'a déjà deviné, du magnifique tombeau mentionné par Grégoire de Tours, et qui se trouve aujourd'hui sous une chapelle, à droite, dans un étroit caveau. Sa forme est celle d'un autel, et les trois parties dont il se compose sont tout entières en

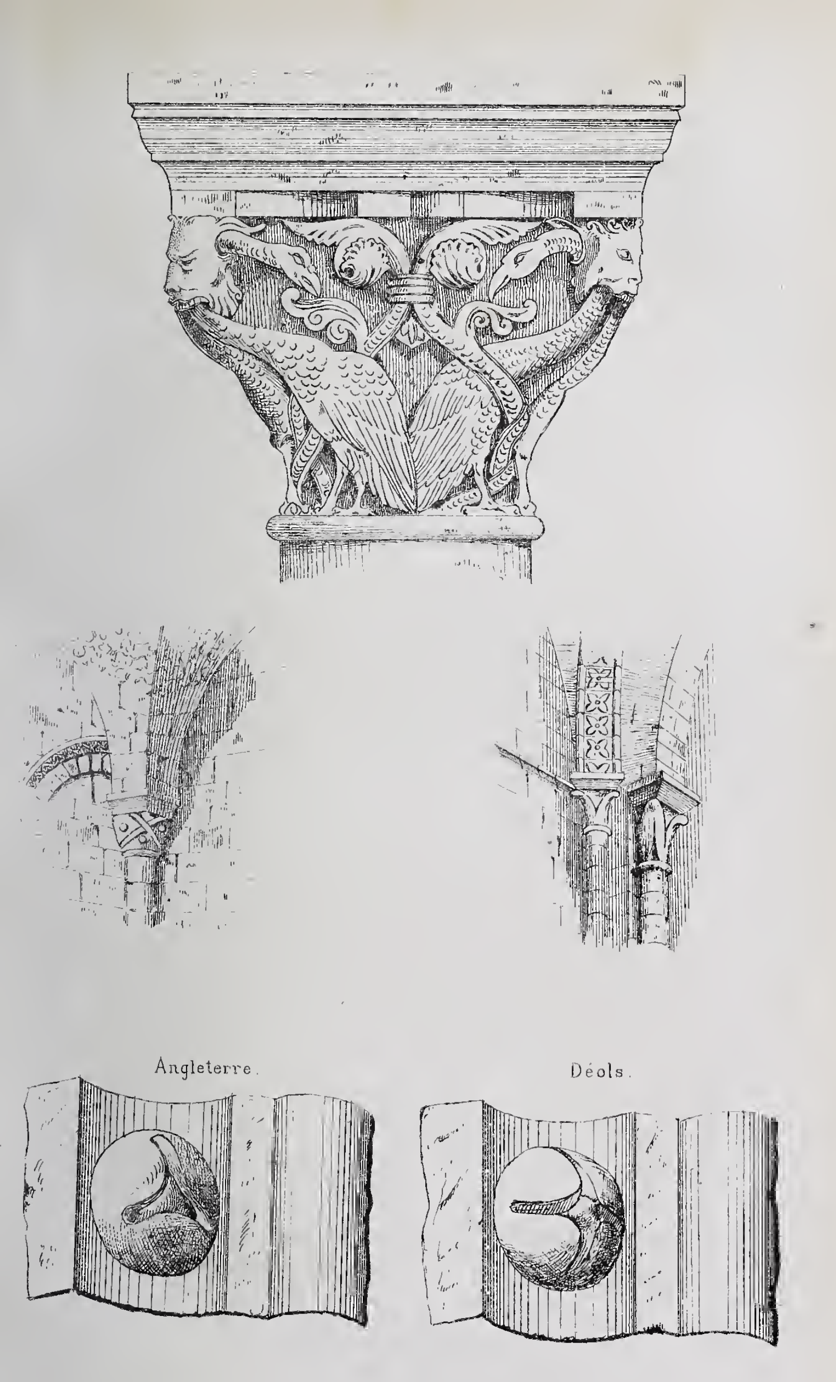
(1) *Ibid.*, t. V, p. 486.

marbre blanc. « La base, dit M. Just Veillat (1), décorée d'une simple moulure, a été brisée et présente une large brèche, dans laquelle, à certaines époques, les mères introduisent à tour de rôle leurs nourrissons. Quant à la tombe proprement dite, elle est enrichie, dans toute la longueur de sa face antérieure, d'un superbe bas-relief ronde-bosse, représentant une chasse complète. Onze chasseurs, vêtus à la romaine, les uns à cheval, les autres à pied, armés de sabres et d'épieux, poursuivent et terrassent, avec l'aide de leurs chiens, des animaux sauvages de toutes sortes : lions, sangliers, loups et cerfs. Le couvercle, enfin, offre sur sa frise des sujets d'un relief beaucoup moins saillant, et dont le travail est fort inférieur en mérite; il n'appartient évidemment ni au même auteur, ni à la même époque. Le milieu de cette frise est occupé par deux enfants ailés, supportant un cartouche carré, sans inscription; à gauche on voit un repas, à droite une marche de cavaliers et de piétons. »

Ce monument, on le voit, au moins dans sa partie principale, n'a aucun caractère qui lui soit propre, et le sujet qu'il déroule à nos yeux ne sort pas de la banalité la plus vulgaire. Nous avons trouvé en bien d'autres endroits le même cavalier luttant contre le même lion, le même chasseur renversé et le même petit chien qui se glisse entre les jambes du roi du désert. Voyez plutôt le tombeau de Jovin, dans la cathédrale de Reims; voyez le mausolée de saint Remi, dont nous avons donné ailleurs (2) une minutieuse description. Assurément, nous ne pouvons trouver ici matière à symbolisme, et pour nous ce sujet répété mille fois n'a aucune signification

(1) *Société du Berry,* IXe année, p. 153.

(2) *De Paris à Sybaris,* 1 vol. in-8°. Paris, 1868, p. 28.



Détails de l'Abbaye de Déols.

véritable. Pris nous ne savons où et sans cesse remis au point, il avait promptement perdu le peu de valeur morale et artistique qu'il avait pu posséder tout d'abord, et il est un des plus frappants exemples de la décadence intellectuelle dans laquelle étaient tombés les sculpteurs du IVe siècle, époque à laquelle appartient notre monument, tout en conservant une certaine facilité de main. Aussi ne comprenons-nous pas toutes les questions soulevées à ce sujet, toutes les conjectures émises, tous les raisonnements échafaudés avec autant de peine que véritablement peu de bonheur. A quoi bon introduire dans le débat le paganisme et le christianisme, rechercher des inspirations différentes, là où il ne faut voir que de simples poncifs? Contentons-nous d'admirer la richesse de la matière employée et répétons cette phrase bien connue du célèbre auteur de l'*Histoire ecclésiastique des Francs* (1) : « Le bienheureux saint Ludre, fils du sénateur Léocade, repose à Déols, bourg du diocèse de Bourges. On dit qu'il sortit de ce monde encore vêtu de la robe blanche des néophytes. Il fut placé sur le pavé de la crypte, dans un sépulcre de marbre de Paros, merveilleusement sculpté. »

Les expressions de Grégoire de Tours s'appliquent en tous points au monument dont nous venons de parler et nous avons incontestablement sous les yeux le tombeau de saint Ludre, *ex marmore Pario, mirabiliter exsculptum.* Mais le tombeau de Léocade, le possédons-nous aussi, et la découverte de M. l'abbé Chagnon, en janvier 1862, a-t-elle réellement toute l'importance que l'on a voulu lui donner? A notre avis, il ne saurait y avoir de doute sur ce point et la persistance de la tradition, confirmée par les faits, est un témoignage qui parle assez

(1) *De gloria confessorum.*

haut, en l'absence de tout écrit contemporain. La portion ruinée de l'église de Déols, si heureusement fouillée il y a onze ans, avait toujours conservé le nom de *tombeau de Léocade* et Gaspard Thaumas de la Thaumassière, le célèbre historien du Berry, n'écrivait-il pas, en plein XVIIe siècle, que Léocade « fit préparer deux superbes tombeaux, l'un pour luy et l'autre pour Ludre, son fils, qui, étant mort avant luy, fut inhumé sous le tombeau qui était à main droite dans l'église de Saint-Étienne de Déols, et son père, l'ayant suivi peu après, fut enterré dans *celuy qui était à main gauche de la même église* (1). »

Or, dit M. Just Veillat, « le déblai pratiqué en dehors et à l'extrémité du *bas côté de gauche,* mit à jour un petit caveau de 3 mètres 60 sur 3 mètres, exactement situé vis-à-vis de celui de saint Ludre et communiquant jadis avec l'intérieur de l'église par une porte aujourd'hui murée et quelques marches encore très-apparentes. Au fond du caveau, dont la voûte n'existe plus, on trouva, sous un pavé raccordé avec des dalles funéraires, d'époques différentes, les ruines massives d'un sépulcre vide, à murailles droites et carrées, de 2 mètres 40 environ de longueur, près duquel se voyaient encore les débris de deux petits cercueils d'enfants. Beaucoup moins riche que son pendant de marbre, pour la matière et le travail, ce sarcophage, de simple pierre de taille, n'a d'autres ornements qu'un élégant profil, cinq panneaux à moulures sur le devant, et, sur son couvercle à emboîtement, une belle frise courante de roseaux et de feuillages, dont malheureusement il reste à peine deux ou trois fragments; circonstance qui, jointe à l'absence d'ossements,

(1) *Histoire du Berry*, édition de 1689, p. 504 et 505.

prouve que le temps n'est pas le plus grand coupable dans cette œuvre de destruction (1). »

Il resterait maintenant à rechercher à quelle époque un tombeau, autrefois vénéré, et dont la présence au lieu même où on l'a retrouvé était restée dans la mémoire du peuple, disparut tout à coup, pour ne revoir la lumière que dans les temps les plus rapprochés de nous. Faut-il faire remonter aux guerres religieuses du XVIe siècle la responsabilité de ce fait, et l'église Saint-Étiene subit-elle en partie les outrages infligés par les Huguenots à la grande abbaye, sa voisine? Si nous en croyons la Thaumassière, le tombeau de Léocade venait d'être découvert depuis peu, en 1657, sous une voûte « à présent ruinée. » Mais qui avait ruiné cette voûte? Il est facile de le deviner. Un pur accident eût été promptement réparé, et, dans le cas prévu, il n'est pas possible de songer à rien de tel. Donc, la dévastation que les Protestants semaient sous leurs pas s'étendit au caveau septentrional de l'église de Déols, et ainsi s'explique la découverte signalée par un historien du temps. Mais pourquoi, dira-t-on, n'a-t-on pas dès lors réparé la crypte de Saint-Étienne et comment se fait-il que le tombeau de Léocade ait été une seconde fois enfoui sous des décombres? Ceux qui raisonnent de la sorte ignorent les funestes effets de la *commande* et ils oublient à coup sûr le dédain du prince de Condé pour la célèbre abbaye dont il dépensait au loin les revenus. La chute des voûtes du caveau avait dérobé le tombeau de Léocade aux regards, mais aussi à la profanation, tandis que la négligence de ceux qui étaient chargés de veiller à sa conservation, au XVIIe siècle, causa presque son anéantissement. Le sépulcre fut brisé,

(1) *Société du Berry*, Ibid., p. 158.

le corps de Léocade jeté on ne sait où, les ruines s'accumulèrent de nouveau en cet endroit et deux siècles s'écoulèrent sur ce nouvel acte de vandalisme, assurément bien plus coupable que le premier (1).

En terminant, nous dirons que quelques tombeaux d'enfants furent aussi mis au jour, en 1862, dans le même caveau de Saint-Étienne. Tous étaient lisses à l'extérieur, à l'exception d'un seul, qui portait un encadrement refouillé, dans lequel était gravée l'inscription suivante :

POLPAIERNVS
SABINI FIL.

c'est-à-dire Polpaiernus, fils de Sabinus.

(1) Tout ce que nous venons de dire résulte des paroles mêmes de la Thaumassière, qui dit avoir vu « le corps de Léocade tout entier dans son cercueil de pierre. » Le tombeau de saint Ludre est reproduit dans les *Esquisses pittoresques,* et celui de Léocade dans les *Comptes rendus de la Société du Berry,* xe année, p. 94.

(*A suivre.*)

MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE

I

LES ÉGLISES D'ALBI, RESTAURATIONS ET DÉCOUVERTES.

Sous l'habile direction de M. César Daly, les travaux de restauration de la cathédrale d'Albi se continuent avec activité. En 1870, quelques jours avant nos désastres, on achevait de remplacer les marches du grand escalier extérieur. La porte d'entrée méridionale offre à l'œil du visiteur ses niches garnies de statues de saints et d'anges tenant les instruments de la Passion. Nous voudrions pouvoir louer également toutes ces images, mais la vérité nous force à dire que presque toutes les figures de saints sont laides, vulgaires et à peine dégrossies; les anges, au contraire, sont assez réussis. Bientôt les vantaux de la porte qui déparent ce bel ensemble feront place à des panneaux finement découpés dans le style flamboyant des boiseries du chœur.

A l'intérieur, le savant architecte a entrepris de rendre aux chapelles leur aspect primitif. Sous peu, trois des chapelles de la nef, débarrassées des autels rococo et des images de plâtre qui les déshonorent, verront revivre les imitations de mosaïques de marbre et les fines arabesques qui les tapissaient jadis de haut en bas, et leurs voûtes, délivrées d'une poussière trois fois séculaire, reprendront leur éclat incomparable. Des autels de pierre et des pavés mosaïques complèteront ce bel ensemble.

M. Daly a fait disparaître des balustres Louis XIV placés sur le mur des deux chapelles du fond de la nef et les a remplacés par un appui flamboyant pareil à celui des tribunes. Sous peu, les bases des arcs doubleaux de la nef seront refaites également.

Dans le cours de ces travaux, quelques intéressants débris ont revu la lumière. C'est d'abord une pierre tombale avec inscription latine du siècle dernier ; elle recouvrait les restes de *Jean Privat Noël,* chanoine de l'église d'Albi, mort en 1770. Puis des fragments de statues de pierre peintes et dorées, de la fin du XVe siècle, et un fragment d'inscription de la même époque. On lit : *ecclie presuli suus nep.* Ces divers objets ont été découverts en août 1872 dans la chapelle des fonts baptismaux.

Mais pour rétablir dans leur intégrité primitive les peintures du soubassement des chapelles, défigurées presque toutes par d'affreuses retouches. M. Daly a fait faire des grattages et des lavages partiels qui lui ont permis en bien des points de retrouver les anciennes décorations. Une remarquable découverte en a été le résultat. La deuxième chapelle méridionale de la nef, jadis chapelle de la Pénitencerie, avait, on ne sait pour quel motif, reçu le vocable de saint Étienne. Un mauvais tableau figurait la lapidation du saint. Dans les derniers jours de décembre 1872 on a retrouvé, derrière ce tableau et sur les côtés, une peinture du XVe siècle représentant le crucifiement de Notre-Seigneur. Le Dieu fait homme est en croix, les mains clouées, les pieds appuyés sur une console, les reins ceints d'un linge ; il a déjà rendu le dernier soupir et sa tête nimbée s'est inclinée à droite. Dans les airs, planant au-dessus de la croix, deux anges nimbés portent un grand cartel avec ce quatrain en caractères gothiques :

Aspice, mortalis, pro te dat (1) hostia talis
Morte morte demo ne moriatur homo.
Nescio quid pro te majus possim dare q'me,
Dulcis amice, vides quos pro te porto dolores.

A droite et à gauche du Christ, quatre prophètes peints en buste tiennent des phylactères où se lisent des passages relatifs au mystère de la Passion.

A droite, David :

Foderunt manus meas
et pedes meos, dinu-
meraverunt omnia ossa
mea. PSALM. XXI. David.

Au-dessous, Salomon :

Morte turpissima condemnemus
eum. Sapien. Salomon (2).

A gauche, Isaïe :

Ecce languores nostros ipse
tulit et peccata nostra
ipse portavit.
YSAIAS LIII.

Au-dessous, Zacharie :

In sanguine testamenti emisisti
vinctos de lacu. ZACHARIAS IX.

Ces quatre personnages et le Christ sont peints avec beaucoup d'habileté. Les prophètes portent des costumes

(1) Pour *datur*.
(2) Sap. II.

de la fin du XV[e] siècle, ce qui indique parfaitement la date de cette composition; les figures sont expressives et le coloris énergique. Les caractères gothiques sont tracés d'une main inhabile.

Le bas de la composition a disparu. On y lit cette inscription mutilée :

Home obstine regarde la fontene.

et plus loin, même ligne :

Cueur endurcy rempli doub.....

Était-ce pour accompagner les figures de l'Église et de la Synagogue? c'est à présumer. Une tête de femme à peu près effacée se voit au-dessous du commencement de l'inscription.

A la naissance de la voûte on lit un verset d'Ézéchiel sur la pénitence, tracé en grandes lettres gothiques :

Si impius egerit penite(n)cia(m) ab o(mn)ibus peccatis q(uæ) operatus est et custodierit o(mn)ia precepta mea et fecerit judiciu(m) et justicia(m) vita vivet et no(n) morietur o(mn)i(u)m iniquitatu(m) ejus quas operatus est no(n) recordabor. EZECHIELIS XVIII.

Cette inscription tient tout le mur méridional de la chapelle, et se détache sur un fond bleu pâle. Le Sauveur, les membres contractés par la souffrance, porte sur sa belle figure déjà privée de vie l'expression du reproche plein de douceur qu'il adresse à l'humanité cause de son supplice :

Dulcis amice, vides quos pro te porto dolores.

A quelques pas de la cathédrale, l'église de Saint-Salvy affligeait les regards par l'affreux badigeon qui déshono-

rait ses murs. Depuis quelques semaines, la fabrique de cette église fait gratter cette parure des mauvais jours et, déjà, l'on voit revivre la belle couleur blanche de la pierre calcaire qui forme l'ossature du vieil édifice. Les bases des piliers, endommagées par le temps, seront refaites, ainsi que les colonnes engagées, mutilées il y a quarante ou cinquante ans. Enfin les belles fenêtres ogivales de l'abside recevront d'éclatantes verrières.

Ces travaux ne sont pas les seuls auxquels on se livre à Albi. Sous l'inspiration de Mgr l'Archevêque d'Albi, une quatrième paroisse s'élève dans un des faubourgs de la ville; Saint Joseph en sera le patron. L'édifice, dont M. Bodin-Legendre est l'architecte, est déjà assez avancé, et nous promet un vaste monument de style roman, à trois nefs, avec abside et transept semi-circulaire, et d'une longueur totale de plus de soixante mètres.

Enfin il n'est pas jusqu'à la chapelle de l'hospice qui n'ait été l'objet d'embellissements. Ce modeste édifice est maintenant revêtu de peintures murales d'un bon effet. Sur les murs sont simulées des assises de pierre, et la voûte d'azur a un semis de croix d'or. De jolis cartouches encadrent des inscriptions rappelant les œuvres de miséricorde, et dans les tableaux des fenêtres on a peint les armoiries des divers prélats bienfaiteurs des pauvres d'Albi. Les arcs doubleaux se font remarquer par l'élégance et la richesse des ornements. M. Joseph Engalière, qui restaure avec tant d'habileté les peintures de la cathédrale d'Albi, est l'auteur de cette jolie décoration.

On le voit, le mouvement inauguré dans la ville d'Albi, il y a plus de vingt ans, par la restauration de la cathédrale va progressant, et tout fait espérer que l'ère du vandalisme est définitivement close dans notre région.

BARON DE RIVIÈRES.

II

DESTRUCTION PAR LA FOUDRE DU CLOCHER DE ROULET (CHARENTE.)

Les bouleversements atmosphériques qui se sont produits cet hiver avec une intensité si extraordinaire et si déplorable, ont causé dans le département de la Charente la ruine de l'un des plus beaux clochers de l'Angoumois, celui de l'église de Roulet, qui a été détruit par la foudre le 9 décembre dernier.

Cette église, à nef unique et voûtée par une série de coupoles, constitue un remarquable spécimen des édifices religieux de second ordre, particuliers à cette région de l'Ouest, et appartient complétement à la période romane, tout en accusant quelques légères différences d'époques dans sa construction.

Son plan, qui mesure en axe environ 40 mètres, sur une largeur moyenne de 6 à 7 mètres, se compose d'une abside très-allongée, précédée d'une travée centrale, au-dessus de laquelle s'élevait le clocher, et d'une nef à trois travées.

La travée centrale est la plus ancienne, et peut se rapporter à la première moitié du XIIe siècle. Elle semble, en effet, avoir précédé la construction de l'abside, voûtée en calotte et terminée en demi-cercle. Neuf petits arcs portés sur des colonnes détachées en tapissent les murs et courent au-dessous d'un bandeau de pointes de diamants. A l'exception des deux premiers, chacun de ces arcs encadre une fenêtre cintrée, flanquée de colonnettes aux chapiteaux historiés, tandis que les chapiteaux des colonnes,

qui portent les arcatures, sont lisses et dépourvus d'ornementation. Tout cet ensemble, qui rappelle la belle abside de la cathédrale d'Angoulême, produit l'effet le plus imposant et suffirait pour révéler tout ce qu'il y a de saisissante gravité et de vigoureuse élégance dans ce style, si profondément à l'aise dans cette région où il domine en maître.

Bâtie sur plan carré, la travée centrale s'allonge légèrement du nord au sud. Elle est voûtée par une coupole, octogone à sa base, arrondie à son sommet, portée sur quatre arcs et sur quatre trompes correspondant aux quatre angles du carré. Un égal nombre de colonnes occupent ces angles, et leurs chapiteaux présentent une grande verve d'enlacements, profondément fouillés de têtes humaines à corps d'oiseaux, d'animaux aux formes effilées, d'êtres bizarres hybrides, mélange véritable de corps allongés et de têtes énormes.

La nef est une adjonction postérieure, sans toutefois dépasser le XIIe siècle; elle est plus large que la travée centrale et s'y relie par une reprise formée de trois colonnes, jetées aux angles compris entre ses murs et les deux premiers piliers de cette travée.

Les trois coupoles de cette nef, vraies coupoles byzantines, s'élèvent sur pendentifs triangulaires et à leur base règne une corniche décorée de zig-zags. Ses grands arcs latéraux sont couronnés par un bandeau de dents de scie, et les arcs doubleaux qui portent les voûtes, légèrement en tiers-point, reposent sur des piliers qui, pour joindre la force à l'ornementation, sont dissimulés par une application de cinq colonnes à peine engagées, munies de chapiteaux à enroulements feuillagés et perlés, de crochets côtelés ou de deux rangs de palmes, avec des bases garnies de pattes végétales.

Chaque travée est éclairée des deux côtés par une simple fenêtre qui appuie son cintre sur deux colonnettes dressées aux angles de ses embrasures.

La façade de l'édifice a conservé dans toute sa pureté le caractère roman, avec un appareil régulier, d'une belle teinte gris cendré. Son sommet se termine en pignon triangulaire, sans ornementation, et sa seconde partie inférieure se divise en un rez-de-chaussée comprenant trois arcatures aveugles et en un premier étage formé de trois autres arcatures, dont les deux latérales se subdivisent en deux plus petites portées sur leurs colonnettes. Dans les arcatures du centre s'ouvrent, à l'étage, une fenêtre à plein cintre et au rez-de-chaussée la porte de l'église.

L'abside, à l'extérieur, est appuyée sur des contreforts en forme de pilastres; ses fenêtres apparaissent disposées en archivolte sur colonnettes, enserrées par un bandeau de têtes de clous étoilées et son couronnement se compose d'une corniche, au-dessus de laquelle s'avancent des gargouilles, qui indiquent l'existence d'une ancienne toiture en dallage, aujourd'hui remplacée par une simple couverture en tuiles.

Au devant de cette abside s'élevait la tour centrale correspondant à la travée voûtée en coupole sur trompes. Au-dessus du comble elle se composait d'un soubassement décoré de quatre arcatures aveugles, cintrées, et d'un étage en retraite percé, sur chaque face, de deux arcades entourées d'un bandeau et divisées elles-mêmes, par une colonnette, en deux autres arcades élancées. Aux deux faces ouest et est de cet étage, le plein qui séparait les arcades présentait la forme d'un pilastre, et aux deux autres faces il était renforcé par un faisceau de colonnettes. L'élévation de cette tour mesurait environ 9 mètres.

C'est au-dessus de cet étage carré que la flèche appuyait sa base circulaire, pour dresser avec hardiesse le profil élancé de son cône de pierre entre quatre petits clochetons ou pinacles pyramidaux, posés aux quatre angles supérieurs de la tour.

Cette flèche ne participant plus de la forme convexe, particulièrement employée dans des contrées voisines, à Saint-Front de Périgueux, à l'abbaye des Dames de Saintes, à la petite église de la paroisse de La Palud (1), limitrophe de celle de Roulet, était couverte d'une ornementation de dents de scie aiguës, qui formait comme une couronne à chacune de ses assises. Elle mesurait 13 mètres 20, de sa base circulaire à son point culminant, qui s'élevait lui-même à 31 mètres 50 au-dessus du sol.

Autant qu'ont pu nous aider nos souvenirs et des notes prises sur les lieux mêmes, il y a moins de deux ans, tels étaient, en résumé, la disposition et les principaux détails de l'église de Roulet. Son clocher a eu la bonne fortune d'être cité et analysé par M. Viollet-Leduc, qui en a donné le plan dans son *Dictionnaire d'architecture* (2), avec coupe et élévation, en le prenant pour exemple du progrès accompli au XII[e] siècle dans la construction des clochers de certaines parties de l'ouest de la France et réalisant des conditions meilleures de stabilité et d'élégance. Mais, hélas! il a fallu que cette œuvre, avec tous ses avantages signalés, fût destinée à périr en un clin d'œil, sous les coups de cette force instantanée, indépendante de toute volonté humaine et qui se joue de la science des plus habiles constructeurs.

(1) Aujourd'hui La Couronne.

(2) *Dictionnaire de l'architecture française*, t. 3, p. 306 et suiv.

L'annonce de cette catastrophe nous étant parvenue, sans détails suffisants, par un journal du département de la Charente, nous nous sommes adressé à M. le curé de Roulet, pour lui demander des renseignements plus précis sur l'étendue de ce désastre, et ce digne ecclésiastique, avec un obligeant empressement, nous a répondu par une lettre dont nous transcrivons le passage suivant :

« ..... Le 9 décembre, la matinée étant sombre et la « température à un degré qui n'était pas de saison, vers « huit heures, la foudre éclate et pénétrant dans l'endroit « où était montée la cloche par une des ouvertures ouest, « elle a emporté, du côté opposé, la base de la flèche, qui « s'est effondrée sur la cloche et la coupole du clocher. « Les décombres, en se répandant de tous côtés, ont « détruit la charpente et brisé les tuiles ; mais les voûtes, « comme un pont à toute épreuve, ont résisté au choc et « porté la charge sans aucun dommage. L'intérieur de « l'église, ni les voûtes ou coupoles, n'ont aucun mal. « Nous n'avons qu'à regretter la perte de la flèche, qui « attirait l'admiration par la hardiesse de son éléva- « tion...... »

L'église de Roulet était classée parmi les monuments historiques, et nous savons que des démarches ont été faites auprès de qui de droit pour obtenir les moyens de réédifier son clocher.

En signalant la destruction de ce monument, n'est-il pas à propos de faire ressortir, une fois de plus, l'utilité des paratonnerres pour protéger les édifices les plus précieux? Si ce clocher en eût été muni, il est plus que probable que nous n'aurions pas aujourd'hui à regretter sa ruine. Aussi, lorsque la *Société française d'archéologie* vote des fonds pour contribuer à la conservation des monuments,

elle ne saurait, dans certains cas, mieux employer ses allocations qu'en les affectant à l'achat et à l'installation de ces appareils préservateurs et conservateurs.

J. de Laurière.

III.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE.

Dégagement de la cathédrale. — A une des dernières séances de la Société archéologique de Tours, M. l'abbé Chevalier a parlé d'un projet de dégagement de la cathédrale qui vient d'être soumis à une enquête par la municipalité de la ville.

A la demande de M. l'abbé Chevalier, la Société formule le vœu que le plan d'alignement soit modifié de manière à préserver de la destruction certains monuments dignes d'intérêt, notamment la salle de la bibliothèque du Chapitre, et nomme une commission à l'effet de lui servir d'interprète auprès du conseil municipal.

La famille Boucicaut et le chapitre de Saint-Martin. — M. Nobilleau lit un travail sur les dons faits par la famille Boucicaut au chapitre de Saint-Martin; il établit l'origine de toutes ces pieuses fondations et il rapporte qu'à témoignage de reconnaissance, le titre de chanoine d'honneur fut décerné au plus illustre membre de cette maison, le maréchal de Boucicaut.

Recherches auxquelles M. l'abbé Chevalier et M. Ressy se sont livrés pour établir d'une façon péremptoire la date

du baptême de Descartes. — On se trouvait en présence de trois dates : 1° celle de Baillet, qui donne le 3 avril 1596 ; 2° celle de M. R. de Croy, qui donne le 1er avril même année ; 3° les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine,* qui portent le 19 octobre, également de la même année. Devant de telles divergences, il était nécessaire de soumettre la question à une nouvelle étude. En conséquence, MM. Chevalier et Ressy n'ont pas hésité à se transporter à la Haye, et là, ils ont acquis la certitude que René Descartes était réellement né le 3 avril. Si la date du 1er avril peut s'expliquer par une distraction ou tout au moins par une mauvaise lecture, il n'en est pas de même de celle du 19 octobre, qui est le résultat d'une interpolation exécutée par un faussaire. MM. Chevalier et Ressy ont, en effet, découvert, à la date du 19 octobre 1591, l'acte de baptême de Pierre Descartes, frère aîné du philosophe et ils ont pu constater l'identité de cette pièce avec le prétendu acte authentique, présenté à la Société archéologique et à l'Académie des sciences en 1843. Les seules différences entre les deux pièces portent sur les modifications qu'il a fallu introduire dans la première, pour opérer cette falsification.

La mère de Descartes mourut à la Haye le 13 mai 1597, des suites des couche d'un autre enfant qui lui survécut de trois jours seulement. Tous deux furent inhumés dans l'église Notre-Dame de la Haye.

Ces trois actes de naissance, échelonnés à six ans d'intervalle, de 1571 à 1597, prouvent, dit l'abbé Chevalier, que la famille de Descartes était établie à la Haye, et qu'elle y passait le temps que les loisirs de sa charge de conseiller au parlement de Bretagne laissaient à Joachim Descartes.

Jehanne Brochard, la mère de l'illustre penseur qu'on

ne peut plus aujourd'hui disputer à la Touraine, devait être, elle aussi, de la Haye; un de ses frères y naquit le 7 mai 1564.

Communication de M. l'abbé Chevalier, relative aux peintres verriers de la chapelle de Champigny. — En compulsant les archives du département d'Indre-et-Loire, M. l'abbé Chevalier a découvert dans un état des charges qui étaient à payer sur le revenu de la terre de Champigny, en 1608, une allocation de 60 livres à René Grézil et Arnoul Ferrant, *maistres peintres et vittriers,* pour *l'entretien de toutes les vittres dudit chasteau de Champigny.* Il s'agit bien évidemment ici, dit M. l'abbé Chevalier, de travaux d'art, les entrepreneurs devant réparer les vitres de la chapelle, même quand la restauration dépasse l'étendue d'un demi-panneau. René Grézil et Arnoul Ferrant étaient donc de véritables artistes, car peut-on admettre que le duc Henri de Bourbon Montpensier ait confié des restaurations importantes à de vulgaires artisans?

On peut, sans invraisemblance, considérer René Grézil et Arnoul Ferrant comme les auteurs des portraits de François de Bourbon Montpensier, de sa femme Renée d'Anjou et de leur fils Henri, décoré des ordres du roi, qu'il reçut au mois de janvier 1595. Ces derniers portraits sont loin de déparer la splendide galerie qu'ils complètent.

Un autre document peut jeter un rayon de lumière sur ces deux artistes. En interrogeant les registres de la fabrique de Ligré, M. de Cougny, à la date de 1601-1602, a rencontré Arnoul Ferrant recevant 10 livres pour la peinture du tabernacle. En 1609-1610, les habitants de Ligré firent peindre trois statues de bois par un peintre de Chinon dont le nom resta non indiqué, et qui, dit judicieusement M. de Cougny, pourrait être Arnoul Fer-

rant. On peut donc conclure, et disons-le à la gloire de Chinon, que des ateliers de cette ville seraient sorties quelques-unes des plus belles verrières de Champigny.

Remercions, à ce propos, les deux patients chercheurs qui consacrent leurs laborieux loisirs à exhumer de la poussière du passé, pour le rendre à la lumière, le souvenir des hommes qui, par leur talent, ont le plus honoré leur pays natal.

Souterrains du château de Loches.—Dans une étude sur le château de Loches, M. Gautier démontre que ces souterrains ne sont point de simples carrières, et que les trous, appelés *oubliettes,* n'ont jamais eu la destination qu'on leur attribue généralement, mais ont servi à établir des communications entre deux étages superposés de grottes artificielles. Ces souterrains, dit M. Gautier, ont été éventrés antérieurement aux fossés du XIIIe siècle, comme le prouvent les coupures qu'il est facile de remarquer en divers endroits.

F. DE CHAVIGNY,

Secrétaire général adjoint de la Société.

CHRONIQUE

Lettre de M. de Caumont au sujet du premier numéro du Bulletin monumental. — Le premier numéro du *Bulletin monumental* a reçu partout, nous le constatons avec une vive satisfaction et une vive reconnaissance, le meilleur et le plus sympathique accueil. Nous nous en félicitons d'autant plus, qu'en concourant par leur adhésion à la continuation de la publication de notre *Revue,* nos confrères et nos abonnés contribuent en même temps à assurer la durée et la conservation de la Société française d'archéologie, dont le *Bulletin,* comme nous l'avons déjà observé, est pour ainsi dire l'organe vital et nécessaire. Ce début de bon augure a réjoui au milieu de ses souffrances l'illustre fondateur de notre Société, qui y a entrevu un présage rassurant pour l'avenir de l'œuvre à laquelle il a travaillé durant plus de quarante années avec tant de zèle, d'énergie et de dévouement. Dès le lendemain de la réception du *Bulletin*, M. de Caumont nous adressait une lettre que nous sommes heureux de reproduire ici, parce qu'elle prouve le vif intérêt que notre cher et vénéré maître veut bien porter à notre œuvre, et parce qu'en second lieu, l'approbation qu'il lui donne, est un juste éloge à l'adresse des collaborateurs dont le concours a si puissamment contribué au succès de notre premier fascicule.

« Je ne veux pas attendre un seul instant, » nous écrit M. de Caumont, à la date du 12 février, « pour vous faire mon com-
« pliment bien sincère sur l'exécution du *Bulletin.* Excellents
« articles, belle impression, beau papier, tout est extrêmement
« satisfaisant dans votre publication, et je suis heureux de voir
« que vous avez si bien continué notre œuvre à Tours. »

Comme on le voit, tous ceux qui, à un titre quelconque, ont contribué à la composition, soit scientifique, soit typographique,

du premier numéro de notre *Revue,* ont leur part dans les éloges que M. de Caumont a bien voulu nous transmettre dans des termes si bienveillants et si pleins d'intérêt. Nous devons toutefois en reporter la meilleure part à notre jeune collègue, M. Léon Palustre, inspecteur d'Indre-et-Loire, dont le concours obligeant et éclairé a été pour nous, en toutes choses, d'un si utile secours. C'est à lui, c'est à ses démarches et à son intervention que nous devons entre autres la collaboration du savant commandant Mowat, dont l'étude épigraphique si remarquable, et si justement remarquée, eût suffi, à elle seule, pour faire le succès du premier numéro de notre *Revue.* Nous en remercions ici M. Palustre, en même temps que l'auteur de l'étude sur l'*Inscription romaine inédite de Tours,* que nous prions de vouloir bien continuer à honorer le *Bulletin* de ses savantes communications.

Avant de quitter la plume, nous annoncerons à nos collègues de la Société française d'archéologie une nouvelle qu'ils accueilleront, nous en sommes certain, avec une vive satisfaction. Répondant gracieusement à l'invitation que nous avons eu l'honneur de lui adresser, Sa Grandeur Mgr de La Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges, a bien voulu nous promettre de venir présider la séance d'ouverture du Congrès de Châteauroux. Cette nouvelle, nous écrit M. Fauconneau-Dufresne, secrétaire général de la session de 1874, a produit en Berry le plus heureux effet, et contribuera à nous attirer de nombreux adhérents, surtout parmi les membres du clergé.

G. de Cougny.

Création d'inspecteurs généraux. — Le conseil administratif de la Société française d'archéologie vient de décider la création de quatre inspecteurs généraux, répondant à quatre grandes divisions archéologiques. Cette mesure, approuvée par M. de Caumont, qui en avait eu le premier l'idée lors du congrès d'Angers en 1871, est destinée, nous n'en saurions douter, à produire les meilleurs et les plus utiles résultats.

M. de Laurière, de la Charente, a été nommé inspecteur géné-

ral, sans circonscription déterminée. Ces circonscriptions seront fixées plus tard, lorsqu'il aura été pourvu aux autres nominations. Le zèle bien connu de M. de Laurière, les connaissances archéologiques qu'il a acquises par ses études et par ses nombreux voyages, son dévouement à notre Société, le désignaient tout naturellement au choix du conseil administratif, et ce choix, nous n'en doutons pas, sera hautement approuvé par tous ceux des membres de la Société qui ont l'avantage de connaître notre savant collègue. MM. les inspecteurs divisionnaires et départementaux feront, nous en sommes certain, tout ce qui sera en leur pouvoir pour aider M. de Laurière et les collègues qui lui seront adjoints, dans l'accomplissement de la mission qui leur sera confiée.

G. DE COUGNY.

Congrès scientifique de Pau. — Le 31 mars prochain, s'ouvrira, dans la ville de Pau, le congrès scientifique de France, sous la présidence de M. le marquis de Nadaillac, préfet des Basses-Pyrénées. Nous donnons ici le programme de la quatrième section, consacrée à l'Histoire et à l'Archéologie.

1. Quel est le contigent fourni jusqu'à ce jour par les départements des Hautes-Pyrénées, Basses-Pyrénées, Landes et Gers à la connaissance des temps préhistoriques?

2. Topographie et distribution des monuments mégalithiques dans les Basses-Pyrénées. — A quelles causes faut-il attribuer les différences de dimension qui existent entre les monuments dits celtiques (*dolmens et cromlechs*) des Basses-Pyrénées et ceux de la Bretagne et du Nord, qui l'emportent de beaucoup en grandeur?

3. Carte des voies romaines de la région du sud-ouest et en particulier des Hautes et Basses-Pyrénées, des Landes et du Gers. — Notions sur la voie connue au moyen âge sous le nom de *cami roumieu,* partant d'Auch et se joignant à la voie d'*Aquæ Tarbellicæ* à *Tolosa.* — Décrire exactement la région occupée par le peuple Béarnais dans l'ancienne Novempopulanie.

4. Indiquer les localités des Pyrénées où des vestiges de l'oc-

cupation romaine ont été trouvés (mosaïques, bornes milliaires, monnaies, etc.).

5. Répartition des *tumuli* sur le sol Béarnais. Indiquer leur situation par rapport à la géographie physique. Même travail pour les autres contrées de la région.

6. Études sur la géographie ancienne de la région pyrénéenne. Topographie des cités gallo-romaines. — Divisions territoriales (ecclésiastiques, administratives, etc.) antérieures aux paroisses.

7. Épigraphie pyrénéenne. Explication des inscriptions de Tardets, d'Hasparren et d'Escot; de Montserié et de Valcabrère.

8. Des ouvrages de castramétation dans les Pyrénées. A quelles époques faut-il rapporter les fortifications connues sous le nom de *Castéras, Terrés, Tuques, Tuquolles, Mottes, Turons?* Quelles sont les caractères qui les distinguent et peuvent servir à les classer?

9. Y a-t-il eu, dans l'antiquité, des ateliers monétaires dans les Hautes et Basses-Pyrénées?

10. Faire connaître les divinités locales de la région du Sud-Ouest dont le culte a précédé le christianisme. Origines du christianisme dans les diocèses de la province d'Auch.

11. Description des monuments chrétiens antérieurs au XIIe siècle dans la province ecclésiastique d'Auch. A quelle époque appartiennent la plupart de ces monuments?

12. Monuments de l'architecture civile, dans la région, antérieurs au XVe siècle.

13. Liste des lieux de pèlerinage ou de dévotion en Bigorre, Béarn et Pays-Basque. Origine et historique.

14. Liste des hôpitaux placés sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle. Age de leur fondation. Notes sommaires sur leur histoire.

15. Des données positives fournies par l'histoire et l'archéologie sur le Béarn, du Ve au Xe siècle.

16. Conclusions de la discussion relative à la charte d'Alaon. En dehors des énonciations de cette charte, existe-t-il des renseignements sur l'origine des Mérovingiens d'Aquitaine.

17. Discussion des faits contenus dans la charte apocryphe de Bigorre relative au siége du château de Mirambel et au passage de Charlemagne en Bigorre.

18. Constitution de la féodalité en Béarn, Bigorre et pays avoisinants. État social aux XIe et XIIe siècles.

19. Le Béarn fut-il un pays souverain? A quelle époque cette souveraineté a-t-elle commencé? A quelle époque a-t-elle cessé soit en droit soit en fait?

20. Étude sur les vieux Fors du Béarn. — Droit politique et civil. Comparaison de cette législation avec les monuments juridiques de la même époque. — Quelle était la condition des serfs en Béarn? A quels services personnels étaient-ils astreints et à quelles redevances en général?

21. Cour majour et États de Béarn. — États de Bigorre. — Bastilles de Marsan et tenue de leurs États.

22. Des institutions judiciaires du Béarn, Pays-Basque, etc., et de leurs modifications successives jusqu'à la création du Parlement de Navarre. — Histoire du Parlement de Navarre.

23. Du régime communal en Bigorre, Béarn et Pays-Basque.

24. Des origines de la maison d'Albret avant le XIIe siècle.

25. Faire la monographie d'un pays, d'une paroisse des Basses-Pyrénées, ou d'un autre département de la région. (Vallée d'Ossau, vallée d'Aspe, vallée de Lavedan, — Montanérès, Vic-Bilh, — Bielle, Lucq, Salies, Sauveterre, etc., etc. Bastides du sud-ouest.)

26. Origine des Basques. — Question ibérienne. — Prouver par les données historiques que l'antiquité attachait un sens ethnologique aux mots Ibérie et Ibères, et démontrer, s'il est possible, l'identité des Ibères avec les Basques actuels. Chercher jusqu'à quel point les Vascons du moyen âge correspondent aux Ibères de l'antiquité et aux Basques de nos jours.

27. Étudier la toponymie basque et comparer les formes données par les anciennes chartes avec les noms modernes. Rechercher, au moyen d'études toponymiques appliquées à la nomenclature ancienne et moderne de l'Espagne, de la région

pyrénéenne et de l'Italie du Nord, le domaine primitif de la langue et de la nationalité basques.

28. Quelle est l'origine des Cagots? Comment étaient-ils répartis dans la région? Leurs professions n'ont-elles été que manuelles?

29. Origine des Bohémiens du Pays-Basque. Leur répartition dans les arrondissements de Bayonne et de Mauléon. Traditions, coutumes, mœurs, langage de ces peuplades.

30. Indiquer, d'après des documents authentiques, le caractère des relations d'Henri IV avec ses sujets béarnais avant et après son avénement au trône de France.

31. De l'authenticité des anecdotes sur Henri IV.

32. État politique des esprits en Béarn à la veille de la Révolution de 1789. Fin de l'autonomie du Béarn.

33. Essai d'une bibliothèque historique du Béarn.

34. Biographie et hagiographie des Hautes et Basses-Pyrénées. — Personnages notables du Béarn. — Travaux d'ensemble ou monographies.

35. Étude sur Marca.

36. Examen critique des travaux historiques faits sur le Béarn depuis 1789.

EXCURSIONS PROPOSÉES.

Églises de Morlàas. — Fouilles des tumuli du Pont-Long.
Églises d'Oloron et vallée d'Aspe-Urdos.
Bayonne et Cambo.
Bielle et grotte d'Arudy.

Correspondance. — M. de Mellet félicite M. de Cougny d'avoir recueilli le laborieux héritage de M. de Caumont, héritage qui, entre les mains du nouveau directeur de la Société française d'Archéologie, ne saurait péricliter.

M. de Cessac, inspecteur de la Creuse, signale comme devant être d'une grande utilité, l'analyse succincte des principaux mémoires publiés en dehors de notre recueil. Il demande que les

collaborateurs du *Bulletin* tiennent ses lecteurs au courant des découvertes archéologiques faites dans leurs circonscriptions. « Vous pourriez, écrit-il à M. le Directeur, charger les inspecteurs départementaux de vous renseigner sur les découvertes faites dans leurs départements. Si la correspondance s'établissait régulièrement, vous auriez ainsi une masse de documents qui souvent sont perdus pour la science ; un mémoire *ex professo* est souvent une œuvre devant laquelle on recule, mais on écrit toujours une lettre. » M. de Cessac promet une étude sur le mobilier des sépultures de la Creuse, avec dessins. Il annonce une notice sur les puits funéraires de Chanteau.

M. le baron de Rivières, membre du Conseil administratif, adresse à M. le Directeur un article pour la Chronique, un procès-verbal de visite de la cathédrale d'Albi et une photographie représentant l'intérieur du chœur de cette cathédrale, tel qu'il existe aujourd'hui. Dans un second envoi, M. de Rivières adresse à M. de Cougny, une photographie de la porte d'entrée principale de la même cathédrale, avec son porche si habilement restauré par M. Daly. M. de Rivières promet de faire son possible pour assister au Congrès de Châteauroux. Il témoigne la satisfaction qu'il a ressentie à la lecture de la première livraison du *Bulletin Monumental.*

M. Fauconneau-Dufresne, qui a bien voulu se charger de l'organisation du Congrès de Châteauroux, écrit à M. de Cougny que le nombre des adhérents au Congrès augmente tous les jours. Tout nous fait donc espérer que, grâce au zèle et à l'activité de ce dévoué collègue, le Congrès de Châteauroux aura le meilleur succès.

M. da Silva, architecte du roi de Portugal, envoie, pour le *Bulletin Monumental*, le dessin d'une stèle, fort curieuse, découverte récemment dans la province de Braga, en l'accompagnant d'une note explicative du plus grand intérêt. La note et le dessin de M. da Silva paraîtront dans le prochain numéro de notre revue.

M. Martin Daussigny, directeur du Musée de Lyon et inspecteur divisionnaire de la Société française d'Archéologie,

transmet à M. le Directeur une note pleine de piquants détails sur la dalle tumulaire d'un Pénitencier, déposée dans son Musée où elle a été dessinée par M. Bouet, lors de son dernier passage à Lyon. Cette dalle figure sous le n° 145.

M. Calvet, de Capdenac, s'excuse de n'avoir pas pu encore envoyer à M. le Directeur une note sur la découverte des ruines gallo-romaines de Bapteste. Il fait espérer, pour le premier numéro du *Bulletin*, les notices, plans, dessins, vues photographiques et tous les documents enfin qui pourront permettre d'apprécier la nature et l'importance de Bapteste. M. Calvet demande une allocation spéciale pour poursuivre les fouilles. Il regrette que l'état précaire de sa santé ne lui permette pas de conserver utilement le titre d'Inspecteur du Lot-et-Garonne, et demande à être relevé de ses fonctions.

M. Degré, architecte à Dijon, envoie, pour le *Bulletin*, quelques fragments d'un travail qu'il a fait l'an dernier sur le cloître de l'ancienne abbaye de Daoulas, département du Finistère, et il offre à M. le Directeur de compléter le nombre de ses dessins et d'en reduire l'échelle, s'il y a lieu. Il a séjourné huit jours à peine au milieu des ruines de Daoulas et le temps lui a fait défaut pour compléter, aux archives de Quimper et de Rennes, l'historique trop succinct de ce monument qui lui a été fait par M. de Guébriant, son propriétaire actuel. M. Degré dit que M. de Guébriant lui a fait espérer qu'il pourra, dans la suite, restituer au cloître de l'abbaye de Daoula, son aspect du XIIe siècle; enfin il promet d'envoyer, d'ici quelque temps, un travail fait par lui, sur une partie du château et des ruines de l'abbaye du mont Saint-Michel.

M. de Bures promet à M. le Directeur de le tenir au courant des fouilles entreprises par lui dans la région de l'Allier, qu'il habite.

M. Morel, percepteur à Châlons, se félicite de la réapparition du *Bulletin* et lui promet son concours. Il dit que depuis dix ans qu'il fait partie de la Société française, il a exploré nombre de cimetières de la Marne, de toutes les époques, et qu'il se propose de publier les dessins des plus belles trouvailles faites par

lui dans ces lieux de sépultures. Il demande à la Société une subvention pour entreprendre des fouilles près de Châlons, dans le camp d'Attila. M. Morel termine sa lettre en proposant l'admission de plusieurs membres.

M. Charles père s'applaudit de la continuation du Bulletin et lui promet, comme par le passé, sa collaboration. « Cette publication, dit-il, est nécessaire à la Société française, qui ne pourrait, sans abdiquer, cesser d'avoir une publication spéciale. » M. Charles insiste sur la nécessité qu'il y a, pour une revue archéologique, de maintenir toujours l'art à la hauteur de la science.

M. l'abbé Poulbrière, professeur au petit Séminaire de Servière, département de la Corrèze, se félicite de la réapparition du Bulletin. La Corrèze est encore à peu près inexplorée au point de vue archéologique. M. l'abbé Poulbrière annonce qu'il pourrait envoyer au *Bulletin* quelques notes sur les monuments de ce pays.

M. Tholin, architecte départemental à Agen, envoie à M. le Directeur la description de Saint-Caprais, cathédrale d'Agen. M. Tholin met à la disposition du *Bulletin* un certain nombre d'articles sur les églises de l'Agenais. Il applaudit à la résurrection du *Bulletin*.

M. E. Cartailhac, conservateur-adjoint du Muséum de Toulouse, écrit à M. le Directeur pour lui proposer, pour le *Bulletin*, une chronique des Etudes préhistoriques. M. Cartailhac dit qu'à Toulouse on se prépare déjà aux travaux pour le Congrès archéologique de 1874.

M. de Rochambeau est en mesure de faire publier incessamment les mémoires et les procès-verbaux du Congrès de Vendôme.

M. Rassler remercie M. le Directeur du dévouement avec lequel il préside aux intérêts de la Société française et le félicite des soins qui ont été apportés à la publication du premier numéro du *Bulletin*. M. Rassler promet son concours et enverra pour le Recueil des communications intéressantes sur la Haute-Normandie, notamment un travail détaillé sur une sépulture de

jeune femme au ve siècle et sur un trésor romain du temps d'Auguste.

M. le comte de Galembert écrit à M. le Directeur relativement au premier numéro du *Bulletin monumental :* « Je n'ai, pour l'ensemble, que des compliments à vous faire et la cadette sera, j'espère, digne de son aînée. » M. de Galembert, à propos de la création des inspecteurs généraux, signale l'utilité des sous-inspecteurs dans les arrondissements. « Ce serait un moyen, dit-il, de faire pénétrer la Société dans les couches inférieures, où elle est ignorée. »

M. Léon Palustre, le zélé inspecteur de la Société dans l'Indre-et-Loire, signale certains faits relatifs au *Bulletin*. M. Palustre s'occupe activement de recruter de nouveaux membres à l'étranger et en particulier en Hollande, où il a de nombreuses relations.

M. Buhot de Kersers, de Bourges, adresse à M. le Directeur quelques questions relatives au Congrès de Châteauroux. M. Buhot de Kersers se montre très-satisfait du questionnaire et adresse à M. de Cougny ses félicitations sur le premier numéro du *Bulletin*.

M. de Laurière accepte les fonctions d'inspecteur général de la Société française d'Archéologie.

M. R. Charles, professeur à l'école de Pontlevoy, accepte les offres qui lui sont faites par M. de Cougny de collaborer à la rédaction du *Bulletin*. Les environs de Pontlevoy abondent en monuments inexplorés de l'époque romane, églises, abbayes, maisons, manoirs, etc. M. l'abbé Charles, annonce pour le *Bulletin* l'esquisse de certains monuments, jusqu'à présent délaissés au profit des royales demeures de Loir-et-Cher, mais qui, cependant, sont d'un intérêt réel pour la science.

M. l'abbé Barraud, dans une lettre écrite à M. de Caumont, demande à M. le Directeur qu'il veuille bien, eu égard à son état de santé, le relever de ses fonctions d'inspecteur de la Société.

F. de Chavigny.

Concours régional de Tours, exposition des beaux-arts. — Le 3 mai prochain s'ouvrira, dans la ville de Tours, une exposition des beaux-arts, à l'occasion du concours régional qui doit se tenir cette année-ci dans le chef-lieu du département d'Indre-et-Loire. Une commission nommée par l'Administration municipale, sur la présentation de M. le Président de la Société archéologique de Touraine, a été chargée de préparer cette fête des yeux qui conservera, autant que possible, un caractère retrospectif. En conséquence, un appel a été fait à tous les collectionneurs de la ville et des environs, qui tous ont répondu favorablement aux désirs de l'Administration. Nous pouvons donc espérer dès aujourd'hui que la nouvelle exposition n'aura rien à envier à sa devancière et que 1873 se montrera digne de 1847. L. P.

Vente de l'église Saint-Laurent de Beaulieu-lès-Loches. — On se souvient que lors du congrès de Loches, en 1869, une médaille d'argent avait été décernée à M. le marquis de Bridieu par la Société française d'Archéologie, pour avoir acheté de ses deniers et préservé de la destruction l'ancienne église de Saint-Laurent de Beaulieu, nationalisée durant la première république. Nous apprenons par les journaux du département que, par suite du décès de M. de Bridieu, l'église de Saint-Laurent sera mise en vente dans le courant du mois de mars prochain, sur une mise à prix de 3,000 francs. Nous espérons que les amis des arts et des antiquités, si nombreux dans la bonne ville de Loches, sauront trouver le moyen de continuer l'œuvre si généreusement commencée par M. le marquis de Bridieu et préserveront de la destruction ou de la mutilation le remarquable monument dont la vente prochaine est annoncée. G. C.

Restauration de l'hôtel de ville de Bruges. — Tout le monde connaît, au moins par la photographie, la belle façade de l'hôtel de ville de Bruges avec ses trois tourelles en encorbellement,

son crénelage simulé, ses hautes fenêtres rayonnantes et ses quatre étages de statues qui font successivement passer sous nos yeux tous les comtes et toutes les comtesses de Flandre, depuis Beaudoin Bras-de-Fer, le fondateur de la dynastie, jusqu'à Louis de Male, le fondateur du monument. Cet édifiee, élevé dans les dernières années du XIVe siècle, est le plus ancien de ce genre que possède la Belgique, et si l'accolade se montre timidement au-dessus de quelques ouvertures, si de rares meneaux flamboyants se glissent sous certains arcs à la partie supérieure, on peut dire non-seulement que le goût le plus sévère a présidé à cette vaste construction, mais aussi qu'une véritable symétrie se fait remarquer dans la disposition de l'ensemble et des détails, qualité ou défaut qui lui ont fait trouver grâce jadis devant les plus violents ennemis de notre grande architecture gothique Aussi, la conservation et l'entretien de ce magnifique extérieur furent-ils toujours dans la pensée des gouvernants du pays, bien que l'on ait attendu jusqu'à nos jours pour entreprendre une restauration complète, heureusement menée à bonne fin.

Cet important travail, une fois achevé, l'intelligente administration de la ville de Bruges sentit qu'elle ne pouvait s'arrêter dans la voie où elle s'était engagée, que l'intérieur de l'édifice devait répondre à son enveloppe, que tout lui faisait une obligation de poursuivre son œuvre et de ne pas demeurer, sous ce rapport, en arrière des autres cités, telles que Bruxelles, Ypres, Gand et Anvers. La province et l'État, d'ailleurs, n'avaient-ils pas payé la plus grande partie des 151,000 fr. dépensés jusqu'alors, et ne pouvait-on pas de nouveau compter sur leur utile concours ? Un crédit insignifiant était donc nécessaire pour rétablir les choses dans leur état passé, et le conseil communal eût été mal venu de persister à demeurer dans une chambre maussade et indigne de lui, tandis que tout à côté s'allongeait une vaste salle, éclairée par quatre immenses fenêtres qui versaient la lumière à profusion sous une superbe voûte polychrôme en bois, aux clefs pendantes, sur lesquelles se trouvaient figurés mille sujets empruntés à l'Ancien Testament. Je ne parle pas des culs-de-lampes placés à la retombée de arcs, admirablement fouillés

par le célèbre sculpteur Van Oost, qui a répresenté avec un art infini les attributs des douze mois de l'année, ce sujet privilégié des imagiers du moyen âge. Il n'en fallait pas davantage pour justifier la proposition, faite le 1er février dernier, par M. Van den Abeele, qui a demandé en outre que des peintures murales retraçassent les faits principaux de l'histoire de Bruges et rappelassent aux générations trop oublieuses la gloire de leurs aïeux.

Nous connaissons trop la Belgique et son esprit national pour n'être pas certain que la restauration demandée sera votée d'acclamation et nous sommes heureux d'annoncer d'avance cette bonne nouvelle à tous les amis des arts.

LÉON PALUSTRE.

Découverte de monnaies gauloises. — Au mois de septembre dernier, un cultivateur du département de l'Indre découvrit à une faible profondeur, dans les prairies qui bordent la rive droite de l'Anglin, entre le château de Plaincourault et le village d'Ingrandes, à cinquantes mètres environ à gauche de la route de Mérigny, un petit vase de terre contenant vingt-trois pièces d'argent dont la forme et le dessin lui parurent tout à fait singuliers. Il soupçonna aussitôt qu'il avait mis la main sur un important trésor et il courut trouver le fils de M. le Maire, jeune homme qui était allé à l'école et devait lui expliquer tout cela. Ce dernier, aussi embarrassé que notre cultivateur, mais plus hardi et plus libre dans ses mouvements, prit la route de Loches et vient présenter à un orfèvre les monnaies qui lui avaient été confiées. Heureusement le disciple de saint Éloi ne vit que du métal là où il y avait autre chose et il offrit de payer au poids la trouvaille en question. La proposition était loin d'être séduisante et, d'ailleurs, Tours était si près que tout engageait notre habitant d'Ingrandes à courir les chances d'un gain plus élevé. Il arrive, et je ne sais quel bon génie l'adresse à M. le Conservateur du Musée archéologique, avec lequel j'ai quelques relations intimes. Mon ami reconnaît sur-le-champ des monnaies gauloises, non pas des plus rares, il est vrai, mais de

celles au moins qu'il ne possédait pas dans sa collection. Après avoir classé les vingt-trois pièces, qui toutes prenaient place sous cinq types différents, il fixa un prix qui fut bientôt accepté avec une légère augmentation et devint maître du trésor.

Toutes les monnaies entrées de la sorte dans le Musée archéologique de la ville de Tours sont anépigraphes et par conséquent antérieures aux pièces à légende. Suivant la remarque de M. Hucher, notre savant collègue, il faut remonter dans les temps antéhistoriques pour en fixer approximativement la date. Nous allons, du reste, donner ici la description de chacun des types indiqués, afin que les lecteurs du *Bulletin monumental* puissent plus facilement juger de l'importance de cette découverte.

1er type. — D. Tête à cheveux en grosses mèches à droite, grénetis autour. — R. Guerrier à cheval passant à droite et portant un bouclier long ; au-dessus une main levée.

2e type. — D. Tête à grosses boucles à gauche, un torques au cou, grénetis autour. — R. Cheval à droite, au-dessus sanglier accroupi, au-dessous symbole composé de trois croissants réunis.

3e type. — D. Tête à grosses mèches de cheveux à droite. — R. Cavalier à droite portant un bouclier long ; au-dessus un fleuron.

4e type. — D. Tête à grosses boucles à gauche, grénetis autour. — R. Deux chevaux galopant à gauche superposés ; au-dessus grand triquètre à angles recourbés ; au-dessous une croix terminée par quatre points ; un point entre les chevaux.

5e type. — D. Tête à grosses mèches à droite, grénetis autour. — R. Deux chevaux galopant à droite superposés ; au-dessus deux feuilles de laurier ou plutôt deux croissants se touchant par la pointe prolongée d'un point ; au-dessous fleuron fruste, grénetis.

Léon Palustre.

TOURS, IMP. DE J. BOUSEREZ.

FEUILLETS DÉTACHÉS

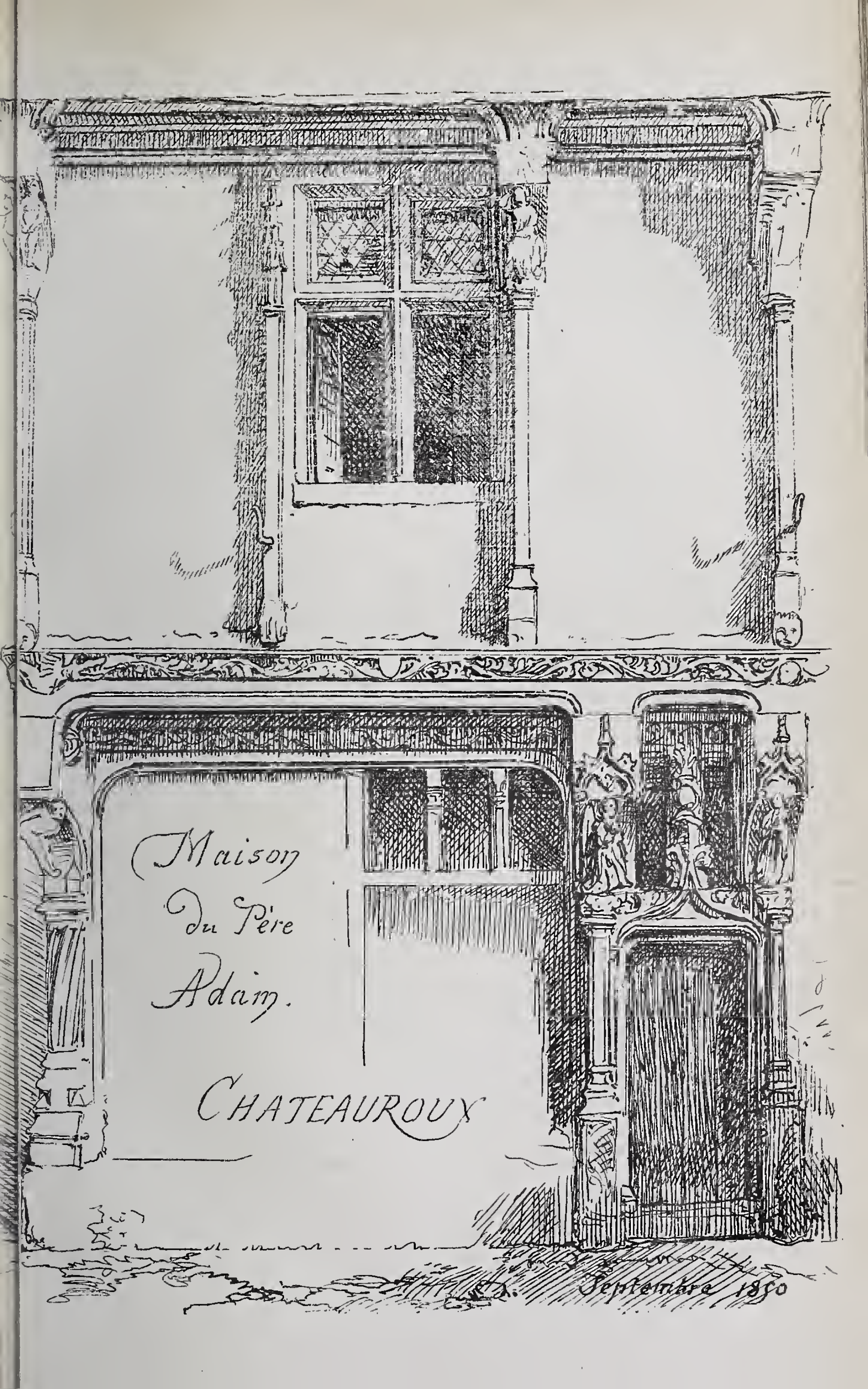
d'un Album

par

M. BOUET

Inspecteur du Calvados.




Maison du Père Adam.
CHATEAUROUX
Septembre 1850

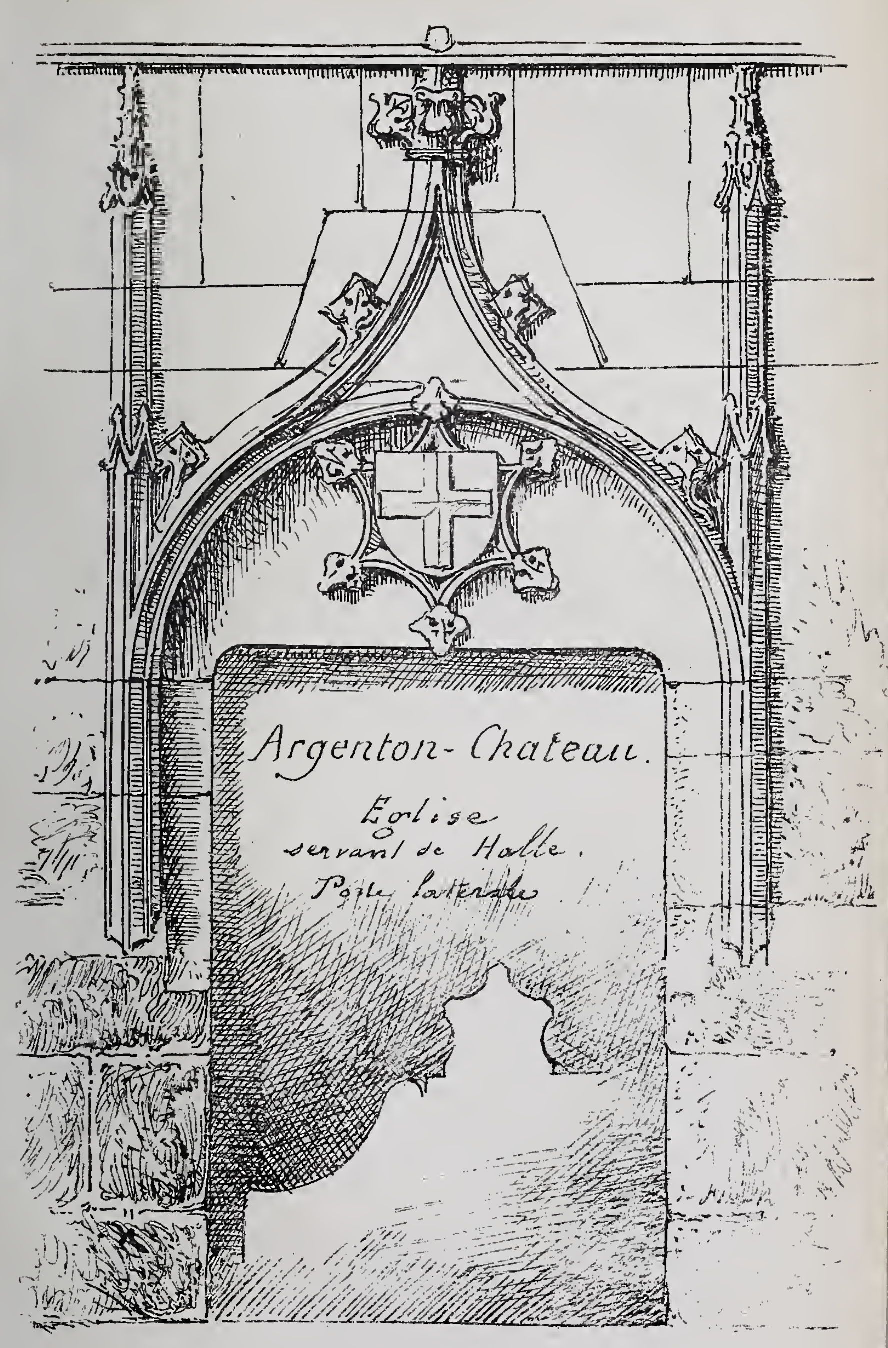
Détails
de l'Abbaye de
DÉOLS.

CHATEAUROUX.

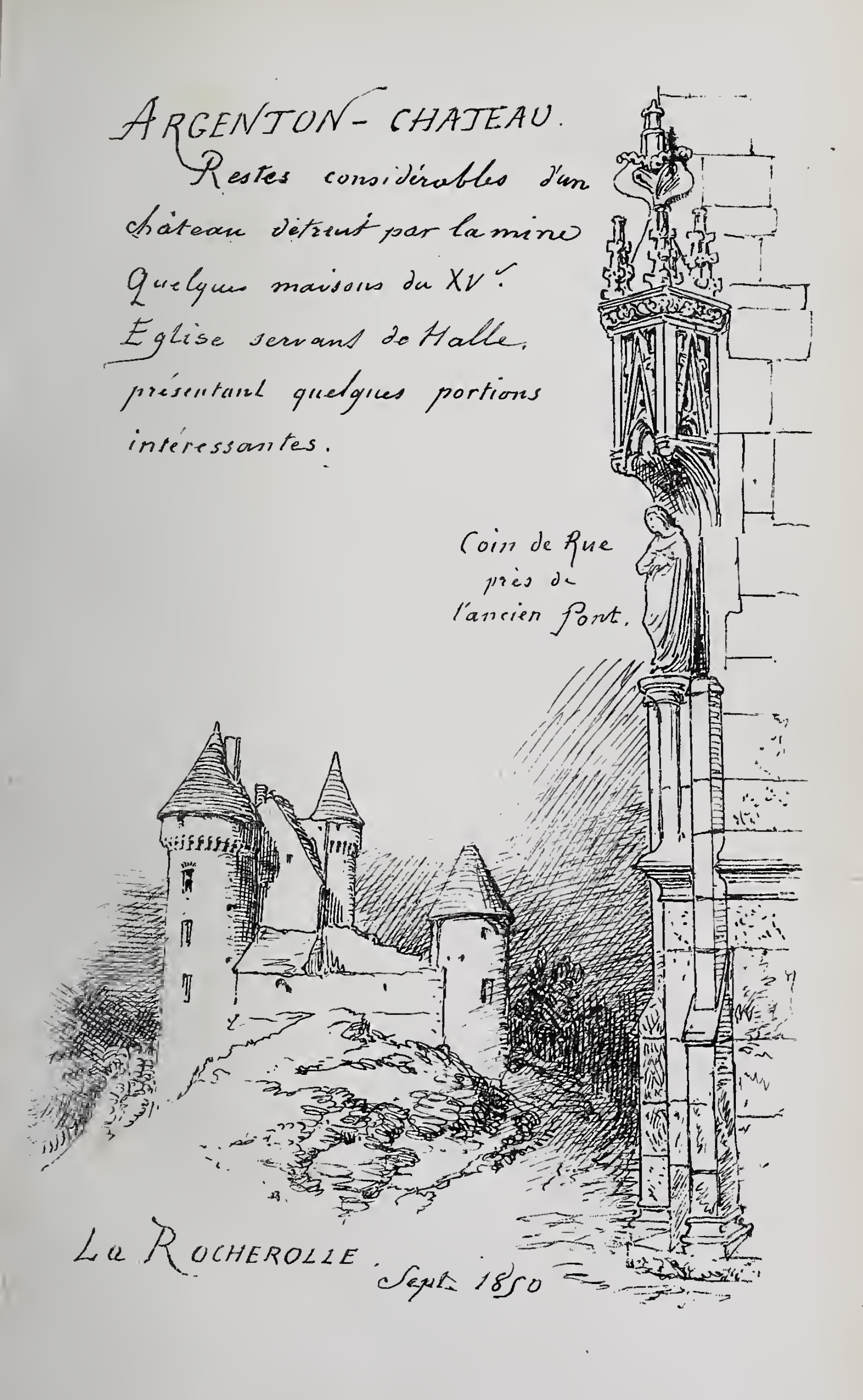
Eglise
entièrement
platrée.

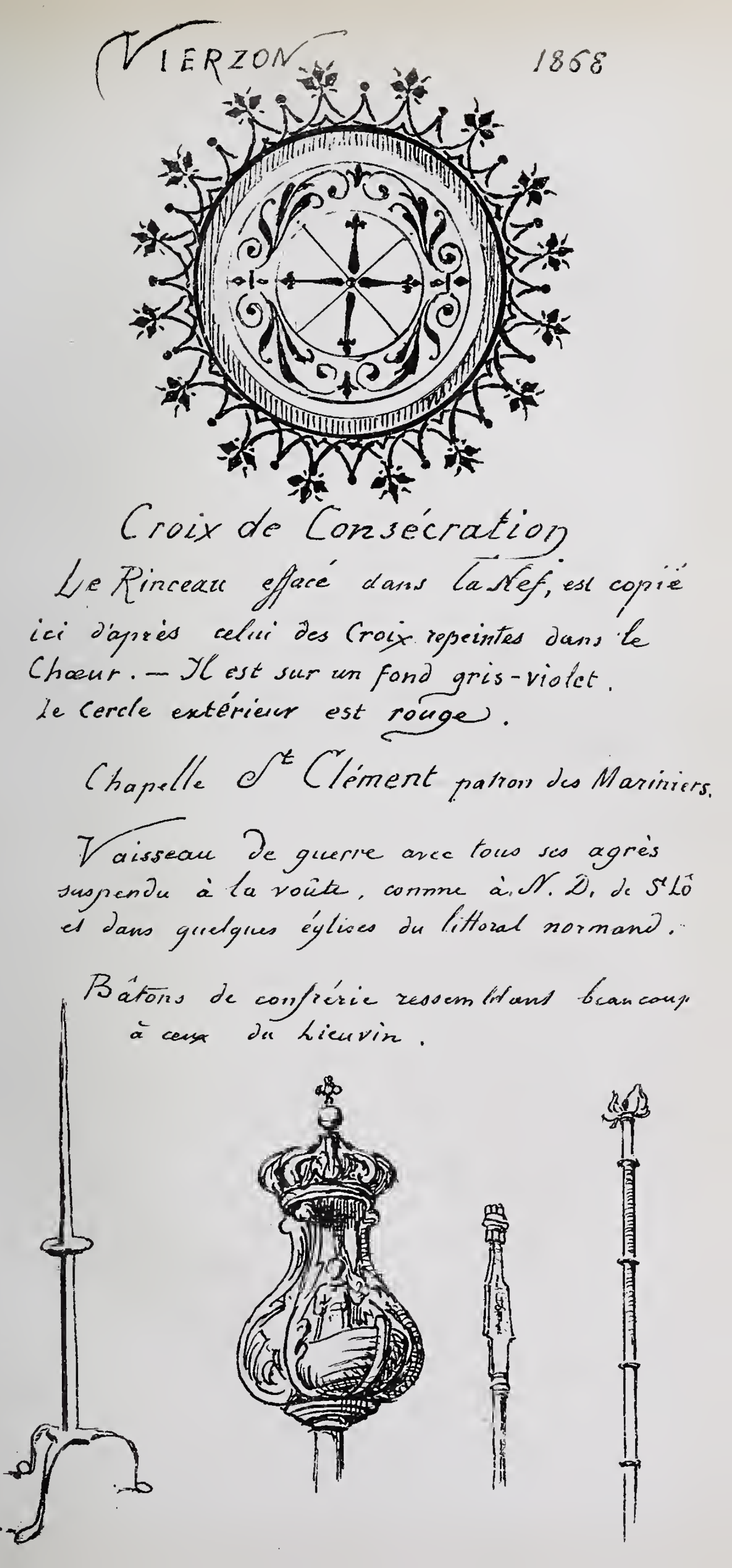


St Martial



Septembre 1850


ARGENTON-CHATEAU.
Restes considérables d'un château détruit par la mine
Quelques maisons du XVe.
Eglise servant de Halle, présentant quelques portions intéressantes.
Coin de Rue près de l'ancien Pont.
La Rocherolle. Sept. 1850



Vierzon 1868

Croix de Consécration

Le Rinceau effacé dans la Nef, est copié ici d'après celui des Croix repeintes dans le Chœur. — Il est sur un fond gris-violet. le Cercle extérieur est rouge.

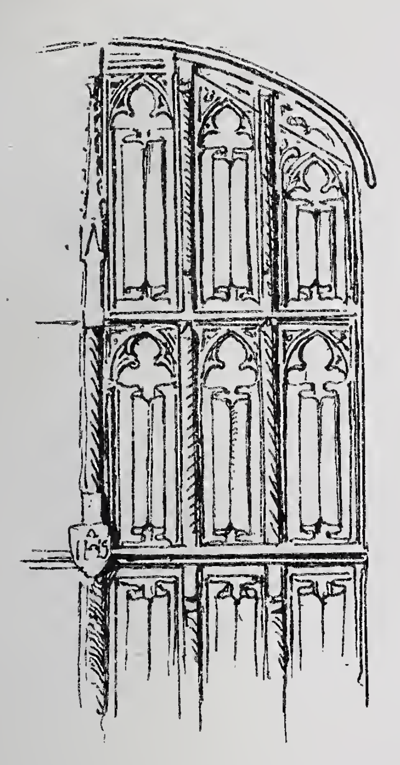
Chapelle St Clément patron des Mariniers.

Vaisseau de guerre avec tous ses agrès suspendu à la voûte, comme à N. D. de St Lô et dans quelques églises du littoral normand.

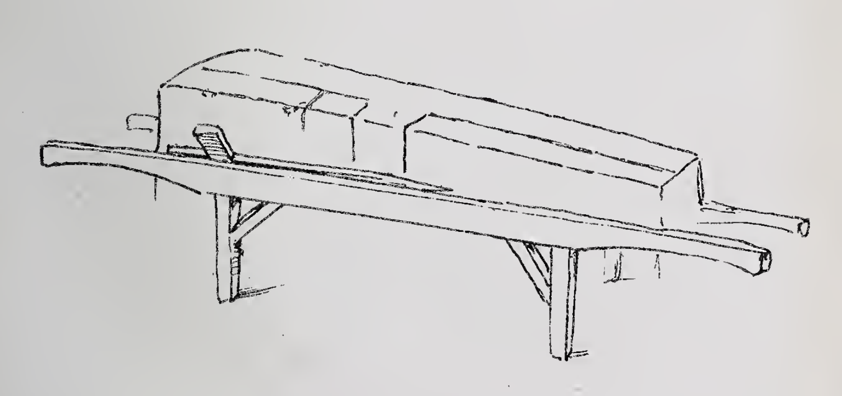
Bâtons de confrérie ressemblant beaucoup à ceux du Lieuvin.

Vierzon.

Porte
de l'Eglise principale.



Dessin interrompu
par l'arrivée de quelques
hommes portant un
cercueil. Ils le déposent
sous le Porche, et s'en
vont, laissant là
la civière, le mort
et la croix de bois
destinée à être plantée
sur la tombe.



Mars 1868

Septembre 1890.

La SOUTERRAINE

MÉMOIRE

SUR

L'ENCEINTE GALLO-ROMAINE DE POITIERS

PAR M. LEDAIN

INSPECTEUR DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST

Au mois de mai 1871, la Société des Antiquaires de l'Ouest chargea un certain nombre de ses membres, formant une commission spéciale, d'étudier les vestiges encore existants de l'enceinte gallo-romaine de Poitiers, afin d'en déterminer, si faire se pouvait, le périmètre exact. Notre collègue, M. Ledain, a consigné les résultats des explorations de la commission, dont il était le secrétaire, dans un excellent mémoire que nous ne pouvons reproduire ici dans son entier, à cause de son étendue, mais auquel nous faisons de larges emprunts qui suffiront pour faire apprécier l'importance de l'étude à laquelle se sont livrés nos confrères de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

M. Ledain rappelle, en commençant, qu'en 1835 cette Société s'était déjà occupée de recherches analogues à celles de 1871. En 1835, toutefois, une grave erreur avait été commise par la commission, qui avait attribué aux Visigoths de prétendues casemates qui n'étaient en réalité que des galeries souterraines, creusées au moyen âge dans les assises inférieures de la muraille romaine. Ce qui avait

trompé les précédents explorateurs, c'était, dit M. Ledain, « la présence dans les souterrains de volumineux morceaux d'architecture, frises, entablements, colonnes, chapiteaux, débris d'inscriptions, arrachés évidemment à des monuments romains de la cité. On supposait que les Visigoths ou d'autres barbares avaient été seuls capables de commettre de semblables destructions pour se mettre en état de défense. Or, il est prouvé aujourd'hui, par l'examen des murailles de la plupart des villes de la Gaule et par des textes de lois des codes Théodosien et Justinien, que c'est l'autorité romaine elle-même qui, pressée par l'urgence du danger, a ordonné la démolition de tous les monuments inutiles ou gênants, pour construire à la hâte des fortifications destinées à repousser les invasions. »

La Commission, nous dit son savant secrétaire, commença ses explorations par les caves de l'ancien évêché, jadis abbaye de Sainte-Croix. « Une longue galerie de plus de 40 mètres, dont les parois sont en grande partie formées de blocs énormes provenant d'anciens monuments, recouverte d'une voûte plate formant plafond et composée d'un blocage de petites pierres noyées dans le mortier, voilà le spectacle qui s'offrit tout d'abord à nos yeux étonnés. Ces blocs étaient bien incontestablement d'origine romaine ; les sculptures dont trois d'entre eux, très-remarquables, étaient couverts, le prouvaient suffisamment. Mais comment expliquer ce corridor se prolongeant ainsi entre des pierres d'une aussi grande dimension et sous une voûte d'une facture si exceptionnelle ? Quel rôle pouvait-il jouer dans les fortifications romaines où il se trouvait pratiqué ? Avait-il bien cette origine ? Telles étaient les questions que nous nous adressions sans pouvoir y répondre, lorsqu'un de nos confrères, M. Ferrand, architecte, trouva subitement la solution du problème.

Dans sa pensée, nous étions là dans des caves creusées postérieurement pour des usages domestiques, sous la base et dans les fondations mêmes de la muraille. Les gros blocs avaient été juxtaposés sans mortier et dans un certain désordre, pour former d'inébranlables fondations, et, sur ce massif, l'on avait assis une maçonnerie très-compacte de petites pierres, noyées dans un mortier très-consistant. En sorte que nous avions sur nos têtes la base même de ce blocage, demeurant comme suspendu et transformé en une voûte plate, par suite de l'extraction des assises inférieures de la muraille. Cette ingénieuse explication nous donna la clef du mystère. Elle était claire et naturelle, elle était justifiée par ce que nous avions sous les yeux, et la suite de nos explorations la confirma de plus en plus. Elle nous donnait enfin la véritable raison d'être de ces singulières galeries, que les Gallo-Romains n'auraient eu aucun motif de creuser dans une semblable situation. »

Nous ne suivrons pas la Commission des Antiquaires de l'Ouest dans les nombreuses et patientes explorations auxquelles elle se livra durant l'espace de plusieurs mois, pour remplir la difficile mission qui lui avait été confiée. Qu'il nous suffise de dire qu'à force de recherches et d'investigations dans les étages souterrains de la vieille cité des Pictons, elle est parvenue à en reconstituer, pour ainsi dire dans son entier, l'enceinte gallo-romaine, avec ses tours, ses portes et les voies qui venaient y aboutir.

Un plan dressé sur une très-grande échelle accompagne le Mémoire de M. Ledain et permet de suivre le tracé topographique de l'enceinte antique, reconstituée par la commission dont faisait partie notre honorable collègue.

La vue de ce plan confirme une observation faite de longue date par notre illustre et savant prédécesseur,

M. de Caumont, lorsqu'en signalant la construction, au IVe siècle, des murs d'enceinte d'un grand nombre de nos anciennes cités, il disait : « Il fallut alors condenser les villes, il fallut restreindre le périmètre de l'enceinte à la partie la plus facile à défendre, à une étendue qui pût, avec les matériaux que l'on possédait, être promptement entourée de murailles. On pourrait citer diverses enceintes murales, renfermant seulement neuf à dix hectares, tandis que les villes qui les ont construites, en occupaient deux cents dans les temps de tranquillité. »

« Une partie de la population resta donc en dehors, aussi bien que les monuments publics qui n'avaient pas été démolis. »

Il en fut ainsi à Poitiers, dont les fortifications, dit M. Ledain, « n'embrassaient que la superficie de terrain susceptible d'une bonne défense, laissant, en dehors, des quartiers habités dès cette époque, qui ne pouvaient être protégés d'une manière efficace. Leur épaisseur était de six mètres. Les tours, très-rapprochées le long de la rivière et sur le front occidental, semblent avoir été plus clair-semées au nord et au midi, c'est-à-dire sur les points où la déclivité et l'escarpement du coteau rendaient l'approche plus difficile. Une distance de 33 mètres 80 cent. séparait chacune d'elles. La muraille s'appuyait sur de larges fondations, formées de couches ou d'assises de gros blocs carrés et rectangulaires dont le nombre variait suivant la configuration du sol, mais qui s'élevait généralement à quatre. Au-dessus, elle se composait d'un blocage, obtenu au moyen d'un mélange de pierres et de débris de toute espèce, concassés et noyés dans un abondant mortier. Extérieurement, elle était revêtue d'un parement de petites pierres cubiques disposées sur plusieurs lignes régulières, alternant avec des chaînages de briques. »

Dans le paragraphe que l'on vient de lire, M. Ledain fait observer, en terminant, que la muraille gallo-romaine était extérieurement munie de chaînes de briques. Il n'en était pas de même du parement intérieur, composé également de petites pierres cubiques taillées et alignées avec soin, mais non orné de bandeaux. Une autre remarque a été faite par la Commission de la Société des Antiquaires de l'Ouest, c'est que « le front méridional de l'enceinte était moins épais que le front oriental, parallèle à la rivière. » Le premier n'avait que six mètres d'épaisseur, tandis que le second, comme on avait pu le constater dans la galerie souterraine de l'ancien évêché, avait 8 mètres au moins. M. Ledain ne nous dit pas à quel motif présumé on peut attribuer la différence, relativement considérable, qu'il vient de signaler ; peut-être la muraille du côté méridional était-elle moins facilement accessible au bélier et autres engins de guerre usités à l'époque gallo-romaine, par suite de l'escarpement plus prononcé du mamelon sur lequel est construite la ville de Poitiers. Cette question, à notre avis, serait bonne à étudier, pour arriver à une connaissance plus complète du système défensif des conquérants de la Gaule.

« A Tours, à Périgueux, dit M. Ledain, les Gallo-Romains, utilisant leurs amphithéâtres pour leur défense, les avaient transformés en énormes bastions ou citadelles, reliés fortement à l'enceinte urbaine. A Poitiers, la configuration du terrain n'avait pas permis de comprendre l'amphithéâtre dans le système général des fortifications. Mais il ne faut pas croire, comme quelques archéologues poitevins l'ont prétendu, que ce grand monument ait été sacrifié, et ses matériaux employés dans les remparts. Il fut conservé et subsista longtemps encore, comme celui de Bordeaux, comme celui de Saintes, laissés également en

dehors des murs. Des actes du XVe siècle prouvent qu'à cette époque ses ruines étaient encore très-considérables. »

Dès 1830, M. de Caumont signalait, dans son *Cours d'antiquités monumentales,* un fait qu'aucun historien n'a connu, dit-il, et qu'ils ignorent presque tous encore ; c'est l'existence, dans la plupart de nos villes gallo-romaines, d'un *castrum* dont les murs sont en grande partie formés de matériaux sculptés des IIe et IIIe siècles, fûts de colonnes, frises, chapiteaux, etc. Déjà des découvertes antérieures avaient, en ce qui concerne la ville de Poitiers, confirmé les observations de l'illustre fondateur de la Société française d'Archéologie. Les recherches auxquelles s'est livrée la commission de 1871, viennent de fournir de nouveaux éléments de conviction. De ces découvertes nous ne signalerons que les plus importantes.

M. Ledain nous conduit d'abord dans une cave du plan Saint-Simplicien. « En examinant, dit-il, avec soin ses replis les plus obscurs, nous découvrîmes trois blocs d'un intérêt considérable, sur lesquels il est nécessaire d'insister. L'un est un grand cippe engagé dans la voûte plate, où il n'est retenu pour ainsi dire que par la puissance du mortier; il se présente la tête en bas, et sa longueur est de six pieds au moins. Deux personnages debout, revêtus d'une tunique et d'un manteau, sont sculptés sur la face antérieure et rappellent par leur attitude et leur costume le personnage que nous voyons sur le cippe romain de Civaux, déposé depuis longtemps au Musée. Les deux défunts représentés sur celui que nous décrivons semblent se tenir par la main. On ne saurait affirmer si ce sont deux hommes ou un homme et une femme; car les maçons gallo-romains ont horriblement martelé le monument pour le noyer dans le blocage de la muraille. Le cippe est couronné d'un fronton triangulaire dans le

tympan duquel est sculpté un petit croissant, emblème de consécration à Hécate, la déesse des enfers. Il ne porte aucune trace d'inscription; cependant la frise du fronton étant très-mutilée, il est possible qu'une inscription y ait été gravée primitivement.

« Un second bloc, débris d'un autre cippe, n'a conservé qu'un fragment de statue dont les draperies sont de la même facture. Enfin, sur un troisième bloc également engagé dans le blocage de la voûte, nous reconnûmes une griffe d'aigle de grande dimension, parfaitement caractérisée. Le fragment de pierre sur lequel elle est sculptée a dû nécessairement appartenir à un bloc considérable. La trace irrécusable du tenon qui le liait au monument d'où il a été détaché, et les proportions plus qu'ordinaires de la griffe en sont la preuve. Ce curieux ornement provient, on peut l'admettre sans témérité, d'un arc de triomphe, aussi bien que l'un des importants fragments des caves de l'ancien évêché, et que plusieurs autres dont nous aurons occasion de parler. »

Arrivée au lycée, la Commission fait exécuter des fouilles dans le jardin et, à une profondeur de trois mètres, elle rencontre les premières assises des fondations de la muraille gallo-romaine. « Quatre rangs ont été mis à nu, puis on a rencontré le sol primitif, sur lequel a été ramassée une monnaie de Néron. Ce sont toujours les mêmes blocs, rectangulaires généralement, juxtaposés sans ciment et apportés là de toutes parts. Sur deux d'entre eux, sont gravés des dessins d'un caractère singulier et fort ancien, affectant la forme de cercles concentriques entremêlés ou opposés les uns aux autres. Ils présentent une analogie frappante avec les figures gravées sur la célèbre grotte celtique de Gavr'inis dans le Morbihan. On serait donc en droit d'attribuer à ces deux blocs une origine gauloise, plus

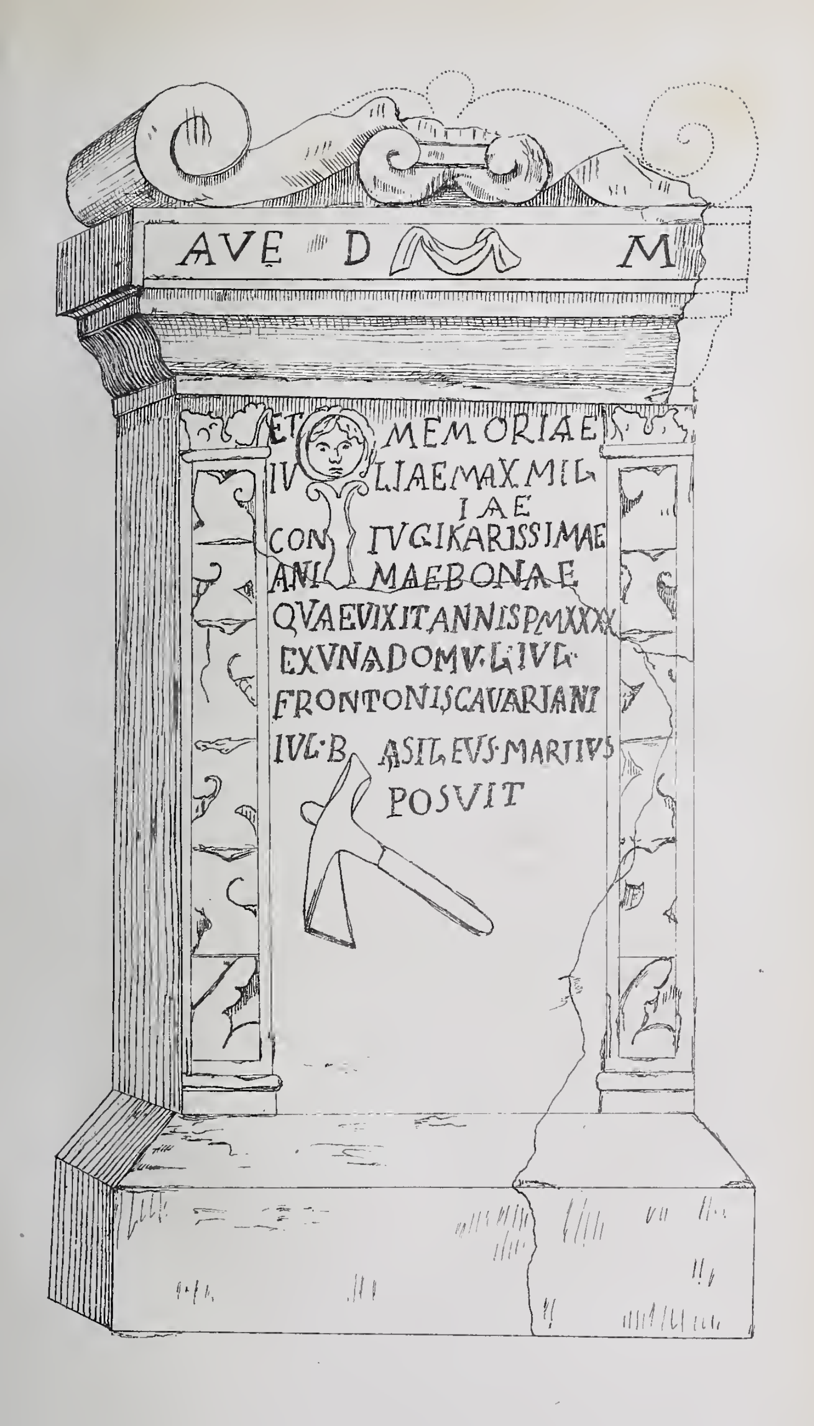
ancienne que celle des autres, à moins qu'on n'admette la persistance de ces gravures archaïques jusque dans les temps romains, ce qui serait possible, quoique peu probable. »

C'est également dans les dépendances du lycée que furent trouvées, par M. Bonsergent, ancien bibliothécaire de la ville, « deux petites stèles funéraires représentant un personnage drapé, assez grossièrement sculpté. L'une d'elles porte l'épitaphe d'un duumvir de la cité, précieux document historique qui apporte la preuve irrécusable de l'existence à Poitiers, dans les temps gallo-romains, d'une organisation municipale complète, comprenant une curie et des magistrats appelés duumvirs. »

Transportons-nous maintenant, avec M. Ledain, dans le jardin du Palais de Justice, rue des Cordeliers, où nous trouverons, sur une longueur de 24 mètres, une portion considérable du rempart antique qui sert de base à un édifice du moyen âge.

« En face de ce monument, construit sur une éminence factice, dit notre savant collègue, l'archéologue se pose naturellement une question qui ne manque pas d'importance. Ce palais, œuvre des comtes de Poitou, remanié plusieurs fois par leurs soins, a-t-il remplacé un capitole, un château, un édifice romain quelconque? Des fouilles seules pourraient élucider le problème, et peut-être feraient-elles découvrir des substructions antiques semblables à celles rencontrées sous le palais du duc de Berry, à Bourges (1). Le capitole de Saintes, détruit en 1328, se reliait aux fortifications romaines, composées de débris antiques comme celles des autres villes de la

(1) *Abécédaire d'archéologie,* par M. de Caumont, ère gallo-romaine, 2e édition, p. 435, 437,


AVE D M
ET MEMORIAE
IV LIAE MAX MIL
IAE
CON IVGI KARISSIMAE
ANI MAE BONAE
QVAE VIXIT ANNIS PL MXXXX
EX VNA DOMV L IVL
FRONTONIS CAVARIANI
IVL B ASILEVS MARTIVS
POSVIT

Gaule (1). A Bordeaux, le vieux palais du roi ou de l'Ombrière s'appuyait sur le mur romain et en occupait l'angle sud-est (2). Le palais de Poitiers, dont l'existence est constatée d'une manière authentique dès le IXe siècle, était aussi, à cette époque, un palais royal. Louis le Débonnaire y signa plusieurs chartes en 839 et 840, *apud Pictavis civitate palatio regio* (3). S'il n'est pas de construction carlovingienne, ce qui est probable, parce que la plupart des monuments publics de l'antiquité étaient encore debout et avaient été utilisés par les dynasties des conquérants germains, il faudra donc lui attribuer une origine romaine. Telle est aussi l'opinion de Dufour, qui le considère comme ayant servi de résidence à la curie municipale (4). »

Une cave, dans la rue de la Petite-Roue, attira ensuite l'attention de la Commission, qui y découvrit « deux grandes colonnes cannelées, engagées debout parmi les autres blocs de fondation. Sur l'une, les cannelures sont creuses ; sur l'autre, elles sont bombées. Dans le blocage de la voûte se montre un petit fragment de frise, sculptée en feuilles d'acanthe, accompagnée d'une bordure de perles. La finesse et la conservation de ce morceau sont dignes d'être notées. »

Arrivés enfin devant le n° 65 de la Grand'Rue, où ils aperçoivent à fleur de terre des arrachements du mur

(1) *Monographie de Saintes*, 1863, par l'abbé Lacurie, p. 19, 133.

(2) *Progrès de Bordeaux*, 1868, *Bulletin archéologique*, n° 10, par M. Sansas, p. 593.

(3) *Historiens de France*, par dom Bouquet, t. VI, p. 629 et suiv.

(4) *De l'ancien Poitou et de sa capitale*, par Dufour, p. 282.

gallo-romain, M. Ledain et ses collègues se posent cette question : « Y avait-il là une porte de ville, comme le suppose Dufour, qui y place la porte Saint-Angilbert, voisine du vieux pont Enjoubert ou Joubert? Le fait est vraisemblable, car la Grand'Rue est une des plus anciennes de la ville et a dû conserver toujours la même direction. Il lui fallait bien une issue dans la muraille. La porte Saint-Angilbert, aussi bien que les autres portes, aura disparu de bonne heure, par suite de la nécessité d'élargir le passage après la suppression du vieux rempart. »

Poursuivant toujours ses explorations, la docte commission arrive au n° 18 de la rue du Pigeon-Blanc. Là, au fond de la cour, le mur antique a conservé sur une longueur considérable, 30 mètres, une hauteur d'au moins quinze pieds. « Il soutient des terrasses de jardins, et des maisons ont été appliquées contre ses robustes parois. Quoiqu'il soit dépouillé depuis longtemps de son revêtement en petit appareil, on le reconnaît aisément, parce qu'il n'a pas subi de crépissage ni de réparations. Là, comme partout, des caves ont été creusées sous ses blocs de fondations. En examinant avec soin ces masses étonnantes, nous avons eu le bonheur de découvrir deux inscriptions complètes, entièrement ignorées jusqu'à ce jour. Ce sont deux grands cippes funéraires couchés la face en bas. Nous les fîmes extraire de la muraille pour en enrichir le Musée, et nous pûmes alors les étudier avec fruit.

« L'un des cippes a été élevé à la mémoire d'une jeune fille, Alphia Faventina, par ses père et mère, Catilia et Faventius; ce dernier, agent de l'impôt du vingtième sur l'affranchissement des esclaves. La grandeur et la beauté des caractères indiquent au moins le IIIe siècle.

ALPHIAE. FAVEN
TINAE. FIL. CATI
LIA. ETFAVENTI
VS. XX. LIB. VILC.

Alphiæ Faventinæ filiæ Catilia et Faventius vicesimæ libertatis vilicus.

« L'autre cippe est moins ancien, mais il est plus intéressant, et donne matière à plus d'observations curieuses. Il ressemble, dans sa forme générale, et surtout dans son couronnement, au cippe de Sabinus l'aruspice, découvert en 1841, dans la rue des Gaillards. La forme négligée des lettres de l'inscription, et surtout des L, semble lui assigner pour date la fin du IIIe ou le commencement du IVe siècle. Un dessin fort curieux gravé dans la partie supérieure de l'inscription et au milieu même des mots qui la composent, attire l'attention d'une manière toute particulière. C'est un de ces petits miroirs en métal poli, semblable à ceux trouvés fréquemment dans les ruines romaines. Une figure de femme apparaît dans le miroir : c'est le portrait de la défunte Julia Maximilla, dont l'époux Julius Basileus a ainsi fixé le souvenir aimé d'une manière sensible et touchante. Une gravure de ce genre sur un cippe funéraire constitue un fait très-rare et peut-être unique, car on ne l'a point remarqué, à notre connaissance, dans les riches musées lapidaires de Lyon, d'Arles, de Toulouse et de Bordeaux. Au-dessous de l'inscription est gravée l'ascia, symbole de consécration très-commun et bien connu.

« Voici maintenant le texte de l'inscription :

AVE M
ET MEMORIAE
IVLIAE MAXIMIL
LAE
CONIVGI KARISSIMAE
ANIMAE BONAE
QVAE VIXIT ANNIS P M XXXX
EX VNA DOMV.L.IVL
FRONTONIS.CAVARIANI
IVL.BASILEVS MARITVS
POSVIT

Ave, Dis Manibus et memoriæ Juliæ Maximillæ, conjugi carissimæ, animæ bonæ, quæ vixit annis plus minus XXXX, ex una domu Lucii Julii Frontonis Cavariani, Julius Basileus maritus posuit.

« M. le général Creuly, auquel elle a été soumise par notre confrère M. A. de Barthélemy, a fait remarquer que la phrase *ex una domu L. Julii Frontonis* signifie que la défunte et son mari appartenaient à une seule et même famille, celle de Lucius Julius Fronton, ainsi que le prouvent encore les noms de Julius et Julia portés par ces trois personnages. Il a paru considérer le mot *Cavarianus* comme un quatrième vocable de Fronton, ajoutant toutefois qu'il pourrait bien n'être qu'un mot ethnique. Nous ne saurions partager l'hésitation de l'honorable épigraphiste. Cavarianus ne peut pas être un nom de personne, mais c'est évidemment un nom de lieu, le nom de la cité à laquelle appartenait Julius Fronton. Quel était ce peuple des Cavariens? Très-probablement, le

même que les Cavari, petit peuple de la Gaule connu des anciens géographes. Suivant Strabon, le territoire qu'ils occupaient commence à Cavaillon et s'étend jusqu'à la jonction du Rhône et de l'Isère. Ils étaient au-dessous des Vocontii et des Tricorii (1). En un mot, leur territoire correspondait, en totalité ou en partie, à l'ancien comtat Venaissin. Or, si l'on regarde comme certaine, ce qui semble difficile à nier, l'identification des Cavariani et des Cavari, nous connaîtrions le lieu d'origine de Julius Fronton. On s'expliquerait alors le quatrième vocable de ce personnage gravé sur notre cippe. Au surplus, M. Creuly nous a fourni un puissant argument en faveur de notre opinion. Il nous signale en effet, d'après Orelli et Bimard, dans Muratori, une inscription trouvée autrefois à Aoste (Augustum), dans l'Isère, sur un monument élevé à un certain Lucius Julius Fronton, préfet de la cavalerie et quatuorvir.

LIVLFRONTONI
PRAEFEQVIT
IIIIVIRITER
VICANIAVGVST.

« *Lucio Julio Frontoni, præfecto equitum quatuorviro iterum vicani Augustani.* Ce Fronton ne saurait être distinct de celui de notre inscription poitevine, et, si le Cavarianus ne s'y trouve pas, comme sur la stèle de Julia Maximilla, c'est qu'il était originaire du pays même, ou du moins des confins du pays qui lui érigeait le monument, tandis qu'à Poitiers, ville très-éloignée des Cavari, cette désignation devenait nécessaire et naturelle sur le monument de sa parente Maximilla. On pourrait se

(1) Strabon, liv. IV, éd. 1809, t. II, 25, 26,

demander si le miroir et l'ascia ont été gravés avant l'épitaphe et s'ils ont bien été faits à l'intention de la personne défunte. Il est clair qu'ils ont été tracés auparavant, la disposition des lettres l'indique; c'est par là que le graveur a commencé son travail. Mais le miroir et l'ascia sont parfaitement contemporains de l'inscription. C'est la même main, c'est le même outil qui ont tracé le tout. Par conséquent, le monument a dû être fait tout entier à l'intention de la défunte.

« Un troisième cippe a été retiré de la muraille, au lieu même où nous avons découvert les deux précédents, c'est-à-dire au n° 18 de la rue du Pigeon-Blanc, où on l'a encastré dans un nouveau mur; il n'est pas complet. L'inscription est plus grossière que celle de Maximilla, la parente de Fronton le Cavarien; mais elle est à coup sûr de la même époque, quoique peut-être un peu postérieure, car elle mentionne deux personnes appelées Cavaria. C'est donc un nouveau tombeau érigé à la mémoire d'un autre membre de la même famille. Dans la première inscription, le mot Cavarianus est employé comme nom de lieu et appliqué à la personne originaire de ce lieu. Dans celle-ci, il a changé sa signification primitive, et s'est transformé, par une évolution naturelle, en nom de famille. Ainsi une partie de la famille de Fronton le Cavarien, après un séjour prolongé à Poitiers, aura fini par prendre le nom unique de son pays d'origine.

CAVARIA
COROBILLA
CAVARIE.AS
SCLEPIPATE
NESVEPOSV
NTISSIMI.

« Voici comment on pourrait lire cette inscription, d'après l'interprétation de M. le général Creuly : Cavaria Corobilla a élevé ce monument à sa patronne Cavaria, fille d'Asclepius. »

Nous appellerons l'attention du lecteur sur la curieuse stèle consacrée à la mémoire de Julia Maximilla, dont nous donnons ici un dessin d'après l'album qui accompagne le mémoire de M. Ledain. Comme le fait observer notre honorable collègue et comme l'a remarqué la commission dont il a été le secrétaire, cette stèle appartient à la fin du IIIe siècle ou au commencement du IVe. De cette découverte ressortent deux conclusions. La première c'est que les murs antiques de Poitiers où se trouvait encastrée la stèle en question, ne sauraient être antérieurs au IVe siècle ; la seconde c'est que la sépulture par incinération a persisté, à Poitiers du moins, jusqu'au commencement du IVe siècle, contrairement à l'opinion de certains archéologues qui prétendent que ce mode de sépulture a complétement disparu au IIIe siècle pour faire place à l'inhumation.

(*A suivre.*)

NOTES ARCHÉOLOGIQUES

SUR

QUELQUES ÉGLISES ROMANES

DU MIDI DE LA FRANCE

PAR M. L. NOGUIER

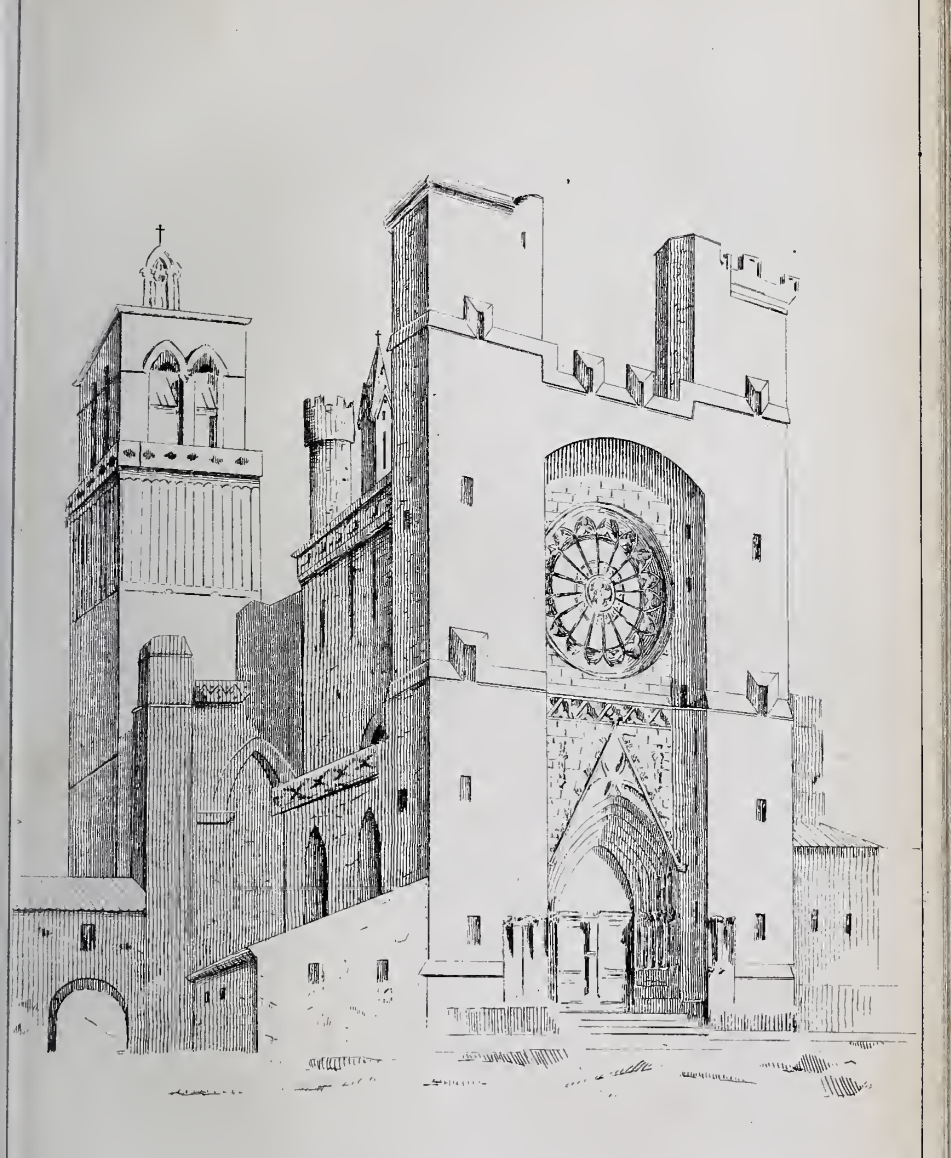
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

(*Fin.*)

SAINT-NAZAIRE DE BÉZIERS.

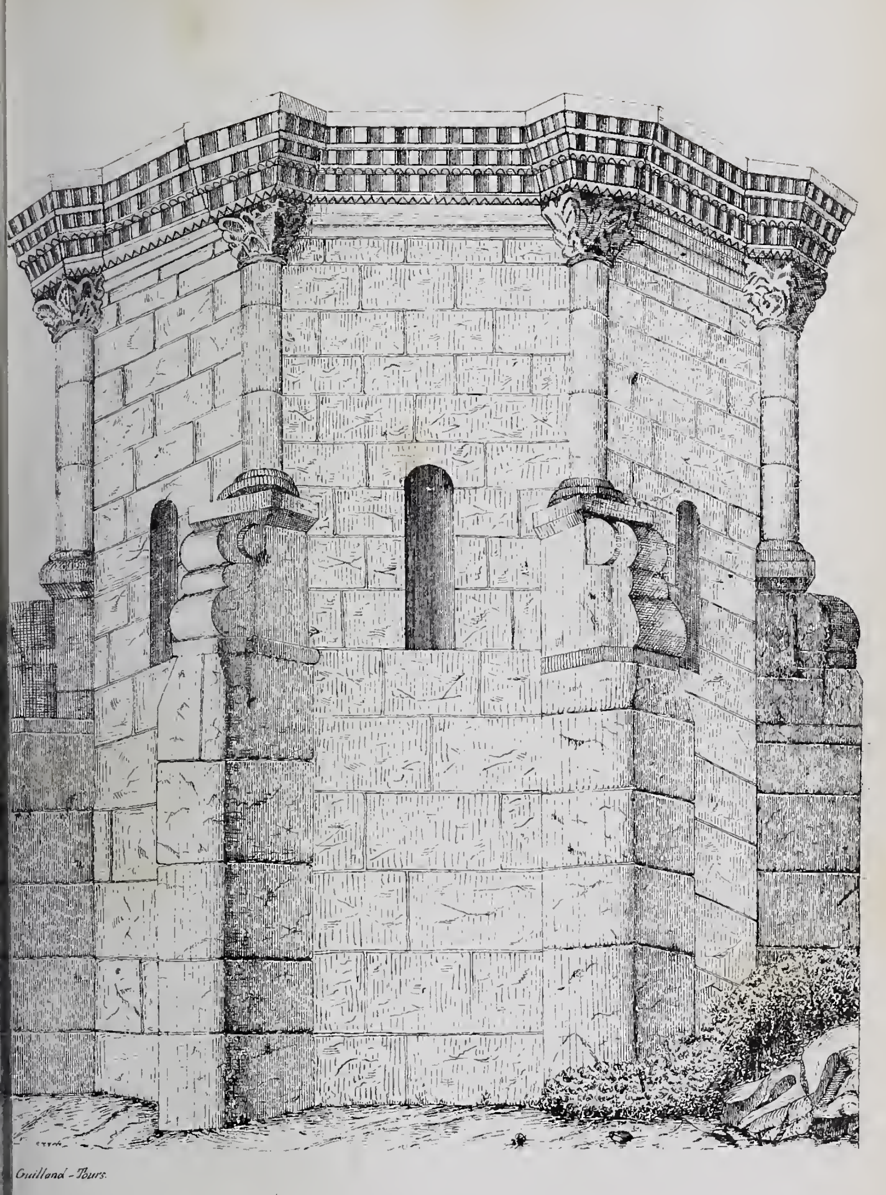
L'ancienne cathédrale de Béziers, dédiée à saint Nazaire et à saint Celse, est à la fois le monument le plus important de la région et le plus intéressant, en ce qu'on peut y suivre les transformations successives de l'art chrétien. Chaque âge a laissé son empreinte sur ses murs, mais nos investigations porteront principalement sur les parties romanes qui ont été confondues et données à la même époque par la plupart des archéologues. L'étude et la comparaison des indices architectoniques nous permettrons de les distinguer et de rectifier certaines attributions chronologiques, inacceptables aujourd'hui.

Époque romane. — Au milieu du VIIIe siècle, le siége de l'évêque de Béziers est transféré de la basilique de Saint-Aphrodise à Saint-Nazaire. Une église avec le même vocable existait donc au même lieu depuis longtemps. — En 889 Ausemandus et sa femme font un don à cette église, laquelle, disent-ils, est située sous les murs ou hors les murs de Béziers, *fundata infrà muros civitatis.*



Ancienne Cathédrale de Béziers.
Aujourd'hui St Nazaire.

. Guilland, Tours.



Guilland - Tours.

S[t] Jacques de Béziers.

Ce texte est corroboré par la découverte récente, dans le voisinage, des substructions de l'enceinte gallo-romaine du IVe siècle, composées presque en entier de débris d'édifices antiques, comme dans beaucoup d'autres villes. — En 977 ou 982, Guillaume, vicomte de Béziers, et la vicomtesse Ermentrude donnent le village de Lignan, dont les revenus doivent être employés à la construction. — Le 21 mai 1130, l'évêque Brémond vient encore au secours des chanoines, occupés à rebâtir leur église (1). L'histoire ensuite ne nous apprend plus rien de positif jusqu'au commencement du XIIIe siècle. Recherchons ce qui peut rester de ces temps primitifs.

Lorsqu'on pénètre dans l'intérieur de l'édifice, l'œil est frappé de l'unité apparente de ce magnifique vaisseau, divisé en son milieu par un large transept et couvert de voûtes d'une grande élévation (72 pieds). Sa longueur est de 155, et sa largeur de 42 pieds. — En examinant de près, on s'aperçoit bientôt que les deux travées de la grande nef, les plus voisines du chœur, diffèrent essentiellement de celles du fond. Il suffit pour cela de comparer les arcs des voûtes et les colonnes qui en soutiennent les retombées. Les raccords, faits avec une grande habileté, sont, du reste, à peine visibles.

En se bornant d'abord à l'examen de la portion qui s'étend de la naissance du chœur jusqu'au-dessous du transept, la première chose et la plus saillante à observer est la double ordonnance de colonnes placées sous les arcs-doubleaux. Celles du rez-de-chaussée sont isolées, à demi engagées dans des pilastres carrés, tandis que celles de l'étage supérieur sont groupées par cinq de diamètres divers. Leurs chapiteaux respectifs diffèrent plus encore.

(1) Renseignements tirés du *Gallia christiana*.

Les deux ordonnances appartiennent sans aucun doute à des époques parfaitement distinctes.

Selon nous, les quatre demi-colonnes du rez-de-chaussée ont fait partie d'une église romane qui a été plus tard surexhaussée et plus tard encore agrandie. Les gros murs qui en dépendent sont les plus forts et aussi les plus anciens de tout l'édifice. Ils n'ont pas moins de 2 mètres 15 cent. d'épaisseur. — Les deux fenêtres en plein cintre actuellement fermées qui l'éclairaient ne ressemblent à aucune autre; elles prenaient jour sur la chapelle de la Vierge, ou plutôt sur son emplacement et sur les terrains non bâtis de l'évêché. La dimension des murs a nécessité un profond ébrasement tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, et deux archivoltes en retrait l'une par rapport à l'autre. Une moulure, sur le parement intérieur, est le seul ornement de ces baies d'une extrême simplicité. Les chapiteaux des demi-colonnes sont d'un style plus facile à classer. Les entrelacs savamment disposés, les animaux monstrueux, enfin les scènes historiées ne peuvent être antérieurs au XIe siècle. Dans l'adoration des Mages on remarque, à gauche, un chameau, détail biblique qui ne pouvait être négligé à Béziers. — L'édifice dont nous retrouvons les traces se terminait à l'est presque exactement à l'aplomb du clocher, car on voit, au dehors, des restes de corniche romane avec leur retour d'équerre, à côté des deux premières lancettes du chœur. Il avait probablement trois travées pareilles; or, celle du milieu, qui existe, offrant un développement de 35 pieds, nous donne pour la longueur totale 105 pieds. — Citons encore la corniche intérieure des murs latéraux, qui n'est que le développement des tailloirs de nos chapiteaux; ses deux extrémités sont brusquement interrompues, on sent qu'elles se prolongeaient plus loin. L'ouverture des arceaux qui

s'ouvrent sur les transepts a motivé une autre immense coupure de la même corniche. — La décoration intérieure et la hauteur sont annoncées par les demi-colonnes dont il a été parlé. — Il ne manque de renseignements qu'à l'égard de l'abside, selon toute apparence voutée en cul-de-four et demi-circulaire, suivant les habitudes des premiers temps. — Dans notre pensée, les murs romans avec leurs baies cintrées seraient plus anciens que tout le reste. Les XIe, XIIe siècles peuvent n'avoir ajouté que les demi-colonnes du rez-de-chaussée et peut-être une voûte en berceau. Notre supposition relativement à l'existence de cette voûte, devient presque une certitude en présence de la *Chronique de la croisade contre les Albigeois,* écrite par un contemporain :

E ars totz lo mostiers que fetz maestre Gervais,
Pel mieg loc se fendet per la calor e frais
En cazeron dos pans.

« Brûlée fut aussi la cathédrale bâtie par maître Gervais; de l'ardeur de la flamme elle éclata et se fendit en deux pans » (traduction de Fauriel) (1). Cette cathédrale incendiée qui éclate et se fend, ne peut guère s'entendre que d'une église voûtée. L'année 1209 fut véritablement, pour l'histoire monumentale comme pour l'histoire politique du pays, une date fatidique. En architecture, l'ère romane proprement dite, dès lors fermée, fit place au système de la transition, qui se produisit dans le Midi beaucoup plus tard que dans le Nord, et fut surtout pratiqué dans la première moitié du XIIIe siècle (2).

(1) Documents inédits de l'Histoire de France.
(2) *Gallia christiana.*

Époque de transition. — Les besoins religieux des populations durent commander la prompte réparation des désastres du siége. Aussi voyons-nous, en 1215, l'évêque Raymond, dit Niger, donner à son avénement mille sols melgoriens pour la reconstruction de Saint-Nazaire (1). Les parties élevées vers ce temps sont : 1° les voûtes des deux premières travées de la grande nef et les murs bâtis en surélévation sur la corniche romane ; 2° les deux grandes chapelles du transept ; 3° les œuvres basses du clocher formant la nef de la chapelle de la Vierge.

Le plan adopté à ce moment est très-perceptible, on voulait transformer ce qui existait en une église à trois nefs. Les murs romans furent largement coupés pour communiquer avec les transepts, qui ne devaient être que les extrémités des collatéraux. Les premiers arceaux de ceux-ci furent seuls construits. En les fermant plus tard, on a laissé subsister dans le haut l'arc ogival tout entier. Les détails vont nous montrer les caractères bien connus de la transition précisés de la manière la plus formelle.

La première opération avait été nécessairement l'exhaussement des murs de la nef centrale, sur lesquels fut appliquée l'ordonnance des colonnes groupées du premier étage. Les chapiteaux à feuilles recourbées n'ont presque plus rien de roman. Les tailloirs, fort diminués, ont perdu leurs moulures. — La réfection des voûtes détruites vint ensuite ; elles furent croisées cette fois, et absolument pareilles dans les travées voisines du chœur et dans tout le transept. Les arêtiers se composent de trois forts boudins. Les arcs-doubleaux, plus significatifs encore, ont une face plane dont les arêtes sont adoucies par des boudins à gorge, vrai type de l'art intermédiaire. Dans les

(1) De Caumont, *Abécédaire religieux*, p. 391.

transepts les voûtes s'appuient sur des cariatides étranges, chevauchant des bêtes à cornes, ou posées dans des attitudes bizarres. J'y vois les premiers essais de ce génie fantaisiste qui, dans les siècles suivants, illustra nos monuments de productions souvent grotesques. Les fenêtres bouchées ou ouvertes, soit des transepts, soit des tribunes de la nef, sont semblables, légèrement ogivales et sans ornements. Les tribunes n'ont d'autre raison d'être que le désir d'alléger les murs, en diminuant leur épaisseur dans le haut et de laisser la lumière pénétrer plus facilement. J'ai dit ailleurs que la frise à triglyphes et à métopes, qui orne l'appui des balcons, venait d'un édifice gallo-romain, et je l'ai prouvé en montrant des fragments de cette même frise sur divers points de la ville. D'autres figuraient, paraît-il, sur le jubé qui a existé jusqu'en 1789. Il ne faut donc pas voir là une imitation faite à l'époque romane, mais l'emploi accidentel et assez extraordinaire de cette décoration antique provenant de quelque monument gallo-romain. — A l'extérieur, la belle corniche qui couronne le mur du transept méridional est composée d'une double arcature à consoles, terminées par des têtes d'homme ou d'animaux. Ce genre de décor fut très-usité dans la dernière période romane sur les bords du Rhin, en Auvergne et dans le Midi (1). Le transept du nord en était dépourvu. Ces divergences s'expliquent facilement, dans un temps où les traditions romanes tantôt persistaient, tantôt étaient abandonnées, suivant les circonstances.

Que les éléments dont nous venons de nous occuper appartiennent à la transition et participent à la fois du roman et de l'ogival, c'est là un point indiscutable et sur

(1) De Caumont, *Abécédaire*, p. 196.

lequel nous croyons inutile d'insister. La question de savoir s'ils sont antérieurs ou postérieurs à 1209 semble plus délicate; au fond, cependant, l'une est jugée par l'autre. En effet, le XIIe siècle a été exclusivement roman dans le midi de la France et il est impossible de faire remonter jusque là nos voûtes ogivales, nos culs-de-lampe à figures, enfin nos colonnes accolées avec leurs chapiteaux franchement gothiques. D'un autre côté, des constructions aussi considérables ne sauraient dater des années si profondément troublées qui précédèrent immédiatement l'invasion normande. Dans l'hypothèse contraire ne devrions-nous pas, d'ailleurs, retrouver les traces de l'immense écroulement raconté par le chroniqueur de la croisade; on ne les rencontre nulle part. C'est après la conquête de Simon de Montfort que l'influence du nord triomphe de toutes les résistances. L'arc en plein cintre se laissa couper par l'ogive nouvelle, qui se montra d'abord timide et peu élancée, telle enfin que nous l'avons décrite. L'ère de la transition, dont la durée ne fut pas longue, se termina vers 1250. Toutes les grandes églises du Midi entièrement ogivales, à Toulouse, à Albi, à Rodez, à Carcassonne, à Narbonne, à Valmagne, etc., ne furent commencées qu'après cette date.

Tels sont les motifs qui nous ont déterminé à adopter pour tout ce que nous venons de voir une classification chronologique différente de celle de nos devanciers. Ils ont tous, l'un après l'autre, attribué au style roman des XIe et XIIe siècles les deux ordonnances superposées des deux premières travées de la nef, aussi bien que le transept, sans admettre aucune distinction, ni constater aucune différence. Cette confusion d'œuvres si diverses date de loin (1836), et menaçait par sa persistance d'acquérir l'autorité de la chose jugée. Pourtant J. Renouvier, frappé

des signes si apparents de la transition, a été conduit jusqu'au commencement du XIIIe siècle, opinion qui se rapproche beaucoup de la nôtre. Nous en avons assez dit pour permettre à nos lecteurs d'apprécier en connaissance de cause et de juger cette intéressante question d'archéologie locale.

Époque ogivale. — Extérieurement, l'ensemble de l'église Saint-Nazaire, sauf les murs des transepts, peut être considéré comme exclusivement ogival. Intérieurement, il en est de même du chœur et des deux travées occidentales.

Sous l'épiscopat de Raymond de Colombiers (1293-1294), se place l'agrandissement de la nef : *eo Præsule navis basilicæ majoris ampliata est.* — En 1354, 1374 et en 1421, diverses donations témoignent que l'œuvre se continuait et n'était pas encore terminée au commencement du XVe siècle. — Les caractères propres au XIVe siècle se rencontrent partout; aussi a-t-on pu affirmer avec raison que tout appartenait à l'architecture ogivale secondaire.

Les principales arcades sont en ogive équilatérale. Les arêtiers et les arcs-doubleaux des voûtes ont des moulures nombreuses dont les tores principaux se terminent par une arête mousse figurant un filet typique. — Les colonnettes, excessivement maigres, ont des chapiteaux réduits à presque rien, décorés de feuilles appliquées et divisées en deux étages. Dans le chœur et la sacristie, les chapiteaux disparaissent même complétement. — Un triforium, consistant en deux baies carrées jumelles, s'ouvre au-dessus des chapelles latérales du fond. — Les fenêtres, comme d'ordinaire, comprennent deux ogives inscrites, surmontées d'une rose polylobée. — Au dehors, les balustrades présentent des rosaces percées de quatre lobes; celle

de l'abside seule offre une série de petites ogives qui paraissent se rattacher à l'école du XIII[e] siècle.

Cette circonstance et le profil plus simple des arêtiers de la voûte ont fait penser que cette partie avait précédé la reconstruction de la nef. Les autres caractères restant les mêmes, ceci importe peu à notre classification générale, et il ne faut pas plus s'y arrêter qu'aux dates fixes de 1293 et de 1421, car rien n'est absolu dans les divisions générales, reliées l'une à l'autre par des traits communs. Quand les architectes du Midi adoptèrent définitivement le style ogival, à la fin du XIII[e] siècle, ils le pratiquèrent en l'état où il était parvenu dans le Nord, et nous ne possédons à peu près rien qui soit tout à fait primitif (1).

Au point de vue de la perfection artistique, les détails les plus remarquables sont la grande rosace du fond, les contre-forts de la nef à toiture pyramidale, la frise ornée qui les lie aux tours de la façade et aux transepts, les sculptures des contre-forts de l'abside, enfin le décor du clocher.

Les chapelles du Tiers-Ordre et de la Vierge, dans le goût de tout le reste, n'ont rien de particulier. Cette dernière a été, il y a quelques années, surchargée d'une lourde galerie en briques, superfétation déplorable que nous ne désespérons pas de voir démolir un jour.

Le cloître, en entier du XIV[e] siècle, n'a jamais été achevé. On y peut noter la disposition des voûtes, très-heureusement combinées par rapport aux surfaces irrégulières à couvrir, chaque côté ayant des proportions différentes. Nous n'avons pu tirer aucun renseignement du blason sculpté sur une clé de voûte, et qui se com-

(1) *Antiquités monumentales,* t. VI, de Caumont.

pose de trois écussons contenus dans un écusson plus grand; il n'appartient à aucun de nos évêques. — Au levant, l'ancienne porte qui, jusqu'à la construction de la cour de l'évêché, servait d'entrée à l'église, a été transformée en une chapelle presque toujours masquée par d'affreux vantaux. Toutes ces fausses destinations sont choquantes dans un édifice aussi vaste, où il y a largement place pour tout. Il serait si naturel de laisser les portes à l'état de portes et les fenêtres à l'état de fenêtres.

La sacristie fut bâtie par l'évêque Guilhaume de Montjoie en 1443 (1). Du même temps date la salle capitulaire, au-dessus de la chapelle du Tiers-Ordre, où l'on voit en plusieurs endroits les armoiries des Montjoie, *de gueules diapré d'or à une clé d'argent, les pannetons percés.* Le mur extérieur a des contre-forts triangulaires qui empiètent sur la voûte du cloître, dont l'antériorité est ainsi bien certaine. Ces deux petits édicules marquent la fin de toutes les constructions même accessoires; elles sont restées depuis lors dans un remarquable état de conservation.

Fortifications. — Un grand nombre d'églises construites à dessein sur les points les plus élevés furent très-sérieusement fortifiées. Avant la regrettable invention de l'artillerie, leur masse et la hauteur de leurs murailles se prêtaient à merveille à cette autre destination si différente et les couvents étaient de même entourés de remparts et de bastions. C'est que, dans les âges qui ont précédé le nôtre, les choses de la religion et les choses de la guerre étaient fort mêlées, quand la religion n'était elle-même pas un sujet de guerre. Notre cathédrale est un exemple d'autant plus curieux à étudier, que ses défenses

(1) *Gallia christiana.*

n'ont pas été ajoutées après coup, mais conçues en même temps que le plan général, celui du moins définitivement exécuté.

C'est surtout à l'occident et au midi que l'architecte a prodigué les précautions contre une attaque possible. Les tourelles rondes et les tours carrées sont armées de créneaux placés sur des encorbellements très-saillants. Ils sont taillés en pointe de diamant et percés de meurtrières patées à leur extrémité inférieure; le profil en est superbe. — L'énorme machicoulis qui couvre la porte principale est formé de corbeaux ornés de figures, tandis que les machicoulis de l'abside sont tous unis. Sur ce dernier point, le parapet qui sert de base à la balustrade n'a de meurtrières que vers le midi. A la suite vient la corniche romane dont il a été question, garnie aussi d'un parapet à meurtrières plus petites. M. Viollet-le-Duc l'a attribué au XIIe siècle, nous pensons qu'il ne remonte qu'au XIIIe — Les hautes tours qui flanquent la façade occidentale sont éclairées par de rares fenêtres rectangulaires et par de nombreuses meurtrières sur le parement intérieur. Du point culminant où elles sont assises, elles dominent au loin tout le cours de l'Orb, qui coule à leurs pieds. Leur ensemble, avec le corps principal en retrait, si sobrement mais si heureusement décoré, est du plus grand effet. Le dessin que nous en donnons permettra à ceux de nos lecteurs qui ne l'ont pas vu d'apprécier la beauté des lignes générales.

Au nord, le clocher, qui n'est qu'un donjon formidable, complète le système de la défense. Il consiste en une tour carrée ayant 138 pieds de haut, 39 de large, et divisée dans l'intérieur par trois voûtes ogivales. Tout le bas est une construction romane dont l'ancienneté se reconnaît très-bien sur la face orientale. C'était autrefois la base d'une

autre tour qui a précédé celle que nous voyons debout, et qui n'avait que 21 pieds de côté. Ceci est démontré par la corniche, coupée à ses deux bouts, qui règne à la hauteur de la fenêtre du nord, bouchée et en plein cintre. Aussi, les fenêtres des étages supérieurs ne sont-elles pas dans le même axe, non plus que celle ouverte pour donner du jour à la chapelle de la Vierge. Le raccordement avec l'angle nord-est du transept est très-apparent, malgré le revêtement du mur qui paraît assez moderne. Toute cette partie était, en tous cas, postérieure à la nef qui précède le chœur, puisqu'elle s'éclairait sur cet emplacement. *Mascaro*, dans son *Libre de memorias*, écrit au XIVe siècle, précise bien la cause de l'époque de la reconstruction de notre tour : *en aquest an* (*MCCCLIV*) *crevet lo cloquier de sant-Nazari soes a saber la nueg de nadal.*

Toute la partie ogivale du clocher en dessus de la chapelle de la Vierge a été certainement élevée après cet événement. Les renseignements historiques sont ici parfaitement d'accord avec les indices archéologiques. — Le genre des fenêtres à ogives, et surtout la décoration extérieure de l'étage sous les cloches, sont caractéristiques de la fin du XIVe siècle. A ce moment on a fréquemment employé sur les grandes surfaces les arcatures subdivisées par de légers meneaux. Les nôtres se terminent par des motifs très-curieux et admirablement traités. Dans une des fenêtres nous découvrons encore une statue de la Vierge, en fonte dorée, nichée là on n'a jamais su pourquoi. Nous demandons pour la dernière fois que chaque chose soit mise en son lieu, même dans les églises.

Dans un monument de cette importance, la verve humoristique de nos pères a laissé beaucoup de figures symboliques et plus encore d'animaux fantastiques. Nous

espérons pouvoir en faire un jour une étude spéciale accompagnée de dessins, sans lesquels les descriptions les plus exactes sont trop souvent inintelligibles. — Deux statues ont seules échappé aux profanations commises par les protestants du XVIe siècle et par les *communards* de 1793. Elles représentent l'Ancien et le Nouveau Testament et sont placées à droite et à gauche de la grande porte du fond. Ce sont des œuvres charmantes par la grâce des attitudes, par la vérité des draperies ; le travail en est très-fini. L'une, la loi judaïque, a les yeux bandés, et la hampe de son pavillon est brisée. L'autre, la loi nouvelle, dont la physionomie ouverte est presque souriante, tenait, au contraire, à la main un pavillon flottant; la partie supérieure manque. Le dé sur lequel celle-ci repose est soutenu par un groupe fort bien agencé. On y voit un personnage perçant de part en part un lion de son épée. Les deux formes de notre religion ont été ainsi personnifiées sur beaucoup d'églises, particulièrement dans les villes qui possédaient, comme Béziers, une colonie juive. — Lors des réparations de l'orgue, nous aperçûmes derrière la montre des restes de peintures murales qui avaient été faites en 1374 (1). — Quelques anciens vitraux du chœur, quoiqu'ils aient subi bien des outrages, ont conservé ces tons doux et harmonieux qui amortissent si heureusement l'éclat de la lumière. Ils diffèrent absolument des vitres peintes tant à la mode aujourd'hui où l'on cherche uniquement à reproduire l'effet des tableaux modernes. Le sentiment qui animait nos vieux maîtres verriers et leurs procédés sont entièrement perdus.

Le dernier archéologue qui se soit occupé de Saint-Nazaire est M. J. de Verneilh. Au congrès de Carcassonne,

(1) *Gallia christiana.*

en 1868, il a cru devoir prendre sa bonne plume, et, dans un brillant rapport, s'évertuer à défendre l'ordonnance de colonnes corinthiennes implantées au siècle dernier dans le chœur ogival. On avait menacé sans doute devant lui cette décoration théâtrale et tout au moins hors de sa place. J. Renouvier et beaucoup d'autres après lui l'avaient même traitée de pastiche maussade et barbare. Il est parfaitement inutile de reprendre ce débat, car personne, à notre connaissance, ne songe à chasser de leurs niches nos évangélistes de stuc, malgré leur peu de mérite artistique, ni à restituer les ogives des fenêtres affreusement défigurées par des linteaux carrés. Hélas ! tout manque, et ressources, et bonne volonté, pour entreprendre une pareille restauration. M. de Verneilh avait d'avance gagné le procès qu'il a si bien plaidé (1).

(1) Publications antérieures relatives à l'église de Saint-Nazaire. — Rapport de M. Reboul-Coste, *Bulletin de la Société archéologique de Béziers,* 1836. — Églises du département de l'Hérault. Renouvier, 1840. — Histoire de Béziers, Sabatier, 1854. — Rapport au ministre d'État, Viollet-le-Duc, 1852. — Notes de M. J. de Verneilh, Congrès archéologique de 1868.

LE CHRIST

ENTRE LE SOLEIL ET LA LUNE

A SAINT-MEXME DE CHINON

PAR M. G. DE COUGNY

DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Dans l'étude que je publiai, il y a quelques années, sur l'ancienne église Saint-Mexme de Chinon (1), je signalai un bas-relief représentant le Christ en croix entre les images du soleil et de la lune, placé au sommet du fronton de la façade primitive, masquée, au commencement du XI[e] siècle, par l'adjonction du narthex. Cet antique bas-relief, actuellement caché sous les combles, fut découvert en 1868 par MM. Bouet et Ramé, lors du Congrès archéologique de Saumur. M. Bouet en fit alors un dessin qu'il a bien voulu m'offrir pour le *Bulletin monumental*, dans lequel il n'a jamais été reproduit. J'ai accepté avec empressement l'offre de notre honorable confrère, heureux de pouvoir présenter à nos lecteurs ce curieux spécimen d'iconographie chrétienne.

Dans son état actuel, la partie supérieure du crucifix de Saint-Mexme est la seule qui soit apparente, la partie inférieure ayant été, lors de la construction du narthex, engagée dans la voûte de la salle du premier étage, qui la dérobe complétement aux regards. La dimension de ce

(1) *Bulletin monumental*, vol. XXXV, p. 625.

bas-relief est assez grande, toutefois, pour que le pied de la croix dépasse l'intrados du berceau, ce dont on s'aperçut, il y a quelques années, en enlevant l'enduit qui recouvrait la muraille dans laquelle il se trouve enchâssé. Malheureusement, je ne fus prévenu de cette découverte que lorsqu'elle avait déjà disparu sous une nouvelle couche de mortier, et je ne pus, à mon grand regret, profiter de l'occasion qui m'était offerte d'étudier cette portion de notre vieux bas-relief. Dans le dessin que je publie ici, M. Bouet en a recomposé les parties cachées, par induction, en s'aidant de ses profondes connaissances iconographiques, et en empruntant quelques indications au crucifix connu sous le nom de *Crucifix de Lothaire,* avec lequel le nôtre présente une certaine analogie, et qui, comme lui, est accompagné du soleil et de la lune, représentés sous une figure humaine.

Le Crucifix de Lothaire, d'après le P. Cahier, qui en a donné un très-beau dessin dans ses *Mélanges d'archéologie,* serait « le plus ancien crucifix, peut-être, que l'Occident ait conservé. »

« La croix, nous dit M. l'abbé Auber, dans son *Histoire du symbolisme,* qui, dès les premiers jours de la religion, devint le signe vénéré du christianisme, ne fut d'abord dessinée que dans sa plus simple expression. C'était un Tau, comme on le voit encore en maints endroits des catacombes. L'image du Sauveur n'y était pas encore appendue. Un agneau seul figurait près du symbole sacré, et en disait assez aux fidèles, suffisamment instruits des mystères cachés aux païens.

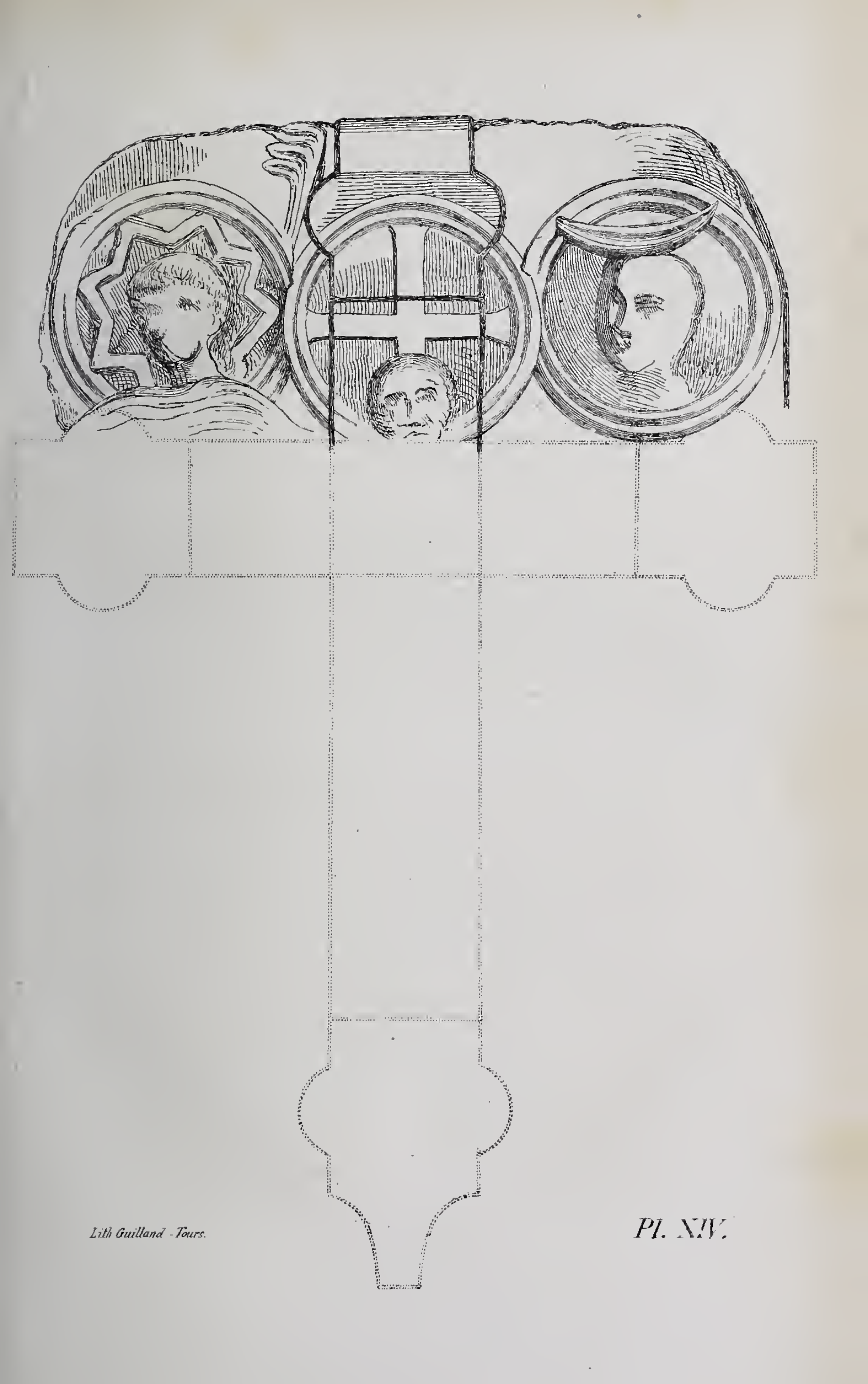
« Cette réserve se conserva, par une raison de prudence, jusque vers le milieu du VIe siècle, quoi qu'en aient dit certains critiques de grande valeur, tels que Jean Lami et le P. Grœtzer, réfutés par un savant Jésuite

de nos jours (le P. Cahier), et encore ne fut-ce que cent ans plus tard, en 692, quand déjà l'usage du crucifix succédait généralement à celui de la simple croix, que les Pères grecs du conciliabule quinisexte de Constantinople, dit *in Trullo,* autorisèrent cette innovation, devenue sans danger en présence du paganisme vaincu. Dès le IX[e] siècle on vit le Christ en croix, la tête entourée du nimbe, le corps ceint du *perizonium;* à ses pieds se tordit, en expirant, le serpent infernal; au-dessus du titre, écrit par Pilate, la main divine tient suspendue une couronne, et de chaque côté de ce titre apparaît à droite le soleil, à gauche la lune. »

Si, comme le dit le P. Cahier, le Crucifix de Lothaire est le plus ancien qui existe en Occident, il en est un autre, toutefois, qui remonte à une époque presque contemporaine: c'est celui qui est figuré dans le *Manuel de prières* de Charles le Chauve, appartenant aujourd'hui à Sa Majesté le roi de Bavière. Le soleil et la lune y sont également représentés de chaque côté de la tête du divin Crucifié, mais non plus sous une image humaine, comme dans les croix de Lothaire et de Saint-Mexme : la lune offre la forme d'un cercle nu, et le soleil six rayons lancéolés groupés autour d'un petit orbe.

Les deux crucifix dont je viens de parler sont donc, sans conteste, les plus anciens que l'on connaisse en Europe, et de là résulte l'intérêt qu'on y attache. Si je ne m'abuse, je pourrais revendiquer pour le crucifix de Saint-Mexme une place d'honneur auprès de ces deux vénérables et primitives représentations de l'Homme-Dieu crucifié.

D'après l'étude à laquelle je me suis livré, il m'a semblé démontré que la façade de notre vieille basilique, je parle ici, bien entendu, de celle qui est dérobée derrière le


Lith Guilland - Tours.
Pl. XIV.

narthex, ainsi que la nef en petit appareil qui lui fait suite, ne peuvent remonter à une époque postérieure à l'invasion normande, et cette opinion est fondée tout à la fois sur les documents historiques et sur le caractère architectonique du monument. Le IXe siècle est du reste également l'époque à laquelle notre savant maître, M. de Caumont, attribue la fondation de l'église de Cravant, près Chinon, qui a, avec celle de Saint-Mexme, la plus frappante analogie.

Lorsque l'on étudie les édifices de petit appareil rustique, on se trouve, pour en déterminer la date, dans la plus grande perplexité, si l'on n'a pour base d'appréciation que ce seul et unique caractère. C'est à peine si le plus ou moins de régularité de l'appareil offre un *criterium* certain, parce que souvent cette régularité peut dépendre de circonstances locales particulières, telles que la nature des matériaux de construction qui en rend la taille plus ou moins facile, ou encore le voisinage de monuments gallo-romains qui, comme cela s'est présenté parfois, ont pu servir de modèle aux constructeurs. Pour étudier l'église de Saint-Mexme, j'ai eu la bonne fortune de rencontrer dans son voisinage immédiat un terme de comparaison, en petit appareil également et à date certaine, à savoir la partie du château de Chinon bâtie vers 954, par le comte de Tours, Thibaut le Tricheur. J'ai prouvé que l'appareil de Saint-Mexme ne permettait pas d'assigner à cette antique basilique une date postérieure à celle que je viens d'indiquer. J'ai démontré, en outre, que depuis les invasions normandes jusqu'au comte Thibaut, les religieux de Saint-Mexme s'étaient trouvés réduits à une pénurie telle, qu'ils n'avaient pu édifier un monument aussi vaste et aussi important que celui qui a subsisté jusqu'à nos jours, et j'en ai conclu qu'il était

Guillaume Durand, dans son *Rationale divinorum officiorum,* dit que le soleil et la lune en éclipse, disposés de chaque côté de la tête du Sauveur expirant, symbolisent la patience du divin crucifié. M. l'abbé Auber, dans son *Histoire du symbolisme,* ne paraît pas avoir adopté l'interprétation de l'évêque de Mende, puisqu'il ne la reproduit nulle part. Pour lui « les deux symboles, tout en rappelant l'éclipse miraculeuse, arrivée en pleine lunaison, ont cependant une signification bien supérieure, où le mystérieux tient la principale part. » Suivant le docte inspecteur divisionnaire de la Vienne, l'idée symbolique s'appliquerait uniquement à la position respective de chacun des globes célestes, à côté de la tête de Jésus expirant : le soleil à sa droite et la lune à sa gauche. D'après M. Auber, la droite du Christ aurait été tournée vers le nord, et sa gauche vers le midi. Or, c'est dans la région du nord, ajoute-t-il, « que la gentilité était la plus nombreuse, et c'est pour cette raison qu'on a voulu y placer le globe de la lumière. La place de l'un, une fois déterminée à la droite du Sauveur crucifié, dit-il plus loin, l'autre a nécessairement la sienne à sa gauche; mais par cela même qu'elle n'occupe plus la place d'honneur auprès de lui, son rôle s'abaisse, sa destinée déchoit... et elle n'est plus que la représentation de la synagogue;... c'est l'Église juive refusant de se rendre aux tendres avertissements de *celui qui était plus qu'un prophète.* »

Telle est l'opinion de M. le chanoine Auber. Je ne me charge pas de décider qui, de lui ou de l'évêque de Mende, a le mieux interprété la pensée des iconographes, si toutefois, oserai-je le dire, celui qui, le premier, a placé l'image du soleil et de la lune de chaque côté de la tête du Christ, a eu une autre intention que celle de rappeler « l'éclipse miraculeuse arrivée en pleine lunaison », au moment où

l'Homme-Dieu rendit le dernier soupir. Pour moi, je me permettrai d'en douter, jusqu'à preuve du contraire. Ce qui toutefois me ferait supposer que l'interprétation de l'évêque de Mende est celle qui a été adoptée durant le moyen âge, c'est un détail que j'ai rencontré sur une dalle tumulaire du musée de Châteauroux; sur cette dalle, remontant, autant qu'il peut m'en souvenir, au XIIIe ou au XIVe siècle, la figure du défunt est, comme celle du Christ, accompagnée de l'image du soleil et de la lune en éclipse. Si cette représentation n'a pas pour but de symboliser la vertu de patience chez le défunt, suivant l'interprétation de Guillaume Durand, je ne vois pas, quant à moi, ce qu'elle pourrait signifier. Dans le cas présent, assurément l'image du soleil et de la lune ne saurait avoir le sens mystique que lui attribue M. l'abbé Auber. La question, du reste, m'a paru mériter d'être étudiée; c'est ce qui m'a fait l'inscrire au programme du futur congrès de Châteauroux. J'espère que quelqu'un des fervents adeptes du symbolisme viendra nous en donner la solution. Quant à la place respective de chacun des globes célestes, interprétée par M. l'abbé Auber, dans le sens que j'ai indiqué plus haut, ne semble-t-il pas tout naturel que le soleil, cet astre lumineux par excellence, occupe la place d'honneur à la droite du Fils de Dieu, et la lune, par conséquent, sa gauche?

A cette occasion, je dois placer ici une observation qui me semble avoir quelque importance. Il semble qu'en réalité on devrait distinguer deux sortes de symbolisme : l'un que j'appelerai *intentionnel*, et l'autre *occasionnel*. Le symbolisme *intentionnel*, le seul à mon avis qui mérite réellement ce nom, est celui dont les figures ont été créées en vue et avec l'intention formelle, préméditée, de traduire sous une forme sensible une idée mystique. Le

des Reïens, qui, devant les priviléges accordés à sa rivale par l'empereur Auguste, avait vu déserter ses murailles et son influence rapidement s'amoindrir.

Riez prit alors le nom de *Colonia Julia Augusta Reïorum, Colonia Augusta Apollinaris,* que l'on retrouve sur un grand nombre d'inscriptions conservées dans le pays, et qui constatent l'existence d'un sénat ou corps de décurions. Il suffit, en effet, de citer l'inscription suivante, rapportée par Papon : elle établit que par un décret des décurions un emplacement fut accordé à Marcus Julius, Sextumvir Augustal, pour y bâtir un temple en l'honneur de Cybèle, la mère des Dieux (1).

MATRI
DEVM OB
SACRVM
V. S.
M. IVL
IIIIII VIR AVG.
C. I. A. A.
L. D. D. D.

(1) Papon, *Histoire générale de Provence.* Papon rapporte aussi cette autre inscription concernant un décurion de cette colonie, M. Verius Victor, qui était en même temps décurion honoraire, *Ornamentarius,* de la colonie de Nîmes :

D. M.
M. VERII VICTORIS
DECVRION. COL.
IVL. AVG. APOLLINAR.
REIOR. ITEM COL
AVG. NEM. ORNAM.
VIVVS SIBI ET SVIS
FECIT.

La colonie de Riez était reliée à la grande voie Aurélienne par des voies secondaires qui partaient de Fréjus et d'Aix; une autre voie la mettait en communication avec Cimiez. On s'accorde généralement à retrouver cette ville dans les *Reï Apollinares* de la *Table* de Peutinger.

Les quatre colonnes corinthiennes dont nous présentons un dessin attirent tout d'abord l'attention de quiconque arrive à Riez par la route d'Aix. Elles s'élèvent à deux ou trois cents pas de la ville, vers le sud-ouest, dans la plaine, et non loin d'un bouquet de grands arbres qui ombragent un petit cours d'eau. Bien que légèrement exfoliés sous certains agents atmosphériques, leurs fûts monolithes, d'un beau gris cendré, extraits des carrières de l'Estérel, aux environs de Fréjus, n'ont rien perdu de leur harmonie première et de leur noble simplicité. Ils reposent sur des bases de marbre blanc, composées de trois tores séparés par des moulures creuses, à moitié enfouies, ainsi que leur soubassement de pierre, sous la terre et les herbages. Les chapiteaux, également de marbre, présentent trois rangs de feuilles d'acanthe, gracieusement infléchies, délicatement fouillées, et révèlent un travail des plus parfaits, élégant et facile, qui rappelle aussitôt l'époque d'Auguste, ou tout au moins celle des Antonins. La circonférence de ces colonnes, prise à environ 1 mètre au-dessus des bases, est de 2^m31; leur hauteur, non compris les chapiteaux, de 5^m85, et les trois entre-colonnements, qui ne sont pas égaux entre eux, mesurent, le premier 2^m21, le second 2^m40, et le troisième 2^m15.

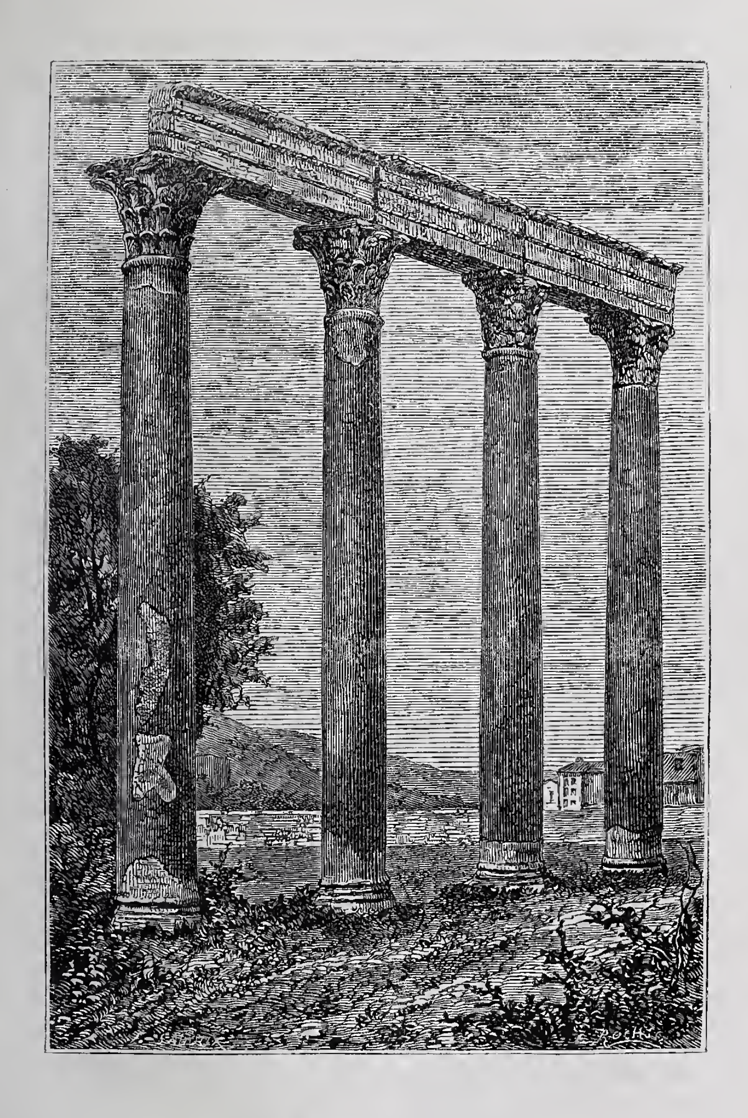
De l'entablement primitif il ne reste plus que l'architrave, formée de trois plates-bandes superposées, légèrement inclinées en talus et séparées par une faible saillie, sous laquelle règne un cordon de denticules. Cette archi-

trave, dans sa longueur, se compose de trois linteaux qui correspondent aux trois entre-colonnements, et leur surface inférieure ou soffite a conservé aussi des restes d'une riche ornementation sculptée.

Les seuls débris que nous venons d'analyser suffiront pour donner une idée de l'ancienne magnificence du monument auquel ils appartenaient. Mais la question de leur destination ne paraît pas plus éclaircie qu'aux époques où ils furent mentionnés et visités par les antiquaires et historiens R. de Soliers, Barthel, Bouche, Papon, Millin et d'autres plus récents. D'après R. de Soliers, cité par Millin, ils devaient faire partie de la décoration d'un mausolée, et le Père Miraillet croit qu'ils dépendaient d'une basilique, opinion qui se rattacherait à celle de Solery, prétendant, au dire de Bouche, que cette ville est dite *Regium à raison qu'on y exerçait la justice, et que les lieux où telles fonctions se faisaient étaient dits Regium et Basilica* (1). Mais le culte d'Apollon, spécialement honoré par les anciens Reïens, qui en avaient pris le nom *Apollinares*, a nécessairement fait supposer que cet édifice, en raison de sa magnificence, devait être le temple de ce Dieu. C'est l'opinion la plus accréditée, sans qu'il soit possible de la baser sur des documents très-authentiques.

Quoi qu'il en soit de ces conjectures auxquelles il faut s'en tenir, ces colonnes sont empreintes d'un caractère tout à la fois plein de grâce et de force, qui leur donne un certain charme que, peut-être, aucun autre monument antique plus complet, sur le sol de la France, n'inspire au même degré. Si Nîmes, Arles, Fréjus, avec leurs amphithéâtres, leurs temples et leurs aqueducs, vous transportent en souvenir au milieu des plus grandes

(1) Bouche, *Chorographie et Histoire de Provence*, liv. IV, 3.



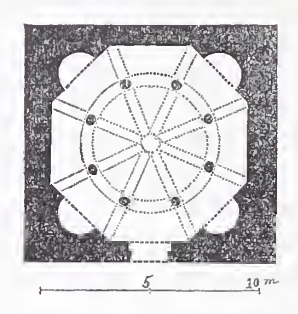
ruines de Rome et de sa campagne déserte, ces élégants débris du monument inconnu de Riez vous rappellent avec le même prestige les belles colonnades tant admirées qui s'élèvent au Forum de la Ville Éternelle, entre le Capitole et l'arc de Titus. Aussi, comme aux souvenirs des monuments sont toujours liés ceux des hommes qui les ont aimés, on ne peut s'empêcher de reconnaître que la petite ville de Riez, pour ainsi dire aujourd'hui retirée du monde, eût été bien digne d'être visitée par cet érudit voyageur du siècle dernier, presque toujours si finement judicieux dans les choses de l'antiquité, le président de Brosses, à son retour d'Italie, où il s'était, dit-il lui-même, si bien accoutumé aux colonnes qu'il ne pouvait s'en passer, et qu'il lui fallait tout au moins des pilastres (1).

A trois ou quatre cents mètres du monument dont nous venons d'examiner les restes, vers le sud, on aperçoit un petit édifice de forme carrée, aux murs blancs et dépourvus de tout caractère architectural. Au centre de la toiture, seulement, couverte de tuiles courbes, s'élève une petite tour octogone, surmontée elle-même d'une petite tourelle en forme de lanternon, et sur l'un des côtés de l'enceinte carrée apparaît un modeste campanile, percé d'une simple arcature.

Tout l'intérêt de cette construction se trouve à l'intérieur, où le voyageur, dont nous évoquions tout à l'heure le souvenir, eût été certainement ravi à l'aspect des huit

(1) *Lettres familières écrites d'Italie....* Ils (les palais de Florence) ne me plaisent pas beaucoup. Presque tous sont d'architecture rustique et tout d'une venue ; et moi, je suis si fort accoutumé aux colonnes que je ne puis m'en passer, ou tout au moins me faut-il des pilastres. *Lettre XXIII.*

belles colonnes antiques et monolithes dont nous allons parler. Comme les précédentes, elles sont de granit gris,



dans un état parfait de conservation ; leurs chapiteaux corinthiens, bien qu'un peu frustes, n'en sont pas moins remarquables par la pureté de leurs reliefs et l'élégance de leur exécution. Leur disposition circulaire n'aurait pas manqué de lui rappeler son cher temple de Vesta à Rome, que dans une de ses lettres les plus originales il aimait à reconstituer par la pensée, pour y contempler à son aise le classique et gracieux spectacle des Vestales attisant le feu sacré sur l'autel central.

Le plan intérieur de ce monument est de forme octogonale. Chacun des quatre côtés correspondant aux angles du carré extérieur est muni d'une abside demi-circulaire, prise dans l'épaisseur même de la construction. Les huit colonnes disposées en rond au milieu de l'édifice le divisent en basse nef circulaire et en rotonde centrale, et portent huit arcs cintrés qui soutiennent un tambour octogone, au-dessus duquel s'élève un dôme bandé sur arcs méplats.

A l'extérieur, la hauteur du mur d'enceinte est d'envi-

ron 8 mètres sur 11^m 15 de long ; le diamètre de la rotonde centrale mesure 5^m 60, et la largeur de la nef circulaire, en moyenne, 1^m 40. La hauteur des fûts des colonnes comprend 4^m 12, et celle de la rotonde, du sol au dôme, 12^m 35. De tout cet ensemble, les colonnes seules sont antiques ; tout le reste est le résultat de différents remaniements, dont l'absence de caractère ne permet guère de déterminer l'époque.

Cette Rotonde, qu'on désigne ordinairement sous le nom de *Temple*, a donné lieu à plusieurs conjectures, au sujet de sa première destination, de la part des historiens et écrivains Bartel, Bouche, le Père Miraillet, Papon, Millin, et d'autres encore du XVIIIe siècle, particulièrement attachés à cette école, qui voyait dans la qualité de construction romaine le titre le plus glorieux que pût revendiquer un monument, et mettait dans le temple romain l'idéal de ses prédilections.

Les uns ont voulu y reconnaître cet ancien sanctuaire dédié à Cybèle, dont l'existence a été confirmée par plusieurs inscriptions trouvées dans le sol, notamment par celle qui se rapporte à la fondation d'un temple à la Mère des Dieux par Marcus Julius, Sextumvir Augustal. Cette supposition s'appuyait aussi sur la forme circulaire de l'édifice, qui était généralement celle des temples consacrés à cette déesse. Une autre inscription, qui a aussi largement contribué à accréditer cette conjecture en faveur d'un temple de Cybèle, se trouve sur un autel taurobolique qu'on découvrit au XVIIe siècle, aux environs du monument, et qui apprend qu'un sacrifice de taureaux a été offert par D. Pacatus et son épouse Cœlia à la Mère des Dieux, MATRI DEVM.....

Cet autel fut installé dans le bassin de la fontaine située sur la place de la ville, devant l'église, où il a servi pendant

deux cents ans à l'écoulement des eaux. C'est là que le vit Millin, au commencement de ce siècle ; il en fut enlevé en 1824, pour être déposé au milieu de la Rotonde, où on peut le voir encore comme un objet abandonné avec trop d'indifférence. Il présente une forme à peu près cubique, de 1^{m} 58 de hauteur sur 1^{m} dans sa plus grande longueur, avec 0^{m} 75 de large.

MATRI DEVM
MAGNAEQVE IDAEAE
L. DECIMVS PACATVS.
ET COELIA SECVNDINA
EIVS OB SACRVM
TAVROROM F. (1)

(1) Le Musée du Louvre possède un autel taurobolique qui porte une inscription votive d'un sacrifice offert à Cybèle. — Dans son savant catalogue (premier volume, n° 545) publié sous le titre de *Notice de la sculpture antique du Musée national du Louvre,* M. Fröhner donne les détails suivants sur ces sortes de sacrifices.

« Depuis l'époque d'Hadrien jusqu'à la fin du IVe siècle, on célébrait, surtout en Italie et dans les Gaules, les *tauroboles* en l'honneur de Cybèle, et les *crioboles* (sacrifices de béliers) en l'honneur d'Attis, favori de la Déesse. Ces sanglantes cérémonies, dont un poëte chrétien, Prudence, nous a laissé une description détaillée, avaient une signification symbolique : l'expiation par le sang et la renaissance à une vie nouvelle. La personne qui devait recevoir cet étrange baptême se plaçait dans une fosse profonde, recouverte de planches dans lesquelles on avait pratiqué de nombreuses fissures. En s'écoulant par cette espèce de passoire, le sang de la victime arrosait le *taurobolique,* qui faisait son possible pour n'en pas perdre une goutte. Aussi devenait-il, à sa sortie, un objet d'adoration pour le peuple....... »

La face antérieure offre l'inscription qui vient d'être mentionnée et les deux faces latérales sont ornées d'une tête de taureau couverte de bandelettes et d'une tête de bélier surmontée d'une pomme de pin, cette dernière rappelant les crioboles ou sacrifices de béliers en l'honneur d'Attis, prêtre et favori de Cybèle.

Cependant l'abondance des inscriptions votives en l'honneur de différentes divinités, retrouvées çà et là sur le sol de Riez, ont porté à croire que cet édifice n'aurait pas été seulement un sanctuaire consacré à une divinité particulière, mais bien un Panthéon, comme celui de Rome, également circulaire, ouvert au culte de tous les dieux. On a mis au nombre de ces inscriptions celle que l'on peut voir encore aujourd'hui sur une pierre, encadrée d'une moulure de $0^{m}90$ sur $0^{m}62$ et comprise dans la construction, à l'angle sud-est de l'édifice. Elle est formée des mots et sigles suivants :

NVMINIBVS
AVGVSTORVM
V. R. A (1)

Votum Reïorum Apollinarium.

(1) Bartel et, en dernier lieu, Millin qui l'a copié, rapportent CVRA au lieu de V.R.A., et pour eux CVRA signifie *par les soins de...*, en supposant que les noms des personnes, qui sont pour ainsi dire restés en blanc, auraient pu être écrits plus tard. S'ils avaient lu eux-mêmes l'inscription, ils auraient vu qu'elle se composait de trois sigles V.R.A, séparés par des points, et qui, sauf meilleure explication, peuvent être interprétés par VOTVM REIORVM APOLLINARIVM.

Parmi ces diverses inscriptions rapportées par Bartel, Bouche, Gruter, Papon, Millin, etc., l'une des plus citées est la suivante, qui constate que le culte d'Esculape était en honneur à Riez, et donne quelques curieux détails sur les offrandes faites au dieu des médecins, par la pieuse reconnaissance des malades qui avaient recouvré la santé :

DEO AESCVLAPIO
VAL. SYMPHORVS T PROTIS
SIGNVM SOMNI AEREVM EXDRA
CVNCVLIS DVOBVS P.C.L EN
CHIRIDIVM ARGENTI P ccc ccc L
ANABOLIVM OB INSIGNEM
CIRCASE NVMINIS EVS EFFECTVM
V. S. L. M.

D'où il résulte que Symphorus et son épouse Protis avaient offert au dieu Esculape une image d'airain du sommeil, un collier d'or formé de deux serpents, un enchiridium d'argent, et un précieux vêtement destiné à couvrir la statue du dieu (1).

(1) Le sommeil était consacré à Esculape. On le représentait sous les traits d'un jeune homme ayant des ailes, tenant une baguette d'une main et de l'autre une corne remplie de pavots, couvert d'un vêtement noir sur un autre blanc. Les serpents étaient aussi consacrés à Esculape ; c'est pourquoi le collier compris dans l'offrande était formé de deux de ces reptiles. — P. C. L. *Pondo centum librarum*, ce qui n'est pas vraisemblable. Plusieurs interprétations ont été proposées pour ces trois lettres, par Peiresc et Gruter. On soupçonne aussi que le graveur aura mis un C à la place d'un S, comme cela est arrivé souvent, et alors on lirait *Pondo semi libræ*. — *Enchiridium*,

Ces documents épigraphiques n'auraient jusqu'à un certain point quelque valeur, comme témoignage en faveur d'un temple de Cybèle ou d'un Panthéon, qu'autant qu'ils auraient été recueillis sous le sol même du temple; mais leur provenance est étrangère à son emplacement. Parmi les historiens qui les ont mentionnés, seul Bartel, qui paraît avoir été plus disposé à recueillir et à répéter bénévolement les assertions de ses devanciers qu'à les soumettre à l'examen de la plus simple critique, avait avancé que cette dernière inscription fut déterrée sous le pavé même du temple; mais cette assertion tombe sans valeur devant une note d'un autre écrivain local, Solome, ancien prêtre bénéficier de l'église de Riez, qui a pris soin d'apprendre que cette pierre fut trouvée près

en raison de son étymologie grecque, doit être pris ici dans le sens d'un objet que l'on tient à la main, probablement un instrument de chirurgie, une lancette. — P^{ccc}_{ccc} L, c'est-à-dire *pondo sexcentarum librarum,* d'après Bartel; mais ce passage est fort obscur, et varie suivant les épigraphistes qui l'ont rapporté. Gruter lit Pcc S *pondo ducentarum semissium,* cent livres; mais Chapart, Gassendi et Peiresc en ont donné d'autres interprétations qui ne sont pas plus satisfaisantes. — Le sens propre d'*Anabolium* signifie la manière de relever un vêtement de dessus, plus particulier aux femmes, une sorte de riche pallium, et par extension le vêtement lui-même qui aurait été offert pour revêtir la statue d'Esculape, « comme était la cou-
« tume de ce temps-là, ainsi qu'il appert par l'action d'impiété
« de Denys le Tyran, qui prit le manteau de drap d'or qui
« couvrait la statue du même Esculape, et lui en donna un de
« laine, disant par moquerie que les draps de laine étaient plus
« propres pour couvrir le corps et pour tenir chaud que non
« pas ceux d'or. »

Bouche, *Chorographie de Provence,* Liv. II, chap. I.

d'un moulin, dans le voisinage des Cordeliers de Riez, et qu'elle fut envoyée à Aix, vers 1629, au célèbre savant Peiresc (1). La conjecture de l'érection d'un Panthéon ou d'un temple de Cybèle sur le lieu même où s'élève la Rotonde, ne saurait donc être sérieusement basée sur des témoignages aussi vagues.

Une autre inscription gravée sur un autel votif, dédié à Sylvain par Diadumenus, retrouvé en 1703, et dont Millin a donné un dessin, a suggéré une troisième opinion, sinon sur la destination du sanctuaire lui-même, du moins sur la provenance de ces huit colonnes, qui auraient appartenu à un temple de cette divinité champêtre.

SYLVANO
DIADV
MENVS
SYMPHOET

On veut en voir les preuves dans l'ornementation de leurs chapiteaux chargés de bouquets de fleurs variées, de fruits, de plantes diverses, même de têtes de faunes, de satyres et autres emblèmes de divinités champêtres.

Tous les fûts, tous les chapiteaux de ces colonnes ne sont pas égaux entre eux. La longueur des fûts varie de 50 à 70 centimètres, et il a fallu surélever des chapiteaux et en raccourcir d'autres pour racheter cette différence. Cependant les fûts renflés sont conformes aux règles de leurs proportions et présentent un diamètre plus ou

(1) Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale. — Portefeuille de la *Topographie de la France* concernant les Basses-Alpes.

moins considérable, suivant leur élévation. Les feuillages caractéristiques de l'ordre corinthien ne sont pas toujours les mêmes à tous les chapiteaux, et c'est de l'irrégularité de ces détails, des divers éléments de l'ensemble de ces colonnes, que l'on doit conclure qu'elles ont été arrachées à un autre monument pour être ajustées à la construction d'un nouvel édifice, élevé sous l'inspiration d'un nouvel ordre d'idées, et qui, dans son ensemble, présente pour l'histoire et l'art un nouvel et puissant intérêt, dont se sont médiocrement occupés les anciens antiquaires que nous avons cités précédemment (1).

La Provence, avec une partie de la vallée du Rhône, est certainement la contrée de la France la plus riche en précieux souvenirs pour l'étude des monuments témoins des origines et du développement du christianisme. L'usage des baptistères, séparés mais rapprochés des églises, comme signification de la porte qui introduit l'homme dans l'Église de Dieu (2), y était très-fréquent. Non-seulement il en existait près des cathédrales, mais aussi, à partir du VIe siècle, dans de simples paroisses rurales, auxquelles ils furent concédés par des décisions des conciles d'Auxerre (an 577, can. XVIII) et de Meaux (can. XLIII) (3). En Italie, cet usage paraît même avoir été beaucoup plus répandu. On y en trouve encore, avec leurs anciennes dispositions, dans des villages de peu d'importance, comme à Cuggliano, dans la province de Côme, sans parler de ceux de Rome, de Pise, de Florence, de

(1) Voir *Recherches sur la Géographie ancienne et les antiquités* du département des Basses-Alpes, par D.-J.-M. Henry, 1842.

(2) Durant, *De Rit. eccl.*, I, 19.

(3) Martigny, *Dictionnaire d'antiquités chrétiennes.*

Torcello, et tant d'autres si souvent décrits par les voyageurs et reproduits par des œuvres d'art.

En Provence, ceux de Fréjus et d'Aix existent encore. A Vénasque, simple paroisse rurale, dans le département de Vaucluse, on peut aussi en voir un très-curieux, formé de quatre absides rayonnantes autour d'une rotonde, au milieu de laquelle on a retrouvé et déblayé l'ancienne piscine, munie d'un canal servant à l'écoulement de l'eau et destinée aux baptêmes par immersion. C'est un des monuments du midi de la France les plus dignes d'attirer l'attention des voyageurs.

Riez, siége d'un des plus anciens évêchés de la Gaule Narbonnaise, eut des basiliques, des églises et un baptistère. La tradition, conservée par quelques écrivains que cite Moreri, en fait foi, et place le baptistère dans la Rotonde, où des fouilles pratiquées il y a quelques années sont venues confirmer cette tradition par la découverte d'un bassin ou piscine installé au milieu de l'édifice.

Bartel, l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique du diocèse de Riez* (1), et dont l'ouvrage fut imprimé de son temps, en 1636, mentionne ce baptistère dans plusieurs passages de son livre. Cet écrivain raconte, d'après Ant. Flaminius et Equilinus, que saint Prosper d'Aquitaine fonda à Riez une basilique en l'honneur de saint Apollinaire, dans laquelle il se choisit une sépulture. Son corps y resta déposé pendant deux cent quarante-cinq ans, jusqu'au commencement du VIIe siècle, époque à laquelle il apparût en vision à l'évêque Thomas, et lui commanda de construire une basilique plus somptueuse, pour y faire transporter sa dépouille mortelle. L'évêque Thomas se

(1) *Historia et chronologia Præsulium sanctæ Regiensis ecclesiæ.*

mit à l'œuvre avec un pieux empressement, édifia la nouvelle basilique, qui était *pleine de magnificence* (1), et y fit opérer la translation des reliques de saint Prosper, au milieu de la pieuse allégresse de la population.

Malheureusement ces premiers faits reposent sur une erreur dont Bartel paraît avoir été dupe, et qui avait été propagée à dessein vers 1604, par un certain chanoine Fabri, originaire de Draguignan, capiscol de l'église de Riez. Cette erreur provenait d'une altération introduite dans la manière d'écrire le mot *Regensis*, qui dans ce temps-là s'appliquait à la ville et à l'église de Riez (2), et fut changé en celui de *Regiensis*, qui désignait réellement la ville de *Regium* Reggio, en Italie, et cela dans le but de donner au siége de l'église de Riez saint Prosper, *episcopus Regiensis*, véritable évêque de Reggio, que l'on a confondu avec saint Prosper d'Aquitaine, disciple de saint Augustin, et qui ne saurait être pris pour un évêque, puisque saint Augustin et Gennadius ne l'ont considéré que comme un laïque.

(1) ..... « Sepultus D. scilicet Prosper Aquitanus in basilica sancti Apollinaris quam juxta eamdem urbem construxerat, ubi et quievit usque ad tempus Joannis Papæ Sesti qui sedem cœpit, anno Dni 701, quo tempore Thoma Reg. Episc. ab ipso sancto per visum admonitus, Ecclesiam urgentem sibi intra civitatem ædificavit, et corpus ipsius, suavissimo fragrans odore, illuc transtulit, ubi et ad præsens jacet miraculis præpollens. » Equilinus cité par Bartel, page 154, *Hist. et chronol. Præsulium S. Regiensis Ecclesiæ.*

(2) Le chanoine Fabri aurait pu constater, s'il s'en était donné la peine, que les actes des archives du chapitre et les Livres de chœur de l'église de Riez ont toujours porté *Regensis* et non *Regiensis*. *Lettre sur le nom de Riez,* par Solome. *Mercure de France,* juillet 1748.

Par suite, la fondation d'une église de Saint-Apollinaire, par saint Prosper, se place à Reggio d'Émilie en Italie, et non à Riez, en Provence. Quant à la présence de l'évêque Thomas et de quelques autres dont l'histoire est liée à celle de saint Prosper, notre historiographe a le soin, peu judicieux en cette circonstance, d'indiquer que ce grand événement de la translation des reliques de saint Prosper par l'évêque Thomas eut lieu sous le règne de Luitprand, roi des Lombards, dont le royaume comprenait en effet le pays de Reggio, et n'avait rien de commun avec celui de Riez (1). C'est du moins ce qu'établit une curieuse dissertation sur le nom de Riez, qui fut publiée en 1748, sous forme de lettre, dans le *Mercure* de juillet, par Solome, archiprêtre de Riez.

Quoi qu'il en soit de ces récits concernant l'identité de tels ou tels personnages, de tels ou tels lieux, Bartel n'en constate pas moins à Riez la présence de vestiges considérables, provenant des fondations d'une ancienne basilique, ainsi que celle d'un baptistère tout entier, *d'admirable structure,* qui existaient de son temps (2).

(1) ..... Et absoluta basilica sacras illas reliquias cum publica lætitia in eam illatas fuisse testatur, sub Joanne P. P. 6 et Luitprando Longobardum rege, octavo Calendas decembris. (Bartel, page 154.)

(2) ..... Quod sane summa pietate, diligentia et magnificentia Thoma idem præstitit, ut ex dictæ basilicæ basptisterio *admirandæ structuræ*, octo fusilibus columnis ad formam Panthæi suffulto, quod adhuc in foro Regiensi visitur, atque ex ejusdem basilicæ fundamentorum vestigiis colligitur, in eam ergo venerabilem basilicam, cum ingenti civium lætitia sacra, S. Prosperi Lypsana suavissimum odorem exhalantia cum psalmis. hymnis ac luminaribus venerabundus Thomas intulit... (Bartel, p. 98. *Hist. et Chronol. Præsulium. S. Regensis ecclesiæ.*)

Ce baptistère, dont la fondation peut se rapporter du ve au viie siècle, fut conservé jusque vers 1559 (1). A cette époque, il fut converti en simple chapelle, dédiée à saint Clair, et ajouta le nom de ce nouveau saint à celui de saint Jean-Baptiste, qu'il portait auparavant, comme tous les baptistères. C'est ce que nous prouve le passage de Bartel, qui mentionne la présence de la pierre munie de l'inscription *Numinibus Augustorum* à l'un des angles de l'édifice, auquel il conserve aussi le nom pompeux de Panthéon : *Illud idem saxum in exteriori angulo dicti Panthæi, Divis Joanni Baptistæ et Claro Abbati sacri cernitur.*

Bartel et après lui le Père Miraillet, dans leur enthousiasme pour ce Panthéon, qui devait faire à leur pays plus d'honneur que tout autre monument, se sont complus à imaginer de cet édifice une description pompeuse et vraiment fantastique, qui semble bien plutôt faite pour nous rappeler une réduction du tombeau d'Adrien à Rome, restitué avec ses superpositions d'arcades et de colonnades circulaires, que l'état, tel qu'il ait pu être, du simple monument dont nous donnons une vue dans son état actuel.

Cette description produit un effet tellement merveilleux, qu'il est impossible de l'accepter sérieusement de bonne foi ; car elle nous met en présence d'une enceinte extérieure carrée de 30 pieds d'élévation, d'un dôme à douze côtés d'environ vingt pieds de haut, d'une double colonnade de marbre, de trois étages de corniches et de colonnettes, avec un rang de niches destinées à recevoir les statues des dieux ; le tout s'élevant jusqu'au sommet du temple, qui se termine par une ouverture en oculus, surmontée d'un campanile, et par-dessus tout cela une tête

(1) Ferrand, *Géographie et Statistique des Basses-Alpes.*

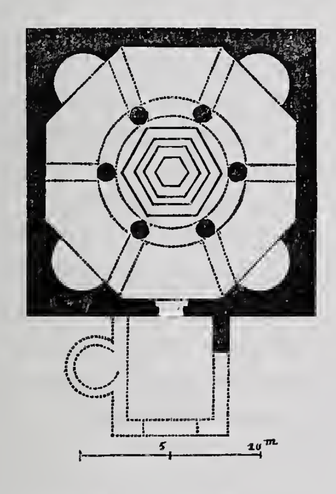
d'Annubis qui se dresse comme couronnement de l'édifice (1).

La vérité est, d'après l'auteur des *Recherches sur les antiquités du département des Basses-Alpes,* que dans des travaux exécutés pour alléger le dôme compromis par une lézarde, on retrouva, sous une maçonnerie postérieure qui l'enveloppait, quelques colonnes barbares et autres débris de marbre, que l'on transporta au château de Sorp, où leur souvenir donna lieu aux contes les plus extravagants sur l'ancien monument auquel ils avaient appartenus, contes qui furent accueillis par Bartel et le Père Miraillet avec une trop légère crédulité.

La description intérieure de l'édifice, donnée par le

(1) Templum quidem, seu Pantheon cunctis numinibus consecratum, adhuc in prato nundinario, quod vocant, visitur admiranda penitus structura; cujus exterior facies quadrata forma, triginta pedes a pavimento elevatur, inde sensim arctata in dodecaëdron, assurgit in viginti circiter pedum altitudinem, quam duplex columnularum marmorearum ordo, triplici distinctus limbo suffulcit; in limbo primore et inferiore viginti quatuor columnæ ex marmore candido octo pedes altæ, assident, super quarum capitella, opere corinthiaco duodecim fornices incurvantur : intra quas duodecim loculamenta, ad duodecim majorum Deorum (ut credebat gentilitas) idola capienda visuntur. — Super hos fornices, limbus in gyrum palmaris prominet : a quo duodecim item columnæ marmoreæ assurgunt; super quas tertius et altissimus limbus prominens nititur, quo convexum templi tectum terminatur, in cujus convexi tecti umbilico seu centro, foramen rotundum apertum relictum est, cujus diameter est bipalmaris, super quo fenestella in modum campanilis assurgit, in cujus summo caput canis adhuc apparet (Annubin signari credo) qua tota ædificii convexa superficies forinsecus terminatur. Atque talis exterior hujusce Panthei facies. (Bartel, page 34.)

même écrivain, est plus conforme à celle de l'état actuel que nous avons déjà essayé d'indiquer. Sa forme, soit qu'elle ait conservé les premières dispositions du baptistère, soit que ces dispositions datent d'une époque plus récente, présente un des types généralement consacrés par l'architecture liturgique pour ces sortes de monuments, un octogone cantonné de quatre absides et une nef circulaire autour de la rotonde. Aussi l'on ne peut qu'être frappé de la similitude de plan qui existe entre le baptistère de Riez et celui de la ville d'Aquilée, l'un des plus célèbres de l'Italie (1). On peut voir que la différence



ne consiste que dans le nombre des colonnes de la rotonde intérieure; à Aquilée il y en a six, à Riez il y en a huit.

(1) Le baptistère d'Aquilée était situé en avant de la basilique. Aujourd'hui il n'existe plus qu'à l'état de ruines, la partie supérieure des murs est détruite. Hubsch : *Monuments de l'architecture chrétienne, depuis Constantin jusqu'à Charlemagne*, p. XVIII, pl. 3.)

Ce dernier monument, sous le nom de temple, panthéon, baptistère ou chapelle, a été reproduit plusieurs fois par le dessin et la gravure. Millin, dans l'atlas qui accompagne son *Voyage dans les départements du Midi de la France*, a donné, vers le commencement de ce siècle, une vue de la rotonde de Riez; mais il l'a dégagée des murs extérieurs et son dessin se réduit aux huit colonnes qui portent le dôme. Cette gravure a été reproduite plusieurs fois, sous d'autres proportions, par divers compilateurs. Un autre voyageur archéologue, Alexandre de la Borde, qui est venu quelque temps après Millin, a publié aussi, dans ses *Monuments de la France*, une vue extérieure de cette rotonde d'un effet très-pittoresque, dans laquelle la tour centrale octogone paraît beaucoup plus élevée au-dessus de l'enceinte carrée qu'elle ne l'est réellement et se trouve, à ses angles, appuyée sur des contreforts très-saillants.

Telle était, selon toute apparence, la forme du monument, lorsqu'en 1818, une de ces opérations de maçonnerie qu'on appelait alors des restaurations, vint le mettre dans l'état où nous le voyons aujourd'hui. Maintenant cet édifice est la propriété de la commune de Riez. Une porte à claire-voie en défend l'entrée à tout venant, et les étrangers qui veulent le visiter peuvent en demander la clef à la mairie. L'intérieur, sans destination particulière, sert de lieu de dépôt à quelques objets sans valeur, pièces de bois et autres matériaux parmi lesquels se trouve l'autel taurobolique dont nous avons parlé, et qui semble avoir été mis là comme la pierre d'attente d'un musée lapidaire que les visiteurs regrettent de ne pas y rencontrer.

Les archéologues qui s'intéressent à la renaissance de l'art chrétien et à l'application pratique de leurs propres en-

seignements ne peuvent aussi s'empêcher de regretter que cet ancien sanctuaire, rendu au culte par une pieuse destination, ne devienne pas le sujet d'une intelligente restauration, due à une initiative particulière ou émanant de sociétés archéologiques, soit locales, soit douées d'un caractère plus général.

N'est-il pas aussi permis d'exprimer des vœux pour que ces sociétés, aux beaux jours de leurs ressources, puissent opérer des fouilles sur ce sol antique où s'élevèrent tant de monuments, afin d'y chercher les traces de leurs anciennes dispositions et de constater, parmi les problèmes auxquels leur construction peut donner lieu, si l'ancien édifice dont les quatre colonnes sont restées debout, n'aurait pas lui-même été converti en l'une de ces basiliques dont l'histoire ecclésiastique de l'ancien diocèse de Riez a gardé le souvenir.

La fondation de ce diocèse est fort ancienne et remonte à la fin du IVe siècle. Toutefois la liste des premiers évêques de Riez est très-incertaine jusqu'à saint Maxime, qui occupa le siége épiscopal en 433 ou 434, après avoir été abbé de Lérins, disciple et successeur de saint Honorat. Cet évêché devint le second en importance de la métropole d'Aix; il comprenait cinquante-huit paroisses et se maintint jusqu'à la Révolution. A son histoire est attaché le souvenir de deux conciles. En 439, un concile provincial, l'un des plus anciens que l'on connaisse, fut tenu à Riez, pour statuer sur l'ordination d'Armentaire, évêque d'Embrun. Il fut présidé par Hilaire, archevêque d'Arles et primat, en présence de treize pontifes. Armentaire y fut déposé et réduit à la dignité de chorévêque (1).

(1) Dans le principe, les chorévêques étaient des sortes de vicaires délégués par les évêques dans les localités éloignées de

Le second concile provincial tenu à Riez eut lieu au mois de février de l'année 1285, sous l'épiscopat de Mathieu de Puppio, et sur la convocation du métropolitain d'Aix, Rostan de Noves. Des prières publiques, pour la délivrance du prince de Salerne, fils de Charles Ier, y furent solennellement ordonnées.

L'ancienne cathédrale de Riez, avant le XIIIe siècle, était une basilique qui portait le nom de Notre-Dame-du-Siége. Aujourd'hui, une chapelle dédiée à Saint-Maxime s'élève au sommet du coteau qui domine la ville, vers le nord. Une nef en carré long, prolongée par une abside demi-circulaire, telle est sa disposition. Sa construction n'offre rien de remarquable; mais à l'intérieur, autour de l'abside, sont établies six belles colonnes antiques de granit, monolithes, à base de marbre, et qui ont malheureusement subi une adjonction de chapiteaux modernes, sans goût et sans style, du plus déplorable effet. Cette chapelle ne date que de 1662. Sur le même emplacement, ou non loin de là, une basilique avait été construite au Ve siècle, par saint Maxime, sous le titre de

leurs siéges épiscopaux. Ils administraient le sacrement de Confirmation, consacraient les églises, imposaient le voile aux vierges, surveillaient la vie et les mœurs des clercs attachés aux églises auxquelles ils présidaient, afin d'éclairer l'évêque sur leur compte pour leur ordination. En présence de l'évêque et et sur son ordre, ils ordonnaient les diacres et même les prêtres.

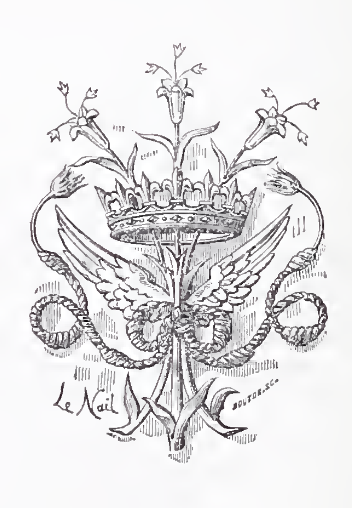
Les chorévêques ne tardèrent pas à dépasser les attributions, déjà très-étendues, qui leur avaient été accordées par leurs chefs; aussi, dès le VIIe siècle, les conciles intervinrent pour limiter les droits qu'ils s'étaient arrogés. A partir du XIe, leur autorité fut restreinte de plus en plus, et vers la fin du Xe siècle leur institution cessa d'exister. (V. Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*.)

Saint-Alban. Mais bientôt s'ouvrit pour Riez une ère remplie de calamités, par suite des incursions, d'abord des Saxons et des Lombards, puis des Sarrasins, qui brûlèrent et pillèrent la ville. A la suite de ces désastres, une partie des habitants éprouvèrent le besoin d'abandonner la plaine pour venir s'établir sur la hauteur, près de l'église de Saint-Alban, dans une position plus facile à défendre. De cette époque date la division de la ville en ville haute et en ville basse. La ville haute prit le nom de *Castrum*, du nom d'un château fort où les évêques fixèrent leur résidence, et le siége épiscopal, au XIIIe siècle, fut transféré de l'église cathédrale de Notre-Dame-du-Siége dans la basilique de Saint-Alban, dont la chapelle actuelle ne rappelle plus qu'un vague et lointain souvenir.

Enfin, vers l'an 1385, ce malheureux pays eut à supporter les horribles dévastations d'une sanglante guerre féodale, suscitée par Raymond Roger, vicomte de Turenne, surnommé le Fléau de la Provence, pour la revendication de droits dont il se prétendait frustré au profit de Louis II, comte de Provence (1). La ville de Riez fut presque entièrement ruinée, et prit le parti de réduire son enceinte à l'espace qu'elle occupe à peu près aujourd'hui. Le plan en fut donné par un de ses évêques, Jean de Maillac, qui l'entoura de remparts et de plusieurs tours, dont des restes considérables sont encore debout. Ce parti amena la construction d'une nouvelle cathédrale dont l'exécution, projetée déjà depuis 1405, ne commença qu'en 1490, sous l'épiscopat de Marc Lascaris de Tende, qui employa les débris de l'ancienne basilique de Notre-Dame-du-Siége. Toutefois, le siége épiscopal n'y fut transporté que trente ans après.

(1) Bouche, *Histoire de Provence*, tome II, liv. IX, sect. 4.

Mais ce nouvel édifice devait, lui aussi, subir bientôt de nombreuses et violentes vicissitudes pendant les guerres de la Ligue. Ses voûtes furent abattues, ses clochers détruits; enfin en 1842 l'église s'écroula et des réparations sans caractère en ont fait la construction que nous voyons aujourd'hui, et dont le plus grand intérêt consiste dans une disposition à trois nefs, séparées par deux colonnades, qui rappellent l'ancien plan basilical.



LA CRYPTE DE SAINTE-QUITTERIE

AU MAS D'AIRE (Landes)

ET

SON ANTIQUE SARCOPHAGE CHRÉTIEN

PAR M. LÉON PALUSTRE

INSPECTEUR DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

M. Cénac-Moncaut, dans sa remarquable série de *Voyages archéologiques et historiques* dans diverses provinces du midi de la France, signale deux antiques sarcophages chrétiens, couverts l'un et l'autre de sculptures sur trois de leurs côtés, et conservés, le premier dans l'église de Luc, petit village situé à neuf kilomètres de Navarreinx, sur la route de Mauléon à Pau, le second au Mas d'Aire, gros bourg attenant à la petite cité épiscopale à laquelle il a emprunté une partie de son nom. Mais si le savant archéologue, pour qui les deux versants pyrénéens ne conservent plus rien d'inconnu, a depuis longtemps fait remarquer l'importance de ces vénérables monuments, précieux à plus d'un titre, s'il en a donné une description générale, s'il a indiqué d'une manière certaine la plupart des personnages bibliques taillés dans le marbre aux premiers siècles de notre ère, jamais il n'a songé, croyons-nous, à interpréter l'ensemble des sujets, à pénétrer le sens mystique de ces vastes compositions qui nous trans-

portent dans les catacombes et font rêver aux merveilles du musée de Latran. Cet honneur était réservé à un Jésuite italien, élevé à l'école de Rossi et nourri de la lecture fortifiante des ouvrages de Bosio, Macario et Bottari. Le Père Minasi, puisque c'est son nom, ne nous a fourni, il est vrai, que l'explication d'un seul sarcophage, celui de la crypte de Sainte-Quitterie ; mais il a entouré son sujet d'un si grand nombre de considérations profondes, il a apporté à l'appui de ses assertions des preuves si convaincantes, tirées des sources les meilleures, que son *Mémoire* peut être regardé, pour ainsi dire, comme un traité sur la matière et servir à l'enseignement de tous. Nous ne saurions donc recommander trop vivement la lecture de cet intéressant travail, dont nous allons seulement ici analyser les points principaux, en suivant presque pas à pas l'article inséré, il y a quelques mois, dans une Revue française (1) qui, pour la première fois, faisait une excursion sur un terrain qui lui semble étranger.

Dans son état actuel, l'église du Mas d'Aire se compose de deux parties bien distinctes. La nef, tout entière rebâtie en briques vers la fin du XIIIe siècle, ou même un peu plus tard, appartient à la période ogivale, tandis que les trois absides semi-circulaires, à l'orient, soigneusement appareillées, offrent un spécimen admirable du style roman le plus pur. Ces dernières, semblables à autant de tours réunies en faisceaux, se dressent au-dessus de la vallée et rachètent par leur élévation la déclivité du sol. Elles donnent ainsi dans leurs flancs asile à une crypte élégante, directement éclairée du dehors, et qui, sans

(1) *Études religieuses, philosophiques, historiques et littéraires*, nº 10, 1872.

aucun doute, rappelle un édifice beaucoup plus ancien, dont malheureusement aucune trace ne demeure aujourd'hui. Cette opinion, du reste, est fortifiée par la présence, au milieu du souterrain, d'une sorte de bassin rectangulaire, que le Père Minasi, avec juste raison, considère comme un baptistère de la plus haute antiquité. Dans la suite des âges, le trou carré, fait au ciseau, par lequel l'eau s'écoulait vers la pente de la colline, fut bouché à dessein, et le baptistère primitif devint une fontaine à laquelle on attribua toutes sortes de vertus.

C'est là, dans la crypte dédiée à sainte Quitterie, vierge martyre, dont les Bollandistes ont raconté la vie à la date du 22 mai, que se trouvait, il y a peu de temps encore, au fond d'une petite arcature creusée dans le mur, le sarcophage dont nous allons parler. « Il gisait enfoui dans la terre par sa partie postérieure, à une profondeur de plusieurs centimètres, et, malheureusement, deux grandes ouvertures dans le mur donnaient, aux jours de pluie, libre passage à un double courant d'eau; le monument plongeait dans la boue. Ainsi, aux mutilations anciennes venaient s'ajouter les ravages de l'humidité. De fait, le couvercle conserve encore en assez bon état ses sculptures, tandis que celles de l'auge sont rongées en bien des endroits et perforées de petits trous. »

Le premier soin du Père Minasi fut de retirer le sarcophage de l'endroit où il était placé, opération difficile qui réussit admirablement. « Les deux pièces de marbre, dit-il, furent placées sur un socle de pierre de Jeaune, village voisin d'Aire, et finalement je parvins à retirer le monument du fond de la niche, de manière à pouvoir contempler sans trop de peine les deux sculptures latérales, tout à fait invisibles auparavant. »

« Le sarcophage, comme tous les monuments de ce

genre, se compose de deux parties : d'un couvercle et d'une auge ou caisse. En voici les dimensions :

Couvercle : Longueur, 2m 12 ; hauteur de face, 0m 30 ; derrière, 0m 10 ; largeur, 0m 76.

Auge : Longueur, 2m 8 ; hauteur de face, 0m 60 ; derrière, 0m 54 ; largeur, 0m 72.

« Comme on le voit, le couvercle est un plan incliné ; sa hauteur va diminuant de trente centimètres jusqu'à dix. Les dimensions géométriques de l'auge ne sont pas exactement observées ; les deux côtés latéraux n'ont pas la même largeur. Elle a été creusée à grands coups de ciseaux dans un énorme bloc un peu irrégulier ; le marbre est tiré des carrières de Saint-Béat (Haute-Garonne). »

Étudions maintenant les sujets représentés sur notre sarcophage, et commençons par les grandes scènes sculptées à la partie supérieure avec un art inégal. A gauche, nous reconnaissons le *Sacrifice d'Abraham* et la *Guérison du Paralytique ;* à droite, le *Jeune Tobie* qui plonge sa main dans la gueule d'un poisson ; puis *Jonas* rejeté du ventre de la baleine, où il a passé trois jours. Si nous retrouvons souvent les deux premières compositions, qui symbolisent le sacrifice de la croix et la délivrance du genre humain de l'esclavage du péché, il n'en est pas de même de la troisième, que le Père Minasi déclare avoir rencontrée quatre fois seulement, et encore sur des verres peints. A ce propos, après avoir fait remarquer que le poisson affecte la forme convenue dans la représentation du mystérieux ἰχθύς, il ajoute : « Il est indiscutable que ce sujet a été introduit dans l'iconographie chrétienne longtemps après les représentations de l'ἰχθύς, qui durent, si je ne me trompe, rappeler à la mémoire des fidèles et des artistes l'histoire du jeune Tobie. Nous pouvons, je le crois, le déduire de ce passage d'un écrivain ecclésiastique

anonyme, fréquemment cité par les archéologues : *Piscem magnum qui satiavit ex se ipso in littore discipulos, et toti se obtulit mundo* ἰχθύς, *cujus ex interioribus remediis quotidie illuminamur et pascimur*. Comme on le voit, deux faits sont signalés : celui du rivage de Tibériade, dont saint Jean nous a fait le récit, et celui de Tobie, *ex interioribus remediis*. Nous sommes *illuminés* par le poisson, *nourris* par l'Eucharistie, deux sacrements simultanément conférés au catéchumène régénéré, dans les premiers temps de l'Église. Ce double sens de ἰχθύς est très-clairement exprimé encore dans la célèbre inscription d'Autun. Et telle est sa signification dans les mains de Tobie, ainsi que l'explique si bien l'écrivain anonyme cité plus haut. »

La scène de Jonas ne saurait entraîner de semblables considérations, et la résurrection après le trépas est ici clairement signifiée. Aussi ne nous arrêterions-nous pas à ce sujet, si nous n'avions à signaler sa remarquable exécution, qui contraste avec celle des compositions précédentes, le sacrifice d'Abraham surtout.

« Le monstre marin est d'une rare élégance, dit notre savant archéologue italien, et d'un goût tout à fait antique; la volute de la longue queue produit un bel effet de lumière; l'artiste, avec une merveilleuse intelligence, fait apparaître l'épine intérieure comme le demande le mouvement des diverses parties du monstre. Jonas est représenté au moment où il sort de la gueule de la baleine; il étend anxieusement les mains devant lui pour se cramponner à la terre ferme. La baleine porte sur la tête deux petites oreilles, selon la manière ordinaire de la peindre : elle a le cou étroit, le ventre large, et sa longue queue est gravement retroussée. »

Plus loin, le Père Minasi essaie d'expliquer la différence de valeur artistique que nous retrouvons dans les

sculptures de notre sarcophage et il arrive à cette conclusion : « Les artistes chrétiens étaient en général des païens convertis; ils appliquaient donc de leur mieux aux monuments sacrés les formes artistiques du paganisme, autant que le permettait la nature des sujets nouveaux à traiter. Mais comme malheureusement ils vivaient à une époque de décadence, toutes les fois qu'ils avaient à s'occuper de compositions nouvelles, ils montraient une incapacité inévitable. De là la tolérance de plusieurs monuments, reçus dans l'art païen, appliqués à des ouvrages chrétiens; par exemple, les génies qui soutiennent le cartouche des sarcophages, les deux têtes aux angles du couvercle. Cet usage est tellement fréquent dans la peinture, qu'il devient inutile d'en apporter des exemples. Quelquefois même, on trouvera un tableau entièrement païen adapté aux faits du christianisme, sauf une modification légère et purement accessoire.

« Quant à nos quatre compositions, rien d'étonnant si quelques-unes pèchent par l'exécution, lorsque les autres, au contraire, sont parfaitement réussies. Notre artiste a dû infailliblement faiblir à une époque de décadence, quand il a fallu trouver un sujet nouveau; mais d'heureuses réminiscences empruntées à une source différente de nos monuments sacrés lui sont venues en aide. L'identité des tableaux chrétiens, lorsque le symbolisme ne la justifie pas, accuse une véritable incapacité. Dans celui du sacrifice d'Abraham, à part même les erreurs de perspective, il y a une grande incorrection de style; au contraire, le style est fort remarquable dans celui de Jonas, où le monstre marin est admirablement traité. Comme la représentation en est fréquente dans les monuments païens, il est à croire que notre artiste s'est inspiré d'un bon modèle; dans la composition exclusivement

chrétienne, il a été livré à sa seule inspiration. Le jeune Tobie est infiniment supérieur au Paralytique chargé de son grabat; c'est que l'antiquité, exercée à traiter le nu, a dû retarder en ce point la décadence; le Paralytique, au contraire, était un sujet nouveau, sans imitation possible. »

L'histoire de Jonas, que nous venons de voir reproduite sur le couvercle du sarcophage, se trouve complétée par deux sujets, représentés en demi-relief, aux extrémités de l'auge. D'un côté, nous voyons le prophète jeté à la mer par deux matelots, et de l'autre, nous l'apercevons endormi sous la *cucurbita;* thèmes bibliques très-féquemment employés pour signifier la résurrection du Sauveur Jésus, aussi bien que celle des fidèles.

Un certain décousu, le lecteur l'aura sans doute remarqué, se fait sentir dans la disposition des sujets que nous avons étudiés jusqu'ici; mais il n'en est pas de même « du poëme sacré qui va se développant sur la face antérieure du précieux sarcophage. Il serait difficile de concentrer sur un autre monument une plus admirable composition. La sanctification originelle de la race humaine, sa chute, sa rédemption, sa renaissance dans l'Église, ses luttes, son triomphe sur la mort et sur la corruption, tout cela forme un ensemble de doctrine singulièrement remarquable. »

En premier lieu, nous rencontrons une scène que le Père Minasi déclare unique parmi tous les monuments connus de nos jours. « Un personnage jeune encore, vêtu de la double tunique, le manteau drapé à la manière des ascètes, tient un *volumen* de la main gauche et pose la droite sur la tête d'un tout jeune homme nu. Celui-ci, dans l'attitude de la reconnaissance, étend une main vers son bienfaiteur et presse l'autre contre sa poitrine. L'ac-

tion et la pose respectueuse marquent la grandeur de celui qui donne, l'infériorité de celui qui reçoit. Au milieu, entre les deux personnages, s'élève un chêne vigoureux; à la cime est une colombe, les ailes étendues, comme prête à s'envoler et à venir se poser sur la tête du jeune adolescent. »

Faut-il reconnaître dans cette composition la création du premier homme? Tout autre que notre savant archéologue l'eût peut-être jugé ainsi; mais lui s'est heureusement souvenu d'une peinture du cimetière de Callixte, reproduite par l'abbé Martigny, où l'on voit le prêtre imposant les mains sur la tête d'un jeune enfant nu. Il s'est rappelé aussi que l'usage constant des premiers artistes chrétiens était de représenter sous la figure d'un enfant de l'âge le plus tendre le nouveau régénéré dans les eaux baptismales, bien qu'alors les néophytes eussent généralement atteint l'âge mûr; preuve évidente que l'artiste avait l'intention de marquer la vie nouvelle ou la renaissance par la grâce du baptême. Pourquoi en douterions-nous désormais? nous avons sous les yeux non une représentation de la création d'Adam, mais bien la figure de la sanctification du premier homme. La corrélation qui existe entre l'imposition des mains et le vol de la colombe suffirait d'ailleurs à démontrer ce fait, et il serait bien facile de trouver, dans les premiers siècles, un autre monument où l'oiseau divin, les ailes déployées, est représenté descendant sur un enfant placé dans une vasque. « Si donc le groupe de notre sarcophage nous offre une scène unique encore sur les monuments de ce genre cités jusqu'à présent, il reproduit cependant, on le voit, un tableau connu dans l'iconographie chrétienne. »

Nous ne nous arrêterons pas au second sujet, qui nous

montre *Adam et Ève violant le précepte divin,* et nous passerons tout de suite à la troisième scène, à laquelle le Père Minasi a consacré de longs et importants développements. Quatre personnages composent le groupe : le bon Pasteur, deux femmes et une enfant. Le premier, vêtu d'une tunique retroussée, porte sur ses épaules un bélier qui tourne la tête comme pour le regarder. « C'est une des plus belles figures du sarcophage ; le type antique du Pasteur était un des mieux conservés chez les artistes chrétiens, c'est un de ceux où excelle davantage leur ciseau.

« A droite du Pasteur est une femme assise, ainsi que le démontrent le genou gauche porté en avant et toute son attitude. Elle est vêtue de l'étole (*stola*), longue tunique propre aux femmes, ornée de manches : elle a la tête et les épaules couvertes d'un voile retombant sur les bras, de manière à laisser les mains libres pour embrasser la jeune enfant. Celle-ci est debout, également vêtue de l'étole, sur laquelle est une large bande d'étoffe serrée aux flancs par une ceinture. L'autre femme, à gauche, porte aussi l'étole, et par-dessus un voile ou *pallium,* qui lui couvre la tête et lui enveloppe la taille. Cette femme est plus petite que l'autre ; sa physionomie, autant que le laisse deviner après beaucoup d'efforts l'effacement du relief, est également différente.

« Quelle est la signification de ce groupe mystérieux, et si peu en usage, poursuit le Père Minasi ? La manière de représenter le bon Pasteur, la plus ancienne et la plus ordinaire dans les monuments sacrés, est de nous le montrer portant sur ses épaules une brebis ou un bélier. Ainsi le voit-on fréquemment au milieu de la voûte des cubicules, environné de personnages ou sujets empruntés aux Écritures saintes. Le Pasteur est encore plus ordinairement figuré avec un troupeau à ses pieds ; quelquefois

les brebis sont couchées à terre, d'autres fois elles paissent près de lui dans un pré ou dans un champ plantureux. Les brebis désignent incontestablement les fidèles du Christ.

« La parabole du Pasteur ramenant au bercail la brebis égarée rappelle à la pensée la rédemption du genre humain par le Verbe incarné. Dans les monuments sacrés, le sacrifice est représenté par une brebis ou un bélier sur la montagne; il faut reconnaître, je crois, le même symbolisme dans le Pasteur chargeant sur ses épaules la brebis ou le bélier. Je n'oserais pourtant pas l'affirmer pour tous les cas; mais en me restreignant au groupe actuel, je dis que les personnages qui entourent ici le Pasteur permettent de prendre le bélier qu'il porte, non comme un symbole de l'humanité errante et perdue, sauvée ensuite par le sacrifice du Pasteur des âmes, mais comme symbole *du sacrifice du Pasteur lui-même, donnant sa vie pour ses brebis.* »

A l'appui de son opinion, l'érudit Italien cite un passage de saint Paulin, dont l'importance ne lui semble pas avoir été remarquée jusqu'à lui : *Vellera sua* (Ovis-Christus), *id est carnis exuvias abstrahi sibi passus. Ipse enim pro nobis et animam et carnem suam posuit et recepit, qui sacerdos et hostia et agnus et pastor est, qui pro ovibus suis pastor, et pro pastoribus agnus occisus est... Qui semetipsum pro omnium reconciliatione Patri libano, victima sacerdotii sui et sacerdos suæ victimæ fuit.* Les saints Pères ne sont pas seuls à enseigner que Jésus-Christ est en même temps victime et prêtre, les monuments chrétiens proclament la même doctrine, lorsqu'au lieu d'Abraham sacrificateur, ils nous offrent Jésus-Christ lui-même victime et pasteur tout à la fois, comme le redit dans ses vers un poëte chrétien :

Victima quæ dabitur, cum victima pastor habetur.

« Les brebis autour du Pasteur symbolisent l'Église du Christ, avons-nous dit : notre marbre reproduit le même symbole, mais peut-être le fait-il avec plus de clarté, du moins pour les premiers fidèles, en le reproduisant autrement. Je dis donc que la femme et la jeune enfant, ici représentées, signifient l'*Église mère des fidèles.* L'attitude de la femme assise, en effet, ne se rapporte pas au Pasteur, mais à la jeune enfant qu'elle ramène vers son sein. Celle-ci est le symbole de l'âme fidèle, ainsi figurée d'ordinaire, comme on peut le voir, par exemple, sur une précieuse médaille éditée dans les œuvres posthumes du P. Leyri. »

Ce premier point posé, la signification de la seconde femme devient évidente; elle représente l'*Épouse du Christ.* « Une simple observation, dit le Père Minasi, le démontrera. Cette seconde femme est en parallèle avec la première, dont nous avons exprès donné d'abord l'explication; d'où il résulte que si la première est une représentation de la *Mère* des fidèles, la seconde exprimera l'idée de l'*Épouse* du Verbe fait homme, qui figure au milieu, sous le voile du symbole. Sur tous les monuments, soit païens, soit chrétiens, l'Épouse est toujours placée debout, afin de marquer une certaine égalité avec le mari, dont elle est la compagne et non pas l'esclave. Il faut remarquer toutefois que l'Épouse est toujours à droite. Ce n'est pas la marque d'une préséance, mais d'une certaine infériorité, car chez les Romains elle était au pouvoir du mari, ou, comme ils s'exprimaient, *sous la main.* Si nous avons ici l'Épouse placée à gauche du Pasteur, il ne s'ensuit rien contre notre explication, applicable seulement quand il y a une seule personne. En outre, le mouvement des personnages de l'auge, qui va d'un angle à l'autre, donne à l'Épouse du Christ la place qui lui convient. »

Après cette admirable composition symbolique qui occupe le milieu du sarcophage, apparaissent deux scènes avec lesquelles nous sommes depuis longtemps familiarisés : *Daniel dans la fosse aux lions*, et la *Résurrection de Lazare*. Aussi, ne nous attarderions-nous pas à les contempler, si la double tunique dont est revêtu le prophète hébreu, dans le premier sujet, n'avait donné l'occasion au Père Minasi de relever une erreur d'interprétation trop familière aux commentateurs évangéliques. Jamais Jésus-Christ n'a interdit à ses apôtres d'avoir une seconde tunique de rechange dans leurs voyages, mais il leur a défendu le luxe de la double tunique, ce qui est bien différent. Les personnages opulents seuls, chez les Romains aussi bien que chez les Hébreux, portaient ainsi deux vêtements superposés, dont le supérieur était d'ordinaire d'une étoffe plus délicate. Il était donc tout naturel que le Rédempteur, voulant former ses disciples à la vie évangélique, leur recommandât de ne pas suivre la mode des grands personnages, d'aller les pieds chaussés de sandales, et de ne se revêtir que d'une seule tunique : *Et ne induerentur duabus tunicis*.

Ce détail fournit encore à notre docte interprète une autre réflexion : « Pourquoi, dit-il, l'artiste a-t-il représenté Daniel vêtu, contrairement à l'usage reçu? Étudions notre monument, et nous aurons aisément la réponse. Les deux lions sont couchés, deux vigoureux oliviers sont placés aux côtés du prophète. Que signifie cette composition? Je crois être dans le vrai en affirmant que l'artiste n'a pas voulu retracer le combat, mais la victoire. Les lions sont là pour marquer qu'il y a eu lutte ; le sculpteur a soin de les représenter couchés, ils ont rempli leur rôle. Au reste, quand le prophète est nu, c'est d'ordinaire pour signifier la lutte; vêtu, il est vainqueur ; c'est

du moins une démonstration de plus de l'intention de l'artiste. »

Il ne nous reste plus qu'à dire un mot de l'âge de notre sarcophage, du lieu probable où il a été sculpté. Suivant M. Cénac-Moncaut, les artistes de la Gascogne auraient été incapables d'exécuter les bas-reliefs de ce curieux monument, vraisemblablement apporté d'Italie par un évêque, au IVe ou Ve siècle. Telle n'est pas l'opinion du Jésuite italien. « Par la qualité du marbre, dit-il, et par plusieurs particularités, il semble bien établi que ce tombeau a été travaillé dans le midi de la Gaule, et qu'il appartient à la famille des sarcophages toulousains. Toulouse n'avait pas usurpé ce titre de *Palladia* qui lui est donné par Martial et Ausone. »

Le Père Minasi n'est pas moins significatif sur la date à assigner au sarcophage du Mas d'Aire. Suivant lui, il remonte au commencement du IVe siècle, et peut-être à la fin du IIIe. « Cette conclusion se déduit d'arguments intrinsèques, du symbolisme même des sujets, et de la comparaison avec les verres peints, surtout de la représentation du jeune Tobie portant l'ἰχθύς, et du Bon Pasteur, qui n'apparaît plus guère sur les pierres sépulcrales après Constantin. »

Nous acceptons la rectification du Père Minasi avec d'autant plus de bonheur, en ce qui touche l'origine de notre sarcophage, que les Italiens ne nous ont pas habitués à une semblable impartialité. Quant à nos compatriotes, pour la plupart ils se sont aussi montrés fort disposés à accorder à des étrangers les œuvres de nos pères, par une injustice étonnante qui, malheureusement, n'a pas toujours eu pour excuses l'ignorance ou l'irréflexion.

ÉTUDE

SUR

UNE INSCRIPTION FUNÉRAIRE

DE LA FIN DU X[e] SIÈCLE

PAR M. L.-F. BONSERGENT

Il n'existe peut-être pas un monument en province qui ait été plus étudié que l'église Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers. Les Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest sont, en quelque sorte, remplis de son nom, et M. de Longuemar, un archéologue bien connu, a consacré un gros volume entier à son histoire. Néanmoins, après tant de recherches, de peines et de travaux, certains détails demeurent encore inexpliqués, et le savant que nous venons de nommer avouait lui-même, il y a quelques années, son impuissance à leur ravir leur secret.

Au premier rang de ces énigmes, en apparence impénétrables, figure l'inscription dont nous donnons plus loin une reproduction fidèle. M. de Longuemar écrivait à son sujet en 1857 : « Malgré de nombreux efforts, nous n'avons jamais pu y découvrir d'autres mots que ceux-ci : *Egomen grammas nepos composuit istas*, qui dénotent une certaine prétention à former des hémistiches rimés. Quant au surplus qui nous semble tenir des sigles les plus capricieux et peut-être des abréviations tyroniennes, nous laissons à de plus habiles l'honneur de le déchiffrer. » Quelques années plus tard, en 1864, le même archéologue, dans son *Épigraphie du Haut Poitou*, écrivait : « Cette inscription énigmatique est gravée profondément en caractères rustiques, avec enclaves, adossements et accouplements disposés

sur six lignes, dans une pierre d'une extrême dureté, incrustée de silex qui ont forcément amené des interruptions dans le texte.

GUNTER REPET
IS † NM ECCE QVIS HIC
HGOMEV
GRAMMAS
NEPOS COMPO
SVIT ISTAS

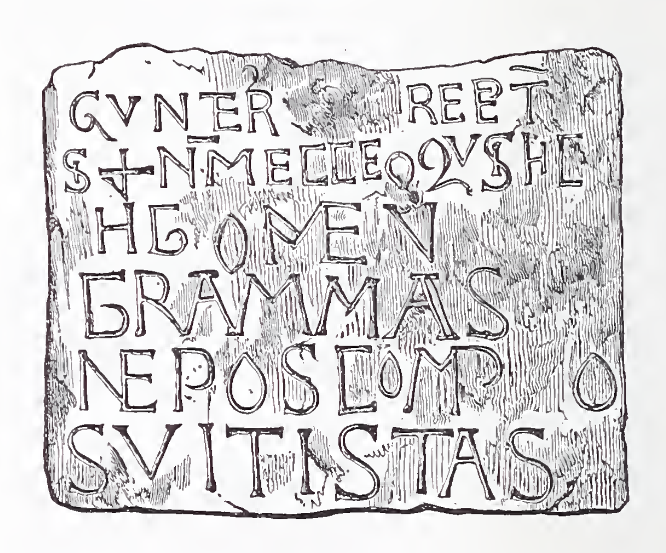
Il est difficile de trouver un sens à cette inscription, dont le premier mot, *Gunterius*, se retrouve dans une incantation gaëlique, tracée à la pointe sur une lame d'argent, découverte à Poitiers, en 1859. L'un de nos confrères, M. Lecointre, a proposé l'interprétation suivante :

Gunter repetis nomen ecce quis hic ugo meus grammas nepos composuit istas. »

La question en était là lorsque M. Bonsergent, ancien conservateur de la bibliothèque de Poitiers, à son tour attaqua ce difficile problème et le résolut, croyons-nous, de la manière la plus satisfaisante. Avec une grande perspicacité il entrevit le parti que l'on pouvait tirer de la croix placée à la seconde ligne et il lut ainsi le commencement de l'inscription : *Gunterius repetit signum crucis.* Cette nouvelle interprétation parut dans le premier volume des *Archives du Poitou*, magnifique publication, inaugurée, il y a quelques mois seulement, par quelques gens de cœur et de savoir. M. Bonsergent était sur la voie d'une solution complète et il ne lui restait plus que quelques difficultés à vaincre pour obtenir l'entière approbation de tous. Le travail de la réflexion aidant, il ne tarda pas à entrevoir la vérité si longtemps cachée aux regards des chercheurs les plus intrépides et il nous écrivait naguère à ce sujet : « Le sigle abréviatif placé au-dessus du T qui termine la première ligne

doit, eu égard au siècle auquel remonte l'inscription, mieux signifier par sa forme calligraphique *repetens* que *repetit,* puisque dans le second vers c'est le défunt qui parle. Par suite de ce changement ce n'est donc plus *est* que le graveur a omis de mettre, mais bien *sum*. De cette façon, en plaçant les mots qui composent le premier vers dans l'ordre rigoureux de la construction latine, le sens s'établit ainsi d'une manière toute normale. *Ecce quis hic sum, Gunterius repetens signum crucis,* etc. »

Mais il est temps de laisser tout à fait la parole au savant interprète; aussi bien, nous en avons déjà trop dit, et les lecteurs désirent avoir affaire à tout autre que nous. L. P.



Cette inscription, qui se trouve placée dans le mur extérieur de l'une des chapelles de l'église Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers, à près de deux mètres de hauteur au-dessus du niveau du pavé de la rue, a déjà exercé plus d'une fois la sagacité des antiquaires et des archéologues.

Diverses interprétations en ont été données; mais quelle que soit la brièveté de son texte, ou peut-être par rapport à cela même, personne jusques à présent ne me paraît avoir déchiffré la seconde ligne, qui est une espèce de rébus, de manière à rendre le véritable sens que son auteur a voulu lui donner. Serai-je plus heureux que mes devanciers dans la lecture que j'en apporte ? C'est aux personnes érudites qui liront mon interprétation à juger si le succès a couronné mes efforts.

Intrigué depuis longtemps par l'agencement singulier de certains sigles qui figurent sur ce petit monument épigraphique, j'avais résolu d'en essayer le déchiffrement, et, à cet effet, j'en avais fait prendre un estampage sur une feuille de plomb : c'est à l'aide de ce *fac-simile,* si fidèle, qu'après avoir étudié d'une manière persévérante les deux premières lignes, qui seules présentent une difficulté sérieuse de lecture, je crois avoir réussi enfin à leur donner un sens acceptable. Comme on le voit, cette inscription se compose de deux vers hexamètres; et le mot *grammas,* qui d'ordinaire signifie lettres, caractères, a dans cette circonstance été employé par l'auteur comme l'équivalent du mot *versus.*

Je la lis donc ainsi :

GVNTERIVS REPETENS SIGNVM CRVCIS ECCE QVIS HIC SVM
HVGO MEVS GRAMMAS NEPOS COMPOSVIT ISTAS

Il va sans dire que le *g* du mot *signum* est formé par le sigle qui, de la partie inférieure de la branche verticale de la croix, est tourné du côté gauche, de manière à figurer aussi le *v* du mot *Hvgo,* dont la première lettre se trouve immédiatement au-dessous. Quant à la croix elle-même,

outre le sens qu'elle a dans l'inscription, elle doit indiquer de plus, selon moi, le caractère ecclésiastique dont était revêtu de son vivant le personnage à la mémoire duquel cette inscription est consacrée : ceci établi, je dois ajouter que ces mots *repetens signvm crvcis* équivalent à ceux-ci : *repetens precem,* et que c'est bien une prière que l'auteur de l'inscription a eu l'intention de réclamer pour le repos de l'âme de Gunter de la part de ceux qui la liraient.

On ne manquera pas sans doute de m'objecter que dans la lecture que je donne du premier vers, le mot *sum* n'existe pas. Cela est vrai; mais j'ai l'intime conviction qu'il était bien dans la pensée de celui qui a composé ces vers de l'y faire figurer. La pierre sur laquelle était gravée l'inscription est d'un grain très-dur et présente en outre çà et là des parties siliceuses qui n'ont pas toujours permis à l'ouvrier de manœuvrer son ciseau comme il l'aurait voulu : c'est ce que prouvent certains espacements plus ou moins considérables laissés par lui entre plusieurs mots. Mais ce qui corrobore encore davantage ce que j'avance, c'est un sigle isolé, placé entre les mots *ecce* et *qvis* et auquel on ne peut attribuer aucun emploi dans la lecture du premier vers. A mon avis ce doit être un duplicata de la première lettre du mot *qvis* qui vient après; n'ayant pu, à cause de certaines parties rebelles au ciseau, figurer d'une manière satisfaisante la boucle qui devait compléter cette lettre, l'ouvrier a pris le parti de recommencer : et comme l'espace lui manquait pour ajouter le mot *sum,* il a tout uniment omis de le mettre. Quant à l'expression *qviescit*, par laquelle jusques à présent tous les interprétateurs qui me sont connus ont voulu terminer la deuxième ligne de l'inscription, elle n'est pas admissible; le plus simple examen suffit en effet pour reconnaître que c'est bien la locution indicative *hic,* si fréquemment

employée au moyen âge, qui termine ce premier vers : or elle implique nécessairement, selon moi, l'adjonction du mot *sum*, comme sous-entendu.

Ainsi que je l'ai dit, le nom de Hugues, neveu de Gunter, et auteur de l'inscription, a besoin pour se compléter de reprendre à la croix placée immédiatement au-dessus de l'*h* par lequel il commence, un sigle ajouté à double fin, aussi bien pour figurer un *g* que pour former un *v*.

Quant au mot *mev* qui suit ce nom, des parties siliceuses de la même nature que celles dont j'ai déjà parlé, et qui, dans cet endroit, sont encore plus accentuées que partout ailleurs, ont dû empêcher l'ouvrier de le compléter en y ajoutant l'*s* qui lui manque : car c'est précisément là qu'existe le plus grand espacement laissé dans l'inscription.

L'inclinaison insolite du jambage gauche du *v* de ce même mot n'a sans doute pas eu d'autre cause, puisque toutes les mêmes lettres qui figurent ailleurs ont une forme beaucoup plus régulière.

Gunterius n'est pas un nom unique : ce qui le prouve, c'est que la table alphabétique des noms de personnes citées dans les cartulaires dépendant de la collection de Dom Fonteneau, mentionne onze actes dans lesquels ce même nom figure. Le plus ancien de ces titres est du mois d'avril 937, et le plus récent de l'année 1172.

Il serait, je crois, tout à fait superflu de citer ici, même au moyen de très-courts extraits, les plus anciennes de ces chartes, qui seules pourraient avoir trait au sujet dont je m'occupe. Comme, selon mon opinion, Gunter et son neveu ont été évidemment tous deux attachés à l'église de Saint-Hilaire, je me contenterai de vous reporter aux documents pour l'histoire de cette église publiés par

M. Rédet, dans la collection des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (années 1847 et 1852).

La cinquante et unième pièce imprimée dans le premier volume de ce recueil, est une charte, en date de janvier 990, par laquelle Guillaume Fier-à-Bras, duc d'Aquitaine et abbé de Saint-Hilaire, à la prière de Gonthier, chanoine de cette église, accorde à un Guillaume et à sa femme, ainsi qu'à deux personnes qui leur succèderont, deux quartes de terre avec une maison et des vignes situées à Frouzille, moyennant une redevance annuelle de quatre sous. Cette charte contient un passage dans lequel, après le préambule ordinaire, Guillaume Fier-à-Bras s'exprime ainsi : *Qualiter*, *accedens ante nostram presentiam quidam clericus noster nomine Gunterius, deprecatus est nos ut aliquid ex suo beneficio, quod est ex ratione beati Hylarii, pertinente ex abbatia sancti Pauli, que est sita in pago Pictavo*, *in villa que dicitur Forzillus*, *videlicet quartas duas de terra cum maisnili et vineis,* etc.

A la fin de cette pièce figure cette mention : « *Signum Willelmi comitis et abbatis, Gunterii qui hanc manufirman fieri jussit vel affirmare rogavit,* etc. »

A partir de cette époque, le clerc Gunterius n'est plus mentionné dans aucun acte : il est donc assez présumable qu'il a dû terminer sa carrière peu de temps après que la charte que je viens de citer a été octroyée.

Par ce qui précède, on voit que Gunter appartenait bien à l'église de Saint-Hilaire; car en disant *clericus noster* Guillaume Fier-à-Bras parle comme abbé de cette église et non comme seigneur temporel : ce clerc a donc été un personnage assez important pour son temps, et peut-être aussi jouissait-il d'une certaine fortune.

Un peu plus tard, dans une charte de Guillaume le

Grand, duc d'Aquitaine et abbé de Saint-Hilaire, datée du mois d'octobre 997, figure comme signataire un nommé Hugo, qualifié du titre de *præpositus*. Ce même personnage est encore mentionné avec le même titre et comme l'ayant signée, dans une autre charte du même duc d'Aquitaine du mois d'août 1001. Ayant toujours pensé que l'inscription funéraire que je cherche à élucider ne pouvait pas être postérieure à la fin du xe siècle, je me suis demandé ceci : le clerc Gunter ne serait-il pas le personnage dont je m'occupe, tandis que le prévôt Hugues, qui fut sans doute pourvu de ces fonctions après le décès de celui-ci, pourrait bien être son neveu et l'auteur de son épitaphe ? Selon d'assez grandes probabilités, je dois être dans le vrai en supposant cela : par conséquent, l'inscription de Gunter est de peu de temps postérieure à l'année 990.

Il est bien vrai de dire que deux personnages nommés Gunterius ont vécu simultanément : car dans le même recueil que celui que j'ai déjà cité, se trouve une charte du mois de janvier 989, où figure comme signataire un nommé Gunterius, au nom duquel n'est jointe aucune qualification. Ce même individu en signe une autre, vers mai 997, toujours de la même manière, puis enfin une troisième vers 1008, également sans être qualifié d'aucun titre. Malgré cette similitude de noms et cette contemporanéité qui, je l'avoue, rendent la décision bien embarrassante, m'appuyant sur la forme des caractères de l'inscription qui, suivant moi, ne peuvent pas être postérieurs au xe siècle, je n'hésite pas à maintenir et à croire que cet autre Gunter n'est pas celui dont je m'occupe.

On croyait généralement, dans ces derniers temps, que l'inscription relative à Gunter provenait de la démolition de la majeure partie des nefs de l'église de Saint-Hilaire,

laquelle a eu lieu après 1793, et qu'elle avait été placée là où elle est actuellement, lorsque après le Concordat l'église fut rendue au culte. Mais c'est une erreur : car, dans un mémoire manuscrit resté inédit et composé par lui sur l'histoire de l'église de Saint-Hilaire, Mgr de Beauregard, ancien évêque d'Orléans, nous apprend que l'inscription de Gunter, qui avait été enlevée pendant la Révolution par un curieux, fut réclamée par lui aux héritiers de celui-ci lorsqu'il mourut, et que, l'ayant obtenue d'eux, il la remit à M. Avrard, alors curé de cette paroisse, qui la fit replacer, mais avec assez peu de soin, au lieu où elle avait été précédemment. De son côté, l'auteur Beauménil, qui a donné dans son curieux recueil de dessins intitulé : *Antiquités de Poitiers et Annales d'icelle,* que l'on conserve à la bibliothèque de Poitiers, une reproduction bien peu fidèle de cette inscription, a mis en note, au bas de son dessin, non-seulement l'indication de l'endroit où elle était placée, mais encore celle de l'année 1782, dans le courant de laquelle il avait exécuté cette copie : ces deux renseignements si précis tranchent donc d'une manière définitive cette question.

J'ajouterai, pour terminer, que la gravure sur bois placée en tête de cet essai d'interprétation reproduit d'une manière très-fidèle l'inscription consacrée à la mémoire de Gunter, sauf quelques endroits ombrés qui ne donnent pas toujours une idée rigoureusement exacte des parties les plus réfractaires de la pierre : cette réserve de bien peu d'importance une fois posée, je dirai de plus que cette réduction a été faite au huitième à peu près de la grandeur de l'inscription elle-même, qui a 29 centimètres de largeur sur 24 de hauteur.

—

RÉPONSE

DE

MONSEIGNEUR BARBIER DE MONTAULT

A M. L'ABBÉ AUBER

Monseigneur Barbier de Montault nous prie d'insérer la note suivante, en réponse à deux articles critiques publiés dans le *Bulletin monumental;* notre impartialité nous fait un devoir de nous rendre à son désir.

Le comité de rédaction.

J'ai parlé incidemment, parce que l'occasion s'en présentait naturellement, dans le *Bulletin* de M. de Caumont, du placage des marbres et de la déviation de l'axe des églises. Mes assertions ont trouvé des contradicteurs qui ont cru devoir exposer leur opinion dans des articles que j'apprécie, mais qui laissent subsister intactes mes convictions personnelles, basées sur une étude approfondie des deux questions en litige. Je pourrais, à mon tour, répondre par de longues notes où je développerais mes preuves. Je préfère ne donner ici que quelques indications substantielles, qui suffiront amplement à affirmer la vérité.

Le placage se faisait, non par *blocs*, comme on emploie les pierres dans un parement, mais par dalles solides et résistantes, dont l'épaisseur se mesure par centimètres. Les dalles étaient généralement de grande dimension et toujours d'une seule pièce, le marbre ne manquait pas.

Les découpages, minces et étroits, n'ont pu se faire que pour des marbres très-rares, par conséquent précieux et coûteux. Je ne connais pas une seule colonne antique, parmi celles qu'abritent les musées et les églises, qui soit ainsi plaquée de morceaux multiples.

Le système moderne est de scier la dalle, en sorte que son épaisseur ne se compte plus que par millimètres, ce qui n'en assure nullement la durée. De plus, on ne forme pas un carré, par exemple, avec une seule plaque, mais avec une multitude de petites pièces de rapport. Voilà ce que j'ai blâmé et blâme encore, au point de vue de l'art et de l'archéologie.

L'on invoque en faveur du symbolisme de la déviation de l'axe dans certaines églises trois sortes d'arguments, qui sont bien loin d'être *positifs*.

Les *textes* ne prouvent absolument rien : parce qu'ils parlent de l'*orientation* et non de la déviation; parce qu'ils sont démentis par beaucoup de monuments qui inclinent au *sud* et non au *nord;* parce que, si leur théorie eût fait loi, même de leur temps, un plus grand nombre d'églises seraient ainsi disgracieusement conformées; parce qu'ils se copiaient les uns les autres sans vérification préalable (de là des erreurs grossières signalées plusieurs fois); enfin parce que leur langage étant net et précis d'ordinaire, il n'est pas besoin d'induction ni d'interprétation pour les comprendre : d'eux-mêmes ils auraient fait toucher ce symbolisme du doigt, s'il eût existé.

La *tradition* écrite commence en 1836. C'est un peu tard pour faire autorité, quand il s'agit de monuments des XI et XII[e] siècles. S'il existait une tradition orale, comment a-t-elle pu échapper à des archéologues aussi sérieux que Didron et Viollet-Leduc, dont le témoignage vaut bien celui de MM. de Saulcy et Schmit et même de

Mme d'Ayzac? *Tous nos archéologues* ne sont donc pas d'accord.

Les *monuments* parlent assez haut pour qu'on les entende. Or il a été constaté jusqu'à présent, comme je l'ai fait pour Buxerolle, que la déviation provient d'une addition faite à l'édifice primitif et qu'on ne la rencontre pas dans les constructions élevées d'un seul jet.

D'ailleurs, l'église représente en plan une croix et non pas un crucifix. *L'expansion de la région costale* à l'endroit de la nef est une invention mystique qui ne repose sur aucune citation ancienne, et de plus les crucifix se tenaient droit aux hautes époques du moyen âge. Le XIIIe siècle a introduit en iconographie le Christ *mourant* qu'il a substitué au Christ *triomphant*.

Le temple Saint-Jean de Poitiers a été cité de préférence pour prouver la déviation de l'axe, dès le IVe siècle. D'abord je nie cette date beaucoup trop reculée, puis j'affirme qu'il n'incline ni à droite ni à gauche.

Je n'ai point à défendre ici Viollet-Leduc; cet architecte éminent, notre maître à tous en archéologie, est fort au-dessus de nos critiques comme de nos éloges. Je tiens seulement à constater que l'auteur du *Symbolisme* ne semble pas l'avoir lu avec assez d'attention, d'abord parce qu'il a des égards pour ceux qui interprètent mystiquement la déviation, puis que sa science réelle eût empêché l'éclosion d'une *mauvaise note* au sujet du pavillon du tabernacle que prescrit la liturgie romaine, d'accord en cela, comme presque toujours, avec la plus respectable antiquité.

† BARBIER DE MONTAULT,
Camérier de Sa Sainteté.

CHRONIQUE

Le Bulletin monumental et l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Dans sa séance du 7 mars dernier, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres s'est entretenue de la remarquable étude épigraphique publiée par M. Robert Mowat, ici même, au début du nouveau Bulletin. Un excellent juge en la matière, M. Léon Rénier, a vanté chez notre collaborateur « l'érudition unie à la sagacité », et il a trouvé parfaitement judicieuses les inductions sur lesquelles il fonde la restitution proposée. Nous renvoyons, du reste, les personnes qui désireraient de plus amples détails au rapport de M. Delaunay, publié dans le *Journal Officiel* quelques jours après.

L. P.

Programme des questions qui seront traitées au congrès archéologique de Châteauroux.

1. Existe-t-il dans la région des monuments mégalithiques?

2. Existe-t-il dans la région des instruments de pierre taillée appartenant à l'époque dite pré-historique?

3. Ces objets se rencontrent-ils dans des couches géologiques antérieures à l'époque quaternaire?

4. Existe-t-il des cavernes à ossements? Ont-elles été explorées?

5. Les pierres prismatiques de Chambon sont-elles un produit de l'industrie humaine, ou une formation géologique?

6. Comment, et par suite de quelles circonstances présumées, l'introduction du bronze a-t-elle eu lieu dans l'ouest de l'Europe?

7. Pourrait-on, d'après l'étymologie des noms des diverses localités du Bas-Berry, indiquer celles dont l'origine remonte aux époques Celtique, Gallo-Romaine ou Franke?

8. A-t-on découvert dans la région des restes ou débris de monuments appartenant à l'époque Gallo-Romaine?

9. Topographie du département de l'Indre à l'époque Gallo-Romaine, voies, camps, cités, oppida, etc.

10. Quelle peut être l'origine et le but des excavations désignées dans le pays sous le nom de *Mardelles*? A-t-on fait de nouvelles découvertes à ce sujet?

11. Existe-t-il dans la région d'anciens souterrains de refuge? En présenter les plans et en indiquer l'âge présumé.

12. Inscriptions lapidaires appartenant à l'époque Gallo-Romaine.

Nota. — Une médaille d'argent sera décernée, s'il y a lieu, à l'auteur du recueil *complet* des inscriptions Gallo-Romaines de la 7e division archéologique, comprenant les départements d'Indre-et-Loire, Loir et-Cher, Indre, Cher et Nièvre.

13. Monuments funéraires de l'époque Gallo-Romaine, boîtes de pierres servant de récipient aux urnes cinéraires; indiquer les localités où l'on rencontre ce mode d'inhumation.

14. Peut-on indiquer où était situé le lieu de sépulture des premiers chrétiens de la ville de Déols?

15. Le sarcophage dont les fragments ont été découverts par M. le curé de Déols, peut-il être considéré comme étant réellement le tombeau de saint Léocade?

16. A-t-il été fait des découvertes numismatiques dans le département de l'Indre depuis quelques années?

17. Existe-t-il dans la région des monuments ou portions de monuments religieux antérieurs à l'an mil?

18. Excursions de saint Martin, évêque de Tours, en Berry; localités où son corps a reposé lors de sa translation de Tours à Auxerre; églises du Berry consacrées à ce saint en mémoire de ses excursions ou de la translation de son corps.

19. Caractères principaux des églises du Berry depuis le XIe siècle jusqu'à la Renaissance. Emprunts qui ont pu être faits au style des régions voisines: Poitou, Limousin, Auvergne, Bourgogne.

20. Du symbolisme dans les monuments religieux du Berry; quels sujets y trouve-t-on le plus fréquemment figurés ?

21. Origine de la famille d'Hervé de Buzençais, trésorier de la collégiale de Saint-Martin de Tours et constructeur de la magnifique basilique dont il existe encore deux tours.

22. En vertu de quel titre le donjon de Châteauroux relevait-il des archevêques de Tours?

23. Les seigneurs du Berry, le Vte de Brosse, Guillaume de Chauvigny, le seigneur de Cluis, Roger de Palluau, Guy Senebaud du Bouchet, Gaudin de Romefort, le seigneur de Châteaumeillant, étaient chevaliers bannerets de Touraine; était-ce en raison des fiefs que ces seigneurs possédaient dans cette province ?

24. Y a-t-il eu une époque où le Poitou, la Touraine et le Berry furent réunis sous un grand commandement militaire ?

25. Architecture militaire de la région depuis le XIIe siècle jusqu'au XVe.

26. Inscriptions lapidaires depuis l'époque Mérovingienne jusqu'à la révolution de 1789.

27. Quelle est la signification symbolique des sujets de chasse représentés sur certains sarcophages, notamment sur le tombeau de saint Ludre, dans la crypte de Déols, et sur le tombeau de Javarzay, figuré dans l'*Abécédaire d'archéologie religieuse* de M. de Caumont, p. 268 ?

28. Quelle est la signification des emblêmes du soleil et de la lune, figurés de chaque côté de la tête du défunt sur une dalle tumulaire du musée de Châteauroux ?

29. Expliquer la signification de deux arbres symboliques qui sont représentés dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu d'Issoudun.

30. A quelle époque remontent les archives municipales des principales villes de la région ? En signaler les documents historiques les plus importants.

31. Anciennes corporations, leurs bannières, leurs sceaux; statuts des bouchers d'Issoudun.

32. Anciens établissements charitables : Hôtels-Dieu, Charités, Léproseries ; date de leur fondation et de leur suppression.

33. Coup d'œil général sur l'histoire de la région; signaler les faits principaux qui ont pu favoriser ou retarder le développement des arts.

34. Le principe d'unité de style dans les édifices religieux exige-t-il la suppression des anciens retables en style classique, pour leur substituer des autels en prétendu style gothique? Le congrès ne doit-il pas protester contre la destruction de ces monuments?

35. Faire ressortir l'utilité pratique des musées d'antiquités et les avantages qu'ils peuvent offrir pour l'étude des arts, de l'histoire, de la topographie et des usages de la région à laquelle ils sont affectés.

36. Comment doivent être composés les musées d'antiquités, et quelle doit être la distribution du local qui leur est destiné?

37. Ne vaut-il pas mieux laisser sur place certains objets antiques, lorsque leur conservation est assurée, plutôt que de les transporter dans des musées, où ils perdent souvent une partie de leur intérêt?

38. Objets d'arts anciens, coffrets, tissus, manuscrits, reliquaires, châsses, émaux, etc., etc.

39. Existe-t-il dans la région d'anciennes peintures murales?

40. Faire connaître les instituteurs primaires qui ont rendu des services à l'archéologie, en signalant ou en préservant de la destruction des monuments ou des objets antiques.

Correspondance. — M. Bouet, inspecteur de la Société, signale une disposition particulière qui existe dans l'église Notre-Dame de Caen, aujourd'hui Saint-Sauveur. Il dit qu'au-dessous des fenêtres du chevet on apercevait trois petites ogives bouchées, en sorte qu'en enlevant l'enduit qui les recouvrait, on a trouvé trois fenêtres flamboyantes, à deux baies, mais placées si bas que l'on devait voir de la rue à l'autel. Je ne m'étendrai pas davantage sur cette disposition particulière, M. de Beaurepaire envoyant sur cette découverte un compte rendu qui paraîtra dans le Bulletin.

M. de Payan du Moulin, conseiller à la Cour d'appel d'Aix et inspecteur de la Société, propose de conférer à M. de Caumont

le titre de directeur honoraire. Dans la séance tenue à Caen, où M. de Cougny a été nommé directeur de la Société française, cette distinction avait déjà été déférée à M. de Caumont, qui l'a acceptée M. de Payan promet d'envoyer au Bulletin une notice sur les découvertes archéologiques qui pourraient se faire dans les Bouches-du-Rhône : il se félicite des progrès que font chaque jour en Provence les études des monuments du passé.

M. le marquis de Nadaillac, préfet des Basses-Pyrénées, remercie M. de Cougny de la promesse qu'il lui a faite de parler dans le Bulletin du Congèrs de Pau. M. de Nadaillac signale l'importance des congrès et l'utilité de cette institution pour l'avenir de la science archéologique.

M. L. Morel, percepteur à Courtisols, département de la Marne, propose à M. de Cougny l'admission de deux nouveaux membres et il promet, pour d'ici quelque temps, l'envoi de plusieurs dessins.

M. le baron de Rivières, membre du Conseil administratif, annonce qu'il envoie à M. Bouet une note complémentaire sur le *ciborium* de la cathédrale d'Albi.

M. Ledain, de Poitiers, félicite M. de Cougny de la manière heureuse dont le premier numéro du Bulletin a été traité ; il annonce l'envoi prochain d'une étude sur les belles ruines du château de Chauvigny, dont les curieux vestiges n'ont fait encore l'objet d'aucun travail complet. M. Ledain espère assister au Congrès de Châteauroux. M. de Cougny après avoir accepté les offres de notre collègue, a répondu qu'il s'occupait de la publication du volume des comptes rendus de Vendôme, volume qui sera distribué lors du Congrès de cette année.

M. le comte de Toulouse-Lautrec félicite M. de Couguy de l'innovation qui a été faite en introduisant des photographies dans le texte du Bulletin. M. de Toulouse propose l'admission, dans la Société, d'un nouveau membre.

M. de Dion écrit qu'il prépare de nouveaux articles pour le Bulletin. « Ne faut-il pas, dit-il, mériter le titre de *Zélé* qui m'est accordé ? »

M. Brugnier-Rouve annonce qu'il prépare une note sur un plafond peint, découvert par lui en septembre dernier dans la ville de Pont-Saint-Esprit. M. Brugnier-Rouve demande si la

Société ne pourrait pas faire les sacrifices nécessaires pour assurer la conservation de ce monument.

M. Merlet, président de la Société archéologique d'Eure-et-Loire, félicite M. le directeur d'avoir pris la résolution de continuer la publication du Bulletin. M. Merlet offre sa collaboration, qui est acceptée avec empressement.

M. da Silva, archéologue portugais, nous annonce, pour le Bulletin, l'envoi prochain d'un dessin du dolmen de Minho. M. da Silva s'applaudit de la continuation du Bulletin, qui, dit-il, saura, entre les mains de M. de Cougny, se maintenir au rang éminent qu'il avait conquis dans la science sous la direction de M. de Caumont. Il envoie, en outre, à M. de Couguy le dessin d'un sarcophage, découvert par lui, et qu'il attribue au XIe siècle. Ce sarcophage est-il païen ou chrétien ? M. de Silva n'ose se prononcer ; il demande l'opinion de M. de Cougny.

M. G. de Mortillet, directeur du Musée archéologique de Saint-Germain-en-Laye, propose à M. le directeur, qui l'accepte, l'échange de l'*Indicateur de l'archéologue* contre le *Bulletin monumental*.

M. l'abbé Corblet, directeur de la *Revue de l'Art chrétien* et historiographe du diocèse d'Amiens, propose d'échanger le recueil qu'il dirige avec le *Bulletin*. M. de Cougny a accepté avec plaisir l'offre de M. Corblet.

M. G. Tholin, archiviste à Agen, accepte les fonctions d'inspecteur de Lot-et-Garonne en remplacement de M. Calvet, démissionnaire. M. Tholin, dont le zèle ne se ralentit pas, doit nous envoyer prochainement la situation actuelle des fouilles faites dans la villa romaine de Bapteste. Depuis l'an dernier, les explorations, qui continuent toujours, ont amené de nombreuses découvertes.

M. de Beaurepaire, secrétaire général adjoint de la Société à Caen, adresse, pour la chronique du Bulletin, une note sur les restaurations de l'église Saint-Sauveur.

M. Léon Alègre, de Bagnols, département du Gard, demande une subvention pour assurer la conservation de l'antique crypte d'Uzès, menacée d'une destruction prochaine. M. de Cougny lui a accordé une allocation.

M. Emile Perrier, président de la Société d'agriculture de Châlons-sur-Marne, remercie M. le directeur de la promesse qu'il lui a faite de tenir un Congrès à Châlons en 1875.

M. le comte de Meaux, inspecteur divisionnaire, adresse à M. le directeur un compte rendu de M. Vincent Durand sur une découverte faite récemment à Feurs, dans le département de la Loire.

M. G. Vallier vient de découvrir un *tumulus* dans les environs du lac de Paladru, et il demande une allocation pour poursuivre les fouilles déjà commencées. M. de Cougny lui a accordé, à cet effet, une subvention.

M. de Roumejoux, inspecteur du Lot, nous apprend qu'il vient de se fonder une Société scientifique et littéraire à Cahors. Grâce à M. de Roumejoux, l'archéologie y tiendra un rang distingué.

M. Roach-Smith, le savant antiquaire anglais, félicite M. de Cougny d'avoir continué la publication du *Bulletin monumental*. M. Roach-Smith prie M. le directeur d'accepter son ouvrage *Collectanea antiqua*.

M. l'abbé Cerès demande une subvention pour entreprendre des fouilles dans l'Aveyron. M. de Cougny la lui a accordée aussitôt.

M. le marquis de Castelnau d'Essenault s'applaudit que M. de Cougny ait accepté les fonctions de directeur de la Société française d'archéologie. Nous remarquons dans sa lettre cette phrase que nous croyons devoir reproduire, parce qu'elle montre, en quelques lignes vigoureusement pensées et profondément vraies, toute l'étendue de la plaie qui ronge la société contemporaine: « Vous avez d'autant plus de mérite à remplir cette tâche, qu'aujourd'hui surtout ce ne sont pas tant l'intelligence et le savoir qui manquent aux hommes, que le dévouement et l'abnégation pour tout ce qui n'assure pas une satisfaction immédiate à ce désir effréné de lucre et des honneurs officiels dont notre époque est dévorée. »

F. de Chavigny.

Conférences archéologiques à Angers. — Les conférences du Cercle catholique d'Angers, inaugurées au mois de janvier 1873 et interrompues pendant l'été, ont été reprises au mois de novembre dernier. Ces conférences ont attiré pendant l'hiver un grand nombre d'auditeurs. Elles ont eu lieu une fois par semaine et ont été confiées à quatre conférenciers différents.

M. Lemarchand a entretenu son auditoire de la littérature

française et espagnole ; M. Affichard a retracé la biographie des grands musiciens allemands ; M. le docteur Farge, l'auteur du savant mémoire sur l'*Age anté-historique,* lu au congrès d'Angers, a fait ressortir les rapports de la Bible et de la science, et prouvé que les découvertes modernes ne pouvaient en rien infirmer les enseignements de la Genèse. Notre confrère, M. d'Espinay, avait pris l'archéologie pour sujet de ses conférences. Après avoir passé en revue l'âge des dolmens et des monuments mégalithiques, il a abordé l'époque gallo-romaine et décrit les restes nombreux de constructions qui subsistent encore dans l'ancienne Gaule et que nous revèlent chaque jour les recherches des archéologues. Des considérations générales sur l'architecture antique et d'intéressants détails sur la vie privée chez les anciens, sont venus compléter cet ensemble d'études. Le temps a manqué à l'érudit conférencier pour traiter de l'architecture militaire ; mais ce sujet pourra être repris l'an prochain.

Les conférences de M. d'Espinay ont été, nous pourrions le dire, un hommage au savant et vénérable directeur honoraire de la Société française d'archéologie. L'*Abécédaire* de M. de Caumont a été le guide constant de notre confrère et la base de son enseignement. Pouvait-il mieux faire en effet que de s'inspirer des doctrines de l'illustre fondateur de la science archéologique, de celui qui en a fixé en France les règles et les principes.

Un auditoire aussi sympathique qu'empressé n'a cessé de suivre les conférences de M. d'Espinay. Ce succès flatteur ne saurait surprendre ceux de nos lecteurs qui, aux congrès de Loches et d'Angers, ont été à même d'apprécier le talent d'exposition et l'élocution à la fois élégante et facile de notre savant collègue.

Nous faisons des vœux pour que l'exemple donné par M. d'Espinay ait de nombreux imitateurs, et pour que des conférences archéologiques s'établissent partout où se pourrait rencontrer les conditions nécessaires à ce mode si utile d'enseignement.

G. de Cougny.

Exposition de Tours. — Comme nous l'avons annoncé, une exposition rétrospective des Beaux-Arts s'ouvrira le 3 mai

prochain dans la ville de Tours. Déjà les salons de l'hôtel de ville, gracieusement mis à la disposition des organisateurs par l'administration municipale, se remplissent d'objets de haute valeur, parmi lesquels nous citerons, au premier rang, un splendide portrait de Charles IX, dû au pinceau d'Antonio Moro. Jamais, croyons-nous, la main d'un artiste n'a traduit avec plus de finesse tout ce que l'histoire nous raconte du second fils de Catherine de Médicis. L'ennui est peint sur ce visage efféminé et l'on sent que cette belle main blanche, si vigonreusement accusée, est incapable de conduire avec fermeté le char de l'État. Tout autre est l'impression que produit sur nous la franche et loyale figure du bon roi Henri, coulée en bronze par un sculpteur dont le nom frappe pour la première fois nos oreilles. Ce nom, du reste, est indiqué dans quatre vers, évidemment contemporains, puisqu'ils sont gravés sur un cartouche qui fait, pour ainsi dire, partie du buste lui-même :

Voicy l'invinsible monarque
Soubz qui l'univers a tremblé,
Et qui revit malgré la parque
En cest ouvrage de Tramblé.

Qu'est-ce que Tramblé ? Est-ce un élève de Francheville ou bien de Barthélemy Prieur ? A-t-il étudié sous les frères Morel, le Thoulousin ou Pierre Biard ? Nous ne saurions le dire pour l'instant, en l'absence de tous moyens nécessaires pour résoudre péremptoirement la question. Contentons-nous donc de signaler aujourd'hui la forme toute particulière du nez de *cet invincible monarque*, forme que nous n'avons jamais rencontrée dans les autres images du Béarnais. Quoi qu'il en soit, ce buste est très-remarquable et mérite toute l'attention des connaisseurs. Il en est de même, à un autre point de vue, des magnifiques pièces d'orfévrerie, données par la ville de Vienne, en 1683, à son libérateur, Jean III Sobieski. Tous les musées de l'Europe voudraient posséder ces précieux témoins des splendeurs de la Pologne, pieusement recueillis par le fortuné possesseur du château de Montrésor, M. le comte Branicki. Mais arrêtons-nous; aussi bien nous en avons assez dit pour exciter la curiosité de tous les amis des arts. Le rendez-vous, cette année-ci, n'est pas seulement sur les bords du Danube, il est aussi sur ceux de la Loire, et nous espérons bien que personne ne voudra y manquer.

Léon PALUSTRE.

M. Jules de Laurière en Algérie. — Notre infatigable inpecteur général, M. Jules de Laurière, voyage en ce moment en Algérie, où il se propose d'explorer principalement la partie méridionale de la province de Constantine. Aux dernières nouvelles, il se trouvait à Lambessa, un peu à l'est de Batna, et son intention était de se diriger sur Biskra, presque à l'entrée du grand désert. M. le général de Lacroix, qui avait admirablement reçu notre collaborateur au chef-lieu de sa division militaire et lui avait offert l'hospitalité dans son palais de Dar-el-Bey, s'était décidé à partager les fatigues de cette longue excursion et avait tout préparé d'avance à cet effet. De son côté, la Société archéologique de Constantine se disposait à faire exécuter des fouilles à Mandracen, et à rechercher l'entrée d'un monument qui a une frappante analogie avec le célèbre tombeau de la Chrétienne, à l'ouest d'Alger, dans la direction de Cherchell. Un des hommes qui se sont occupés le plus de tout ce qui peut intéresser notre colonie africaine, nous écrivait, à ce propos, il y a quelques jours : « L'Algérie, vous ne l'ignorez pas, est une vaste carrière ouverte aux archéologues. Malgré les trésors qui en ont été extraits, il reste encore bien des antiquités à glaner, et chaque jour voit sortir de la terre, des sculptures, des inscriptions, des vases, des ustensiles et des médailles. Déjà les sociétés archéologiques et historiques de Constantine, d'Alger et de Bône, ont publié plus de trente volumes, où l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres n'a pas dédaigné de puiser des renseignements sur l'histoire, la géographie et les cultes. Mais le nombre des travailleurs ayant diminué d'une manière notable, il est à craindre que le goût des recherches ne s'affaiblisse, si la Société française ne songe pas sérieusement à encourager l'exploration des ruines de l'Algérie, tant au point de vue des monuments anciens qu'elle possède, que dans le but de lui arracher de nouveaux secrets. Sous ce rapport, le voyage de M. de Laurière ne demeurera pas sans fruit pour la science. »

L'espoir manifesté par notre correspondant ne sera pas trompé, nous en avons la plus intime conviction, et bientôt M. de Laurière pourra nous faire connaître lui-même les résultats de son magnifique voyage, entrepris dans les meilleures conditions et poursuivi avec une ardeur que rien ne saurait décourager. En attendant, nous comptons demander à M. Trémeaux, l'habile colo-

nisateur de Tipaza, de vouloir bien mettre à notre disposition sa plume et son crayon, et de nous donner, en quelque sorte, une monographie de la vieille cité qu'il s'efforce chaque jour de relever de ses ruines et de rendre à sa première splendeur. Son travail sera le premier pas accompli dans la voie que l'ancien directeur du collége arabe d'Alger nous propose de parcourir, par la lettre remarquable dont nous avons cité un fragment plus haut.

Léon Palustre.

Chute du donjon de Mondoubleau (Loir-et-Cher). — En 1844, un préfet intelligent terminait ainsi une circulaire adressée à MM. les Maires de son département : « Beaucoup de villes possèdent des ruines pittoresques, des tours, des portes qui ne gênent en rien, ne menacent personne, que cependant l'on voudrait voir par terre et qu'on méprise comme de maussades antiquailles ; on dit : *cela ne sert à rien*. Détrompez-vous, Messieurs les Maires, cela sert à rendre votre ville remarquable, à exciter l'attention des étrangers, des artistes désireux de perpétuer les souvenirs historiques. »

Je ne sais si jamais l'administration municipale de Mondoubleau a été honorée de semblables conseils, mais, à coup sûr, l'indifférence dont elle a fait preuve à l'égard du seul monument qui attirât sur la contrée les regards du voyageur, ne saurait être blâmée assez haut. L'obligation de répondre aux demandes de plus en plus nombreuses des agriculteurs et la nécessité de se procurer de la marne à tout prix ne sauraient être acceptées pour excuses, et nul ne croira à la condensation de ce précieux amendement calcaire dans un endroit très-restreint, sous le formidable donjon qui avait résisté aux ravages destructeurs des âges et dressait encore au commencement du siècle son front majestueux. N'était-ce donc pas assez, d'ailleurs, d'avoir laissé écrouler en 1818 la moitié de ce fier colosse, et fallait-il par une persistante incurie, autoriser en quelque sorte son entière destruction. Eh bien ! aujourd'hui le mal est fait, il ne reste plus qu'un pan de mur informe, suspendu sur l'abîme, et, nous le craignons bien, le second avertissement donné dans les derniers jours du mois

de janvier de la présente année ne sera pas plus écouté que le premier. L'avide spéculateur, cause de l'éboulement que nous signalons, va se remettre à l'œuvre et, ce que les siècles n'ont pu faire, quelques années lui suffiront à l'accomplir.

LÉON PALUSTRE.

Résumé d'une classification chronologique de l'appareil des constructions romaines, lue le 7 février dernier par M. Parker, C. B., à la Société d'Archéologie anglaise et américaine de Rome. — Au début, on employa le *tuf* que fournissaient les collines de Rome; l'usage de les tailler d'une manière abrupte pour favoriser la défense offrit une grande quantité de matériaux pour les remparts et les constructions de la nouvelle ville.

Du temps des Rois, chaque pierre avait quatre pieds de long sur deux de large et deux d'épaisseur. Nous diviserons cette époque en trois périodes :

1° Les joints verticaux sont d'abord assez larges pour laisser dans leur intervalle pénétrer facilement une canne.

2° Dans la seconde période, les mêmes joints deviennent très-étroits.

3° La troisième période du temps des Rois se distingue par les crampons de fer qui commencent à relier les pierres ensemble; on en a trouvé dans la portion du mur de Servius Tullius, que l'on vient de détruire pour agrandir la gare. Ce sont les plus anciens morceaux de fer forgé remontant à une date certaine.

On ne rencontre pas à Rome de murs bâtis en pierres polygonales, mais on en trouve dans les localités des environs où la pierre se détache naturellement en blocs de cette forme, tandis que le tuf prend la forme oblongue. Ces deux modes de construction dans lesquels les pierres conservent la forme qu'elles avaient en sortant de la carrière, sont les plus anciens connus et doivent avoir été employés à la même époque, malgré le nom de Cyclopéens et de Pélasgiques qu'on a coutume de donner aux murs formés de pierres polygonales.

Les murs de *béton* formés de pierres brutes reliées par du mortier de chaux, n'apparaissent que plus tard; il est rare de

les rencontrer avant l'époque de la République, et c'est le mode le plus généralement employé alors. Son emploi dura longtemps, non comme construction visible, mais revêtu de petites pierres de tuf, formant d'abord l'*opus incertum*, puis bientôt prenant la forme plus régulière de l'*opus reticulatum*, dont les plus anciens exemples remontent à l'époque de Sylla.

Les angles des plus anciennes constructions de cette espèce sont protégés par des blocs de tuf à peine plus grands que nos briques ordinaires, aussi leur teinte rougeâtre prête souvent à la méprise.

Du temps de Trajan et d'Hadrien, on commença à employer de véritables briques, mais les briques de cette époque n'ont que l'épaisseur de nos tuiles.

Le *travertin* est une pierre calcaire des environs de Tivoli; on l'employa à Rome peu après la conquête de cette ville. C'est elle qui fut le plus en usage sous l'Empire.

D'abord on s'en servit pour des constructions simples comme l'arc de Dolabella A. D. 10. Mais bientôt, dans le premier siècle de l'ère chrétienne, la décoration et la sculpture des monuments fit à Rome de grands progrès.

Le *marbre* commença à être en usage après le travertin, et le *granit* d'Égypte pour les fûts de colonnes fut aussi introduit de temps d'Auguste.

Quant aux murs de *briques*, le moyen de se rendre compte de leur antiquité est très-simple :

Du temps de	de Néron,	il y en avait	10	dans un pied
—	Hadrien,	—	8	—
—	Aurélien et les Antonins,		6	—
—	Maxime et Constantin,		4	—

et d'ailleurs depuis Auguste jusqu'à Constantin chaque brique porte le nom du consul, et souvent celui du fabricant.

Nous avons pensé que ce résumé pourrait être de quelque utilité aux lecteurs du *Bulletin;* les Romains paraissant avoir employé partout les mêmes procédés de construction qu'à Rome.

G. Bouet.

Nouveaux membres de la Société française d'archéologie. — Nous donnons aujourd'hui la liste des nouveaux membres de la Société française d'archéologie depuis le 1er janvier 1873.

Sur la présentation de M. Léon Palustre : MM. La Perche, à Tours ; Léopold Lobin, id.; Ed. de Saint-Georges, id.; Grandmaison, archiviste d'Indre-et-Loire, id.

Sur la présentation de M. Morel, membre du conseil administratif, à Châlons-sur-Marne : MM. Alfred Werlé, à Reims ; Launois, percepteur, id.; Auguste Nicaise, à Châlons; Moignon, id.; Denis, id.

Sur la présentation de M. le comte de Toulouse-Lautrec : M. Henri Bonnet, à Rabastens (Tarn).

Sur la présentation de M. de Roumejoux : MM. Paul de Fontenelle, à Cahors ; de Roussy, id.

Sur la présentation de M. de Cougny : MM. le général Ferri-Pisani, à Châteauroux ; Félix Duboz, à Chinon ; Avisse, id., l'abbé Durand, id.; l'abbé Leclerc, à Tours; Octave de Chavigny, au château de Chavigny, près Chinon.

Sur la présentation de M. de Laurière : M. Trémeaux, à Tipaza, province d'Alger.

NÉCROLOGIE.

Mort de M. Louis Cousin, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie. — Il est peut-être un peu tard pour annoncer la mort de M. Louis Cousin, décédé en septembre dernier, à Wormhoudt, gros bourg situé entre Hazebrouck et Dunkerque, dans le département du Nord. Néanmoins, nos lecteurs, croyons-nous, seront heureux de nous voir réparer un oubli que les embarras inhérents à tout changement de direction, surtout quand il s'agit d'une œuvre aussi importante que la nôtre, suffisent amplement à expliquer. Le défunt que nous regrettons n'était pas, du reste, un homme ordinaire, et il se faisait remarquer également par l'intelligence et par le cœur. Tout jeune encore, on le vit renoncer, sans hésitation aucune, au brillant avenir qui s'ouvrait devant lui pour rester fidèle à ses convictions politiques. Toutefois, les loisirs que la révolution de 1830 venait de lui faire ne devaient pas être perdus, et l'ancien

procureur du roi à Avesnes se fit avocat à Dunkerque, où, pendant quarante ans, il exerça son noble métier.

En même temps qu'il défendait de justes causes et acquérait dans le barreau un rang distingué, M. Louis Cousin poursuivait, avec une ardeur infatigable, divers genres d'études, se mêlait honorablement à cet admirable mouvement historique et archéologique dont nous voyons disparaître peu à peu les illustres promoteurs. Avec quelques hommes d'élite qu'il était parvenu à grouper autour de lui, il fondait d'abord la *Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*, puis *la Société pour la conservation de la langue flamande,* deux institutions également dignes d'éloges, qui l'une et l'autre ont publié d'excellents travaux. C'est encore à M. Louis Cousin que la ville de Dunkerque dut, en 1860, de voir la vingt-septième session des Congrès archéologiques de France se tenir dans ses murs, et tous ceux qui ont eu le bonheur d'assister à cette brillante fête se rappellent la part considérable que notre regretté collègue prit à toutes les discussions sur les points les plus controversés de l'histoire locale, la vaste érudition dont il fit preuve en cette occasion.

Nul mieux que lui, en effet, ne connaissait la contrée qu'il s'agissait d'étudier, bien qu'il partageât son affection entre la Flandre, devenue sa résidence habituelle et le Boulonnais, où il avait reçu le jour. Aussi, tour à tour sollicité par ces deux pays voisins, a-t-il fait paraître une *Notice sur les anciens seigneurs de Capelle*, et une *Etude sur trois voies romaines du Boulonnais* ; un *Rapport sur les fouilles archéologiques faites à Cassel et à Wissant*, et des *Éclaircissements sur l'emplacement de Quentovic.* A ces travaux il faut joindre un *Rapport sur les fouilles d'Audenbert et d'Hervelinghen*, des *Observations sur le projet de cartes itinéraires de la Gaule au commencement du* v^e^ *siècle*, une *Etude sur le monastère de Steneland*, etc. M. Louis Cousin était depuis de longues années inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, fonctions qu'il remplissait avec un zèle et un dévouement que nous ne saurions trop louer ici. Léon PALUSTRE.

TOURS, IMP. DE J. BOUSEREZ.

MONSIEUR DE CAUMONT

Le nom de l'illustre fondateur de la Société française d'Archéologie appartient désormais à l'histoire, et l'histoire, nous en sommes certain, ne manquera pas de lui assigner la première place parmi les promoteurs de la renaissance artistique et monumentale qui inaugura le second quart de ce siècle. M. de Caumont eut de nombreux imitateurs et même des plagiaires, frelons toujours prêts à s'approprier le miel des abeilles travailleuses; mais la date de son premier ouvrage, qui précéda de huit années tous ceux qui furent publiés en France sur le même sujet, prouve que le mouvement que nous venons de signaler lui est dû tout entier.

La révolution opérée par M. de Caumont dans les goûts, dans les idées, dans les études, tant en France qu'à l'étranger, eut pour origine et pour point de départ la création de la *Société des antiquaires de Normandie*. Ceci se passait en 1823, époque de travail intellectuel provoqué par le gouvernement réparateur de la Restauration; M. de Caumont avait alors 21 ans. Doué des qualités brillantes qui font l'homme du monde, il renonça aux satisfactions frivoles que pouvait lui procurer une belle fortune, jointe à un beau nom, pour se consacrer tout entier à une vie de labeur et d'étude et accomplir l'apostolat artistique auquel il s'était voué.

Dès 1824, à cet âge où, comme le dit notre honorable collègue, M. le comte de Mellet, dans la notice nécrologique publiée dans le journal *le Français*, « à cet âge où il faut apprendre et non pas encore enseigner, il annonçait un maître, » et posait les bases de son ingénieux système de classification chronologique des monuments, en donnant au public son *Essai sur l'architecture religieuse du moyen âge*. Cet ouvrage, dès son apparition, fit une profonde sensation dans le monde savant, car les études que révélait le jeune antiquaire étaient alors pour ainsi dire abandonnées et tombées dans un presque complet oubli.

Dans l'intervalle qui s'écoula entre la publication de l'ouvrage dont nous venons de parler et celle de son *Cours d'antiquités monumentales*, M. de Caumont avait entrepris de nombreux voyages, non-seulement en France, mais encore en Allemagne, en Italie, en Angleterre et en Espagne; il avait étudié et comparé les monuments de ces divers pays et avait de plus fait de longues et patientes recherches dans les bibliothèques de Paris, compulsé les collections de l'Académie des Inscriptions, consulté les publications des antiquaires de Londres et tous les ouvrages, tant anciens que modernes, ayant trait à l'objet spécial de ses études. Muni du résultat de ses investigations et de ses recherches, qui n'avaient fait du reste que confirmer les règles de classification que son esprit pénétrant et perspicace avait en quelque sorte, pour la plupart du temps, devinées, M. de Caumont ouvrit à Caen un cours d'archéologie qui, dès le premier moment, attira un auditoire aussi sympathique qu'empressé. Dès le début, le jeune professeur révéla ce don de définition et d'exposition qui fait le charme de l'enseignement parlé ou écrit, et que M. de Caumont posséda au suprême degré.

En 1838 commença la publication du *Cours d'antiquités*

monumentales, œuvre capitale de l'illustre archéologue et reproduction des conférences publiques données à Caen. Le succès de cet ouvrage fut tel que le quatrième volume, consacré à l'étude de l'architecture religieuse, fut presque aussitôt épuisé, et qu'il fallut en faire plusieurs rééditions successives.

L'*Histoire de l'architecture religieuse, civile et militaire*, parue en 1835; l'*Histoire sommaire de l'architecture religieuse*, publiée en 1841, et l'*Abécédaire*, dont le premier volume fut imprimé en 1850, ne sont dans le fond que des rééditions du *Cours d'antiquités*, modifié dans la forme et complété par l'étude de monuments nouvellement signalés ou découverts depuis son apparition. Quant au système de classification et aux appréciations premières, M. de Caumont ne trouva rien à y changer, tant avaient été justes, dès le début, son coup d'œil et son admirable génie d'analyse.

« De tous côtés, de 1836 à 1840, dit un biographe de notre illustre maître, on ouvrit dans les séminaires des cours d'archéologie, dans lesquels on reproduisait oralement les leçons faites à Caen par M. de Caumont. Bon nombre de sociétés académiques firent de la lecture de ses leçons l'objet de leurs séances. Les hommes du monde aussi bien que les artistes, les femmes même, se mirent à étudier l'histoire de l'art dans les livres de notre collègue. »

Nous ne considérons ici M. de Caumont qu'au point de vue de nos études spéciales, et nous nous abstenons de parler de l'éminent géologue, de l'auteur des *Mémoires sur l'arrondissement de Bayeux*, des *Cartes géologiques du Calvados et de la Manche*, de l'*Essai sur la topographie géognostisque du Calvados* et des nombreuses études insérées dans les *Mémoires de la Société Linnéenne de Normandie*, dont il fut le principal fondateur.

« L'année 1830, dit le biographe que nous venons de citer, a fait époque dans la vie de M. de Caumont. Depuis lors il a poursuivi la réalisation d'une pensée qui n'a cessé de l'occuper. Selon ses convictions, il fallait des réunions fondées sur des bases plus larges, où chacun pût apporter le tribut de son expérience et de ses études, en échange de notions et d'instructions nouvelles. »

« La création de l'*Association normande*, des *congrès scientifiques de France*, de la *Société française d'Archéologie*, des *congrès régionaux d'agriculture*, sont le résultat de cette pensée. »

L'*Association normande* fut fondée en 1832.

Cette société, composée de près de 3,000 membres, est la première qui ait donné et réalisé l'idée des grandes réunions agricoles, idée empruntée comme tant d'autres à M. de Caumont par le monde officiel et d'où est sorti l'institution des *concours régionaux*.

M. de Caumont avait lu avec un vif intérêt les relations des congrès scientifiques fondés en Allemagne sous le patronage de l'illustre comte de Humboldt. Toute idée utile et féconde avait toujours un accès assuré dans la haute et patriotique intelligence de M. de Caumont. Il résolut d'introduire en France cette institution, si propice à la diffusion des études scientifiques et au progrès de la décentralisation intellectuelle, but constant de ses efforts et de ses préoccupations. Ce projet fut accueilli avec la plus grande faveur par les savants avec lesquels il était en relation. La première session se tint à Caen en juillet 1833, et depuis cette époque les *congrès scientifiques* n'ont cessé de se continuer sans interruption jusqu'à nos jours.

Depuis plusieurs années les membres les plus autorisés des *congrès scientifiques*, et M. de Caumont plus que tout autre, se préoccupaient de former une société recrutée

parmi les hommes qui, en France, se seraient signalés par leurs études et leurs travaux, et qui fussent, comme on l'a dit, la *pairie des hommes de lettres et des savants de la province.* En 1839 ce projet reçut son exécution par la fondation de l'*Institut des provinces,* complément nécessaire et indispensable des *congrès scientifiques.*

Pour terminer ce rapide aperçu des nombreuses institutions dues à l'initiative de M. de Caumont, il nous reste à parler de la fondation de la *Société française d'Archéologie* et des *Congrès archéologiques de France*, l'œuvre de prédilection, nous pourrions le dire, de notre illustre prédécesseur. *L'annuaire de l'institut des provinces* pour 1846, nous fait connaître les circonstances qui en amenèrent la création. Nous ne saurions mieux faire que de transcrire le passage suivant, où ces détails se trouvent consignés.

« Dès l'année 1829, plusieurs sociétés savantes et divers archéologues de l'ouest et du nord de la France se réunirent pour réclamer près du ministre de l'intérieur contre des décisions municipales qui devaient entraîner la démolition d'un certain nombre de monuments précieux. Cette association improvisée sous l'inspiration de M. de Caumont, qui parcourait la France pour réunir les éléments de son *Cours d'antiquités,* se signala surtout lorsqu'en 1832, le conseil municipal de Poitiers eut la mauvaise pensée de sacrifier le baptistère Saint-Jean de cette ville, monument unique en France et qui date du ve siècle, pour élargir une rue. Des pétitions motivées furent adressées de différentes villes, et les justes réclamations obtinrent gain de cause : le baptistère Saint-Jean est resté debout. »

« Cependant l'association qui s'était spontanément formée entre les archéologues du Poitou, du Maine, de la Touraine, de la Normandie, etc., etc., avait d'autres ser-

vices à rendre. Le gouvernement n'avait pas encore songé à créer les comités qui fonctionnent aujourd'hui.

« L'association comprit que sa mission était grande, elle fit un appel à tous les hommes de cœur qui voudraient coopérer à son œuvre, et après avoir étendu ses rameaux sur presque tous les points du royaume, elle s'organisa définitivement, en 1834, sous le titre de Société Française pour la conservation des monuments nationaux. »

La fondation des *Congrès archéologiques de France* fut le corollaire de la création de la Société Française, et la direction en fut confiée à l'homme éminent et dévoué qui en avait été le promoteur et l'organisateur.

« Que de soins, dit le biographe de M. de Caumont, pour organiser le plus simple congrès, que de lettres, que de convocations, que d'instructions il faut adresser ! Et les programmes de questions qui doivent toujours être appropriés aux régions, et le choix des hommes, dans lequel excelle M. de Caumont, et tous ces détails de la direction d'une grande assemblée, pour lesquels il faut un tact et un talent particuliers ! tout cela demande plus de peines qu'on ne le croit. »

La fondation du *Bulletin monumental*, cette œuvre si importante de M. de Caumont, remonte à la même époque que celle de la *Société française d'archéologie*, dont cette revue est l'organe vital et nécessaire.

Nous avons, dans notre discours de clôture du congrès archéologique de Vendôme, reproduit dans le premier numéro du *Bulletin*, fait connaître le double but que s'était proposé M. de Caumont en fondant la *Société française d'archéologie*, et les *Congrès archéologiques de France*. Nous avons fait ressortir les services rendus aux sciences et aux arts par ces deux belles institutions et rappelé combien d'efforts, d'activité, de dévouement avait

dû déployer M. de Caumont; combien de fatigues il avait dû essuyer pour arriver aux résultats par nous constatés. Après avoir parlé de ces courses et de ces voyages incessants pour étudier, dessiner et décrire nos anciens monuments, pour se rendre compte de toutes les nouvelles découvertes qui lui étaient signalées en France et à l'étranger; nous avons ajouté : « Voilà ce qu'une volonté ferme, énergique, et un généreux patriotisme, servis par une haute intelligence, ont pu réaliser au bénéfice de la science, des arts et de notre histoire nationale. » Nous avons aussi redit et nous aimons à le rappeler à l'honneur de notre cher et vénéré maître, nous avons aussi redit, aux applaudissements unanimes de l'assemblée, la noble indépendance dont M. de Caumont avait voulu faire en quelque sorte la base fondamentale de notre Société; comme il voulut qu'elle vécût et s'administrât par elle-même, sans réclamer ni recevoir, à quelque titre que ce fût, aucune subvention de l'État, et libre de toute attache administrative. Cette indépendance qui a fait la force et la vitalité de notre compagnie dans le passé, ne lui fera pas défaut dans l'avenir, nous en avons la ferme confiance. Les successeurs de M. de Caumont, lors même qu'ils n'y seraient pas portés par leur propre caractère, tiendront à cœur de ne pas s'écarter de la voie par lui tracée, ne fût-ce que par respect pour sa mémoire.

Il y a des gens à idées étroites et à vue bornée, qui se croient sensés et qui ne sont que des censeurs jaloux ou chagrins, qui, du haut de leur suffisance, s'en vont déclarant qu'à leurs yeux la *Société française* n'a plus sa raison d'être, par le motif que des sociétés savantes existent actuellement sur presque tous les points de la France. Nous sommes confus, nous l'avouons, d'avoir à relever de semblables puérilités; nous croyons devoir le faire cepen-

dant, par respect pour le souvenir de notre vénéré fondateur. Nous pourrions produire dix arguments, nous nous contenterons d'un seul. Croyez-vous, oui ou non, demanderons-nous à nos censeurs, croyez-vous à l'utilité des Congrès archéologiques ? Poser la question, c'est la résoudre. Si vous ne pouvez, sans tomber dans l'absurde, contester l'utilité des congrès, comment osez-vous nier celle de la Société française d'Archéologie, par qui sont dirigés et organisés les congrès ?

Lorsque nous rappelions, à Vendôme, les travaux et les fatigues de M. de Caumont, nous n'osions le dire, bien que nous en eussions, hélas ! la cruelle prévision, ces fatigues, ces travaux avaient usé, avant l'âge, la forte et énergique constitution de notre vénéré maître, respectant, toutefois, sa magnifique intelligence, et devaient en faire un martyr de la science.

Dans une séance du Congrès archéologique de France, l'illustre comte de Montalembert, cet autre grand génie usé à la peine, disait en parlant de M. de Caumont ces remarquables paroles par lesquelles nous terminerons cette esquisse biographique.

Après avoir signalé la renaissance de l'art catholique et national, il ajoutait : « Avant tout vous rendrez hommage, avec moi, à M. de Caumont, le fondateur de nos congrès. Le premier, lorsque nous étions tous, les uns dans l'enfance, les autres dans l'ignorance, il a rappelé en quelque sorte à la vie l'art du moyen âge ; il a tout vu, tout étudié, tout déviné, tout décrit. Il a plus d'une fois parcouru la France entière pour sauver ce qui pouvait être sauvé et découvrir non-seulement les monuments, mais, ce qui était plus rare encore, les hommes qui pouvaient les comprendre. Il nous a tous éclairés, encouragés, instruits et rapprochés les uns des autres. Qui pourrait

dire les obstacles, les mécomptes, les dégoûts de tout genre contre lesquels il a dû lutter pendant cette laborieuse croisade de vingt-cinq années. Les honneurs auxquels il avait droit en France ne sont pas venus le trouver. Sachons lui en tenir lieu par notre affection, notre reconnaissance, notre respect. Je lisais l'autre jour dans l'admirable livre de Mme de Staël, intitulé : *Dix années d'exil,* qu'en arrivant à Salzbourg, elle avait vu une grande route percée dans le roc par un archevêque, et, à l'entrée de ce vaste souterrain le buste de ce prince, avec cette inscription : *Te saxa loquuntur.* Messieurs, quand nous élèverons un buste ou une statue à M. de Caumont, nous y graverons ces mots : *Te saxa loquuntur !* et ces pierres, ce seront les monuments de notre vieille France, c'est-à-dire les plus nobles pierres qu'on puisse voir sous le soleil. »

Lorsque la ville de Caen voudra accomplir le vœu ou plutôt la prédiction de l'homme éminent dont nous venons de reproduire les magnifiques paroles, l'inscription qui devra être gravée sur le piédestal de la statue élevée à M. de Caumont est toute prête, on le voit, et l'on ne saurait trouver mieux. Ce jour-là, la Société française d'Archéologie revendiquera l'honneur d'apporter sa première pierre au monument de son illustre et regretté fondateur, nous en prenons ici sans crainte le solennel engagement, au nom de tous nos confrères.

G. DE COUGNY.

TOURS ARCHÉOLOGIQUE

HISTOIRE ET MONUMENTS

ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

Comme presque toutes les origines, celle de Tours est fort obscure. Le moyen âge, trompé sans doute par une similitude de noms, lui donna pour fondateur le troyen Turnus, petit-neveu d'Enée. Cette fable eut jusqu'au siècle dernier le plus grand succès, et l'on montrait même le tombeau de Turnus, qui n'est autre chose qu'un fragment de frise provenant d'un édifice romain (1).

Malgré une opinion admise par un grand nombre d'écrivains, nous ne pensons pas que le lieu aujourd'hui occupé par la ville de Tours, ait été, à l'époque celtique ou gauloise, la capitale des anciens Turons. Sa situation entre deux grands cours d'eau, sujets alors, non moins qu'aujourd'hui, à de fréquents débordements qui couvraient presque toute la plaine et, faute de ponts, rendaient souvent les communications presque impossibles

(1) Cette pierre, longue de 3m 16 centimètres sur 82 centimètres de largeur, décorée sur une de ses faces de rinceaux sortant d'un vase et sur l'autre de petits caissons fleuronnés, après avoir longtemps servi de linteau à l'une des portes du vieux château, du côté de la Loire, est aujourd'hui déposée au musée de la Société archéologique de Touraine. Tout auprès se voit un bas-relief représentant Diane ou une nymphe et qui a été récemment extrait des substructions de nos murailles gallo-romaines.

avec les deux rives, ne permet guère une telle supposition. Aucune découverte archéologique n'est d'ailleurs venue la confirmer. Le sol, quelque profondément qu'il ait été fouillé, n'a jamais donné que des débris ou des objets appartenant à l'époque romaine ; on n'y a même pas rencontré, que nous sachions, de ces armes ou instruments en silex travaillé, si abondants dans tous les lieux habités par l'ancienne race gauloise (1). Enfin, comme le remarque très-justement M. Mabille, si un centre important de population gauloise avait existé dans ce lieu, le nom celtique de ce *vicus* aurait survécu, ainsi que cela est arrivé pour *Subdinum* (le Mans) et pour tant d'autres vieilles cités de la Gaule (2).

Les Turons avaient-ils, à proprement parler, une capitale ? C'est là une question qui nous paraît au moins douteuse et qui demanderait à être résolue tout d'abord. Il est assez probable que cette tribu qui faisait partie de la confédération des *Aulerci* et se trouvait particulièrement répandue au sud de la Loire et du Cher, ne possédait que de grands villages avec quelques lieux de refuge dont le camp de Cinais peut donner une idée. Toujours est-il que César, qui parle à peine des Turons, dont le premier il

(1) Le cippe quadrangulaire trouvé en 1870 dans les fouilles faites pour établir l'égout de la rue de la Caserne, et qui porte le nom de Taranus le Chevelu, appartient à l'époque romaine ; il prouverait uniquement, s'il s'agit d'un Dieu et non d'un simple particulier, que les Gaulois avaient conservé sous les Romains l'exercice de leur religion. (Voir sur ce cippe le *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*. Tome 1er, p. 234.)

(2) *Notice sur les divisions territoriales et la topographie de l'ancienne province de Touraine*. In-8°, Paris, Henaux, 1866, p. 9.

nous a révélé l'existence, ne dit mot de cette prétendue capitale.

La ville de Tours est mentionnée pour la première fois au IIe siècle par le géographe Ptolémée, qui la nomme *Cesarodunum* (1). La table de Peutinger (2) donne la même forme. Dans la notice des Gaules (3), Tours a le titre de *civitas Turonorum* et il le porte également dans les inscriptions de la cave de l'archevêché sur lesquelles nous reviendrons.

La Touraine, conquise par César en 55 avant Jésus-Christ, prit part à la lutte suprême provoquée l'année suivante par Vercingetorix et envoya son contingent sous les murs d'Alesia. Ce contingent était de 8,000 hommes comme celui des Pictons, des Parisiens et des Suessons. Après le désastre d'Alesia, le calme se fit dans nos contrées et jusqu'au Ve siècle après Jésus-Christ, l'histoire ne signale qu'un seul soulèvement des Turons, en 21 après Jésus-Christ, lequel fut énergiquement réprimé.

Pendant cette longue période, deux villes se sont pour ainsi dire succédées l'une à l'autre sur l'emplacement de Cesarodunum; la première en date, ville de plaisance et de commerce, dura jusqu'à la construction des murailles gallo-romaines, qui, comme nous le verrons plus loin, eut lieu tout au commencement du IVe siècle; la seconde paraît avec le *castrum* romain; Cesarodunum devient une ville militaire, une place de guerre.

L'heureuse position de la ville de Tours, entre deux

(1) *Géographie de Ptolémée*, édition Léon Renier, *Annales de la Société des antiquaires de France*, 1848.

(2) *Table de Peutinger*, Dom Bouquet, T. I, p. 122.

(3) *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ*, Dom Bouquet, T. I, p. 112.

grandes rivières navigables qui, très-probablement, se rejoignaient déjà en aval par la coupure plus tard appelée le ruau Sainte-Anne, dut frapper les Romains, si habiles colonisateurs. Ce fut là, au centre de la province, en un lieu facile à approvisionner et à défendre, qu'ils créèrent leur principal établissement. Les progrès de la nouvelle cité paraissent avoir été rapides, car les mêmes conditions qui rendaient en ces lieux tout établissement important très-difficile, sinon impossible, pour des peuples si peu avancés que les Turons, devenaient favorables entre les mains de gens armés de toutes les forces de la civilisation, comme l'étaient alors les Romains. Dès le commencement du IIe siècle, une inscription, aujourd'hui perdue, mais que rien n'autorise à révoquer en doute, annonce déjà une ville florissante (1). Un peu plus tard, les belles inscriptions conservées dans les caves de l'archevêché et qui doivent être du IIIe siècle, lui donnent le titre de *ville libre*. Voici le texte de ces inscriptions, malheureusement mutilées, mais qui peuvent être comptées parmi les plus précieuses antiquités de la ville de Tours (2) :

......SI NEPOTI
CIVITAS TV
RONOR[VM] LIB[ERA]

CIVITAS TV[RO]
[NORVM] LIBERA

(1) IMP. COESARI. DIVI. TRAJANI. PARTHICI. FILIO. DIVI. NERVÆ. NEPOTI. TRAJANO. HADRIAN. AUG. PONTIFICI. MAX. TRIB. POT. COSS. III. Chalmel, *Histoire de Touraine*, T. I, p. 68.

(2) Baluze avait copié ces inscriptions dans les caves de l'archevêché le 13 mai 1711. Un moulage exécuté sur notre proposition se trouve au musée de la Société archéologique de Touraine. Ce même musée renferme deux cippes funéraires, avec inscriptions, trouvés à Tours. (Voir le catalogue.)

Les villes libres avaient un sénat composé des principaux propriétaires et chargé de la perception des impôts, de l'administration de la cité et surtout de la surveillance des chemins et des établissements publics. Il faut y joindre la curie devant laquelle se faisaient les insinuations de testaments et de donations. Elle avait ses rôles et ses archives confiés à des gardiens spéciaux. Cette première cité romaine, ville de commerce et de plaisance, atteignit un haut degré de prospérité ; elle eut ses temples, ses palais, ses thermes et un vaste amphithéâtre ; un aqueduc, traversant le Cher près de Saint-Avertin, y amenait les eaux d'une fontaine située dans les environs de Bléré. Des temples et des palais, nous ne connaissons que des débris, aujourd'hui enfouis dans les substructions de la muraille gallo-romaine (1). Les thermes sont mentionnés dans des chartes de Saint-Martin du IX[e] siècle et c'était d'eux évidemment que la justice des Bains tirait son nom ; mais nous possédons encore des restes considérables de l'amphithéâtre, qui ont permis d'en reconnaître le périmètre et les dimensions. D'après M. le général de Courtigis, qui a résumé et complété les travaux de la commission nommée par la Société archéologique en 1853, le grand axe de cet

(1) Maan, dans la préface de son *Histoire de l'église métropolitaine de Tours,* parle de temples dédiés à Mercure, à Vénus, aux dieux pénates, dont il indique même la position, ainsi que d'un palais de l'empereur Valérien ; mais il ne cite aucune source ancienne, comme on le pense bien, et ne semble être ici que l'écho de vaines traditions populaires, analogues à celle qui faisait de Turnus le fondateur de Tours. Du reste Maan croyait à cette origine troyenne de notre cité et mentionne sérieusement le prétendu tombeau de Turnus, ce qui peut donner une idée de sa valeur comme critique, au moins pour ces époques reculées.

amphithéâtre n'avait pas moins de 135 mètres et le petit 120 (1). Il pouvait donner place à 12,000 spectateurs environ, ce qui indiquerait une population libre considérable.

Cette population, bien qu'elle eût son principal centre dans ce qui fut plus tard le quartier de l'archevêché, n'était point agglomérée ; elle s'étendait dans la plaine, qui était couverte de nombreuses villas. Des débris romains ont, en effet, été rencontrés sur plusieurs points de la commune actuelle de Tours, et quelques-uns, comme les pâtis de Beaumont, sont à une notable distance de la cathédrale. La ville avait ses cimetières dont l'un, situé près de la voie de Tours à Amboise, a été reconnu lors de la création de la gare du canal ; un autre était au lieu dit la *Verge,* près de la voie de Tours à Poitiers par Saint-Avertin. Ces deux cimetières ne contenaient guère que des urnes cinéraires, ce qui indique une haute antiquité. Un troisième, qu'on peut considérer comme une annexe du second, a été constaté le long de la même voie, à l'est du pâtis Saint-Lazare, en creusant les fondations des nouveaux ateliers du chemin de fer. Il était plus rapproché de Cesarodunum et annonçait une époque un peu plus récente que le précédent. Enfin, dès le IIIe siècle, les chrétiens avaient leur cimetière aux environs de l'église actuelle de la Riche.

Cesarodunum s'était développé dans cette fertile vallée, où il avait successivement occupé tous les points placés au-dessus du niveau habituel des inondations de la Loire et du Cher, qui, à cette époque reculée, étaient loin d'atteindre , à beaucoup près, la hauteur à laquelle on les

(1) Ces dimensions sont très-probablement un peu exagérées, mais tant que de nouvelles études ne seront pas venues rectifier ces chiffres, il faut bien s'en tenir aux résultats obtenus en 1853.

voit parvenir aujourd'hui, car les rivières n'étant pas endiguées, leurs eaux se répandaient librement dans les campagnes converties en vastes marécages.

La cité romaine n'était pas fermée de murailles, confiante dans les armes des légions et dans sa position au centre de la Gaule depuis longtemps pacifiée. Mais il vint un jour où cette quiétude fit place à de mortelles alarmes, où ce bien-être et cette prospérité furent subitement interrompus par une effroyable catastrophe, dont l'histoire ne nous a pas conservé le souvenir, mais que des traces encore apparentes ne permettent pas de révoquer en doute. Cette ville ouverte fut prise, pillée et en partie détruite. La tourmente passée, les habitants qui avaient survécu songèrent à se mettre à l'abri de pareils désastres. L'enceinte fut resserrée et fortifiée de puissantes murailles dont des restes considérables subsistent encore. Comme le temps pressait et qu'on avait sous la main de nombreux débris de la portion de l'ancienne cité non comprise dans la nouvelle, ces débris furent employés dans les fondations. Ainsi s'explique la présence dans les substructions de nos murailles de ces fûts de colonnes, de ces chapiteaux, de ces bas-reliefs, de ces frises, de ces architraves presque tous de grande dimension, qu'on y rencontre si fréquemment; ainsi s'expliquent les traces d'incendie qu'ont révélées les fouilles du palais de justice (1); ainsi s'explique surtout la forme irrégulière et anormale de notre enceinte gallo-romaine, dont le périmètre a été reconnu par la Société archéologique en 1853. Cette forme est sensiblement celle d'un trapèze ayant son grand côté

(1) L. Boileau. *Notice sur les objets gallo-romains trouvés dans les fondations du nouveau palais de justice de Tours.* Tours, Mame, 1840.

parallèle à la Loire; la face sud, au lieu d'être en ligne droite comme les autres, présente dans sa partie médiane une vaste saillie semi-circulaire qui forme comme un énorme cavalier dominant la campagne et protégeant les flancs de la place. Cette saillie paraissait tellement inexplicable que les premiers archéologues qui se sont occupés de nos murailles, n'avaient trouvé rien de mieux que de la supprimer et de tirer une ligne droite de la tour du Petit-Cupidon à la tour de l'Archevêché, ainsi qu'on peut le voir sur le plan donné par M. Champoiseau dans ses *Tableaux chronologiques,* et reproduit par M. A. Giraudet dans son *Guide du voyageur à Tours.* Or, elle n'était autre chose que la moitié de notre amphithéâtre, conservée comme moyen de défense par les constructeurs de la nouvelle enceinte. L'examen auquel s'est livrée en 1853 la commission nommée par la Société archéologique, quoique incomplet dans certaines de ses parties, ne laisse aucun doute en ce qui concerne le fait principal. Voici comment s'exprime, dans un mémoire résumant les travaux de la commission, M. le général de Courtigis, chez lequel le savoir de l'archéologue se trouvait pour ainsi dire doublé par le coup d'œil de l'homme de guerre :

« L'ingénieur chargé du tracé de l'enceinte fut donc naturellement porté à le prendre (l'amphithéâtre) pour base de son système, et se servant de la partie sud de l'hémicycle comme d'une vaste tour formant un cavalier, il en fit le flanquement central et principal de toute la ligne méridionale de sa fortification; puis, prenant le centre même de l'amphithéâtre pour point de départ de cette ligne, il dirigea de chaque côté ses murailles comme deux rayons prolongés, l'un vers l'est jusqu'à la tour dite de Cupidon, et l'autre vers l'ouest jusqu'à celle de l'Archevêché; à partir de ces deux points extrêmes, il dirigea

directement vers la Loire, sous deux angles égaux de 95 degrés, les deux lignes destinées à raccorder ce front avec la portion de l'enceinte élevée sur la rive du fleuve, enfermant ainsi une surface trapézoïde de 92,380 mètres de superficie.

« Vous remarquerez que les deux branches latérales du front sud qui se rattachent à l'amphithéâtre ne sont point en ligne droite, comme il semblerait naturel de le supposer; mais qu'elles s'infléchissent en arrière, de sorte que leur point de rencontre au centre de l'édifice se fait sous un angle très-ouvert. Cette disposition s'explique d'une manière satisfaisante en faisant attention que l'ingénieur a dû chercher à raccorder sa muraille avec le mur du cirque, sur une partie massive et solide, et qu'il n'a pu la trouver qu'en arrière des deux portiques servant d'ouverture aux communications latérales qui s'ouvraient suivant le diamètre même de l'édifice (1). »

La nouvelle enceinte était loin de comprendre tout l'espace occupé par l'ancien Cesarodunum. Elle s'étendait du nord au sud, de la Loire à l'Archevêché; de l'est à l'ouest, de la rue du Petit-Cupidon à la rue Saint-Maurice. Elle avait plus de trois mètres d'épaisseur; sa base ou plutôt ses fondations sont formées de gros blocs en partie sculptés, et offrant l'apparence de constructions cyclopéennes. Mais le mur lui-même est en moellons noyés dans le mortier, avec parement en petit appareil, offrant de distance en distance des chaînes de briques. Ces murs sont surtout apparents, au sud, dans la rue des Ursulines, en face le petit Séminaire; à l'est, dans la rue du Petit-Cupidon et même au delà de la rue Saint-Pierre-des-Corps, en allant vers la Loire. On les aperçoit aussi, à l'ouest, sous la tour nord

(1) *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. V, p. 35.

de la cathédrale, à laquelle ils servent de fondation. Au nord, ils suivaient les sinuosités de la rivière.

L'histoire est complétement muette sur l'époque de la construction de ces murailles, et l'on est réduit, à cet égard, à de simples conjectures. Presque tous les archéologues en placent la date à la fin du IVe siècle ou au commencement du Ve. Dans une note publiée en 1859, dans les mémoires de la Société archéologique de Touraine, nous avons émis l'avis que cette date devait être reculée tout au commencement du IVe siècle. Un examen approfondi de la situation des Gaules au IIIe et au IVe siècle, nous avait amené à penser que la destruction du premier Cesarodunum devait être attribuée aux Bagaudes, dont l'insurrection fut terrible et causa la ruine d'un grand nombre de villes qui, malheureusement, ne sont pas nommées par les historiens du temps, si succincts et si pauvres de détails. Nous écrivions que c'est à l'époque réparatrice qui suivit cette grande commotion, c'est-à-dire aux règnes de Constance Chlore et de son fils Constantin, qu'il fallait fixer la construction des murs gallo-romains de plusieurs cités des Gaules et notamment de Tours. Nous croyons devoir persister dans cette opinion, corroborée par les études et les découvertes nouvelles qui ont eu lieu dans différentes villes du centre et de l'ouest de la France. Pour n'en citer qu'un exemple, pris tout près de nous, dans une ville située moins en avant que Tours sur la route des invasions, la Société des Antiquaires de l'Ouest, qui s'est récemment livrée à une nouvelle et plus sérieuse étude de l'enceinte de Poitiers, a cru devoir fixer au règne de Constantin la date de la construction de ces murailles, qui offrent avec les nôtres une frappante analogie (1).

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. XXXV, p. 218.

Des portes donnant accès dans la ville, une seule subsiste encore, presque intacte, près de l'angle que forme avec la partie proéminente des anciennes arènes le mur venant de la tour dite du Petit-Cupidon. Une seconde est mentionnée dans les anciens textes, c'est celle d'Orléans, située à l'est, dans l'endroit où passe aujourd'hui la rue Saint-Pierre-des-Corps. Il devait en exister au moins deux autres, l'une au sud comme la première, mais dans la partie de la muraille située à l'ouest des arènes et donnant accès à la voie dont les traces ont été rencontrées en creusant les fondations de l'hôtel de M. de la Ferté, rue Nicolas-Simon ; la quatrième enfin s'ouvrait très-probablement à l'entrée de la rue Colbert actuelle.

Tel était Tours lorsque, en 374, à l'époque de la subdivision de la Gaule en dix-sept provinces, il devint la capitale de la troisième Lyonnaise, qui embrassait la Touraine, le Maine, l'Anjou et la Bretagne, c'est-à-dire les contrées comprises jusqu'à ces dernières années dans l'archevêché de Tours. Cette province était au nombre de celles qu'administrait le sénat; elle faisait partie du *Tractus Armoricani et Nervicani militis,* à la tête duquel était un duc et que protégeaient militairement deux corps de Lètes dont les chefs résidaient au Mans et à Rennes (1).

Le christianisme dut y pénétrer de bonne heure, porté par le grand courant commercial qui vivifiait la contrée, car en tout temps, et surtout dans l'antiquité, le commerce a été un puissant agent de civilisation, et a toujours produit l'échange des idées en même temps que celui des produits du sol et de l'industrie. Le manque absolu de documents contemporains ne permet guère de déterminer l'époque précise de l'arrivée des plus anciens missionnaires

(1) *Notitia dignitatum.* D. Bouquet, t. Ier, p. 125-129.

chrétiens en Touraine. Mais en l'absence de tout témoignage des cinq premiers siècles, il est bien difficile de rejeter celui de saint Grégoire, qui n'est que du sixième, et donne à Tours, pour premier évêque, saint Gatien, venu de Rome en 250. Les discussions auxquelles cette question a donné lieu récemment n'ont pas mis au jour un seul texte antérieur au xe siècle. On a même négligé un fait très-digne d'être noté, à savoir que saint Perpète, qui vivait plus d'un siècle avant Grégoire de Tours, et avait établi en différentes églises de la ville des vigiles en l'honneur de ses prédécesseurs, saint Lidoire, saint Martin, saint Brice et saint Eustoche, passe saint Gatien sous silence, ce qui indiquerait au moins qu'il ne possédait sur son compte que des renseignements fort vagues (1). L'obscurité reste donc la même, et la seule chose qu'on puisse entrevoir, c'est que ces premières semences, quelle que soit l'époque où elles ont été répandues, n'ont guère été fécondes ; car saint Martin, mort tout à la fin du ive siècle, doit toujours être considéré comme le véritable propagateur du christianisme dans nos contrées.

Tours demeura sous la domination des Romains jusqu'à l'année 435. A ce moment, une partie du *Tractus Armoricanus,* comprenant Tours, le Mans, Angers et la Bretagne, secoua le joug des anciens maîtres du monde, et se constitua, sous le nom de République armoricaine, en confédération indépendante (2).

Malgré le degré de désorganisation où était arrivé l'empire, cette sécession ne s'opéra point sans luttes.

(1) Grégoire de Tours. *Hist.* Lib. X, cap. 31.

(2) Le Nain de Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. V, p. 585-636, et t. VI, p. 236.

Tours fut momentanément repris par le général romain Exupère; mais ce succès des armes romaines ne dura guère, et, à partir de l'année 447, la Touraine jouit d'une complète indépendance jusqu'à l'arrivée des Wisigoths, en 473 (1).

Cette période fut sans doute la plus brillante de la seconde existence de Tours ; c'est à elle qu'appartiennent les monnaies portant pour légende le mot *Turonos,* et dans lesquelles tout est romain, la langue, les types et les divinités représentées (2). S'il ne subsiste aucun débris des monuments qui furent alors élevés dans la ville ou dans son voisinage immédiat, un grand et glorieux souvenir a du moins survécu, celui de l'insigne basilique construite par saint Perpet en l'honneur de saint Martin, à cinq cent cinquante pas des murailles de la ville, basilique qui fut pendant plusieurs siècles, non-seulement le sanctuaire le plus vénéré, mais encore l'église la plus magnifique et la mieux ornée des Gaules. La dédicace eut lieu en 472, l'année même qui a précédé la conquête des Wisigoths. Cette splendide construction appartient donc bien à la Touraine indépendante.

Grégoire de Tours, qui l'avait sous les yeux, en a laissé la description suivante : « Elle a, dit-il, cent soixante pieds de long et soixante de large ; sa hauteur jusqu'à la voûte a quarante-cinq pieds. Il y a trente-deux fenêtres dans la partie qui entoure l'autel, vingt dans la nef, et quarante et une colonnes ; dans tout l'édifice, on compte cinquante-deux fenêtres, cent vingt colonnes et huit portes, dont trois autour de l'autel et cinq dans la nef (3). » Ces

(1) *Art de vérifier les dates*, in-8°, t. XII.

(2) Plusieurs de ces monnaies ont été reproduites p, 556 et 557 de *la Touraine,* in-folio. Tours, Mame, 1855.

(3) Grégoire de Tours. *Hist.,* lib. X, cap. 31.

indications, un peu incohérentes, suffisent pour nous donner une idée de la grandeur de l'édifice et de la profusion de ses colonnes et de ses fenêtres ; mais au fond elles irritent la curiosité plutôt qu'elles ne la satisfont. Il reste toujours à résoudre un problème qui ne pouvait manquer de tenter la sagacité des érudits. Il y a une trentaine d'années, M. Ch. Lenormant essaya de rétablir dans sa forme primitive cette célèbre église. Sa restitution est ingénieuse et savante, mais elle a le défaut de ne pas concorder avec le texte de Grégoire de Tours (1). Aussi cette difficile entreprise a-t-elle été abordée dernièrement par un autre érudit, M. Jules Quicherat, professeur d'archéologie à l'école des Chartes. S'aidant non-seulement de la description donnée par Grégoire de Tours, mais de tous les textes, de toutes les allusions épars dans cet historien et dans les écrivains qui ont pu voir l'édifice, tirant surtout parti des inscriptions qui ornaient le monument et dont le recueil nous a été heureusement conservé, il est parvenu à une restitution aussi satisfaisante que possible. Pour obtenir un pareil résultat, il ne fallait rien moins que la science archéologique consommée, la pénétration d'esprit, la hardiesse et la sûreté d'induction qui font assurément de M. Quicherat l'un des premiers critiques de notre époque. Cette curieuse dissertation doit être lue en entier (2); nous nous bornerons ici à dire en résumé que M. Quicherat donne au sanctuaire soixante pieds, à la nef cent pieds de long, à l'un et à l'autre soixante pieds de large,

(1) Le travail de M. Lenormant est joint à l'édition de Grégoire de Tours donnée en 1836, par MM. Guadet et Taranne, pour la Société de l'histoire de France.

(2) *Restitution de la basilique de Saint-Martin de Tours*, par M. J. Quicherat, Paris, 1870.

avec deux étages de portiques à la nef; il suppose au-dessus du sanctuaire une vaste tour lanterne, dont l'existence est indiquée par les inscriptions elles-mêmes, et qui lui permet de placer une partie de ces nombreuses fenêtres si embarrassantes pour M. Lenormant. Les murs intérieurs étaient revêtus de marbres précieux, ornés de mosaïques et de nombreuses peintures. Les plaques et les bandes d'or n'y avaient point été épargnées. Tout ce que pouvait produire un grand art, en décadence il est vrai, mais d'autant plus porté aux exagérations du luxe et de la richesse des ornements, y avait été prodigué ; et ce magnifique édifice conserva toute sa célébrité jusqu'à sa complète destruction causée par un incendie, un peu avant l'an 1000.

Saint Perpet avait bâti près de la basilique de Saint-Martin, outre un baptistère sous l'invocation de saint Jean, deux autres églises dédiées aux apôtres saint Pierre et saint Paul (1); non loin de là se trouvait Saint-Venant, l'une des plus anciennes abbayes fondées à Tours, puisque Licinius, son troisième abbé, fut élu évêque de cette ville en 501. Mais nous n'avons aucune notion sur la forme de ces édifices, non plus que sur deux églises dont Grégoire de Tours attribue la fondation à saint Lidoire : l'une, bâtie dans la cité gallo-romaine, devint la cathédrale de Tours ; l'autre, placée dans le voisinage du cimetière des chrétiens, dans le quartier actuel de la Riche, fut mise sous le vocable de saint Lidoire, qui y reçut la sépulture (2).

Le pieux fondateur de la basilique, saint Perpet, dans son testament, l'une des plus belles pièces que nous ait léguées l'antiquité ecclésiastique, donne de précieux ren-

(1) Grég. de Tours. *Hist.*, lib. II, cap. 14, et lib. X, cap. 3.
(2) Grég. de Tours. *Hist.*, lib. X, cap. 31.

seignements sur l'état de l'orfévrerie dans nos contrées vers 475 (1). Son trésor personnel, dont il fait la distribution, était d'une grande richesse. Il renfermait des châsses portatives ou reliquaires, des croix, des calices, des burettes, des colombes à mettre les saintes espèces. Tous ces objets, dont la plupart se trouvent répétés plusieurs fois, étaient en or ou en argent et paraissent avoir été artistement travaillés. L'une des croix était l'œuvre de Mabuinus, dont le nom peut être inscrit en tête de la liste si longue et si brillante des orfévres tourangeaux.

Un des successeurs de saint Perpet, Léon, qui d'abbé de Saint-Martin devint évêque de Tours (520), doit figurer au premier rang de nos artistes mérovingiens. Selon saint Grégoire, il était très-habile ouvrier en bois et savait faire des tours couvertes en or, et d'autres ouvrages (2).

II

TOURS SOUS LES MÉROVINGIENS ET LES CARLOVINGIENS

La victoire de Voulon près de Poitiers, remportée en 507 par Clovis sur Alaric, soumit au chef des Francs la Touraine et les contrées voisines. Après lui notre province fit partie, avec le Maine et l'Anjou, du lot échu à Chlodomir, roi d'Orléans. Elle passa bientôt (526) entre les mains de

(1) *Gallia Christiana.*, tom. XIV. Instrument. I.
(2) Grég. de Tours. *Hist.*, lib. X. cap. 31.

son frère Childebert, roi de Paris, pour tomber sous la domination de Clotaire, qui réunit tout l'empire des Francs et mourut en 561.

Depuis lors la Touraine, successivement annexée au royaume de Paris, à celui de Neustrie et même à celui d'Austrasie, revint, en 638, aux rois de Neustrie, qui la gouvernèrent jusqu'à Thierry IV dit de Chelles, à la mort duquel, en 725, elle appartint à Charles Martel. Pendant cette période, singulièrement obscure et agitée, Tours, administré d'abord par des comtes, puis par des ducs à la nomination du roi, semble avoir joui d'une prospérité relative, due bien moins à la gestion de ses comtes et ducs qu'à l'influence toujours croissante de ses évêques, influence dont nous trouvons de nombreuses preuves dans les récits de saint Grégoire. C'est en effet à ses évêques que Tours fut redevable de presque tous les monuments alors élevés dans ses murs et dans ses faubourgs, mais dont malheureusement il n'existe plus de vestiges. Ommatius (521-524) acheva Saint-Gervais et Saint-Protais, bâtie par saint Eustoche, à l'intérieur et le long des murailles de la ville (1); il commença, également dans la cité, l'église de Notre-Dame, qui ne fut terminée que par Injuriosus (529-546) (2). Mais en 561 un incendie, qui paraît avoir été général, ayant détruit ces deux églises ainsi que la première cathédrale de Tours, Euphrone rebâtit les églises, laissant à ses successeurs le soin de relever la cathédrale (3). Ce même évêque répara et couvrit d'une toiture en étain la basilique de Saint-Martin, incendiée en 562 par les soldats de Clotaire poursuivant Willachaire. La cathédrale fut re-

(1) Grég. de Tours, *Hist.* bib. X cap, 31.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

bâtie par Grégoire de Tours, qui en fit la dédicace en 590 (1); mais il ne nous donne sur elle aucune indication ; nous savons seulement qu'elle occupait l'emplacement du chœur de la métropole actuelle et que les murailles en étaient couvertes de peintures dues à des artistes tourangeaux. Grégoire de Tours avait déjà construit les églises de Sainte-Croix (585) et de Saint-Julien (578). La première, située près la basilique de Saint-Martin, dépendait d'un monastère d'hommes fondé par sainte Radegonde vers 575 ; la seconde venait compléter une œuvre toute personnelle à Grégoire qui, malgré l'existence en ce lieu de deux églises antérieures dédiées l'une à saint Julien et l'autre à Notre-Dame, doit être considéré comme le véritable fondateur de l'abbaye de Saint-Julien, où il plaça plusieurs de ses anciens compagnons, moines de Brioude, ramenés par lui d'Auvergne.

De nombreux établissements religieux s'étaient groupés successivement à l'ombre de la grande basilique de Saint-Martin. Il faut citer parmi eux Notre-Dame-de-l'Ecrignole, bénie par l'évêque Euphrone; Saint-Pierre-le-Puellier, dont la tradition attribue l'origine à sainte Clotilde; l'église où fut enterrée sainte Monégonde, morte en 570, et qui portait son nom ; sans compter les nombreux hospices destinés à recueillir les pèlerins qui affluaient de tous les points de la Gaule, tels que Saint-Clément, Saint-André, Sainte-Colombe, Saint-Jacques, Saint-Paul, Saint-Benoît. Ces hospices ne nous sont guère connus que par des documents carlovingiens ; mais ils doivent, pour la plupart, remonter aux temps mérovingiens. A cette époque appartiennent également Saint-Vincent, fondée sous Euphrone (555-572) ; Saint-

(1) Grégoire de Tours. *Hist.*, lib. X, cap. 31.

Étienne, agrandie par Grégoire de Tours; Saint-Saturnin, citée en 933 dans une chartre de Théotolon, mais alors déjà ancienne; Saint-Hilaire, bâtie en petit appareil selon Chalmel; Notre-Dame-la-Pauvre, dont la tradition attribue la fondation à saint Gatien, mais qui doit être postérieure; l'abbaye de Saint-Albin, établie à l'ouest de Saint-Julien et détruite par les Normands, ainsi que celle de Saint-Loup qui se trouvait sur le bord de la Loire, en amont de la cité, un peu au delà de la gare actuelle du canal (1).

En l'absence de toute description et de tous vestiges, il est impossible de faire la part de l'art proprement dit dans ces édifices; pour la plupart du reste, ils ne devaient être que d'assez médiocres constructions et aussi souvent en bois qu'en pierres. Nous avons des données un peu moins vagues relativement à une œuvre plus délicate et contenant le germe précieux qui avait donné, tout près de Tours, naissance à une ville destinée à surpasser l'antique

(1) Cette énumération est loin d'être complète; outre les nombreuses constructions que la rareté des documents mérovingiens nous laissera toujours ignorer, il en est plusieurs dont les noms seuls sont venus jusqu'à nous, sans que rien nous fasse connaître la place qu'elles occupaient. Pour ces dernières et pour quelques autres peu importantes, nous renvoyons le lecteur désireux de plus amples détails à la *Notice* de M. Émile Mabille *sur les divisions territoriales et la topographie de l'ancienne province de Touraine.* (Paris, Hénaux, 1866.) Malgré quelques erreurs inévitables dans un pareil sujet, c'est assurément le travail le plus sérieux et le plus complet qui ait été écrit sur nos origines. Il y a là un précieux répertoire où chacun peut facilement puiser désormais et dans lequel les textes historiques et diplomatiques concernant nos anciens édifices se trouvent réunis et presque toujours très-judicieusement interprétés.

cité en richesses et en population. Nous voulons parler de la châsse de saint Martin. Elle était le chef-d'œuvre du grand orfévre des temps mérovingiens, saint Éloi, qui y avait épuisé les ressources de son art et prodigué l'or et les pierres précieuses fournis par le roi Dagobert (1). C'était une des merveilles de cette époque, où, parmi toutes les branches de l'art, qui de plus en plus allait s'étiolant, l'orfévrerie jetait encore un vif éclat. Le corps de saint Martin, enveloppé de bandelettes, y reposait dans une sorte de corbeille d'osier; la châsse en électrum ou alliage d'or et d'argent, d'une épaisseur de deux doigts, était enfermée dans une seconde enveloppe de laiton, de l'épaisseur d'une palme. Le cercueil d'électrum, hermétiquement clos et soudé, avait la forme d'un coffre à cinq pans. Le tout était placé dans l'axe du sanctuaire, à l'ouverture de l'abside, dans une sorte de cellule étroite, creusée sous un autel et fermée par une porte devant laquelle pendait un rideau. L'autel était recouvert d'une dalle de marbre blanc, cadeau de l'évêque d'Autun Euphrone, à saint Perpet. Non loin de là, sans doute, se trouvait le sarcophage dans lequel reposait le corps de saint Martin lorsque saint Perpet le retira de terre. Il avait également été décoré par saint Éloi.

Tel était l'aspect général du tombeau ou mieux du *repos* de saint Martin, placé derrière l'autel, dont il était séparé par un étroit espace (2). C'était pour l'honorer qu'avait été bâtie la magnifique basilique, objet tout à la fois de l'admiration et de la vénération des Gaules et de

(1) Saint Ouen. *Vita sancti Eligii,* l. I, cap. XXXII.

(2) J. Quicherat, *Restitution de la basilique de Saint-Martin de Tours,* et C. Grandmaison, *Notice sur les anciennes châsses de Saint-Martin de Tours.*

la chrétienté ; il en constituait véritablement la pièce capitale, et c'est à ce précieux dépôt que la ville de Tours fut redevable de ses développements et de sa prospérité. Dès les temps mérovingiens l'insigne basilique avait été dotée d'immenses possessions territoriales ; les princes et les fidèles opulents se faisaient un honneur d'enrichir son trésor. Une telle accumulation d'objets précieux, grossie sans doute par la renommée, ne fut peut-être pas étrangère à la direction que prirent vers Tours les hordes sarrasines, après qu'elles eurent franchi la Garonne. Charles-Martel sauva la Gaule et le tombeau de saint Martin (1) par la victoire qu'il remporta en 732 sur Abderame, entre Tours et Poitiers. On ignore le point précis où se livra la bataille; comme elle dura plusieurs jours, il est probable que, commencée près de Tours, dans les landes dites de Charlemagne, sur la commune de Ballan, elle se termina aux environs de Poitiers ou tout au moins de Châtellerault.

« A la fin du VIII[e] siècle apparaît Charlemagne. Ce grand homme conçut la pensée de régénérer tout à la fois, dans son vaste empire, les sciences, les lettres, les arts. Par ses capitulaires, il forçait les prélats à multiplier les productions de la peinture et de la sculpture, et il les y invitait par son exemple. Ses *missi dominici* étaient chargés de s'assurer de l'état où se trouvaient les peintures dont les églises devaient être décorées sur toutes leurs faces intérieures. Les effets de ces prescriptions se firent

(1) Quelques auteurs arabes disent que les Musulmans s'emparèrent de Tours et s'y gorgèrent de sang et de pillage; mais les chroniqueurs chrétiens, fort succincts il est vrai, ne parlent point de la prise de Tours et supposent que le trésor de Saint-Martin demeura intact.

assurément sentir dans la Touraine, qui possédait le sanctuaire le plus vénéré des Gaules. Mais rien ne contribua plus à raviver et à entretenir dans nos contrées le goût des arts, que la fondation de l'école de Saint-Martin.

« Des textes formels prouvent que les arts destinés à orner l'intérieur des églises étaient pratiqués et enseignés dans les grandes écoles monastiques, et cet enseignement ne pouvait manquer dans l'école de Saint-Martin, qui, sous Alcuin et ses premiers successeurs, était devenue la plus célèbre et la plus complète de l'empire des Francs. On s'y exerçait surtout à transcrire des manuscrits et à les décorer de miniatures. Le splendide *Evangéliaire* en lettres d'or, du VIIIe siècle, sur lequel les rois de France juraient de maintenir les priviléges de la célèbre collégiale, encore aujourd'hui possédé par la bibliothèque de Tours, et la magnifique *Bible*, dite de Charles le Chauve, conservée au musée des Souverains (1), attestent l'existence, à Saint-Martin, d'une école de peinture qui ne le cédait à nulle autre. Cette Bible, dont plusieurs parties sont écrites en lettres d'or sur fond pourpre, contient huit grandes miniatures. La huitième représente le comte Vivien, abbé séculier de Saint-Martin, accompagné de onze moines du monastère et offrant le livre à l'empereur Charles le Chauve, qui, la couronne en tête et le sceptre à la main, est assis sur un siége à dossier, ayant à ses côtés deux grands personnages de sa cour et deux de ses gardes. Nous avons là un précieux spécimen de l'état de la peinture dans nos contrées au milieu du IXe siècle (2). »

(1) Elle a été depuis peu réintégrée à la Bibliothèque nationale.

(2) Ch. Grandmaison, *Documents inédits pour servir à l'histoire des arts en Touraine*. Paris, Dumoulin, 1870, Introduction, p. VIII et IX.

Charlemagne vint plusieurs fois à Tours; il y fit même, en 800, un partage provisoire de ses vastes États, et y perdit sa femme Luitgarde, qui fut enterrée à Saint-Martin. Sous ses débiles successeurs, le mouvement artistique ne tarda pas à s'arrêter ; les Normands approchent d'ailleurs, et nos provinces vont avoir, pendant de longues années, à subir les maux et les ravages de l'invasion. La première apparition de ces barbares sous les murs de Tours eut lieu dans à l'année 853 et non en 838 ou 843, comme on ne laisse pas de l'imprimer. C'est là une grosse erreur qu'il ne devrait plus être permis de répéter, depuis que M. Emile Mabille, par des procédés de critique aussi sûrs qu'ingénieux, est parvenu à fixer à cette année 853 la date de l'arrivée des Normands en Touraine (1). La cité même de Tours résista à cette attaque, grâce à ses murailles, mais il n'en fut pas de même des faubourgs, et la basilique de Saint-Martin devint la proie des flammes, ainsi que les nombreuses églises et abbayes qui l'entouraient. Les Normands demeurèrent plus de trois mois sous les murs de Tours et ravagèrent tous les environs ; c'est alors qu'eut lieu la complète destruction des riches villas qui couvraient les bords de la Choisille et l'incendie de l'abbaye de Marmoutier, qui, outre les bâtiments claustraux, comptait déjà plusieurs édifices. En effet, saint Martin y avait bâti une église dédiée à saint Pierre et à saint Paul ; une autre avait été consacrée à saint Jean sous l'épiscopat de Volusien, à la fin du ve siècle, et au commencement du vi^e^, l'abbé Renaud élevait une chapelle en l'honneur de saint Gorgon, dont il avait rapporté le corps de Rome. Les religieux de Saint-

(1) E. Mabille, *Les Invasions normandes dans la Loire et les pérégrinations du corps de saint Martin.* Paris, 1869.

Martin avaient pu sauver le plus précieux de leurs trésors, le corps de leur glorieux patron; ils le conduisirent d'abord à Cormery, puis à Léré en Berri, à Marsat en Auvergne, enfin à Châblis, en passant par Auxerre, où l'on a faussement supposé qu'il était demeuré en dépôt pendant plusieurs années. Il séjourna à Châblis de 875 environ à 885, époque à laquelle il fut rapporté en Touraine; mais il ne resta que peu de temps dans le bourg de Saint-Martin, toujours exposé aux attaques incessantes des Normands. On se hâta de le mettre en sûreté derrière les solides murailles de la cité de Tours, dans une église qui, de son séjour, reçut le nom de Saint-Martin-de-la-Bazoche (*de Basilica*) (1). Cette église, bâtie selon toute apparence sur l'emplacement de l'ancien palais des gouverneurs romains, appelé *Sala Maledicta,* avait été échangée, de 875 à 880, par les chanoines de Saint-Martin avec Hugues Ier, comte de Touraine, contre un terrain situé dans la partie nord de la cité, près de la Loire; là s'élevait une autre chapelle, dont le nom ne nous est pas parvenu, mais qui est vraisemblablement celle de Saint-Libert, dans le voisinage de laquelle fut construite, vers 876, la fameuse tour Feu-Hugon (2). Le corps y demeura de 887 à 918. Il s'y trouvait donc en 903, lorsque les Normands, revenus en Touraine, détruisirent de fond en comble le bourg de Saint-Martin, où ils brûlèrent vingt-

(1) Peut-être aussi ce nom lui venait-il de ce qu'elle était dans le voisinage d'une ancienne basilique romaine. Voir dans le *Bulletin monumental*, t. XXXIX, une dissertation de M. Mowat sur une inscription placée dans les substructions de nos murailles.

(2) Voir sur cet échange un article d'André Salmon concernant l'*Amphithéâtre romain de Tours*. Bibl. de l'École des Chartes, 1857, p. 17.

huit églises, et mirent le siége devant Tours. Heureusement les antiques murailles de la cité avaient été récemment réparées et garnies de tours par le comte Hugues, d'après les ordres de l'empereur Charles le Chauve (869), et les incitations du pape Adrien (871). Aussi tous les efforts des barbares furent infructueux. C'est à cette date de 903, et non en 843, que doit être placé le fait rapporté par Radbode dans lequel figure la châsse de saint Martin portée sur les murailles et aidant à la victoire des Tourangeaux.

Les chanoines de Saint-Martin, éclairés sur la valeur et l'efficacité de bonnes murailles, résolurent d'élever autour du bourg et de l'église, en voie de reconstruction aux frais de cinq clercs et bourgeois de Châteauneuf, une enceinte fortifiée (906 à 918). C'était là une entreprise considérable qui mérite d'être remarquée, surtout à une époque où la plupart des fortifications ne consistaient qu'en des redoutes en terre entourées de palissades en bois (1). Et ici il ne s'agissait pas de défendre une simple motte de peu d'étendue mais bien une véritable ville. Nous ne connaissons en France, au commencement du x[e] siècle, aucun autre exemple de constructions militaires aussi importantes. L'enceinte de la nouvelle cité ne fut guère inférieure à celle de Cesarodunum; elle avait la forme d'un quadrilatère à peu près régulier, s'étendant d'une part des rues de Jérusalem et du Boucassin aux places d'Aumont et du Marché; de l'autre de la rue Néricault-Destouches à celles de la Rôtisserie et du Petit-Soleil. Malgré l'exemple qu'on avait sous les yeux, la nouvelle enceinte ne fut pas bâtie en petit appareil, mais bien en pierres de taille de moyen

(1) De Caumont, *Abécédaire, architecture civile et militaire,* p. 392 et suiv.

échantillon, ainsi qu'on peut le voir dans les fragments qui subsistent encore derrière quelques maisons, du côté sud de la rue du Petit-Soleil, et surtout au point où la rue de la Longue-Échelle, qui anciennement était fermée à l'ouest et pour cette cause s'appelait la rue *Orbe*, débouche sur la place du Marché (1). L'exécution d'un semblable travail après tous les désastres éprouvés par Saint-Martin, donne une haute idée des richesses et de la puissance de la collégiale.

Une lettre d'Alphonse, roi d'Espagne, aux chanoines, les félicitant de l'intention où ils sont de fortifier la basilique de Saint-Martin et datée du mois de décembre 906, prouve qu'à cette époque les travaux n'étaient pas encore commencés; mais un diplôme de Charles le Simple de 918 montre les murailles entièrement terminées. Il exempte les habitants de la nouvelle enceinte de toute juridiction autre que celle de l'abbé. Ce dignitaire, auquel était dû l'accomplissement de ces immenses travaux, n'était autre que le comte de Tours, Robert, frère du roi Eudes, et fils de Robert le Fort. Il devint lui aussi roi de France sous le nom de Robert Ier, et eut pour fils Hugues le Grand, père de Hugues Capet, tous abbés de Saint-Martin, car notre collégiale peut être considérée comme le berceau de la troisième race des rois de France.

Quelques années après l'achèvement de l'enceinte de Châteauneuf (921), les textes lui donnent le nom de *castellum novum sancti Martini*. Ces ouvrages de fortifica-

(1) Nous avons été assez heureux pour reconnaître et montrer à l'honorable directeur de la Société française d'Archéologie, M. de Cougny, cette portion des anciennes murailles de Châteauneuf, qui avait jusqu'à ce jour échappé aux observations de tous les archéologues.

tions furent, avec la réfection des églises incendiées, les grands travaux d'une époque qui n'était guère propice, comme on le voit, à d'autres entreprises. En tête de ces reconstructions, il faut toujours mentionner la basilique de Saint-Martin, qui, relevée de ses ruines après 903, fut encore une fois la proie des flammes vers 940, époque à laquelle appartient, suivant les judicieuses remarques de M. Mabille, le sermon prononcé par Odon de Cluny à l'occasion de la réouverture de la basilique après un incendie qui l'avait fortement endommagée.

Cependant, c'est dans la période carlovingienne qu'on doit placer la fondation des églises de Saint-Pierre-du-Chardonnet, de Saint-Médard (1), de Saint-Simple, de Saint-Pierre-des-Corps, de Saint-Pierre-du-Boile, de Saint-Georges, située entre Saint-Étienne et Saint-Pierre-du-Chardonnet; l'église de Saint-Symphorien est citée, pour la première fois, dans un diplôme de 852 (2). Au xe siècle appartient la reconstruction de Saint-Julien, qui, ruinée par les Normands en 853, n'avait pas encore été rétablie. La dédicace en fut faite, en 943 (3), par l'archevêque Théotolon, véritable restaurateur de cette abbaye, qu'il dota de biens considérables et à la tête de laquelle il plaça le célèbre Odon, abbé de Cluny et son ami. Selon la chronique de Saint-Julien, l'abbé Bernard bâtit, en 966, la tour du clocher et la couvrit d'une pyramide en pierre (4). Quoique l'église ait été refaite, à la fin du XIe siècle, par l'abbé Gerbert, il est permis de penser que la tour de Saint-Julien, encore aujourd'hui debout, est celle que

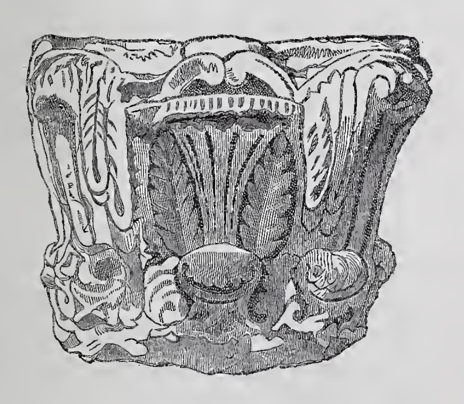
(1) A moins de voir dans cette église, avec M. Mabille, l'ancienne basilique de Saint-Lidoire sous un autre vocable.

(2) *Rec. des Hist. des Francs*, t. VIII. p. 520.

(3) Salmon, *Recueil des chroniques de Touraine*, p. 223.

(4) *Idem, Ibidem*, p. 228.

construisit Bernard. La forme générale du monument, qui offre un double étage voûté, la nature de l'appareil dans lequel on remarque plusieurs pierres posées en *délit*, enfin les sculptures des chapiteaux qui sont loin de cette



Chapiteau de la tour présumée du xe siècle.

élégance si habituelle chez nous au temps de Gerbert, autorisent cette opinion. Nous n'osons cependant l'émettre qu'avec une certaine hésitation et nous appelons sur ce



Pierre provenant de l'église détruite en 853.

point l'examen des hommes compétents. Elle serait le seul monument de notre ville appartenant au xe siècle, dont les restes sont si rares, bien qu'on puisse lui attribuer en Touraine les tours de Notre-Dame de Loches et de Saint-Mexme de Chinon, qui offrent avec celle de Saint-Julien de réelles analogies. Très-probablement cette époque, singulièrement sombre et agitée, il est vrai, a été, au point de vue architectural, moins complétement stérile qu'on ne l'a prétendu.

Quant à la petite chapelle de 13 mètres de long sur 4 de large, divisée en trois travées couvertes en voûte d'arêtes, à la manière romaine, qui existe encore dans la partie septentrionale de l'archevêché, où elle a été convertie en office, elle a subi de tels remaniements, et ce qui reste des parties anciennes est si fruste, qu'il est difficile de lui assigner une date précise. On a voulu y voir l'église de Saint-Gervais et Saint-Protais, bâtie au VIe siècle par Eustoche ; nous inclinerions plutôt pour une *cella* du IXe ou du Xe siècle.

Ce Xe siècle voit finir la seconde race de nos rois et commencer la troisième ; il clôt l'histoire des Francs et ouvre l'histoire de France; l'élément romain et l'élément germain ont achevé de se fondre ensemble et la société féodale est constituée. Tours a déjà ses comtes héréditaires sur lesquels nous reviendrons. Bientôt va se répandre un nouvel art de bâtir, appelé à couvrir notre sol de splendides monuments dont plusieurs subsistent encore. C'est le moment, ce semble, de résumer nos études et de retracer l'aspect qu'offrait alors la plaine où s'élève aujourd'hui la ville de Tours.

A l'Orient, baignée par la Loire, était la Cité, entourée de ses antiques murailles et comprenant le quartier actuel de la cathédrale, entre la rue du Petit-Cupidon et la rue Saint-Maurice. A cinq cent cinquante pas de là,

vers le couchant, et un peu au midi, s'élevait l'enceinte nouvellement construite autour de la basilique de Saint-Martin et du bourg né à ses pieds. C'était la ville de Châteauneuf. Entre ces deux centres fortifiés, dont les tours dominaient la plaine, apparaissaient de nombreuses agglomérations qui devaient peu à peu se joindre et se souder entre elles pour former une seule ville. On trouvait, en allant de l'est à l'ouest, le bourg de la Trésorerie, comprenant Saint-Etienne et Saint-Pierre-du-Boile; il s'avançait jusqu'à la rue des Amandiers et fut le premier réuni à la cité. Venait ensuite le plus important de tous, le bourg de Saint-Julien, bâti autour de l'abbaye de ce nom; il prit de bonne heure un développement considérable, grâce surtout au voisinage du port appelé *scalaria,* l'Échallerie. En face, à l'ouest, était Saint-Aubin, et non loin de là, Saint-Saturnin, après lequel en rencontrait le faubourg Saint-Père, qui s'étendait entre la Loire et Châteauneuf, dont il était le port. Aux extrémités régnaient encore divers faubourgs : à l'orient de la cité, Saint-Pierre-des-Corps; au sud-ouest, Saint-Etienne, Saint-Vincent, Saint-Hilaire et le Chardonnet, puis Saint-Venant qui n'avait pas été compris dans l'enceinte de Châteauneuf, à laquelle il confinait cependant. Enfin, tout à l'ouest de Châteauneuf, l'ancien cimetière des chrétiens avec les églises de Saint-Médard et de Notre-Dame-la-Pauvre. Ces groupes d'habitations étaient séparés par des prairies, des terres cultivées, des vignes, dont un clos appelé *ad Palfictum* joignait les murs de Saint-Julien; un autre, nommé *clausum sancti Albini*, s'étendait entre la grève de la Loire et l'ancien cimetière des chrétiens; il tirait son nom d'une très-ancienne abbaye qui fut de bonne heure réunie à Saint-Julien, dont elle était voisine. On rencontrait fréquemment, surtout vers le sud, des

boires et des marécages, *Beria, Vivaria*, même un petit cours d'eau qui était sans doute un bras du ruisseau actuel de l'Archevêque et coulait tout près des remparts de Tours et de Châteauneuf.

On le traversait sur différents ponts dont nous connaissons celui qui fut appelé le pont Guyon, du nom de son constructeur du XIIe siècle, *pons Guidonis,* sur la voie de Tours à Poitiers par Vançay (Saint-Avertin), et le pont de pierre, *pons saxosus* ou *saxonum*, qui donnait passage à la route conduisant à Joué en sortant de Châteauneuf par la porte Pétrucienne, ouverte au midi, et non pas au nord comme l'a écrit Chalmel (1). Dans le voisinage de cette route se trouvait l'Orme Robert, *ulmus Roberti,* qui deviendra plus tard le faubourg Saint-Eloi ; puis de vastes marécages, *mala morta*, et au delà Beaumont, *bellus mons.* Enfin, vers le sud, s'étendait jusqu'au Cher une portion considérable du bois de Plante, *foresta splendida*, qui formait à la ville comme un couronne de verdure (2).

CHARLES GRANDMAISON,

Archiviste d'Indre-et-Loire, membre de la Société française d'Archéologie.

(*A suivre prochainement.*)

(1) *Histoire de Touraine,* T. I, p. 284. Châteauneuf eut plusieurs autres portes, mais ouvertes, pour la plupart, après le Xe siècle, auquel appartiennent cependant celles Saint-Denis et de l'Écrignole à l'est.

(2) Voir le plan ci-contre dans lequel les noms latins, sans aucun doute encore en usage, ont été remplacés par les noms français correspondants.


La Loire.
Île St Jacques.
N
O
E
S
Grève.
Clos Saint Aubin.
Port de l'Echallerie.
Tour Hugon.
Route de Chinon à Tours.
Pont Aimery.
N-D. la Pauvre.
St Médard.
Petit St Martin.
St Aubin
St Julien.
Cimetière Chrétien.
St Pierre le Puellier.
Châteauneuf
St Saturnin.
Vignes.
St Pierre du Boille.
Cité de Tours
St Libert.
Cathédrale.
Les Bains
La Bazoche
Les Arènes
Route de Tours à Amboise.
St Pierre-des-Corps.
Cimetière Romain
St Loup.
Ste Croix.
St Denis.
St Martin.
l'Ecrignole
St Jean.
St André.
Ste Colombe
St Clément.
St Simple.
St Hilaire.
St Etienne.
St Vincent.
St Venant
Prairies.
Bras présumé du ruisseau de l'Archevêque.
Le Chardonnet
Pont de pierre.
Le Puy Barrault.
L'orme Robert
Route de Châteauneuf à Joué.
Route de Tours à St Avertin.
Cimetière Romain.
Marécages.
Jonction du Cher à la Loire.
Canal de
Beaumont.
Ruisseau de l'Archevêque.
Bois de Plante.
Cimetière Romain
La Verge
LA PLAINE DE TOURS au Xème Siécle.

NOTICE

SUR

L'ÉGLISE DE SAINT-CAPRAIS

ANCIENNE COLLÉGIALE

AUJOURD'HUI CATHÉDRALE D'AGEN

PAR M. G. THOLIN

ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE



Ce monument est celui de tout l'Agenais qu'on a le plus étudié, surtout au point de vue du style et du symbolisme (1).

Ces travaux simplifient ma tâche. Pour éviter les redites, je m'attacherai principalement à faire ressortir les caractères de l'œuvre des architectes, à préciser les modifications apportées au plan primitif.

On sait, grâce aux travaux devenus classiques de M. F. de Verneilh (2), quelle fut la dégénérescence des types de l'école byzantine, comment de la croix grecque de Saint-Front et de la nef barlongue, à travées carrées et à

(1) MM. de Caumont, Viollet-Leduc, Didron, Crosnier, l'ont cité dans leurs ouvrages. M. l'abbé Barrère l'a décrit assez longuement, en précisant les dates des constructions successives, en interprétant les sujets historiés. *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen*, T. I, p. 227 ; T. II, p. 167.

(2) L'*Architecture byzantine en France*. In-4°, Paris, Victor Didron, 1851.

chevet plat, de l'ancienne cathédrale Saint-Étienne de Périgueux, on aboutit à des églises en croix latine, sans bas-côtés, pourvues d'absidioles. On connaît également les transformations des voûtes dans les monuments de ce groupe. A la coupole sur pendentif, qui est d'abord caractéristique, se substitue en son temps la croisée d'ogive carrée et surhaussée qui révèle encore son origine. On a pu discuter, il est vrai, sur la dénomination de byzantine donnée à ce genre d'architecture, sur le nombre et la nature des emprunts faits à l'Orient et à l'Italie, sur l'habileté plus ou moins grande des copistes, soit pour la construction, soit pour le style. On a pu varier sur les limites qu'il convient d'assigner à ce groupe d'églises si bien caractérisé : il n'en reste pas moins démontré que Périgueux fut le centre ou, si l'on veut, le point de départ d'une école d'architecture longtemps originale et reconnaissable jusque dans sa décadence. Ainsi l'ouvrage de M. de Verneilh, qui n'a pas vieilli comme tant d'autres livres d'archéologie, donne la clef de bien des énigmes à qui veut étudier sérieusement les grandes églises construites de l'an 1000 au XIVe siècle, dans ce vaste rayon qui s'étend de l'Anjou jusqu'à la Guyenne, de la Loire à la Garonne, ou même au delà jusqu'aux Pyrénées, comme j'essaierai de le prouver tout à l'heure.

Après avoir rappelé des données acquises à la science, il me sera facile, en décrivant la cathédrale d'Agen, de la rattacher au groupe des églises byzantines.

Si le même siècle avait posé la première pierre et le couronnement de cette église, elle nous offrirait, sans nul doute, une copie à peu près intermédiaire entre les églises de Souillac en Quercy et de Solignac en Limousin, c'est-à-dire : une nef voûtée en série de coupoles ; un transept large et court, avec des chapelles à l'orient de chaque

croisillon; une abside large et surhaussée, entourée de trois absidioles. Mais il n'y a pas eu d'unité de construction dans l'église de Saint-Caprais; il n'y a pas de coupoles. On a bien établi les bases des voûtes de ce genre dans les dosserets et les archivoltes; seulement l'œuvre a été interrompue, et plus tard, en l'achevant, les architectes du XIIIe et du XVIe siècle l'ont modifiée selon les règles alors en usage.

L'abside de Saint-Caprais s'unit au transept par une travée de chœur voûtée en berceau brisé, qu'un doubleau sépare du cul-de-four ovoïde. Dans le rond-point, six colonnes-dosserets portent sur leurs abaques des colonnettes qui servent de supports à de petits arcs, formés de simples tores, qui se réunissent à un centre commun, dépourvu de clef. Ce ne sont là que des simulacres d'arcs en décharge. On peut comparer cette innovation, ou, si l'on veut, cette imitation peu rationnelle, aux procédés adoptés dans le Nord pour la construction des premières églises gothiques. En effet, dans les édifices de la fin du XIIe siècle, les colonnettes qui correspondent aux arcs sont interrompues à la hauteur des tailloirs des gros piliers, et fréquemment les arcs n'ont pas de clef.

Des arcades extradossées, étendues entre les colonnes, surmontent alternativement les hautes fenêtres ouvertes dans le mur de l'abside et les archivoltes des trois chapelles rayonnantes. Ces arcades, ces baies, ces archivoltes à double retraite portées sur des colonnes, les trois fenêtres ouvertes dans chacune des absidioles sont en plein cintre.

La chapelle de la Vierge, placée au centre est plus large que les autres, mais néanmoins construite sur le même modèle.

Quatre énormes piliers carrés, en avancement sur les

murs de clôture de l'abside et de la nef, délimitent le carré du transept. Des arcs massifs sans retraite, à courbe brisée, de toute la largeur des points d'appui, font de cette travée une véritable copie de celles de Saint-Front. Sur chaque face des piliers, une fausse arcade en placage, reposant sur des demi-colonnes, rappelle les galeries pratiquées dans les supports de l'abbatiale de Périgueux. Trois escaliers, l'un aboutissant à la chaire, les deux autres correspondant avec la toiture, ne laissaient pas la faculté de pratiquer un évidement dans les piliers du transept de Saint-Caprais.

La description que je viens de donner rend bien évidente la pensée du premier architecte d'établir sur cette travée une coupole sur pendentifs.

Les croisillons sont assez courts. Au nord, trois fenêtres hautes, à plein cintre, et sur le même plan, s'ouvrent par un large ébrasement dans le mur de clôture. Des arcades sur pilastres qui surmontent ces fenêtres offrent une courbe brisée. Le tiers-point est également employé dans les archivoltes doubles des deux absidioles placées à l'orient du transept.

Pour en finir avec la description de ces chapelles, j'ajouterai qu'elles se rapprochent assez de celles du sanctuaire. Elles ont seulement un peu plus de largeur, et leurs hémicycles voûtés en cul-de-four sont précédés d'une travée. Ces absidioles, qui ont une ceinture d'arcades extradossées sur colonnes, ne peuvent pas avoir, comme les autres, trois ouvertures symboliques ; car elles sont accolées au chœur, avec lequel elles communiquent par des sortes d'arcades basses ou de portes. Une seule fenêtre verse une lumière insuffisante.

Avant même qu'on ait entrepris le second étage du transept, dans l'intervalle de temps assez court qui

s'écoula entre cette construction toujours romane et celle de l'abside, nous voyons donc une modification s'introduire : la brisure des arcades extradossées du transept et des archivoltes de ses chapelles. Le sanctuaire et le premier étage du transept de l'église de Saint-Caprais paraissent dater de la seconde moitié du XIIe siècle.

De nouveaux retards amenèrent de plus grandes disparates. Les travaux furent suspendus pendant une période qu'on peut évaluer à cinquante ans environ. C'était assez pour faire modifier la construction et le style des étages supérieurs et des voûtes du transept. Dans le croisillon nord on superposa aux arcades romanes un triforium gothique composé d'arcatures géminées sans tympans. Ces arcs minces et ajourés sont décorés de crochets ou plutôt d'enroulements de feuilles. Au-dessus du triforium, trois fenêtres du même style, abritées sous un arc de décharge, déterminèrent un troisième étage. La baie du centre est plus large que les deux autres.

Il y eut encore de plus grandes modifications dans la construction des voûtes. Au XIIIe siècle les croisées d'ogive remplaçaient partout les coupoles. Pour recouvrir le carré du transept on éleva des arcs dont les sommiers furent pris sur les angles des piliers, aux points primitivement réservés à la base des pendentifs. La clef de ces arcs fut élevée au-dessus des clefs des quatre grands doubleaux. Ainsi les ogives sont à cintre brisé et déterminent quatre arêtes principales d'une sorte de coupole en huit triangles. Cette forme particulière de la grande croisée d'ogives se retrouve, comme je l'ai déjà dit, dans toutes les provinces où s'est fait ressentir l'influence byzantine. C'est une sorte de compromis, le résultat de la combinaison de deux procédés différents.

Sans nul doute, d'après le premier projet, les croi-

sillons devaient être recouverts par des voûtes en berceau qui auraient reproduit la brisure des grands arcs de la coupole. Bien que ces compartiments aient peu de largeur, le nouveau système de voûtes fut également adopté. Le résultat de l'application de la croisée d'ogive à ces travées barlongues fut tout différent de celui que j'ai constaté pour le carré du transept. Les arcs diagonaux tracés d'après de grands rayons sont en tiers-point, mais leur angle de rencontre est très-obtus. Les formerets des deux triangles les plus étroits sont relevés à la hauteur de la clef.

Les croisées d'ogives longitudinales (1) sont fréquemment employées dans les églises du département du Lot-et-Garonne. On les appliqua durant toute la période gothique aux bas-côtés des églises dans lesquelles, par tradition, l'on se servit des grandes croisées d'ogive pour recouvrir la nef médiane.

Le XIIIe siècle, en posant les fondations de la nef de Saint-Caprais, conserva un moyen terme entre les méthodes surannées, suivant lesquelles avait été conçu le plan de

(1) J'appelle croisées d'ogives longitudinales les voûtes gothiques sur plan barlong dont la direction est, comme pour ce cas particulier, parallèle à l'axe général de l'édifice. Ne pourrait-on pas appeler croisées d'ogives transversales ou petites croisées d'ogives les voûtes en croix de Saint-André dont la direction est perpendiculaire à l'axe. Quant aux grandes croisées d'ogives ou croisées sur plans carrés, qu'on désigne, lorsqu'elles sont surhaussées, sous les noms trop variés de voûtes Plantagenet (sans avoir prouvé que ce soit une création anglaise), voûtes dômicales, cupoliformes, cupoléiformes (noms à réserver pour le cas où les arêtes des coupoles ne sont pas soutenues par des arcs de décharge), je préfère les désigner simplement sous le nom de grandes croisées d'ogives surhaussées.

l'édifice, et les innovations d'une architecture différente. Les deux travées de cette nef furent délimitées par des dosserets dont la grande épaisseur n'a pas de rapport avec la structure des voûtes divisées et soutenues par des arcs de décharge. Peut-être n'avait-on pas la notion bien exacte des avantages d'un système de voûtes tardivement introduit et généralement fort mal exploité dans le Midi. Peut-être voulut-on maintenir l'alignement donné par les piliers du transept.

Par leur proportion de longueur et de largeur, les voûtes de ces deux travées tiennent le milieu entre la grande et la petite croisée d'ogive, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas sur un plan parfaitement carré. Ces voûtes, ainsi que le second étage de la façade occidentale, datent seulement du commencement du XVIe siècle (1).

Mais le style des colonnes engagées sur ces dosserets ne laisse pas de doute sur l'époque bien antérieure de la fondation de la nef.

On sait que la forme des voûtes et la relation proportionnelle de leur hauteur sous clef avec la largeur de l'édifice déterminent la plupart des dispositions secondaires, telles que la division des travées et la forme de leurs supports, les étagements, s'il y a lieu, les mesures des fenêtres, etc.

(1) De 1508, d'après M. l'abbé Barrère. Il est surprenant qu'au XVIe siècle on n'ait pas appliqué à ces travées la voûte en étoile (liernes et tiercerons unis par cinq clefs), usitée à cette époque dans le Nord. Le Midi était donc toujours en retard pour s'assimiler des procédés qui caractérisent si bien ailleurs les diverses périodes de l'architecture gothique. Je puis citer, dans le département, un exemple plus remarquable encore. L'église de Saint-Barthélemy, construite au commencement du XVIIe siècle, est voûtée en simples croisées d'ogives.

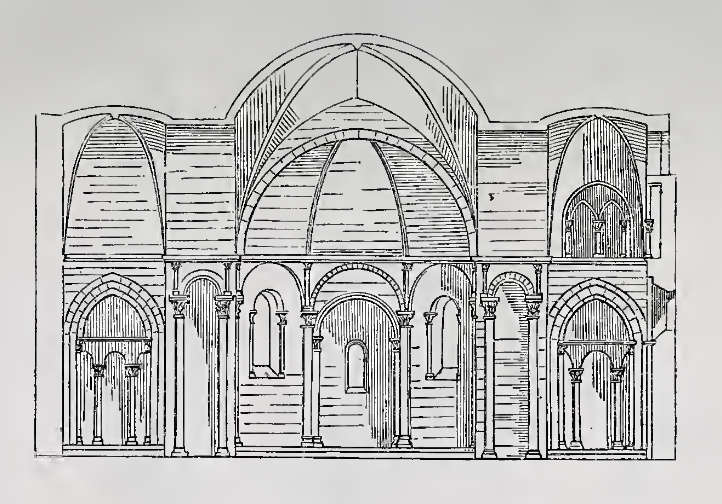
A Saint-Caprais, la hauteur de la nef n'est pas d'une fois et demie sa largeur. La division des travées, qui s'amortissent sous de larges formerets, laisse des surfaces de mur d'une grande largeur. Dans ces conditions le prolongement du *triforium* du transept, d'ailleurs rendu difficile par la rencontre des dosserets, n'eût produit qu'un effet mesquin entre deux étages de petites fenêtres. Pour mettre les ouvertures en harmonie avec les proportions d'ensemble, on se contenta d'ouvrir une seule fenêtre haute et large dans chaque travée. Ces baies ont été sans doute achevées au XIIIe siècle, et des remplages aux dessins rayonnants devaient les garnir. Les dimensions de ces fenêtres ne nous sont plus révélées que par quelques rangs de claveaux qui servent aujourd'hui d'arcs de décharge à des baies plus étroites, remaniées une dernière fois à l'époque moderne. Ces fenêtres sont actuellement ornées de dessins flamboyants.

Le large portail de la façade occidentale est décoré d'une série de colonnettes en relation avec les tores des archivoltes. Ces moulures rondes ont un avancement en méplat. A droite de la façade, mais sur le même plan, s'élève hors œuvre une petite tourelle flanquante à six faces.

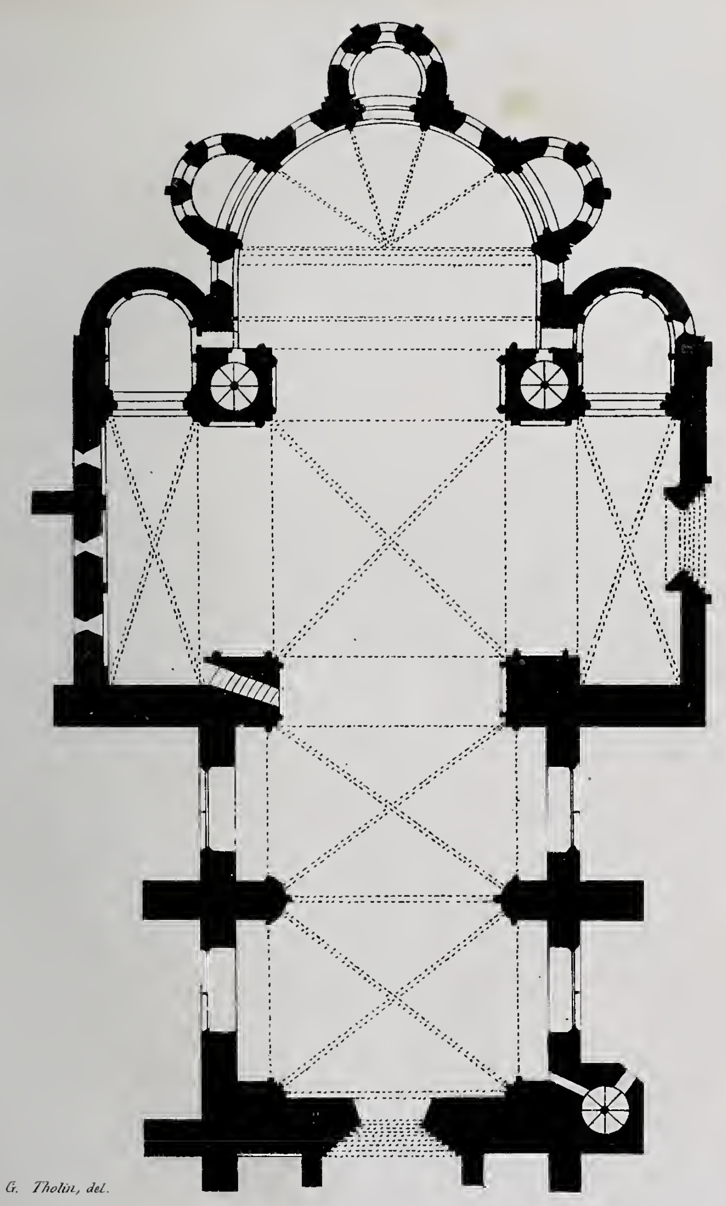
D'épais contreforts correspondent à l'extérieur aux dosserets de la nef. Il en est qui sont évidés au sommet par une demi-arcade, grossière imitation des arcs-boutants.

Une ferme de combles élancées recouvre aujourd'hui tout l'édifice.

Dans la restauration exécutée à notre époque, on a repris en style gothique le croisillon méridional, dans l'aisselle duquel on a construit, sur un plan quadrangulaire, une tour de trois étages mal assortis comme style. Cette tour sert de sacristie et de clocher.



Coupe de l'église de Saint-Caprais.



G. Tholin, del.

St Caprais d'Agen.

Echelle à 0.m, 0025.

Je rendrai compte en peu de mots des caractères de l'ornementation romane.

Un cordon (listel et cavet orné de boutons) circule dans l'abside et dans le transept à la hauteur de la naissance des voûtes, et par conséquent au-dessus de l'arcature aveugle. Cette grande ligne horizontale correspond aux abaques des colonnettes superposées.

A l'extérieur, les minces contre-forts établis autour des absidioles, par tradition plutôt que par nécessité, sont surmontés de petites colonnes, coupées en deux fûts de modules différents par un anneau de billettes et élevées jusqu'à l'entablement (un listel et un cavet) qui couronne ces édicules. Dans les intervalles règnent des modillons sculptés généralement de têtes plates.

Deux autres corniches au profil fort simple (ce sont des bandeaux chanfreinés) s'étendent autour des murs de l'abside et du chœur, et servent d'amortissement, l'une aux murs, l'autre aux contre-forts plats, qui sont bâtis sur les piédroits des archivoltes des chapelles.

A l'extérieur, les cintres des fenêtres sont ornés de tores et de torsades en saillie. Il y a des colonnettes dans les montants des baies de la chapelle médiane.

Les chapitaux des colonnes engagées, qui sont au nombre de cinquante environ, et ceux, à peu près en même nombre, des supports plus petits placés dans les fenêtres et sous les arcs, offrent, au double point de vue de la composition et de l'exécution artistique, une très-grande variété. Parmi ceux dont la décoration est toute végétale, les uns, composés de feuilles d'acanthe ou de palmes finement découpées, ont toute la pureté des meilleurs ouvrages des bas-temps; ils sont analogues aux chapiteaux justement renommés de Saint-Sernin de Toulouse; les autres ont une sculpture de peu de relief et des volutes

exagérées ; il en est aussi sur lesquels se développent des feuilles grasses et crochues sur deux rangs, ou de larges feuilles d'eau sur un rang. On remarque un chapiteau godronné. Les petits chapiteaux ont généralement peu de relief, sont privés d'abaques, et se rapprochent de la forme cubique. Des palmettes de galbes différents et des rinceaux s'attachent aux tailloirs des grosses colonnes.

L'exécution n'est pas moins inégale dans les sujets historiés. Quelques personnages aux membres disproportionnés se rencontrent tout auprès d'images plus régulières ou plus originales d'animaux domestiques, oiseaux et quadrupèdes. On trouve à la fois dans ces sculptures de grossières ébauches peu éloignées des essais des temps barbares, et des figures qu'on peut comparer sans désavantage aux types remarquables de l'école du Haut-Languedoc.

M. l'abbé Barrère a signalé le premier quelques particularités curieuses qui sont à noter. Deux sujets représentés sur des chapiteaux sont expliqués par des inscriptions. D'une part, c'est Raguel, entouré d'une gloire (auréole et nimbe) qui bénit Tobie et Sara ; de l'autre c'est le martyre de saint Caprais commandé par Dacien, exécuté par le bourreau (1).

La partie de la cathédrale construite à l'époque gothique offre un beau sujet de sculptures : c'est un cul-de-lampe, placé dans un angle du croisillon nord, qui porte trois grands arcs. Deux mascarons et un fouillis soutiennent

(1) Dans l'église de Saint-Caprais-de-Lerm, peu éloignée d'Agen, église qui date de l'époque romane, on trouve ce dernier sujet traduit d'une façon à peu près pareille et également expliqué par cette inscription. Sur ce chapiteau le sculpteur a réuni la représentation des deux martyres de sainte Foy et de saint Caprais.

une sorte de dais qui s'étaye au-dessus de quatre colonnes et abrite un personnage couronné. Ce cul-de-lampe est, de l'avis de M. Viollet-Leduc, non moins remarquable par sa construction que par son ornementation. C'est en réalité une double console fort bien appareillée (1).

Une pierre carrée à monogramme X P α ω, entouré d'une inscription indiquant le mois de la dédicace, est encastrée dans un dosseret du chœur. Ce monument a donné lieu jadis à une longue discussion entre M. Simil, chanoine, et M. Brécy, qui en a publié un croquis (*Journal de Lot-et-Garonne*, septembre, novembre et décembre 1836). M. l'abbé Crosnier présume que ce monogramme date de la construction romane. Il paraît plus probable que cette pierre symbolique, dans le style des monogrammes des premiers siècles, provient des ruines de quelque ancienne basilique.

Les procédés de construction n'offrent rien de remarquable. Le moyen appareil est employé partout pour les

(1) On peut voir un dessin de cette sculpture dans le *Dictionnaire raisonné d'architecture*, T. IV, p. 492; et dans l'*Histoire religieuse et monumentale* de M. l'abbé Barrère. Ce dernier auteur donne le dessin de quatorze chapiteaux, ou motifs de décoration empruntés soit à l'église de Saint-Caprais, soit à la salle capitulaire, qu'on a le tort de prendre pour une chapelle, sans doute à cause de sa destination actuelle.

L'abside de Saint-Caprais (vue extérieure) est également figurée dans l'*Histoire religieuse et monumentale* et dans un ouvrage sur la Guyenne de A. Guilbert.

Je n'ai voulu joindre à cette monographie que des dessins inédits, que j'emprunte au riche portefeuille de M. Payen. L'un est le plan ethnographique que l'on pourra rapprocher de celui de l'église de Souillac (*Architecture byzantine en France*, planche 9). L'autre est une coupe de l'inter-transept.

revêtements, sauf dans quelques parties au nord, où l'on a utilisé des matériaux de rencontre.

Depuis quelques années, le sanctuaire de Saint-Caprais est décoré de belles peintures exécutées par M. Bézard, et qui représentent le martyre et l'apothéose des saints de l'Agenais, ainsi que des sujets tirés des saintes Écritures. Les voûtes du transept et de la nef sont ornées de dessins de fonds.

L'étude de la cathédrale d'Agen est particulièrement intéressante, parce que cet édifice représente les caractères de l'architecture locale au XIIe siècle, mieux peut-être que les églises construites dans le diocèse par les Bénédictins. Ceux-ci ont pu importer dans l'Aquitaine des traditions étrangères.

Je crois avoir établi que l'église de Saint-Caprais se rattache à l'école régionale dont Saint-Front, et peut-être en même temps Saint-Étienne de Périgueux sont les types originels. Ce fut une des premières églises byzantines auxquelles on ajouta un transept et des chapelles rayonnantes. En étudiant les édifices élevés sur ce plan, on remarque dans les divisions du sanctuaire et le triple étagement extérieur produit par les chapelles, par l'abside, par le carré du transept, plus d'une analogie avec Saint-Sernin de Toulouse et certaines églises de l'Auvergne (1).

(1) J'admettrais volontiers sur cette preuve une alliance entre l'école de Périgueux et celle d'Auvergne, produisant un type mixte. On reproche, à tort, selon moi, à quelques archéologues (et des meilleurs) d'épiloguer sur la génération et sur la fusion des types, sur les analogies des plans et du style; de trop se préoccuper de faire la part juste des importations, des transformations, etc. Mais comment faire de l'archéologie monumentale, c'est-à-dire, écrire l'histoire de l'architecture, sans remonter aux origines, sans rechercher : 1° de quelle façon nos écoles

M. de Verneilh fixe aux rives de la Garonne les limites du groupe dont il a donné la monographie. L'étude d'un monument situé bien loin au delà de cette frontière me permet d'affirmer que l'influence byzantine s'est étendue, mais, à vrai dire, toujours en s'affaiblissant, jusqu'aux Pyrénées.

J'ai trouvé dans la cathédrale de Tarbes une église sœur de celle de Saint-Caprais. Elle offre à peu près le même plan, les mêmes proportions relatives, les mêmes divisions de l'abside, du transept et de la nef. Seulement il n'y a pas de chapelles rayonnantes autour de l'abside, et les arcs du carré du transept ne sont pas aussi massifs qu'à Saint-Caprais. L'ornementation de la partie ancienne est moins riche; mais les baies romanes des croisillons et leurs voûtes en berceau se rapprochent davantage de la tradition suivie à Souillac et à Solignac. Les archivoltes des absidioles longues, ouvertes dans les bras de la croix, à l'orient, sont en tiers-point comme dans la cathédrale d'Agen. Enfin, comme si ces deux monuments avaient dû éprouver les mêmes vicissitudes, le carré du transept (surhaussé d'un étage qui forme une tour lanterne) et les travées de la nef n'ont été recouverts de voûtes qu'à l'époque gothique.

nationales se sont assimilé les éléments les plus divers pour les fondre ensemble et se créer une originalité par cet assemblage même; 2° quelle influence ces écoles ont exercé les unes sur les autres. La grande question est d'observer et de comparer avec justesse. Alors, à défaut de documents qui soient des preuves, on peut, au nom de la logique, établir de solides conjectures. Qu'on n'oublie pas que si l'invention, même pour les plus petits détails, est difficile et toujours très-rare, l'imitation est au contraire commune et facile, et que pour un original il y a cent copies.

Il y aurait donc lieu de rechercher si dans cette vaste région intermédiaire de l'Aquitaine, dont les monuments sont si peu connus, il n'existe pas d'autres types à rapprocher de ceux-ci, et si même on n'y pourrait rencontrer, ce qui serait plus probant pour la filiation directe, des vaisseaux à séries de coupoles.

PROCEZ VERBAL

DE LA VISITE DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE ET DU CHAPITRE

D'ALBY

PUBLIÉ ET ANNOTÉ

PAR M. LE BARON DE RIVIÈRES

MEMBRE DE L'INSTITUT DES PROVINCES
ET DU CONSEIL ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Dans les dernières années du XVIIe siècle le diocèse d'Albi avait à sa tête un prélat d'une rare distinction. Issu d'une des meilleures familles parlementaires de Bourgogne, Charles le Goux de la Berchère, après de brillantes études faites à Paris au collége d'Harcourt, fut reçu docteur en Sorbonne et embrassa l'état ecclésiastique. Nommé aumônier de Louis XIV, qu'il accompagna dans la campagne de Hollande, il fut apprécié par le grand roi, qui lui donna, en 1677, le siége épiscopal de Lavaur. Le nouvel évêque se fit remarquer par sa douceur et par son zèle à ramener les protestants à l'unité catholique. En 1685, Mgr de la Berchère fut nommé archevêque d'Aix ; il n'y passa que quinze mois. La mort de Hyacinthe Serroni ayant rendu vacant le riche archevêché d'Albi, l'archevêque d'Aix fut désigné pour l'occuper. Mais les difficultés alors pendantes entre la cour de Rome et le roi de France retardèrent l'expédition des bulles, et Charles le Goux de la Berchère ne prit possession de son siége qu'en 1693.

Son administration fut marquée par des actes empreints d'une haute sagesse. Il colligea les statuts de ses prédécesseurs,

fonda l'hospice d'Albi et fit la visite de toutes les églises de son diocèse. Une partie des procès-verbaux nous a été conservée; c'est celui qui a trait à la visite de l'église métropolitaine d'Albi que nous publions aujourd'hui. Nous en donnons le texte intégral en conservant l'orthographe du temps.

Déposé au secrétariat de l'archevêché d'Albi, ce manuscrit in-f° se compose de cinquante-cinq feuillets. L'écriture en est belle et lisible. Il nous donne de précieux et intéressants détails sur l'ancienne disposition de la cathédrale d'Albi avant la Révolution.

L'an mil six cens quatre vingts dix-huit et le dix-septième jour du mois de février.

Nous Charles Le Goux de La Berchère, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siége apostolique, archevesque et seigneur d'Alby, conseiller du Roy en tous ses conseils, et conseiller d'honneur en son Parlement de Toulouse, sçavoir faisons à tous présens et à venir qu'ayant dessein de faire la visite de nostre église métropolitaine et du chapitre, après avoir communiqué nos intentions à nos vénérables frères les prévost et chanoines de nostre dite église. Nous aurions cejourd'huy dix-septième du mois de février de l'année mil six cens quatre vingts dix-huit, donné nostre mandement pour l'indication de nostre dite visite: lequel nous aurions fait remettre aux syndics du chapitre pour être par leurs soins exécuté selon sa forme.



Photoglyptie d'après une Photographie

Porche de la Cathédrale d'Albi

Commencement du XVIe Siècle

Imprimerie Photoglyptique [illegible], Tours

MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE D'ALBY

POUR LA VISITE DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE ET DU CHAPITRE

Indication de la visite.

Charles le Goux de la Berchère, par la miséricorde de Dieu et par la grâce du Saint-Siége apostolique archevesque et seigneur d'Alby, conseiller du Roy en tous ses conseils et conseiller d'honneur en son Parlement de Toulouse. A nos vénérables frères les prévost, dignités, chanoines et chapitre de nostre église métropolitaine, salut et bénédiction.

Dans le dessein où nous sommes de procéder à la visite de nostre église métropolitaine et du chapitre, nous avons jugé à propos d'indiquer nostre dite visite comme nous faisons par le présent mandement, au mercredi cinquième jour du mois de mars prochain, à deux heures après midy.

Le dit jour à l'issue de la messe conventuelle, on chantera le *Veni Creator,* et le célébrant dira l'oraison *Deus qui corda fidelium* pour attirer la bénédiction de Dieu sur notre visite.

Les dignités, chanoines et bénéficiers se trouveront à l'église en habit de chœur, pour être présents pendant que nous ferons la visite de nostre dite église. Les officiers de l'église et du chapitre s'y trouveront pareillement.

On observera pour notre réception et pour les cérémonies de la visite, l'ordre imprimé à la fin de nos statuts synodaux pour la visite des églises de nostre diocèse.

Et pour ne rien oublier de ce qui est de notre devoir en

cette occasion, nous ordonnons qu'à la diligence des syndics du chapitre, il nous sera remis, lors de nostre visite, les choses cy-après énoncées.

Les anciens statuts et règlements de ladite église et du chapitre, et les ordonnances des seigneurs évesques et archevesques nos prédécesseurs.

Les livres concernant les cérémonies et usages pour les officiers du chœur.

Un inventaire des ornements, linges d'autel, vases sacrés, croix, chandeliers et autre argenterie, livres, meubles ; et généralement tout ce qui est destiné au service divin et à la décoration de l'église et des autels. Toutes lesquelles choses seront disposées par les sacristains, dans la sacristie, ou sur les autels mesmes, pour nous être représentés commodément.

Un état des reliques, des indulgences, des confréries, chapellenies.

Des obits, anniversaires, fondations et legs pies.

Des biens et revenus du chapitre et de ses charges.

Un estat des noms, surnoms et qualités des dignités, chanoines, hebdomadiers, vicaires et officiers de l'église et du chapitre.

Les bénéficiers nous représenteront les titres de leurs bénéfices, et s'ils en possèdent plusieurs, les dispenses pour les tenir, leurs lettres d'ordres ; et les confesseurs, leurs lettres d'approbation.

Nostre présent mandement sera lu au premier chapitre qui se tiendra, et affiché aux portes de l'église et de la sacristie.

Donné dans le palais archiépiscopal de notre ville d'Albi, le dix-septième jour du mois de février mil six cens quatre vingts dix-huit, signé Charles archevesque d'Alby, et plus bas par monseigneur Langlois.

DU LUNDY 24 FÉVRIER 1698.

Députation du Chapitre.

Les sieurs prévosts et syndics du chapitre ayant été députés vers nous, se sont rendus en nostre palais archiépiscopal, et nous ont dit que cejourd'huy, dans le chapitre extraordinairement assemblé, lecture auroit esté faite de nostre mandement pour la visite de l'église métropolitaine et du chapitre, que la compagnie l'a receu avec respect, et s'y conformeroit exactement. Et qu'en suite nostre dit mandement auroit esté affiché aux portes de l'église et de la sacristie.

Ils auroient ajouté, qu'ils estoient encore chargés de sçavoir nos intentions touchant la cérémonie de notre réception, pour nostre dite visite afin de les observer.

Sur quoi nous aurions réglé que nous serons reçus à la principale entrée de l'église, qui est du côté de la place de la ville; que le chapitre nous attendrait au bas du grand escalier de ladite entrée. Que le chapitre députerait quatre chanoines pour se rendre dans nostre palais archiépiscopal, et nous accompagner jusques à ladite entrée. Et qu'au surplus on observerait ce qui est marqué à la fin de nos statuts synodaux, ainsy qu'il est porté dans notre susdit mandement.

DU MARDY 4 MARS.

Veille de la visite.

Les cloches de nostre église métropolitaine ont été sonnées au soir, à l'heure de l'*Angelus,* en la manière qu'on a coutume de les sonner la veille des fêtes solennelles.

DU MERCREDY 5 MARS 1698.

Départ de l'archevêché.

Les cloches de nostre église métropolitaine ont été semblablement sonnées le matin, à l'*Angelus,* à une heure, une heure et demie et deux heures.

Ledit jour, à deux heures après midy, ayant esté avertis que tout estoit prêt pour nostre visite, nous serions partis de notre palais archiépiscopal en rochet et camail, avec Me François Guilloteau, chanoine de ladite église, nostre promoteur, et Me Jean-Baptiste Langlois, chanoine et chantre de ladite église, notre secrétaire ordinaire; nostre croix archiépiscopale étant portée devant nous, précédés de nos aumôniers et domestiques, et accompagnés des sieurs de Lescure, chanoine et théologal; Arquier, doyen des chanoines; Maillard et de Merville, chanoines et syndics, en habit de chœur, députés du chapitre pour nous accompagner jusques à l'église; du sieur de Saliès, régent de notre ville d'Alby, en espée, habit et manteau noir; du sieur David, maire, en robe; des cinq consuls avec les deux accesseurs, sçavoir les sieurs Nazelier, Fraisse, De Lécous, Vitalis et Alary, consuls; Noyrit et Rozières, assesseurs, tous en robes, et d'un grand nombre de gentilshommes et principaux habitants de la ville; et nous aurions été conduits à l'église par le chemin de la grande place, les cloches de ladite église ayant été sonnées pendant toute notre marche.

Réception.

Etant arrivés au bas du grand escalier de la principale entrée de l'église, nous y aurions trouvé la porte ornée de

festons de buis et de laurier, avec nos armes au-dessus(1); et le bas dudit escalier couvert d'un tapis de pied avec un carreau sur la première marche. Le chapitre et bas chœur étant rangés en haie, en deux chœurs, au bas dudit escalier et sur les marches d'icelui, qui nous attendoient avec la croix processionnelle et les chandeliers.

Le sieur Carrière, prévost du chapitre avec les sieurs de Ciron et Brelet, archidiacres, et les sieurs Langlois, chantre, et Gairard, sous-chantre, avec leurs bourdons, étant revêtus de pluviaux de drap d'or.

Ayant quitté notre camail au bas dudit escalier, ledit sieur Prévost nous auroit présenté l'étole ; et après que nous avons reçeu nostre pluvial, de couleur blanche, il nous aurait présenté la grande croix du chapitre, que nous aurions baisée, étant agenouillés sur le carreau préparé à cet effet, et assistés des deux archidiacres.

Après quoy ledit sieur Prévost auroit commencé le *Te Deum,* qui a été chanté jusques à l'église, où nous aurions esté conduits processionnellement, assistés des deux archidiacres, et précédés du prévost, notre croix archiespiscopale étant portée à la tête du chapitre.

Estant à la porte de l'église, le clergé se seroit arrêté en haie, et ledit sieur Prévost pareillement, pour nous y présenter l'eau bénite et nous encenser suivant le pontifical : mais l'affluence du peuple ayant été si grande qu'elle nous auroit transportés jusques au milieu de la nef, lesdites cérémonies y ont été faites ; et après que nous aurions été encensés de trois traits par le prévost, il nous aurait harangué, en disant : Monseigneur, etc.

(1) La porte dite de Dominique de Florence. Elle existe encore, mais dépouillée de ses statues ; M. Daly a restauré toutes les parties endommagées.

Ensuite le clergé auroit chanté le répons *Ecce sacerdos magnus,* pendant lequel nous aurions esté conduits par la grande porte du chœur ou sanctuaire, où nous nous serions mis à genoux sur un prie-Dieu, garni d'un tapis et de carreaux préparés auprès de la seconde marche de l'autel.

Le chœur ayant achevé le susdit répons, ledit Prévost, estang au coing de l'autel, du côté de l'épître, auroit chanté les versets et oraisons marqués au pontifical pour la visite.

Après quoy le chœur auroit chanté l'antienne de sainte Cécile, patronne de ladite église, *Virgo gloriosa,* en faux bourdon, et les enfants de chœur, le verset *Cœcilia famula,* etc. Puis, ayant quitté nostre mitre, nous serions montés à l'autel, assistés des deux archidiacres ; et après avoir baisé l'autel au milieu, nous aurions dit l'oraison de sainte Cécile ; ensuite nous aurions donné la bénédiction solennelle, et ledit sieur Prévost auroit publié quarante jours d'indulgences que nous aurions accordés à ceux qui ont assisté à ladite cérémonie.

Absoutes pour les défunts.

Et, continuant les cérémonies marquées au pontifical, nous aurions quitté notre pluvial blanc et reçeu le violet avec la mitre simple, et aurions fait l'absoute pour les défunts, au chœur, où la représentation, couverte d'un drap mortuaire, avoit esté mise à cet effect, sur la tombe de feu Mgr Alphonse Delbène, au bas des degrés du sanctuaire (1) ; ensuite nous nous serions transportés processionnellement au cimetière pour y faire une seconde absoute, où nous aurions pareillement trouvé une autre

(1) La tombe d'Alphonse Delbène a été recouverte par un dallage, en marbre blanc et noir, posé dans le chœur en 1831.

représentation, couverte d'un autre drap mortuaire, posé sur la tombe du feu sieur de Biron, archidiacre, au-devant d'une grande croix de pierre (1), et, aurions, en faisant lesdites absoutes, observé les cérémonies marquées au pontifical.

Visite du saint Sacrement.

Ayant achevé les prières desdites absoutes au-devant du grand autel, nous aurions quitté nos ornements violets et repris l'étole et le pluvial blanc, et aurions procédé à la visite du très-saint Sacrement, que nous aurions trouvé conservé dans un grand ciboire de vermeil doré, fermant bien, et en bon estat. Ledit ciboire est posé au milieu d'un pavillon d'argent doré, suspendu avec trois chaînes aussi d'argent doré, à une crosse de bronze doré, au-dessus de l'autel où le saint Sacrement est toujours en réserve (2).

Le ciboire est posé dans ce pavillon sur un corporal plié de la grandeur de la base du pavillon ; il est attaché par le pied avec trois petits crochets d'argent, sous lesquels on passe le pied du ciboire, en levant l'un desdits crochets qui se tourne à visse.

Le pavillon est composé de trois colonnes qui joignent la base avec la voûte ; et par-dessus ladite voûte est la

(1) Le cimetière et les sépultures qu'il contenait ont disparu.

(2) La description du maître-autel est d'autant plus précieuse que tout ce bel ensemble a complétement disparu. Cette disposition devait être à peu près semblable à celle de l'ancien autel de la cathédrale d'Arras. *(Dictionnaire raisonné de l'architecture française,* par Viollet-Leduc, T. II.) Il n'existe plus actuellement en France que la cathédrale de Reims qui ait maintenu l'antique usage de conserver le saint Sacrement dans un pavillon suspendu au-dessus de l'autel.

figure d'une petite colombe d'argent doré qui a les ailes ouvertes.

Ce pavillon est d'un bel ouvrage ciselé.

Nous aurions trouvé ledit pavillon couvert par-dessus et tout autour, d'un voile de drap d'or à fleurs d'argent, garni d'une frange d'or par le bas, presque neuf.

Il nous aurait été aussi représenté un autre voile de tafetas blanc, garni de dentelles à frange d'or et d'argent, qui sert les jours ordinaires.

Et il nous aurait été dit que les jours les plus solennels, on ôte le voile, et que le pavillon demeure entièrement découvert.

Sur le haut de la crosse, à laquelle le pavillon est suspendu, il y a la figure d'un ange prosterné, dont les ailes sont étendues et de même matière que la crosse.

Ladite crosse est supportée par un gros pilier de cuivre jaune, semblable en grosseur à six autres piliers qui entourent l'autel, mais plus élevé, doré depuis le milieu jusques en haut, dans lequel pilier est le cordon avec lequel on descend le pavillon du saint Sacrement sur l'autel.

Ledit cordon est entièrement renfermé dans le pilier, qui s'ouvre et ferme à clef; au-dessus de ce pilier est une image de Notre-Seigneur en bronze doré. Sur ledit pilier est cette inscription gravée : *Oblatum dni. Lud. de Amboysia, episcopi Albiensis,* 1485.

Il faut nettoyer ladite crosse, et ordonner que le pilier qui la porte sera aussi nettoyé lorsque l'on nettoye ceux qui sont autour de l'autel.

Ordonner aussi que le cordon auquel le pavillon du saint Sacrement est suspendu sera visité deux fois chaque année, le premier jour des deux chapitres généraux, par deux chanoines qui seront députés à cet effect.

Il n'y a pas de lampe, mais l'usage de l'église exige qu'il y ait un cierge qui brûle continuellement au coing de l'autel, du costé de l'épître, prèz la crédence, excepté pendant les offices, ce cierge demeurant éteint lorsqu'il y en a qui sont allumés sur l'autel.

Après avoir visité le saint sacrement et donné la bénédiction avec le ciboire fermé; les prières, encensements et cérémonies, en tel cas requises, observées, et l'antienne *Tantum ergo sacramentum* ayant esté chantée par la musique, nous aurions esté conduits processionnellement aux fonts baptismaux, le chœur chantant le psaume *Laudate pueri Dominum,* avec l'antienne *Sit nomen Domini,* et les aurions trouvés en l'estat qui suit :

Lesdits fonts baptismaux sont situés en la nef, dans la chapelle la plus proche du chœur, du côté de l'évangile, au coing de ladite chapelle, du couchant au septentrion.

La cuve et le pied sont de marbre incarnat et blanc, ladite cuve d'environ quatre pans de diamètre, couverte de bois blanc et fermant à clef (1).

La cuvette est de cuivre rouge, bien estammée par dedans, avec son couvercle de même. Il y a :

Une cueiller de cuivre non estammée.

Un surciel de bois en bon estat.

Un tableau du baptême de Nostre-Seigneur, attaché contre la muraille du septentrion.

Un marchepied de bois autour de la cuve.

Il faut oster les pieces de bois qui servent à tenir le

(1) La chapelle des fonts baptismaux fut décorée de nouveau en 1776, et ornée d'un groupe en stuc représentant le baptême de Notre-Seigneur, par les soins de M. l'abbé de Vézian. Cette ornementation qui faisait disparate avec les autres chapelles de la nef vient d'être enlevée.

couvercle de la cuve et à la former, et les fermer d'une autre manière plus propre.

Il faut aussy un tapis violet pour couvrir ladite urne.

Saintes Huiles.

Ensuite ayant été conduits processionnellement vers la sacristie, pour visiter les saintes huiles, le clergé chantant le psaume *Laudate Dominum omnes gentes,* nous aurions trouvé qu'elles sont conservées dans une armoire, faite dans la muraille, auprès de l'entrée de la sacristie, ladite armoire fermant à clef. Et on nous aurait représenté trois grands vases d'argent anciens couverts avec une charnière.

Trois autres vases d'argent, en forme de flacons, d'environ un pan de haut, sur lesquels les armes de feu Mgr du Lude sont gravées. Chacun desdits flacons est distingué par le nom de chacune des saintes huiles, écrit tout du long. Lesdits flacons ayant des estuys de bois couverts de cuir, pour les porter lorsqu'on est obligé d'aller quérir les saintes huiles hors du diocèse.

Trois autres petits flacons d'argent, anciens, pour l'usage ordinaire de l'église, avec les inscriptions sur chacun, en lettres gothiques (1).

Trois grands vases d'étain pour les saintes huiles qui se distribuent dans le diocèse.

Il faut mettre une porte neuve à l'armoire ; et au-dessus

(1) L'inventaire de l'argenterie de l'église dressé le 24 août 1790, lors de la suppression du chapitre métropolitain, porte ce qui suit : « En sortant de la sacristie, dans une armoire pratiquée dans le mur, nous avons trouvé dix urnes ou ampoules de diverses grandeurs, contenant les saintes huiles, en argent. » (*Archives départementales du Tarn.)* Tous ces objets furent fondus en 1792.

une pierre de marbre, avec l'inscription suivante, en lettres d'or : *Olea sacra.*

Reliques.

Et continuant notre visite de ladite église, nous aurions été conduits processionnellement au chœur d'icelle par la porte du costé de la sacristie, et aurions visité plusieurs reliquaires qui auraient été exposés à cet effet sur le grand autel, dont l'inventaire s'ensuit :

Une grande croix d'argent doré, patée, ancrée à l'extrémité d'en haut, avec une fiche au pied, haute d'environ deux pieds, et large de même, chargée d'un costé d'un gros cristal rond au milieu, sous lequel on assure qu'il y a de la vraie croix, qui y paraît figurée et entourée de perles ; et de l'autre côté, elle est chargée au milieu d'une grande agate blanche et brune, ciselée, représentant une figure humaine, qui ressemble à une sainte Magdelaine (1). Les quatre branches de ladite croix sont toutes garnies de pierreries des deux côtés.

Un grand bras d'argent, sur un piédestal carré, d'argent, sur lequel sont les armes du cardinal Geofroy (*sic*). Lequel bras renferme un os entier du bras de sainte Cécile, donné par le pape Paul second, comme il nous a paru par l'authentique. Il faut y mettre une glace à la place du talc qui est sur la relique.

Contre les doigts de la main dudit bras d'argent est un petit reliquaire fait en rond, qui renferme une partie de

(1) Cette croix, ornée de pierres précieuses, était la représentation des armes du chapitre. L'image gravée sur l'agate figurait sainte Cécile. Elle fut fondue en 1792, ainsi que tous les reliquaires décrits plus loin.

la machoire de la mesme sainte. Dans le piédestal, du même bras, il y a deux reliques avec les écriteaux suivants : *Coxa sancti Valeriani. Coxa sancti Sebastiani.*

Un autre bras d'argent, plus petit, dans lequel est renfermée une relique de sainte Cécile, laquelle nous aurions sortie du reliquaire, et aurions reconnu que c'est une partie de la cuisse. Il faudra mettre cette relique dans une châsse d'une autre figure.

Un autre bras d'argent contenant un os du bras de saint Eugène, évêque de Carthage, que nous aurions reconnu être l'os appelé *humerus*.

Un autre bras d'argent, plus petit que le précédent, dans lequel il y a un os du bras de saint Amarant que nous aurions semblablement reconnu être l'*humerus*.

Un chef d'argent, peint et doré en quelques endroits, avec une couronne d'argent doré, appelé le chef de sainte Ursule, dans lequel nous aurions trouvé plusieurs petits os de doigts et fragments de reliques de divers saints, sans authentiques.

Une petite figure d'argent doré, en relief, représentant saint Bonaventure, dans le pied d'estail de laquelle nous aurions trouvé une vertèbre qui est la première du col, et une demie vertèbre, avec une inscription ancienne sur un petit parchemin, par laquelle il nous a paru que ces reliques sont de saint Bonaventure.

Et, enfin, une grande figure d'argent haute de deux pieds, sur un pied d'estail d'ébène noire, haut de huit pouces, laquelle représente sainte Cécile jouant du luth, avec un petit ange tenant un livre de musique ; et sur le pied d'estail sont les armes de Mgr du Lude, évesque d'Alby, en argent, plaquées sur ledit pied. Et ayant fait détacher ladite figure nous aurions trouvé un petit sac d'ancienne étoffe de soie, contenant divers fragments de

reliques, avec les deux authentiques, dont la teneur s'ensuit (1).

In nomine Domini nostri Jesu Christi, amen.

Noverint Universi quod anno Dominicæ incarnationis millesimo quadringentesimo nonagesimo secundo, et die quinta mensis Novembris, Pontificatus sanctissimi in Christo Patris et Domini nostri Domini Alexandri divina Providentia Papæ sexti, Illustrissimo Principe et Domino nostro Domino Carolo Dei gratia Rege Francorum regnante, et Reverendo in Christo Patre Domino Domino Ludovico de Amboysia eadem et sanctæ sedis Apostolicæ gratia Albiensi Episcopo, Dominoque temporali civitatis Albiæ existente, apud eamdem civitatem Albiensem et infra sacristiam Ecclesiæ cathedralis beatæ Cœciliæ Albiensis coram que eodem Domino Episcopo Albiensi in notarii publici et testium infrascriptorum præsentia et visione, per memoratum Dominum Reverendum Albiensem Episcopum fuerunt humiliter et ardentibus intorticiis cereis in eadem sacristia visitatæ Reliquiæ ejusdem sanctæ Virginis Cœciliæ et aliorum sanctorum et sanctarum in diversis panniculis conditis involutæ, et in uno sacculo sive bursa existentes, et sunt hæ, scilicet, Reliquiæ de vestimentis et pannis intinctis sanguine ejusdem sanctæ; et de lacte miraculoso ac sanguine Beatæ Cœciliæ Virginis; et de Capite Ejusdem; et de sudario ac sepulcro, suique corporis ossibus. Reliquiæ Beatæ Praxedis Virginis, scilicet de Brachio ejus. Reliquiæ sanctorum martyrum Innocentium. Reliquiæ Beati Amarandi mar-

(1) Ces authentiques étant pour ainsi dire identiques, nous nous contenterons de reproduire le premier en date.

(Note de la Rédaction.)

tyris. Reliquiæ Beati Innocentii martyris. Reliquiæ beati Eugenii Episcopi et confessoris. Reliquiæ beati Salvii Episcopi et confessoris, et de aliis sanctis qui cum Eo requiescunt. Reliquiæ sanctorum martyrum Valentini, Flamidani, Nazari, et sancti Felicis, sancti Petri exorcistæ et aliorum trium quorum nomina Deo Soli cognita sunt. Reliquiæ beate Marcianæ Virginis et Martyris, Reliquiæ beati Firmini martyris. Reliquiæ sancti Stephani Proto-martyris. Reliquiæ Undecim millia Virginum. Reliquiæ martyrum decem et trium millium et quingintorum mill qui mei conditi quiescunt Romæ sub altari beatæ Mariæ ad Martyres. Reliquiæ Joannis chrysostomi. Reliquiæ sanctorum Innocentium et aliorum plurimorum sanctorum. Reliquiæ sancti Hilari Episcopi et confessoris. De Sepulcro sanctæ Mariæ Reliquiæ, sancti Sebastiani. Reliquiæ beati Clari Episcopi. Reliquiæ sancti Martini et sancti Theodori Martyris, et sancti Ambrosii confessoris, et sancti Juliani martyris, et sancti Mauricii. Reliquiæ sanctæ Sigolenæ virginis, Reliquiæ sancti Hugonis, et sancti Juliani et sancti Blasii, et sancti Saturnini et sancti Martini et sancti Bricii et de ligno Domini et sanctorum Innocentium, et de lapidibus beati Stephani proto-martyris, beatæque Mariæ Magdalenæ et Beatissimorum Petri et Pauli. Reliquiæ sanctæ Catharinæ virginis et martyris, scilicet, spatula et de aliis ossibus corporis sui. Reliquiæ beati Innocentii martyris, scilicet dens cum quadam parte maxillæ, et de pannis in quibus involutum fuit corpus beati Innocentii, et de baculo in quo stetit et de camisiis beati Cosmæ. Quibusquiden præinsertis reliquiis per eumdem dominum Albiensem Episcopum visitatis; cum honore et reverentia illas infra dictum sacculum sericensem reposuit et illas translatavit et reposuit infra concavitatem imaginis beatæ Cœciliæ Albiæ de novo fabricatæ ex argento et

desuper deauratæ in aliquibus partibus, quæ imago est ponderis trigenta marcharum argenti, cum alias fuissent cædem reliquiæ, ut ibidem dictum fuit, extractæ a brachio, sive reliquiariis dictæ sanctæ secundum quod, per tenorem cartellorum et scripturarum qui intus dictum sacculum existebant, legebatur et reperiebatur. De quibus visitatione et translatione sive translatatione dictus Dominus Albiensis episcopus fieri voluit et mandavit publicum instrumentum per me notarium publicum infra scriptum præsentibus, in præmissis nobilibus, honorabilibus que et discretis personis Joanne de Anglade magistro hospitii domini nostri Regis, Stephano Suni, magistro Joanne Lomoyne, Petro Harpin viguerio regio Albiæ (1). Roberto Perrerie regente temporalitatis ejusdem civitatis, Joanne Boriot Archidiacono Montis-mirabilis in dicta ecclesia, Ricardo Reginaldi, Petro Massellarii, Henrico Gaufredi, Natale Bourgondi, canonicis ecclesiæ præfatæ. Joanne Bœry hebdomadario, Regerio Berherie in dicta ecclesia beneficiato, Arnaldo Gazanhas presbytero in eadem Marrellario Galhardo Arnaldi sacrista, magistro Joanne de Lochis cantore, Benedicto Rancoleti procuratore dictæ civitatis Albiensis habitatore testibus ad præmissa vocatis specialiter et rogatis. Et me Petro Pantardi publico auctho-ritatibus regiæ et apostolica notario habitatore dictæ civitatis Albiensis testibus ad præmissa qui de voluntate et ad Requisitionem eorumden Domini Albiensis episcopi et Dominorum Canonicorum ad æternam præmissarum memoriam præsens instrumentum sumpsi, retinui, grossavi hic que me subscripsi et signum meum autenticum quo utor in meis actibus publicis apposui in fidem et testimonium omnium et singulorum præmissorum.

(1) *Petro Harpin viguerio*. Pierre Harpin, viguier. C'était une charge d'épée pour l'administration de la justice à Albi.

Eo tempore administrabant res capituli prædictæ ecclesiæ venerabiles et discreti viri Domini Joannes Serendati decretorum doctor, archidiaconus De Lautreco et nobilis Renatus Quatrebarbas (1), legum doctor, rector Ecclesiæ parochialis Sancti Johannis de Genis, canonici Præfatæ bajulique dicti capituli, quorum opera et diligentia res prædictæ peractæ fuerunt.

Ensuite nous aurions visité les reliques qui sont renfermées dans deux grandes châsses qui demeurent ordinairement exposées au-dessus du grand autel (2) ; et qui auroient été descendues de nostre ordre pour les visiter, esquelles nous aurions trouvé posées sur une grande table préparée dans le sanctuaire, du côté de l'évangile.

Lesdites deux châsses sont faites en forme d'église, et ont chacune de longueur cinq pans ; de hauteur, jusque à la pointe du toit, quatre pans ; et de largeur deux pans.

Elles sont de bois de noyer couvert de tous côtés de lames d'argent ciselées, semées de fleurs de lys et de roses. Les lames du toit ciselées en forme d'ardoises ; elles sont chacune supportée par un lion doré sur les quatre coins.

Chacune desdites châsses est enrichie d'un côté de six pilastres qui forment cinq arcades terminées en pointe par le haut, avec les *ambasses,* chapiteaux et des feuillages dorés ; et au milieu de chaque arcade il y a une figure d'argent en relief représentant des saints dont les reliques sont dans lesdites châsses. Chaque figure haute de dix

(1) René Quatrebarbes est enseveli dans la cathédrale, sous le jubé, où sa pierre tumulaire se voit encore.

(2) « Plus sur le haut de l'autel et le terminant, deux grandes châsses, recouvertes de lames d'argent, où sont renfermés les corps entiers de plusieurs saints. » Inventaire du 14 août 1790. (*Archives départementales du Tarn.)*

pouces, avec les ornements de leurs draperies, dorés, au-dessus de chacune desquelles il y a les armes de M. d'Amboise, et en bas, en deux endroits, les armes du chapitre.

La première figure de la châsse, qui se met à l'autel, du costé de l'évangile, représente un vieillard avec cette inscription au-dessus : *S. Amarandus.*

La seconde représente un évêque en chasuble et en mitre, avec cette inscription : *S. Longinus.*

La troisième représente un évêque en chape et en mitre, avec cette inscription : *S. Eugenius.*

La quatrième représente un saint en habit de religieux avec un surplis, et à l'inscription : *S. Caprasius.*

La cinquième représente un saint en habit de religieux, avec cette inscription : *S. Vindemialis.*

Et sur l'autre châsse qui se met du costé de l'épître : la première représente une sainte sans inscription.

La seconde une sainte, avec cette inscription au-dessous : *S. Carissima.*

La troisième sainte Ursule avec la représentation de plusieurs vierges sous son manteau étendu, avec cette inscription : *Undecim mille virginum.*

La quatrième une sainte sans inscription.

La cinquième une sainte, avec cette inscription : *Sancta Sigolena.*

Et ayant fait procéder à l'ouverture desdites châsses, on aurait reconnu qu'elles étaient entièrement fermées de toutes parts, et qu'il fallait défaire une partie du toict ; auquel effet on auroit osté de petites lames de cuivre qui estoient clouées tout autour dudit toict ; et on auroit levé entièrement la partie du toict qui est du costé des susdites figures d'argent.

Laquelle ouverture estant faite, nous aurions trouvé que lesdites châsses ne sont doublées d'aucune estoffe par dedans.

Et ayant commencé la visite des reliques de la première desdites châsses, qui est celle qui se met du côté de l'évangile. Et avec la révérence requise nous en aurions sorty quelques reliques, que nous aurions trouvées enveloppées dans un morceau d'estoffe verte et aurore. Mais le concours du peuple aurait esté si grand, que reconnaissant l'impossibilité de faire la vérification desdites reliques en cette place ; et d'ailleurs l'heure des complies étant venue, nous aurions, à la réquisition de notre promoteur, jugé à propos de renvoyer la continuation de notre visite au lendemain, à deux heures de relevée. Et à l'instant nous aurions fait refermer lesdites châsses et icelles fait sceller de notre cachet et de celui du chapitre, et aurions ordonné que lesdites châsses seroient transportées dans la sacristie pour y procéder plus facilement à la vérification des reliques.

Après quoy nous aurions quitté nos ornements pontificaux, et estant en rochet et camail, nous nous serions retirés en notre palais archiespiscopal où nous aurions esté accompagnés par le chapitre en habit de chœur.

MÉLANGES

RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-SAUVEUR DE CAEN

VENTE D'OBJETS D'ART ET DE CURIOSITÉ

La municipalité de Caen, qui poursuit avec un zèle digne d'éloges la réparation des nombreux monuments de la ville, vient d'entreprendre la restauration du chevet de l'église de *Saint-Sauveur*, nommée autrefois dans les actes officiels *Notre-Dame de Froide-Rue*. Le travail qui s'exécute en ce moment était devenu d'une nécessité urgente, au point de vue de la consolidation de l'édifice que certains aménagements intérieurs avaient sérieusement compromis.

L'église Saint-Sauveur, dont la fondation est attribuée à saint Regnobert, se compose de deux nefs d'époques différentes bizarrement accolées l'une à l'autre dans le sens de la longueur et formant, pour ainsi dire, deux bâtiments distincts et séparés. Ce n'est pas à coup sûr une belle église, mais c'est une construction originale que sa cage extérieure d'escalier et son clocher suffiraient à recommander à l'estime des archéologues. Le double chevet qui règne le long de la rue Notre-Dame et que les travaux actuels permettent de mieux apprécier est, aussi, digne de la plus sérieuse attention. Débarrassé des logettes qui le déshonoraient, il nous offre tout à la fois le style de l'architecture du xve siècle et celui de la Renaissance. L'abside du maître-autel ne saurait, en effet, remonter au-delà

de 1450 et celle de la chapelle de la Vierge ne serait pas antérieure à 1520. Depuis longtemps déjà, on avait signalé les fenêtres riches et élancées de la première ainsique les détails élégants et les armoiries qui se remarquent dans la galerie terminale; mais c'est seulement aux travaux en cours d'exécution que nous devons la révélation d'une particularité curieuse que rien ne pouvait faire soupçonner. Au-dessous des grandes baies ogivales se trouvaient en effet trois petites ouvertures du même style, situées à très-faible élévation au-dessus du sol. Elles avaient été hermétiquement murées à une date qu'il est difficile de fixer, mais leur rétablissement sera d'autant plus facile que les meneaux qui les divisaient sont restés en place et ne semblent pas avoir beaucoup souffert. Quelle était la destination précise de ces ouvertures qui font double emploi avec les baies beaucoup plus larges qui leur sont superposées? C'est là un problème délicat que pourront vraisemblablement résoudre les deux archéologues qui ont le plus soigneusement étudié cette église, MM. Bouet et Raymond Bordeaux. En attendant, nous ne pouvons que nous féliciter d'une découverte qui rend à cette partie intéressante de l'édifice son ancienne physionomie.

Le chevet qui termine la seconde nef de Saint-Sauveur offre un tout autre caractère. Ici le style est plus profane que religieux. Les ouvertures en anse de panier, surchargées de sculptures d'une grande délicatesse, sont flanquées de chaque côté, à la hauteur de leur cintre, de têtes gracieuses absolument dépourvues d'austérité. Au-dessous des fenêtres, et pour dissimuler la nudité du pan de mur jusqu'au sol, on avait sculpté deux bandes formées de cercles et de losanges. Ces détails d'ornementation seront scrupuleusement rétablis. Ajoutons que l'effet architectural de ce double chevet, qui s'écarte singulièrement de

cette froide régularité rêvée par certaines personnes, se complétait par trois clochetons mutilés aujourd'hui, mais auxquels on se propose de restituer leur couronnement. Cette restauration intelligente et sagement conduite fait honneur tout à la fois à l'administration qui l'a ordonnée et à l'architecte, M. Auvray, qui la dirige. Souhaitons seulement que l'on ne remplace que ce qui est véritablement à remplacer et que l'on conserve scrupuleusement tous les débris de sculpture que le temps et la main des hommes ont jusqu'ici respectés.

Pendant que se poursuit la restauration de l'église Saint-Sauveur, une vente d'objets d'art et de curiosité commencée le 10 mars et qui ne touche pas encore à sa fin est venue mettre en émoi le monde si nombreux des collectionneurs et des amateurs de bric-à-brac. Malgré le portrait ironique que, dans son chapitre de *la mode*, la Bruyère a tracé du *curieux*, ce personnage vit toujours, il triomphe et il est aujourd'hui plus en faveur que jamais. Tous ceux qui sont atteints de cette passion et qui s'occupent de vieux meubles, de tapisseries anciennes et de céramique, connaissaient depuis longtemps un magasin situé près de la Poissonnerie et dont l'aspect extérieur eût fait la joie d'un romancier. Une planchette carrée sur laquelle se lisait en grandes lettres le nom de DENIS, des débris de fauteuils et quelques faïences en mauvais état, signalaient l'entrée de la maison aux initiés. Quant à son intérieur, nous devons renoncer à en donner une idée absolument exacte. Depuis le rez-de-chaussée jusqu'aux combles, en y comprenant les escaliers, c'était bien le plus formidable entassement d'objets de toute nature qu'on pût imaginer, et l'on éprouvait une véritable inquiétude lorsque par hasard on s'aventurait dans les passages étroits réservés aux visiteurs. Que de raretés d'un prix

inestimable ont séjourné dans ces appartements obscurs au milieu de vieilleries sans valeur et sans nom ! Le propriétaire du logis, marchand de curiosités depuis 1827, faisait, d'ailleurs, merveilleusement valoir sa collection. Il avait quelques-unes des connaissances spéciales qui font l'amateur, il en avait aussi les appréciations enthousiastes et les préjugés. Au fond il était peu pressé de vendre, soit qu'il crût que le temps ajoutait à la valeur des œuvres d'art, soit qu'il s'y fût insensiblement attaché. Il jugeait du reste au premier coup d'œil ses visiteurs, et c'était seulement pour quelques clients privilégiés qu'il réservait certains objets plus particulièrement précieux et soustraits, avec un soin jaloux, aux regards des acheteurs vulgaires.

Aujourd'hui le marteau du commissaire-priseur à dispersé de tous les côtés ce qui restait de cette collection singulière. Les émaux, les livres, les gravures, les vitraux étaient faiblement représentés. A part quelques cadres sculptés, quelques livres d'heures sur vélin, et deux ou trois émaux de Limoges, rien n'arrêtait les regards du visiteur. La même observation s'applique aux bijoux anciens et aux pierres gravées.

Les vieux bois, fauteuils sculptés, bahuts, lits et crédences, les cabinets, les commodes, les pendules, les cartels et les appliques offraient un intérêt plus sérieux. Il y eût eu là un sujet d'étude des plus instructifs pour ceux qui, par goût ou par profession, recherchent les modèles authentiques des différents objets qui constituaient les mobiliers d'autrefois.

Les tapisseries anciennes, si recherchées aujourd'hui, nous offraient une assez grande variété de sujets. Parmi les grands panneaux à personnages, nous avons remarqué quatre scènes de romans de chevalerie, l'*Automne* et l'*Eté*

qui faisaient l'un et l'autre partie de deux séries différentes comprenant les quatre saisons; et, enfin, trois compositions vendues pour le prix de 5,000 francs, et empruntées à l'immortel chef-d'œuvre de Cervantès. La première (hauteur 3^{m} 30, largeur 5^{m} 50) représente Sancho Pança berné à l'hôtellerie ; les deux autres, de moindre dimension, nous offrent Don Quichotte pourfendant un troupeau de moutons, et Don Quichotte armé chevalier. Ce dernier panneau est particulièrement réussi. La belle ordonnance du sujet, la correction du dessin, la douceur harmonieuse des teintes, revèlent la main d'un artiste habile et exercé.

L'exposition des pièces de céramique était l'objet d'une attention soutenue qui a toujours été en augmentant. Depuis quelque temps la faveur du public, faveur aveugle quelquefois, s'est portée visiblement de ce côté. Il n'entre pas dans notre dessin de décrire la porcelaine de Chine ou du Japon, les Sèvres ou les Vieux-Saxe, — qui ont été successivement exposés et vendus, — nous voudrions nous borner à quelques brèves indications, relatives surtout aux faïences françaises, et qui, à ce titre, pourront peut-être intéresser les lecteurs du *Bulletin*.

L'exposition renfermait de nombreux spécimens des fabriques de Marseille, de Strasbourg, de Nevers et de Rouen ; malheureusement presque tous étaient en mauvais état.

Les faïences populaires que l'on collectionne aujourd'hui, faute peut-être d'en trouver d'autres, pouvaient réclamer une assiette de provenance indécise, portant l'ariette suivante :

Air : *Quand le péril.*

Que vos gloux gloux, chère bouteille,
Ont pour moi de charmans appas
Par eux au jeu et au repas
Je fais toujours merveille.

Près de cet échantillon des poésies bacchiques, à l'usage des faïenciers du XVIIIe siècle, se trouvaient trois assiettes à personnages. L'une d'elles est ainsi désignée dans le catalogue : « Une assiette en faïence *signée* Jean Dagnet 1776.»

Cette pièce ne porte pas, comme on pourrait le croire, sur la foi de cette indication fautive, la *signature* du fabricant ou du décorateur. C'est tout simplement une de ces nombreuses céramiques exécutées sur commande, et nous offrant, avec le nom du propriétaire Jean Dagnet, l'effigie de son patron saint Jean portant la croix et accompagné de l'agneau. Le pichet revêtu du nom de *François Tributien* qui a donné lieu à la curieuse étude de M. Bordeaux sur les brocs à cidre en faïence de Rouen, appartenait à la même catégorie.

Parmi les assiettes révolutionnaires, nous avons noté les types suivants : les armées de France entre deux faisceaux de drapeaux tricolores ; les trois ordres avec la légende : *Vive la nation;* le bonnet phrygien au haut d'une pique accompagné des mots : *Vive la montagne;* le coq sur un canon veillant au salut de la patrie. La légende explicative qui est jointe habituellement à cet emblème fait défaut sur notre assiette.

Les deux représentations de la Bastille que nous rencontrons sur deux autres assiettes sont plus curieuses : l'une figure l'attaque de la célèbre forteresse telle qu'elle se trouve reproduite par Champfleury dans son *Histoire des faïences patriotiques sous la Révolution;* l'autre nous offre l'image de la Bastille au lendemain du jour où le peuple y est entré. Le vieux château est démantelé, et sur le drapeau qui flotte au-dessus de l'une de ses tours on lit l'inscription si étrangement prodiguée à cette époque : *Vivre libre ou mourir!* Champfleury a également donné cette assiette à la page 76 de son ouvrage.

Au point de vue de la couleur et du dessin, toutes ces céramiques, qui peuvent avoir leur valeur comme curiosités historiques, attestent la décadence la plus absolue, et après les avoir étudiées on éprouve le besoin invincible de reposer ses yeux en les portant sur les modèles du grand art décoratif de Rouen ou de Moustiers. Il suffit de la plus légère attention, lorsqu'on n'est pas égaré par le parti pris, pour mesurer d'un coup d'œil la distance infinie qui sépare ces productions informes des dessins si élégants de Moustiers, des fleurs si harmonieuses de ton de Hanong, des imitations italiennes de Nevers et des compositions rayonnantes ou à guirlandes en camaïeu polychrome ou au vert de cuivre, qui couvrent les grands plats et les fontaines sortis des fabriques de Rouen.

La vente Denis, dans les différentes catégories que nous venons de passer en revue, renfermait quelques objets précieux surtout par les souvenirs qu'ils évoquaient. Un tête-à-tête, pâte tendre de Sèvres, décor fond sablé avec guirlandes de roses, indiqué comme ayant appartenu à Marie-Antoinette, a atteint le chiffre de 1,200 fr. Un encrier genre Boule, sans valeur intrinsèque, mais ayant fait partie du mobilier du célèbre favori du prince de Galles, Georges Bryan Brummel, a été adjugé sur un prix relativement élevé. Il ne faut pas trop s'en étonner. Les admirateurs de Brummel ne sont pas tous disparus, et le montant de cette adjudication paraîtra bien faible, si on la compare aux folles enchères dont furent l'objet, en 1816, les moindres débris du fastueux ameublement de ce singulier personnage.

E. de B.

VILLA GALLO-ROMAINE DE BAPTESTE

COMMUNE DE MONCRABEAU (LOT-ET-GARONNE)

I

M. Calvet, ancien inspecteur de la Société française d'Archéologie pour le département de Lot-et-Garonne, a déjà fait connaître aux lecteurs du *Bulletin monumental* la découverte de cette villa (1).

Les notes publiées à ce sujet ont plus d'une année de date. Depuis cette époque, les fouilles, poursuivies avec activité, n'ont pas cessé de donner les plus beaux résultats.

On peut saisir actuellement l'ensemble du plan de la somptueuse résidence de Bapteste. Voici la description sommaire de ces ruines.

La villa, située sur la pente adoucie d'un coteau ou plutôt sur une haute plaine où rien ne gênait les constructeurs, s'étend du sud-est au nord-ouest. L'assiette du plan est un rectangle régulier que débordent quelques constructions accessoires, toutes parallèles ou perpendiculaires à l'axe principal, de façon à former partout des angles droits. La grande entrée paraît être au sud-est. Là est un aire libre, très-vaste, bordée de constructions encore mal déterminées, le tout représentant l'*atrium* des maisons de ville.

Un portique de 33 mètres de longueur, composé d'une rangée de douze colonnes dont plusieurs socles subsistent en place (ce qui donne la mesure symétrique et rend facile la restitution), formait ce qu'on appellerait aujourd'hui la façade.

(1) *Bulletin monumental*, 4e série, t. VIII, 1872, p. 215.

Derrière la galerie (large de 8 mètres) de ce portique, sont situées trois petites pièces à droite et une salle longue à gauche. Au centre, un large couloir donne accès au *peristylium*, grande cour exactement carrée (640 mètres environ de superficie) que bordent de tous les côtés des galeries pavées en mosaïques.

Chacune de ces galeries est en communication avec des chambres plus ou moins vastes. Au sud-est, ces pièces sont adossées à celles qui communiquent avec le portique. Au sud-ouest, une salle immense, terminée par une sorte de chevet à cinq pans, se prolonge au-delà des lignes de clôture. Au nord-ouest sont les hypocaustes. Au nord-est s'étend une série de chambres, qui ont aussi communication avec une galerie extérieure parallèle.

Des dépendances considérables, simplement reconnues et qui restent à étudier, existent au nord-ouest. On y voit un *impluvium* ou plutôt un bassin dans une petite cour et les vestiges de deux salles remarquables, l'une par ses trois absides et l'autre par son plan octogonal. On croit reconnaître sur ce point l'établissement de bains et peut-être des substructions de la *villa rustica*.

Dans l'état actuel des fouilles, l'aire des bâtiments qu'on a mis à jour occupe une superficie de plus de 2,500 mètres.

Comme je n'ai pas d'autre prétention pour le moment que celle de donner de simples notes sur la villa de Bapteste, je me contenterai d'indiquer les détails les plus intéressants.

Des aqueducs, ou plutôt de petits égouts, bâtis en maçonnerie entourent toute la construction à l'extérieur. Le *peristylium* était donc *displuviatum ;* en d'autres termes il n'avait pas d'*impluvium*. L'eau du toit retombait sur des *tegula*. Ces tuiles juxtaposées et formant une ligne conti-

nue sont placées un peu au-dessus et en dehors de l'égout avec une légère inclinaison. Ainsi l'eau n'atteignait ni les pavages des galeries ni la base des murs.

Il est une chose surtout qui, dans ces découvertes, intéresse l'artiste non moins que l'archéologue : ce sont les mosaïques qui recouvrent les immenses surfaces des galeries et des vestibules ainsi que l'aire des onze chambres. Fort dégradés sur quelques points, ces pavements sont au contraire intacts dans plusieurs pièces. Si quelques compositions rappellent les *patrons* reconnus pour avoir été employés dans un grand nombre de villas, d'autres, et je crois le plus grand nombre, sont complétement originales. La variété des motifs est la règle absolue. Les mosaïstes ne se sont copiés nulle part, pas plus pour les simples bordures que pour les fonds.

Cinq couleurs sont employées dans la composition des dessins : le rouge, le gris, le jaune, le bleu, le blanc. Il y a des teintes intermédiaires de rouge et de jaune. La combinaison de ces éléments chromatiques forme toujours un ensemble d'un goût irréprochable. Comme dessin, les figures géométriques quelquefois fort compliquées dominent. Les rosaces, les croix grecques et les losanges abondent ; les torsades, les dents de scie, les billettes, les grecques toujours variées sont communes dans les bordures. Les ornements empruntés à la flore, courses de feuillages, fleurs, fruits, rinceaux, couronnes, etc., sont plus rares. L'exécution en est irréprochable, ce qui s'explique d'abord par l'habileté des artistes gallo-romains, puis par un moyen tout matériel, la petitesse des cubes semés par millions dans ces pavages.

Je ne dirai rien des objets recueillis dans les fouilles : ils rempliraient une vitrine de musée. On n'a pu trouver ni inscriptions ni fragments de statue.

Au terme de l'exploration, une monographie complète de la villa doit être adressée au ministère de l'Instruction publique, qui a récemment assuré la continuation des fouilles par une allocation de 2,000 francs.

Il me reste à dire que je ne fais que divulguer, après plusieurs autres, une découverte dans laquelle je ne suis pour rien. Il est facile de visiter aujourd'hui la villa de Bapteste en simple curieux, ou de la décrire en archéologue. Tout le mérite est d'avoir trouvé d'abord, puis si bien dirigé les travaux. Il a fallu à M. Faugère-Dubourg et à M. Teulières, son beau-frère, une année et demie de patientes investigations pour exhumer ces trésors artistiques enfouis depuis plus de dix siècles. Je dois signaler aux lecteurs du *Bulletin monumental* toute l'étendue de l'œuvre accomplie par eux avec un amour de la science et de l'art que rien n'a rebuté.

Le plan de la villa a été relevé avec toute l'exactitude désirable. Les mosaïques sont reproduites par des dessins en couleur formant déjà trente feuilles in-folio. Il y a des relevés aux échelles les plus réduites. Trente planches nouvelles sont en préparation.

De plus, les deux plus belles salles seront conservées. Les inventeurs les font recouvrir à leurs frais. Ils restaurent eux-mêmes les quelques parties bouleversées des mosaïques, en copiant les compartiments symétriques qui sont bien conservés.

Il restera donc quelque chose de la villa de Bapteste. Les membres du Congrès archéologique, qui, l'année prochaine, se rendront à Agen, pourront voir ces beaux restes, ainsi que l'album spendide qui conservera le souvenir de l'ensemble et des détails les plus remarquables.

THOLIN,
Archiviste de Lot-et-Garonne.

II

La villa Bapteste, sur laquelle j'ai l'honneur d'appeler votre attention se trouve dans le département de Lot-et-Garonne, arrondissement de Nérac, commune de Moncrabeau, sur une propriété du nom de Lassagne. Elle a été découverte en 1871, et s'étend déjà (on est loin d'avoir tout exhumé) sur une surface de près d'un hectare, fouillé à une profondeur de 60 centimètres à 1 mètre.

Le plan général, trop incomplet encore pour être indiqué, paraît être celui d'un vaste parallélogramme ouvrant par trois côtés sur des portiques.

Partibus atque tribus porticus æqua subit.

La *villa rustica* est annexée à la *villa urbana;* cette dernière est semblable aux villas décrites par Sidoine Apollinaire et par Fortunat :

Altior a planis arvis minor eminet altis;
Necve humilis nimium, necque superbit apex,
Colle sedet medio domus ædificata decenter
Cujus utrumque latus hinc jacet, inde tumet.

Et encore :

Condita quo domus est planus tumor exit in altum.

Des articles publiés dans les numéros du 9 janvier 1871 ont donné sur cette découverte les renseignements les plus précis.

En voici le résumé :

A cette heure, vingt salles, deux galeries, une colonnade, plus de 200 mètres d'aqueduc, deux foyers d'hypocauste, un hémicycle, une grande porte charretière, un puits, ont été déblayés.

La plus grande salle au nord a 10 mètres de côté et les murs antiques s'élèvent à 50 centimètres. La mosaïque est une composition à cinq teintes de grands cercles accolés ayant chacun 1 mètre 20 de diamètre. La bordure est un cadre de 30 centimètres de largeur où s'enroulent des rosaces et des rinceaux.

Une petite salle carrée s'ouvrant sur la précédente a 3 mètres 50 de côté. Mosaïque à cinq teintes : blanc, noir, jaune, rouge et gris bleu, s'insérant les unes dans les autres en laissant au centre une grande rosace formée de quatre fleurs de lotus qu'entoure une couronne de feuillage. Quatre fleurs de lotus aux quatre angles.

Sur la même face nord, un couloir de 40 mètres de longueur sur 5 de large ayant servi de portique. Les pierres de taille, à intervalles égaux, marquent la place des colonnes auxquelles elles servaient de base. Un aqueduc le suit et les égouttoirs où tombait l'eau du toit avant de s'écouler dans l'aqueduc sont encore en place. La mosaïque à quatre teintes de ce couloir, fort dégradée, est faite de carrés opposés l'un à l'autre. Les cubes sont plus forts que ceux des salles précédentes.

Deux autres salles s'ouvrent sur le couloir, toutes les deux pavées de mosaïque : l'une formée de petites rosaces dans une bordure à damier ; l'autre divisée en compartiments reproduisant en petit les encadrements insérés de la seconde salle déjà décrite.

Par ces deux pièces on entre dans une seconde galerie intérieure quadrangulaire, large de 2 mètres 20, régnant autour d'une cour intérieure. La mosaïque, détruite par places, montre cependant des fragments suffisants pour la reconstitution du dessin général qui est très-varié, et d'une magnifique ordonnance.

A la partie Est de ce couloir, une grande porte s'ouvre

sur deux salles qui se commandent, d'une admirable conservation. La première, de 6 mètres de long sur 5 de large, quoique effondrée par suite de la rupture du plafond de l'hypocauste inférieur, a sa mosaïque formée de grandes rosaces flamboyantes et isolées. Par le dessin et le coloris, cette mosaïque rappelle les plus beaux châles des Indes. L'autre salle, plus grande, de 8 mètres de long sur 5 de large, a sa mosaïque intacte. Ce sont des compartiments carrés et rectangulaires formant des croix grecques, des rosaces, des enroulements de feuilles de lierre, des faisceaux de palmes, etc. Dans les deux salles comme dans le couloir intérieur, les bordures sont faites de festons, de tresses, de damiers, de dents de scie, de petits cercles brisés formant ogive.

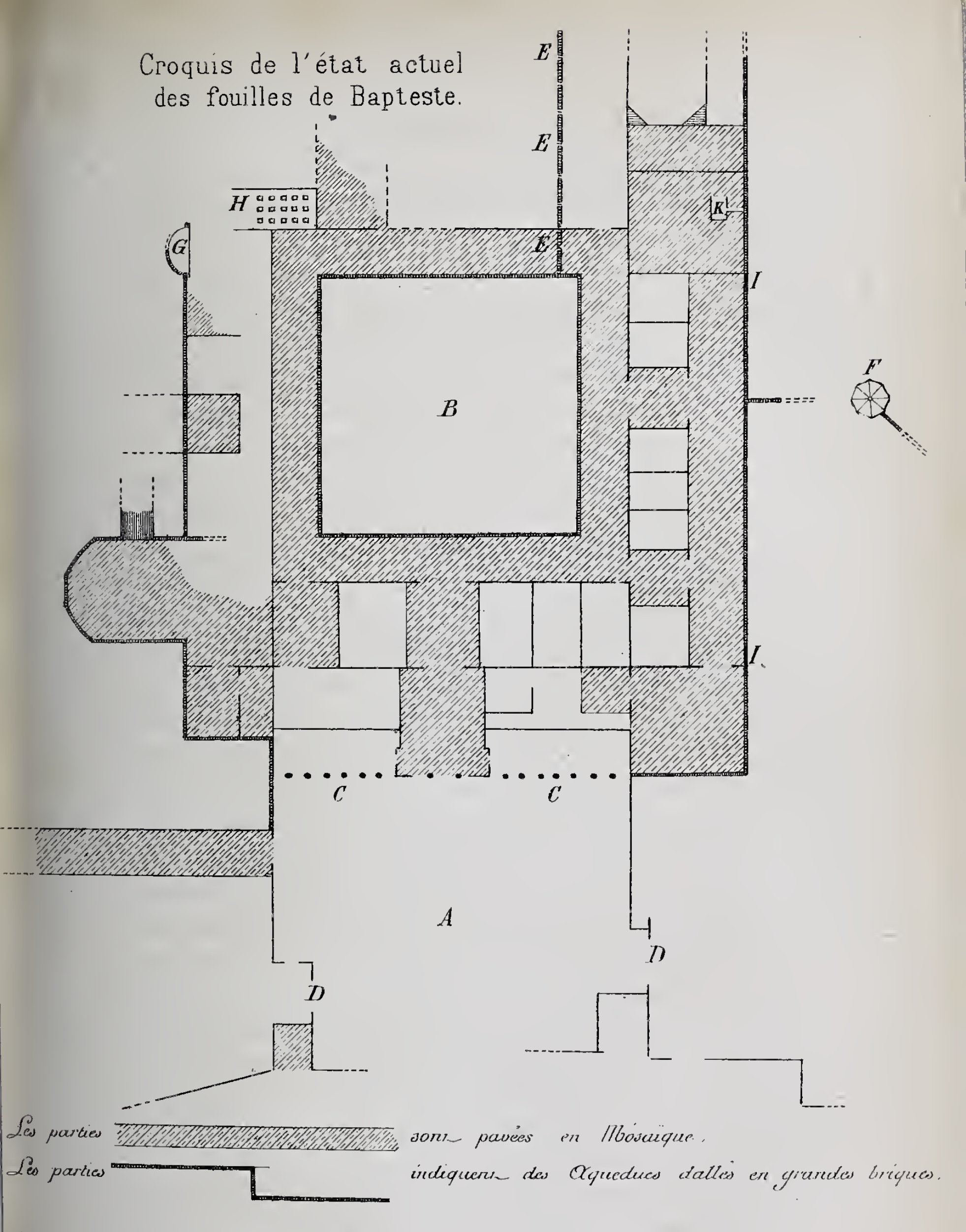
Un bâtiment couvert s'élève déjà sur ces deux salles qui, désormais, seront à l'abri des intempéries.

A côté, sont trois autres salles dégradées dont la mosaïque fragmentée a cependant été reconstituée et une quatrième hexagone, encore aux trois quarts enfouie, dont la mosaïque paraît avoir beaucoup souffert.

Sur cette même partie Est, ont été relevées les ruines d'une colonnade, et, plus loin, dans la partie qui semble avoir appartenu à la *villa rustica*, une porte d'entrée de 3 mètres de large destinée sans aucun doute à l'entrée des chariots.

Sur la partie Ouest, qui est un peu déclive, les fouilles n'ont pas donné d'aussi beaux résultats. Presque partout la charrue a bouleversé les mosaïques et les salles ne sont reconnaissables qu'aux murs qui les encadrent et à leur sol de ciment.

Toutefois, sur cette partie, huit salles ont été relevées. L'une d'elles n'a que son foyer d'hypocauste, avec ses piliers de brique et ses conduits de chaleur, très-complets.



A. *Grande Cour encore inexplorée.*
B. *Cour intérieure inexplorée.*
C.C. *Colonnade.*
D.D. *Grandes Portes*
E.E. *Aqueduc recouvert par de grandes dalles en pierre.*

F. *Citerne*
G. *Hémicycle revêtu de marbre blanc.*
H. *Foyers d'Hypocaustes.*
I.I. *Ponceaux en briques sur l'Aqueduc.*
K. *Bassin revêtu de marbre blanc.*

Imp. Lith. Ch. Gaillard.

Un autre foyer d'hypocauste a été trouvé à une profondeur plus grande, plus de 2 mètres. Sa forme et son agencement donnent à penser que c'était le foyer principal. Un hémicycle dont les rebords ont encore leur revêtement de marbre n'a plus que son sol de ciment. A côté, un massif rond de maçonnerie paraît avoir supporté une chaudière.

Au nord et à l'extrémité de la première galerie, une grande pièce carrée dont la mosaïque est saccagée, montre encore, à son centre, un bassin carré revêtu de marbre, sans doute l'*impluvium*.

Nous ne disons rien des aqueducs très-nombreux et des conduits d'hypocauste dont le fond est presque partout revêtu de larges briques portant, gravée en creux, la marque de fabrique, deux cercles concentriques.

En suivant l'aqueduc de la face Nord, on arrive à la fondation de deux tours géminées qui, peut-être, faisaient partie des murs d'enceinte.

Le puits qui se trouve au nord a été creusé jusqu'à une profondeur de 6 mètres. Il a 1 mètre 35 de diamètre et est bâti en pierres placées en assises circulaires. A la profondeur de 6 mètres, un éboulement a arrêté les travaux que les pluies incessantes ont empêché de reprendre. Dès la reprise des fouilles, on fera étayer et l'on ira jusqu'au fond.

Parmi les objets trouvés signalons : des fûts de colonnes de marbre, des chapiteaux d'un beau style, des fragments de poterie noire et rouge, un épieu de chasse, des pointes de flèches, un fer à cheval mobile incontestable, des couteaux encore emmanchés, des chaînes de fer, des clefs, des ferrures de toute espèce, et, en objets de bronze, des anneaux, des bracelets gravés, des broches, des épingles, une tête de lion détachée d'un vase, une branche de tré-

pied formée d'un dragon, un fléau de balance, etc. Ensuite des perles de verre émaillé, un sifflet en os, un peson de fuseau, des poids pour métier à tisser, des aiguilles en os et en ivoire, un peigne, une chaînette, une bague, etc.

On a recueilli une collection presque complète d'instruments agricoles, tels que serpes, faucilles, ciseaux à tondre, socs de charrues, houes, etc., conformes aux modèles décrits par Columelle.

Ajoutons plusieurs médailles ou monnaies allant de Domitien à Constantin et embrassant un intervalle de deux siècles et demi. Vingt-trois de ces médailles, d'un module excessivement exigu, n'en reproduisent pas moins très-exactement l'empreinte des grandes. Ces dernières sont presque toutes à l'effigie de Constantin et, d'après M. de Longpérier qui les a vues, elles seraient une preuve palpable de l'altération des monnaies et de la rareté du bronze à cette époque.

Voilà où en sont présentement les fouilles de la villa Bapteste. Mieux que cette description succincte, le plan topographique en fera voir l'importancce.

Ces fouilles en deux années n'ont pas coûté plus de 1,400 fr. Toutefois, une somme de 1,200 fr. a été dépensée en dehors pour élever le bâtiment qui enferme aujourd'hui les deux grandes salles pavées de mosaïques qui se commandent et sont indiquées plus haut. Ce bâtiment, s'élevant à 2 mètres 50, est couvert en tuiles à crochets, prend le jour par quatre grandes fenêtres, et mesure 15 mètres de long sur 10 de large. C'est le seul travail de conservation qu'on a pu faire jusqu'à présent.

En somme, les frais jusqu'à ce jour s'élèvent à 2,600 fr., et l'on ne compte pas là-dessus la dépense d'un grand plan détaillé levé par un architecte, et les planches coloriées des mosaïques, toutes scrupuleusement relevées, et

reconstituées, qui sont déjà au nombre de vingt-trois et formeront, avec la reproduction des objets trouvés, un album des plus curieux.

A cette heure, pour ouvrir la troisième campagne, il reste en caisse 900 fr. Cette somme sera à coup sûr insuffisante pour achever de tout découvrir, et force nous sera, à notre grand regret, d'abandonner les travaux de conservation si indispensables. Il y aurait tout au moins encore deux salles à couvrir : les deux premières ci-dessus indiquées et qui se commandent ; puis aussi un mur d'enceinte à élever autour de la villa pour la préserver des outrages des animaux et des curieux trop fanatiques. Or, la ressource des subventions et des loteries est épuisée, et, à part le bâtiment déjà construit, on prévoit déjà que, bientôt, il ne restera rien de cette découverte.

Le propriétaire du sol n'a cependant pas épargné ses sacrifices. Outre son terrain qu'il abandonne, il a acheté un hectare et demi de terres sur lequel débordait l'établissement gallo-romain et ne l'a pas payé moins de 5,000 fr. Ne serait-il pas juste de lui savoir gré d'un tel dévouement à l'archéologie et d'encourager ses efforts ?

FAUGÈRE-DUBOURG.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE HAVRAISE

1870-1872

En 1869, l'archéologie avait donné peu de chose aux environs du Havre. Nous entendions bien parler des

découvertes faites en dehors de notre arrondissement, particulièrement dans la forêt d'Eawy, où M. l'abbé Cochet retrouvait toute une civilisation romaine oubliée ; le savant inspecteur des monuments de la Seine-Inférieure, se faisait, comme les années précédentes, un bienveillant plaisir de nous rendre compte, à la Société Havraise d'Études, de ses recherches toujours heureuses et intéressantes. Mais tout se rencontrait à une certaine distance du Havre ; et, cette année-là, il fallait se borner à visiter les monuments déjà étudiés ou classer les notes relatives aux anciennes découvertes.

L'année 1870 devait nous laisser moins de repos. Au commencement du mois de mars, M. Montier signalait à la Société Havraise un monument des plus importants dont on venait de commencer le dégagement à Lillebonne. Il s'agissait d'une mosaïque romaine dont les dimensions s'annonçaient tout à fait inusitées, on parlait de cent mètres carrés ! Vite M. Bailliard, le conservateur de la bibliothèque du Havre, et moi nous partîmes pour Bolbec, où nous attendait M. Montier. En passant au Valasse, nous prîmes notre honorable et docte confrère, M. Brianchon, et tous les quatre nous examinions, de bon matin, le premier morceau du beau monument. M. Brianchon avait déjà relevé un cartouche renfermant une inscription, et il voulut bien nous en communiquer une copie. Sur cette copie, l'érudit bibliothécaire havrais reconnaissait déjà les deux mots principaux de l'inscription : le nom de l'artiste mosaïste, *Filix*, et celui de *Pouzzoles*, sa ville natale. Peu de jours après, ces premières indications étaient complétées par la lecture d'un second cartouche, mis à nu par le déblaiement continué sous la surveillance de M. l'abbé Cochet.

Nous avons déjà parlé, en détail, de la traduction de

cette double inscription (1). En resumé, la version de M. de Longpérier nous semble donner prise à peu d'objections. Notre savant correspondant la lit en effet : *Ritus sen... Filix civis Puteolanus fecit, et amor Gaii filius discipulus.*

Quant aux sujets représentés, ils sont traités d'une manière vraiment supérieure, et, à bien des points de vue, modifient nos appréciations sur les arts du dessin chez les anciens. Sans contredit, on ne possédait pas encore un monument aussi important, aussi bien conservé et d'un fini aussi artistique et aussi mouvementé que celui-ci. Combien n'est-il pas à regretter que le propriétaire et les autorités n'aient pu encore s'entendre pour arriver à une conservation certaine du monument. Il a déjà été fait beaucoup de sacrifices pour lui assurer un abri provisoire, mais ce que nous reclamons, ce que commande la nature délicate de ce magnifique spécimen de mosaïque ancienne, c'est son acquisition par le département. Cette mesure permettrait d'en éviter le déplacement, et il faut espérer qu'elle pourra être mise à exécution avant que la dégradation ne soit trop avancée.

A peine avions-nous exploré la mosaïque de Lillebonne, qu'une découverte de sépultures romaines fut faite au Havre, chez les PP. Dominicains, alors occupés à des travaux de construction sur la déclivité de la côte Morisse. Vers la fin d'avril, un savant spécialiste, alors résidant

(1) *Procès-verbaux de la Société Havraise*, livraison de mars et d'avril 1870.

Journal of the British Archaeological Association, IVe Bulletin de 1870 ; et dernièrement, la *Mosaïque de Lillebonne*, deux lettres de MM. Ch. Rœssler et A. de Longpérier, avec une photographie du monument. — Rouen, A. Le Brument.

au Havre, M. Joachim Ménant, auteur de la belle *Grammaire assyrienne,* publiée par le gouvernement, avait été averti de la découverte d'un vase funéraire, lequel s'était trouvé brisé en sortant du sol. Ce fait suffisait pour attirer son attention ; il prévint ses collègues de la Société Havraise, et, quelques semaines après, de nouveaux travaux, régulièrement suivis, laissaient voir un magnifique vase en terre rouge sigillée. M. de Longpérier en entretint l'Académie des Inscriptions, et reconnut, dans les groupes appliqués en relief autour du vase, Vénus assise et accompagnée d'Eros ; Mars, casqué et debout ; plus loin Anchise, que l'Amour guide et qui tend la main droite vers la déesse debout et paraissant l'attendre. C'était, en son genre, une découverte qui faisait le pendant à celle de la mosaïque. Elle fut d'autant mieux reçue au Havre qu'elle donnait à la ville un certificat d'antiquité qu'on était généralement peu disposé à lui accorder. On devait aller encore plus loin cependant. L'année suivante, aussitôt que la paix permit de nouvelles explorations, M. l'abbé Cochet recueillait, daus le même terrain, à côté d'une urne romaine en verre, des échantillons de poterie qu'il reconnut pour gauloise. Avant les incinérations romaines, il y avait donc eu là des sépultures au moins contemporaines de la guerre des Gaules.

Comme on le voit, l'année 1870 fut pour le Havre tout le contraire de ce qu'elle se montra pour d'autres villes, et véritablement féconde en études du domaine intelligent et scientifique.

Si l'attitude de notre ville lui épargna les douleurs de l'invasion, ses environs eurent quelque peu à souffrir des mouvements militaires. En somme, il y eut fort peu de chose dans notre arrondissement nous n'avons reconnu que des dégats presque insignifiants au beau manoir de Bévillers, près

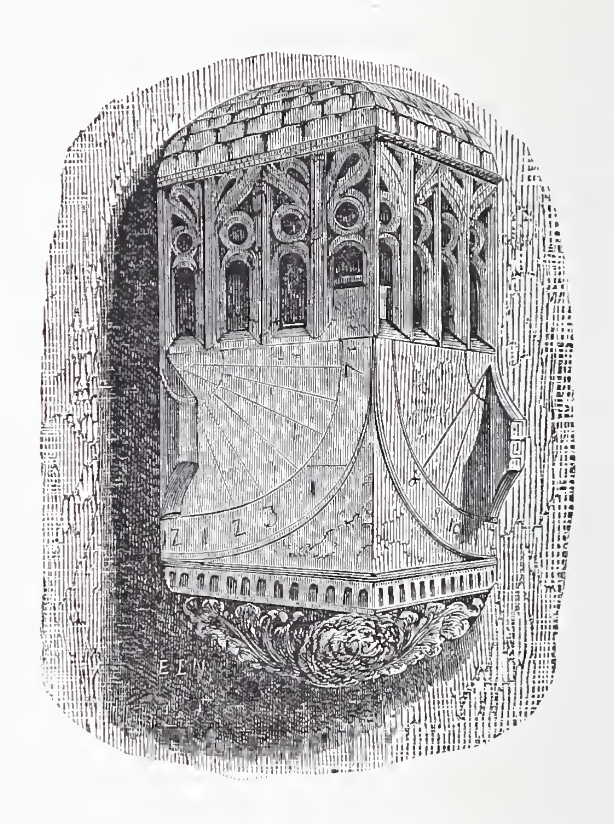
Harfleur, et à Oudalles. Nous passerons sous silence les mutilations irréfléchies que certains désœuvrés firent subir à des sculptures du manoir, sans doute à un moment où l'absence des éclaireurs ennemis permettait de telles distractions. Mais nous flétrirons sans merci le sacrilége commis par des hommes indignes du nom de soldats, qui osèrent frapper et briser l'image du Crucifié, placée au milieu du calvaire d'Oudalles. Une pareille sauvagerie est d'ailleurs tellement inepte qu'elle mérite encore plus de pitié que de blâme. Elle est pourtant doublement à regretter, ce gracieux calvaire étant un des plus jolis monuments de notre dernier style gothique.

Le jour où les habitants du pays nous racontaient avec indignation cet acte de vandalisme, nous avions retrouvé un autre souvenir bien différent, et auquel plusieurs personnes voulurent bien accorder un peu d'attention.

Il s'agissait d'une horloge solaire, précisément de la même époque que la croix d'Oudalles, que nous venions de reconnaître, ou du moins que nous croyions avoir découverte, notre ami et confrère, M. Ernest Dumont, de la Société française d'Archéologie, nous ayant appris depuis que nous avions été le Christophe Colomb d'un monument déjà constaté par lui-même. Cette petite horloge, placée à la partie supérieure du transept sud de l'église de Rouelles, était peu facile à distinguer, et nombre d'antiquaires l'avaient prise pour toute autre chose que ce qu'elle était. Ce jour-là nous avions une bonne lorgnette, ce qui nous fit voir de quoi il devait réellement être question.

M. l'abbé Cochet, et avec lui toute la Commission départementales des Antiquités, s'intéressa beaucoup à cette petite constatation. Des renseignements furent pris à droite et à gauche, mais jusqu'ici sans autre résultat

notable que le souvenir éveillé chez M. de Caumont d'horloges solaires semblables dans le Calvados. Peut-être rencontrerait-on dans une autre province des similaires qu'il serait alors intéressant d'étudier.



Le cadran de Rouelles est placé de telle manière que ses deux côtés se trouvent éclairés, l'un depuis cinq heures du matin jusqu'à midi, l'autre depuis midi jusqu'à sept heures du soir. Dix nombres d'heures sont encore parfaitement visibles, et permettent de suivre la marche de

l'ombre donnée par les deux aiguilles des extrémités. Le style de la sculpture (sauf pour la partie inférieure servant de support et évidemment refaite ou rajoutée) indique l'époque : soit la fin du XVe siècle, soit les premières années du XVIe.

Ce petit morceau eut, comme on dit, un succès de curiosité. Nous essayâmes d'en tirer un autre enseignement, c'est-à-dire de comparer l'heure qu'il indique aux jours du temps vrai, avec la différence calculée sur la petite variation périodique de l'orbite d'après l'époque fournie par le style de la sculpture. Nous ne trouvâmes que quelques minutes de déplacement, ce qui nous permet de supposer que les horlogers de cette époque entendaient déjà très-bien le calcul du *temps vrai,* quoiqu'ils ne possédassent que des notions astronomiques fort incomplètes.

Au printemps de 1872, nous sortions de notre arrondissement, pour aller étudier à Honfleur, sur la bienveillante indication de M. l'Inspecteur des monuments de la Seine-Inférieure, une carrière située sur le versant de la colline, au point dit les *Moulineaux*. Après une inspection minutieuse, nous reconnaissions la portion d'un terrain géologiquement tout semblable à celui de la côte Morisse où le beau vase rouge des Dominicains avait été rencontré. Mais ce fut à peu près tout, sauf quelques fragments de fer pouvant dater de l'époque romaine, il n'y avait rien d'ancien. Plusieurs semaines après, un membre de la Société française d'Archéologie fort dévoué à la science, M. Duval, percepteur à Lillebonne, nous avertissait qu'une rencontre intéressante était faite aux Moulineaux. On avait recueilli une cachette monétaire de l'époque romaine. M. Bailliard et moi, nous nous rendîmes à la mairie d'Honfleur où le petit trésor avait été déposé. La tirelire dont on s'était servi pour dissimuler le

dépôt n'était qu'un simple silex rond et creux. Les médailles qui nous furent montrées étaient au nombre de cinquante-six, dont deux en or et le reste en argent. Les deux en or, et onze des autres portent l'effigie d'Auguste et au revers les figures des Césars Caïus et Lucius, désignés ici avec le titre de princes de la jeunesse.

Une esquisse rapide de toutes ces monnaies fut faite séance tenante et adressée à notre docte numismatiste, M. de Longpérier, lequel, avec son obligeance et son activité habituelles, nous transmit courrier pour courrier, les noms des familles consulaires désignées et la valeur détaillée du dépôt. D'après l'opinion de ce savant, les monnaies en or et leurs similaires en argent indiquent la date de l'enfouissement, c'est-à-dire à peine quelques années avant l'ère chrétienne. Cette appréciation est si fondée que, en effet, les deux *aureus* et les onze deniers semblent à peine avoir circulé.

Ici nous pourrions commencer un long chapitre sur cette trouvaille numismatique, décrire les effigies et les emblèmes si divers qu'on y rencontre, parler des trirèmes, des éléphants, des numéros des légions de Marc-Antoine, frappés sur le revers. Nous préférons laisser cette tâche agréable à notre savant collègue, M. J. Bailliard, qui prépare pour la Société havraise un mémoire détaillé sur la découverte des Moulineaux.

Le même confrère voulut bien nous demander notre avis sur une découverte d'une autre nature faite en juillet 1872. Nous nous attendions à voir celle-ci suivie d'une exploration régulière; mais notre espoir a été déçu, ce qui nous autorise à reproduire notre impression, telle que nous la rédigions à la suite de notre visite à Fécamp :

« Le Havre, 24 juillet 1872.

« Monsieur et cher confrère,

« Vous avez bien voulu me demander mon jugement sur la découverte de Fécamp que j'ai été, en effet, contrôler avec M. E. Marchand, le lendemain du jour où nous recevions à la Société la lettre de ce savant collègue.

« Les objets retrouvés sont relativement nombreux pour une seule sépulture. Il y a trois vases : l'un en terre rouge à anses, assez semblable aux vases accessoires du Mesnil-sous-Lillebonne, mais avec des ornements qui ne sont plus de cette époque ; un autre en terre noire, de forme presque franque, et un troisième en verre, pareil à un vase burgonde exposé au Havre en 1868, et qui semble avoir été coloré en jaune. Vu sous certains jours, ce petit vase reflète des nuances opales dues en grande partie à l'irisation qui est une des suites de la décomposition du verre enfoui. Des empâtements bleus, placés cinq par cinq, sont encore visibles par places et doivent avoir entouré tout le vase. Aussi j'estime ce fragile objet un des plus curieux de la découverte.

« Ces premiers objets nous indiquent déjà qu'il ne s'agit pas d'un tombeau du moyen âge, ainsi que quelques personnes l'ont cru à tort. Les autres nous permettront de préciser.

« Remarquons d'abord deux petits bracelets en argent rappelant les bracelets à ressort du Mesnil, mais qui, au lieu d'être arrondis, sont taillés à surfaces planes ; puis des plaques en os ornés de creux géométriques indiquant des garnitures de coffrets incrustées ; des ciseaux ou forces, comme ceux de l'antiquité et même de l'époque gau-

loise (1); enfin plusieurs objets plus précieux dont notre correspondant, M. E. Marchand, nous avait communiqué quelques détails.

« Le premier appartient à la tradition romaine. Il est en argent et doré à sa partie supérieure. On l'a nommé, je crois, un stile. A mon avis cette dénomination classique pourrait être modifiée dans un sens plus moderne. On pourrait l'appeler un *stiletto* ou, pour être plus italien encore, un *spilettone*, c'est-à-dire une grande épingle à cheveux pouvant au besoin servir d'arme dangereuse. Il ne faut pas, d'ailleurs, de grands efforts d'érudition pour remarquer qu'il est accompagné d'autres ornements de toilette, dont le goût est un peu moins antique. Les ornements des agrafes et des fibules sont, en effet, presque byzantins.

« Examinons maintenant les quelques ossements recueillis avec tous ces objets. Leur texture indique un sujet jeune et d'une taille peu élevée. Je rejette l'opinion de ceux qui ont cru retrouver ici les restes d'un guerrier, et je crois être plus dans le vrai en disant que ce squelette et tous ces objets de toilette sont ceux d'une jeune femme.

« La petite médaille en argent ne nous est plus d'un grand secours pour donner une époque à cette sépulture. Elle est, comme l'a reconnu M. Baudry, de la Société française d'Archéologie, à l'effigie d'Eugène, usurpateur temporaire du pouvoir impérial expirant dans les Gaules. Le fait de retrouver un cadavre non incinéré nous indiquait déjà l'abandon des usages du paganisme. D'un autre côté, le souvenir persistant des usages romains dans la

(1) M. l'abbé Cochet en a retrouvé dans la sépulture de Varimpré.

disposition de la sépulture et dans les formes des objets principaux, nous montre que nous ne sommes pas encore à l'époque mérovingienne proprement dite. Nous étudions donc ici un tombeau de l'époque transitoire où les coutumes romaines faisaient place à celles que l'on observe dans les cimetières des Francs. C'est aussi ce que nous croyons remarquer en examinant les divers objets de cette sépulture, et nous ne pensons pas être éloigné de la vérité en la reportant au commencement du v[e] siècle. »

« Ch. Rœssler. »

Ici nous devons clore notre petite revue archéologique. Peut-être de nouvelles découvertes nous permettront-elles de la rouvrir plus tard.

CHRONIQUE

Congrès de Pau. — Nous extrayons d'un remarquable compte-rendu de la XXIXe session du Congrès scientifique de France, ouverte à Pau, le 31 mars dernier, les passages suivants :

« Les séances générales du Congrès de Pau se sont tenues dans la grande salle des assises, au Palais-de-Justice, et les cinq sections formées par cette assemblée se réunissaient chaque matin dans d'autres salles plus petites du même édifice. L'intérêt que la magistrature a pris au Congrès ne s'est pas limité à cette hospitalité. Les présidents, le procureur général et l'avocat général près la Cour d'appel avaient été nommés, les trois premiers, présidents d'honneur, et le quatrième, secrétaire général.

« Le jour de l'ouverture, à l'assemblée générale, M. de Nadaillac, préfet du département, a fait un discours où il a loué tout d'abord le fondateur des Congrès annuels, M. de Caumont ; puis il a passé en une rapide revue les grands travaux scientifiques accomplis dans notre siècle, et, après la constitution du bureau, il a cédé le fauteuil à M. Antoine d'Abadie, membre de l'Académie des Sciences et propriétaire dans le département des Basses-Pyrénées, à Hendaye. M. d'Abadie avait été élu président du Congrès, à l'unanimité des suffrages. Les vice-présidents étaient M. Charles Lucas, membre de l'Institut aussi et de l'Académie des Sciences morales ; M. Frédéric Passy ; M. Frossard, pasteur protestant à Bagnères-de-Bigorre, et M. François Saint-Maur, président à la Cour d'appel de Pau et membre de la section d'histoire et d'archéologie. L'assemblée était très-nombreuse, et beaucoup de dames assistaient à la séance, placées à part, en avant du bureau. M. de Nadaillac a voulu que celles

qui faisaient partie du Congrès participassent au vote de la composition du bureau. . . . .

. . . .

« L'histoire et la littérature ont eu aussi leur part au Congrès de Pau. M. Clément Simon, avocat général et membre de la quatrième section (histoire et archéologie), a lu un Mémoire curieux sur un des membres de la famille d'Albret, Alain d'Albret, sujet qui se rattache à la succession de Bretagne et au mariage de Charles VIII. Ce document, puisé aux précieuses archives du département et développé avec beaucoup d'art, a été très-attentivement écouté. Une autre composition a obtenu, deux jours après, le plus grand succès.

« C'est un épisode de l'histoire de Byzance, la description d'une fête dans Sainte-Sophie, précédant l'assassinat de l'empereur Nicéphore, lu par M. Marrast, procureur de la république à Oloron (encore un magistrat). Il est impossible de peindre en des traits plus fermes et plus nets et avec des couleurs plus vives, sans être trop variées, le cérémonial pompeux des empereurs d'Orient; il est difficile de mieux indiquer sans commentaires et sans phrases, et par l'emploi seul d'une sobre description, la vanité de ce faste, vernis brillant, voile de pourpre et d'or brodé de pierres précieuses, étiquette menteuse qui cachait tous les genres de vices et de crimes.

« La lecture de ce document, faite par l'auteur avec un accent un peu lent, mais ferme et puissant, a vivement impressionné l'auditoire.

« M. Marrast, me dit-on, vit seul et retiré dans les montagnes, sur les bords des deux gaves d'Aspe et d'Ossau. C'est dans cet isolement comme dans l'étude qu'il aura puisé l'originalité de son talent. Dans la troisième section, celle d'anthropologie, M. de Nadaillac a répondu à cette question du programme : « Trouve-t-on dans la région quelque trace de l'existence de l'homme à l'époque tertiaire? » par un Mémoire où il donne une conclusion dubitative. Dans la même section, MM. Trutat et Cartailhac, conservateurs du musée d'histoire naturelle de Toulouse, ont fait part au Congrès de leurs travaux sur l'*His-*

toire primitive et naturelle de l'homme; enfin le docteur Garrigou, médecin à Luchon, a rendu compte de ses recherches faites dans l'ouest de la chaîne des Pyrénées, entre Salies de Béarn, Dax et Bayonne, à propos des habitations lacustres.

« M. l'abbé Inchauspe a fait une communication très-importante pour les savants qui se livrent aux études des âges préhistoriques, et je crois, assez nouvelle, c'est que les termes qui désignent les principaux instruments tranchants dans la langue basque sont empruntés au nom de la pierre de roche. M. Félix Regnault, de Toulouse et membre de la Société anthropologique, a donné le compte-rendu d'une fouille qu'il a pratiquée dans la grotte de Gargas (Hautes-Pyrénées). Il y a découvert une quantité de crânes et d'autres ossements du grand ours des cavernes et un crâne d'hyène. « Au milieu de ce vaste ossuaire, a-t-il ajouté, j'ai recueilli une certaine quantité de gros ossements d'ours, fendus, cassés, striés et portant presque tous les marques de l'instrument qui a servi à les briser. » M. Regnault en conclut que ce mode régulier et intentionnel de cassures est une preuve incontestable de la contemporanéité de l'homme et des espèces disparues. Samedi dernier, je me suis joint à vingt-sept archéologues et anthropologues, membres du Congrès, pour faire une visite à l'église de Bielle et aux grottes d'Izeste, situées dans la vallée d'Ossau. Nous n'avons pas été favorisés par le temps, et j'ai dû, pour ma part, me borner à visiter l'église; mais, vers le soir, j'ai rejoint les explorateurs de la grotte, qui en avaient rapporté une quantité d'ossements du renne, du cheval, de l'izar et de nombreux silex taillés.

« M. l'abbé Menjoulet, vicaire général de Bayonne, avait été nommé président de la session d'archéologie. Cet ecclésiastique est l'auteur de deux excellents volumes sur l'histoire archéologique du pays d'Oloron. Il s'est distingué en outre par sa bonne volonté à diriger le clergé du diocèse dans la voie du respect des débris de l'antiquité comme du moyen âge. Les communications faites dans cette section ont été nombreuses et curieuses. M. François Saint-Maur a fait hommage de ses travaux sur les voies romaines qui, de Bordeaux et de Dax, venaient aboutir

aux Pyrénées et les franchissaient; et M. le capitaine Pottier a offert ses travaux sur la restitution des murailles romaines de Dax, dont les restes viennent d'être rasés tout récemment. Le même archéologue a montré aux membres de l'assemblée plusieurs spécimens de silex taillés et d'os travaillés, trouvés dans les gisements primitifs des environs de Dax. Le sol en renferme, dit-il, une très-grande quantité. M. Raymond, le savant archiviste des Basses-Pyrénées, à qui nous devons de curieuses découvertes dont j'espère avoir l'occasion de vous parler, a présenté des observations très-judicieuses sur les camps romains ou plutôt sur ce qu'on s'obstine à prendre pour des camps romains, et des études sérieuses sur la géographie ancienne de la chaîne pyrénéenne au sud-ouest. Je dois encore vous citer dans cette catégorie le travail de M. Vinçon, garde général des forêts du département, sur l'origine des Basques. M. Vinçon est un des rédacteurs de la *Revue de linguistique et de Philologie comparée*, et vient d'y publier un article sur la *prononciation du grec ancien*.

« M. l'abbé Canéto a envoyé à la quatrième section la copie d'une inscription trouvée dans l'ancien prieuré de Saint-Orens, à Auch. Ce marbre peut être facilement classé par le travail de Em. Hübner : *Inscriptiones hispaniæ-latinæ*, dans les inscriptions ayant rapport aux *flamines* de l'Espagne citérieure. Le nom du magistrat, ou plutôt du *sacerdos*, Antistius Severus, est entouré d'une couronne de chêne et est gravé sur un cippe que M. Canéto pense avoir été scellé sur un monument funéraire. M. le docteur Sorbets a fait part au Congrès de découvertes intéressantes à Saint-Cricq-de-Marsan, ou à Aire et à Villeneuve-de-Marsan (Landes). Dans cette dernière ville, M. l'abbé Lugat, le même qui possède un manuscrit très-curieux, *le Cartulaire de Surde*, publié et annoté par l'archiviste de Pau, a retrouvé des peintures intéressantes au point de vue de l'épigraphie et du costume, du commencement du XVIe siècle. Je finirai, car il faut finir, bien que mon livre de notes ne soit pas épuisé, je finirai en citant un Mémoire très-bien fait par M. Vaussenat, ingénieur civil, et lu en séance générale le 4 avril, sur un

projet d'installation d'un observatoire météorologique au sommet du Pic de Midi de Bagnères-de-Bigorre. C'est en même temps un curieux parallèle entre les régions et altitudes des Pyrénées et des Alpes.

« La clôture du Congrès est fixée au lundi 7 avril, et la dernière séance de l'assemblée générale a été remplie par le récit qu'a fait le président du Congrès, M. Antoine d'Abadie, d'un épisode d'un de ses voyages dans l'intérieur de l'Afrique. Cette narration n'a rien eu de scientifique et roulait principalement sur les subterfuges et « gasconnades » auxquels le savant académicien fut obligé d'avoir recours afin de gagner le plus de terrain possible sur un sol qu'il faut acheter pied à pied, par la ruse plutôt que par la force. Il nous a raconté comment, se trouvant dans les domaines du roi de Naréa, province d'Ethiopie, il avait charmé ce souverain et toute sa cour, en exhibant de dessous son manteau un petit cabriolet à ressort, acheté au Palais-Royal, et qui marcha tout seul devant le prince et ses courtisans; comment, subitement investi de la confiance du roi par ce miracle, il avait été envoyé en ambassade dans les États de l'empereur de Caffa, pays voisin, pour négocier le mariage de la fille de ce dernier potentat avec le roi de Naréa; comment l'empereur de Caffa, sachant que le « blanc » avait fait marcher tout seul un cabriolet de plomb, lui avait demandé d'interrompre le cours d'une rivière qui passe dans ses États et d'y passer à pied sec; comment enfin M. d'Abadie, vêtu d'une toge, coiffé d'un turban et armé d'une lance, s'était trouvé très-embarassé, et avait tourné la difficulté en disant à l'empereur: « Sire, je puis arrêter le fleuve, mais il ne sera plus en mon pouvoir de lui faire reprendre son cours; alors, comme la rivière forme la frontière de vos États, vous resterez sans défense, et vos voisins se hâteront de se précipiter par la brèche que j'aurai faite, non de mon plein gré, mais par vos ordres. » L'empereur de Caffa, aussi naïf que le roi son voisin, se hâta de dispenser l'ambassadeur de la tâche qui lui avait été imposée. De cette manière, l'illustre voyageur put à son aise visiter les deux provinces de Naréa et de Caffa.

« Je vous passe mille détails de mœurs, mille traits religieux ou politiques, mais je crains l'article 8 du règlement. Je me bornerai à vous dire que le président d'Abadie, membre de l'Institut, a réussi à clore le plus sérieux des Congrès par une petite pièce très-divertissante et fort du goût des dames qui avaient assisté à toutes les séances, il faut leur rendre cette justice, avec un courage digne de tous les éloges.

« ADOLPHE VIOLLET-LE-DUC. »

Réponse à l'auteur des « Monuments de l'Indre ». — Nous recevons la lettre suivante que nous nous faisons un devoir de placer sous les yeux du lecteur. Plus tard peut-être reprendrons-nous la question que nous nous efforcerons d'approfondir plus complétement. L. P.

Mon cher ami,

Dans ton premier article sur les *Monuments de l'Indre*, je lis, à propos de l'église abbatiale de Déols : « Remarquons cette arête de voûte, dont les cinq premières assises sont de moyen appareil plat, et tout le reste en moellons grossiers. Assurément nous sommes ici devant la partie la plus ancienne de l'édifice, devant une construction qui a précédé la construction des arcs ogives saillants. »

Ce n'est point à mon avis la conclusion à tirer d'un pareil mode de bâtir. Voici, en effet, que dans un édifice postérieur de plusieurs années, édifice remarquable à tous égards et entièrement ogival, je retrouve le même genre de construction. Toutes les voûtes du déambulatoire et des quatre nefs latérales de l'abside de Saint-Laumer de Blois sont formées par un blocage de moellons, au-dessus de sept ou huit assises très-régulièrement appareillées (1).

Ces voûtes n'ont pas bougé. Elles remontent à 1138, au dire de Mabillon. On pourrait, sans l'affirmation de ce savant, les dater de 1140 à 1145.

Il n'est guère supposable que les architectes de l'abbaye de

(2) La même disposition à Saint-Aignan et à Selles-sur-Cher.

Saint-Laumer, aussi forts en construction qu'en ornementation, n'aient point raisonné ce système qu'ils ont abandonné dans les grandes voûtes du chœur et de la croisée.

Il est facile de m'opposer que ces voûtes sont postérieures, puisque les dernières parties du transept ne furent terminées qu'en 1186, et que pendant cinquante années le système des arcs cintrés n'avait point fait de grands progrès. Ceci est parfaitement vrai; mais croira-t-on que si la construction avait marché plus vite, les architectes auraient voûté de grands espaces sans arcs ogives? Assurément non. Il leur restait la ressource du berceau brisé; peut-être encore : mais pour moi, s'ils ont ainsi construit les voûtes inférieures, c'est qu'ils y ont trouvé un avantage que je ne saurais expliquer, je l'avoue, mais que je regarde comme assuré.

L'église de Saint-Laumer, au dire de Noël Mars, qui n'est guère une autorité sérieuse, aurait été commencée dans la première moitié du XIe siècle.

Deux fenêtres étroites, fortement ébrasées à l'intérieur, et très-élevées au-dessus de la moulure à dents de scie sur laquelle reposent leurs pieds-droits, pourraient seules remonter à une époque aussi reculée. Elles sont ouvertes dans le mur de la première travée du collatéral septentrional de la nef.

Plus difficile serait d'attribuer au XIe siècle les trois chapelles absidales, dont l'une a été remplacée par une détestable bâtisse de la fin du XIVe siècle, et les chapelles qui terminent deux des nefs latérales. Ces constructions, bonnes du reste, me semblent appartenir aux premières années du XIIe siècle, tout au plus aux dernières du XIe. Comment donc expliquer que l'on ait si peu construit en tant d'années, puisque Noël Mars donne la date de 1024 et que l'année 1138 est presque prématurée pour une construction entièrement ogivale?

On a retrouvé dans l'ancienne abbaye, aujourd'hui l'Hôtel-Dieu, des chapiteaux dont les corbeilles et les tailloirs sont couverts d'ornements d'une exquise finesse, feuillages, rinceaux perlés et animaux décoratifs. Ces chapiteaux présentent tous les caractères d'un travail du commencement du XIIe siècle, et

rappellent, comme faire et comme dessin, les sculptures des portes et des fenêtres de Déols. Doit-on supposer que de 1024 à 1138 on ait pu bâtir un édifice comportant d'aussi riches détails et l'anéantir aussitôt. Ceci n'est guère probable. Ces débris proviennent de constructions étrangères, et Saint-Laumer n'a pas été bâti deux fois. Pendant la construction toute romane des cinq chapelles dont j'ai parlé plus haut, le nouveau mode de bâtir fut connu et l'arc en tiers-point adopté. Alors furent élevés le chœur, les bras et un inter-transept voûté en coupole octogone ogivale, décorée de seize arcatures, qui « *semble un petit miracle du monde.* » La première travée de la nef fut bâtie au même temps. Toute cette partie de l'église est excessivement remarquable par la pureté et la variété de l'ornementation, la fermeté des lignes et la grandeur simple du plan. Je crois retrouver en plusieurs endroits un souvenir du pilastre usité en Bourgogne.

Telle est l'église consacrée en 1186.

Les quatre autres travées de la nef et les tours ne furent élevées qu'au XIIIe siècle. Elles étaient terminées en 1210, dit l'auteur moderne d'une histoire de Blois; j'ai remarqué, dans les voûtes des tours, des moulures cylindriques à arêtes, qui me font singulièrement reculer la date de l'achèvement. Certain fait que je vais citer tout à l'heure semble me donner raison. Quoi qu'il en soit, cette construction brutale et sans grâce fait regretter que l'église n'ait pas été plus rapidement terminée dans le XIIe siècle.

Les deux tours élevées à l'ouest sont de véritables forteresses lourdes et épaisses. Il est bon de remarquer que l'église se trouvait hors de la ville. En 1284, la comtesse Jeanne de Châtillon permit aux moines de reporter les murs de la ville à la hauteur de leur église, dont la façade se trouva ainsi faire partie de l'enceinte continue. Il fallut boucher le grand portail « PEU APRÈS QU'IL EUT ESTÉ CONSTRUIT, dit Noël Mars ; *en effect quand on le déboucha* (Noël Mars présent), *l'on vit les images qui y estaient neufves, et les autres ornements d'architecture paroissoient de mesme, ce qui n'eut esté si le portail eut esté longtemps découvert.* » Les portes des trois nefs, ornées de grandes figures, de colonnettes, de dais, de voussures à per-

sonnages, qui étaient la meilleure partie de la construction du XIIIe siècle, revirent le jour le 5 avril 1642. Elles n'avaient échappé aux fureurs des huguenots que pour tomber sous les coups des sauvages révolutionnaires, et c'est à peine si nous pouvons apercevoir aujourd'hui quelque trace des sculptures qui les décoraient.

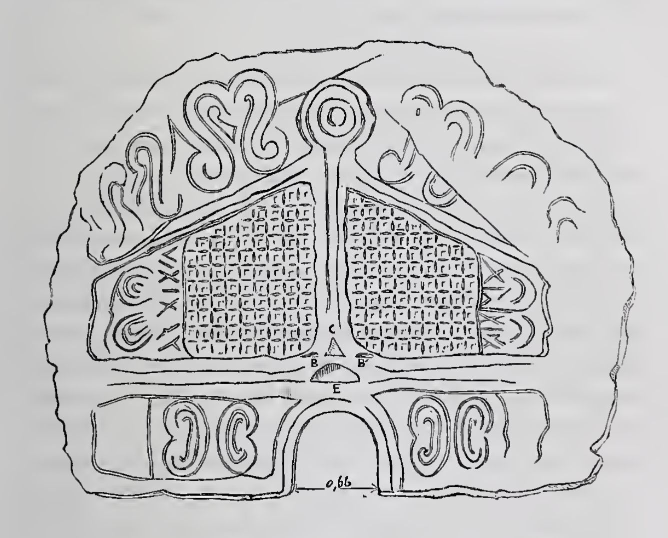
Les bâtiments de l'abbaye furent réédifiés de 1625 à 1627. Toutes les anciennes constructions disparurent alors ou furent noyées et perdues dans les constructions nouvelles. Ainsi furent anéantis l'immense et remarquable dortoir, la salle capitulaire et *le beau grand réfectoire avec chaire de pierre pour le lecteur.* Au milieu du cloître se trouvait *un grand et vaste bassin de pierres, couvert d'un obélisque, à la façon d'un arc triomphant artistement élabouré, le tout à l'antique.* Il ne reste du cloître que la partie adossée à l'église. Ce cloître est remarquable à tous égards pour la pureté des lignes et la disposition de ses voûtes, dont les arcs doubleaux sont ouverts de deux en deux dans les contre-forts de l'église, les autres portant sur une colonne légère et un cul-de-lampe sculpté avec une grande finesse.

La construction du XVIIe siècle nous a certainement fait perdre un des beaux spécimens de l'architecture monastique des bords de la Loire. E. LE NAIL.

Découverte d'une stèle antique dans la province de Braga (Portugal). — Notre zélé et savant collègue, M. da Silva, de Lisbonne, qui nous annonçait, il y a peu de temps, la découverte d'un vaste dolmen dans la province de Minho, vient d'adresser à M. de Caumont le dessin, avec notes explicatives, d'une stèle extrêmement curieuse, trouvée dans les ruines d'une ancienne construction de la province de Braga.

« Dans la localité, dit M. da Silva, on croit que cette pierre a été un autel, et quelques personnes vont même jusqu'à supposer qu'elle a pu être placée comme ornement au-dessus d'une porte de large dimension. D'après moi, c'est une erreur, et je ne saurais y voir autre chose qu'une stèle de l'époque gallo-

romaine. Elle a 2 mètres 64 de hauteur, sur une largeur de 2 mètres 42. On y remarque trois cavités B B' C, qui communiquent par un conduit avec une autre cavité E placée au-dessous ; ce qui me fait supposer qu'elles devaient servir à répandre des libations sur l'urne cinéraire déposée sous l'arc qui touche le sol.



« Comme on le voit par le dessin, la face antérieure de cette pierre est couverte de fleurons à quatre lobes, imitant les mosaïques romaines. Entre ces fleurons et les moulures qui ornent le fronton, se trouvent peut-être des lettres romaines murales. Du côté gauche je crois reconnaître les lettres VI XIX et du côté opposé un K un peu effacé et deux X X. Les lignes que forment ces lettres ne se lient aucunement avec les enroulements sculptés qui les entourent. La pierre dont est composé le monument est un granit amphibolique, tiré de la montagne qui se trouve à peu de distance de l'endroit où il a été découvert.

« L'ornement de forme circulaire que l'on voit au sommet du fronton, me paraît représenter la roue gauloise. Enfin je crois que c'est un cippe romain recouvrant la sépulture de quelque guerrier renommé. Les lettres de gauche pourraient être les

numéros de la légion et de la cohorte auxquelles il appartenait et celles de droite l'indication des Kalendes.

« Je vous demande, ajoute M. de Silva, votre opinion sur cet intéressant monument, qui me semble très-remarquable, étant surtout le seul de ce genre que nous possédions en Portugal. »

En me transmettant cette lettre, M. de Caumont m'a chargé de remercier M. da Silva de la communication qu'il a bien voulu lui adresser et de faire savoir en même temps à notre honorable collègue que, dans son opinion, le monument découvert dans la province de Braga est bien, comme l'a pensé ce dernier, une stèle remontant à l'époque de l'occupation romaine.

On remarquera, s'il m'est permis d'ajouter une simple observation à la note de M. da Silva, on remarquera que la stèle découverte en Portugal diffère sensiblement par ses dimensions et par ses dispositions de celles que l'on rencontre communément en France. L'ornement qui couronne le fronton et dans lequel M. da Silva croit reconnaître la roue gauloise, se retrouve toutefois et d'une façon à peu près identique, sur le sommet d'un cippe funéraire de la Creuse, reproduit dans le dernier numéro du *Bulletin monumental*. Quant aux cavités destinées aux libations, une disposition pour ainsi dire analogue se rencontre dans la région des Vosges, comme on peut le voir par les dessins insérés dans l'*Abécédaire d'archéologie gallo-romaine* de M. de Caumont.

D'où viennent ces rapports de détails entre des monuments funéraires appartenant à des pays situés à des distances si éloignées? C'est ce qu'il serait intéressant de rechercher.

G. DE COUGNY.

ERRATA

Dans le n° 3, page 317, treizième ligne, au lieu de XIe *siècle*, lisez : IVe *siècle*.

Dans la notice sur M. de Caumont, à la page 329 du présent numéro, troisième ligne, au lieu de *quatrième volume*, lisez : *second volume*.

TOURS, IMP. DE J. BOUSEREZ.

MÉMOIRE

SUR

L'ENCEINTE GALLO-ROMAINE DE POITIERS

PAR M. LEDAIN

INSPECTEUR DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST

(*Fin.*)

La cave de la maison n° 1 de la rue des *Carolus* a fourni à la Commission une précieuse rencontre. Cette cave recèle encore une portion du mur revêtu de son appareil. « Nous avons découvert, dit M. Ledain, sur un des blocs une sculpture ignorée jusqu'à ce jour, fort rare et fort curieuse : elle représente un guerrier, un empereur, coiffé d'un casque lauré. Malgré le martelage barbare qu'elle a subi pour être maçonnée dans la muraille, elle présente encore une silhouette vraiment remarquable. Il y a du mouvement et de l'énergie dans l'attitude du personnage, qui d'une main tient son bouclier, et de l'autre son épée. C'est un empereur, comme le démontre le casque lauré que les enseignements de la numismatique, suivant la remarque de notre confrère, M. A. de Barthélémy, ne permettent pas de faire remonter au-delà de Probus. Voici ce qu'on lit, à ce sujet, dans Eckhel : « *Caput galeatum inde a Probo non infrequens, frequentius in aureis* (*numis*) *infimi ævi, præcipue cum imperator panopliam indutus proponitur. Non raro galea insuper co-*

rona laurea vel radiis ambitur (1). » D'après Cohen, l'empereur Probus est le premier qui soit représenté sur les médailles avec un casque lauré (2). On trouve aussi des médailles de Maxence (3) et de Constantin avec cet ornement (4). Notre sculpture de la rue des Carolus peut donc être datée de la fin du IIIe ou du commencement du IVe siècle. Il semble hors de doute que ce curieux bas-relief a dû servir de décoration sur quelque arc de triomphe, car ce genre de monument n'était pas plus inconnu au Poitiers romain qu'aux autres cités de la Gaule, ainsi que de nouveaux débris épars dans la muraille vont bientôt nous le démontrer. »

Arrivée à l'ancien évêché, point de départ de ses explorations, la Commission pénètre dans une galerie souterraine où elle examine avec attention les blocs sculptés qui s'y trouvent. Un de ces blocs, dont elle n'avait pas tout d'abord deviné l'importance, est sculpté sur trois faces. « Au moyen d'une étude attentive, on se rend compte de sa destination primitive. Il ne saurait maintenant exister de doute : c'est une portion complète d'un montant de porte d'arc de triomphe. En effet, quand on examine la face antérieure du bloc, couverte de sculptures, on remarque bien vite la courbe légère mais évidente d'un cordon de perles partant de bas en haut. Ce ne peut être que la naissance de l'arc de la porte. La face intérieure est aussi sculptée, sur toute son étendue, en losanges remplis de

(1) Eckhel, *Doctrina numorum veterum*, t. VIII, p. 362.

(2) Cohen, *Description des monnaies de l'empire romain*, t. V, p. 229.

(3) *Icones, vitæ et elogia imperatorum romanorum*, par Hub. Goltzius, 1645, p. 129.

(4) *Discours de la religion des anciens Romains*, par du Choul, 1581, p. 181.

larges et beaux fleurons dont l'ensemble constitue une ornementation tout à fait classique. Enfin, sur la face postérieure, qu'il n'a malheureusement pas été possible de dessiner à cause du voisinage trop rapproché d'un autre libage, l'arc de perles se reproduit avec sa même courbe.

«Notre vieille cité avait donc au moins un arc de triomphe: voilà un résultat inattendu, obtenu au moyen d'une pierre égarée à laquelle l'archéologie a réussi à arracher son secret. Plusieurs des débris sculptés trouvés soit dans la cave de l'ancien évêché, soit dans les caves voisines, tels que le trophée, le fragment d'inscription colossale, la tête impériale au casque lauré de la rue des Carolus, la griffe d'aigle du plan Saint-Simplicien, doivent provenir du même monument, élevé peut-être par la ville de Poitiers en l'honneur de l'empereur Probus, qui, en l'an 277, délivra la Gaule d'une terrible invasion franque et germaine. Quant à son emplacement, il serait assurément téméraire de le déterminer. Mais la grande quantité de débris d'architecture rencontrés dans le mur romain, depuis Sainte-Radégonde jusqu'au plan Saint-Simplicien, peuvent circonscrire dans une certaine mesure le champ des recherches. C'est dans ces bas quartiers de la ville que devait se dresser notre arc de triomphe, lorsqu'une barbare nécessité le renversa pour en enfouir les matériaux précieux sous les bastions de la muraille les plus voisins. On pourrait même supposer quelque relation architecturale entre lui et les deux magnifiques jambes de cheval en bronze doré, découvertes dans le jardin de l'ancien évêché. Une F renversée, gravée sur l'extrémité du sabot de la jambe de derrière, doit être considérée, sans doute, comme la marque de fabrique. Si le groupe auquel elles appartenaient était entier, il serait digne, si l'on en juge par

ce qui en reste, de supporter la comparaison avec la statue équestre en bronze doré de Marc-Aurèle, à Rome. »

« Deux conclusions historiques importantes découlent rigoureusement de cette étude archéologique. La ville de Poitiers, durant la brillante période du règne des Antonins et, en général, durant tout l'empire romain, ne demeura pas inférieure aux autres cités de la Gaule. Elle rivalisa de luxe avec elles, et se couvrit de monuments de tous genres : amphithéâtres, aqueducs, temples, arcs de triomphe, thermes, villas, portiques, palais, basiliques, tombeaux, statues de marbre et de bronze. Voilà ce que les pierres éloquentes de son vieux rempart nous crient bien fort : *lapides clamabunt.* Quand on songe que tant de blocs entassés ont tous été arrachés à des monuments, les traces irrécusables des tenons et de leur emploi antérieur sont là pour le prouver; quand on réfléchit aux proportions énormes de certaines colonnes, aux dimensions non moins prodigieuses des lettres d'inscription, au nombre de ces inscriptions que l'on découvre à chaque instant; quand on examine la multitude des colonnes et leur variété; quand on calcule la quantité innombrable des morceaux extraits depuis des siècles et de ceux qui subsistent encore, sans qu'on puisse les interroger, sur le parcours de ce grand périmètre; quand on se dit enfin qu'une bonne partie des monuments a dû nécessairement être épargnée lors de la construction si rapide des fortifications, on demeure pénétré d'étonnement, et l'on conçoit la plus haute idée de la splendeur de Poitiers à cette époque de civilisation, aussi générale que raffinée. Et pourtant ce ne sont pas des illusions. Les preuves que

l'archéologie a fait sortir de terre se dressent dans toute leur force et leur majesté. Elles viennent confirmer le témoignage d'Ammien Marcellin, qui place notre ville au nombre des quatre plus illustres de l'Aquitaine : « *Omissis aliis multis, Burdegala et Arverni excellunt et Santones et Pictavi* (1).

« La seconde conclusion, c'est qu'un danger très-pressant, les invasions des barbares, a seul pu déterminer les habitants à sacrifier de la sorte ce qui faisait leur bonheur et leur gloire. Surprises au sein du luxe et de la mollesse par le fléau terrible qui venait de fondre sur leur tête, les villes, qui, à l'exception de celles des frontières du Rhin, étaient entièrement dépourvues de moyens de défense, durent s'entourer à la hâte de fortifications. Ce fut un triste réveil. Partout de hautes et puissantes murailles s'élevèrent aux dépens des monuments. L'imminence du péril fut l'unique cause qui détermina l'autorité et les habitants à ces pénibles sacrifices. Comme la superficie des villes était beaucoup trop étendue pour être protégée d'une manière efficace et rapide, elles opérèrent sur elles-mêmes un mouvement de recul et de concentration. La portion de terrain susceptible de défense une fois choisie, chaque cité traça hardiment son enceinte à travers les monuments et les maisons, renversant tout ce qui se trouvait sur son passage, tout ce qui était inutile ou nuisible; et, comme il fallait aller vite, on jeta pêle-mêle dans les fondations les matériaux provenant des démolitions, colonnes, frises, entablements, inscriptions, cippes funéraires, etc. Voilà ce qui eut lieu partout en Gaule au IVe siècle. Mais pour déterminer, s'il est possible, l'époque précise de ce grand bouleversement monumental, il est nécessaire, d'une part,

(1) *Ammien. Marcellin*, liv. XV, ch. XI.

de comparer les murs de Poitiers aux enceintes contemporaines de quelques autres villes, d'autre part, d'interroger l'histoire. »

« Les murs romains de Bordeaux, en grande partie détruits dans ces dernières années, ont donné lieu à d'intéressantes observations. Ils formaient une enceinte rectangulaire. Comme à Poitiers, les premières assises étaient composées de blocs énormes, posés sans ciment, et provenant de la destruction des monuments antérieurs, palais, temples, tombeaux. Au-dessus les revêtements étaient en pierres cubiques, interrompues par des chaînes de briques. Un dessin exécuté par M. Drouyn, en 1860, représente d'une manière très-fidèle l'aspect d'une portion du rempart de Bordeaux avant sa démolition, sur une étendue de 8 mètres 25 dans l'ancienne rue des Trois-Canards (1). Partout les fondations contenaient des fragments d'architecture, et surtout des cippes funéraires avec des inscriptions. La démolition du mur, le long de la grande voie du Peugue, en 1868, a mis au jour vingt-huit inscriptions, presque toutes complètes (2). La liste générale des noms romains de personnes, inscrits sur les cippes trouvés dans cette ville antérieurement et ayant la même origine, liste dressée, en 1863, par le congrès scientifique, ne compte pas moins de deux cent quatre-vingt-douze noms (3). Si notre moisson n'a pas été aussi riche, cela tient à ce que

(1) *Archives historiques de la Gironde*, t. I[er], p. 425. — *Le Progrès de Bordeaux*, 1868.

(2) *Le Progrès de Bordeaux,* article de M. Sansas, 1868, p. 563, 593.

(3) *Congrès scientifique,* 28[e] session, t. IV, 1863.

l'enceinte romaine de Poitiers n'a pas été déracinée jusqu'à ses fondations, comme à Bordeaux, et à ce que de nombreuses extractions de blocs ont eu lieu au moyen âge.

« Des excavations, affectées plus tard aux usages domestiques, ont été pratiquées dans les fondations de la muraille romaine de Tours, comme dans celles du rempart de Poitiers. Nos confrères de la Société archéologique de Touraine y ont découvert, notamment dans les caves de l'ancienne Psallette et dans celles de l'Archevêché, des blocs énormes juxtaposés sans ciment, dont plusieurs étaient artistement sculptés et présentaient de curieuses inscriptions, telles que celles qui constatent l'antique liberté de la cité des Turones. Là aussi, par conséquent, ces matériaux cyclopéens avaient été employés primitivement dans des monuments magnifiques des temps de paix (1).

« A Angers, le mur romain, large de 4 mètres environ, comme celui de Tours, ne renfermait que la partie escarpée de la ville. Il était garni de tours rondes ou carrées. Ses fondations étaient composées de gros blocs irréguliers, débris antiques, inscriptions, colonnes funéraires, etc. (2).

« L'enceinte gallo-romaine de Sens, en forme d'ovale irrégulier, présentait un développement de 2,500 mètres. Une bonne partie était encore debout au dernier siècle, et elle avait conservé vingt-trois tours circulaires et une carrée. Il ne subsiste plus aujourd'hui que quelques pans de murs ruinés, des substructions, et sept tours, dont une seule en bon état. Ces tours sont creuses et à plusieurs

(1) *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. V, p. 341.

(2) *Dictionnaire historique et géographique de Maine-et-Loire*, par C. Port, nos 35, 36.

étages. Les fondations se composent d'énormes pierres de taille, dont beaucoup présentent des sculptures et des inscriptions. Le revêtement de la muraille est en petites pierres carrées formant, avec des cordons de trois rangs de briques, des zones irrégulièrement espacées. En certains endroits du revêtement extérieur, les blocs des fondations s'élèvent et interrompent l'appareil. L'épaisseur du mur, de 3 mètres à la base, est ensuite de 2 mètres 65, puis de 2 mètres 40. Les portes antiques ont disparu depuis longtemps. Cependant les arcs de quelques-unes ont été décrits et dessinés ; ce sont des pleins cintres avec des bandes de briques décrivant les archivoltes, et des claveaux composés d'une pierre et de deux briques posées alternativement (1). M. Lallier pense avec raison que l'enceinte de Sens remonte à Constance Chlore, ou est antérieure, dans tous les cas, à l'année 355, puisque Julien y fut alors assiégé par les barbares (2).

« D'après les fouilles et les études faites à Bourges, le mur romain de cette ville reposait sur quatre ou cinq assises de grosses pierres couvertes de sculptures et d'inscriptions de la plus belle exécution. Le massif de maçonnerie fort dure dont il se composait était revêtu du petit appareil ordinaire, sillonné de mètre en mètre par des cordons de trois rangs de briques. Les tours, parmi lesquelles on remarque la cella d'un temple rond comprise dans la muraille, étaient distantes d'une trentaine de mètres environ les unes des autres. La ville avait quatre

(1) Notes manuscrites de M. Julliot sur les murs de Sens (février 1872), transmises par M. A. de Barthélemy. — Voir aussi *Congrès archéologique de Sens* en 1847.

(2) *Congrès archéologique*, 1847, p. 45.

portes. M. Saint-Hypolite, qui a étudié cette enceinte, la croit contemporaine de Constantin (1).

« Les mêmes faits ont été constatés partout, à Périgueux, à Dijon, à Dax, à Évreux, au Mans, etc. (2). Ils n'ont donc pu être produits que par une même cause, les invasions des barbares. Mais comme les invasions se sont renouvelées bien des fois depuis le IIIe jusqu'au Ve siècle, avant d'anéantir complétement l'empire romain, il s'agit de préciser, autant que possible, l'époque de la construction de ces murailles élevées avec tant de précipitation et si peu de ménagements pour les chefs-d'œuvre de l'art. »

« Un de nos confrères, dans un mémoire intéressant sur la destruction des monuments romains, a cru pouvoir fixer à l'année 396 la construction des remparts des villes en général et de ceux de Poitiers en particulier. Il invoque plusieurs constitutions des Codes Théodosien et Justinien, notamment la loi 12, la loi 14 du dernier et la loi 36 du premier, toutes ayant pour titre *De operibus publicis*. C'est alors, suivant lui, que furent démolis les monuments inutiles et nuisibles à la défense, sans excepter l'amphithéâtre (3). Nous avons déjà dit que cette dernière assertion n'était pas admissible. Toutes les villes ont conservé leurs amphithéâtres, malgré leur situation en dehors de l'enceinte et malgré les malheurs des temps. Celui de Bor-

(1) *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, année 1841, p. 111.

(2) *Abécédaire d'archéologie*, ère gallo-romaine, 2e édition, 1870, p. 623, par M. de Caumont.

(3) *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, année 1857, p. 88 et suiv.

deaux présentait encore au XVIII[e] siècle des ruines considérables et dont celles existant aujourd'hui ne sont qu'un faible reste. On peut en dire autant de celui de Saintes et de ceux de beaucoup d'autres villes, parmi lesquelles Nîmes et Arles sont les plus notables exemples. Les vestiges de l'amphithéâtre de Poitiers formaient une masse si imposante encore au XV[e] siècle qu'on l'appelait le *Château Sarrazin* ou *Palais Gallien* (1). D'ailleurs, les autorités ne pouvaient pas songer à la suppression des jeux et des spectacles, que le peuple aima toujours avec passion. Les jeux du cirque, et par conséquent les amphithéâtres, durèrent longtemps après les invasions. On connaît les difficultés que l'on éprouva pour abolir les combats de gladiateurs au V[e] siècle. Enfin, la distance qui séparait les amphithéâtres des enceintes urbaines, dans les villes où ils n'étaient pas compris dans les murs mêmes, était suffisante pour qu'ils ne pussent nuire en rien à la défense.

« L'opinion émise par M. de la Marsonnière avait été soutenue auparavant par M. Foucart aux assises scientifiques du Poitou en 1857, où les mêmes textes de lois avaient été mis en avant comme des arguments irrésistibles. M. Foucart en concluait même que les murailles n'avaient été construites avec les matériaux des édifices que vers l'année 406, lors de la grande invasion (2), et

(1) Voir dans les mêmes Mémoires (X-1843) le travail de MM. Bourgnon de Layre et Lamotte sur l'amphithéâtre de Poitiers. Depuis cette époque, la ville, ne comprenant pas l'intérêt historique de ce beau monument, en a fait démolir la plus grande partie pour l'établissement d'un marché en 1858. L'archéologie ne saurait trop le regretter, ni trop protester contre ce vandalisme inutile.

(2) *Annuaire de l'Institut des provinces*, 1858, t. X, p. 441.

M. de Caumont, adoptant ces conclusions, les a consignées dans son remarquable *Abécédaire d'archéologie*. Toutefois le savant archéologue ajoute qu'il faut faire remonter *peut-être un peu plus tôt* la création des remparts; restriction fort sage et loin d'être inutile (1).

« En effet, si nous examinons avec soin les constitutions impériales citées plus haut, nous y trouvons la preuve que presque toutes les enceintes urbaines, et particulièrement celles des Gaules, existaient avant leur promulgation. Voici la première, qui émane des empereurs Arcadius et Honorius, en 396. Elle est inscrite dans les deux codes de Théodose et de Justinien (2) :

« *Arcadius et Honorius Cæsario præfecto pretorii.*

« *Omnes provinciarum rectores litteris moneantur, ut sciant, ordines* (3) *atque incolas urbium singularum, muros vel novos debere facere, vel firmius veteres renovare : scilicet hoc pacto inpendiis ordinandis, ut adscriptio currat pro viribus singulorum : deinde scribantur pro æstimatione futuri operis territoria civium, ne plus poscatur aliquid, quam necessitas impetaverit : neve minus, ne instans impediatur effectus. Oportet namque per singula juga certa quæque distribui, ut par cunctis præbendorum sumptuum necessitas imponatur.* » (Dat. IX, kalend. april., Arcad. IV, Honor. III. A. A. coss.)

« Si cette constitution pouvait être considérée comme une loi générale pour tout l'empire, les savants qui l'ont invoquée pourraient y puiser un argument d'une certaine force. Mais une observation bien simple lui enlève toute

(1) *Abécédaire d'archéologie*, ère gallo-romaine, 2e édition, p. 623, par M. de Caumont.

(2) Loi 34, *De operibus publicis*, code Théodosien. — Loi 12, *De operibus publicis*, code Justinien.

(3) C'est-à-dire « *curiæ seu decuriones* ».

sa valeur. Césaire, auquel elle est adressée par les empereurs Arcadius et Honorius, était préfet du prétoire d'Orient, ainsi que le fait remarquer Godefroi dans son Commentaire sur le code Théodosien. Par conséquent la loi ne s'applique qu'à l'Orient. Elle est complétement étrangère à la Gaule. On n'en peut tirer aucune lumière pour l'époque de la construction des murs des villes de cette contrée. D'ailleurs, si elle enjoint aux curies municipales de bâtir de nouveaux remparts, « *muros vel novos debere facere*, » elle ordonne en même temps de réparer les anciens « *vel firmius veteres renovare.* » Donc il existait déjà beaucoup d'enceintes urbaines, et même leur vieillesse, quoique relative, nécessitait de nouveaux travaux. Donc la loi de 396, loin de nous donner l'origine première de ces grandes constructions militaires en Gaule, fournit au contraire une preuve de leur plus haute antiquité.

« La loi 36, au code Théodosien, *De operibus publicis,* adressée par les mêmes empereurs Arcadius et Honorius, en 397, à Astérius, comte d'Orient, à Antioche, n'apporte pas plus d'éléments pour la solution de la question; car, si elle nous apprend que les matériaux provenant de la démolition des temples ont été utilisés partout pour les fortifications, fait incontesté et incontestable, rien n'autorise à y voir une prescription nouvelle, et, en outre, de même que la précédente, elle n'était point destinée à la Gaule (1).

(1) Loi 36 au code Théodosien. *De operibus publicis.* — Imp. Arcadius et Honorius Asterio com. Orientis. Quoniam vias, pontes per quos itinera celebrantur, atque aquæductus, *muros* quinetiam, quæ ordinata dicitur, *ex demolitione templorum,* memoratis necessitatibus deputari censemus, quo ad perfectionem cuncta perveniant. Dat. kal. nov. Cæsario et Attics coss. (397).

« Il en faut dire autant d'une loi de l'an 408, renouvelée en 412, portées toutes les deux par les empereurs Honorius et Arcadius et adressées à Hercule, préfet du prétoire d'Illyrie, pour la répartition des charges fiscales occasionnées par la construction des murs. Elles sont spéciales à cette province, alors menacée par Alaric, *ad necessitates Illyricianas*, et ne sont peut-être que la répétition de constitutions semblables plus anciennes (1).

« Quant à la loi de 395, alléguée aussi par ceux qui veulent y trouver l'origine générale des murailles, il suffirait de faire remarquer qu'elle a été faite pour la Sicile. Mais ses prescriptions, qui n'ont point été exactement interprétées, ne s'appliquent pas uniquement aux remparts et n'y font peut-être aucune allusion. Honorius, en ordonnant de consacrer le tiers des revenus publics à la réparation *des murailles publiques, reparationi publicorum mœnium*, emploie des expressions qu'on ne saurait traduire par *murs fortifiés*. Godefroi, le savant commentateur du code Théodosien, les traduit avec plus de précision par édifices publics, *id est operum et ædificiorum publicorum* (2).

(1) Loi ult., *De equorum conlatione,* code Théodosien. — Imp. Honor. et Theod. a. a Herculio præfecto pretorii. Constructioni murorum et comparationi, transvectionique specierum universi sine ullo privilegio coartentur ad necessitates Illyricianas... Dat. III id. april. Constp. Basso et Philippo coss. — Loi 49, *De operibus publicis*, code Théodosien. Imp. Arcad. et Honor. Herculio præf. Illyrici. Constructioni murorum et comparationi... universi portione suæ possessionis et jugationis ad hæc mœnia cohartentur... Quod in partibus duntaxat Illyricianis nostram clementiam statuisse tua sublimitas recognoscat. Dat. V id april. Constantinop. DP. NN, Honor. IX et Theod. V. A. A. coss. (412).

(2) Loi 32, *De operibus publicis*, code Théodosien. — Imperatores Arcad. et Honorius a. a. Eusebio consulari Siciliæ. Ne

Ainsi donc, on ne trouve dans les lois romaines rien qui puisse fixer la construction des murs de villes de la Gaule dans les dernières années du IV[e] siècle ou au commencement du V[e]. Maintenant, interrogeons l'histoire ; elle nous répondra qu'il faut faire remonter beaucoup plus haut ce mouvement général de constructions militaires, inspiré par la crainte de dangers terribles et imminents. »

« Dès le règne de Valérien, en 253, les Germains et les Francs avaient ravagé la Gaule, et ils renouvelaient sans cesse leurs courses dévastatrices, malgré les efforts parfois victorieux d'Aurélien, alors tribun de la sixième légion, de Gallien, fils de l'empereur, et surtout du courageux Postume, duc de la frontière du Rhin. Sous Gallien (260), les invasions, compliquées de révoltes, deviennent générales. Postume, proclamé empereur par les Gaules à la place de Gallien, prince lâche et cruel, les arrêta quelque temps par ses victoires, mais, obligé de combattre Gallien qui voulait lui reprendre la Gaule, il fut assiégé dans une ville de cette province. Gallien, qui commandait le siége, y fut blessé d'un coup de flèche en faisant le tour des remparts, *muros circum iens sagitta ictus est*. Ce fait, rapporté par Trébellius Pollion prouve qu'il y avait déjà des villes fortifiées (1). Après la mort de Postume, les Germains

splendidissimæ urbes vel oppida vetustate labantur de reditibus fundorum juris reipublicæ tertiam partem reparationi publicorum mœnium et thermarum subustioni deputamus. Dat. XI kalend. Jul. Mediolani Olybrio et Probino coss. (395).

(1) Trébellius Pollion, dans dom Bouquet, t. I, p. 538. — Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. III.

reparurent en Gaule. Lollien les repoussa. Un nouvel empereur gaulois, Tétricus, surgit, pendant que Gallien, occupé en Illyrie par l'invasion des Hérules et des Goths, chargeait Cléodame et Athénée de Byzance de fortifier les places, circonstance remarquable dans la question qui nous occupe (267) (1). Il assiégea pendant sept mois Autun, qui ne voulait pas le reconnaître, et finit par s'en emparer de force (269). Donc cette ville était dès lors entourée de murailles (2). Aurélien fortifia Orléans et Dijon (274) (3). Or les murs de Dijon contiennent beaucoup de débris semblables à ceux des autres villes dont nous avons parlé plus haut (4).

« Les actes de saint Didier, évêque de Langres, racontant le siége de cette ville par Crocus, roi des Allamans, en mentionnent deux fois les murailles de la manière la plus précise. Ils disent qu'on essaya de les renforcer au moyen de gros quartiers de pierres, et que saint Didier organisa la résistance par son activité et son courage. Mais la terreur finit par s'emparer des habitants ; ils abandonnèrent les murailles, et les barbares, rompant les portes, mirent la ville à feu et à sang (5).

« Après la mort d'Aurélien, un déluge de Vandales, de Lyges, de Francs, de Bourguignons, franchissant les barrières du Rhin, inonda la Gaule. Soixante-dix villes les plus riches tombèrent en leur pouvoir (275) (6). Elles ne

(1) Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. III, p. 357.

(2) Idem, t. III, p. 370.

(3) Idem, t. III, p. 402.

(4) *Histoire de Bourgogne* par Courtépée, liv. II, p. 59, et appendice, p. 408.

(5) *Ex actis Desiderii ep. Ling.* dans dom Bouquet, t. I, p. 641.

(6) Vopiscus. — Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. III

furent délivrées que par l'empereur Probus, qui, par ses rapides et nombreuses victoires, détruisit une immense quantité de barbares et refoula le reste au-delà du Rhin (277). La Gaule offrit des couronnes d'or à son libérateur; on lui érigea même des arcs de triomphe, si l'on admet l'opinion, d'ailleurs assez vraisemblable, de ceux qui attribuent la construction de la porte de Mars, à Reims, à la reconnaissance des peuples envers ce grand prince (1).

« Le soulèvement des Bagaudes, produit par l'excès des impôts et les malheurs du temps, et des incursions de barbares germains, sans cesse renaissantes, nécessitèrent une nouvelle expédition de l'empereur Maximilien Hercule dans les Gaules (287). C'est à lui et à son collègue Dioclétien que l'antique Cularo, plus tard Grenoble, est redevable de ses murailles, comme nous l'apprennent deux inscriptions insérées dans le recueil de Gruter (2). Voilà une preuve sérieuse de la juste sollicitude de l'autorité impériale pour la construction des enceintes urbaines dès le IIIe siècle.

« Constance Chlore soutint une lutte vigoureuse contre les Francs, dès le commencement de son règne (293). Il rebâtit Autun et beaucoup d'autres villes des bords du Rhin ruinées par les guerres, pendant que Dioclétien for-

(1) Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. III, p. 426, 427.

(2) Gruter, p. 467.

DD. NN. impp. cæs. Gaïus Aurel, Valerius Diocletianus
P. P. invictus Augustus et imp. Cæsar Marcus Aurelius Valerius
Maximianus, pius, felix invictus Aug. muris
Cularonensibus cum interioribus ædificiis providentia
sua institutis atque perfectis portam romanam Joviam
vocari jusserunt.

tifiait de son côté les places de l'Orient (1). Mais, malgré tous ces efforts, les barbares ne laissaient que peu de repos aux Romains. Surpris par une irruption soudaine des Allemands, Constance Chlore fut obligé de battre en retraite sur Langres avec tant de précipitation, qu'arrivé devant cette ville, dont les portes étaient fermées à cause du danger, il fut réduit à se faire hisser, au moyen de cordes, par-dessus les murailles. *Nam quum repente barbaris ingruentibus, intra civitatem esset coactus tam præcipiti necessitate, ut clausis portis per murum funibus tolleretur*. Il en sortit bientôt pour infliger aux barbares une défaite complète. Cet événement, placé en 297 par les uns, en 301 par les autres, confirme l'existence des remparts de Langres (2).

« Constantin continua avec succès la lutte contre les Francs, toujours ennemis acharnés de l'Empire. Il fit réparer les murailles de Trèves, embellit Autun et Arles (3). En 341, les Francs reparurent dans les Gaules, qu'ils ravagèrent. L'empereur Constant ne les éloigna qu'avec la plus grande peine. En 351, profitant de la révolte de Magnence, ils entrèrent de nouveau en Gaule avec les Alamans, pillèrent beaucoup de villes, commirent partout d'affreux ravages durant plusieurs années, malgré les efforts peu énergiques et peu efficaces de Constance (4). Il fallut les talents militaires de Julien pour mettre fin à ce fléau.

« Lorsque ce prince arriva en Gaule en 356, Autun était

(1) Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. IV, p. 27, 29, 41.

(2) Eutrope, *Hist. romana*, liv. IX. Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. IV, p. 42.

(3) Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. IV, p. 97, 111, 147, 168.

(4) Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. IV, p. 332, 370 et suiv.

assiégé par les barbares, qui ne purent s'en emparer. Donc la ville était fortifiée. Après avoir traversé un pays infesté de bandes ennemies, il arriva à Troyes, dont on osa à peine lui ouvrir les portes, ce qui prouve qu'il y avait une enceinte. De là, il alla battre les Alamans en Alsace et leur enlever plusieurs villes du Rhin, entre autres Cologne; puis il vint prendre ses quartiers d'hiver à Sens (1). Les barbares ayant appris qu'il avait peu de forces à sa disposition, accoururent inopinément et en grand nombre pour l'y assiéger. Mais la ville était très-bien fortifiée : *clausa ergo urbe, murorumque in tuta parte firmata*, dit Ammien Marcellin. Le courage et les bonnes dispositions militaires de Julien firent le reste. Après un mois de siége, les barbares se retirèrent découragés (2). Sens avait donc une enceinte en 356; voilà un fait certain. Or les matériaux dont elle se composait sont exactement semblables, nous l'avons vu plus haut, à ceux des murailles de Poitiers et des autres villes de la Gaule. Donc il y a tout lieu d'en conclure qu'elles sont à peu près contemporaines.

« Pendant que Julien préparait une campagne décisive et rebâtissait Saverne, les Alamans parurent tout à coup devant Lyon, qu'ils eussent pris et pillé, si les portes n'eussent pas été fermées immédiatement. Ils ne purent donc ravager que ce qui se trouvait en dehors de la place, et furent taillés en pièces dans leur retraite : *Lugdunum incautam... nisu valido concremassent, ni clausis aditibus repercussi, quidquid extra oppidum potuit inveniri, vastassent* (357) (3). Ainsi Lyon dut son salut à ses murailles. Julien remporta une grande victoire sur les barbares près

(1) Tillemont, *Hist. des Empereurs*, t. IV, p. 413, 414.

(2) Ammien Marcellin, liv. XVI, chap. III et IV.

(3) Ammien Marcellin, liv. XVI, ch. XI.

de Strasbourg peu de temps après, les expulsa complétement et rebâtit les murailles des places du Rhin (1). L'empereur Valentinien I[er], qui se signala aussi par ses victoires sur les Francs et les Alamans, fortifia avec le plus grand soin la frontière du Rhin (368-369) (2).

« Il est inutile d'insister davantage sur les guerres continuelles que l'empire romain eut à soutenir contre les barbares jusqu'au moment de sa ruine, pour prouver l'existence des enceintes urbaines bien avant les lois de la fin du IV[e] siècle qui y font allusion. En présence de ces surprises désastreuses, de ces ravages périodiques, de ces dangers perpétuels depuis le milieu du III[e] siècle, il est clair que l'autorité impériale ou, à son défaut, les administrations locales, n'ont pas commis la négligence d'attendre si tard pour prendre d'énergiques mesures de défense. Mais il existe un texte précieux qui apporte en faveur de cette vérité un argument puissant. Ausone, dans l'éloge de Bordeaux, sa ville natale, s'exprime ainsi :

Quadrua murorum species, sic turribus altis
Ardua, ut aerias intrent fastigia nubes (3).

« Voilà qui est décisif. Le poëte constate l'existence de l'enceinte de Bordeaux. Elle était carrée et garnie de hautes tours (4). Or, Ausone vivait au milieu du IV[e] siècle.

(1) Tillemont, *Hist. des empereurs.*

(2) Idem.

(3) *Œuvres d'Ausone,* t. II, p. 169, éd. 179, ordo nobilium urbium.

(4) On peut voir le plan de l'enceinte romaine de Bordeaux reproduit dans l'*Abécédaire d'archéologie* de M. de Caumont, d'après des données anciennes exactes et les découvertes mo-

Il fut le précepteur de l'empereur Gratien. Donc Bordeaux n'a pas attendu, pour s'entourer de murailles, les lois, d'ailleurs si peu concluantes, des années 395, 396, 397, etc. D'un autre côté, leurs matériaux réunis de toutes parts aux dépens des monuments, leur mode de construction, leur périmètre relativement restreint offrent tant d'analogie avec ce qui a été observé à Poitiers, à Tours, à Bourges, à Sens, à Dijon, etc., qu'on est bien obligé d'en tirer une conclusion semblable pour les remparts de toutes ces villes.

« S'il est avéré que les remparts de Bordeaux étaient construits, au plus tard, dès le milieu du IVe siècle, à plus forte raison doit-on en dire autant de ceux de Poitiers, situés bien plus avant sur la route des invasions. En effet, n'est-il pas raisonnable d'admettre que les villes de l'Est, plus exposées, ont dû se fortifier les premières dès le IIIe siècle, tandis que celles du centre, de l'ouest et du sud-ouest n'ont pourvu à leur défense qu'un peu plus tard, à mesure que les invasions se rapprochaient et devenaient plus audacieuses? Cependant, quand on réfléchit à la ressemblance si parfaite des remparts de Sens et de Bordeaux, dont l'existence au milieu du IVe siècle est hors de doute, avec ceux de Poitiers, ville située en un lieu intermédiaire entre ces deux points extrêmes, on se demande s'ils n'ont point surgi partout au même moment. Alors, ce ne serait pas seulement au milieu du IVe siècle qu'il faudrait fixer la date de leur construction, il faudrait la faire remonter au commencement du siècle, c'est-à-dire à l'administration si prévoyante de Constance Chlore et de

dernes. Elle était rectangulaire, ainsi que le dit Ausone. On la trouve aussi dans le tome I de l'*Histoire de Bordeaux*, par O'Reilly.

Constantin. Il n'est pas supposable que les villes, comme Sens par exemple, placées dans une région très-exposée, aient attendu plus tard pour se fortifier. Les guerres civiles sous Gallien et la terrible invasion repoussée par Probus les avaient nécessairement contraintes par la terreur à songer à leur défense. Plusieurs même, telles qu'Autun, Dijon, s'étaient déjà entourées de murailles. En admettant l'époque de Constantin comme date de l'enceinte de Poitiers, on ne risque donc pas de s'égarer beaucoup. Le caractère de certaines inscriptions trouvées dans ses fondations ne semble pas permettre de lui assigner une origine plus ancienne. Mais, d'un autre côté, les considérations générales exposées plus haut donnent la certitude de son existence au milieu du IVe siècle. »

« Ces épaisses murailles furent impuissantes à sauver la société romaine. En vain l'Empire, à bout de ressources et prenant partout à sa solde des tribus barbares, plaça-t-il à Poitiers un corps de Sarmates et de Taifales, commandés par un préfet, pour défendre la province (1) ; le flot toujours montant, quoique souvent repoussé, finit par emporter toutes les barrières et s'étendit sur toute la surface du territoire. En 407, un déluge de Vandales, de Quades, de Gépides, d'Alains, de Burgondes, d'Hérules, de Saxons, d'Alamans, inonda la Gaule jusqu'aux Pyrénées. « Tout est ravagé dans les Aquitaines, la Novempopulanie, les

(1) *Notitia dignitatum*, apud dom Bouquet, t. I.

Lyonnaises et les Narbonnaises, écrit saint Jérôme, à l'exception d'un petit nombre de villes que le glaive menace au dehors et que la faim tourmente au dedans (1). » Poitiers, sans aucun doute, éprouva le sort commun. Les Vandales le ravagèrent, puis les Visigoths, qui l'enlevèrent à l'empire romain expirant, et en prirent possession régulière au milieu du ve siècle (2).

« Malgré les dévastations et la confusion générales, la puissante organisation romaine survécut à la chute de l'Empire. Les conquérants barbares n'auraient point été capables de créer rien de plus parfait. Ils se l'approprièrent et l'utilisèrent pour la consolidation de leur nouveau pouvoir. Les murailles des villes, comme beaucoup d'autres monuments, furent conservées. Les barbares se gardèrent bien de les détruire, car ils en avaient besoin pour leur défense ou leurs usages. Voilà ce qui explique comment tant de constructions de l'antiquité étaient encore debout au commencement du moyen âge.

« Devenus maîtres de Poitiers, les Visigoths ne prirent donc pas la peine d'élever, comme on l'a prétendu, de nouveaux remparts avec les ruines des monuments. Ils se contentèrent avec raison de ceux si solidement édifiés par les vaincus. Ces remparts servirent aussi aux rois francs durant leurs guerres intestines, dont le Poitou fut souvent le théâtre et l'enjeu. Grégoire de Tours les mentionne

(1) *Sancti Hieron*, *epistola* (an 409), apud dom Bouquet, t. I, p. 744.

(2) Thibaudeau, *Hist. du Poitou*, t. I, p. 54, éd. 1782. L'auteur, précisant les faits, prétend que les Vandales pillèrent l'église Saint-Hilaire, et que les Goths assiégèrent Poitiers en 453. Mais il ne cite pas les sources où il a puisé.

d'une manière expresse en l'an 580 (1). Ils sauvèrent peut-être la ville de sa ruine, lors du passage des Sarrasins en 732. En effet, les chroniques, en racontant cet événement, ne parlent que de l'incendie de la basilique de Saint-Hilaire, située, comme on le sait, en dehors de l'enceinte antique. Ils ne la préservèrent point, il est vrai, des ravages des Normands au IX[e] siècle. Mais ils furent plus efficaces au mois d'août 955, lorsque Lothaire et son tuteur Hugues le Grand, mécontents de Guillaume Tête-d'Étoupes, duc d'Aquitaine, vinrent assiéger Poitiers. Après deux mois d'efforts inutiles, l'armée de Lothaire fut obligée de lever le siége, n'ayant réussi qu'à forcer et incendier le quartier Sainte-Radégonde, contigu aux murs, mais bâti en dehors de la place. « *Castrum tamen sanctæ Radegundis urbi contiguum Ragenaldus comes clandestina irruptione cepit, et succensum est* (2). » Donc la vieille enceinte subsistait encore et rendait des services au X[e] siècle. On s'était contenté d'ajouter quelques fortifications pour protéger certains sanctuaires vénérés et les quartiers suburbains qui les environnaient, tels que Saint-Hilaire et Sainte-Radégonde.

« Bientôt on sentit le besoin d'entourer toute la colline de Poitiers d'une nouvelle muraille. Cet immense travail, qui serait, d'après Thibaudeau, l'œuvre de Henri II Plantagenet, second époux d'Éléonore d'Aquitaine, doit être attribué avec beaucoup plus de vraisemblance à Philippe-

(1) *Historia Francorum*, liv. V, ch. XLII. « *Apud Pictavensem civitatem lupus ex silvis veniens, per portam ingressus est : clausisque portis infra muros ipsius urbis oppressus, occisus est.* »

(2) Besly, *Hist. des comtes de Poitou*, p. 44, 254, d'après les chroniques de Frodoard et d'Aimoin.

Auguste. Ainsi le pense Allard La Reynière (1), et il a dû puiser, sans doute, son sentiment dans Rigord et Guillaume le Breton, qui disent positivement qu'en 1206 le roi de France fortifia la ville de Poitiers, « *civitatem Pictavis munivit* (2). »

« C'est alors bien certainement que le rempart gallo-romain fut abandonné et livré à la démolition ou à la discrétion de la propriété particulière. Ses fondations si riches en beaux matériaux furent exploitées comme une véritable carrière. Il en résulta sur tout son parcours des excavations qu'on s'empressa d'affecter aux usages domestiques. L'étude attentive de ce qui en reste nous a révélé son histoire, et aussi un peu celle de la cité romaine de Poitiers. De nouvelles découvertes nous divulgueront, espérons-le, les secrets qu'il peut encore recéler pendant longtemps. »

Nous félicitons la Société des Antiquaires de l'Ouest de ses patientes recherches et des précieux résultats qu'elle a obtenus. Une des premières par ordre de date, des nombreuses Sociétés de province créées sous l'influence du mouvement archéologique provoqué il y a quarante ans par M. de Caumont, elle est demeurée au premier rang par l'importance de ses travaux, par leur bonne et utile direction, et par la persévérance avec laquelle elle n'a cessé d'étudier les monuments antiques du Poitou. Ce que nous louons surtout chez elle, c'est de ne pas craindre de reprendre à nouveau des études déjà anciennes, pour les compléter et pour rectifier même, au besoin, des erreurs

(1) *Errata* de l'*Abrégé de l'hist. du Poitou* de Thibaudeau, par Allard La Reynière, p. 14, 19.

(2) *Recueil des historiens de France*, par dom Bouquet, t. XVII, p. 60, 81.

que l'état de la science archéologique, à son début, rendait pour ainsi dire inévitables. Nous ne saurions également trop féliciter M. Ledain des savantes déductions qu'il a su tirer des découvertes dont il a offert le compte rendu. Un travail tel que celui de notre honorable confrère, peut être présenté avec confiance aux amis et aux détracteurs de l'archéologie. Les premiers s'en réjouiront et en feront leur profit; les seconds seront forcés de reconnaître l'utilité pratique d'une science qu'ils ne considèrent que comme un innocent passe-temps à l'usage des oisifs.

G. de Cougny.

LE BRONZE

DANS L'OUEST DE L'EUROPE

AUX TEMPS PRÉHISTORIQUES

PAR M. P. DE CESSAC

INSPECTEUR DU DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

L'introduction du bronze dans l'ouest de l'Europe a été l'objet de bien des systèmes divers. Les uns l'ont fait venir du Nord, les autres de l'Orient, ceux-ci de l'Etrurie, ceux-là de l'Egypte. M. Desor demande qu'on en cherche l'origine antérieurement aux Phéniciens et aux Carthaginois, chez « quelque peuple navigateur et commerçant qui aurait trafiqué, par les ports de la Ligurie, avec les peuples de l'âge du bronze des lacs d'Italie » (1). M. Alexandre Bertrand termine sa remarquable note sur « deux mors de cheval, en bronze » qu'il vient de publier dans le numéro de mai de la *Revue archéologique*, en disant qu'il faut chercher le centre important qui fournissait cet alliage, non en Italie, non en Grèce, mais au pied du Caucase, d'où il rayonnait sur la presqu'île Cimbrique (Jutland) par la vallée du Dniéper ; sur les Alpes, par la vallée du Danube, suivant des routes signalées, depuis longtemps, par M. A. Maury (2).

De mon côté, j'ai avancé dans mon « *Coup d'œil sur*

(1) Desor, *Palafittes du lac de Neuchâtel,* p. 124.

(2) *Revue archéologique, nouvelle série,* t. 25, p. 332.

l'homme préhistorique dans la Creuse », présenté au Congrès de la Sorbonne en 1870, que les objets en bronze, découverts en France, étaient le produit de l'industrie indigène. C'est ce que je voudrais prouver aujourd'hui en faisant connaître les circonstances dans lesquelles, à mon avis, cette fabrication prit naissance.

Le bronze est un mélange de cuivre et d'étain dont la proportion normale est de 90 de cuivre et de 10 d'étain. Avant d'aller chercher le bronze hors de nos régions, voyons d'abord si la matière première n'y existe pas en quantité notable et si elle n'a pas été exploitée à ces âges primitifs.

Les mines de cuivre sont nombreuses dans l'ouest de l'Europe. Seulement, comme la plupart ont continué à être exploitées jusqu'à une époque relativement assez moderne, ou le sont encore de nos jours, il est difficile d'indiquer celles qui le furent aux temps préhistoriques. Je me bornerai à citer les suivantes qui toutes portent, d'après les auteurs (1), des signes indubitables d'exploitation romaine et même antérieure.

Le cuivre a été exploité, à ces époques antiques, à Vaudrevanges, près Sarrelouis, où a eu lieu récemment la belle découverte d'objets de bronze, recueillie par M. Victor Simon, de Metz, et acquise depuis par le musée de Saint-Germain ; à Rozières, près Carmeaux (Tarn) ; à Baigorry (Basses-Pyrénées) ; au Coffre (Ariége) ; à Chessy (Rhône) ; à Cabrières (Hérault) ; en Espagne, à la montagne de Haya (2) ; à Melagro (Asturies), où l'on a découvert des marteaux en quartzite ; à Cerro-Muriano (près

(1) Daubrée, *Aperçu historique sur l'exploitation des métaux. Revue archéologique*, 1868. Tirage à part.

(2) Ibid.

Cordoue), la plus antique exploitation de cuivre d'après Casiano de Prado, car elle remonterait, suivant lui, à la fin de l'époque de la pierre et au début de l'âge du bronze. De nombreux marteaux en diorite, des ciseaux et des manches en bois de cerf, ont été découverts dans les résidus de cette mine, encore si riche, qu'ils suffisent à alimenter l'exploitation actuelle (1) ; à Huelva, où un nombre considérable de marteaux, également en diorite, ont été recueillis (2) ; à Rio-Tinto (Andalousie) ; en Portugal, à San-Domingos. Ces deux dernières, exploitées par les Phéniciens et les Carthaginois, le sont encore par les mineurs de nos jours ; en Angleterre, dans le Cornwall (3).

Au surplus personne n'a songé à regarder le cuivre comme fourni par le commerce. Mais il n'en est pas ainsi de l'étain, dont on cherche le lieu d'origine tantôt au nord, tantôt au sud, et que l'on considère le plus souvent comme le résultat du trafic des Phéniciens.

Cependant ses mines sont aussi nombreuses que celles de cuivre et les traces antiques d'exploitation sont encore visibles.

De vastes excavations, résultant de l'extraction de l'étain, existent, sur une grande étendue de terrain, à Vaury (Haute-Vienne) ; à Montebras (Creuse) ; à la Villeder (Morbihan) ; à la Lizolles (Allier) (4).

(1) *Matériaux pour l'Histoire primitive de l'homme,* 2e année, p. 10 ; *Ibid.,* 4e année, p. 234. Dans une des mines des Asturies, on a découvert des haches de bronze. (Daubrée, *Aperçu*, p. 1.)

(2) *Ibid.,* 8e année, p. 50.

(3) Daubrée, *Aperçu,* p. 1, 15 et 16.

(4) Daubrée, *Ibid.* et *Matériaux,* 5e année, p. 261.

D'après les ingénieurs qui les ont étudiés (1), les travaux de Montebras remonteraient à l'époque gauloise, c'est-à-dire préhistorique. M. Daubrée a fait remarquer que l'étamage fut découvert, au rapport de Pline, par les Bituriges, et que Montebras, certainement, devait faire partie de leur territoire. M. le docteur Chaussat, membre de la Société française d'Archéologie, a exprimé l'opinion que la turquoise (calaïte ou callaïs de Pline), fort abondante dans cette mine avait dû y faire l'objet de recherches spéciales (2). D'un autre côté les travaux qui viennent d'être repris ont fourni deux monnaies gauloises ; une monnaie de la colonie de Nîmes ; plusieurs meules de moulins à bras ayant servi à la trituration du minerai ; une grosse perle allongée en agate rubanée ; des éclats de silex ; quelques débris de poteries grossières ; et, enfin, dans une ancienne galerie, un squelette humain écrasé par la chute d'un rocher, présentant, d'après M. le docteur Chaussat, divers caractères ostéologiques que n'offrent plus les squelettes de nos jours, et, à côté, la pioche de fer qui avait dû lui servir.

A la Villeder, on a trouvé une hache en pierre polie, une hache en bronze, des débris de tuiles et de poteries, des restes de conduits qui portaient l'eau aux placers pour le lavage des sables métallifères et des

(1) Mallard, *Bull. soc. des Sc. nat. et arch. de la Creuse*, 1859, et note sur les *Gisements stannifères du Limousin et de la Marche*, 1867 ; Daubrée, *Aperçu.....*

(2) Moissenet, *Mémoire sur un nouveau fluophosphate trouvé dans le gîte d'étain de Montebras* (*Creuse*), 1870. *Callais sapphirum imitatur candidior et littoroso mari similis,* dit Pline, livre 37, ligne 43, édition in-fol. de Michaël Fezandat, 1543. Cf. Damour, sur le callaïs, *Mat.* 1re année. p. 207.

monticules de scories parsemées de grains d'étain (1).

Les travaux d'exploitation de Vaury et de la Lizolles (2), étant identiques à ceux de Montebras et de la Villeder, doivent nécessairement remonter à la même période.

Mais à ces gisements ne se bornent point les mines d'étain connues en France. On en a signalé dans le département de la Corrèze (3); à Echassières (Puy-de-Dôme) (4). M. l'ingénieur des mines Mallard (5) regarde comme des exploitations de ce métal les fouilles antiques si nombreuses de la Creuse et de la Haute-Vienne, établies sur le même système que celles de Vaury et de Montebras, pour lesquelles cependant je n'oserais être aussi affirmatif que lui. Enfin les gîtes de la Villeder se relient à ceux de Pénestin et de Pyriac, dont la situation à l'embouchure de la Vilaine et de la Loire, en face des îles de Noirmoutier, de Belle-Ile, de Houët, etc., a fait dire à M. l'ingénieur Simonin, que là peut-être étaient les Cassitérides sur lesquelles on a tant discuté sans se mettre d'accord (6).

L'Angleterre possède les amas de Carclaze, près Saint-Austell; du Mont-Saint-Michel, dans la baie de Penzance; de Verrhy, dans la même baie; de Treviddenball, paroisse de Madron; de Bottalack et de Grills'Bunny, paroisse de Saint-Just (7);

(1) *Matériaux*, 2e année, p. 328; 3e année, p. 100.

(2) *Matériaux*, 5e année, p. 261.

(3) *Ibid.* 5e année, p. 264.

(4) Noguès, *la Minéralogie et la Minéralurgie* à l'exposition universelle de 1867.

(5) *Note sur les gisements stannifères du Limousin et de la Marche.*

(6) *Matériaux*, 2e année, p. 328.

(7) Daubrée, *Mémoires sur le gisement, etc., des amas de minerai d'étain*, 1841.

L'Allemagne, ceux de Geyer, de Zinnwald, d'Altemberg, de l'Auersberg (1);

L'Espagne ceux de Zamora, d'Almeira, etc. (2).

Ces mines sont donc fort nombreuses et répandues partout dans l'ouest de l'Europe.

Quant à leur mode d'exploitation, elle devait avoir lieu par le procédé encore en usage en Saxe, à Geyer, et dans le Hartz, au Ramelsberg, où l'on allume, le long des galeries, des morceaux de bois pour fissurer la roche par une inégalité de dilatation et de contraction et la rendre ainsi plus facile à abattre (3). Casiano de Prado a constaté l'emploi de ce système dans la mine de cuivre des Asturies, dans laquelle l'excavation avait lieu au moyen du feu et d'outils de pierre et de corne de cerf. Les anciennes mines de cuivre de l'Amérique, au lac Supérieur, étaient exploitées à l'aide du même moyen. Les instruments de pierre étaient enmanchés avec des racines très-résistantes au lieu de l'être avec des cornes de cerf, comme dans les Asturies (4). Ce système paraît donc avoir été général à l'époque dont je parle.

Les deux métaux qui entrent dans la composition du bronze existaient en grande abondance dans l'ouest de l'Europe; ils y furent exploités aux âges préhistoriques; il n'est donc pas besoin de faire venir de pays éloignés, soit les matières premières, soit les objets tout fabriqués.

Cependant voici la preuve que l'étain n'était pas transporté au loin pour revenir transformé en objets de bronze.

(1) Daubrée, *Mémoires sur le gisement des amas d'étain.*

(2) Noguès, Loc. cit.

(3) Daubrée, *Mémoires sur le gisement des amas d'étain,* p. 17, note.

(4) *Matériaux,* 2e année, p. 133.

D'après M. de Fellenberg, cette supposition est combattue par la composition si différente des bronzes des divers peuples ; par les proportions si variables entre le cuivre et l'étain et par les éléments accidentels si inégaux qu'on y rencontre ; enfin, par la découverte de nombreuses fonderies qui prouvent que la fonte du bronze était une industrie indigène chez presque toutes les populations qui y employaient l'étain du commerce (je dirai, pour l'ouest de l'Europe l'étain indigène) et le cuivre des exploitations les plus rapprochées, ce qui seul peut expliquer la présence dans les bronzes d'éléments accidentels si divers (1).

A ces preuves, j'ajouterai la forme spéciale à chaque région de divers objets de bronze, localisation surtout évidente pour les haches, comme on peut s'en assurer par la classification de ces petits instruments, publiée par la Commission de la *Topographie des Gaules ;* et, enfin, par la découverte de moules d'objets de bronze rencontrés déjà en bien des lieux (2).

Maintenant que j'ai démontré, il me semble, que tous les éléments du bronze existaient en abondance dans l'ouest de l'Europe; que les mines qui les produisaient furent exploitées à l'époque qui nous occupe ; que la localisation de divers objets en bronze, la découverte de moules et de ce que l'on a appelé des fonderies mettaient hors de doute la fabrication de cet alliage dans nos pays, il me reste à faire connaître les circonstances de l'introduction du

(1) *Matériaux,* 1re année, p. 482.

(2) Cochet, *Moules de haches et de lances en bronze*, trouvés près Honfleur. *Revue archéologique*, septembre 1867. Un certain nombre de ces moules existent dans les divers musées d'Europe.

bronze dans l'ouest de l'Europe et l'époque à laquelle elle eut lieu.

Les découvertes des géologues, dans ces dernières années, ont mis hors de doute l'existence de l'homme dans l'ouest de l'Europe avant la dernière grande révolution du globe (1), qui mit fin aux temps géologiques et donna à notre continent sa forme et son relief actuels.

Leurs observations nous ont également fait connaître que cet homme n'en était encore qu'à l'usage de la pierre taillée par éclat, — l'âge primitif de la pierre, — lorsqu'il disparut, lui et sa civilisation.

De son côté, l'histoire enseigne que les métaux furent découverts durant cette période géologique de l'humanité, que Tubal-Caïn, le Vulcain de la mythologie, forgeait le bronze et le fer.

On est donc en droit de demander si l'homme qui habita nos contrées à ces âges lointains appartenait aux races qui employèrent les métaux. Les observations faites jusqu'à ce jour sont unanimes pour répondre que non, et cependant la découverte dans des couches géologiques d'instruments de métal, peut un jour changer ce résultat.

(1) Mortillet, *l'Homme fossile*, 1862, p. 9. Suivant M le professeur Hébert, entre les cavernes de l'époque de la pierre taillée et celle de la pierre polie, « se place une lacune profonde répondant à l'époque où se déposaient dans nos pays, alors inhabitables, l'argile à cailloux anguleux » qui recouvre non-seulement les vallées, mais encore les plateaux. Ce dépôt repose indistinctement, en allant de haut en bas : 1° sur une couche limoneuse qu'il a profondément ravinée ; et 2° sur un dépôt de cailloux roulés qui a rempli le fond des cavernes. Tout cet ensemble appartient à l'époque quaternaire. (Congrès de Bruxelles, *Mat.* 8e année, p. 418.)

Toutefois, en face de l'immense quantité de recherches faites jusqu'à ce jour, devant l'affirmation de M. Lyell (1), que les instruments de métal auraient pu se conserver dans les couches géologiques si elles en avaient recélé, il est permis de croire que l'homme des temps géologiques ne connut pas l'usage des métaux, et que toute l'évolution de sa civilisation si avancée ou du moins si artistique dans le sud de la France et peut-être en Belgique, s'exerça seulement avec l'os et le silex pour toute matière première.

MM. Lartet et Christy, il est vrai, ont découvert, dans une grotte du midi de la France, celle de Laugerie, un fragment de bronze tout à fait irrégulier, ressemblant à ces fragments qui s'échappent des creusets ou des moules au moment des coulées ; mais ce fait est unique, un mélange d'objets de périodes diverses a pu s'effectuer et, d'ailleurs, la complication de composition de ce bronze dans lequel se trouve du plomb, du zinc et des traces de fer, me fait douter qu'il ait jamais appartenu à cet âge primitif de l'humanité dans nos contrées (2).

Il en est ainsi du morceau de fer englobé dans une lave quaternaire des bords du Rhin, signalé par M. Shaffausen, au congrès de Copenhague ; car, ainsi que l'a fait observer M. Hébert au même congrès, il ne suffit pas de savoir que la pièce est au musée de Bonn, il faut encore en établir l'authenticité, car une lave peut aussi bien venir du Vésuve que des bords du Rhin (3).

(1) Lubbock, *l'Homme avant l'histoire*, p. 334 de la traduction française.

(2) Voir *Matériaux*, 3e année, p. 55, ce qui est dit au sujet des haches à douille carrée de Moussaye, analysées par M. Desor.

(3) *Matériaux*, 5e année, p. 520.

Mais si l'homme des temps géologiques ne connut pas, dans nos contrées, l'usage des métaux, il n'en fut pas de même de l'homme qui lui succéda à l'époque moderne ; cet homme appartenait à une civilisation toute différente. L'observation directe des faits nous le montre pasteur et agriculteur; l'histoire nous apprend qu'il appartenait à des races orientales dont la civilisation était avancée, et, au dire de M. Pictet, de Genève, la philologie démontre qu'il avait conservé le souvenir de l'usage des métaux. Cependant, quand il arriva dans l'ouest de l'Europe, il en était au dernier âge de la pierre, celui de la pierre polie.

Cette contradiction apparente s'explique facilement.

Si les moyens de communication rendent de nos jours les voyages faciles ; si l'industrie des contrées qu'on parcourt permet de renouveler les objets qui s'usent dans la route, il n'en pouvait être ainsi à l'époque où la première migration eut lieu dans nos contrées. Quels que fussent donc les approvisionnements que purent faire ces émigrants, dans un aussi long trajet à travers des pays déserts, couverts de bois et de marécages, qui retardaient leur marche et la rendaient des plus difficiles, les outils de métal durent s'user à la longue; les pays vierges qu'ils parcouraient n'en produisaient pas encore; le commerce qui n'existait pas à cette époque ne pouvait les remplacer, ils en revinrent donc forcément (comme les premiers habitants de l'ouest, aux époques géologiques) à l'usage de la pierre. Mais, conservant, autant que faire se pouvait, les habitudes de leur ancienne industrie, de même qu'ils avaient poli leurs outils de métal, ils polirent les pierres dont ils fabriquèrent leurs nouveaux instruments.

Cette nécessité de remplacer le métal qui disparaissait par la pierre, qui est partout sous la main, doit s'être présentée de bonne heure dans ce long et pénible voyage,

si les haches en jade et en néphrite viennent bien d'Orient, comme l'affirment les minéralogistes qui n'ont pas encore connu de gisement de ces roches en Occident.

Mais aussitôt que ces populations se furent établies dans leur nouvelle patrie, qu'elles s'y furent installées, leur première préoccupation dut être de rechercher les mines qui devaient leur permettre de remplacer les instruments qui leur faisaient depuis si longtemps défaut. Avec la connaissance première conservée, cette recherche ne dut pas être, relativement, extrêmement longue. Ils y exploitèrent d'abord le cuivre et le bronze, dont l'alliage, sans autre opération, leur procura les divers objets dont le besoin était le plus pressant ; puis ils travaillèrent le fer, dont le traitement métallurgique, plus compliqué, demande plus de temps et de travail, mais qui donne des produits plus perfectionnés. Ainsi se trouverait expliquée cette étrange anomalie de l'emploi d'un alliage avant un métal pur qui étonne tant les métallurgistes.

Je sens combien cette nouvelle manière d'envisager les trois âges primitifs de l'humanité dans notre Occident a besoin d'être appuyée de preuves sérieuses. Une de celles qui pour moi seraient des plus convaincantes, c'est que les trois âges de la pierre polie, du bronze et du fer primitif des antiquaires danois, ne sont pas parfaitement tranchés dans le sud-ouest de l'Europe, comme l'ont fait remarquer, au congrès de Copenhague, pour le bronze du moins et le fer, MM. Desor et Alexandre Bertrand (1). En effet, s'il est certain que l'homme de la pierre polie éleva des dolmens, il est certain aussi que ceux du nord-est ne renferment *jamais* de métal ; que ceux du nord-ouest en présentent *exceptionnellement ;* enfin que ceux du sud en

(1) *Matériaux,* 5e année, p. 547.

montrent *plus fréquemment* (1) ; et j'ajouterai même que ces derniers ont peut-être offert des traces de fer (2). Or, si ces peuples s'étendirent du midi au nord, comme le pensent MM. Worsaae et Desor (3), et vinrent dans l'ouest de l'Europe par la vallée du Danube et les Alpes, comme le dit M. Alexandre Bertrand, du peuple qui, suivant lui, apporta le bronze, les dolmens du sud furent les premiers qu'ils élevèrent en France. Ce ne serait que plus tard que furent édifiés ceux du nord-ouest, puis ceux du nord-est (4). Aussi les derniers subsistants des objets de métal, apportés d'Orient, avaient-ils disparu, et ces peuples ne purent y placer, avec les objets de pierre que renferment tous les dolmens, que des haches et des objets de parure en pierre, venant d'Orient ; c'était encore des reliques du pays d'origine, un souvenir des péripéties d'un long voyage. Une idée religieuse s'attacha nécessairement aux objets de cette nature, et c'est ainsi que s'expliquerait la présence de haches de pierre jusques dans les sépultures franques, présence que j'ai signalée dans mon « *Coup d'œil sur l'homme préhistorique dans la Creuse.* »

Cette théorie serait singulièrement étayée, s'il m'était possible de montrer dans les objets de bronze ou de fer qui nous restent, ceux qui proviennent d'Orient. Mais ce tra-

(1) De Bonstetten, *Essai sur les Dolmens,* p. 46.

(2) Dolmen de l'Aveyron, *Matériaux,* p. 140 ; Dolmen de la Corrèze, *Ibid.*, 6e et 7e années, p. 406, etc.

(3) Congrès préhist. de Bruxelles, *Matériaux,* 8e année, p. 493.

(4) La seule raison que donne M. de Bonstetten pour faire venir, *par le nord,* le peuple des dolmens, c'est que l'âge de la pierre, ayant nécessairement précédé celui du bronze, et les dolmens du nord-est ne contenant que de la pierre, tandis que ceux du sud renferment des objets de métal ; on ne peut leur supposer d'autre itinéraire. (*Loc. cit.*, p. 46.)

vail est au-dessus de mes forces; et, d'ailleurs, l'industrie de ces contrées, à cette époque, est peu connue, et il me manquerait, en tous cas, les éléments nécessaires qui ne se rencontrent, en nombre suffisant, que dans les grands musées de l'Europe. Je l'abandonne donc à ceux, mieux placés que moi, qu'une aptitude spéciale et des études premières ont préparé à ce travail. Je dirai seulement que de même que pour les monnaies gauloises, celles de meilleur style sont regardées comme les plus anciennes, qu'il en est ainsi pour l'émaillerie champlevée de Limoges, les objets les plus purs de forme sont ceux qu'apportèrent avec eux les premiers habitants de notre sol. Les premiers objets qu'ils fabriquèrent dans leur nouvelle patrie durent rappeler encore, d'assez loin probablement, ce même style et ces mêmes formes ; et ce ne fut que plus tard, lorsque l'industrie fut régulièrement établie, qu'une influence, ou des influences étrangères purent se faire sentir. Mais, déjà, il n'y avait plus d'âge de bronze proprement dit, le fer était partout en usage dans nos contrées.

En terminant, j'ajouterai que ce premier peuple ne fut évidemment pas le seul qui vint se fixer sur notre sol. L'histoire nous montre une succession d'invasions pareilles et l'anthropologie des races diverses jusque dans le peuple des dolmens (1). Ainsi se complique le problème que j'ai cherché à résoudre ; car tant que des colonies ne se fixèrent pas à demeure sur le long trajet d'Orient en Occident, le même phénomène de la disparition des objets de métal dut sans cesse se reproduire ; mais il m'était impossible d'en tenir compte dans l'exposé qui précède.

Il m'aurait fallu de nombreuses pages pour exposer,

(1) De Quatrefarges, Congrès préhist. de Bruxelles, *Matériaux*, 8e année, p. 494.

avec des détails nécessaires, l'histoire si vaste et si compliquée de l'introduction des métaux dans le sud-ouest de l'Europe; j'en ai toutefois assez dit pour me croire autorisé à conclure :

Qu'il est à peu près certain que l'homme des temps géologiques avait perdu, dans sa migration d'Asie en Europe, l'usage des métaux;

Que ce premier habitant de notre sol disparut, lui et sa civilisation, dans la dernière révolution du globe sans laisser de représentants; ce que prouve, outre les observations géologiques, l'industrie toute différente du peuple qui lui succéda, industrie toute d'une pièce et sans transition avec celle qui l'avait précédée;

Que l'homme des temps modernes vit s'user, dans sa migration d'Orient en Occident, les outils de métal qu'il avait emportés avec lui à son départ de son lieu d'origine, et que, dans l'impossibilité où il était de les renouveler par le commerce qui ne pouvait exister alors, ni d'en fabriquer de nouveaux dans les pays encore inhabités qu'il traversait, il dut revenir forcément à l'usage de la pierre;

Qu'une fois établi dans sa nouvelle patrie, il s'occupa d'y créer des exploitations de mines et de fabriquer les outils et les divers objets qui lui étaient utiles, ce qui fut relativement assez facile avec le souvenir de l'usage des métaux qu'il avait conservé et la connaissance de l'exploitation et du traitement des divers minerais;

Qu'il dut forcément commencer par le bronze dont la fonte est toute la préparation, tandis que la première fusion du fer ne donne qu'une matière cassante, qui nécessite d'autres opérations fort longues avant de pouvoir être utilisé;

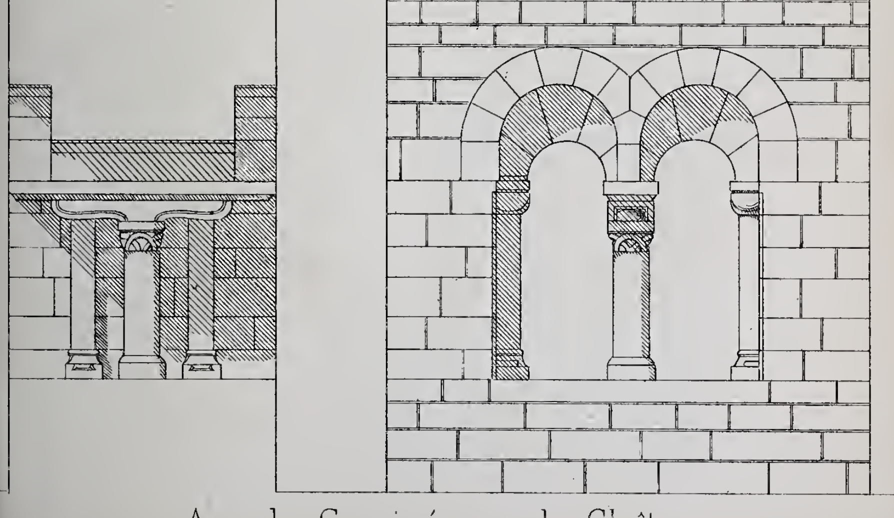
Qu'enfin ces divers âges eurent une durée qui fut déterminée, pour chaque pays, par le temps nécessaire à

la découverte et à l'exploitation des divers minerais; temps qui, dans les Gaules en particulier, n'a pu être que relativement peu long, par suite de la quantité assez considérable de mines de cuivre et d'étain que recèle son sol, et dont le plus grand nombre, sinon toutes, furent exploitées à cette époque et par la grande abondance du fer qui s'y trouve partout, même à la surface du sol.

ABBAYE de DAOULAS (Finistère).

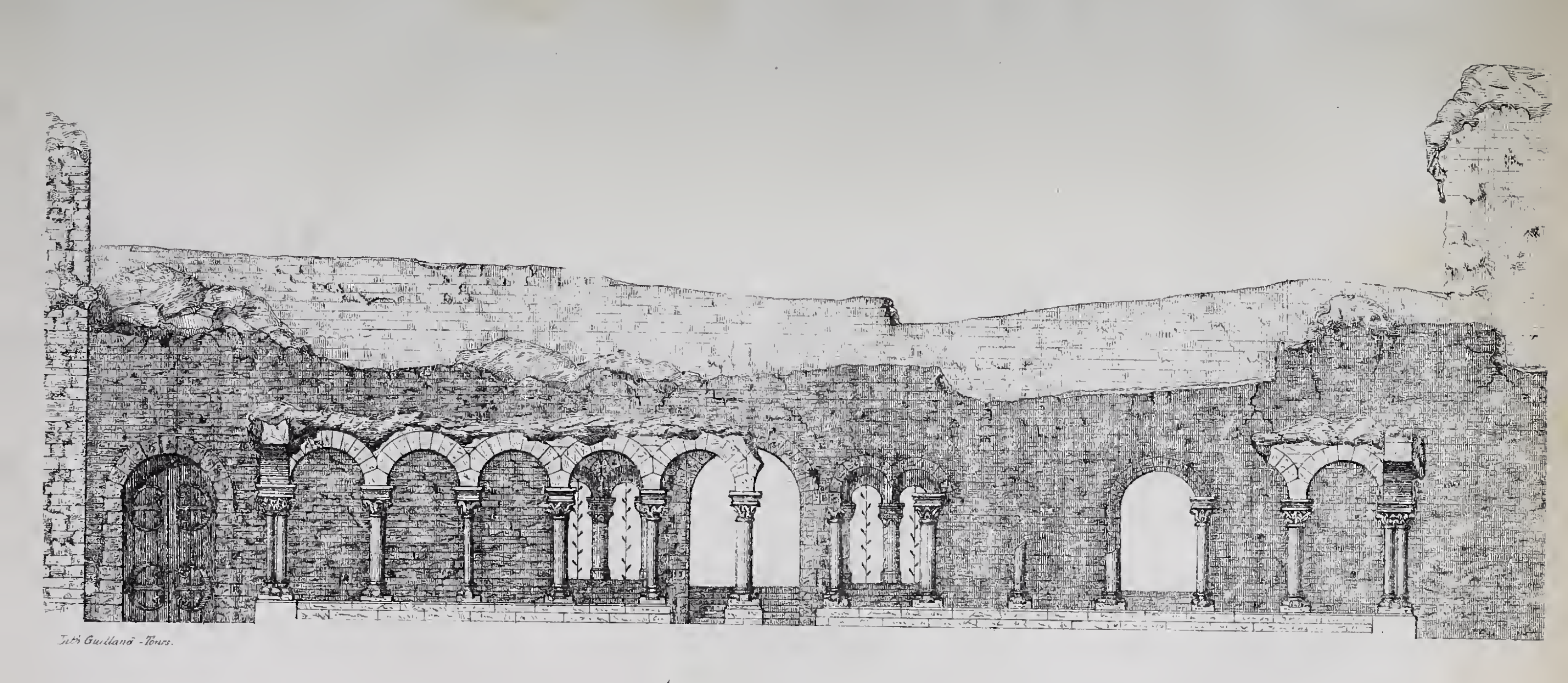
Plan du Cloître.

Echelle du Plan 0,005.c p. m.



Arcade Geminée sur le Cloître.

Echelle de la Fenêtre 0,095.c p



RUINES DU COTÉ DES JARDINS (Abbaye de Daoulas).

NOTES

SUR

L'ABBAYE DE DAOULAS

(FINISTÈRE)

PAR M. DEGRÉ

ARCHITECTE.

L'origine de Daoulas n'est connue que par des légendes, si nombreuses et si aimées dans le pays de Bretagne. Suivant l'une d'elles, un seigneur du Faou ayant, vers l'an 510, massacré, à l'autel, deux moines qui célébraient la messe, fut obligé, pour expier ce double crime, de fonder sur la place même de l'autel, un monastère, nommé en Breton, Mouster Daou Laz (le monastère des deux crimes). Ce monastère fut remplacé en 1167, par une abbaye de chanoines réguliers de Saint-Augustin, que fonda un comte de Léon, nommé Guyomarc'h.

L'*église* de cette ancienne abbaye, bien qu'elle ait perdu le chœur et le clocher en plomb qui le surmontait, offre encore un curieux sujet d'études. Elle est construite, ainsi que les autres bâtiments de cette abbaye, en pierre de *Kersanton.*

Le *cloître,* que nous reproduisons ici, est d'une ornementation riche et un peu orientale ; c'est le plus beau spécimen d'architecture romane que possède le départe-

ment du Finistère. Il appartient à l'époque de la fondation de l'abbaye. Sa forme est rectangulaire, et présente actuellement douze arcades sur le grand côté, et dix sur le petit. Ces arcades, en plein cintre légèrement surhaussé, retombant sur les épais tailloirs des chapiteaux, sont portées par des colonnettes de diamètres différents.

Les chapiteaux ont, en moyenne, 0^m 41 à 0^m 42 de hauteur, abaque et astragale comprises. La hauteur des fûts varie entre 0^m 87 et 0^m 90. Les bases ont 0^m 20, compris bagues, griffes et socle. Le tore des unes est formé de deux bagues superposées; celui des autres est engendré par un seul arc de cercle évidé en dessous.

Ces arcades sont disposées de la manière suivante : un groupe de quatre colonnes à chacun des quatre angles du cloître; puis se succèdent alternativement une colonne simple de 0^m 17 de diamètre et un groupe de deux colonnes de 0^m 13. Ce motif d'architecture repose sur un stylobate d'environ 0^m 29 de hauteur sur 0^m 55 d'épaisseur.

Ce soubassement est interrompu, suivant les deux axes, par quatre passages : deux simples au milieu des petits côtés, et deux doubles, divisés par une des grosses colonnes, vers le milieu des grands côtés.

Les corbeilles des chapiteaux sont variées à l'infini, et offrent tous les ornements du roman fleuri : tels que, rinceaux, enroulements, palmettes, damiers et feuillages enlacés. L'une des arcades d'angles présente, du côté du cloître, une archivolte de zigzags contre-chevronnés. Cet ornement est coupé brutalement à sa retombée contre la seconde arcade, pour ne pas dépasser l'axe de la colonne. Les autres arcades sont dépourvues d'ornements, et formées par des claveaux d'un très-petit échantillon (0^m 24 de hauteur sur 0^m 12 de largeur moyenne).

Un fait digne de remarque, c'est que souvent l'appareil de ces arcs n'offre pas de clef, et présente un joint vertical au sommet comme l'appareil des ogives.

A l'intersection des axes, dans le Préau, se trouve une *vasque de fontaine*, parfaitement conservée, dans laquelle les moines venaient faire leurs ablutions. L'ornementation de ce *lavabo* est de la même main que celle des chapiteaux du cloître.

Dans le mur au nord du cloître, mur de 1m 50 d'épaisseur, de chaque côté de la baie correspondant au passage dont il a été parlé, se présentent deux petites arcades géminées, qui sont les parties les plus originales et les plus intéressantes du monument. Les arcs, partant d'une colonne simple, vont se jeter à droite et à gauche sur un groupe de deux colonnes engagées dans le jambage du mur. La colonne médiane, dont le fût a 0m 18 de diamètre, est surmontée d'une première tablette, arrondie en forme de corbeaux aux deux bouts, ayant 0m 26 de longueur en façade, sur 0m 96 de largeur, et 0m 12 de hauteur; puis, d'une seconde tablette de 0m 88 de longueur en façade, sur 1m 50 de largeur, et sur 0m 10 de hauteur.

Sans le dessin, notre description ne saurait donner, à à elle seule, une idée exacte du colossal encorbellement produit, sur la colonne, par la largeur de ces deux pierres et la retombée des deux berceaux. Aussi, devons-nous dire qu'après avoir regardé avec admiration cette hardie combinaison, nous avons reconnu que la tablette supérieure d'un de ces deux groupes d'arcades est cassée.

Les restes de ce cloître, ainsi que l'église, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, sont dignes à tous égards de l'attention des amis de l'art ancien. Tombés aux mains d'un propriétaire intelligent, ils sont entre-

tenus avec soin, et conservent intact le caractère de leur époque. Le touriste se plaît à contempler ces témoins véridiques d'un âge qui n'est plus, et ses yeux ne sont point affligés par la vue de restaurations ou reconstructions modernes, comme nous l'étions ces jours derniers, en voyant ces maçonneries neuves, qui, depuis quelques années, profanent les respectables débris des fortifications romaines d'Autun.

LA NEF

DE LA

CATHÉDRALE DU MANS

LETTRE A M. DE COUGNY

PAR M. AD. DE DION

INSPECTEUR DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Monsieur le Directeur,

Dans une des séances du Congrès de Vendôme, que vous présidiez, l'historien d'Hildebert, évêque du Mans, M. le comte de Déservillers, nous a raconté comment ce prélat, voulant relever sa cathédrale, ruinée dans les guerres qui désolèrent le Maine à la fin du XI[e] siècle, s'adressa pour avoir un architecte à son ami Geoffroy, abbé de la Trinité de Vendôme, lequel lui envoya un moine nommé Jean; comment au bout de quelques années Geoffroy redemanda son architecte, et comment Hildebert, dont les travaux n'étaient pas terminés, fit la sourde oreille à sa réclamation. Puis il nous lut les lettres passionnées de l'abbé de Vendôme, excommuniant le moine indocile et dénonçant l'évêque à la cour de Rome. Le moine Jean, effrayé, entreprit le pèlerinage de Jérusalem, et au retour vint chercher un refuge auprès de l'évêque du Mans. Ce n'est pas ici le lieu de renouveler la discussion qui s'éleva entre ceux qui blâmaient la déso-

béissance du moine et ceux qui excusaient sa prudence, ni de prendre parti pour Geoffroy ni pour Hildebert ; il est plus intéressant, puisque nous trouvons le nom d'un architecte du commencement du XII[e] siècle, d'étudier le monument qu'il a élevé. C'est ce que j'ai eu l'occasion de faire en me rendant de Vendôme à Saint-Brieuc ; aussi presque tout le temps de mon séjour au Mans a-t-il été consacré à la nef romane de Saint-Julien, au préjudice du magnifique chœur gothique qui d'ordinaire attire seul les regards. Je ne puis cependant prétendre connaître à fond cette curieuse et belle construction après une visite de quelques heures, et sans votre encouragement, je n'aurais pas osé présenter aux lecteurs du *Bulletin monumental* mes observations forcément incomplètes.

A l'extérieur, la nef de la cathédrale du Mans paraît bien pauvre et bien nue à côté du chœur élancé, entouré de ses nombreuses chapelles ; mais, à l'intérieur, l'effet est beaucoup plus satisfaisant. Ce vaisseau, partagé en trois nefs, a 58 mètres de long sur 24 de large. Chacun des bas côtés est séparé de la nef centrale par cinq gros piliers (B), alternant avec quatre colonnes (C) et un pilier (A) de forme différente. Les archivoltes de ces dix travées sont ogivales et fort simples ; un triforium composé d'étroites arcades en plein cintre les surmonte ; et au-dessus deux fenêtres rapprochées, également en plein cintre, s'ouvrent sous la voûte. Celle-ci est divisée en cinq travées carrées, dont le centre s'élève un peu en dôme et est soutenue par de robustes arcs doubleaux et par des arcs ogives. Les gros piliers les portent seuls ; les colonnes qui alternent avec eux ne soutenant que le mur supérieur. Une grande fenêtre romane ajoure le pignon de l'ouest, et des fenêtres de même forme éclairent les bas côtés. Au-dessous de celles-ci règne une arcature reproduite par

M. Viollet-le-Duc, dans le premier volume de son dictionnaire.

Sans entrer dans une plus longue description, et en regrettant de ne pouvoir donner le dessin d'une travée, je crois pouvoir dire que si l'aspect de cette nef n'est pas saisissant comme celui du chœur, dont elle n'a ni l'élévation ni la légèreté, ce n'en est pas moins un très-beau monument d'une ordonnance régulière et bien pondérée ; que tout le détail de la sculpture est admirable et que l'on pourrait difficilement citer des chapiteaux d'un plus bel effet.

Mais, si au premier abord on est frappé de l'unité de cette construction, on ne tarde pas à remarquer des traces d'archivoltes plein cintre, se profilant au-dessus des arcades ogivales, et indiquant, par leur rapprochement, que les gros piliers ont été ajoutés en sous-œuvre pour soutenir les voûtes, et qu'il n'y avait primitivement qu'un rang de colonnes uniformes. Un examen plus attentif fait découvrir des différences de construction qui prouvent plusieurs restaurations successives. Quelle est celle que l'on doit attribuer au frère Jean? C'est ce que nous allons tâcher de découvrir.

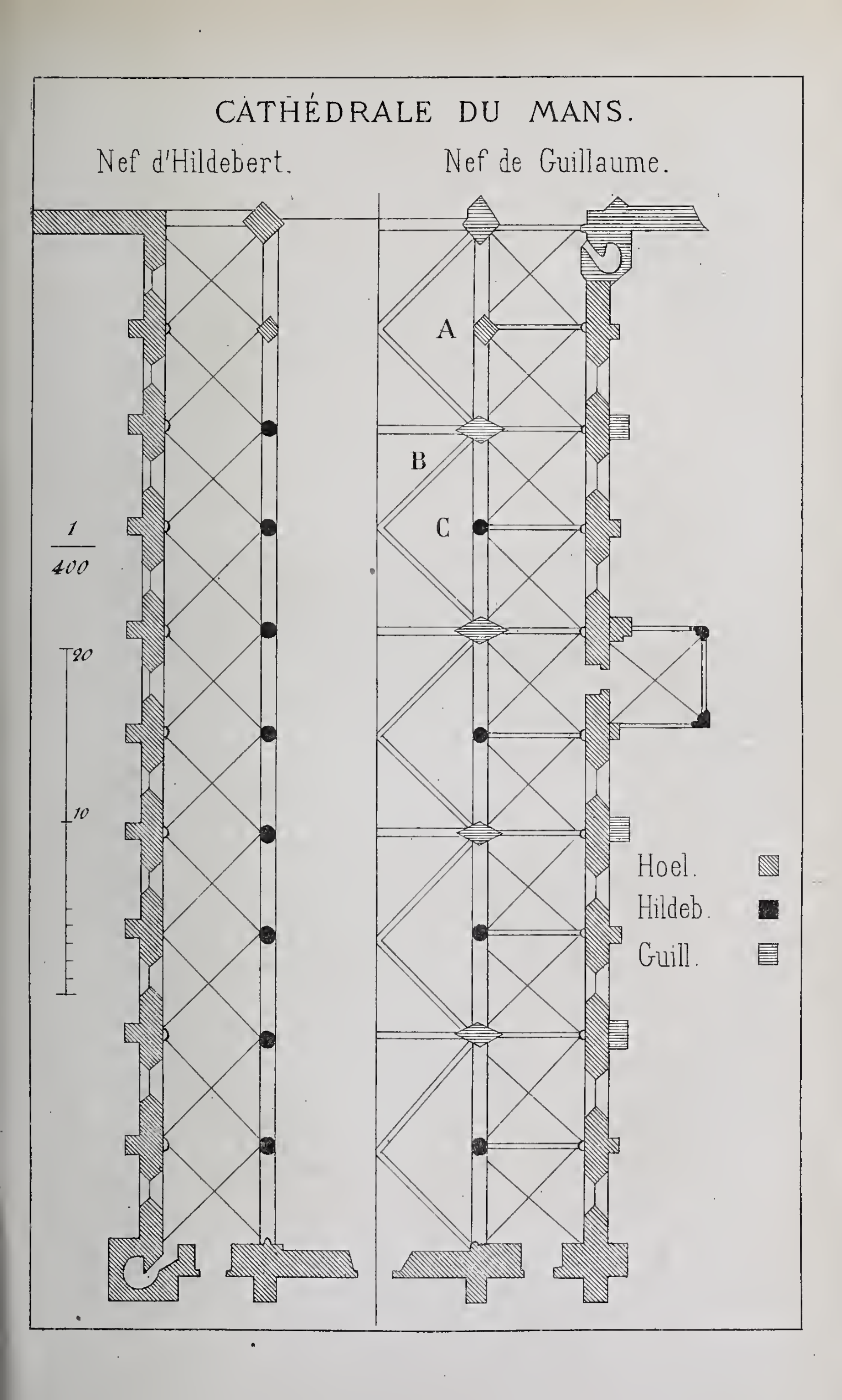
Les historiens de la cathédrale du Mans nous apprennent qu'après diverses destructions, qui étaient le sort inévitable des églises dans ces temps troublés, et plusieurs restaurations, cet édifice fut reconstruit sur un plus vaste plan par Hoel, qui fut évêque du Mans de 1085 à 1097 ; qu'ayant été ruiné de nouveau dans les nombreux siéges et incendies que le Mans eut à subir dans les dernières années du XI[e] siècle, il fut rétabli par les soins d'Hildebert, qui occupa ce siége de 1097 à 1125 ; enfin qu'après deux incendies successifs, en 1134 et 1136, il fallut le reconstruire de nouveau, et que la consécration en fut faite en 1158 par l'évêque Guillaume de Passavant. Cette dernière

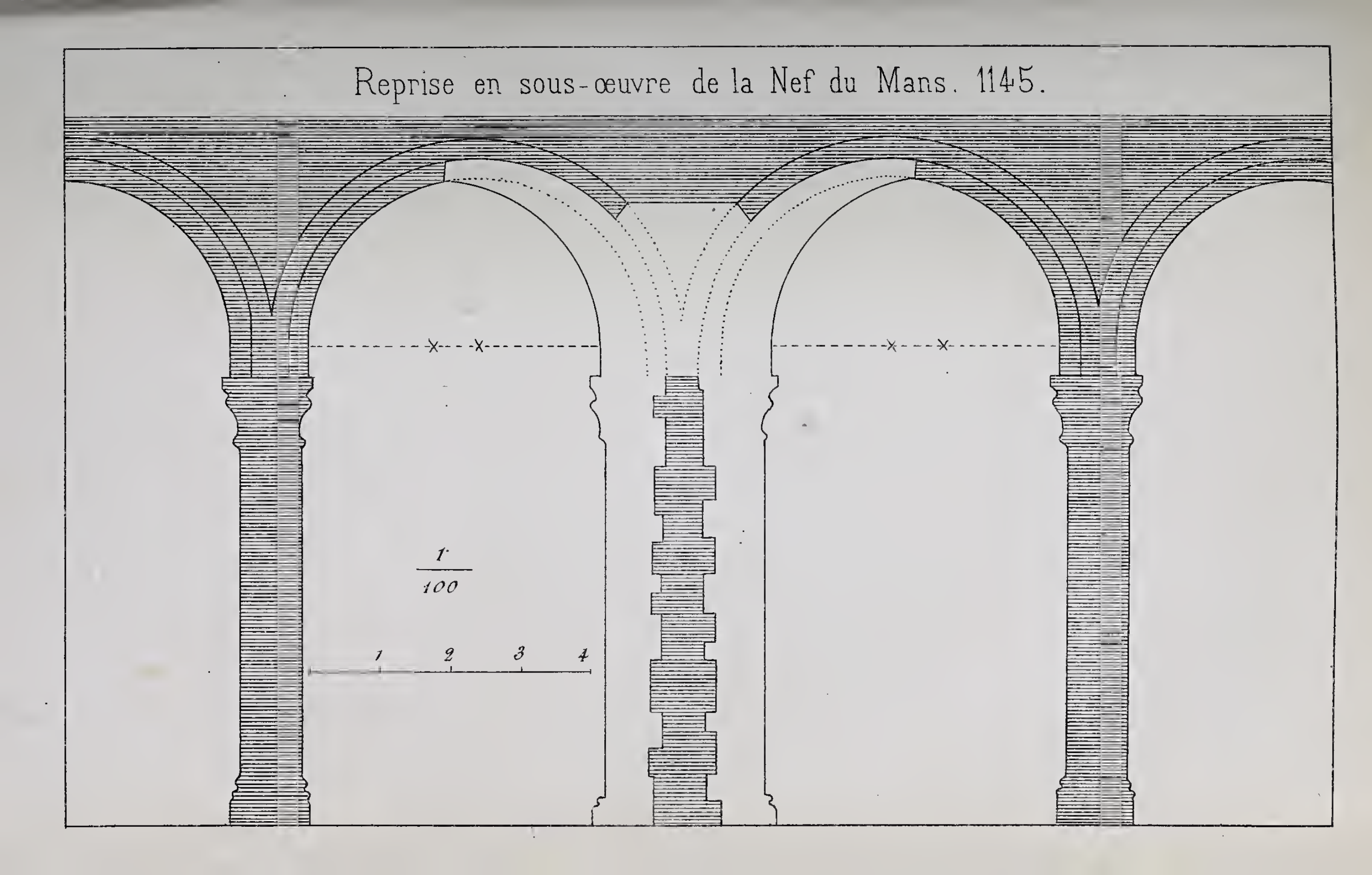
date est confirmée par celle de 1145, que M. Hucher a eu la bonne fortune de découvrir gravée sur le pilier sud-est de la croisée. (*Bulletin monumental,* 1860, p. 685.) Au XIIIe siècle, on reconstruisit le chœur sur de plus vastes proportions, mais sans toucher à la nef, qui nous est parvenue telle, à mon avis, qu'elle fut consacrée en 1158.

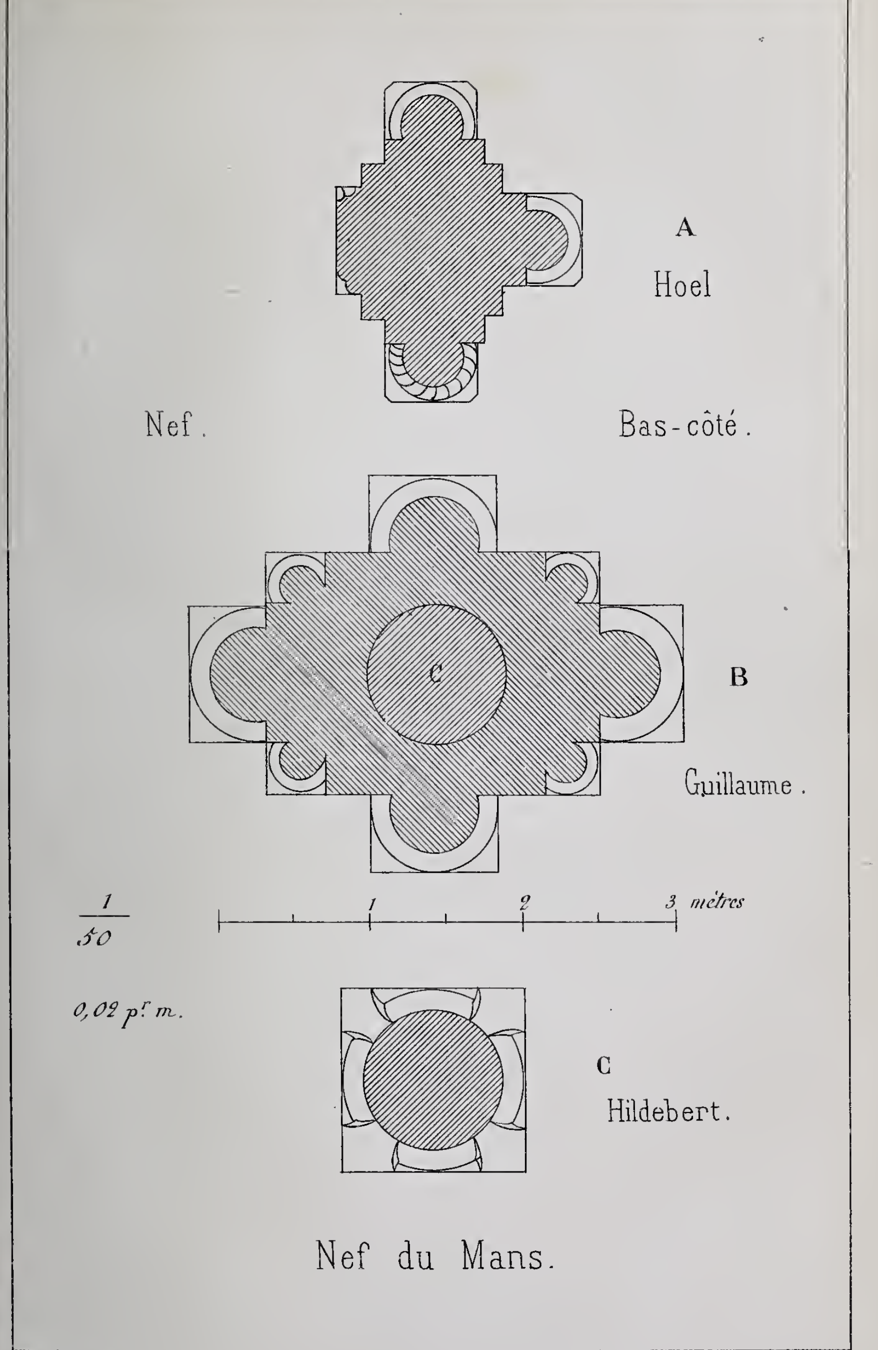
Je vois dans la nef de Saint-Julien trois constructions entremêlées : celle de Hoel, de la fin du XIe siècle, conservant quelques parties plus anciennes ; celle d'Hildebert, des premières années du XIIe siècle ; enfin celle de Guillaume, comprenant ce qui fut fait, tant par lui que par son prédécesseur, Hugues de Saint-Calais, entre les incendies de 1134 et 1136 et la consécration de 1158.

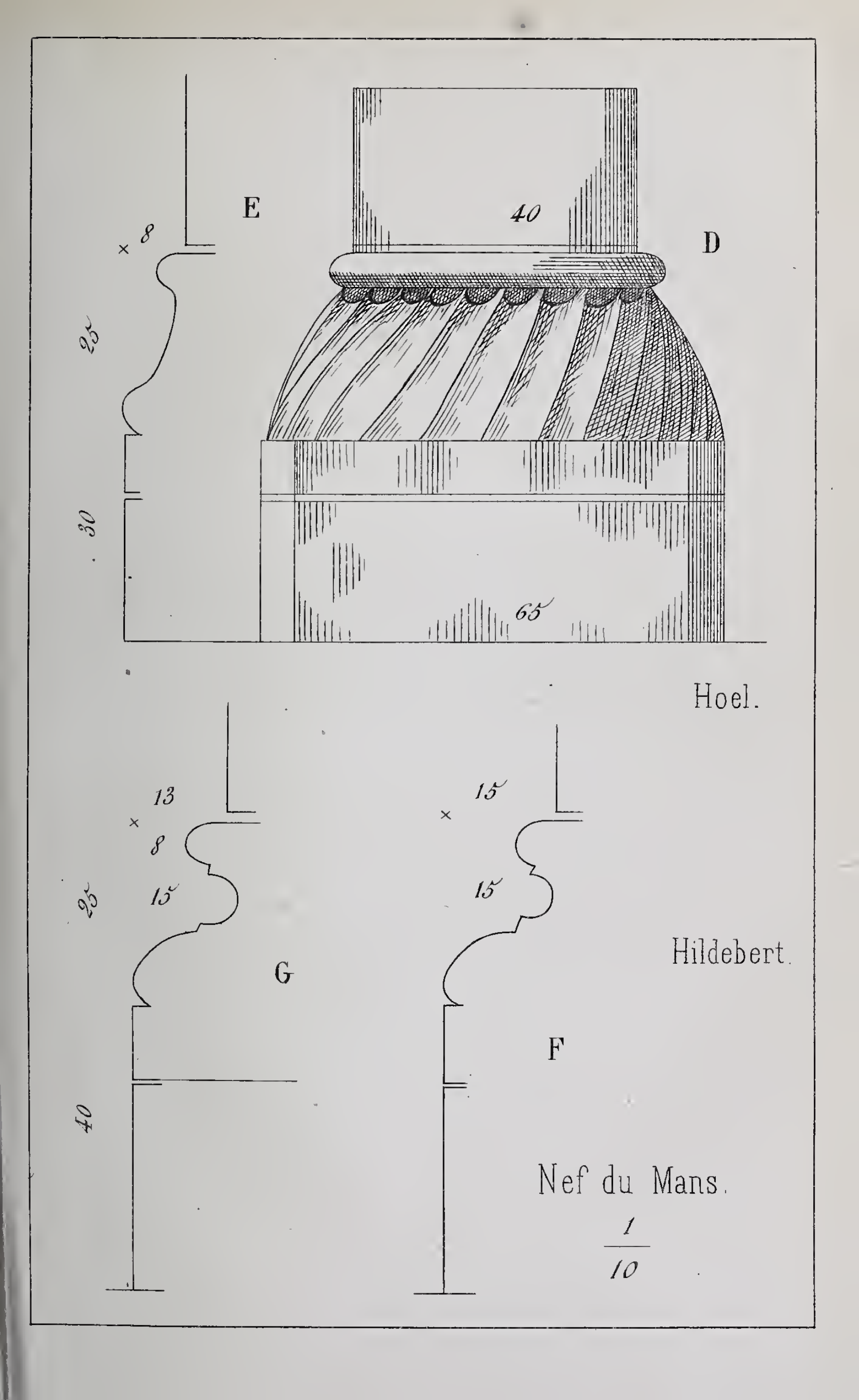
I. Nef de Hoel. — Tout le monde est d'accord pour regarder comme antérieurs à Hildebert et pour attribuer à une époque plus ou moins avancée du XIe siècle, le portail ouest, les murs des basses nefs construits en petit appareil et les arcatures qui les garnissent à l'intérieur. Il se pourrait cependant que les fenêtres placées au-dessus des arcatures et qui éclairent les bas côtés, eussent été agrandies et ornées par l'architecte d'Hildebert. Les dimensions et la distribution de la nef sont restés les mêmes depuis le XIe siècle ; le nombre des travées n'a pas varié non plus que la hauteur qui nous est donnée par le pignon ouest. Dix arcades de chaque côté portaient le mur de la haute nef et la charpente qui la couvrait ; elles retombaient sur autant de piliers, dont deux restent encore, ceux qui suivent les gros piliers de la croisée et dont la section est donnée figure A.

Les assises de ces piliers sont plus basses que celles des colonnes et des gros piliers, on en compte vingt dans la hauteur au lieu de dix-sept, seize, quatorze et même douze. Les joints sont larges comme dans toutes les con-


CATHÉDRALE DU MANS.
Nef d'Hildebert.
Nef de Guillaume.
A
B
C
1/400
20
10
Hoel.
Hildeb.
Guill.


Reprise en sous-œuvre de la Nef du Mans. 1145.
1/100
1
2
3
4


A
Hoel
Nef.
Bas-côté.
C
B
Guillaume.
1/50
1
2
3 mètres
0,02 pr m.
C
Hildebert.
Nef du Mans.
Lith. Guilland-Tours.
A. de Dion.


E
D
40
× 8
25
30
65
Hoel.
13
×
8
15
25
G
15
×
15
Hildebert.
F
40
Nef du Mans.
1/10

structions du XIe siècle. Les chapiteaux de leurs colonnes engagées ont été remplacés ; mais les bases, dont on peut voir le profil (figures D et E), sont tout à fait caractéristiques, surtout lorsqu'on les rapproche des bases attiques des grosses colonnes (figure F). Le plus grand diamètre de ces piliers, de près de deux mètres, est parallèle à la nef, leur diamètre transversal n'est que de 1m 50. Ils présentent du côté de la nef un pilastre peu saillant accompagné de deux baguettes et orné d'un zigzag sur les chanfreins. L'absence d'une colonne de ce côté montre qu'ils n'avaient pas à supporter une voûte au-dessus de la haute nef, de même que la présence vers le bas côté d'une colonne engagée de 40 centimètres de diamètre, correspondant à une semblable faisant saillie sur le mur extérieur, prouve que dès cette première construction les bas côtés étaient voûtés. On peut se faire une idée de l'ornementation que devait avoir la nef d'Hoel, en étudiant les chœurs de deux autres églises du Mans, Notre-Dame-de-la-Couture et Notre-Dame-du-Pré.

II. NEF D'HILDEBERT. — L'incendie qui ruina la cathédrale du Mans, à la fin du XIe siècle, dut être bien terrible, puisqu'il nécessita la reconstruction presque totale d'un bâtiment très-solide et terminé depuis peu d'années. Les murs extérieurs résistèrent seuls par leur masse, et tous les piliers, sauf deux, durent être remplacés. Le moine Jean, arrivant de son couvent de Vendôme, sur l'ordre de l'abbé Geoffroy, se trouvait en face d'un programme bien nettement délimité. Il ne pouvait songer à modifier le plan existant : la largeur du vaisseau, la dimension des travées, même les hauteurs étaient données par les murs extérieurs, les fondations et ce qui restait des piliers et des voûtes des bas côtés. Il n'avait à relever que l'ordonnance de la grande nef.

Le point important à décider était de savoir si cette nef serait couverte par une voûte ou par une charpente. Un certain nombre de grandes églises monastiques étaient déjà voûtées à la fin du XIe siècle (Saint-Front de Périgeux, Notre-Dame-du-Port, Souvigny, Saint-Étienne de Nevers, Saint-Savin, etc.). Mais d'ordinaire on ne voûtait dans les églises d'une certaine dimension que les parties les moins étendues et les moins élevées, comme les absides, les bas côtés, les porches, tandis que les grandes nefs étaient couvertes par une charpente, apparente ou dissimulée par un lambris. On n'avait pas encore trouvé le moyen de construire des voûtes légères, et, en soutenant leur poids par des piliers élancés, de reporter leur poussée au moyen d'arcs-boutants sur les contre-forts extérieurs. Les lourdes voûtes d'arête, ou celles en berceau, et les coupoles que l'on construisait alors demandaient de massifs piliers et des murs épais percés de rares ouvertures. Il en résultait un aspect sombre et sévère, plus convenable pour les églises monastiques que pour les cathédrales qui avaient conservé la tradition des basiliques largement ouvertes et éclairées. Il fut donc décidé entre l'évêque et son architecte que, malgré les graves inconvénients d'une charpente on s'en contenterait pour la haute nef, en conservant ou rétablissant les voûtes d'arête des bas côtés.

Le frère Jean jugea alors qu'en soignant leur appareil il pouvait réduire à la moitié la section des appuis, et remplacer les piliers décrits plus haut par des colonnes de 90 centimètres de diamètre (1).

(1) Quatre-vingt-dix centimètres font un peu moins de trois pieds de roi et à peu près trois pieds anglais. Il est fort probable qu'en divisant par trois le diamètre de ces colonnes exactement mesuré on aurait la longueur du pied alors usité dans le Maine.

Les bases de ces colonnes, dont on peut voir deux profils (figures F et G), sont en belle pierre polie et ont un aspect bien différent de celles des piliers de Hoel. Elles sont consolidées sur les angles par de larges griffes simplement épannelées. On remarquera dans le profil G que la scotie se creuse jusque sous le fût de la colonne. C'était un souvenir de la base antique que l'art gothique se garda bien de conserver. Ces colonnes, étant espacées plus régulièrement que les anciens piliers, ne correspondent pas toujours exactement aux travées du mur extérieur, de sorte que dans les bas côtés quelques-uns des arcs doubleaux sont posés en biais. Dix arcades à double archivolte en plein cintre surmontaient de chaque côté de la nef cette rangée de colonnes dont la régularité n'était rompue que par les deux piliers conservés, et qui était butée d'une part par le pignon ouest, de l'autre par le gros pilier de la croisée. Au-dessus des arcades le triforium régnait sans interruption, et, dans le haut, de larges fenêtres réunies deux à deux jetaient un grand jour dans le vaisseau.

Les changements apportés quelques années plus tard à l'œuvre du frère Jean, ne l'ont point tellement modifié qu'il ne soit facile de le relever sur le papier. Il suffit de supprimer les voûtes et de rétablir une rangée de colonnes uniformes supportant les arcades plein cintre dont les traces sont très-apparentes. Cette composition dérive bien clairement de la basilique primitive, dont elle reproduit l'ensemble en y introduisant les détails de la belle architecture romane. Frère Jean, limité dans son programme, ne s'y montre point novateur hardi, mais seulement artiste plein de goût, doué d'un sentiment heureux des proportions et de beaucoup de talent pour la sculpture décorative. Les chapiteaux des colonnes sont d'une composition magistrale et ceux des colonnettes du triforium et

des fenêtres sont tous fort beaux. Je laisse à de plus savants à en expliquer le symbolisme et à réfuter l'opinion de M. Mérimée qui y trouve l'empreinte d'une religion sauvage ; je n'y vois qu'une fort belle décoration qui prouve un art très-avancé.

III. Nef de Guillaume. — La cathédrale du Mans était encore dans toute la fraîcheur de sa reconstruction lorsque, le 3 septembre 1134, ses rpchaentes furent consumées par un incendie. Rétablies sans retard, elles devinrent de nouveau la proie du feu en 1136. Les Manceaux ne perdirent pa scourage, mais, voulant mettre leur monument à l'abri d'un nouveau désastre, ils résolurent de le couvrir d'une solide voûte de pierre. L'architecture et spécialement la construction des voûtes avaient fait de rapides progrès depuis le commencement du siècle. Chaque architecte essayait pour voûter les hautes nefs des combinaisons nouvelles. Parmi celles consacrées par le succès était la voûte domicale particulière à l'Anjou et qui produisit plus tard la voûte Plantagenet. Ce fut par une voûte de ce genre qu'on remplaça, en 1150, les charpentes vieillies de la cathédrale d'Angers (1). Le Maine étant une dépendance de l'Anjou, il n'y a rien de surprenant à retrouver la même forme au Mans dans les trois principales églises(2). Seulement, dans l'église de la Couture, comme à Angers et à la Trinité de Laval, cette voûte couvre les trois nefs réunies en une seule. Il ne pouvait en être de même à

(1) M. de Farcy, Congrès archéologique d'Angers, p. 252.

(2) Beaucoup d'églises dans toutes les provinces ont été voûtées après-coup comme celles du Mans, au milieu ou à la fin du XIIe siècle. L'église Saint-Jacques à Reims, quoique franchement gothique, avait été bâtie sans voûtes ; elle en fut pourvue peu de temps après et ses piliers furent renforcés pour soutenir cette surcharge. Il en est de même dans l'église Saint-Martin de Laon.

Saint-Julien, dont la largeur totale est de 24 mètres au lieu de 16 à 17 ; les douze mètres de la nef principale étaient déjà un vaste espace à couvrir. Les dix travées réunies deux à deux donnaient en plan cinq travées carrées. En élevant entre chacune d'elles deux piliers résistants, on pouvait bander de l'un à l'autre un robuste arc doubleau, placer en croix deux arcs ogives et construire au-dessus de cette ossature une voûte surélevée ou domicale à la fois élégante et solide. Entre les gros piliers la colonne suffisait à porter le mur supérieur.

Le plan de ces piliers (figure B) fera comprendre comment leur section égalant six fois celle de la colonne C, on a pu les construire en sous-œuvre autour de celles-ci sans la détruire (1). Ils ont près de 3^{m} de diamètre perpendiculairement à la nef et 2^{m} 30 de largeur. Les colonnes

M. Viollet-le-Duc donne les piliers de cette nef comme type de ceux que l'on préférait au milieu du XIIe siècle. Ils se composent cependant de deux parties dont les assises ne concordent pas. D'abord simplement rectangulaires, lorsque la nef était couverte par une charpente, ils furent augmentés d'une partie saillante pour porter les voûtes que l'on construisit peu d'années après. Ce fut probablement en même temps que l'on orna leurs angles de colonnettes isolées maintenues par des bagues.

(1) Il est probable que si on les démolissait on trouverait au centre de chacun d'eux la colonne élevée par le frère Jean, ou au moins son noyau. On peut voir dans l'ouvrage consacré par mon frère Henri de Dion et M. Lasvignes à la reprise en sous-œuvre de la tour de la cathédrale de Bayeux (pl. 16 à 25) les détails les plus complets sur un travail semblable fait au XIVe siècle. A cette époque on substitua sous cette lourde tour des piliers gothiques aux anciens piliers romans. Ce sont ceux qui, cédant sous la charge au bout de cinq cents ans, ont dû être reconstruits de nos jours pour éviter la ruine imminente de cette magnifique tour.

qu'ils remplaçaient n'ayant que 90 centimètres de diamètre, l'ouverture de chaque arcade se trouvait diminuée de 70 centimètres. En conservant la partie des archivoltes plein cintre qui retombe sur les colonnes, et en traçant la nouvelle archivolte avec le même rayon, on arrivait à produire un arc brisé dont les deux centres sont éloignés de 70 centimètres; cette forme en ogive obtuse des arcades était donc donnée par leur rétrécissement, causé par la masse des piliers, et elle était imposée par la construction plutôt que choisie par le goût de l'architecte. Le croquis ci-joint représentant une section longitudinale du mur de la nef fera mieux saisir la substitution du gros pilier à la colonne, et montrera la liaison *probable* de la nouvelle maçonnerie avec l'ancienne construction. Le mur supérieur ne subit aucun changement ; mais le triforium fut coupé à chaque grande travée par la pile destinée à porter l'arc doubleau et les voûtes.

Ainsi couverte d'une belle et solide voûte, la nef de la cathédrale du Mans pouvait rivaliser avec les plus belles constructions du temps, cette adjonction faite avec adresse et intelligence complétant l'édifice sans rompre son unité.

Sauf les arcades ogivales dont nous venons de parler, le style des parties nouvelles était le même que celui de l'ancienne construction ; la sculpture traitée dans le même goût était tout aussi belle que celle du frère Jean, et il faudrait un examen attentif pour les distinguer l'une de l'autre ; bien plus, si, comme il lui eût été facile, l'architecte de l'évêque Guillaume eût fait disparaître sous un placage les traces des anciennes archivoltes, il nous serait aujourd'hui bien difficile de prouver que toute cette nef n'est pas d'un seul jet.

La reconstruction de Guillaume de Passavant ne se borna pas à la nef, la croisée et les parties basses des

transepts portant l'empreinte de son temps, confirmée par la date de 1145, gravée sur le pilier sud-est de la croisée. Il faut remarquer que les bases des quatre gros piliers de la croisée sont d'un mètre plus élevées que toutes les autres. On peut en conclure sans hésitation que le chœur primitif était placé au-dessus d'une crypte, détruite probablement lorsqu'au XIIIe siècle on reconstruisit cette partie sur un plan grandiose (1).

Dans cette appréciation des époques de construction de la nef du Mans, je me trouve d'accord avec M. Viollet-le-Duc (*Dict.,* t. I, p. 89 et 172 ; t. II, p. 225.), mais en contradiction avec M. Parker (*Bull. mon.,* 1863, p. 867, et 1864, p. 185). Ce savant antiquaire n'admet, comme ouvrage de Guillaume de Passavant, que les quatre piliers de la croisée et les deux que nous avons donnés à Hoel. Pour lui « la reprise en sous-œuvre des arceaux de la nef « et cette splendide arcature ogivale à chapiteaux décorés « d'acanthe et de feuillages traités dans le style grec, « remarquable surtout par les pans coupés enrichis de « fleurettes, seraient beaucoup plus modernes et appar- « tiendraient aux dernières années du XIIe siècle. »

Dans ce système il faudrait admettre, non une continuation des travaux de 1145, puisque la consécration de 1158 indique un monument terminé, mais une nouvelle destruction postérieure à cette date et une nouvelle reconstruction. Je crains que M. Parker n'ait été entraîné invo-

(1) Dans un savant mémoire sur les sépultures de l'église de Saint-Père à Chartres, publié dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir,* M. A. Lecocq vient de démontrer qu'une crypte avait existé au XIe siècle sous le chœur de cette église. Le XIIe siècle a fait disparaître un grand nombre de ces cryptes.

lontairement par le désir de rajeunir les monuments du Mans au profit de ceux de l'Angleterre. Je n'ose cependant essayer de faire prévaloir mon opinion sur la sienne ; je craindrais trop de m'égarer dans les détails, ne connaissant assez ni le monument ni les documents qui le concernent. C'est aux archéologues du pays, à M. Hucher en particulier, qu'il appartient de dire le dernier mot sur cette question.

Montfort, le 12 *mars* 1873.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE

La note qui précède sur l'œuvre de Jean de Vendôme dans la nef de Saint-Julien du Mans était livrée à l'imprimeur lorsque j'ai eu connaissance de l'ouvrage publié récemment sur cette cathédrale par M. l'abbé P***. Je le regrette vivement, car ce livre, fruit de longues recherches, m'eût fourni plusieurs textes qui jettent un grand jour sur l'histoire de ce monument, et dont la connaissance m'eût évité un certain nombre d'erreurs que je m'empresse de rectifier. Ce livre, malgré son mérite, ne rend pas ma note inutile. L'auteur a fort bien vu que les par-

ties supérieures de la nef sont d'Hildebert, et il a constaté qu'elles portent les traces des incendies de 1134 et 1136 ; il a reconnu aussi que les gros piliers ont été construits autour d'une colonne sur deux pour porter les voûtes; mais, ignorant que les reprises en sous-œuvre étaient familières aux architectes du moyen âge, il se trouble devant les arcades ogivales de Guillaume de Passavant, et se refuse à les croire postérieures au mur qu'elles supportent. J'ose espérer que ce que je dis à ce sujet aura son approbation, et que, poursuivant tous les deux le même but, nous aurons, chacun de notre côté, fait faire un pas à la question sans prétendre l'avoir épuisée.

Les *Recherches sur la cathédrale du Mans* nous font voir que ce monument, bien des fois dévasté par le pillage ou ruiné par l'incendie, fut consacré huit à dix fois, après autant de reconstructions partielles ou totales qui en modifiaient plus ou moins le plan et l'architecture. On peut cependant compter quatre constructions principales antérieures à la nef actuelle : la basilique de saint Julien au IIIe siècle (1) ; celle de saint Innocent au VIe ; celle de saint Aldric au IXe ; enfin, entre 1060 et 1093, la construction du chœur roman remplacé plus tard par le magnifique chœur gothique.

1. Basilique de saint Julien. — Defensor, juge du Mans (ou peut-être le défenseur de la cité dont le nom

(1) Ce n'est pas ici le lieu de discuter la légende des chroniqueurs du XIIe siècle d'après lesquels saint Julien, sacré évêque du Mans par le pape saint Clément dès le Ier siècle, n'aurait eu de successeurs qu'à la fin du IIIe. On ne peut mieux faire que de renvoyer à la dissertation insérée par M. Tailliar dans le *Bulletin monumental* de 1866 et 1867, et dans laquelle il traite d'une manière générale des origines légendaires de l'Église de France.

est resté inconnu), s'étant converti, donna à saint Julien la basilique ou salle principale de son palais, qu'il ne faut pas confondre avec la basilique publique dont il n'eût pu disposer. Il est impossible, à moins de fouilles heureuses, de connaître la forme et les dimensions de cette salle ; mais il est peu probable qu'elle renfermât les quatre-vingts colonnes que M. l'abbé P*** donne à son plan de la page 27.

2. Basilique de saint Innocent. — L'édifice primitif, modifié et agrandi par saint Victeur au ve siècle, fut de nouveau remanié au vi^e par saint Innocent, qui lui donna la forme d'une croix et changea les autels de place (*Recherches*, p. 38). C'était donc une nouvelle, basilique ne contenant peut-être aucune partie de celle consacrée par saint Julien, trois cents ans auparavant.

3. Basilique de saint Aldric. — Les constructions de cette époque étant rarement solides, il n'y a rien d'étonnant qu'après un nouvel espace de trois siècles l'église d'Innocent tombât à son tour de vieillesse. Saint Aldric, nommé évêque en 832, la reconstruisit sur un nouveau plan. Le 21 novembre 834, il consacra la partie orientale renfermant dix autels : 1° le maître-autel placé au milieu du chœur et couvert d'un baldaquin ; 2° cinq autels dans un déambulatoire qui faisait le tour du chœur ; 3° deux autres placés à droite et à gauche hors du chœur, et sans doute dans des absides latérales ; 4° enfin deux autels situés dans la crypte. L'année suivante il consacra la partie occidentale de l'église construite par lui *quam a novo fundavit*, et y plaça quatre autels, deux au milieu et deux dans les basses nefs (*Recherches*, p. 44).

Si l'on admet avec M. l'abbé P*** que quelques parties des murs latéraux, la masse du pignon ouest et la tourelle qui l'accompagne datent du ixe siècle, la nef aurait eu dès

lors les mêmes dimensions qu'aujourd'hui. Une chose peut faire douter qu'elle ait eu autant d'importance, c'est la rapidité de sa construction. Brûlée par les Normands en 865, elle fut restaurée et dédiée avec de nouvelles reliques par l'évêque Robert, pour être pillée de nouveau en 893. Au x[e] siècle, nous trouvons une nouvelle restauration par l'évêque Mainard, suivie d'une nouvelle dévastation. Après tant de désastres en deux siècles, il serait difficile de dire ce qui restait au milieu du XI[e] siècle de la basilique de saint Aldric, et l'on peut attribuer tout aussi bien à Mainard qu'à lui les parties les plus anciennes de la nef.

4. Chœur d'Arnaud. — L'architecture avait pris un grand développement au XI[e] siècle et de vastes églises s'élevaient de toutes parts. Vulgrin, abbé de Saint-Serge d'Angers, dont il venait de reconstruire l'église, avait la réputation d'un habile architecte lorsqu'il fut nommé évêque du Mans, en 1055. En 1060, il jeta les fondements d'un chœur et d'une croisée sur de plus vastes proportions que l'édifice antérieur. Mais il songea plus à la beauté qu'à la solidité de sa construction, car, peu d'années après, sous son successeur Arnaud, nommé en 1067, tout le chœur s'écroula en un jour ; seule la grande voûte placée au-dessus du tombeau de saint Julien resta debout avec les deux pinacles qui l'accompagnaient (p. 57 et 152). L'évêque Arnaud entreprit de réparer ce désastre ; il reprit la construction à partir des fondations, acheva le chœur et commença deux tours aux extrémités du transept. Les travaux ayant été interrompus par les guerres qui désolèrent le Maine, à cette époque, ils furent repris par son successeur Hoël, nommé en 1082. Après avoir terminé les tours latérales, il orna le chœur élevé par son prédécesseur d'un pavé et d'un plafond, *pavimento deco-*

ravit et cœlo. Après une nouvelle interruption, causée par les troubles politiques, le 17 octobre 1093, il transporta les reliques de saint Julien dans ce chœur dont il avait fait peindre les colonnes et le plafond, *laquearia*, et blanchir les murs. Ce chœur ayant été démoli au XIIIe siècle, nous n'insisterons pas davantage sur sa construction, et nous passerons à la nef actuelle et aux trois époques de sa construction.

Nef de Hoel. — Après ses travaux au chœur et aux tours latérales, Hoël s'était occupé de la nef et avait construit les murs des bas-côtés : *Exteriores parietes, quas alas vocant, per circuitum consummavit* (p. 60). Les caractères archéologiques sont d'accord avec le texte pour lui attribuer plusieurs parties du pignon ouest et des murs latéraux, mêlées à d'autres parties plus anciennes. Cette question des premières constructions de la nef mériterait d'être étudiée à part. Quelle que soit leur date, ce sont elles qui donnent la dimension et la distribution de la nef, dont la largeur, le nombre des travées et même la hauteur n'ont pas varié depuis le XIe, le Xe ou le IXe siècle, selon que l'on pourra attribuer la construction des murs latéraux à Hoël, à Mainard et à saint Aldric.

Je n'ai rien à changer à la description des deux premiers piliers de la nef au-dessus desquels M. l'abbé P*** a constaté l'existence d'un triforium antérieur à celui d'Hildebert. Je continue à les attribuer à Hoël, mais j'ai eu tort, pour expliquer la construction d'Hildebert, succédant si rapidement à celle de son prédécesseur de supposer un incendie entre ces deux époques ; si le Mans eut à souffrir de la guerre, la destruction de la cathédrale n'est nulle part mentionnée. Il est bien plus probable que, comme le dit Ordéric Vital, assez voisin pour être bien informé,

Hildebert ne fit qu'achever l'œuvre d'Hoël, interrompue par les troubles politiques : *Basilicam quam predecessor inchoaverat consummavit.* Les deux piliers conservés sont peut-être les seuls construits à la fin du XI[e] siècle.

NEF D'HILDEBERT. — Des troubles continuels empêchèrent ce prélat, pendant les douze premières années de son épiscopat, de s'occuper de sa cathédrale et le forcèrent même à s'expatrier. Vers 1101, malgré sa vive résistance, il fut forcé par le roi d'Angleterre de démolir en partie les deux tours latérales de son église, construites par son prédécesseur, et dont la force et la hauteur inquiétaient la garnison du donjon royal situé dans le voisinage. Ce ne fut que vers 1110 qu'il put reprendre les travaux interrompus (*Recherches* p. 68). A cette époque le chœur bâti par Arnaud était dans toute la fraîcheur de sa construction ; le transept construit par Vulgrin au-dessus de la crypte et qui avait échappé à la ruine du chœur de ce constructeur trop hardi, appuyait ses deux bras sur les souches des tours démolies par ordre de Henri I ; le pignon ouest et les murs latéraux, œuvre de Hoël, formaient une solide ceinture autour de la nef, dont l'intérieur restait seul à terminer. Jean de Vendôme, chargé par l'évêque de cette entreprise, eût pu continuer la solide construction de Hoël, dont il nous reste un échantillon, mais il voulut une architecture plus élégante et, se contentant d'une charpente pour la nef, il remplaça les piliers par des colonnes.

Les travaux de la cathédrale du Mans marchèrent lentement et au bout de dix ans bien des parties restaient à finir. Hildebert, qui approchait de soixante-dix ans, privé de son architecte qui avait fui en Terre-Sainte devant les menaces de son redoutable abbé, résolut de consacrer son église sans attendre qu'elle fût achevée dans tous ses

détails. *Multa inibi necessaria inexpleta præteriit*, dit son chroniqueur. La cérémonie eut lieu dans l'octave de Pâques 1120, et cinq autels furent consacrés ce jour-là par autant d'évêques. Hildebert s'était réservé la consécration en l'honneur de la Vierge de celui situé dans la crypte supérieure, *in superiori et digniori crypta*. Les deux cryptes ont disparu, mais on peut en placer une au centre de la croisée, dont les gros piliers ont des bases beaucoup plus élevées que toutes les autres, et sur lesquelles M. l'abbé P*** a constaté les traces de marches (p. 152). Hildebert bâtit aussi un trésor voûté pour mettre les richesses de son église à l'abri de l'incendie, et il augmenta ce trésor de meubles et d'ornements précieux. Lorsqu'en 1125 il passa à l'archevêché de Tours, la cathédrale du Mans était regardée comme une des plus belles de France. *Tam venustate quam claritate tunc temporis vicinis et remotis excellebat ecclesiis* (p. 83).

Nef actuelle. — Le 3 septembre 1134, dans l'épouvantable incendie qui détruisit la ville du Mans, les charpentes de la cathédrale devinrent la proie des flammes. Les reliques de saint Julien, sauvées avec peine, y furent rapportées le 28 octobre suivant et placées sous un abri de planches au milieu de la nef dévastée. L'évêque Gui de d'Étampes couvrit provisoirement les murs d'un toit de chaume ; cette toiture périt à son tour par un nouvel incendie à la fin de 1136. Le chœur ayant été réparé par l'évêque Hugues de Saint-Calais, les reliques de saint Julien y furent transportées le 1er novembre 1137. Ces deux incendies qui ont laissé des traces sur plusieurs parties de la nef ne détruisirent pas l'œuvre du frère Jean, mais la construction des voûtes ayant été décidée, il fallut modifier les supports et augmenter beaucoup leur résistance. Nous avons vu comment on y était parvenu d'une

manière aussi remarquable sous le rapport de la construction que sous celui de l'ornementation.

Le transept peu solide de Vulgrin dut être reconstruit à cette époque, puisqu'il porte la date de 1145. Tous les travaux étaient terminés et le monument fut consacré le lundi de la Quasimodo 1158. Cette belle nef était alors telle que nous la voyons aujourd'hui.

A. DE DION.

Montfort, 17 *juillet* 1873.

VERRIERS ET VITRAUX

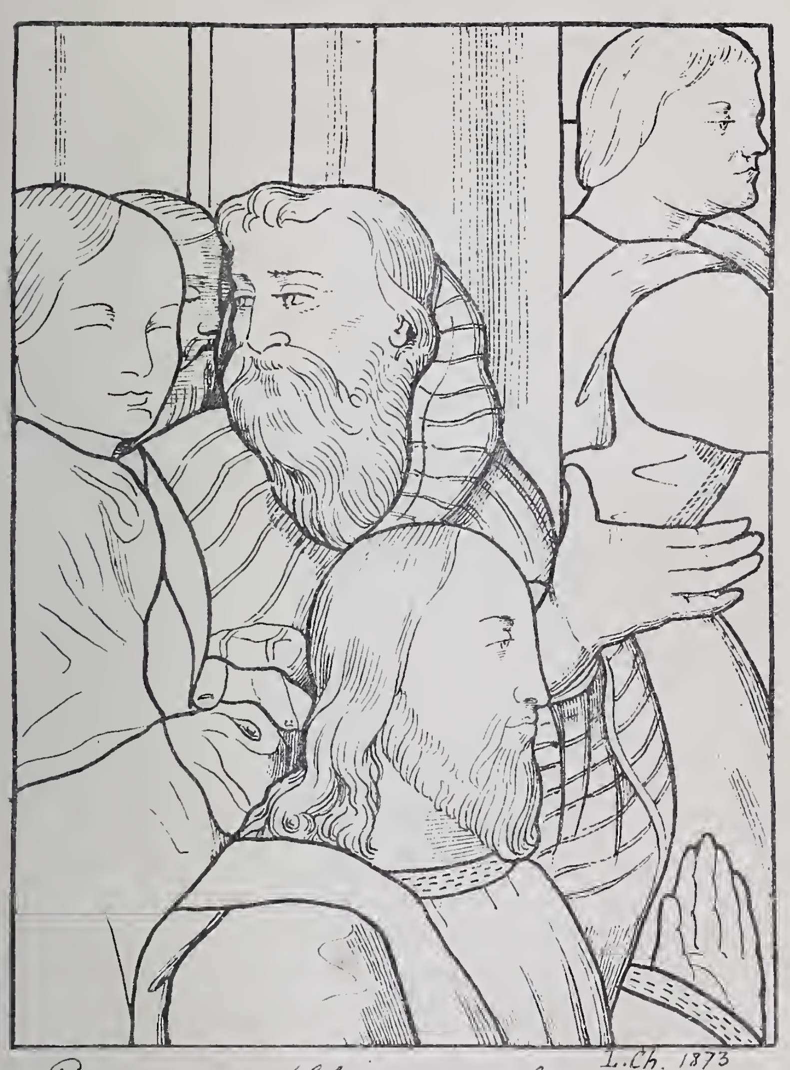
AU XVI[e] SIÈCLE

A PROPOS DU PEINTRE JEAN COUSIN

PAR M. CHARLES

MEMBRE DU CONSEIL ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

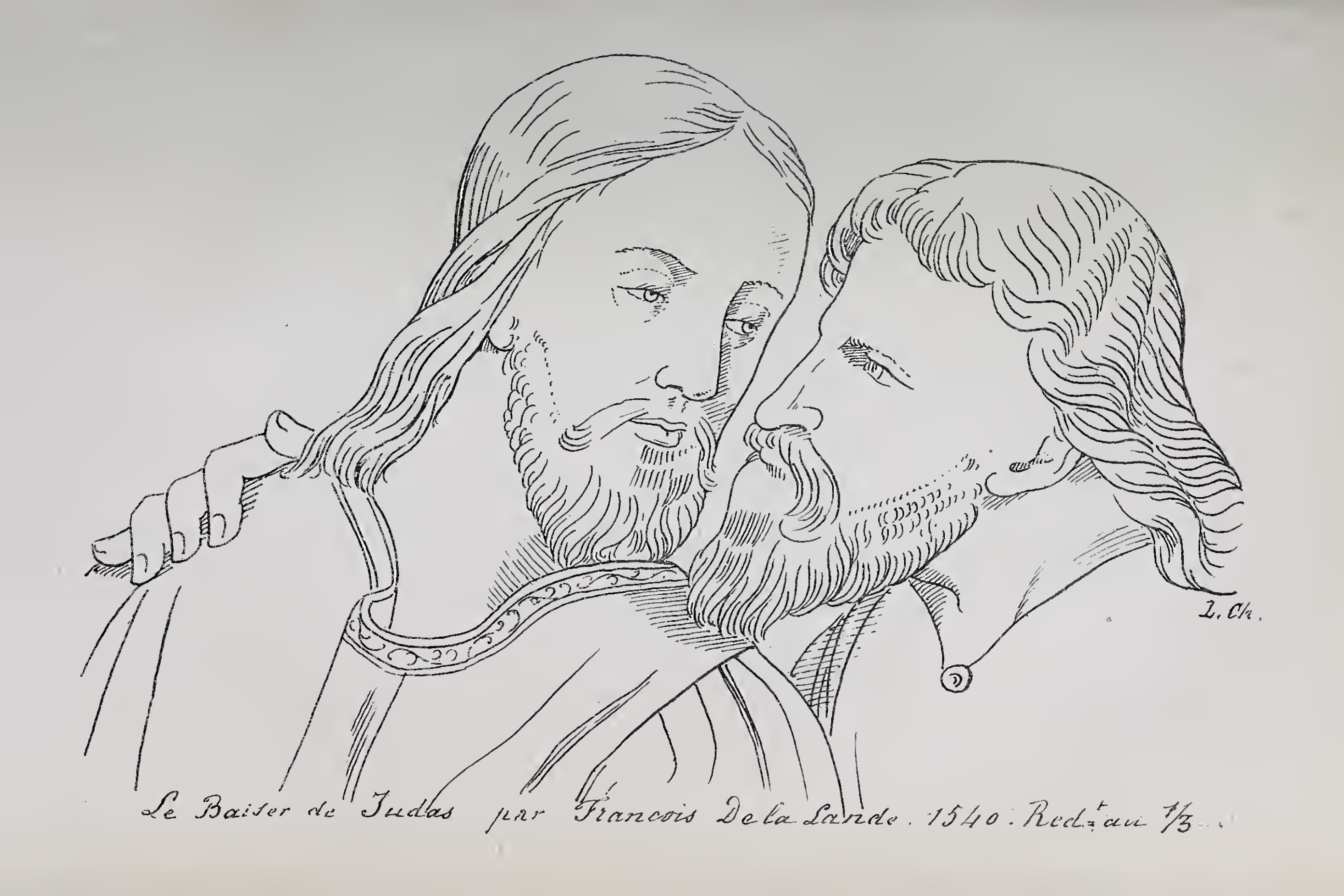
Le premier numéro du *Bulletin monumental* de cette année renfermait un extrait de l'ouvrage de M. Ambroise-Firmin Didot sur *Jean Cousin*, peintre verrier. Cet extrait, qui se continue et se termine dans le second numéro de notre Revue se recommande par des renseignements très-curieux et surtout par une précieuse nomenclature des verrières qui sont, ou peuvent être l'œuvre de ce maître. Les recherches nécessitées par ce travail de constatation sont consciencieuses : leur but et leur résultat sont utiles pour l'histoire de l'art, et l'on ne saurait trop les louer et les signaler à l'attention des archéologues. Qu'il nous soit permis toutefois de regretter un peu que les détails techniques, semés en hors-d'œuvre, il est vrai, dans ce travail soigné, ne soient pas assez précis, et que leur obscurité laisse trop apercevoir combien il est difficile de traiter une question matérielle de peinture sur verre quand on n'a pas soi-même pratiqué cet art, ou au moins suivi assidûment ses procédés compliqués et encore assez peu connus des archéologues.



Panneau du Christ dans le Repas à Béthanie, par Jean Courtois. 1534
Haut. 0.m73 Larg.r 0.m53



Un panneau du Repas à Béthanie par Jean Courtois. 1534. Un portrait à droite.



Le Baiser de Judas par François De la Lande. 1540. Red.t au 1/3



Panneau de St Pierre frappant Malchus
dans la vitre du Baiser de Judas. 1540
Haut: 0.66. larg: 0.52

Ainsi, à la page 76, on trouve une citation de l'*Histoire des arts par les monuments,* d'Alexandre Lenoir, qui prouve surtout que cet homme éminent, admirateur instinctif et d'autant plus méritant de la peinture sur verre, en ignorait absolument la pratique matérielle, ignorance bien explicable à son époque, c'est-à-dire au commencement de ce siècle. Les explications qui suivent la citation n'en rectifient pas suffisamment les inexactitudes, et laissent encore trop de vague dans l'esprit des personnes étrangères à l'art. Nous eussions souhaité que, puisque la question d'exécution était abordée, elle fût traitée avec toute la précision qu'on est en droit d'attendre aujourd'hui.

La confection d'un vitrail se compose de deux phases bien différentes, et plus distinctes *maintenant qu'autrefois :* La composition du sujet sur papier, de grandeur d'exécution, ce qu'on appelle le *carton,* et la reproduction de ce carton, de ce dessin sur le verre pour former le vitrail. Les fabriques ont des dessinateurs spéciaux, uniquement employés au premier de ces travaux. Quelques-unes même s'adressent au dehors, à des artistes habiles, et leur demandent les scènes les plus habituellement reproduites ou les sujets de leurs verrières les plus soignées. Elles se forment ainsi peu à peu, chèrement il est vrai, un fond précieux et une collection complète ; mais elles y puisent presque sans frais, une fois la première dépense faite. Nous connaissons une excellente fabrique soigneuse de ses œuvres, quoiqu'elle fasse peu de bruit dans les organes de la publicité, celle du Carmel du Mans, qui, pendant une période assez longue, a chargé de l'exécution de ses cartons, l'élève de prédilection d'Overbeck, à Rome, Frantz de Rhoden. Elle a obtenu ainsi et elle conserve avec soin un certain nombre de compositions ma-

gistrales, au fusain fixé, dont quelques-unes de grandes dimensions. Cette précieuse collection est un véritable musée d'une valeur artistique considérable que la ville du Mans possède dans ses murs sans s'en douter peut-être.

Avec le carton qui donne le sujet de la verrière de grandeur d'exécution on fait le *calque*, c'est-à-dire le tracé sur papier des contours des morceaux de verre de toute couleur sur lesquels on *peindra*, et qui une fois *cuits* et réunis par des plombs, formeront les *panneaux* du vitrail. Le calque sert pour *tailler* le verre et pour le mettre en plomb.

Dans la pratique actuelle de la peinture sur verre, le travail est divisé et spécialisé, selon les tendances habituelles de l'industrie moderne. Le dessinateur des cartons ne peint pas ; le peintre ne cuit pas, ne taille point le verre et ne le met pas en plomb. La fabrique même ne confectionne pas toujours ses couleurs ; elle les achète souvent, comme les feuilles de verre blanc ou teinté. On sait que celles-ci sont le produit d'une industrie spéciale.

Telles n'étaient pas les conditions de l'art au XVI[e] siècle et à l'époque de Jean Cousin. Alors, de même qu'en fait d'architecture, le maître-maçon concourait de sa personne et de sa main à l'exécution des plans que lui-même avait tracés, le verrier dessinait ses compositions, les peignait, taillait, mettait en plomb, avec l'aide de quelques collaborateurs, ouvriers ou élèves. Il composait ses couleurs, dont le secret formait la tradition de l'atelier et se transmettait de père en fils. Alors l'art n'était pas centralisé dans un petit nombre de foyers ; il s'était développé partout et disséminé dans une foule de localités même très-peu considérables. Et qu'on ne croie pas que ses adeptes, fractionnés en innombrables petits groupes, étaient généralement dépourvus de talent et de valeur. Voici la preuve

du contraire, et, quoique nous n'ayons à signaler qu'un fait local, on peut être assuré que ce fait n'est point exceptionnel, et qu'il s'est produit sur bien d'autres points à la même époque.

Les lecteurs du *Bulletin monumental* ont sans doute conservé le souvenir d'une charmante église, moitié gothique moitié renaissance, dont le nom a paru plus d'une fois dans ce recueil, celle de la Ferté-Bernard (Sarthe). Ses archives paroissiales mentionnent, entre 1498 et 1540, de nombreux détails sur les verriers qui ont contribué à l'orner. Un de ces artistes, dont l'atelier de famille se maintient dans la ville durant tout le XVIe siècle, est spécialement attaché à l'entretien des vitres de l'église, de 1530 à 1540, et il y travaille quelquefois à la journée, au prix modique de six sols tournois, pour lui et son serviteur : c'est *François Delalande*. Or ce modeste personnage, nous pourrions dire ce besoigneux artisan, payé trois sols tournois par jour, est l'auteur de l'*Incrédulité de saint Thomas*, de l'*Ecce Homo*, du *Baiser de Judas*, trois grandes verrières encore en place dans les fenêtres du monument. Nous voudrions pouvoir reproduire ici l'ensemble de ces compositions, autant pour en faire apprécier la valeur, que pour permettre de rechercher si elles figurent dans quelque recueil gravé, ou si elles n'auraient point été *répétées* quelque part. Mais le format du *Bulletin* ne comporterait peut-être point le dessin à une échelle suffisante pour caractériser le style, et nous devrons nous borner à autographier, en le réduisant des deux tiers, le groupe de Notre-Seigneur et de Judas, dans le *Baiser de Judas*, avec un panneau de la même vitre réduit au sixième, mesure linéaire, et représentant saint Pierre qui frappe Malchus, deux autres apôtres et un soldat dont le pot à feu éclaire la scène. Mon but est de donner un

spécimen du genre de François Delalande, genre nullement classique et des plus curieux par son cachet éminemment français et indigène. Cet artiste, comme tous ses pareils de l'époque, peignait lui-même, d'après ses cartons, au moins les parties principales, se faisant suppléer par ses élèves ou *serviteurs*, seulement pour les accessoires. Aussi leurs verrières se recommandent-elles par l'entrain, la verve, la sûreté de l'exécution. On y sent la main du maître rompu au dessin. Dans les têtes et les draperies, les *enlevés en clair* et les *lumières*, point capital de la peinture sur verre, sont habilement placés. Enfin la hardiesse du *faire* offre un contraste frappant avec la timidité, le fini, le léché des exécutants modernes, trop peu sûrs d'eux-mêmes pour s'abandonner ainsi à leur inspiration et à la fougue de leur pinceau.

Ceux-ci, en effet, ne sont que des copistes de cartons ; les premiers en étaient en même temps les compositeurs.

Delalande n'est pas le seul verrier dont la main se reconnaisse dans l'église de la Ferté, lorsque l'on y étudie les vitraux du XVIe siècle ; et, d'ailleurs, les archives paroissiales nous signalent un nom plus connu, Jean Courtois, comme auteur de l'*Annonciation*, de l'*Adoration des Bergers* et du *Repas à Béthanie,* qu'il vint placer lui-même dans la chapelle du chevet, en 1534. La première de ces vitres a disparu. Il en est de même de la seconde, sauf deux panneaux fort détériorés, remisés dans les combles de l'église; mais la troisième existe toujours dans la même chapelle, du côté du nord ; la partie inférieure seule de la composition est de restauration moderne. Au sujet de ce nouvel artiste, nous rappellerons une note de l'article sur Jean Cousin, dans le premier numéro du *Bulletin monumental* de cette année, page 79, et où

M. A. F. Didot affirme que « Jean et Pierre Courtois étaient « deux habiles émailleurs et maîtres verriers de Chartres. » On tranche ainsi des questions jusque-là fort indécises, entre autres, celle de leur domicile, en supposant qu'ils aient jamais eu une résidence unique et fixe, et on leur assigne celle de Chartres. Mais sur la foi de quels documents nouveaux? La note ne le dit point et nous le regrettons. Jean et Pierre étaient-ils frères? C'est possible, probable même, mais non certain. M. de la Borde, dans sa *Notice des émaux du Louvre* (1), ne décide rien; il consacre vingt-trois pages à la description des émaux des Courtois, et à quelques détails biographiques puisés dans un mémoire manuscrit sur les vitraux de la Ferté-Bernard, que nous avions autrefois envoyé au ministère de l'Instruction publique, mémoire qu'il cite obligeamment plusieurs fois. Voici les seuls faits prouvés par les documents conservés dans les archives de notre église, et que, le premier, nous avons signalés, il y a plus de vingt ans, comme intéressant une dynastie artistique bien connue des amateurs:

A la fin du XVe siècle, Robert Courtois, domicilié à la Ferté, peint *un Arbre de Jessé, le Trépassement de la Vierge* et la *Résurrection de Lazare,* pour les nefs de l'église; et jusqu'en 1509, il figure comme notable dans les assemblées de la ville.

En 1534, les registres des marguilliers constatent que Jean Courtois *vient* poser des verrières dans la chapelle du chevet, et que la fabrique paie ses frais d'hôtel. Les termes dont on se sert semblent désigner une personne connue dans la localité, presqu'un compatriote. Point d'autres détails que ceux qui précèdent.

(1) Paris, Vinchon, 1853, pages 251 à 274.

M. de la Borde, page 263 de sa Notice, et à la table, page 431, ajoute au nom de Robert, la qualification de « peintre verrier du Mans » ; c'est une inadvertance d'autant plus évidente qu'ailleurs il établit la vérité d'une manière précise, et rend à la Ferté ses droits sur l'artiste en question.

M. l'abbé Texier, dans son *Histoire de la peinture sur verre en Limousin* (1), revendique Robert et Jean comme siens, après avoir constaté leur double qualité de verriers et d'émailleurs ; la première grâce aux documents provenus de nos archives paroissiales. On le voit, il y a encore matière aux recherches ; et l'on peut souhaiter plus de précision dans les détails, et une certitude plus grande relativement à la biographie de la famille des Courtois.

Quoi qu'il en soit, nous tenons à constater la valeur, comme verrier, de Jean, un peu maltraité comme émailleur par M. de la Borde, et cela au profit de Pierre, son frère, probablement. Les compositions de Jean annoncent un dessinateur qui a étudié les écoles italiennes et Raphaël, dont il reproduit souvent les types, treize ans seulement après la mort du grand maître. Son style n'est pas, comme celui de Delalande, purement français, il est classique. Toutefois, nous ne prétendons nullement, qu'on veuille bien le croire, faire le procès au premier par cette appréciation ; nous constatons, rien de plus ; et pour caractériser aux yeux des lecteurs du *Bulletin* le style de Jean Courtois, et le leur faire convenablement connaître, nous autographierons au moins le premier panneau du Repas de Jésus à Béthanie, réduit au sixième, comme nous l'avons déjà fait pour F. Delalande. Le noble profil du Christ et le personnage à barbe flamboyante

(1) Paris. — Limoges, 1847.

qui y figurent justifieront nos assertions précédentes.

Cette belle verrière du Repas à Béthanie se trouve dans des conditions d'éclairage fort défavorables, placée qu'elle est au nord, en face d'une vitre très-transparente peinte à Paris, en 1534, par un verrier inconnu, mais certainement habile, et représentant la vie de saint Jean-Baptiste. Cette dernière vitre, — une inscription tracée au bas le constate, — a été donnée par Nicole Quelain, président aux enquêtes au parlement, et né à la Ferté-Bernard, personnage considérable dont, par une singulière coïncidence, le tombeau et l'épitaphe viennent d'être retrouvés dans une église abandonnée du vieux Paris. Le magistrat donateur est représenté à gauche du spectateur, au bas de sa verrière, à genoux, avec tous les membres mâles de sa famille, sept personnes en tout, dont quatre enfants. A droite se trouve le groupe des femmes, dont il ne reste que le bas du corps, les têtes étant de restauration moderne, comme la majeure partie de la fenêtre, sauf le tympan resté intact. Quel est l'auteur de ces portraits magistralement tracés ? Le champ reste ouvert aux conjectures, car les livres de comptes des marguilliers ne prononcent pas son nom. Voici, du reste, les deux articles de ce recueil qui se rapportent à la fenêtre de saint Jean :

1533. — « A François Delalande, vitrier, la sôme de « troys solz tournois pour une journée qu'il a vacqué à « faire les mosles et mesures de la vitre donnée à ladite « église par monseigneur le président Quelain pour les « envoyer à Paris à mon dit Sgr le président pour faire « ladite vitre et aussi à faire ung pourtraict et figure « d'icelle vitre pour myeulx l'entendre par le vitrier et « huit deniers tournois pour l'achapt d'une main de « papier pour faire lesdits moules.

« Pour ce III sols VIII deniers. »

1534. — « A Guillaume Joubert, la somme de 50 sols « tournois pour la despence faicte par le vitrier de mon « dit seigneur le Président pendant le temps qu'il a assis « sa dite vitre, laquelle despence lesdits procureurs ont « payée suivant les prescriptions et missives du dit « Seigneur..... »

Nous n'osons pas hasarder une attribution sur des données aussi vagues ; bornons-nous donc à d'écrire l'exécution, la couleur et la composition du tableau : la composition accuse une certaine recherche ; la pose du Christ dans le groupe du baptême, celle de l'apôtre saint Philippe, placé entre les donateurs, sont maniérées. Les divers épisodes de la vie de saint Jean, prédication, baptême et décollation, ne sont point séparés par des détails d'architecture ; seuls les meneaux de la fenêtre, qui est à quatre jours, les isolent et les délimitent. Le tympan représente des fleurs blanches, lis pour la plupart, sur fond rouge, avec les armoiries des donateurs.

L'auteur des cartons a vraisemblablement peint lui-même sur le verre, et il a particulièrement soigné les portraits des Quélain. La couleur des chairs est un gris jaunâtre peu éloigné de la grisaille, et les ombres sont putoisées, c'est-à-dire grénées et un peu blaireautées ou polies. Les lumières ont été, selon l'habitude, enlevées avec la brosse rude et la queue du pinceau. Peu de travail, tout a été terminé d'un seul jet et probablement cuit une seule fois. Quant à la coloration générale du vitrail, elle est légère, et, pour les nuances des verres teintés, on n'est pas sorti des gammes claires.

Nous souhaitons qu'à l'aide de ces indications quelque archéologue plus familier que nous avec la manière des célèbres verriers parisiens de la renaissance use de l'autorité de son expérience pour proposer une attribution.

C'est dans ce but que nous avons signalé et décrit notre vitrail de saint Jean.

Il est un autre point sur lequel nous nous permettrons aussi d'appeler l'attention et les recherches : c'est la question de la production des verres de couleur. A l'époque où le moine Théophile rédigeait son *Abrégé des divers arts*, le peintre sur verre devait fabriquer lui-même tout son verre. A quelle époque cette habitude cessa-t-elle d'être nécessaire ? En d'autres termes, en quel temps la fabrication des verres blancs et teintés, employés par la peinture, devint-elle une industrie spéciale ? Question encore peu connue et curieuse à éclaircir. Toujours est-il qu'au XVe siècle, et surtout au XVIe, les fabriques étaient nombreuses si l'on en juge par les produits différents mis en œuvre par les divers ateliers de peinture alors en exercice. Ainsi le verre dont se servait Robert Courtois, en 1498, ne peut se confondre avec celui qu'employait Jean Courtois trente-six ans après, en 1534. Ce dernier excipient diffère aussi, sous le rapport des nuances et de la confection, du verre de ce peintre parisien choisi par le président Quelain ; et François Delalande s'approvisionnait vraisemblablement à une autre fabrique.

Ces divers excipients sont également satisfaisants pour les nuances et la coloration ; ils fournissent la preuve que la fabrication était alors fort intelligente, plus avancée et plus favorable à la peinture que la nôtre. Tous les verres prenaient également bien le jaune *Jean Cousin*, et cette propriété a permis d'obtenir, sur bleu clair ou gris bleu, de charmants lointains de paysage. Au point de vue de la durée et de la conservation, le résultat de l'examen est moins satisfaisant : le temps et les agents atmosphériques ont produit généralement une altération de la pâte vitreuse plus ou moins grave et qui tourne quelquefois à l'opacité :

il est juste d'ajouter que l'église de la Ferté, comme son nom, Notre-Dame-des-Marais, l'indique, est particulièrement humide : aussi y a-t-il peu de verrières où la transparence soit aussi altérée que dans les siennes ; mais il serait rigoureux de faire retomber sur l'industrie ancienne la responsabilité d'un accident, dû à des conditions exceptionnellement défavorables. Quant à l'historique de cette industrie, à l'origine, au nombre et à la situation géographique des fabriques où s'approvisionnèrent les peintres, c'est un sujet sur lequel les renseignements nous font absolument défaut, et nous en sommes réduits à le recommander, à cause de son intérêt, à de plus heureux et de plus habiles.

CHRONIQUE

Congrès de Châteauroux. — Conformément au programme arrêté depuis plusieurs mois, et publié dans le troisième numéro du *Bulletin monumental,* le Congrès archéologique de France, pour l'année 1873, s'est ouvert le 10 juin dernier, à une heure de l'après-midi, dans la grande salle de la bibliothèque, à l'hôtel de ville de Châteauroux, au milieu d'une assistance nombreuse composée de tout ce que la ville comptait de notable et d'intelligent. Les dames surtout s'étaient fait remarquer par leur empressement à se rendre à cette première réunion, brillamment inaugurée par un discours de M. de Cougny, le nouveau directeur de la Société française d'Archéologie. M. le docteur Fauconneau-Dufresne, secrétaire général du Congrès, dont les écrits sur Déols et Châteauroux, actuellement en cours de publication, feront bientôt autorité, a ensuite pris la parole et, dans un langage élégant, a rapidement esquissé l'histoire du chef-lieu du département de l'Indre, s'arrêtant tour à tour sur les monuments, les institutions et les hommes, indiquant aux étrangers ce qui pouvait mériter leur attention, et rappelant à tous les titres de la vieille cité au respect sinon à l'admiration de nos générations modernes.

Ces préliminaires achevés et chacun instruit de ce qui l'attendait à Châteauroux, au point de vue des monuments à visiter aussi bien qu'à celui des souvenirs à évoquer, la discussion des premières questions du programme a été ouverte par un savant rapport de M. Élie de Beaufort sur les antiquités de Saint-Benoît-du-Sault, bientôt suivi de longs aperçus sur les monu-

ments mégalithiques de l'arrondissement du Blanc, présentés par M. l'abbé Voisin, curé de Douadic. Poursuivies le lendemain, après la lecture d'une charmante pièce de vers due à la muse exercée de M. Roubet, ces questions intéressantes se spécialisèrent bientôt et ouvrirent de nouveaux aperçus aux membres étrangers du Congrès par l'étude des *mardelles,* cette singularité du sol de l'ancien Berry, et celle des pierres de Chambon, dont la forme régulière avait fait croire quelque temps à un travail humain. Disséminées en quantité innombrable sur le territoire de la commune de Villedieu, à l'ouest de Châteauroux, ces dernières affectent une forme pyramidale qui ne semble pas au premier abord un effet de la nature. Toutefois il est plus probable, pour ne pas dire certain, que ces grès dont la couleur varie du rouge au noir ont été simplement roulés par les eaux à une époque inconnue, opinion soutenue avec conviction et talent par M. Godefroy, et qui a rallié presque tous les auditeurs. Quant aux excavations de forme conique, connues sous le nom de *mardelles,* il paraît maintenant établi qu'elles ont servi d'habitations aux premiers habitants du sol. La Champagne et la Manche dans notre pays, et la Colombie dans l'Amérique du Sud présentent, d'ailleurs, des excavations semblables qui presque toutes renferment, comme dans le Bas-Berry, des amas considérables de cendres et de grossières poteries.

Cette première partie du programme épuisée, le Congrès passe à l'examen des débris de la domination romaine. Avec une autorité remarquable, M. Lanseigne, dans un consciencieux travail, détermine d'abord la direction des voies établies dans cette partie de la France, et résout, à la satisfaction de tous, une question difficile qu'un infatigable explorateur du sol peut seul trancher après de longues recherches et des observations multipliées; puis M. Buhot de Kersers traite de l'épigraphie aux trois premiers siècles de notre ère, dans les cinq départements d'Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Indre, Cher et Nièvre, et discute sucessivement les opinions diverses émises par ses devanciers, les approuve souvent, les combat quelquefois et ne fait prévaloir la sienne qu'après l'avoir appuyée sur de bonnes et solides raisons. Il

en est de même de M. l'abbé Damourette, un des membres les plus actifs de nos réunions, toujours prêt à mettre au service de tous les trésors de son érudition inépuisable. Grâce à lui, il n'y a plus de doute à avoir maintenant, et les magnifiques tombeaux gallo-romains, déposés dans les cryptes de Déols, qu'une opinion erronée faisait remonter aux temps apostoliques, appartiennent bien à l'époque de la grande évangélisation des Gaules, c'est-à-dire à la dernière moitié du IIIe siècle au plus tôt.

Comme transition à des périodes de l'histoire moins éloignées de nous, M. le docteur Cattois, dont tous les archéologues connaissent le talent de causeur aimable et spirituel, rend compte de sa visite à la nouvelle église élevée par la ville de Châteauroux, dans le voisinage de la gare. En général, il approuve les dispositions prises par l'architecte qui s'est conformé aux lois de l'esthétique et de la liturgie. Une galerie en encorbellement aux extrémités des transepts a surtout frappé son attention, et il se félicite de cette innovation qui entraînera, pense-t-il, l'érection du maître-autel, au croisement des nefs. Si cette disposition romaine n'était pas adoptée, ces belles galeries perdraient alors toute leur valeur et toute leur signification. Il demande aussi que, suivant la pratique générale du moyen âge, la présence de l'autel en cet endroit soit indiquée extérieurement par une éminence quelconque, tour, dôme ou flèche, continuation du ciborium intérieur et irradiation au dehors du dogme catholique. Du reste l'art n'est pas moins blessé que la liturgie par la suppression de ces grandes projections architecturales, et la perspective est profondément altérée par la forme de nos modernes églises. Il est difficile de concevoir rien de plus pénible pour un œil exercé qu'un édifice religieux aussi vaste que celui en construction à Châteauroux, et dans d'aussi belles proportions, sans une éminence centrale qui vienne couper la monotomie de ses longs et immenses vaisseaux. A cette condition seulement, les degrés de la hiérarchie seront suffisamment indiqués et Dieu reprendra dans le sanctuaire la place qui lui convient.

Nous ne passerons pas en revue toutes les questions traitées

dans les quatre séances qui ont encore suivi cette remarquable improvisation, et dont quelques-unes, par leur importance historique, dépassent de beaucoup les limites du Berry. La Touraine, en effet, a tout autant d'intérêt que cette province à l'étude des pérégrinations du corps de saint Martin, à l'époque des invasions normandes, aux recherches sur Hervé de Buzançais, le célèbre et généreux trésorier de la fin du xe siècle, à la publication des titres, enfin, qui peuvent établir la subordination des seigneurs de Châteauroux, en une certaine mesure, aux archevêques de Tours. Et la France entière, lui est-il donc indifférent d'entendre faire l'historique des anciennes corporations, des anciens établissements charitables ? N'apprendra-t-elle pas avec bonheur qu'il existe dans une de ces villes trop dédaignées par les voyageurs intelligents, une des merveilles artistiques des premières années du xve siècle, un splendide manuscrit, qu'un membre a justement comparé au plus précieux bijou de la bibliothèque Saint-Marc, à Venise, le bréviaire Grimani. Mais il est temps de clore ce compte rendu déjà trop long et qui, cependant, n'a pas même effleuré la moitié des sujets traités. Disons seulement en terminant que M. le Directeur de la Société française a convoqué tous ses collègues, pour l'an prochain, dans la ville de Toulouse, où des préparatifs sont faits pour donner au futur Congrès archéologique un éclat inaccoutumé.

L. P.

Séance administrative de la Société française d'archéologie. — Châteauroux, 11 juin 1873. — Étaient présents. M. de Cougny, directeur de la Société ; MM. Gaugain, trésorier ; de Laurière, inspecteur général ; Bouet, inspecteur du Calvados ; comte de Cessac, inspecteur de la Creuse ; Fauconneau-Dufresne, inspecteur de l'Indre ; Léon Palustre, inspecteur d'Indre-et-Loire ; Ledain, inspecteur des Deux-Sèvres ; vicomte du Manoir, membre du conseil administratif ; Cattois, membre du conseil

administratif; de Roumejoux, inspecteur du Lot, secrétaire de la séance en l'absence du secrétaire général.

M. de Cougny, directeur de la Société, demande que, pour rendre sa direction possible le conseil permanent l'autorise à réunir à Tours les membres du conseil administratif, conformément à l'article VI du règlement, afin de procéder aux nominations des inspecteurs, des membres du conseil administratif et membres de la Société, et accorder des allocations non prévues dans les séances générales.

D'après l'article X du règlement, les inspecteurs divisionnaires et ceux des départements doivent être réélus tous les cinq ans; mais le conseil, considérant qu'ils se sont acquittés de leurs fonctions avec zèle et dévouement, les maintient tous dans leurs pouvoirs.

D'après l'article XV, les membres du conseil administratif doivent être renouvelés tous les deux ans, le conseil général maintient les titulaires actuels.

Le conseil nomme archiviste de la Société française d'Archéologie à Caen M. le Féron de Longcamp et le charge de faire l'inventaire des livres qui appartiennent à la Société.

Enfin, M. de Cougny est autorisé à louer un local pour servir de lieu de dépôt aux livres ou objets anciens appartenant à la Société.

Le conseil a ensuite procédé à la nomination d'inspecteurs et de membres du conseil administratif :

M. de Beaurepaire, inspecteur divisionnaire pour la 4e division en remplacement de M. de Caumont.

M. Deschamps de Pas, inspecteur de la Somme, inspecteur divisionnaire de la 1re division.

M. Tholin, inspecteur pour le Lot-et-Garonne.

M. Coste Reboul de Fontiès, à Carcassonne, pour l'Aude.

M. de Thiac, pour la Charente.

M. de Marsy, pour l'Oise.

M. Brun, architecte à Nice, pour les Alpes-Maritimes.

M. Cozorovirs, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, pour la Corse.

MEMBRES DU CONSEIL ADMINISTRATIF.

M. Grandmaison, à Tours.

M. d'Espinay, conseiller à la Cour d'Angers, à Angers.

M. Morel, percepteur à Châlons-sur-Marne.

M. Calvet, à Figeac, Lot.

M. de Lamariouse de Prévarin, à Caen.

M. Campion, secrétaire général de la Mairie, à Caen.

SOCIÉTAIRES.

M. Ferdinand-Léon Chavis, ancien officier supérieur, à Montpellier, rue Blanquerie, 19.

M. Charles de Montferrand, château de Monréal, par Mussidan (Dordogne).

M. l'abbé Delapard, curé de Tébessa, province de Constantine (Algérie).

M. Battandier, président de la Société Archéologique de Constantine (Algérie).

M. Boisse, à Lambessa (Algérie).

M. Lanseigne, conducteur des Ponts-et-Chaussées, à Argenton (Indre).

M. Gaillard, à Châteauroux.

M. l'abbé Damourette, à Châteauroux.

M. l'abbé Blanchet, aumônier du Lycée, id.

M. Barboux, conservateur du Musée, id.

Le conseil fait appel à tous les hommes d'étude et de bonne volonté, à tous ceux qui aiment leur pays et veulent le connaître, il espère que le Congrès jettera des germes féconds et qu'une Société locale se fondera à Châteauroux.

La Société, continuant son système d'encouragement, recherche quels sont les membres de la Société qui ont demandé des allocations pour fouilles ou conservation de monuments menacés.

M. Morel, de Châlons, fouilles au camp d'Attila, 100 fr.

M. Hucher, au Mans, pour conservation de la crypte de Sillé-le-Guillaume, 100 »

M. Alègre, de Bagnols, restauration de la crypte d'Uzès, 400 »

M. Vincent Durand, fouilles à Feurs, Loire, 50 »

M. Vallier, Grenoble, fouilles d'un tumulus à Paladru, 60 »

M. l'abbé Céres, fouilles dans l'Aveyron, 100 »

M. Boyer, architecte à Hyères, pour fouilles, 100 »

M. Palustre, à Nouâtre, près Tours, pour restauration d'un rétable, 100 »

M. Calvet, à Figeac, pour fouilles de la villa de Bapteste, Nérac (Lot-et-Garonne), 300 »

M. Fauconneau-Dufresne, réparation au fanal d'Estrées (Indre), 150 »

M. Fauconneau-Dufresne, fouilles à la villa de Levroux (Indre), 150 »

M. Battandier, président de la Société d'Archéologie de Constantine, fouilles au Mandracer (Algérie), tombeau des rois de Numidie, 100 »

M. l'abbé Delapard, curé de Tébessa, pour consolidation de l'église, ancien temple de Minerve à Tébessa, 200 »

M. l'abbé Decorde, conservation de l'église d'Aliermont (Seine-Inférieure), 100 »

M. Brugnier-Rouvre, au Pont-Saint-Esprit (Gard), subvention pour la conservation de peintures du xve siècle au logis de l'Œuvre du Saint-Esprit, 50 »

M. Liénard, inspecteur de la Société, à Verdun, pour fouilles, 150 »

M. l'abbé Chagnon, restauration de la partie romane du chevet de l'église de Déols, 100 »

M. Audiat, bibliothécaire, pour fouilles, à Saintes, 100 »

M. de Cessac, inspecteur de la Creuse, pour fouilles, 100 »

La Société, voulant récompenser les savants qui se sont le plus occupés de découvertes ou qui ont sauvé de la ruine des monuments menacés, décerne :

A Monsieur l'abbé Chagnon, curé de Déols, pour restaurations intelligentes à l'église de Déols, la découverte et la restitution du tombeau de saint Léocade, une médaille d'argent;

A M. le docteur Élie de Beaufort, pour le services rendus à

l'Archéologie, ses travaux et ses découvertes, une médaille d'argent;

A M. Buhot de Kersers, pour son Épigraphie gallo-romaine de la 7e division, une médaille d'argent ;

A M. Verdeau, pour ses photographies archéologiques, une médaille de bronze ;

A M. de Baye, pour ses fouilles archéologiques, une médaille de bronze ;

A M. Lenseigne, conducteur des Ponts et Chaussées, une médaille de bronze ;

A M. Guillart, conducteur des Ponts et Chaussées, une méde bronze.

Pour le Secrétaire général,
P. de ROUMEJOUX.

Châteanro x, le 14 juin 1873.

Extrait de la correspondance administrative. — M. Valère Martin, inspecteur de Vaucluse, dans une lettre adressée à M. le Directeur, rappelle tous les titres que M. de Caumont a acquis à la reconnaissance du pays et du monde savant en particulier; il demande « si la Société dont il a été le créateur, l'âme et la vie, ne réservera pas à cette illustre personnalité un témoignage perpétuel et public de son deuil. »

M. Alfred de Saint-Simon écrit au moment de partir pour l'Italie, où il compte passer cinq semaines, que dès son retour à Toulouse, il s'occupera activement, de concert avec ses collègues, des préparatifs du Congrès de l'année prochaine.

M. Auguste Nicaise sera heureux de voir le Congrès archéologique se réunir à Châlons-sur-Marne en 1875. « Dans notre département, dit-il, si riche en vestiges et en monuments d'un haut intérêt archéologique, où l'on ne peut guère fouiller le sol sans voir paraître les ossements, les armes, les urnes funéraires, j'ai compris qu'une place importante dans le mouvement archéologique devrait être réservée à la Société académique de la Marne, dont je fais partie; aussi l'ai-je poussée dans cette voie en hâtant la

création d'une commission permanente d'archéologie dont j'ai rédigé le programme. »

Le chevalier da Silva, dans un langage ému, se fait l'organe des profonds regrets que la mort de M. de Caumont a causés en Portugal. M. da Silva propose de provoquer une souscription destinée à ériger une statue à l'illustre fondateur de la Société française d'Archéologie et à créer un prix annuel qui serait décerné à l'auteur de la plus importante découverte archéologique, sous le nom de *Prix de M. de Caumont*. M. da Silva s'inscrit de suite lui-même pour une somme importante.

M. l'abbé Vinas, curé de Jonquières (Hérault), aurait désiré se rendre cette année au Congrès de Châteauroux pour s'associer « aux vifs et unanimes regrets qui ne peuvent manquer de se produire touchant la mort du chef vaillant et de l'illustre fondateur de notre Société; » mais ses devoirs de curé l'ont retenu dans sa paroisse. M. l'abbé Vinas félicite M. de Cougny de la parfaite rédaction du *Bulletin monumental* et lui fait espérer qu'il lui adressera sous peu un dessin et une note sur un sarcophage qu'il a restauré à Saint-Guilhem-du-Désert et sur une inscription des premiers siècles chrétiens retrouvée à Maguelone.

M. Cockerell, secrétaire de l'Institut royal des Architectes britanniques, promet à M. de Cougny de lui envoyer celles des publications de la docte Société qui pourraient avoir de l'intérêt pour la Société française d'Archéologie.

M. E. Perrier informe M. le directeur que, dans sa séance du 12 juin, le conseil municipal de Châlons-sur-Marne a voté une subvention de 600 fr. pour la tenue du Congrès en 1875.

M. A. Demarsy, inspecteur de la Société pour le département de l'Oise, signale un arrêté qui vient d'être pris par M. Chopin, préfet de ce département. Par cet arrêté, il est créé aux archives départementales un fonds dit des *Monuments figurés* dans lequel seront réunis les dessins, plans, photographies de tous les monuments même détruits du département. Le soin de faire le catalogue de toutes les planches existant dans les collections publiques ou privées et dont la réunion pourrait former le fonds dont M. Chopin vient d'ordonner la formation, a été confié à une

commission présidée par M. l'abbé Delarue et a pour secrétaire M. A. Rendu, archiviste de l'Oise. M. Demarsy signale, parmi les monuments à la restauration desquels l'État doit concourir cette année, le château de Pierrefonds auquel 50,000 fr. sont alloués, l'église de Saint-Jean-aux-Bois, celle de Morienval, etc.

M. Joseph de Baye informe M. de Cougny qu'il vient d'explorer une grotte renfermant plusieurs objets jusqu'ici inconnus. M. de Baye commence une étude sérieuse des églises de la Marne. Il espère rassembler les éléments d'intéressantes communications pour le Congrès de Châlons.

Nous extrayons d'une longue lettre que M. le marquis de Castelnau-d'Essenault écrit à M. de Cougny plusieurs passages que nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs. « Maintenant, dit-il, que l'heure est arrivée d'élever à notre maître vénéré cette statue dont le comte de Montalembert a désigné l'éloquente et mâle inscription, si la ville, qui aurait dû déjà prendre à cet égard la noble initiative, continue à garder un inexplicable silence, ne laissons pas à d'autres qu'à nous, membres de la Société française, l'insigne et juste honneur d'adresser les premiers notre appel à la France ; *ses nobles pierres* et nos cœurs y répondront à l'envi. » Plus loin, M. de Castelnau signale avec énergie la commune et trop fâcheuse tendance aux innovations de langage. « Ne saurions-nous, du moins, exprimer avec clarté nos pensées, dire simplement ce que nous avons vu ? Il est parmi nous, je le crains, une tendance dangereuse à s'éloigner de la précision du langage scientifique, à méconnaître le sens des définitions reçues, à dédaigner les termes convenus, pour recourir à je ne sais quels néologismes dont le moindre inconvénient est de rendre obscurs, sinon tout à fait inintelligibles, le style et la phrase de l'écrivain. Aurions-nous donc la prétention, pour ne pas dire l'outrecuidance, de réformer, de corriger la langue des Caumont, des Didron, des Verneilh, dont les œuvres sur toutes les parties de la science sont restées et resteront des modèles d'exposition, de clarté, de justesse et de goût ! Ce danger n'avait point échappé au regard sagace de notre regretté directeur, et ses plus intimes amis ont

pu regretter, parfois, de ne pas l'entendre, avec sa verve de Normand tout empreinte de raillerie gauloise, faire bonne justice de ces malencontreux essais. Son indulgence et sa bonté naturelle l'en ont toujours empêché dans nos réunions officielles. Il y songeait néanmoins, et sa pensée à cet égard, si voilée qu'elle fût, ne laisse pas de percer dans quelques-unes de ses pages. Pour cimenter notre union, soyons donc fidèles à l'enseignement de nos maîtres, restons soumis à leur méthode comme à la langue exacte et limpide qu'ils ont créée, et, pour conclusion, ne cherchons pas encore à mieux faire, tâchons seulement de faire aussi bien. »

M. de Laurière, en quittant Châteauroux, est passé par Argenton, Fontgombault et Preuilly, en compagnie de M. le Nail et du docteur Cattois. L'église de Saint-Marcel, près Argenton, avec sa crypte, ses absides romanes, son vieux tombeau de saint Marcel, ses voûtes ogivales, ses restes de peinture du XVe siècle, sa tour du XIVe munie de hourds en bois, est un monument des plus curieux de la contrée. M. de Laurière regrette que le Congrès n'en ait pas été entretenu d'une manière particulière. Il se propose de rédiger sur ces monuments une notice qui sera insérée dans le compte rendu du Congrès de Châteauroux.

Dans une seconde lettre en date du 11 juillet, M. Demarsy, inspecteur de l'Oise, annonce à M. le Directeur qu'il arrive de Belgique, où il a assisté à une réunion ayant pour but de célébrer la 25e élection de M. Renier-Châlon à la présidence de la Société de numismatique belge. A cette réunion se trouvaient plusieurs de nos collègues. Dans un banquet qui l'a suivie, on a offert à M. Châlon une médaille frappée à son effigie. Parmi les membres présents à ce banquet, nous remarquons les noms de M. Van der Raboom et de Mgr Bethime, membres de la Société française d'Archéologie.

M. Demarsy annonce en outre, que la Société archéologique de Compiègne, dont il a l'honneur d'être le secrétaire, va faire paraître sous peu le second volume de ses mémoires contenant dix planches d'antiquités mérovingiennes. La Société archéolo-

gique de Compiègne existe depuis quatre ans, et elle compte quatre-vingt-dix membres titulaires.

« Un grand attrait de notre association dit M. Demarsy et qui a contribué à augmenter le nombre de nos sociétaires, a été l'organisation de promenades mensuelles dans les environs, pendant tout l'été. Nous avons ainsi parcouru l'arrondissement en grande partie, examinant les monuments, signalant les restaurations à faire, critiquant les actes de vandalisme et faisant paraître dans les deux journaux de la ville nos observations et une description sommaire des monuments visités. Le Comité archéologique de Senlis a adopté nos idées, et nous nous réunissons maintenant de temps à autre pour faire ensemble des tournées sur la limite de nos deux circonscriptions.

« Avez-vous appris, ajoute M. l'inspecteur de l'Oise, la fondation, depuis le 1er janvier, d'une Société archéologique à Vervins, sous la présidence de M. Ed. Piette, ancien député ? Cette Société publie un Bulletin in-4° avec planches appelé la *Thiérarche*, qui formera annuellement un volume. Cela fait ainsi une Société archéologique dans chacun des chefs-lieux d'arrondissement du département de l'Aisne. »

Nous souhaitons la bienvenue à cette nouvelle Société, et nous lui désirons longue vie et fructueux succès.

F. de Chavigny.

Parmi les nombreuses lettres adressées à M. le Directeur depuis le mois d'avril dernier, il n'en est aucune pour ainsi dire qui ne contienne un hommage à la mémoire de l'illustre fondateur de la Société française d'Archéologie. Nous regrettons vivement que l'espace restreint dont nous pouvons disposer ne nous permette pas d'en reproduire au moins quelques fragments. F. C.

Lettre adressée à M. le Directeur à l'issue du Congrès de Châteauroux. — « Au risque d'être accablé sous le poids de tous les silex et ossements préhistoriques, au risque de soulever

la colère de tous les fouilleurs de grottes, malgré l'intérêt que je prends moi-même à ces études, puisque je recherche ces objets et que j'ai formé une collection, je viens, comme inspecteur de la Société française d'Archéologie, protester contre l'abus de la pierre taillée ou non dans les Congrès archéologiques. Comme moi, plusieurs de nos collègues ont remarqué que, depuis quelques années, ces questions prenaient la meilleure partie des séances; voilà pourquoi, peut-être, on a dit, je l'ai entendu, on a écrit, je l'ai lu, que les Congrès archéologiques n'avaient pas l'intérêt et l'influence qu'ils ont eus. En effet, Monsieur le Directeur, ces études sont toutes spéciales; l'archéologie pure peut et doit s'y intéresser au point de vue du progrès de l'art, et il suffit qu'on soit au courant des nouvelles découvertes. M. de Caumont, vous le savez, Monsieur le Directeur, en fondant la Société française d'Archéologie, a voulu former une Société pour l'étude des monuments de notre pays, dont le réseau, s'étendant partout, couvrirait de sa protection les monuments menacés de destruction, et il voyait pour l'archéologie pure, c'est-à-dire pour l'étude des monuments, un danger dans l'envahissement des études préhistoriques. Déjà à Nîmes, en 1868, il m'en avait parlé, pensant à prendre des mesures contre l'invasion des chevaliers du silex, en voyant le nombre incalculable de mémoires, notes, discussions que l'avenir nous préparait. Le Congrès de Châteauroux est une preuve récente que M. de Caumont voyait juste. Je demande donc, M. le Directeur, que le programme soit modifié dans le sens d'une plus équitable répartition du temps accordé aux lectures et aux discussions, et qu'après deux ou trois séances données à cette partie de la science archéologique, on ne puisse, sous aucun prétexte, y revenir.

P. de Roumejoux.

Châteauroux, 14 juin 1873.

Plan d'Augustodunum par M. Roidot-Déléage. — La Société éduenne, dont les importants travaux sont connus de

tous les archéologues, vient d'inaugurer la nouvelle série de ses Mémoires par la publication d'un plan géométrique des restes d'*Augustodunum*. Une légende détaillée accompagne cette œuvre remarquable, que M. Bulliot, un habile connaisseur, apprécie dans ces termes : « Le plan de l'Autun antique, dit-il, est le fruit de plus de quarante années d'observations incessantes. L'auteur, membre du conseil municipal pendant trente-trois ans, et chargé de la direction de nombreux travaux particuliers, a puisé, dans l'exercice même de ses fonctions, une singulière facilité pour les recherches et les vérifications nécessaires à l'accomplissement de son travail. Il n'est guère de points de la cité romaine qui aient échappé à ses investigations, et dont il n'ait relevé le plan avec cette fidélité et cette minutie, si rares et cependant si précieuses, dans l'étude des monuments de l'antiquité. Au plan de la ville antique il a jugé utile de superposer celui de la ville moderne, afin qu'il fût plus aisé de retrouver les points où les découvertes ont été signalées, comme ceux où l'on aurait chance d'en faire désormais. »

L. P.

Des chiens tournebroches. — Il est bon, ce nous semble, de faire connaître un usage qui sera bientôt oublié, remplacé qu'il est par l'emploi de ces machines plus ou moins perfectionnées, dont chaque exposition de l'industrie nous apporte de nouveaux modèles.

Nous n'avons cependant pas l'intention de passer en revue les divers moyens connus de tourner la broche, depuis la méthode si simple employée par les bohémiens de Callot pour faire cuire le produit de leurs maraudages en les suspendant à un arbre, par une corde, qui, en se tordant et se détordant, imprime à la pièce de viande un mouvement de rotation continu, jusqu'aux broches gigantesques de certains colléges et hôpitaux anglais, broches qui, chargées d'oies, mets traditionnel de la vieille Angleterre, tournent chacune sur son axe, lequel tourne lui-même autour d'un axe central.



dans MS. du Roman d'Alexandre.
Bibl. Bodleienne N° 263

Cheminée de cuisine
Abbaye de WESTMINSTER

De même que l'abbaye de Lessay avait un maître-queux héréditaire, nous voyons qu'un seigneur anglais était tenu, par son fief, de tourner la broche le jour du couronnement du roi (1). Mais, sauf les rois et les grandes abbayes, peu de gens pouvaient payer d'un fief les bons offices d'un grand seigneur, aussi cet emploi était-il ordinairement rempli par les marmitons, si nombreux alors dans les grandes cuisines (2).

Ce personnel de marmitons ne laissait pas d'être coûteux. C'est pourquoi dans les auberges et dans les maisons plus modestes, on élevait une espèce de chiens qui tournaient la broche, non avec la patte comme le *Jean Lapin tournant le cuisinier à la broche*, publié par notre confrère M. de Liesville (3), ou comme le laridon d'Horace Vernet, qui semble en cela n'avoir pas compris la fable qu'il illustrait, mais en marchant dans une roue, comme les écureuils dans leur cage, moyen qui est encore employé dans les clouteries pour mettre en jeu le soufflet de la forge (4).

Cette roue était ordinairement fixée à cinq pieds au-dessus du sol sur le côté du manteau de la cheminée, afin sans doute d'ôter à l'animal la tentation d'abandonner son poste.

Les nombreux pèlerins qui sont allés à Notre-Dame-de-la-Dé-

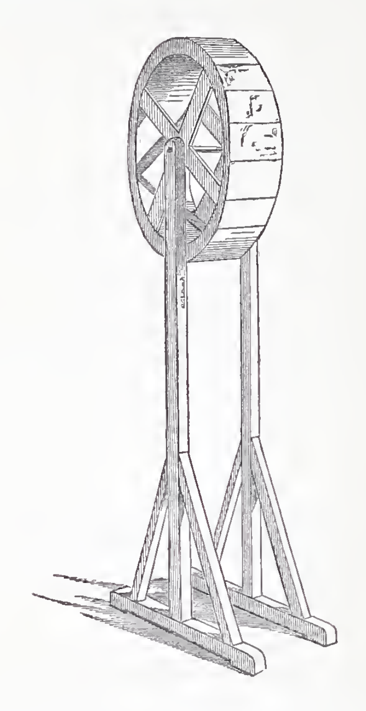
(1) In the reign of Edward III John Compes held the manor of Finchingfild by service of turning the spit at the Kings coronation. *Some account of domestic architecture of England, from Edw. I to Rich. II. by the editor of the Glossary of architecture.* — Oxford, J. A. Parker, 1853.

(2) Dans les bâtiments de l'abbaye de Westminster existe encore une cheminée de cuisine plus grande que bien des cuisines d'aujourd'hui, à l'intérieur de laquelle une niche de pierre donnait place à celui qui était chargé du soin des broches, et l'abritait contre la chaleur du brasier, tandis qu'une fenêtre placée au-dessus de lui répandait sa lumière sur les broches et les marmites.

(3) *Recueil de bois ayant trait à l'imagerie populaire, publié par M. de Liesville.* — Caen, Le Blanc-Hardel, 3e fascicule, 1873.

(4) Des hommes marchant dans une roue sur laquelle s'enroulait une corde faisaient, par ce moyen, monter les provisions de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Un moyen analogue est employé pour extraire la pierre des carrières des environs de Caen et de Paris.

livrande ont encore vu, il y a quelques années, ce moyen employé dans la principale auberge du village.



Ces roues n'étaient pas toujours fixes, il y en avait que l'on pouvait transporter, ce qui permettait au besoin de faire la cuisine en plein air. C'est un de ces appareils que les membres du congrès d'Albi ont rencontré dans une maison de la ville de Cordes, et dont nous donnons ici le dessin.

G. Bouet.

Découvertes archéologiques en Amérique. — On lit dans le *Hartfort-Times :* Un correspondant dont les assertions ont été justifiées, nous écrit des bords du lac Supérieur et

nous annonce que plusieurs anciennes mines de cuivre ont été découvertes dans l'île Royale, à Thunder Bay, et sur les rives septentrionales du lac. Elles prouvent jusqu'à l'évidence qu'une race d'hommes, depuis longtemps éteinte, vivait dans ces contrées et n'a laissé d'autre souvenir que ces vestiges mis en ce moment à jour par la pioche du mineur. Des cavernes d'une profondeur considérable sont remplies des débris de ces âges reculés, et, en descendant jusqu'à soixante pieds, on retrouve des instruments d'une perfection merveilleuse, mélangés avec des débris de charbon. Ces instruments et ces ustensiles divers, en cuivre, sont travaillés avec un fini qui surprendrait nos artistes. On ne se servait que du marteau et du ciseau pour creuser les mines; puis le feu purifiait le cuivre. Des lames de couteau admirablement trempées ont été découvertes, ainsi qu'un marteau en granit dont le poids devait requérir, pour le manier, des forces peu communes.

Ces découvertes prodigieuses ne sont pas les seules, faites dans le nouveau monde, et l'on a d'autres indices de l'existence d'un peuple avancé dans la civilisation qui existait dans le pays avant l'arrivée des Européens.

Sur une longueur de 3,000 milles, dans les vallées des grandes rivières de l'ouest, se rencontrent les traces d'anciennes villes ainsi que des ruines de larges et massives fortifications, indiquant que les habitants de ces contrées n'étaient pas novices dans l'art de la guerre.

Dans les vallées de l'Ohio et du Mississipi, on peut encore admirer de vastes tumulus qui renferment les squelettes de guerriers assis et ayant à leurs pieds des coquillages inconnus dans ces contrées. Dans le Yutacan, ce sont des forêts de colonnes, de murailles offrant une frappante ressemblance avec les ruines des cités de l'Orient ou de l'Égypte, et pourtant, il n'existe aucune tradition sur ces races disparues qui ont laissé derrière elles d'impérissables souvenirs de leur génie et de leur civilisation. On ne peut que faire des conjectures. Les investigations se poursuivent, mais on en est toujours au même point. La science paraît impuissante à éclaircir ce mystère.

Ce qui est digne de remarque, c'est que sur ces ruines, pierres, instruments, ustensiles, on ne découvre aucun signe, aucune inscription pouvant mettre sur la trace des origines, des coutumes, du langage de ces peuples à jamais disparus. En Europe, il est facile de remonter à la source des origines, depuis le temps présent jusqu'à l'époque de barbarie. Mais en Amérique, rien de semblable.

Les liens qui unissent une génération à une autre ont été brusquement brisés et les anneaux de la chaîne des âges sont rompus. Les hommes qui ont élevé les tumulus de l'Ohio, les architectes de Copare et de Palenke, les ouvriers en cuivre du lac Supérieur sont introuvables pour l'histoire et l'archéologie. Ce qu'ils nous ont laissé ne sert qu'à stimuler le zèle du savant. Peut-être dans quelques tombeaux non encore explorés ou sur quelques débris de pierre trouvera-t-on la clef de ce problème qui se dresse devant nous comme une énigme indéchiffrable.

Il faut ajouter que les recherches faites par les missionnaires français avaient déjà donné connaissance de ces découvertes dans le nord de l'Amérique, le Mexique et l'Amérique centrale. Les Indiens actuels ne pourraient appartenir à la race éteinte, ou ils seraient étrangement déchus. L'opinion la plus accréditée est que l'Amérique a été peuplée, il y a bien des siècles, par des descendants de Sem, venus de l'Asie ou des bords de la Méditerranée. Ils y importèrent leurs coutumes et leurs industries. Dans tous les cas, la date de la disparition de cette race doit être fort ancienne, car à part les empires du Mexique et du Pérou, les Européens ne rencontrèrent que de pauvres et ignorants Indiens qui ne sont pas encore civilisés.

Histoire du collége de Moulins. — Notre confrère, M. Bouchard, vient de publier une seconde édition de son excellente *Histoire du collége de Moulins*. Composée à l'aide de documents empruntés, pour la plus grande partie, aux archives municipales et départementales, cette étude historique abonde en

renseignements pleins d'intérêt sur les divers établissements d'instruction publique qui se sont succédé à Moulins, depuis leur origine, en 1424, jusqu'à la création du lycée en 1802.

Confiées d'abord à deux régents, les écoles publiques de Moulins reçurent en 1552 une organisation plus régulière et plus complète, et le nombre des professeurs fut porté à cinq, y compris le Principal.

M. Bouchard, dans son troisième chapitre, nous donne de curieux détails sur l'organisation du collége à cette époque lointaine et sur le règlement qui y était en vigueur. « Le Principal devra, outre la nourriture d'iceux (les régents), leur donner des gages, savoir : à celui qui fera la première classe, du moings jusqu'à la somme de quarante écus sols, par an ; à ceux qui feront les seconde et troisième, jusques à la somme de trente écus pour chacun d'eux ; au quatrième vingt écus, et au régent abécédaire, lui délaira pour gages un sol par mois de chacun des enfants qui iront à ladite classe, sur ce qui sera ordonné ci-après être payé par eux au dit Principal pour l'escholage de chacun mois. »

Veut-on savoir quel était le taux de cet escholage ? M. Bouchard va nous l'apprendre : « Seront tenus les enfans qui viendront au dit collége de payer pour chacun mois à savoir les premiers, seconds et troisièmes, cinq sols par chacun mois ; les quatrièmes quatre sols, et abécédaires deux sols et six deniers, et ce, par forme d'avance les premiers ou seconds jours de chacun mois. » Les organisateurs du collége de Moulins étaient, on le voit, des hommes pleins d'une prudente et sage prévoyance.

Comme le dit fort sensément M. Bouchard « de tout temps on a aimé à réglementer ; » en voici une preuve entre autres : « Seront les régents tenus d'entrer en classe, habillé de robe longue et de bonnet carré, le matin à huit heures jusqu'à dix, la cloche ayant sonné deux fois, et l'après-diner, depuis deux heures jusques à quatre, depuis la saint Remy jusqu'au Caresme. »

En fait de règlement, toutefois, en voici un auquel nous applaudirons des deux mains, et dont maints régents de notre

temps pourraient faire leur profit : « A été convenu et accordé que, tant le dit Principal que ceux qu'il prendra avec lui pour l'érudition de la jeunesse qui leur sera commise, mettront toute peine à instruire les enfants en l'amour et la crainte de Dieu, qui est le principal fondement de toute science, et garderont esgalité en toute chose, s'acquittant de leurs devoirs aussi bien envers le pauvre qu'envers le riche, sans favoriser l'un plus que l'autre ; mais s'acquerra la faveur par l'étude seulement, et à icelui qui mieux estudiera, les premières places seront baillées. » Cette prescription, qu'on s'en souvienne, date de 1554. On voit que l'on n'avait pas attendu les théories de nos citoyens égalitaires pour mettre l'égalité en pratique.

Nous nous arrêterons sur la citation que nous venons de reproduire, en engageant tous ceux de nos lecteurs que ces questions peuvent intéresser, et qui ne s'intéresse aux questions de l'éducation de la jeunesse? à lire l'ouvrage de M. Bouchard. Ils y trouveront une foule de documents de toutes sortes, indiquant les plus scrupuleuses et les plus patientes recherches, mises à profit par l'auteur avec un remarquable talent.

G. de Cougny.

Nécrologie : *Mort de M. l'abbé Voisin, membre de la Société française d'archéologie.* — Le Maine vient de perdre un des érudits qui se sont le plus occupés de la topographie et de l'histoire de cette province aux temps gallo-romains et dans la première période du moyen âge. M. l'abbé Auguste Voisin, membre du Conseil administratif de la Société française d'Archéologie et de la Société des Sciences et Arts de la Sarthe, né à Saint-Calais en 1813, est mort au Mans le 28 mars dernier. Appelé à la prêtrise en 1837, il débuta dans la carrière sacerdotale par les fonctions de vicaire de l'église Saint-Nicolas de Blois, dont l'appellation moderne n'a point fait oublier la célébrité de son ancien nom de Saint-Laumer. Les études archéologiques de M. Voisin ne pouvaient mieux s'ouvrir qu'à l'ombre des voûtes de cette antique abbaye. Il leur consacra

donc, dès ses premiers essais, une *Notice* (Blois, 1841, in-4°), ajoutant ainsi quelques pages aux annales alors manuscrites du bénédictin D. Noël Mars, l'historien du royal monastère. Il ne manqua pas non plus de diriger ses recherches vers les commencements obscurs de sa ville natale, et dans sa *Notice sur Matowall et les origines de Saint-Calais,* la fondation de l'abbaye d'Anisola, rendue fameuse par les faveurs des rois Mérovingiens et Carlovingiens, se trouve longuement traitée avec de nombreuses pièces justificatives à l'appui.

En même temps, par un grand nombre d'études et de travaux publiés dans divers journaux, dans la *Province du Maine,* l'*Union de la Sarthe*, la *Revue de la Société des Sciences et Arts de la Sarthe,* dans les numéros du *Bulletin monumental* lui-même, M. l'abbé Voisin préludait à son œuvre capitale, résumé des recherches laborieuses de toute sa vie : *les Cénomans anciens et modernes, histoire du département de la Sarthe depuis les temps les plus reculés*, 2 vol. in-8°. Les divisions territoriales de la contrée sous la domination romaine, les délimitations ecclésiastiques, le tracé des anciennes voies, l'administration religieuse et civile des premiers évêques du Mans, aussi grands par la sainteté de leur vie que par leur naissance et les services rendus au pays dans leur habile gestion des affaires publiques, toutes ces questions résolument abordées sont discutées et exposées sous un jour nouveau. Dans le second volume, consacré à la description topographique de la capitale des Cénomans, l'auteur exhume les monuments ruinés de l'antique Vindinum de Ptolémée ; il fouille le sol, et nous fait toucher du doigt la place de ses bains et de ses aqueducs, ranime son amphithéâtre et son enceinte gallo-romaine et rétablit ses premières basiliques chrétiennes.

Moins heureux que son savant prédécesseur, le vénérable M. Cauvin, qui mourut au moment où l'Académie des Inscriptions couronnait le fruit de ses trente années d'études sur l'histoire du Maine, et allait lui ouvrir ses portes, M. Voisin n'a pas eu le bonheur même tardif de voir ici-bas récompenser ses laborieuses veilles. Cependant M. de Caumont avait réparé dans la

mesure possible l'injustice de la fortune en lui faisant décerner le titre de membre de l'Institut des provinces. L'avenir plus équitable que le présent, se chargera, n'en doutons pas, de payer à M. l'abbé Voisin le tribut de reconnaissance dû à ses persévérants travaux ainsi qu'à son dévoûment à la science archéologique et historique.

L'abbé R. Ch.

Errata.

N° 4, page 419, ligne 3 :

Au lieu de : *Ritus sen... Filix civis Puteolanus fecit, et amor*, etc. ;

Lisez :

Titus Sen... Filix civis Puteolanus fecit, et Amor, etc.

TOURS, IMP. DE J. BOUSEREZ.

CASTELNAU DE BRETENOUX

(LOT)

LETTRE

DE M. L'ABBÉ POULBRIÈRE

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Monsieur le Directeur,

En agréant l'hommage de la brochure que je viens de consacrer à Castelnau, vous me faisiez dernièrement l'honneur de m'en offrir une insertion partielle dans le recueil dont vous avez la direction. Me pardonnerez-vous d'user très-largement, trop largement peut-être, de votre bienveillance, et de présenter à vos lecteurs l'analyse complète de mon petit travail? Ce sera, ce me semble, le moyen le meilleur de leur faire entrevoir, sans préoccupation d'une œuvre qu'ils pourront négliger, tout l'intérêt d'un monument, d'une histoire et d'un site bien autrement dignes d'appeler l'attention et de la captiver. Si tel est votre avis, M. le Directeur, ou, pour mieux parler, votre condescendance, sans autre préambule je vais commencer.

Les belles ruines féodales qui font en partie l'objet de ma notice, s'élèvent à la lisière septentrionale de l'ancien Quercy, tout près des frontières actuelles de la Corrèze et

du Lot. Bretenoux, qui leur prête son nom, n'en est séparé que de deux kilomètres, trois au plus. A peu de distance se cachent encore, dans les plis de la vallée, trois autres petites villes : Saint-Céré, Vayrac et Beaulieu. Toute la contrée que domine ce monument est d'un aspect enchanteur. Nature opulente, bourgades nombreuses, sites variés, rien n'y manque à l'œil. Trois rivières, la Dordogne, la Cère et la Bave, confluent en vue de la colline, et font de cette vallée l'un des coins de la France les plus pittoresques et les plus riches.

Pour tracer d'abord l'historique de la forteresse, une tradition, dont des historiens et des érudits respectables se sont faits l'écho, en attribue la fondation, aussi bien que celle du château de Bruniquel (même département), à la reine Brunehaut. Je me borne à mentionner cette tradition, qui me paraît admissible, sans autrement me prononcer. Au surplus, la vieille baronnie n'a pas besoin pour son prestige de ces douteux échos d'un passé bien lointain. Elle datait en effet de l'origine des fiefs et pouvait figurer parmi les plus beaux du Midi. Ses maîtres siégeaient aux états du Quercy immédiatement après les *vicomtes* de Turenne, de Bruniquel et de Montclar : ils s'intitulaient même *seconds barons chrétiens.*

Leur première apparition dans l'histoire date de l'an 860. Ils s'inscrivent au xe siècle parmi les bienfaiteurs de l'abbaye voisine de Beaulieu, dont ils sont au siècle suivant les oppresseurs tenaces. J'omets à regret le récit de cette lutte, qui débute au concile de Limoges, en 1031, pour ne finir qu'à l'époque de celui de Clermont, en 1095, quitte à le reprendre plus tard dans une autre occasion. Il y a là une vivante et curieuse page des démêlés de la féodalité et de l'Église, en ces temps d'organisation laborieuse et de fractionnement. Les expéditions de Terre-Sainte, les pre-

mières guerres de l'Angleterre et du Midi, sous Henri II, la croisade des Albigeois, viennent, au XIIe et au XIIIe siècle, faire diversion à ces querelles de donjon à clocher. Vassaux des comtes de Toulouse, les Castelnau voient une première fois leur forteresse succomber à l'attaque des troupes de Henri II. Simon de Montfort les malmène plus rudement encore un demi-siècle après : il veut détruire cette citadelle. Mais son heureuse position la sauve : Montfort en a besoin pour commander la riche plaine baignée par la Dordogne.

L'épée de ce terrible vainqueur ne fut pas inutile aux vicomtes de Turenne. En 1184, le vieux Raymond VI leur avait cédé ses droits sur la baronnie. Mais trop fier et trop fort pour tomber aux genoux d'un voisin, qui se trouvait son gendre, Bernard de Castelnau avait du même coup congédié Toulouse et Turenne, et déclaré ne relever que du roi. C'était de l'audace : l'audace, toutefois, resta longtemps impunie. Raymond VI avait trop à faire, et le vicomte de Turenne n'osait ou ne pouvait. A la faveur des succès de Montfort, il réitéra ses réclamations. Matfred de Castelnau demanda l'arbitrage de l'abbé de Tulle, qui se prononça pour son rival. La paix devait se faire : elle se fit, mais ne dura pas. A la fin pourtant, Matfred se rendit. Menacé par Simon de Montfort, pressé par son redoutable voisin, il reconnut tenir son fief du vicomte, lui rendit hommage, lui fit serment de fidélité, et promit de mettre à sa disposition, « toutes et quantes fois qu'il en serait requis, » son château, ses terres et l'appui de son bras. Ce pacte solennel fut signé l'an 1219 dans l'église de Martel.

Vers la fin du siècle, les Castelnau recueillaient la succession des barons de Calmont-d'Olt, dont le château dominait Espalion, et ajoutaient à leurs armes : *de gueules*

au château d'or, celles de la baronnie rouergate : *d'azur au lion d'argent*.

La désastreuse époque des guerres de cent ans mit en très-haut relief leur patriotisme généreux. L'un de ces châtelains prit en 1369 Réalville, en Rouergue, sur le lieutenant Walkaffara. Bégon de Castelnau avait été, trois ans auparavant, nommé évêque de Cahors ; mais l'Anglais dominait dans la ville, il refusa d'y entrer : *quia nec se Anglo permittere, nec sub hostili jugo oppressam urbem videre posset* (1). Il y entra le 12 novembre 1370 ; seulement à cette date, l'Anglais n'y était plus : l'évêque l'en avait chassé. Il ne s'agissait plus que de l'éloigner aussi de la province ; ce fut l'œuvre de Jean de Caylus-Castelnau, environ trois quarts de siècle après. Héritier du nom, du siége, de l'âme de Bégon, ce prélat réunit à ses frais les états du Quercy dans l'enceinte du château. Chacun s'y dépensa, tous les efforts s'unirent, et bientôt l'Anglais, battu sur tous les points, dut quitter le pays pour ne plus y rentrer.

Pourquoi faut-il que l'extinction des Armagnacs pèse comme une honte sur ces beaux souvenirs ? L'imagination des feuilletonnistes s'est exercée sur ce thème, et l'on a chargé l'histoire, qui se refuse à des appoints odieux. Lorsque les troupes de Louis XI forcèrent pour la seconde fois Jean V d'Armagnac dans les murs de Lectoure, le comte tomba sous deux coups de poignards, et la comtesse sa femme, entraînée par les sieurs de Castelnau, Guéraudon et Olivier le Roux, fut contrainte d'avaler un breuvage qui la fit avorter. Voilà le fait. Il est assez dur par lui-même : on eût dû s'y tenir. Mais on a de plus représenté Castelnau comme un théâtre de réclusion, de tor-

(1) Lacroix, *Histoire des évêques de Cahors*.

tures et de mort pour l'infortunée Jeanne de Foix. C'est bien à tort. La veuve de Jean V fut conduite ailleurs, et le traitement qu'elle subit n'entraîna pas sa fin. Peu de temps après son double malheur, elle parut inopinément dans Rodez, où les consuls vinrent lui présenter leurs hommages, le roi ayant fait dire qu'*il leur en saurait gré.* Ses affaires arrangées, elle regagna les montagnes de son pays natal. Un historien du comte de Foix, Ologaray, nous apprend qu'elle mourut à Pau et fut enterrée à Lescar.

La maison primitive n'avait pas vu tous ces événements ; elle s'éteignit en 1396. Jean de Castelnau, n'ayant pas d'enfants, institua pour son légataire universel Pons de Caylus, son neveu.

La maison de Caylus était déjà, à l'époque de cette succession, sur le chemin d'une haute fortune. Le troisième fils de Pons avait épousé Antoinette Guillem de Clermont-Lodève, issue d'une famille dont l'origine était, croit-on, la même que celle des anciens seigneurs de Montpellier. Ce fut plus qu'un honneur, ce fut une autre succession. La dame de Caylus n'avait qu'un frère qui mourut sans enfants et laissa tout à la postérité de sa sœur. La branche favorisée de ce brillant héritage, porta dès lors les armes et le nom de Clermont ; elle fut assez heureuse pour survivre à son aînée, de sorte qu'en 1530, époque de la mort de Jean III de Caylus, l'immense fortune des Castelnau, des Calmont, des Caylus et des Guillem, s'entassa tout entière dans cette seule maison.

Ce fut une ère de luxe et de grandeur pour Castelnau, et le château s'en ressentit. Malheureusement, les constructions, les embellissements n'allèrent pas tout à fait à leur terme. Le grand seigneur laissa des pierres d'attente et courut à la cour : Versailles fit oublier Castelnau. C'est à

Paris que la mort surprit, en 1705, le dernier des Guillem. Le château, porté par sa veuve dans la maison de Luynes, dont elle était sortie, se vit plus que jamais abandonné de ses maîtres : on lui donna des régisseurs, plus tard il reçut des fermiers.

La Révolution lui fit très-peu de mal ; mais, depuis nos troubles, le temps, la négligence, « de sordides spéculations », avaient hâté sa ruine : la maison de Luynes, d'ailleurs, le vendit en 1830. Quatorze ans plus tard, l'un des successeurs de la noble maison, se voyant isolé, perdu, impuissant, dans un des coins de sa vaste demeure, parla tout à coup de démolir. Ce fut une alarme dans toute la contrée. L'autorité se mit en campagne, l'inspecteur départemental de la Société française d'Archéologie écrivit un double rapport, et dans sa session du mois d'août, le conseil général du Lot sollicita de l'État l'acquisition du château. Mais l'État fit la sourde oreille ; le département, à son tour, se montra peu empressé, et, en définitive, le château ne fut point acheté. Sept ans après, dans la nuit du 28 au 29 janvier 1851, Castelnau brûlait !

M. Selve, curé de la paroisse, est actuellement propriétaire des ruines; il en fait les honneurs avec une parfaite complaisance. Dans son salon, on remarque un dessin lithographié revêtu de ce titre : *Projet de conservation du château de Castelnau de Bretenoux*. La colonne des indications laisse voir que ce dessin est postérieur à l'incendie. Hélas ! c'est tout ce qui nous reste d'une dernière tentative, malheureusement avortée comme les précédentes. Ni l'État, ni la province n'ont su conserver un monument qui fut, en des temps difficiles, l'un des remparts de notre indépendance. Le donjon délaissé ne devra qu'au fier ciment qui relie ses murailles de présenter encore sa belle tête grise au soleil de nos temps !

Castelnau couronne le sommet d'une colline, dernière croupe d'une chaîne de montagnes, dont les nombreuses ramifications séparent le bassin de la Bave de celui de la Cère. Le versant du nord, raide et abrupt, est tapissé d'une forêt de chênes dont le sombre feuillage sert très-heureusement de ce côté l'aspect du vieux fort. A l'opposé, le terrain, chargé de vignobles, s'incline en pente douce jusqu'au niveau de la plaine. Quelques habitations s'y groupent en désordre : c'est le bourg, qui fut jadis, grâce aux murs qui le défendaient, l'une des seize villes basses du Quercy.

Une profonde coupure, pratiquée dans un pli naturel et accompagnée d'un premier mur, isolait la forteresse du plateau, posée comme une menace sur son flanc oriental; elle sert aujourd'hui de chemin. A deux cent vingt-cinq pieds environ, s'élèvent les remparts de la première enceinte, vaste ceinture de plusieurs milliers de mètres carrés, chargée de tilleuls séculaires, et flanquée de neuf tours ou bastions. On y pénètre au nord par une poterne, et au midi par une grande porte, donnant sur une rampe assez large pour ouvrir aux équipages l'accès du terre-plein. Des carrés de pommes de terre, des champs de trèfle et du sainfoin, occupent les jardins jetés par les châtelaines des derniers siècles sur les deux tiers de ces terrasses, dont le panorama est vraiment délicieux.

Le château, qui forme la seconde enceinte, se développe sur un plan triangulaire assez irrégulier, enfermant une cour intérieure. Trois tours circulaires d'inégale grosseur s'élèvent aux angles ; trois autres sont en demi-saillie sur les côtés. De ces côtés, celui du sud mesure 83 mètres ; celui du nord-ouest, 84; le plus long, qui est à l'est, 86 : c'est là que se trouve l'entrée, défendue par un fossé d'environ cent mètres de long, douze de large et huit de

profondeur. L'escarpe en est garnie de meurtrières et recèle un chemin couvert qui en rendait l'abord très-dangereux. Un pont de pierre a pris la place de l'ancien pont-levis; il aboutit aux débris d'une porte avancée, dont les gonds se retrouvent encore à quelques centimètres au-dessus du sol. C'est de là sans doute que l'on faisait mouvoir le pont-levis: le chemin couvert, en séparant le fossé de la forteresse, avait dû nécessiter cette petite construction. Deux tours qui l'encadraient avaient au surplus l'avantage d'augmenter la défense, et de faire, pour ainsi dire, fonction de barbacane. Indépendamment de cette première protection, l'entrée du fort se trouvait encore couverte par deux tours, l'une en saillie sur la droite, l'autre au-dessus dans la ligne des murs. La porte, toute bardée de fer, était en outre fermée par une herse : on avait pris toutes les précautions.

Cette terrible porte s'ouvre : nous voilà dans la place. Au bout du couloir paraît la cour d'honneur.

Du cadre des bâtiments qui l'enferment, se détache, par son caractère, sinon par sa situation, une construction de beaucoup plus ancienne que toutes ses voisines, et qui fixe tout d'abord l'attention. Elle est de forme rectangulaire et fait face d'un côté au vallon de la Bave, et de l'autre à l'entrée. Une petite porte donne accès dans le rez-de-chaussée, salle voûtée qui dut servir de magasin. La lumière du jour n'y pénètre que par un soupirail percé dans le mur de la porte : approchez de sa large embrasure et votre œil plonge dans des caves profondes. Les appartements du premier et du second étages, sans communication avec cette salle, ont perdu tout caractère intéressant. Dans le haut du bâtiment s'étendait la *grande salle* ou pièce d'apparat. C'est là que dut loger Henri II, et là aussi, dit-on, que se tinrent les états du Quercy. De jolis baies

romanes, reliées par une élégante cymaise et composées chacune d'une série d'arcatures à jour, soutenues par des colonnettes et inscrites dans un cintre commun, y répandaient, de part et d'autre, l'air, la lumière et la vie. Du faîte de la facade s'élance un tuyau de cheminée, de forme conique, dont un double étage de colonnettes trapues ménage les orifices et supporte le chapeau pyramidal. Sous les combles disparus, le regard ne retrouve pas ces mâchicoulis, qui rehaussent ailleurs, de leur saillie gracieuse le sommet des murailles : à l'époque de cette construction, l'usage n'en était point connu ; la corniche n'a pour support que des corbeaux. Tout cet ensemble, suffisamment conservé pour l'œil de l'archéologue, constitue l'un des restes les plus curieux de l'art de bâtir sur la fin du XI[e] siècle. On signale des constructions faites par Hugues de Castelnau vers 1080 : c'est là sans doute qu'il faut les chercher.

Du *donjon roman,* supplanté plus tard mais conservé, passons aux diverses parties de l'époque ogivale : *donjon actuel,* chapelle, gros des bâtiments, murs d'enceinte même ; ce sont les plus considérables. Je crois devoir leur assigner pour date la fin du XIV[e] siècle et les premières années du XV[e]. Les caractères qu'elles m'offrent, les particularités que j'y relève, les présomptions même que je tire de l'histoire du château, tout me paraît militer en faveur de cette époque, et il serait difficile d'asseoir un autre avis.

Quant aux constructions surajoutées par les derniers siècles à ces travaux : galeries de la cour d'honneur, balcon de l'ouest, terrasse supérieure et pavillons du midi, on y reconnaît sans peine le faire architectural et (à l'intérieur) l'ornementation luxueuse de la jeunesse du grand roi. Des dates d'ailleurs se rencontrent pour fixer toute incertitude. Dans l'un des appartements qui dominent la

porte, se trouvént confondus, parmi les débris de tout genre dérobés à l'incendie, quatre bustes allégoriques avec des pennons aux armes des Clermont (1) : l'un d'eux porte la date de 1661. Le rapporteur de 1844 signalait une autre inscription perdue, qui prouvait qu'on embellissait encore en 1685. J'ai déjà dit que les travaux ne s'achevèrent point. Entre la grosse tour du nord et le couloir d'entrée, s'étend une série d'appartements qui ne furent pas appropriés ; d'autres qui devaient les suivre ne furent pas construits.

Maintenant, parcourons, si vous le voulez bien, le peu qui nous reste, et pénétrons par la pensée dans ce qui n'existe plus. La galerie est dans ce cas. Cette magnifique salle de quarante mètres de long, toute revêtue de toiles peintes et de bois ciselé, a disparu complétement : ce n'est plus même une ruine : *Etiam perière ruinæ !* Pour n'être pas aussi effacées, d'autres pièces n'en ont pas moins perdu tout leur mérite. Ainsi en est-il de la *chambre dorée*, de la *chambre des morts* et de la *bibliothèque*, dont le plafond gardait encore, en 1830, « des peintures d'une fraîcheur admirable et du coloris le plus suave (2). »

Les quelques appartements habitables encore, malgré leur état de dégradation, nous montrent comment les châtelains du XVIIe siècle avaient embelli leur vieille résidence. Des tapisseries paraient les murs ; des toiles peintes ornaient le manteau de la cheminée et le dessus des portes ; des peintures, rehaussées d'or, couvraient les lambris, tapissaient les embrasures, s'accrochaient aux nervures, et dénouaient leurs guirlandes joyeuses jusque

(1) Clermont-Lodève : *fascé d'or et de gueules de six pièces, au chef d'hermine.*

(2) Delpon, *Statistique du département du Lot.*

dans le cadre sculpté des alcôves veuves de leurs lits. Mais ces appartements sont peu nombreux. Dès avant même l'incendie, le *salon des Muses* et la *chambre de Dircé,* qui leur font suite, étaient à ciel ouvert.

On les traverse pour monter au donjon, belle tour carrée d'au moins cent pieds de haut. De la plate-forme crénélée qui la couronne, la vue s'égare dans les détours d'une triple vallée, frangée d'un cercle de montagnes, dont les cimes inégales vont, en chevauchant les unes sur les autres, se perdre dans un horizon de vingt lieues. Des mamelons égayés de vignobles, de grands murs de basalte tapissés dans leurs crevasses de chênes rabougris, des promontoires qui semblent lutter de hardiesse, et s'arracher mutuellement le vallon dont ils sont amoureux; par-dessus ce premier plan, d'un côté les torrides plateaux du *Causse,* où ne croit qu'une herbe rare et menue, de l'autre, les mélancoliques sommets du *Ségalas,* dont les flancs se déchirent pour laisser passer les cours d'eau qu'ils nourrissent; enfin, au bout de la perspective, ces ondulations bleuâtres où flottent indécises les limites de la terre et du ciel : voilà le cadre. Le tableau est une plaine magnifique, cultivée comme un parterre et embellie de tous les dons de la fécondité, échiquetée de champs et de prés verts, soutachée de grands arbres, riche de soleil, de nids, de parfums et de chansons ; elle étale, entre deux haies de maisonnettes blanches et de saules fleuris, ses routes croisées et ses rivières hâtées l'une vers l'autre. D'un côté la Bave qui baigne Saint-Céré, de l'autre la Cère qui visite, en passant, les murs de Bretenoux, enfin la Dordogne qui descend de Beaulieu. Quarante clochers se mirent dans ces eaux, jalonnent cette plaine, découpent ces hauteurs, et mille souvenirs se pressent à leur ombre. La nature explique l'histoire, l'histoire agrandit la nature

et de cet enchanteur et mélodieux mélange, de cette intime compénétration de l'action de l'homme et de l'œuvre de Dieu, résulte, sur cette frontière du Limousin et du Quercy, l'un des plus beaux spectacles que l'œil de l'étranger puisse goûter sur notre sol.

J'aurais pu, Monsieur le Directeur, m'étendre davantage sur ce panorama ; je préfère citer à vos lecteurs une page de M. l'abbé Devoille, plus connue, j'en suis sûr, de nos jeunes écoliers que du monde archéologique. Elle vient ici fort à propos, et n'est pas sans interêt: jugez-en.

« Si vous vous êtes jamais amusé, cher lecteur, à visiter les lieux où les puissants plaçaient leurs demeures (et j'avoue que c'est là une de mes plus grandes jouissances), vous avez dû être frappé de l'art avec lequel le choix en était fait. Parcourez tout le pays d'alentour, examinez l'horizon par tous ses points et vous vous convaincrez que celui où le château s'élèvera est le plus avantageux, non-seulement sous le rapport de la force et du besoin de la défense, mais encore comme panorama, comme perspective, comme agrément de la vie. Le gracieux ou le terrible, le sauvage ou le pittoresque, ce qui réjouit et ce qui frappe, tout ce que la montagne peut avoir d'imposant, tout ce que la plaine a de fertile, tout ce que le torrent a de murmures, tout ce que le fleuve a de majesté, tout ce que la vallée a de délices, tout, dis-je, converge vers ce but unique, se rattache à ce point culminant, comme les rayons visuels se réunissent dans la pupille de l'œil. Aussi, si vous voulez connaître la France, la vraie France pittoresque, celle que Dieu nous a faite, ce n'est point par les chemins de fer, ni par les grandes routes qu'il faut l'étudier : demandez les ailes de l'aigle, et allez vous poser sur tous les points où les temps *barbares* avaient construit leurs cita-

delles ; de là, laissez vos regards errer sur chacun des spectacles qui se déroulent devant vous ; observez bien, ne perdez aucun détail : recueillez les perspectives, ce qui est loin, ce qui est près, ce qui est en bas, ce qui est en haut; négligez surtout ce qué la main de l'homme a pu faire et défaire, renverser ou bâtir, et dites que vous avez vu la France, la véritable France, un des plus beaux pays du monde, un véritable joyau de la main de Dieu. »

J'ai réservé la chapelle pour un dernier examen, en vue d'y joindre la belle collégiale bâtie sous le château et par le château.

Cette chapelle fait suite à la construction romane et se confond comme elle dans la masse des bâtiments. Le plan est celui d'un parallélogramme allongé, de douze mètres de long, partagé en deux travées égales, dont l'une faisait office de sanctuaire, l'autre de nef. Une clôture en bois sculpté marque la division : deux petits autels s'appuient à l'arc qui la domine. Le maître-autel, vide des châsses qu'il renfermait autrefois, présente encore son rétable gothique, avec sa crête à jour, son dais en quart-de-rond et ses panneaux décorés de peintures, dans un cadre d'azur fleurdelisé d'or. Les bancs du clergé revêtent aussi la paroi du sanctuaire ; au fond de la nef est suspendue la tribune des barons.

Ce qui attriste l'étranger qui visite cette chapelle, ce n'est pas seulement, hélas ! la nudité de ses autels, la dégradation de ses boiseries, la disparition de son pavé sous des monceaux de poussière et d'éclats de chaux : vingt années ont suffi pour la dépouiller de cette robe diaprée de peintures murales qui donnaient au monument féodal son plus haut intérêt iconographique. Le peu qui en reste ne saurait suffire à la restitution de l'ensemble : il

faut le second rapport de 1844 pour rendre à l'esprit ce que l'œil a perdu.

Armé de ce rapport, j'essaierai de donner le sujet des peintures. Décrivons jusqu'aux ruines, recueillons jusqu'aux souvenirs : la science et l'art trouveront à glaner dans cette poussière, et la poussière serait-elle inféconde, les regrets tombés sur une feuille morte auront du moins pour efficace de sauvegarder les monuments restés debout.

Deux longues fenêtres, pratiquées dans le mur du midi, éclairent une voûte ogivale, dont les nervures toriques, croisées en diagonales, sont retenués par des clefs à écusson quadrilobées. Dans les valves étaient peints les derniers épisodes de la vie de Notre-Seigneur ; d'autres fresques complétaient sur les parois la composition des voûtes.

Tout d'abord en entrant, sous un arc de forte saillie qui domine la porte, était autrefois *Monseigneur saint Pierre et Messieurs les autres apôtres,* représentés aujourd'hui par le seul *Monsieur saint Thomas,* avec l'équerre et le livre traditionnels. En face, dans l'embrasure de la fenêtre, était la Mère de Dieu, en Assomption, couronnée par des anges et reçue dans le ciel par Dieu le Père, en costume royal. Deux anges soutenaient deux longues banderoles, qui s'en allaient le long de la fenêtre, enlaçant des symboles en harmonie avec leurs inscriptions. Sous ce tableau, on voyait, priant avec ferveur, la châtelaine de Castelnau, dans ses plus beaux atours. De l'autre côté de l'embrasure était le baron, à genoux sur un prie-Dieu armorié, adressant, mains jointes, ses hommages à saint Jean-Baptiste, son patron.

La première travée de la voûte inaugurait les scènes de la passion. C'étaient : 1° la Comparution devant Caïphe ;

2° les Outrages des valets ; 3° la Comparution devant Pilate ; 4° le Couronnement d'épines. Le tableau du Crucifiement se trouvait sur la paroi septentrionale du sanctuaire. L'arc qui l'abritait et qui faisait suite à celui des apôtres, est encore revêtu d'un chœur d'anges, tenant en main divers instruments de musique : ils préludaient au triomphe dont les cieux allaient être témoins. En face était la Descente de croix. Le rétable gênant, on avait malheureusement exilé la résurrection sur le mur du fond de la nef, qu'elle partageait même avec une scène de la vie des saints. Enfin les quatre valves de la voûte du sanctuaire représentaient le Sauveur dans sa gloire, entouré des quatre évangélistes qui écrivaient l'histoire de sa vie.

Je laisse de côté certaines rectifications. Le seul avantage que je puisse trouver à les produire serait d'établir, comme je le fais en effet dans ma notice, que si les laïques peuvent servir et servent réellement avec zèle, distinction, et profit, la cause de notre art religieux, ce n'en est pas moins pour le clergé un point d'honneur et un devoir de commenter, avant qui que ce soit, cet art chrétien, « sa chose propre ». Lui seul peut en effet porter à cette tâche la sûreté de doctrine, la profondeur de vues et l'affection d'état qu'elle réclame.

Le lecteur me permettra de terminer ma revue par un coup d'œil sur l'église du bourg.

Elle fut bâtie vers le milieu du XVe siècle par l'évêque libérateur du Quercy, Jean de Caylus-Castelnau. Un autre Jean, son neveu, l'érigea en collégiale. En dépit de quelque vulgarité dans l'aspect extérieur, c'est un édifice de mérite. On en peut remarquer le faire architectural, les vitraux et les stalles.

Quatre travées, plus une abside à pans coupés ; une chapelle au midi, une sacristie au nord, en face de la

chapelle, sous un clocher : tel est le plan de cette église. Elle ne prend jour qu'à l'orient, au sud et au couchant. Des vitraux de la fin du xve siècle ornaient autrefois ses fenêtres et sa petite rose. Il n'en reste aujourd'hui que des fragments, complétés à petits frais et par conséquent d'une façon modeste. A propos du rétable qu'on a posé devant la grande et belle fenêtre du milieu de l'abside, aux dépens d'un vitrail précieux, brisé aux deux tiers et remplacé par un blocage ignoble, je tiens à m'élever, après tant d'autres, contre un genre de vandalisme resté encore trop respecté et trop fréquent. Que de sanctuaires ainsi déshonorés ! que d'églises privées du seul regard que des mains théologiennes leur avaient ouvert sur le mystique Orient ! Ah ! sans doute, si des considérations d'art ou de pénurie nous imposent la patience, sachons attendre et nous résigner ; mais si rien ne retient notre bras, donnons du poing dans ces ineptes blocages, et allumons à l'autel la lampe éteinte du symbolisme chrétien.

Les stalles sont peu nombreuses et de modestes dimensions ; mais le travail en est exquis. L'art délicat du xve siècle semble avoir épuisé toutes ses grâces dans l'ornementation aussi légère que variée de ces baldaquins aux fines dentelures, de ces dossiers aux suaves réseaux, de ces colonnettes aux mille enroulements. Sur le rampant des parcloses, des accoudoirs, formés en général de statuettes d'un travail moins heureux, présentent la suite originale des divers états de la vie. Un pêcheur nous offre ses poissons, un chapelier bat son feutre, un apothicaire fatigue son mortier, le cardeur joue du peigne, la religieuse est à ses heures, le moine dit son chapelet. Peu de bas-reliefs d'ailleurs : quelques images de saints, qu'on reconnaît à leurs attributs. Ingénieuse langue, qui, renfermant l'histoire dans un signe, nourrissait l'esprit en

même temps qu'il le fixait ! Lui préférera-t-on des inscriptions maussades au bas d'une imagerie sans caractère comme sans édification, parce qu'elle est sans symboles comme sans souvenirs ?

Il est plus que temps, M. le Directeur, de clore une lettre trop longue. Je réitère, en la terminant, l'expression de mes excuses ; veuillez me permettre d'y joindre celle de mon respect et de mon dévouement.

LE LOGIS DU ROI

AU CHATEAU DE LOCHES

PAR M. D'ESPINAY

MEMBRE DU CONSEIL ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE.

Dans la vaste enceinte du château de Loches s'élèvent trois édifices remarquables à des titres divers : la belle église romane de Notre-Dame (dite aujourd'hui Saint-Ours) dresse vers le ciel ses clochers et ses étranges pyramides, le donjon domine de sa puissante masse les vieilles murailles et les tours de l'enceinte, et enfin le *Logis du roi,* avec ses gracieuses tourelles, complète ce rare ensemble de monuments anciens (1). Là, tous les genres d'architecture sont représentés ; les monuments religieux, militaires et civils du moyen âge se groupent de la manière la plus pittoresque.

Je ne veux m'occuper dans cette notice que du Logis du roi, joyau trop peu étudié et trop peu apprécié peut-être par les archéologues, type charmant du style civil du XIVe et du XVe siècle. Ce manoir, qui couronne si gracieu-

(1) Voir la description générale du château de Loches, celles du donjon et de la collégiale dans le compte rendu du Congrès archéologique de 1869, tome 36e de la collection.

sement le coteau de Loches, et domine le cours de l'Indre, comprend deux parties distinctes, mais accolées l'une à l'autre : les *Vieilles Salles* et les *Nouvelles Salles*. Je les décrirai successivement puis je dirai quelques mots sur d'anciennes constructions voisines, dignes aussi d'un certain intérêt.

LES VIEILLES SALLES.

La partie la plus ancienne du Logis du roi est située du côté sud, relativement à la partie plus récente ; elle avait deux étages : un soubassement et un étage supérieur séparés par un plancher formé d'épais madriers. Dans la partie inférieure, on voit encore les restes d'une vaste cheminée. A l'étage supérieur, il y avait deux pièces sans voûte ni plancher et sous la toiture, comme dans beaucoup d'autres salles du moyen âge. La charpente de cette portion de l'édifice est composée de chevrons recourbés en forme d'ogive (1) ; elle devait être couverte autrefois d'un lambris de bois présentant l'aspect d'une voûte ogivale en berceau ; on retrouve encore les traces des pointes qui fixaient ce lambris aux chevrons de la charpente. Aujourd'hui un plancher sépare cet étage des combles, mais le plancher inférieur n'a point été changé, car les anciens bancs de pierres se voient encore près de l'appui de l'une des fenêtres. L'étage du soubassement a été aussi coupé en deux par un autre plancher, ce qui a

(1) Dans le bâtiment appelé les Nouvelles Salles, les chevrons forment au contraire une ligne brisée. Cette différence dans la construction des charpentes est caractéristique des deux époques de construction.

fort altéré son ancien caractère, en lui enlevant une partie de son élévation.

Il n'existe pas de cave sous le Logis du roi, mais les découvertes qui ont été faites pendant le Congrès de Loches, en 1869, permettent de croire que le système de casemates qui défendait les fossés régnait sous ce bâtiment comme dans le reste de l'enceinte du château. Au-dessous de l'étage des casemates on pénètre dans un véritable labyrinthe de couloirs et d'escaliers qui devaient former un second système de défense. Ces souterrains communiquaient avec l'enceinte extérieure, dite *fort Saint-Ours*, par un passage secret. Une herse en fermait l'entrée, du côté des appartements royaux, pour le cas où le passage eût été forcé. Ces galeries, qui s'enfoncent profondément dans le coteau sous le Logis du roi et sous les jardins, sont aussi curieuses que celles qui règnent sous le grand donjon à l'autre extrémité de l'enceinte du château.

Une vaste cave ouvre dans le jardin même de la sous-préfecture ; il est difficile d'en préciser l'époque, mais elle paraît remonter au moyen âge. Beaucoup de passages ayant été murés, il est fort difficile aujourd'hui d'étudier la partie souterraine du château de Loches.

La façade du Logis royal qui regarde les belles prairies de l'Indre (côté est) est flanquée de quatre tourelles, dont deux sont situées aux angles et deux intermédiaires, toutes à égale distance ; elles partent de la base, mais la partie supérieure est portée par un encorbellement orné de sculptures. Trois fenêtres percées dans les trois panneaux du mur entre les tourelles, à chacun des deux étages, éclairent les appartements. Elles sont larges et hautes, et étaient jadis divisées en six compartiments par un meneau vertical et deux meneaux horizontaux, formant la double croix. Les archivoltes sont en arc de cercle, avec plate-

bande inscrite dans l'arc du côté extérieur, et une nervure torique pour unique ornement (1). Le bas des fenêtres de l'étage inférieur a été muré, ce qui nuit beaucoup à leur effet général, ainsi que l'enlèvement des meneaux. Une galerie crénelée, portée sur la corniche, régnait au-dessus du mur dans toute sa longueur et permettait d'aller d'une tourelle à l'autre. Cette corniche est ornée d'un bandeau couvert de sculptures.

Devant la façade de l'est s'étend une terrasse qui domine à la fois l'enceinte extérieure (fort Saint-Ours) et les prairies de l'Indre; cette disposition est tout à fait analogue à celle du château de Châtillon-sur-Indre; là aussi, du côté de la rivière, une terrasse protège à sa base la façade du manoir.

La façade opposée et qui regarde le jardin (côté ouest) n'a que deux tourelles aux angles et deux fenêtres semblables à celles de la façade orientale. Deux portes s'ouvraient de ce côté. A l'une des extrémités, vers la droite, une petite porte ogivale donnait entrée dans le soubassement; on en voit encore la trace du côté où se trouve aujourd'hui l'entrée des bureaux de la sous-préfecture. Elle a été remplacée plus tard par une autre porte, aussi murée. Cette dernière diffère de la précédente par le style, car elle est ornée d'une archivolte surbaissée avec pendentifs flamboyants. Un perron ou escalier extérieur conduisait probablement à une autre porte située vers la gauche

(1) Il ne faut pas confondre l'arc des fenêtres dont nous parlons avec l'arc Tudor ou arc surbaissé du style flamboyant. L'archivolte des fenêtres en question n'est, en réalité, qu'une portion de cercle d'un faible développement relativement à la longueur de son rayon. L'arc Tudor se décompose, au contraire, en trois parties : une ligne droite ou légèrement courbée en accolade au centre, et deux petits arcs aux deux extrémités.

à un niveau plus élevé, et qui donnait accès à l'étage supérieur. Cette porte est aujourd'hui murée; mais on voit encore la trace de son tympan ogival dans le mur, au-dessous de la corniche. M. l'architecte Collet, en faisant sonder les murs, à l'occasion du Congrès archéologique, a retrouvé cette même porte, qui ouvrait près de l'angle de la salle. Au chambranle, du côté droit à l'intérieur, se voit une niche surmontée d'un dais, et portée sur un pendentif; une petite statue devait donc être placée à l'entrée de l'appartement. L'ornementation de cette porte, à l'intérieur, appartient au style flamboyant.

On a découvert, depuis le Congrès (en 1871), un large escalier à double palier, allant du soubassement au premier étage, et venant aboutir à la grande salle derrière la porte que nous venons de décrire; mais cette disposition me fait supposer qu'il est plus récent que l'édifice, et qu'il appartient, ainsi que la niche, à des remaniements opérés au xve siècle. La construction de ce grand escalier dut nécessiter, en effet, l'ouverture du plancher près de la porte en question, et sa transformation en fenêtre, car il devenait impossible d'y accéder de l'extérieur (1).

Un autre escalier, mais celui-ci étroit et tournant, partait du bas de l'une des tourelles de la façade est, et montait probablement jusqu'à la galerie crénelée. Cet escalier est en grande partie détruit; il n'en reste plus que quelques marches dans le soubassement. Je le crois plus ancien que le précédent et contemporain de la construction même de l'édifice.

(1) Il est facile de voir que cette ouverture était dans le principe une porte, car elle s'ouvre au niveau même du plancher, tandis que l'appui des grandes fenêtres est à trois pieds et demi environ au-dessus du sol.

Le pignon du côté nord était fort remarquable. Deux fenêtres percées dans l'étage supérieur s'élevaient jusque dans les combles, et avaient au moins cinq mètres de haut; elles étaient à plate-bande avec tympans en ogive, ornés de fleurons et de sculptures, et divisées par des meneaux. Une nervure torique faisait le seul ornement des chambranles. Ces fenêtres sont murées depuis longtemps; la partie supérieure était seule restée visible dans les combles, tandis que la partie inférieure était entièrement masquée; les sondages faits par M. Collet ont découvert cette portion des anciennes fenêtres. On a aussi retrouvé une petite porte ouvrant au nord et qui avait été bouchée. Cette porte doit avoir été percée au temps de Louis XII pour faire communiquer les Vieilles Salles avec les Nouvelles.

Au sommet de ce même pignon s'élève encore une tourelle en cul-de-lampe, à l'extrémité de la faîtière du toit; on y monte par un escalier extérieur taillé dans le mur même du pignon. Cette tourelle porte à la partie inférieure une sculpture qui représente un homme tuant un lion; peut-être faut-il y voir Pépin-le-Bref aux arènes d'Arles; peut-être Alexandre-le-Grand tuant le lion d'Abyssa, d'après un ancien roman de chevalerie (1). Le pignon se termine par des redans ornés, comme la façade, d'un bandeau sculpté.

A l'étage inférieur, il existait aussi deux ouvertures : une fenêtre et une porte. La fenêtre, découverte peu de temps avant le Congrès, sert aujourd'hui de porte à la

(1) Cette ingénieuse explication a été proposée au Congrès de Loches par M. Paillart, alors sous-préfet, qui avait si gracieusement reçu le Congrès, et qui a été si promptement enlevé, par une mort prématurée, à sa famille et à ses amis.

salle à manger de la sous-préfecture ; elle est à plate-bande avec un tympan ogival renfermant un trilobe; elle avait, comme les ouvertures supérieures, de grands meneaux et des nervures toriques aux chambranles. La porte située à droite de cette fenêtre a été découverte depuis le Congrès; elle était du même style que la fenêtre, et donnait accès, de ce côté, à l'étage inférieur.

Toute cette partie de l'édifice est aujourd'hui masquée par les Nouvelles Salles. Il faut, pour retrouver son ancien aspect, l'étudier pièce à pièce, depuis le fond du soubassement jusqu'au sommet des toits. Mais lorsqu'il était dégagé, ce pignon devait être d'un grand effet; il frappait tout d'abord l'œil du voyageur arrivant à Loches par la route de Tours, et s'élevait gracieusement au sommet du coteau, près des clochers de la vieille collégiale (1).

Nous ne parlerons pas du pignon sud, qui n'a aucune fenêtre, aucun ornement, et dont les redans ne portent qu'une simple moulure sans bandeau sculpté. Tandis que le pignon nord devait être vu de loin, celui-ci était peut-être destiné à appuyer un corps de logis complémentaire, et qui l'eût masqué; une disposition toute semblable existe au château de Châtillon-sur-Indre.

Une grande porte ogivale, ouverte dans le mur de la terrasse, sur la rue Saint-Ours, donnait accès à un vaste couloir situé sous la terrasse elle-même, et qui venait aboutir à un escalier placé dans la partie inférieure de la

(1) Voir la vue ci-jointe de ce pignon, tel qu'il était avant la construction des Nouvelles Salles. Ce dessin est dû à l'habile crayon de M. Morel, architecte à Angers, d'après les croquis de M. L. Archambault, et les indications de l'auteur de cette notice.

tour *dite d'Agnès*. Cette tour, qui se détache en avant du bâtiment, a tout l'air d'un poste d'observation ou de défense, placé au-dessus de la principale entrée du Logis du roi. Rien de moins certain, du reste, que la tradition qui place en cet endroit les appartements de la belle Agnès.

La tradition locale attribue à Charles VII la construction du Logis du roi, ou du moins celle des Vieilles Salles; mais cette opinion ne saurait être admise par les archéologues. Cet édifice n'a point, en effet, les caractères de l'architecture du XVe siècle; son ornementation appartient à un style différent et plus ancien. Les encorbellements des tours, ainsi que le bandeau qui suit les redans du pignon nord, sont ornés de larges volutes avec feuilles de trèfle recourbées. Ces volutes sont absolument semblables à celles des frises de Saint-Gatien de Tours, de la cathédrale du Mans, de la Trinité de Vendôme, et de beaucoup d'autres édifices des XIIIe et XIVe siècles. Il en est de même des fleurons qui surmontent les tympans des grandes fenêtres de ce pignon (1). Le pignon lui-même, pris dans son ensemble, offre un rapport frappant avec ceux des anciennes maisons des XIIIe et XIVe siècles, décrits par M. de Caumont. Les sculptures du bandeau qui règne au-dessus de la façade du côté de la terrasse (côté est), représentent des feuilles et des fleurs de diverses espèces : feuilles de chêne, d'arum, de chardon, des roses, des crucifères, des pampres, des grappes de raisin, etc. Toute cette ornementation végétale, si variée, se retrouve dans les églises de l'époque ogivale proprement dite. Les tri-

(1) Voir notamment les dessins de fleurons donnés par M. Viollet-le-Duc. *Dictionnaire d'architecture,* aux mots *fleuron, bandeau*, etc.

lobes et les ogives qui ornent les archivoltes des anciennes ouvertures du soubassement du côté nord, et les arcs en quart de cercle qui forment les archivoltes des fenêtres des façades, appartiennent aussi au style du XIVe siècle ; les plates-bandes inscrites dans les ogives ou dans les arcs étaient fort usitées dans l'architecture civile de ce temps. Les fenêtres de notre manoir lochois ressemblent beaucoup aux fenêtres à plate-bande de l'évêché de Beauvais, et à celles de plusieurs autres édifices du même temps qui portent aussi des ogives ou des arcs avec plate-bande inscrite. M. de Caumont en a décrit et représenté plusieurs toutes semblables, qu'il a prises comme type de cette époque (1). Les cheminées octogonales du Logis du roi, avec leurs sculptures représentant des trilobes et des quatrilobes, appartiennent au même style. Il faut remarquer enfin que dans tout l'édifice on n'a fait usage que de fortes nervures toriques, et qu'on n'y rencontre pas une seule nervure prismatique; les moulures offrent le même caractère; pas de colonnettes prismatiques ni de pendentifs à pans coupés; partout le système cylindrique tant pour les reliefs que pour les creux. L'ornementation des Vieilles Salles porte donc le cachet de l'époque ogivale très-prononcé, et se rattache au style civil du XIVe siècle, peut-être même à celui de la fin du XIIIe. Il faut excepter seulement les portes en style flamboyant que j'ai signalées plus haut, et qui ont pris la place d'ouvertures plus anciennes, ou qui ont subi des remaniements. Mais elles n'en font que mieux ressortir, par leur différence nettement accusée, le caractère des constructions primitives.

Après avoir comparé le Logis du roi aux édifices du XIVe siècle, avec lesquels il offre tant de rapport, on peut

(1) *Abécédaire d'archéologie civile*, époque ogivale.

faire l'épreuve inverse en le rapprochant des édifices flamboyants les plus connus et les plus célèbres, et l'on verra facilement apparaître les différences. Il ne ressemble, en effet, ni au pignon de la grande salle du palais de justice de Poitiers, bâti par le duc Jean, frère de Charles VII, et qui appartient au style flamboyant le plus élégant, ni au palais de Jacques Cœur, à Bourges, cet admirable type de l'architecture civile du XVe siècle, œuvre de l'argentier de Charles VII. La chapelle de l'Esvière, dite *Notre-Dame-sous-Terre,* à Angers, a été bâtie en 1450; c'est également un type du style flamboyant. Ce style était en pleine vigueur dans nos provinces sous le règne de Charles VII. Or, les Vielles Salles n'ayant rien du style flamboyant, il en résulte qu'elles ne peuvent appartenir à cette époque. Le caractère de leur architecture et celui de leur ornementation nous obligent à faire remonter leur construction au siècle précédent (1). A Loches, il y a tendance à tout attribuer à Charles VII; on le dit auteur des enceintes du château, qui remontent à une époque fort antérieure à la sienne. Il n'est pas impossible cependant que ce prince n'ait fait quelques-uns des remaniements que nous avons signalés plus haut.

Nous ne possédons pas, malheureusement, de documents historiques permettant d'établir d'une manière plus précise la date de la construction première du Logis du roi. On sait seulement que Jean-le-Bon, encore dauphin, et pendant les dernières années du règne de son père, venait souvent à Loches, où il se plaisait beaucoup, disent les

(1) Il est fort à désirer que dans les restaurations projetées on conserve aux Vieilles Salles leur véritable caractère architectural, et qu'on ne les transforme pas en manoir flamboyant du XVe siècle.

historiens. La situation ravissante de cette demeure explique la prédilection du prince. Je doute qu'il se fût autant plu à Loches, s'il eût dû habiter les froides et sombres salles du donjon. Cette observation permet de supposer que le Logis du roi existait dès le temps du roi Jean; peut-être même en serait-il le constructeur? Je livre cette hypothèse à l'examen des archéologues. Ce qui est certain, c'est que les Vieilles Salles existaient en 1438, et qu'à cette époque l'archevêque de Tours, obligé de respecter l'immunité ecclésiastique des chanoines, et ne pouvant faire acte d'autorité dans l'église collégiale, donna dans les salles le sacrement de Confirmation et la tonsure aux jeunes clercs (1). Mais les caractères de l'édifice permettent, comme nous venons de le voir, d'en faire remonter la construction à une époque plus ancienne.

Si les Vieilles Salles n'ont pas été élevées par Charles VII, elles lui ont cependant servi de demeure pendant les mauvais jours de ses luttes contre les Anglais. On s'étonne de la simplicité des mœurs du temps, lorsqu'on voit comment vivait et se logeait un souverain du XIVe ou du XVe siècle. Une ou deux salles basses pour les gardes et les serviteurs, une salle haute pour les banquets, et une chambre pour le roi, suffisaient à ses besoins et à ceux de son entourage. Quelques bâtiments accessoires pour le logement des étrangers et pour les servitudes complétaient un palais de cette époque. Les salles servaient de dortoirs pendant la nuit, et l'on couchait sous la toiture. Les pein-

(1) Enquête du 18 août 1454, relatée dans l'Inventaire du Chartrier du chapitre dressé par Me Hamel, notaire en 1773, folio 39, verso, manuscrit de la ville de Loches. L'une des dépositions rappelle le fait ci-dessus, qui s'était passé en 1438, c'est-à-dire seize ans plus tôt.

tures qui se voient aux fermes et aux tirans des charpentes de certains châteaux prouvent qu'elles étaient destinées à être vues d'en bas; il en était probablement de même au Logis du roi (1).

Cet édifice offre, comme nous l'avons vu, de grands rapports avec le château de Châtillon-sur-Indre, et paraît être à peu près de la même époque; mais ce dernier est moins considérable et surtout bien moins orné de sculptures que le château de Loches (2).

LES NOUVELLES SALLES.

Sous le règne de Louis XII de nouvelles constructions furent ajoutées à celles du Logis du roi (3). La portion qui date de cette époque est facile à reconnaître; elle a été accolée au nord du premier édifice, et masque l'ancien pignon de ce côté. Le bâtiment de Louis XII comprend deux étages composés de plusieurs grandes salles, avec un escalier tournant. Il se termine par un pavillon qui s'élève à l'angle du coteau, au-dessus de la porte de l'enceinte extérieure (fort Saint-Ours), et présente un aspect des plus pittoresques. Ce pavillon, aujourd'hui sans toi-

(1) Au château de Châtillon-sur-Indre on voit encore dans les greniers la trace des peintures qui ornaient les fermes de la charpente.

(2) Voir la description du château de Châtillon-sur-Indre dans le compte rendu du Congrès archéologique de Lisieux, t. 37e de la collection, p. 246.

(3) Dufour démontre très-bien que cette construction fut faite par Louis XII après son mariage avec Anne de Bretagne, et non par cette princesse pendant son veuvage, après la mort de Charles VIII, comme on le croit à tort. (*Dictionnaire de la Touraine.*)

ture, est couronné par une terrasse d'où l'on découvre toute la ville; mais l'architecture des Nouvelles Salles est loin d'avoir l'élégance et la beauté de celle de l'ancien édifice. Les fenêtres, les portes, les lucarnes sont sculptées en style flamboyant très-avancé, annonçant déjà l'approche de la Renaissance. La corniche consiste en une série de machicoulis figurés, surmontés d'ogives en accolade. Les archivoltes des fenêtres sont surbaissées en arcs Tudor, suivant le système usité à la fin du xv[e] siècle. Plusieurs cheminées datant de cette époque ont conservé leur caractère. On peut reprocher aux sculptures qui ornent les archivoltes et les clochetons des lucarnes leur style un peu lourd; elles sont bien moins élégantes que celles des Vieilles Salles. Toutefois l'on admire, dans la partie bâtie par Louis XII, l'oratoire d'Anne de Bretagne, avec son autel, son retable et son trône surmonté d'un dais en pierre parfaitement fouillés à jour dans le style flamboyant le plus délicat et le plus avancé; l'hermine et la cordelière de la duchesse-reine couvrent les murs.

L'ancien vestibule qui occupait le rez-de-chaussée du pavillon et l'escalier tournant étaient assez élégants, mais des remaniements modernes en ont un peu changé le caractère.

Les Nouvelles Salles considérées isolément ne sont pas sans un certain mérite, mais l'ancien manoir a beaucoup perdu cependant à cette addition. Le bâtiment est devenu trop long, et par suite un peu écrasé. Lorsque les Vieilles Salles étaient seules, elles devaient présenter un aspect beaucoup plus élancé et plus gracieux; elles avaient certainement un caractère plus monumental.

Le Logis du roi n'a plus été habité par les souverains après le règne de Louis XII; les splendides palais de Chambord, de Blois, de Chenonceaux, convenaient mieux

au faste de la seconde dynastie des Valois, que le modeste manoir de Charles VII et d'Anne de Bretagne. Au XVIIe siècle il a été affecté au logement des gouverneurs. Après la révolution, les Nouvelles Salles sont devenues la sous-préfecture, tandis que le tribunal s'installait dans les Vieilles. Il y a siégé jusqu'au 4 décembre 1866, date de l'inauguration du nouveau palais de justice. Depuis cette époque elles ont été réunies à la sous-préfecture.

A l'est du Logis du roi s'étend un vaste jardin porté par les remparts du château. Il existait dès le XVIe siècle, car le dessin donné par Belle-Forêt (1575) représente l'enclôture telle qu'elle est aujourd'hui. On y admire un magnifique maronnier d'Inde, l'un des premiers, dit-on, qui aient été plantés en France; qu'on me permette cette observation, qui n'appartient pas à l'archéologie monumentale. On a trouvé, il y a quelques années, des débris de substructions devant les Vieilles Salles; ces débris n'ont pas été étudiés; il est probable qu'ils appartenaient à des constructions accessoires, et que dans le principe il existait des servitudes qui ont disparu depuis. Nos ancêtres ne dégageaient pas leurs habitations comme on le fait aujourd'hui; ils aimaient à grouper les bâtiments de service près du manoir principal; ils ne tenaient pas autant que nous au grand air et à la lumière, et entouraient leurs cours de fortes clôtures, même dans l'intérieur des villes.

LES CUISINES DU ROI.

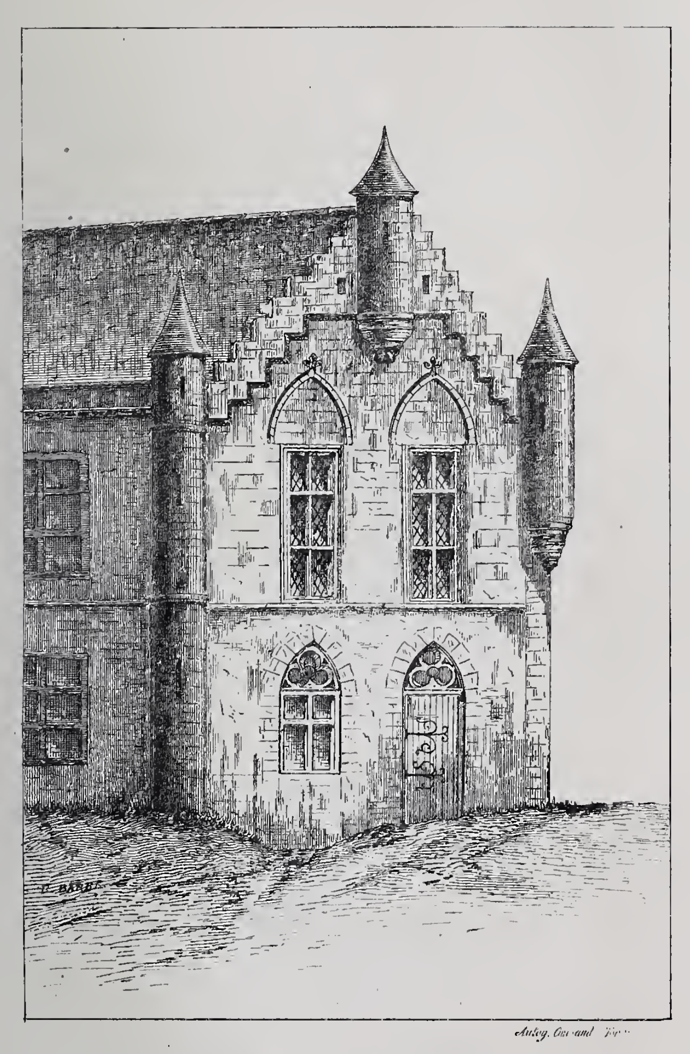
A l'extrémité sud-ouest du jardin on voit un vieux mur en ruines qui lui sert de clôture du côté de la maison Pescherard. Cette muraille, dont l'appareil est assez semblable à celui du donjon, avec joints larges et en gros

mortier, était percée de deux fenêtres en plein cintre, aujourd'hui bouchées. D'après ses caractères elle paraît appartenir à la fin du XIe siècle, ou au commencement du XIIe. La longueur et la hauteur de ce mur, ainsi que le style et la dimension des fenêtres, tout révèle qu'il faisait partie d'une construction d'une certaine importance. Il était orné, du côté de la maison Pescherard, d'une suite de modillons formant corniche, ce qui indique que l'extérieur du bâtiment était de ce côté, et l'intérieur dans le jardin même de la sous-préfecture. Quel a pu être son usage ? Les traditions sont un peu confuses à ce sujet ; je vais cependant chercher à les préciser.

Cet édifice joignait par son angle nord-est un groupe de deux ou trois maisons du XVe siècle situées devant le narthex de l'église Notre-Dame du château. Le mur qui sépare ces maisons du jardin de la sous-préfecture est lui-même fort ancien. La disposition des lieux n'a pas changé depuis le XVIe siècle, car la vue de Loches d'après Belle-Forêt représente ce même groupe de maisons en face du porche de la collégiale (1). Or un acte de l'an 1400 mentionne « *deux petites places devant le portail de l'église du* « *château, joignant à une autre place où était la cuisine du* « *roi*, cédées à rente, par cet acte même, à Monsieur « Musnier, prêtre chapelain du château » (2). Ce texte est clair ; il est évident que les cuisines du roi étaient situées au bout des maisons construites sur les petits emplacements désignés. Elles joignaient donc le bâtiment aux

(1) Les façades ont été remaniées ; mais lorsqu'on pénètre dans l'intérieur de ces maisons, bâties primitivement en colombage, on y trouve le caractère des constructions du XVe siècle.

(2) Titre du 25 septembre 1400, extr. de l'Inventaire du Chartrier, déjà cité, folio 106, verso.



Le logis du Roi, à Loches.

Vue du pignon nord, tel qu'il était avant Louis XII.

fenêtres romanes aujourd'hui démoli, si toutefois elles n'étaient pas dans cette construction même.

S'il y a eu une cuisine en cet endroit, cela suppose qu'il y avait une habitation. Ce bâtiment, étant beaucoup plus ancien que le palais actuel, n'a pas été construit pour lui servir de cuisine; peut-être l'avait-on utilisé pour cet usage après la nouvelle construction, ce qui toutefois, vu la distance qui les sépare, eût été assez peu commode. Le texte cité plus haut nous permet de faire une autre hypothèse plus probable. Il faut remarquer, en effet, qu'il ne parle pas d'une construction existante, mais d'*une place où était la cuisine*. On pourrait donc penser que dès l'an 1400 les cuisines du roi étaient abandonnées, et la construction romane en ruines ou démolie, ce qui impliquerait nécessairement que le palais actuel existait dès le XIVe siècle, et avant le règne de Charles VII. Ce texte viendrait donc à l'appui de l'opinion que j'ai émise sur la date de la construction du Logis du roi.

Mais revenons à notre mur roman. Quelle a pu être la destination première de l'édifice ruiné? Était-ce une église? aucun texte ne mentionne d'église en cet endroit; aucune tradition religieuse ne s'y rattache. Or, une église bâtie vers le commencement du XIIe siècle aurait laissé quelque souvenir soit sur sa construction, soit sur sa démolition. Ce ne pouvait être non plus une salle capitulaire. L'édifice est séparé de la collégiale par une rue et une place, et jadis les salles capitulaires joignaient ordinairement l'église même ou la sacristie. Il existait d'ailleurs une salle capitulaire, bâtie au XIIe siècle, et attenant à l'église même, dont elle forme aujourd'hui l'une des nefs latérales. On pourrait faire de notre bâtiment une ancienne grange des dîmes, un magasin pour le chapitre; mais les dépendances du chapitre étaient situées de l'autre

côté de la rue, qui me paraît avoir depuis bien des siècles séparé le domaine du chapitre de celui du roi. Il n'a d'ailleurs guère ce caractère. Je supposerais plutôt, d'après le style de ces ruines, la forme des grandes fenêtres en plein cintre, les modillons sculptés, que ce sont les restes d'une ancienne grande salle, les débris d'un manoir où logeaient les comtes d'Anjou lorsqu'ils venaient à Loches, ou qui servait d'habitation au gouverneur du château (1). C'eût été par conséquent le premier Logis du roi, à Loches, remplacé par le palais actuel au XIV[e] siècle, et l'une des plus anciennes constructions civiles de l'ouest de la France.

Près des ruines dont nous venons de parler, se voit un petit bâtiment avec porte et fenêtre en style flamboyant. A la clef de l'archivolte de la porte, un personnage, en costume de fou du XV[e] siècle, semble faire des tours de dislocation, et rappelle, tant par son costume que par le genre d'exercice auquel il se livre, les clowns de nos cirques. Ce bâtiment paraît dater du temps de Louis XII; d'après la sculpture de la porte, je serais tenté d'y loger le fou du roi.

Trois siècles ont donc vu construire le manoir royal de Loches : le XII[e], qui n'a laissé qu'une ruine, sur laquelle on ne peut faire que des conjectures assez hasardées; le XIV[e], qui a élevé le charmant édifice appelé les Vieilles Salles, l'un des spécimens les mieux conservés et les plus intéressants de l'architecture civile du moyen âge; et enfin le XV[e], époque des Nouvelles Salles de Louis XII et d'Anne de Bretagne.

(1) Nous lisons dans les chroniques de Touraine que Foulques Nerra possédait à Loches une maison qu'il donna à son vassal Sulpice. La salle en question pourrait avoir dépendu de cet ancien palais; mais elle ne devait pas exister dès le temps de Foulques; elle paraît être d'une époque un peu plus récente. Ceci, bien entendu, à titre de pure conjecture.

LA PRISON.

A la prison de Loches, au pied du donjon, on voit un petit bâtiment qui sert de logement au gardien. Ce bâtiment se compose de deux étages. Les fenêtres du rez-de-chaussée n'existaient pas dans le principe ; elles paraissent avoir pris la place d'anciennes ouvertures fort étroites. L'étage supérieur est éclairé par deux fenêtres à plates-bandes et meneaux en croix, sans sculptures ; à l'intérieur, les embrasures sont garnies de bancs de pierre. Une fenêtre du même style que les autres existe dans les combles, ce qui fait croire qu'ils formaient un troisième étage. Le pignon ouest, appuyé sur l'ancienne chemise du donjon, en partie détruite, est à redans. A l'autre extrémité, c'est-à-dire dans le pignon est, on remarque une porte ou fenêtre ogivale, et, à côté, une fenêtre en plate-bande plus étroite que celles de la façade, avec archivolte en saillie. On accédait probablement à l'étage supérieur par cette porte ogivale, à laquelle on montait soit à l'aide d'un escalier extérieur, soit au moyen d'une échelle. Il est difficile de savoir si ce bâtiment est contemporain du Logis royal, ou s'il est plus récent; mais il est certainement antérieur aux constructions faites à la forteresse par Louis XI et par Louis XII, car il ne trahit en rien le style flamboyant. Il est assez probable qu'il a dû servir, aux XIVe et XVe siècles, à loger le gouverneur du château.

PLAFONDS PEINTS

DU XV[e] SIÈCLE

LOGIS DE L'OEUVRE DU SAINT-ESPRIT (PONT-SAINT-ESPRIT, GARD)
MAISON DITE DES CHEVALIERS (ID.)
CHATEAU DE TARASCON (BOUCHES-DU-RHONE)
PALAIS DU ROI RENÉ (AVIGNON)

PAR M. BRUGUIER-ROURE

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE.

L'alliance intime que l'on constate au moyen âge entre l'architecture et la peinture remonte à la plus haute antiquité. Les édifices de l'Inde, ceux de l'Asie-Mineure, de l'Égypte et de la Grèce, étaient décorés de peintures en dedans et au dehors. Si on excepte les Romains de l'empire, qui, élevant des monuments de marbre blanc, réservèrent, en général (1), la coloration pour leurs enduits de stuc, on peut dire que tous les peuples anciens, civilisés ou barbares, de l'Orient et de l'Occident, du Nord et du Midi, peignaient leurs habitations et décoraient les murs de leurs temples de dorures et de couleurs brillantes (2).

De tous les membres d'architecture, le plafond fut le

(1) Ce n'est pas à dire pour cela que les Romains aient dédaigné tout à fait l'emploi des décorations picturales, Pompeï en possède qui conservent encore leur première fraîcheur.

(2) Viollet-le-Duc, art. *peinture*.

plus généralement soumis à l'action du peintre. L'ancienneté de l'usage de peindre les plafonds et les voûtes a été constatée depuis longtemps dans les tombeaux, où s'étalent d'éloquents témoignages de la vieille civilisation assyrienne, aussi bien que dans cette immense nécropole, Rome souterraine, où les premiers chrétiens, contraints de cacher leur foi et le sang de leurs martyrs, ont laissé de si naïfs et de si sublimes interprètes de leurs sentiments. Les récits de Grégoire de Tours et de Frodoard signalent l'existence de plafonds peints dans les édifices religieux et les palais royaux des deux premières races franques : « Es-tu, disent à Gondovald les soldats qui assiégent la ville de Comminge, es-tu ce peintre qui au temps du roi Clotaire barbouillait en treillis les murailles et les voûtes des oratoires ? » « *Tunc es pictor ille qui tempore Chlotacharii regis per orataria parietes atque cameras carexabas* (1) *?* » Il faut encore recourir au témoignage des historiens et des chroniqueurs pour avoir des notions sur la partie supérieure des salles aux XIIIe et XIVe siècles. Les détails qu'ils fournissent sur l'ornementation des voûtes, des combles et des plafonds de cette époque, font regretter que la mobilité du goût et la recherche du confortable aient le plus souvent banni ces compositions intéressantes du petit nombre de résidences princières ou seigneuriales échappées aux ravages du temps. Aux XIVe et XVe siècles, dit le docte Gaillabaut, en un de ses excellents ouvrages que nous avons pris pour guide de cette étude préliminaire (2), le doute et les hésitations cessent pour faire place à la réalité, les documents deviennent moins rares, les mo-

(1) Grégoire de Tours, *Hist. Fran.* lib. VII, cap. XXXVI.

(2) *L'Architecture du* V^e *au* XVIIe *siècle et les arts qui en dépendent,* par Jules Gaillabaud, t. III. Paris, 1838.

numents paraissent et les exemples abondent dans les miniatures et les tableaux. » Ajoutons, toutefois, qu'en présence de nombreuses lacunes, il a été très-difficile jusqu'à aujourd'hui aux archéologues d'étudier les caractères que présentent les œuvres d'une même région, à plus forte raison d'en connaître les auteurs. Qui se flatte de déterminer, sans fournir matière à contestation, l'esprit qui dirigeait le pinceau de ces artistes anonymes dans l'exécution de certaines peintures décoratives où la naïveté coudoie bien souvent la malice, et plus souvent encore la couvre d'un manteau qui la dérobe aux plus sagaces interprétations ?

« Ce que nous appelons plafond aujourd'hui dans nos constructions, c'est-à-dire ce solivage de niveau, latté et enduit par-dessous, de manière à présenter une surface plane n'existait pas, par la raison que le plafond n'était que l'apparence de la construction vraie du plancher qui se composait de poutres et de solives apparentes plus ou moins moulurées et même sculptées (1). »

Dans certaines provinces, et principalement dans le midi de la France, on construit des plafonds moitié charpenterie, moitié menuiserie, formés de lambris rapportés et cloués sur les solives de la charpente.

La petite ville du Pont-Saint-Esprit (Gard) possède encore deux plafonds peints, qui offrent des combinaisons de ce genre : l'un a été déjà décrit ; de l'autre, les vieillards du pays eux-mêmes avaient perdu jusqu'au souvenir quand il nous a été donné, par hasard, de le retrouver. Nous parlerons d'abord de ce dernier ; viendra ensuite la description de la Maison des Chevaliers.

(1) Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture*, au mot *plafond*, VIIe vol.

I

LOGIS DE L'ŒUVRE DU SAINT-ESPRIT.

Deux fenêtres jumelles à contre-courbes très-surbaissées, la couverture moulurée d'un œil-de-bœuf, aujourd'hui transformé en ouverture barlongue, sous un pignon à demi ruiné, et une charpente en saillie supportée par des consoles en quart de cercle, sont les seuls indices qui témoignent extérieurement de l'antiquité de cette maison, située dans la rue du Nord, au vieux quartier du Plan du Saint-Esprit (pl. I). A l'intérieur, la disposition première du logis est plus méconnaissable encore : au rez-de-chaussée et au premier étage, absolument rien qui mérite l'attention, si ce n'est l'âtre d'une cheminée depuis longtemps disparue. Les appartements du second étage et les greniers au-dessus ne formaient autrefois q'une vaste pièce. Elle avait 11 mètres de long sur le mur occidental et 8 mètres 50 sur le mur oriental, 5 mètres 90 de large et 6 mètres environ de hauteur sous la poutre faîtière.

Indépendamment de l'œil-de-bœuf et de la fenêtre dont nous venons de parler et qui s'ouvrent au nord, deux ou trois autres fenêtres geminées, de même forme, prenant jour sur la façade orientale, répandaient, dans cette belle et vaste salle, une lumière abondante, tempérée et décomposée sans doute par cette harmonieuse tonalité que communiquaient fréquemment à leurs verrières les maîtres de cet art difficile, alors le plus développé de tous les arts du dessin.

Les chroniqueurs et les poëtes ont décrit dans des récits émouvants, ou en des termes pleins d'attrait, l'ameublement de la *salle de parement* ou de *parade* du moyen âge. Ces descriptions, suffisantes pour des contemporains, ne

peuvent donner aujourd'hui qu'une idée imparfaite du choix et de la variété des décorations picturales qui en couvraient les murs et les plafonds. C'est donc un heureux événement pour l'archéologie lorsque se présente à ses investigations un vieux débris échappé au vandalisme des hommes et aux ravages du temps.

Le plafond peint du logis de l'Œuvre du Saint-Esprit est à pans inclinés comme le toit qu'il supporte. Les poutrelles, posées parallèlement à la poutre faîtière, entre celle-ci et les murs, reçoivent, au milieu de leur longueur, les tringles qui remplissent le rôle de chevrons, et forment, sur le fond uni et non peint des merrains, une suite de caissons divisés eux-mêmes par des couvre-joints en biseau peints de noir et de jaune ou de brun et de rouge.

Ce plafond est autant une œuvre de menuiserie que de charpenterie. Des lambris recouvrent en plusieurs endroits le solivage non équarri de la charpente supérieure, et une plate-bande dissimule la poutre faîtière. Sablières, solives poutrelles, n'existent réellement que dans leurs parties inférieures ; des panneaux simulent le membre supérieur ou le grossissent. Des moulures rapportées ferment les joints ; les assemblages sont partout factices.

Cette structure bizarre est moins le fait d'une économie raisonnée qu'une plus grande facilité laissée aux artistes pour l'exécution des peintures décoratives. Qu'on veuille bien le remarquer, tous les lambris ainsi rapportés sont peints ; leur décoration dans l'atelier était assurément plus commode et partant devait être plus soignée (1).

(1) Ce n'est pas une hypothèse que nous émettons, les dimensions avaient été si mal calculées qu'en certains endroits l'ouvrier chargé d'ajuster les plafonds sur la charpente, a dû partager les sujets. Ailleurs, ils sont à demi cachés par les moulures rapportées sur les joints.

«L'art qui convient à la toile encadrée, au tableau, quelle que soit sa dimension, dit M. Viollet-le-Duc, n'a point de rapports avec celui qui est destiné à couvrir les murs et les voûtes d'une salle. Dans le tableau, nous ne voyons que l'expression isolée d'un seul art, nous nous isolons pour le regarder ; c'est... une fenêtre qu'on nous ouvre sur une scène propre à nous charmer ou nous émouvoir. En est-il de même dans une salle que l'on couvre de peintures ? N'y a-t-il pas là le mélange de plusieurs arts ? Doivent-ils alors procéder isolément ou produire un effet d'ensemble. La réponse ne saurait être douteuse (1). » Pas davantage que ses devanciers, le décorateur de ce plafond ne s'est préoccupé d'un horizon, de l'effet perspectif ou d'une lumière unique. Les sujets présentent une silhouette détachée en couleur sur un fond clair ou plus souvent en clair sur un fond obscur. Ils sont peints, en général, par larges teintes plates, sans marquer les ombres ; des traits bruns ou noirs, simulent seulement les plis des draperies ainsi que les contours chez les personnages et les animaux. Toutefois, on constate en plusieurs endroits, principalement dans les figures humaines, l'abandon du trait noir pour la recherche définitive du modelé. Les fonds toujours unis, en vert, bleu ou rouge, sont ornés de feuillages.

Nous ne sommes pas éloignés de croire que plusieurs artistes, soumis à une direction unique sans doute, mais d'un talent inégal, ont coopéré à la confection de cette œuvre intéressante. Dans le faire des figures, on rencontre des degrés de correction qui indiquent l'action de plusieurs pinceaux. A côté d'attitudes où se révèlent certaines connaissances anatomiques, on voit des raideurs qui accusent

(1) Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française.*

l'imperfection et la grossièreté du dessin bien plus que le style de l'époque.

On doit placer au premier rang, comme exécution, les médaillons où sont figurés le Père éternel et les Apôtres, sur la plate-bande qui règne le long de la poutre faîtière. Le mauvais état de la toiture a causé la disparition de trois de ces précieuses figures et la dégradation de plusieurs autres, aujourd'hui méconnaissables au premier abord, privées qu'elles sont de quelques-uns de leurs attributs (1).

Fidèle au goût de l'époque où il vivait, l'artiste dont nous étudions le travail a introduit des éléments divers dans la décoration des lambris qui tapissent les poutres du plafond : figures humaines, animaux réels et hybrides, pièces héraldiques, fleurs et entrelacs. C'était là, pour un décorateur habile, avec l'appoint d'un heureux choix de

(1) Voici cependant, grâce aux attributs qui restent et aux noms inscrits dans certains des cartouches qui séparent les tableaux les uns des autres, la nomenclature de ces figures :

Le Père éternel (assis, un livre dans la main droite). — Peut-être verra-t-on aussi dans cette figure assise la personnification de saint Pierre et de sa primauté. — On doit vivement regretter la disparition de l'attribut porté par la main gauche.

Saint André (la croix en sautoir, debout). — *Les autres apôtres sont dans la même position.*

Saint Jacques le Majeur (un livre et un bâton de pèlerin).

Saint Paul (un glaive et un livre).

Saint Barnabé (un livre et une pierre).

Saint Mathias (un livre et un couteau).

Saint Jean (une palme et un livre).

Saint Mathieu (une balance et un livre).

Saint Thomas (un livre et un flambeau).

(*Manquent les figures de la cinquième travée. V. plan géométrique.*)

couleurs, des éléments propres à produire un bon effet. Il serait bien difficile sans doute de retrouver dans chacun des sujets de cette zoologie étrange, l'esprit de la symbolique si puissante encore aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles; qui, malgré les restrictions nécessaires dont elle avait été frappée à plusieurs reprises, étalait ses conceptions du goût le plus équivoque jusque dans l'intérieur des églises. Mais on ne peut douter que l'artiste ait été dirigé dans le choix de telle ou telle forme animale par « une espèce d'intention (1). » En effet, s'il n'a pas reproduit de scènes complétement conforme aux données du *Bestiaire,* le peintre paraît cependant s'être inspiré quelquefois de son enseignement. A côté de panneaux où s'évertue sa malice propre, il en est d'autres où il semble avoir voulu, à l'exemple de ses devanciers, sculpteurs, peintres, miniaturistes, d'une manière moins conforme peut-être aux préceptes de la tradition antique, tirer, des propriétés attribuées aux êtres inférieurs, des applications morales à la conduite de l'homme. Ne peut-on pas voir dans la licorne s'abaissant devant le lion, l'image de l'âme fidèle prosternée aux pieds de Jésus-Christ? Dans cet autre panneau, où un chien et un crocodile s'avancent à l'encontre l'un de l'autre, la gueule ouverte, ne serait-ce pas la fidélité aux prises avec l'hypocrisie ?

Bien d'autres sujets, sans doute, fourniraient encore matière à interprétation ; mais nous ne saurions toucher, sans crainte, à une étude réputée si difficile pour ceux-là mêmes qui l'ont approfondie depuis longtemps.

Une, deux ou trois figures au plus, réunies sur un même panneau semblent former une même scène. Ce sont ici deux bustes d'homme et de femme, posés en face l'un

(1) Gaillabaud, dans l'ouvrage déjà cité.

de l'autre ; là des formes animales, des quadrupèdes, des oiseaux ou des amphibies à tête humaine.

Aux amateurs qui étudieront après nous ces peintures, soit sur le plafond même, soit dans le relevé complet que nous en avons fait, nous laissons la satisfaction de discerner les sujets inspirés par une intention toute satyrique de ceux qui ne sont qu'un pur jeu de l'imagination ou du caprice des ouvriers dans un but de décoration. A ces derniers il est inutile de donner un sens. Mais si l'on croyait voir quelque part le ridicule ou le blâme dirigé contre l'habit monastique, qu'avant de faire condamner par l'auteur de ces figures des abus qui se glissèrent parfois dans l'intérieur du cloître, et dont le clergé et les moines eux-mêmes permirent, il est vrai, la représentation dans leurs églises comme formule d'enseignement, on veuille bien se rappeler que trop souvent une confusion de vêtements conduit à une confusion de personnes. « Bergier nous apprend , à l'article *habit religieux* de son *Dictionnaire de théologie* que saint Benoît prit pour ses religieux l'habit ordinaire des ouvriers et des hommes du commun. Saint François en fit autant pour les siens ; or cet habit était bien à peu de chose près l'habit actuel des moines , il consistait en une tunique et un capuchon autrement dit capot. Il n'y avait d'abord que les pauvres et les paysans qui portassent le capuchon ; mais bientôt il devint général, et son usage, dit Fleury (*Mœurs des chrétiens*), a persévéré jusqu'au XVIe siècle. Maintenant, nous le demandons, n'est-il pas possible que nos interprètes archéologues soient tombés souvent dans une fâcheuse confusion ? Qu'ils aient pris pour des moines ce qui n'était peut-être que des laïques, des gens du peuple, de grossiers paysans ? »

Le savant et vénérable auteur de *l'Archéologue chré-*

tien (1), auquel nous empruntons les lignes qui précèdent, ajoute plus bas : « Il n'y a guère à nos yeux que la large tonsure, le chapelet et les pieds chaussés de sandales qui puissent bien distinguer le moine du paysan de cette époque. »

Parmi les nombreux sujets de notre intéressante décoration picturale, en voici un qui rappelle le trait du Parthe. Un cavalier, un singe, emporté par sa monture, s'est retourné sur la selle, et allongé comme la flèche dont il a bandé son arc, il décoche son trait sur un cerf qui fuit derrière lui. Ailleurs, deux chevaliers, l'un couvert d'une armure brillante, l'écu sur l'arçon, la lance au poing, monte un coursier à tête de bouc ; l'autre, revêtu de chausses et d'un pourpoint, à cheval sur un cerf dont le front est orné d'une superbe ramure, offre encore la position du guerrier qui détend son arc. La flèche va frapper au front son fougueux adversaire ; mais la lance de celui-ci est bien près de l'atteindre, car les deux coursiers sont lancés l'un vers l'autre avec la rapidité de l'éclair.

« Le blason est la clef de l'histoire de France. » Combien de fois n'a-t-on pas reconnu la vérité de cette expression, sortie un jour de la plume d'un spirituel auteur et passée depuis lors au rang des axiômes. Sous Louis VII, et longtemps après ce prince, pendant les XIIe, XIIIe et XIVe siècles, l'écusson royal était orné de fleurs de lis sans nombre. Charles VI les réduisit à trois. L'écu de France : *de gueules à trois fleurs de lis,* occupe une place parmi les peintures décoratives de notre plafond. S'il ne désigne pas la date de son exécution, il en limite du moins l'antiquité au

(1) *L'Archéologue chrétien* ou *Cours élémentaire d'archéologie catholique*, par M. l'abbé Gareiso, chanoine, supérieur du Grand Séminaire, etc. Nîmes, 1867.

XV[e] siècle. On a remarqué sans doute que l'aspect général de la façade du logis rappelait l'architecture de cette même époque. Mais la construction d'une maison n'implique point la confection immédiate de tous ses accessoires; aussi à cette date indiquée ici, seulement comme vraisemblable, chercherons-nous plus loin une entière confirmation.

Ailleurs, sur un panneau de la deuxième travée, sont peints deux autres écus. L'un porte : *de gueules à un compas de sable accompagné de trois haches d'or emmanchées de sable, posées, deux en chef, une en pointe.* Ce sont les armoiries de la confrérie des charpentiers qui élevèrent le plafond. Dans l'autre écu, malgré la forme capricieuse donnée par un esprit inventif à la figure qu'il contient (1), forme dont on retrouve toutefois l'imitation assez exacte dans des signes lapidaires conservés à la *maison du roi,* il est aisé de reconnaître les premières armoiries de l'œuvre admirable des église, maison, pont et hôpitaux du Saint-Esprit (2). C'est bien là, sous un déguisement héraldique, le signe pacifique, premier sauf-conduit et source d'une multitude de priviléges, porté sur la poitrine par les pieux et infatigables quêteurs qui parcoururent, dès le milieu du XIII[e] siècle, l'Europe occidentale, jusques en

(1) *Deux arcades crucifères* affectant la forme d'une M onciale gothique.

(2) Lorsque les villes et les confréries adoptèrent des armoiries, l'œuvre du Saint-Esprit avait déjà reçu du roi le privilége d'apposer les bâtons et panonceaux royaux sur les hôtels, manoirs et terres de son patrimoine. Néanmoins les recteurs firent graver un sceau qui porte : un pont de trois arches surmonté d'un Christ au nimbe crucifère tenant un livre avec fermoir de la main gauche et bénissant de la main droite, avec cette légende en lettres gothiques : S

ses contrées les plus reculées, demandant des aumônes pour l'érection d'un monument commencé sous l'inspiration divine.

Un morceau d'étoffe rouge conquit en peu de temps le cœur des peuples et la sympathie des souverains. La bourse du riche et l'escarcelle du pauvre se délièrent à son approche, et à sa suite marchait, aussi obéissante que recueillie, une foule avide seulement d'indulgences et de charité.

Après l'achèvement du Pont-Saint-Esprit, les habitants de Saint-Saturnin-du-Port, sollicitèrent du roi Philippe le Bel, la permission de construire un hôpital en l'honneur du Saint-Esprit, de la bienheureuse vierge Marie et du glorieux saint Louis, faveur qui leur fut accordée par lettres patentes du 8 janvier 1307 et derechef le 25 février 1309.

La pratique des sept œuvres de miséricorde, ainsi qu'on la voit formulée dans la première de ces deux chartes royales, demandait l'érection de vastes établissements. Sans doute les événements politiques, accomplis durant le XIVe siècle, et qui se continuèrent jusqu'au milieu du siècle suivant, n'arrêtèrent point les élans irrésistibles d'une population généreuse qui avait fait de la pratique de la charité sa plus constante occupation. Les archives de l'œuvre du Saint-Esprit restent intactes pour rappeler à notre époque sceptique le sublime dévouement des uns et les continuelles largesses des autres. Mais elles rapportent aussi que des agrandissements nécessaires furent interrompus à plusieurs reprises et longtemps, par les incursions successives des Anglais et des Grandes Compagnies. Si le temple magnifique, dont la foi reconnaissante des habitants de Saint-Saturnin-du-Port avait, par une sorte de vœu, arrêté les plans dès les premières années du

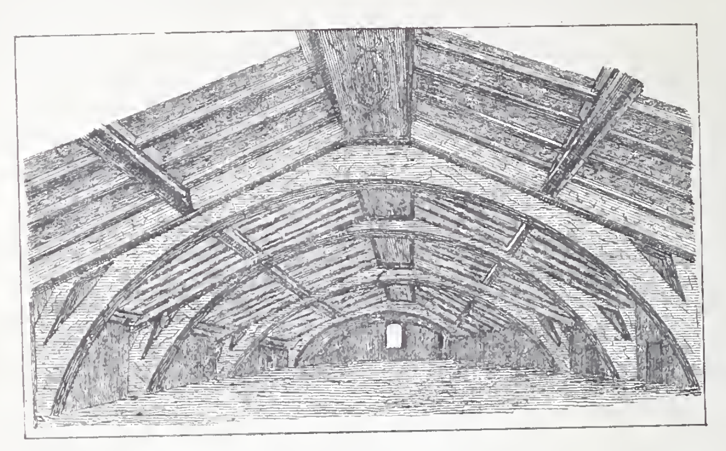
XIV[e] siècle, ne put sortir de ses fondements qu'en 1363 ; si l'achèvement complet de cet édifice fut retardé jusqu'en 1474, à combien plus forte raison durent languir, par suite des malheurs à jamais déplorables qui laissèrent la France impuissante aux mains des factions, des travaux entrepris dans le seul but de loger plus commodément ou plus somptueusement les pupilles de la charité.

Au XVII[e] siècle, la forteresse pacifique, où toutes les infortunes trouvaient un abri, fit place à une forteresse de combat, contre de nouveaux ennemis du royaume. Nous n'eussions jamais songé à rechercher des vestiges de nos établissements de bienfaisance en dehors des terrains militaires, qui en renferment de si imposants et en recouvrent un si grand nombre (1). Ce n'est donc pas seulement la splendeur d'une demeure du XV[e] siècle que nous révèle la découverte de l'un des logis de l'œuvre du Saint-Esprit, mais encore la grande étendue de ce vénérable établissement.

Elle fait se dresser devant nous, comme un gracieux rêve, une de ces incomparables institutions d'assistance publique, tout à la fois majestueuses et pittoresques, comme le moyen âge qui les avait produites. Là, tous les dévouements avaient leur emploi ; tous les besoins leur satisfaction. Là, sous le regard vigilant de l'Église et par un échange prodigieux de devoirs et de services entre le bourgeois et l'artisan, le noble et le serf, le chevalier et la femme dont il était le vengeur désintéressé, là, naquirent les seuls vrais et seuls durables principes d'apaisement social.

(1) Église du Saint-Esprit et son portail magnifique. — Grande salle de l'un des hôpitaux, etc. — Hôtel du Saint-Esprit ou maison du roi.

Plafonds du XVe Siècle.



Vue perspective du Plafond du Logis de l'Œuvre du St Esprit.

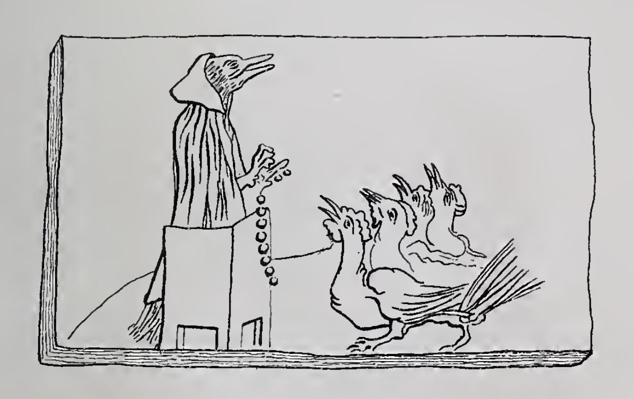


Logis de l'Œuvre du St Esprit.

Extrait de la Pl. XVIII.

Plafonds du XVe Siècle.





Palais du Roi René. (Avignon.)

II

MAISON DITE DES CHEVALIERS.

M. L. Alegre communiqua, en 1863, aux académies et aux sociétés savantes du Midi un intéressant mémoire où, décrivant la belle architecture romane de ce logis, il prend occasion d'en rechercher la destination dans les siècles passés. Adversaire déclaré de l'opinion de M. le chevalier de Vamel, qui, d'accord avec la tradition locale, avait vu dans cette demeure un hôpital des chevaliers de Jérusalem (1), notre excellent confrère pense que ce fut un noble logis habité durant plusieurs siècles par l'une des plus riches et des plus anciennes familles de la contrée.

Cette étude est restée à peu près inédite. Nous le regrettons vivement pour les érudits ; ils auraient trouvé là une description charmante d'une somptueuse demeure du XIII[e] siècle ; nous le regrettons pour nous, qui eussions été tenus à moins de réserve sur un sujet demeuré à nos yeux, du moins en quelques parties et sous certains points de vue, comme la propriété de notre docte confrère.

Aussi ne rechercherons-nous pas, après lui, la véritable destination de la maison Auzepy ; hôpital de l'ordre du

(1) Le propriétaire intelligent, qui veille à la conservation de cette demeure, M. A***, raconte à ses visiteurs que les chevaliers de l'ordre, allant en Terre-Sainte ou en revenant s'arrêtaient dans cet asile, et que, pour conserver le souvenir de leur passage, un artiste attaché à la maison peignait leurs armoiries sur le plafond de la chapelle.

Temple, ou logis de l'antique et noble race des Piolenc, peu nous importe en ce moment. C'est par voie de comparaison que nous allons déterminer l'âge d'un plafond peint (1), principal ornement qui lui reste de son ancienne splendeur avec une superbe fenêtre géminée s'ouvrant sur la façade occidentale.

Les deux étages supérieurs de cette demeure ne formaient autrefois qu'une seule et même pièce, salle de parement ou chapelle : haute de 8 mètres environ sous la poutre faîtière, elle mesurait 15 mètres 35 centimètres de long sur 7 mètres 10 de large. « Le plafond ou plancher de la salle, formé d'un solivage dans le sens de sa longueur, n'est point horizontal. Il est à pans inclinés, lesquels sont reliés vers le milieu par une plate-bande de 0m 50 de largeur, qui se prolonge du nord au midi, et dont les ornements variés changent à chacune des cinq travées qui les supportent. Ces arcades solidement charpentées ont 0m 13 centimètres d'épaisseur, elles sont rattachées par des moulures, et leurs retombées sont ornées de fleurs de lis ou de rosaces sculptées (2). »

Cette rapide description rappelle au souvenir l'aspect général du précédent plafond. La ressemblance entre les

(1) On nous communique, trop tard pour l'insérer dans le texte de notre étude, cette note que nous sommes heureux d'ajouter ici : « Dans son mémoire, M. Léon Alegre fait remarquer deux blasons portant alliance entre les Dauphins de Viennois et la maison des Baux. L'un de ces blasons rappelle le mariage de Raimond VI des Baux avec Anne de Vienne, en 1314 ; l'autre celui d'Humbert, dauphin de Viennois, avec Marie des Baux, 1337. — Les peintures de la maison des chevaliers sont donc postérieures à cette dernière date. »

(2) Maison des chevaliers, Pont-Saint-Esprit. Alegre, *Petites affiches de Bagnols*, 1868.

deux apparaît plus frappante encore dans l'étude des détails.

Nous avons fait remarquer l'absence de décorations picturales sur les merrains qui recouvrent la charpente du logis de l'Œuvre du Saint-Esprit. Ici, dans l'étroit espace compris entre les solives, des bordures coupées en biseau sur la moitié de leur largeur et décorées de chevrons, blanc et noir, et de gracieuses fleurettes lancéolées sur fond rouge, enferment une multitude de petits caissons dont la boiserie ne porte aucune trace de peintures. Inutile d'émettre l'hypothèse de décorations disparues de l'un et l'autre de nos plafonds. On aura plus bas l'occasion de remarquer la même lacune dans des plafonds de même genre, construits à la même époque. Le peintre semble avoir dédaigné cette partie du plancher pour déverser les richesses de sa palette sur les parois des poutres principales ou mieux encore sur les plates-bandes.

Là, en effet, dans de gracieux méandres qui varient à chaque travée, il a enlacé avec un nombre considérable de blasons, sujets caractéristiques de son œuvre, des têtes de femmes coiffées à la mode du temps, des bustes d'hommes, la tête nue ou couverte d'un bonnet, d'un casque ou d'une couronne, à côté de quadrupèdes, d'oiseaux, d'êtres hybrides ou fantastiques. Une flore polychrôme complète cette décoration étonnante. L'ensemble offre l'aspect d'une création originale et de bon goût.

Il n'est pas inutile de constater que si le même soin fut apporté dans l'exécution des deux plafonds, l'un comme l'autre présentent les mêmes incorrections de dessin. Nous ne saurions prétendre que les deux ouvrages sont sortis du même pinceau. Mais quand à ces points de ressemblance nous joignons ceux qu'on a pu constater plus haut dans la construction des charpentes, nous nous

croyons en droit de dire que leur création date de la même époque et qu'elle eut lieu sous une même inspiration.

III

Au XIVe siècle, le séjour prolongé de la cour pontificale avait fait de la ville d'Avignon le foyer de clartés intellectuelles et artistiques qui rayonnaient sur une partie des provinces méridionales de la France. L'esprit civilisateur des Pontifes romains resta en Provence après leur départ pour la Ville Éternelle. Cette partie du royaume recevait encore de l'Italie l'inspiration artistique et littéraire quand vint raffermir ce courant, peut-être prêt à s'arrêter, un prince, le plus faible et le plus délaissé de la chrétienté, mais aussi le plus instruit de son siècle. Tout à la fois poëte, peintre, musicien, versé dans les mathématiques, l'astronomie et l'astrologie, doué d'un cœur chevaleresque, mais se pliant peu aux exigences de la politique, Réné d'Anjou se lassa de prétendre à des couronnes qui semblaient fuir sa tête et consacra la dernière partie de sa vie à un repos intelligent. Idole de son bien-aimé peuple de Provence, il ne craignait pas de vivre sur le pied de l'égalité avec les artistes et les savants dont il faisait sa principale société.

Aussi, tandis que la Lorraine a perdu le souvenir d'Antoine de Vaudemont, que le peuple du royaume de Naples laisse à l'histoire le soin de raconter les victoires obscures d'Alphonse V d'Aragon, la fière nation provençale salue encore avec des frémissements de joie le nom vénéré de leur rival malheureux, du monarque pacifique

et bienfaisant qui fut nommé le *bon roi,* de l'avis unanime de ses contemporains.

Le château de Tarascon, un des types les mieux conservés de l'architecture militaire du XVe siècle fut terminé par le roi René, qui en fit sa résidence. On voit encore, dans une vaste salle de cette imposante forteresse, un plancher horizontal, où des lambris rapportés le long des poutres principales et formant entretoises dans le solivage, sont couverts de peintures décoratives. L'artiste roi, René d'Anjou lui-même, dit-on, a peint les fonds en rouge, les sujets en blanc, d'une teinte plate et sans ombres, avec des traits noirs pour en relever les contours. Une coloration, très-simple aussi, formée de tons juxtaposés, blanc et noir, couvre les moulures rapportées sur les joints des poutres et des poutrelles ainsi que sur les bordures en biseau formant encadrement de caissons sur le fond non peint des merrains.

Le bon roi habita alternativement Tarascon, Arles, Aix et Marseille. Il possédait aussi un palais dans la ville d'Avignon (1). Cette demeure, réputée extrêmement remarquable, fut en grande partie reconstruite par les Dames Ursulines royales, qui la possédaient dans le courant du XVIIe siècle. Il y a peu d'années, des maçons pratiquant une ouverture dans le plafond de la chapelle, construite par ces dernières, trouvèrent sous le lattis moderne un plafond horizontal plus ancien (2). La décoration picturale ne s'étend qu'aux tenons posés dans l'intervalle des solives et aux bordures, en biseau, qui

(1) Situé rue Hercule.

(2) Un autre plafond de ce genre décorait une des salles de l'ancien hôtel de ville d'Avignon ; il a disparu avec ce monument.

décrivent des caissons comme aux précédents planchers.

Une analogie frappante existe entre ces peintures et la décoration du logis du Saint-Esprit. On retrouve ici, dans le dessin, l'incorrection, la raideur, l'extravagance de mouvement; dans le coloris des fonds, les mêmes tons, vert, brun, rouge, sans profondeur et ornés de palmettes; dans la manière de peindre, les deux procédés employés simultanément au Pont-Saint-Esprit : teintes plates relevées du trait noir et recherche du modelé. La ressemblance persiste jusque dans le choix des sujets, tout à la fois satiriques et naïfs, moraux et religieux, inspirés par un lointain souvenir du bestiaire ou exécutés sous l'influence plus évidente des fabliaux. Ce sont des têtes d'hommes et de femmes, des pièces héraldiques (1), des animaux hybrides et des chimères (2).

IV

Il serait superflu d'entreprendre un rapprochement général des quatre planchers peints dont on vient de lire la monotone description. L'époque de l'exécution des deux derniers est fixée sans offrir matière à contestation. Fort des points de ressemblance indiqués plus haut, nous affirmons l'âge qu'à l'aide des vestiges d'architecture et des armoiries qui le timbrent, nous avions déjà attribué

(1) Les armes de René d'Anjou et de sa femme.

(2) Un grand nombre de panneaux ont été descendus du plafond par le propriétaire actuel, M. Poussel, qui les conserve d'ailleurs avec beaucoup de soin et les montre à ses visiteurs avec une extrême bienveillance.

au plafond du logis de l'œuvre du Saint-Esprit. La contemporanéité du plafond de la maison des chevaliers nous paraît aussi pleinement démontrée. Ces quatre éloquents témoins de la peinture décorative provençale, où de plus érudits que nous reconnaîtraient peut-être l'influence de l'école italienne, sont les uns et les autres du milieu du XVe siècle.

MÉLANGES

LES TUMULUS DE LA BELGIQUE

Notre savant collègue, sir Roach Smith, fait dans ses *Collectanea antiqua* (1) la réflexion suivante : « J'ai été à même de constater en maintes circonstances combien peu mes compatriotes s'occupent d'étudier les plus riches et les plus importantes antiquités des pays voisins, bien qu'elles soient souvent d'un puissant secours pour expliquer et faire comprendre nos propres antiquités. » L'observation que sir Roach Smith adresse aux archéologues anglais, ne pouvons-nous pas nous l'adresser à nous-mêmes, dans une certaine mesure, et en faire notre profit ? C'est le motif qui me fait aujourd'hui emprunter à l'excellente revue belge, le *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, un extrait d'une notice de notre collègue, M. Schuermans, intitulée : *les Tumulus de Belgique*.

« Tandis que les fouilles dans les tumulus, dit M. Schuermans, révèlent, en Allemagne, des objets étrusques, en France, des objets de l'époque celtique, en Danemarck et en Suède, des antiquités antéhistoriques, en Hollande, au contraire, des bractéates mérovingiennes, les recherches faites dans les tumulus de Belgique n'ont enrichi, jusqu'à présent, que la partie belgo-romaine de

(1) Notes on some of the antiquities of France.

nos collections archéologiques. C'est là un fait constant pour tout ce qui est tumulus proprement dit; c'est-à-dire pour les tertres de plusieurs mètres d'élévation, véritables monuments que l'on aperçoit de loin, car pour les simples tertres d'un mètre tout au plus au-dessus du niveau du sol, on les retrouve dans tous les pays, et ils sont de toutes les époques.

« Les opinions les plus diverses, ajoute M. Schuermans, ont été émises au sujet des tumulus de la Belgique, et il est superflu de rappeler tout ce qu'on en a dit dans notre pays... mais il n'est peut-être pas sans intérêt de recueillir ce qui, à propos de nos tumulus belges, a été dit ou publié à l'étranger.

« Parlant d'une tombelle italienne, Bartoli se réfère à la description des tumulus belges faite par Ortelius : *Cernuntur in loco edito tumuli duo rotundi et fastigiati, gramine vestiti, quos cum manu aggestos judicavimus, videbantur ad romanorum referri tempora* » et, ajoute Bartoli : *e tanto se puo dire anco del nostra.* »

Après avoir énuméré les tombelles du pays Liégeois, dans son mémoire sur les sépultures nationales, le Grand d'Aussy en signale trois près de Tongres, dont il donne la description suivante : « Une offre un cône tronqué, haut de soixante pieds; la plate-forme de son sommet en a vingt-huit de circonférence et sa base quatre cent quatre-vingt-dix-huit. La deuxième diffère peu de la première, et toutes deux sont très-bien conservées; la troisième, plus petite, est en outre dégradée parce qu'elle a été fouillée on ne sait à quelle époque. »

L'almanach du département de la Dyle, pour l'an XII, contient la description suivante des tumulus belges, que lui emprunte l'auteur de la notice que j'analyse : « On trouve auprès de Tirlemont, comme aux environs de

Tongres, de Maestricht et d'Aix-la-Chapelle, des monceaux de terre, en forme pyramidale, soutenus par un encaissement de pierres qui ont été reconnus pour être des tombeaux de quelques chefs de légions romaines, morts pendant la guerre des Gaules. Cette opinion s'accorde avec un passage de Tacite, où cet historien, décrivant les funérailles d'un général romain dans ces contrées, dit qu'il fut enterré sur le bord d'un grand chemin et que chaque soldat jeta, selon l'usage, une pelletée de terre sur sa tombe. »

Le chanoine Villerius, de Tournay, qui vivait au siècle dernier, mentionne la découverte d'une sépulture de l'époque romaine dans un tumulus à Saventhem, et ajoute : « *Quam plurimi huic similes colles visuntur per has provincias.* »

Deux auteurs modernes, MM. Edouard Charton et Gailhabaud, se sont également occupés des tumulus belges. Le premier fait au sujet de ceux de Tirlemont la réflexion suivante : « Il est douteux que ces tertres funéraires remontent jusqu'à l'époque celtique. On peut en dire autant du groupe de cinq grands tumulus que l'on voit à Omal, village situé à quatre kilomètres de Waremme. Il en est de même de tous ceux que l'on trouve dans la province de Liége, dans la Campine, la Flandre, le Limbourg, le Brabant. Les tumulus de la Campine ne dépassent guère un mètre de hauteur. Ils renferment des urnes en terre noirâtre. La hauteur de ceux de la province de Liége, du Limbourg, du Brabant, peut varier entre 13 et 17 mètres. »

« Suivant M. Schayes, ces tombelles doivent être attribuées aux Germains. »

Un autre auteur, cité encore par M. Schuermans, complète la description des tombelles belges. « Le long de

l'ancienne chaussée romaine qui conduisait de Bavay à Tongres, on voit plusieurs tumulus, qui souvent sont soutenus à l'intérieur par une voûte maçonnée formant un petit caveau. »

D'une longue citation, empruntée par M. Schuermans à un auteur français du XVII[e] siècle, Philippe de Hurgues, je ne transcrirai que les passages suivants : « Il y a de grandes mottes, tellement eslevées en une pointe ou deux, et mises en assiette si advantageuse, que de l'une on en découvre tousjours deux autres... Il n'y a aucunes fosses joignant les mottes, dont on puisse présumer la terre avoir esté tirée pour les dresser, ains tout y est à l'égal et uny comme les environs du lieu auquel elles sont assises... »

« C'est ainsi, ajoute M. Schuermans, à la suite des citations dont je viens de reproduire des extraits, c'est ainsi qu'il paraît aujourd'hui bien établi que tous les tumulus belges, sans exception, sont des monuments funéraires, peut-être même tout simplement les principaux monuments funéraires de cimetières dépendant des centres de population, fixés dans les villes ou villas des environs. »

« Les Romains, à la civilisation desquels nous devons, sans exception, tous les tumulus jusqu'ici fouillés dans notre pays, avaient un mode particulier de les établir qu'il importe de mettre en lumière par quelques exemples.

« Commençons par les usages traditionnels des ancêtres des Romains, constatés par Virgile. »

« C'est d'abord le tumulus élevé sur les cendres de Polydore :

> Ecce instauramus Polydoro funus et ingens.
> Aggeritur tumulo tellus...

« C'est celui de Caieta :

At Pius exequias Æneas rite solutis,
Aggere composito tumuli...

« C'est celui des Latins :

Mœrentes altum cinerem et confusa ruebant,
Ossa focis, tepido que onerabant aggere terræ.

« C'est enfin celui du roi Dercennus :

Ingens monte sub alto,
Regis Dercenni terreno ex aggere bustum.

« On connaît en outre le tumulus que Germanicus (Tacite) éleva sur les restes des légions de Varus; le tumulus honorarius de Drusus; enfin le tumulus Gordiani longe conspicuus, dont s'occupent Ammien, Marcellin et Zosime.

« Probus en éleva un sur les cendres d'Aradion : *Tumulo usque ad ducentos pedes terræ alto ;* lui-même fut enterré sous un immense tertre : *ingens ei sepulcrum elatis aggeribus, omnes pariter milites fecerunt.*

Ces tertres, ajoute le savant membre de la Commission royale des monuments de Belgique, étaient d'ordinaire surmontés d'une colonne ou d'une stèle, comme on le peut voir par une peinture de Pompeï, représentant le tumulus d'Adonis. C'est à cet usage que Cicéron fait allusion, lorsqu'en parlant d'un législateur de l'antiquité, il dit de lui qu'il interdit de placer, sur les tertres funéraires, autre chose qu'une simple colonne : *Super terræ tumulum noluit quid statui nisi columellam.*

M. Schuermans prouve l'existence de cet usage par de nombreux passages empruntés aux auteurs latins, que je crois inutile de reproduire : il suffit que le fait soit constaté et reconnu.

La déduction logique que l'on peut tirer du savant mémoire que je viens d'analyser, me semble être celle-ci : S'il est clairement établi, comme nous venons de le voir, que les tumulus de Belgique remontent au temps de l'occupation romaine, et que l'usage d'élever des tertres artificiels sur les restes de certains personnages se soit perpétué jusqu'à l'époque impériale, pourquoi n'en aurait-il pas été de même en Gaule? Je ne dis pas seulement dans la Gaule Belgique, habitée, comme nous l'apprend Amédée Thierry, par des tribus de même famille et de même sang, mais encore dans la celtique et même dans l'Aquitaine.

Les tumulus de la Bretagne, fouillés en 1862, au nom de la Société française d'Archéologie, par M. du Chatellier, ayant produit pour la plupart des armes, des poteries et des monnaies romaines, dont quelques-unes remontaient au VIe siècle; d'un autre côté l'exploration d'une tombelle de Locmariaker, faite par M. Galle, ayant amené la découverte d'une médaille de Constantin II, d'une tête de Vénus en terre blanche, d'une tête de Lucine de même matière, et de briques romaines, M. de Caumont se demandait si ces découvertes ne devaient pas donner beaucoup à réfléchir, et ne restreignaient pas singulièrement le champ de l'archéologie celtique incontestable (1). M. de Caumont ajoutait : « Reste à savoir si les Romains n'ont pas fouillé les tumulus et n'en ont pas fait eux-mêmes un lieu de sépulture? »

A la question ainsi formulée par M. de Caumont, survint une réponse de M. Castan, conservateur de la bibliothèque de Besançon et membre de la Société française d'Archéologie. M. Castan n'admettait pas que les décou-

(1) *Bulletin monumental*, t. XXVIII, p. 185.

vertes faites en Bretagne pussent autoriser « le scepticisme de M. de Caumont à l'endroit des résultats certains à attendre de l'étude des antiquités celtiques » (1). Pour lui, la solution véritable se trouvait tout entière dans l'hypothèse qui termine le dernier alinéa, à savoir la superposition d'incinérations gallo-romaines à des sépultures purement celtiques. A l'appui de son opinion, M. Castan signalait un tumulus de l'oppidum d'Alaise, où il avait, dans la couche supérieure, rencontré des os calcinés, des fragments de poterie gallo-romaine, des médailles à l'effigie d'Adrien, d'Antonin et de Marc-Aurèle, et à 40 centimètres au-dessous, quatre squelettes inhumés avec divers objets d'origine celtique. « Plus de dix observations analogues, ajoutait M. Castan, lui permettaient de conclure que le fait dont il s'agit, loin de constituer une anomalie, se rapporte, au contraire, à une pratique constante des Gaulois nouvellement soumis. » Cette pratique, comme on le voit par le résultat de la fouille dont vient de faire mention M. Castan, avait persisté longtemps après la soumission de la Gaule, puisqu'elle subsistait encore à l'époque de Marc-Aurèle, c'est-à-dire dans le dernier tiers du IIe siècle de l'ère chrétienne, et que nous la voyons encore en vigueur en Bretagne au IVe siècle.

Loin de prouver l'abandon du mode tumulaire en Gaule, à l'époque gallo-romaine, le fait de la superposition d'une incinération à une sépulture considérée comme purement celtique, me semble démontrer, au contraire, la persistance de cet usage. S'il eût été complétement délaissé, pourquoi certains Gaulois auraient-ils, jusqu'au IVe siècle, fait déposer leurs cendres dans les tumulus, au lieu de les placer dans les cimetières, conformément à la coutume

(1) *Bulletin monumental,* t. XXVIII, p. 368.

alors généralement adoptée? De l'étude des faits ci-dessus constatés doit ressortir, ce me semble, cette conclusion : en même temps que les Gallo-Romains, en majeure partie, déposaient leurs urnes cinéraires dans les cimetières et le long des voies publiques, d'autres les renfermaient dans des tumulus déjà occupés, sépultures de famille suivant toute vraisemblance, ou à leur défaut, dans des tombelles spécialement élevées à leur intention, comme celles de Rosmeur, de Poulguen, de Locmariaker et de Belgique. Je dis de Belgique, parce qu'on ne doit pas oublier que cette province faisait partie de la Gaule dans les premiers siècles de l'ère chrétienne (1).

La superposition des sépultures dans les tumulus n'est pas, du reste, un usage particulier à la Gaule. Sir John Lubbock signale la même coutume en Angleterre, où le mode d'inhumation tumulaire se perpétua, nous dit Bateman, jusqu'à l'époque anglo-saxonne.

Se dégageant en partie des nuages de ce que l'on appelle les temps préhistoriques, une certaine catégorie de tumulus doit donc venir prendre place dans la période historique, ainsi que l'insinuait M. de Caumont dès 1862, avec cette perspicacité qui, chez lui, se trouvait si rarement en défaut. Combien faut-il remonter d'anneaux dans la chaîne des siècles pour retrouver l'origine de l'inhumation tumulaire en Gaule? C'est une question que l'on ne saurait aborder même hypothétiquement dans l'état actuel de la science.

(1) La coutume d'enterrer dans d'anciens tumulus s'est perpétuée jusqu'au temps même de Charlemagne, comme le prouve le capitulaire par lequel il ordonne de porter les corps des Saxons chrétiens dans les cimetières de l'Église, et non aux tumulus des païens.

Seconde question. Comment se fait-il que la Belgique n'offre pas de tumulus, c'est M. Schuermans qui nous l'apprend, antérieurs à l'occupation romaine? Espérons que le docte archéologue que je viens de citer abordera la solution de ce problème dans un des prochains numéros du *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, de Belgique.

G. DE COUGNY.

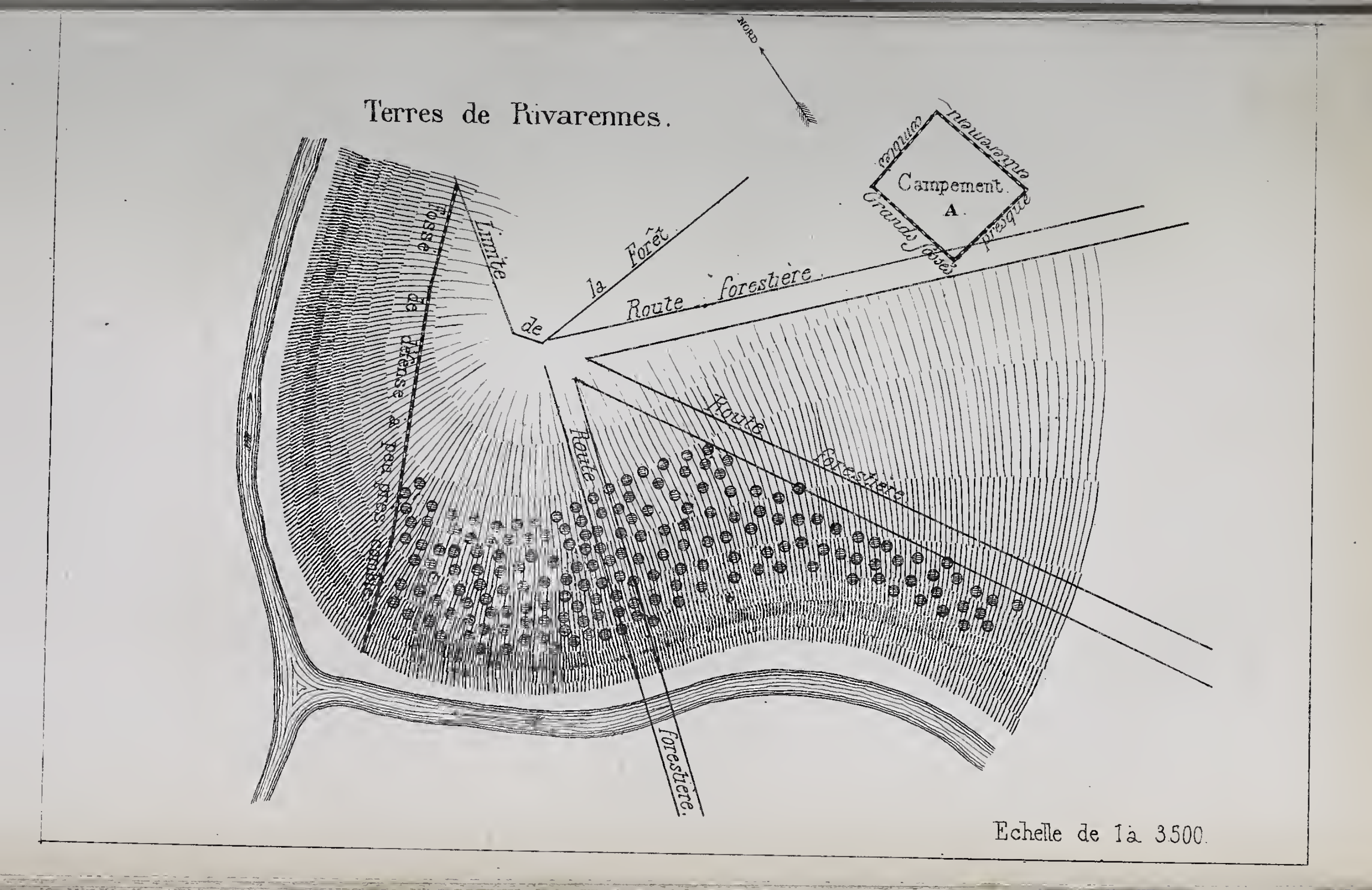
NOTE
SUR LE CAMP DE TURPENAY

PAR M. G. THOMAS

INSPECTEUR DES FORÊTS, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE.

A trois lieues environ au nord-est de Chinon, dans la vallée de Turpenay qui aboutit à celle de la Loire, se trouvent des mouvements de terre qui remontent évidemment à une époque fort reculée et méritent d'attirer l'attention des archéologues. Ils sont situés sur le sol de la forêt de Chinon; et c'est ce qui explique comment ils ont pu être conservés jusqu'à ce jour; dans des terrains cultivés, ils auraient disparus depuis longtemps.

Les terrassements dont nous signalons l'existence se composent de trous en forme de cuvettes de 3 mètres en moyenne de diamètre et d'une profondeur variable de


Terres de Rivarennes.
NORD
Campement.
A.
Grands fossés presque entièrement comblés
Limite de la Forêt
Route forestière.
Route forestière.
Route forestière.
Fossé de défense à peu près comblé
Echelle de 1 à 3500.

0, 30 à 60 centimètres, espacés d'environ 3 mètres les uns des autres, sans offrir cependant sous ce rapport une régularité complète. Ces trous, au fond desquels s'est formée une couche épaisse d'humus, sont placés sur le flanc d'un des versants du vallon, mais on n'en trouve ni dans la partie inférieure dont la pente est assez abrupte, ni dans la partie supérieure dont la pente très-adoucie se termine en plateau. Ils s'étendent sur une ligne sinueuse, ayant 250 à 300 mètres de longueur, sur 80 mètres de largeur, et allant du sud-est à l'ouest. (Voir le plan.)

On voit, à l'ouest de ces excavations, les traces d'un long fossé dirigé à peu près dans le sens de la plus grande pente. Il est probable qu'on trouverait au sud un fossé à peu près semblable. On remarque en effet, près d'une allée forestière, sur une longueur de 20 à 30 mètres, des trous de nature à le faire supposer; mais le fourré est tellement impénétrable sur ce point, qu'on ne peut convenablement l'explorer et se faire une idée précise à cet égard.

Sur le plateau à l'est, se trouve un petit carré A de 60 mètres environ de côté, entouré de fossés, ou plutôt de vestiges de fossés.

Les fossés situés à l'ouest des terrassements sont également comblés presque entièrement; mais leurs traces, parfaitement visibles, indiquent qu'ils étaient larges et profonds.

Il est à peu près certain que c'était là un camp important, défendu avec soin, vers l'ouest et le sud-ouest, et ayant un poste à l'est A pour éviter une surprise de ce côté.

Les Romains avaient l'habitude de protéger leurs positions militaires par un système de défense analogue à celui que nous trouvons ici. César, dans ses commen-

taires (livre VII, siége d'Alésia), mentionne l'ouverture de trous semblables, pour entraver l'attaque des Gaulois qui l'entouraient.

Saint Grégoire de Tours parle aussi de fosses de cette nature, creusées par les Thuringiens, pour arrêter la marche des Francs conduits par Thierry et Clotaire (liv. III chap. VII). On les recouvrait, dit cet historien, de branchages et de gazons, de façon à les dissimuler à l'ennemi, qui tombait dans cette espèce de chausses-trappes en voulant envahir le camp dont elles garnissaient les approches.

Enfin, on a découvert récemment en Berry, et signalé au congrès de Châteauroux, un camp défendu par 2000 environ de ces trous. Une voie romaine les traverse, et il est, paraît-il, parfaitement établi, que cette voie est postérieure aux excavations.

Nous avons dans la forêt de Chinon deux autres établissements qui, par comparaison, peuvent nous servir à fixer approximativement l'époque à laquelle le camp de Turpenay a été établi. M. de Cougny a découvert à une lieue de là environ, au lieu nommé le vieux Beugny, les restes d'une maison romaine dont les dépendances étaient entourées de fossés. L'aire des chambres était en béton, et on en trouve encore une grande partie en bon état de conservation. Il y a aujourd'hui sur le béton une couche d'humus de 0,15 à 20 centimètres d'épaisseur et des chênes y sont implantés.

L'état des fossés, dont la trace et le rejet sont seuls visibles, comparé à celui des fossés du camp qui nous occupe, donne à penser que ces travaux ont été faits vers la même époque, à un siècle ou deux près. Or M. de Cougny, dont la compétence en pareille matière est acceptée par tous, fixe du IIe au IVe siècle de notre ère l'établissement

du vieux Beugny. Ce serait donc vers cette époque qu'il faudrait faire remonter la construction de notre camp.

Ces considérations nous ont paru utiles, parce que, dans la réunion tenue à Tours au mois de mai dernier par la Société française d'Archéologie, un membre de l'assemblée fit observer que vers le XVe siècle on avait remis en usage le même système de défense pour les campements, et que par conséquent le camp de Turpenay pourrait bien ne dater que de cette époque. Cette opinion nous semble inadmissible, et voilà sur quoi nous nous fondons pour la rejeter. Nous avons dans la forêt de Chinon un camp anglais remontant à la deuxième moitié du XIVe siècle. Or les fossés de ce camp ont encore une profondeur de 2 mètres, et les jetées de ces fossés sont en si bon état de conservation qu'on pourrait aujourd'hui même s'en servir comme d'un petit retranchement. Il n'y a pas de comparaison possible entre ces terrassements et ceux du camp de Turpenay; et certes, pour qui les voit les uns après les autres, une différence d'âge de dix à douze siècles ne semble pas trop grande.

A cent mètres environ du camp de Turpenay, passe un des chemins les plus anciens de la forêt, complétement abandonné depuis l'ouverture des allées forestières, mais dont les traces sont encore fort apparentes sur plusieurs points. Ce chemin allait de Tours à Chinon, en traversant l'Indre au port Huault. Ce n'était pas une voie romaine; mais son antiquité n'en est pas moins évidente. Du port Huault, où se trouvait établi un bac, il pénétrait dans la forêt de Chinon et passait à une lieue de là, auprès du camp de Turpenay. Une demi-lieue plus loin, il sortait une première fois de la forêt, au bourg de Saint-Benoît, passant, particularité fort significative, près du lieu appelé le Cha-

tellier. Dans cet endroit, il est extrêmement encaissé, comme tous les chemins qui ont une longue existence, et dans son voisinage se trouvent des vestiges de constructions anciennes qu'il y aurait lieu d'examiner avec attention. Après avoir traversé le Chatellier, il rentrait en forêt, passait auprès de la maison romaine découverte par M. de Cougny et d'un camp gaulois dont l'enceinte, formée de blocs de cailloux énormes, offre une très-grande analogie avec le camp de Cinais près Chinon (1), puis sortait définitivement de la forêt en se dirigeant vers le Verron.

Sur plusieurs points de son parcours, ce chemin se rapproche de l'ancien chemin de Chinon à Tours, très-fréquenté au XVIIe siècle, et se confond même avec lui en plusieurs endroits; tous deux en effet, traversent la forêt et passent l'Indre au port Huault, pour rejoindre la voie antique qui, cotoyant l'ancien lit du Cher, se dirigeait sur Tours, en passant par Lignières, Villandry et le ruau Saint-Anne (2).

En ce qui concerne le camp de Turpenay dont nous nous occupons dans cette notice, il est désirable qu'on y fasse des fouilles, afin de fixer l'époque à laquelle il appartient autrement que par des conjectures plus ou moins vraisemblables. Si l'on trouvait sur son emplacement des armes romaines, on pourrait croire qu'il remonte au Ve siècle et qu'il est l'œuvre des troupes qu'Ægidius envoya fréquemment à cette époque contre les Visigoths, établis sur la rive gauche de la Loire. (Voir Grégoire de Tours.) Ægidius, en effet, maître de la milice romaine, soutint des

(1) Le camp de Cinais a été décrit par M. de Cougny dans le 32e volume du *Bulletin monumental*.

(2) Émile Mabille, *Divisions territoriales et topographie de l'ancienne Touraine*.

combats très-fréquents contre les Visigoths, et cette lutte dura un certain nombre d'années. Il ne serait donc pas surprenant que ce camp, établi avec soin, fût dû à ce général, dont l'habileté militaire est constatée par tous les historiens.

Cette hypothèse a besoin, pour acquérir quelque valeur, d'être appuyée par des découvertes matérielles que des fouilles seules peuvent amener; c'est pourquoi nous croyons devoir demander que la Société française d'Archéologie en fasse pratiquer quelques-unes en cet endroit.

LETTRE DE M. DE LAURIÈRE

INSPECTEUR GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Notre infatigable inspecteur général, M. de Laurière, qui, à peine de retour de son excursion archéologique en Algérie, assistait au mois de juin dernier au congrès de Châteauroux, parcourt dans ce moment le sud-ouest de la France, dont il étudie les monuments, les musées et les collections particulières, visitant en même temps sur son passage les membres et les inspecteurs de la Société française d'Archéologie. A son arrivée à Pierrefitte, M. de Laurière m'a adressé une lettre dont les intéressants dé-

tails seront lus, je n'en saurais douter, avec plaisir et profit par les abonnés du *Bulletin monumental.*

G. DE COUGNY.

« Monsieur et cher Directeur,

« Je viens de passer une douzaine de jours à Bagnères-de-Luchon, et je me trouve depuis hier soir à Pierrefitte, au fond de la gracieuse et pittoresque vallée d'Argelz.

« Pendant mon séjour à Luchon, j'ai voulu faire la connaissance de deux membres de la Société qui résident dans cette ville. Je me suis d'abord présenté, au nom de notre directeur, chez M. Loupot, inspecteur des Hautes-Pyrénées. M. Loupot a pris une part fort active au congrès scientifique de Pau, où il a fait de nombreuses et savantes communications sur les monuments de la région pyrénéenne. Je lui ai rappelé que le congrès de la Société française d'Archéologie devait se tenir l'an prochain à Toulouse, et l'ai fort engagé à y assister. M. Loupot espère pouvoir se rendre à ce congrès.

« J'ai vu aussi à Luchon M. Bernard Bertrand, membre de la Société. M. Bertrand est spécialement peintre décorateur, et il possède au plus haut point le sentiment de l'art chrétien. Il s'est fait remarquer par sa collaboration à la partie ornementale des belles peintures murales byzantines, à personnages, de l'église de Luchon, œuvre très-considérable de M. Romain Caze, artiste originaire du pays et élève d'Ingres. M. Bernard vient aussi d'exécuter, d'une manière très-louable, des peintures décoratives à la nouvelle et charmante église de Montauban, près Luchon, dont M. Loupot est l'architecte.

« J'ai visité quelques églises des environs de Luchon avec M. Bernard, et particulièrement celle de Cazaux, dans la

vallée de l'Arboust. Cette petite église est remarquable par les peintures murales qui recouvrent sa voûte, et qui datent du XVe siècle. Elles sont encore assez bien conservées dans les parties qui n'ont pas été enlevées ou couvertes de lait de chaux. Elles représentent, dans un style aussi naïf qu'expressif, diverses scènes de l'ancien testament : la création d'Adam et d'Ève, l'expulsion du paradis terrestre, puis le jugement dernier, les supplices de l'enfer, des séries de saints et de saintes, etc. Ces peintures, qui occupent une grande place dans l'histoire monumentale du pays ont été décrites et commentées par plusieurs archéologues qui ne sont pas tous d'accord sur leur signification. Elles seraient dignes de l'attention du congrès de Toulouse. J'ai engagé M. Bernard à en faire une reproduction, pour la présenter au Congrès, et il va tenter l'entreprise.

« Je veux, monsieur le directeur, vous signaler le zèle de M. Bernard pour la conservation des objets précieux au point de vue de l'histoire et de l'art monumental et religieux. Il existe dans l'église de Saint-Aventin, que j'ai revue en allant à Cazaux, un édicule abritant les fonts baptismaux, formé d'un petit dôme en demi-cintre, surmontant un grand panneau en bois appliqué à la muraille. C'est une œuvre du XVe siècle ou de la fin du XIVe ; le tout, dôme et panneau, est recouvert de peintures de la même époque. Ce respectable dais ou ciborium était sur le point de passer dans la collection d'un antiquaire très-connu et fort connaisseur, qui avait promis en échange à la fabrique un objet *tout neuf et bien plus joli*. Ce n'est que sur les instances de M. Bernard, étranger à cette paroisse, sur ses conseils, et même sur son offre d'une certaine somme, s'il était nécessaire, que l'édicule a pu rester en place.

« L'église de Saint-Aventin, munie de deux tours, l'une

au-devant de l'abside et l'autre sur la façade ouest, est du XIIe siècle. Elle a trois absides et conserve à l'intérieur un objet de ferronnerie fort remarquable de la même époque. C'est une grille à dessins enroulés fermant l'entrée du chœur; cette grille a été dessinée par M. Darcel et publiée dans l'ouvrage de Gaillabaud.

« Un des caractères archéologiques particuliers aux environs de Luchon, consiste dans la grande quantité de monuments d'épigraphie antique conservés dans les murs des églises de campagne où ils ont été encastrés. Ce sont presque toujours de petits autels votifs, avec inscriptions, dédiés à des divinités locales: au dieu ABELLIO, au dieu ISCITTO, au dieu LIXON, etc. Trois de ces autels se voient dans le mur de Saint-Aventin. On en voit d'analogues aux églises de Cazaril, de Cazaux, de Juzet, etc., sans parler de l'autel votif DEO LIXONI qui a été installé dans une niche sur le linteau de la porte de l'établissement thermal de Luchon. Ce dieu LIXON, dont on retrouve un grand nombre de témoignages épigraphiques, paraît avoir présidé aux sources thermales et a fourni tout naturellement l'étymologie du nom de Luchon. Ne serait-ce pas lui aussi qui aurait donné celle de Luxeuil, où on a également trouvé des restes considérables de thermes romains?

« Mais le lieu de cette partie méridionale du département de la Haute-Garonne le plus intéressant au point de vue archéologique, est sans contredit l'ancienne ville épiscopale de Saint-Bertrand de Comminges, et l'église de Valcabrève, qui n'en est éloignée que d'un kilomètre. Aujourd'hui Saint-Bertrand n'est plus qu'une petite bourgade, après avoir été une des plus grandes et des plus florissantes cités du pays de Comminges; car, au dire des historiens, l'ancien Saint-Bertrand, le *Lugdunum Convenarum* et Valcabrève, ne formaient qu'une même ville, dont

la population, jusqu'au VIe siècle de notre ère, atteignait 60,000 âmes.

« Les débris gallo-romains abondent de tous côtés. La cathédrale de Saint-Bertrand domine le monticule sur lequel la ville est bâtie, et il est peu de monuments qui produisent un effet plus imposant, plus solennel, dans un site plus saisissant par la beauté de ses montagnes et de ses plaines. C'est une immense nef, appuyée sur de puissants contre-forts, œuvre du XIVe siècle et précédée d'une tour romane du XIIe qui s'élève sur la façade. Cette tour est la partie de l'église commencée par saint Bertrand et dont le plan primitif ne nous est pas parvenu. Sur le côté sud on peut visiter encore les ruines du cloître roman dont les arcades cintrées sont portées par des colonnettes géminées.

« Comme dans les cathédrales d'Espagne, le chœur occupe la plus grande partie de la nef. La clôture de ce chœur et ses stalles forment une œuvre de sculpture des plus importantes et des mieux conservées de la renaissance.

« Les murs qui entourent la ville de Saint-Bertrand ont conservé plusieurs parties fort anciennes, en petit appareil mélangé de cordons de briques. On voit aussi en quelques endroits des tronçons de colonnes de marbre noyés dans la maçonnerie.

« Des pierres épigraphiques s'y font remarquer ainsi que sur la façade de la cathédrale. Une inscription impériale a été conservée sur l'une des portes de la ville :

IMP XXVI. COS

V̄. P. P.

CIVITAS CONVEN.

« L'église de Valcabrève est isolée à une certaine distance du village. Le village s'est déplacé ou plutôt s'est rétréci et l'église est toujours restée immuable. Elle est presque entièrement bâtie avec des débris de monuments gallo-romains. A l'intérieur les quatre piliers qui supportent la tour centrale sont accostés de colonnes formées de colonnes antiques superposées. Cette église est attribuée à l'époque carlovingienne; mais le portail qui est sur le côté nord a été appliqué au XII[e] siècle sur la construction primitive. Il se compose de voussures avec piédroits munis de statues de grandeur naturelle.

« Au fond de l'abside, derrière l'autel, s'élève une sorte de tribune surmontée d'un sarcophage, le tout recouvert d'un ciborium à arcatures du XIV[e] siècle. Cet édicule est cité et dessiné par Viollet-Leduc au mot autel.

« Parmi les nombreux historiens de Saint-Bertrand de Comminges et de Valcabrève, je ne vous en citerai qu'un : c'est M. le baron d'Agos, qui habite à Tibirau, à quatre kilomètres de Saint-Bertrand. M. d'Agos est membre de la Société et reçoit le *Bulletin monumental*. Saint-Bertrand est encore dans le département de la Haute-Garonne, et Tibirau est dans les Hautes-Pyrénées. Je n'ai pas voulu passer si près de M. d'Agos sans aller lui présenter mes devoirs et faire la connaissance d'un des membres les plus distingués de la Société française d'Archéologie. M. d'Agos a publié, outre l'histoire de Saint-Bertrand, un grand nombre d'ouvrages archéologiques sur les monuments religieux de la contrée.

« Il existait à Saint-Bertrand une collection d'antiquités locales formée par M. Caze père. M. d'Agos l'a acquise de M. Caze fils et l'a installée dans le vestibule de son habitation, qui est un vrai musée composé d'autels votifs de pierres épigraphiques, des débris de sculptures, etc.

Par les soins et les recherches personnels de M. d'Agos, son musée a envahi son jardin, et les collections du savant et zélé archéologue offrent le plus grand intérêt pour l'histoire de ce pays. L'épigraphie surtout peut y trouver et y a déjà trouvé de nombreux matériaux.

« L'intérêt archéologique de Pierrefitte et de la vallée d'Argelz, consiste principalement dans l'église, ancienne abbatiale de Saint-Savin, située à deux kilomètres et demi de Pierrefitte dans une des plus admirables positions que l'on puisse voir. L'église actuelle est de la fin du XIe siècle. Elle a une nef avec transepts munis d'absidioles d'un caractère sévère, sans fenêtres du côté du nord. L'ancienne salle capitulaire a été conservée et convertie en sacristie. Au XIVe siècle on a édifié, au-dessus de l'intersection des transepts et de la nef, une tour octogone contenant à l'intérieur une coupole gothique et reproduisant exactement les mêmes formes que la tour de la cathédrale de Tarbes.

« Parmi les objets d'ancien mobilier conservés dans l'église, on remarque un buffet d'orgues de la renaissance, orné d'assez belles sculptures et encore muni de trois de ces têtes grimaçantes, à mâchoire articulée dont M. de Salies a entretenu le Congrès de Vendôme.

« Je me propose de me rendre dans le département de l'Ariége, afin d'y visiter l'ancienne ville épiscopale de Saint-Lizier, qui doit être le point archéologique le plus important de ce département. En passant, je m'arrêterai à Saint-Gaudens, où je tâcherai de voir M. Morel, membre très-zélé, m'a-t-on dit, de notre Société. J'y verrai en même temps l'église restaurée par M. Loupot et ornée de peintures de M. Desnuels. Je reviendrai par Toulouse, où j'irai présenter mes devoirs à MM. de Juillac et de Saint-

Simon, inspecteurs de la Société, chargés par vous de l'organisation du Congrès archéologique de l'année prochaine. »

---

21 août 1873.

Monsieur le Directeur,

Je viens de lire avec un vif intérêt, dans le *Bulletin monumental*, l'analyse que vous avez faite du beau travail de M. Ledain sur l'enceinte gallo-romaine de Poitiers, travail auquel l'érudition si consciencieuse et si prudente du savant rapporteur donne une grande autorité. J'ai pu, en suivant les investigations minutieuses auxquelles s'est livrée la commission, constater l'identité absolue de cette enceinte avec celle de Bourges : mêmes matériaux, même apparence, même mode, mêmes détails de construction; comme les murs de Poitiers, ceux de Bourges n'ont entouré qu'une minime partie de la ville, comme eux ils ont conservé leur rôle défensif jusqu'à Philippe-Auguste (1), comme eux ils ont eu les lits de pierre de leur base exploités à titre de carrière au moyen âge.

Les conclusions auxquelles cet examen a conduit la Société des Antiquaires de l'Ouest, nous intéressent donc d'autant plus qu'elles s'appliquent forcément à notre ville. Aussi vous demanderai-je la permission de soumettre aux lecteurs du *Bulletin* quelques observations

(1) L'enceinte de Philippe-Auguste à Bourges, *Mém. de la Soc. des Antiquaires du Centre*, t. III, p. 47.

sur un point qui me paraît présenter encore quelques difficultés, sur la date de construction de ces murailles dont les caractères sont aujourd'hui si bien connus.

Après avoir recueilli et analysé avec la plus grande sagacité les différents textes, qui tendent à placer l'établissement de ces fortifications à la fin du IVe siècle ou au commencement du Ve, les savants auteurs de la notice que vous reproduisez semblent avoir été frappés par les nombreux passages des historiens latins qui signalent avant cette époque des enceintes de villes gallo-romaines, et avoir été ainsi amenés à en reculer la construction au commencement du IVe siècle pour les uns, et jusque vers le milieu du IIIe pour d'autres. Cette date est difficile à admettre pour des murs dont plusieurs renferment à leur base des débris de monuments du IVe siècle; et notamment pour l'enceinte de Poitiers, où a été trouvée la belle stèle de Julia Maximilia, qui doit être, comme vous l'avez fort bien remarqué, Monsieur le Directeur, attribuée au IVe siècle et peut-être même à une époque assez avancée (l'emploi du K pour le C doit être fort tardif).

Cette difficulté disparaîtrait si l'on parvenait à établir avec certitude un fait que l'archéologie semble démontrer de plus en plus : l'existence à toutes les époques, autour des villes gallo-romaines, d'un mur d'enceinte qui leur servait de limite et de clôture, au temps même de leur plus grande expansion et de leur plus haute splendeur. Ces murs concouraient à l'embellissement des villes par la richesse de leur structure et par la magnificence des portes monumentales qu'ils ouvraient sur les principales voies. Coexistant avec les monuments des belles époques romaines, quelques-uns leur ont survécu, d'autres les ont suivis dans leur destruction et sont allés s'engloutir avec eux dans les fondements des fortifications bien plus res-

treintes et plus grossières, que nous étudions aujourd'hui et qui ne doivent pas être confondus avec eux.

C'est à des murailles de cette nature que me semblent se rapporter les passages des auteurs, des historiens et des poëtes au IVe et au IIIe siècle. Pour ce dernier siècle même on peut l'affirmer, puisqu'il est, je crois, acquis que les rangées horizontales de brique n'ont paru que sous Constantin et que par conséquent les enceintes dont parlent les historiens ne peuvent être celles que nous connaissons.

L'existence d'une ceinture de murailles est prouvée pour plusieurs villes antiques de la Gaule. Sans parler de Pompeï, où on la retrouve avec ses portes, nous savons que les murs romains d'Autun étaient, sont encore revêtus d'un appareil régulier (1), sans rangées de briques, sans blocs sculptés sous leur base, munis de tours demi-circulaires et avec portes monumentales; la porte d'Arroux était une de ces portes. Ils paraissent remonter au Ier ou au IIe siècle, mais n'ont rien de commun avec les blocages massifs à revêtements grossiers dont nous nous occupons ici.

D'autres villes de la Gaule avaient aussi des murs anciens. Sans feuilleter la latinité gauloise, nous trouvons dans Ausone, dont nous reparlerons plus bas, une allusion aux anciens murs des villes situées sur la Moselle :

Mæniaque antiquis te prospectantia muris (2).

L'épithète *antiquis* ne peut évidemment s'appliquer à des murs de construction récente.

(1) *Mém. de la Soc. éduenne*, 2e série, t. I, 1872, p. 315 et suiv., 372 et suiv.

(2) *Mosella Ausoni*, vers 455, Lemaire, t. LIIe, p. 273.

C'est encore ainsi que doivent être entendus, croyons-nous, ces passages des constitutions impériales : *Muros veteres firmius renovare, reparatio mœnium,* qui, à la vérité, s'appliquent moins spécialement à la Gaule.

On pourrait trouver des traces de ces antiques et riches murailles dans quelques-unes de nos villes.

A Bourges, nous avons au musée lapidaire deux claveaux semblables d'une voûte gigantesque, revêtus de belles sculptures du IIe siècle à l'intrados et sur chaque face, formant parpaing sur une épaisseur de 0^m70. De l'avis unanime de ceux qui les ont admirés, ils n'ont pu appartenir qu'à un arc triomphal, non pas isolé, comme ceux de Titus, de Constantin (lisez Trajan), de Septime Sévère, et comme celui d'Orange, mais archivolte d'une porte, supposant elle-même un mur d'épaisseur à peu près égale. Mur et porte ont été forcément antérieurs au mur dans les fondations duquel ils étaient enfouis.

Je vois, page 440 de votre notice, que la commission de Poitiers a trouvé dans les fondations un bloc sculpté sur trois faces, qu'elle a attribué à un arc triomphal, situé probablement dans les bas quartiers : toutes hypothèses fort judicieuses. Mais autant que permet de comprendre la description qui en est donnée, ce bloc, s'il est sculpté sur trois faces et semble, à cause de cela un *montant de porte,* n'a guère pu appartenir à un arc de triomphe isolé; c'est d'une *porte* proprement dite qu'il dépendait, probablement ouverte dans un mur, qui traversait peut-être les bas quartiers. J'appelle sur ce point l'attention des savants auteurs de l'exploration.

Ce que nous savons d'Autun et d'autres villes gauloises, ce que nous concluons par induction de Bourges et de Poitiers, nous pouvons le supposer pour les autres villes : dès lors nous ne serons plus surpris lorsque nous

les verrons subir des siéges et même servir de refuge à des armées, ce qui serait difficile à comprendre pour des enceintes aussi restreintes que celles dont nous nous occupons (1).

C'est de même, croyons-nous, à cette enceinte primitive vaste et somptueuse de Bordeaux, que doit s'appliquer le passage d'Ausone. L'épithète *quadrua* ne nous surprend pas; la forme quadrangulaire était chère aux Romains; c'était celle de leurs camps. Le rues romaines se coupaient à angle droit : ce serait, je crois, lui donner une portée exagérée que d'y voir la preuve que ce passage s'applique à la fortification restreinte que l'on voit encore. Peut-on croire qu'Ausone, ce poëte Aquitain, si attaché à sa ville natale, où il espérait vieillir, *nidum senectæ,* eût parlé de cette ville sans faire mention des affreuses mutilations qu'elle avait subies, sans rappeler, même d'un mot, le cataclysme ou le désespoir qui en avait détruit les temples, les monuments, les splendeurs? N'est-on pas fondé, au contraire, à conclure de son silence qu'il n'a point connu ces ruines, qu'elles lui sont postérieures, et que la ville qu'il célébrait était encore de son temps entière et somptueuse ?

Tous ces faits, Monsieur le Directeur, ne me semblent explicables que par l'existence d'un mur antique autour des villes gallo-romaines, existence qui rend possible l'intelligence des auteurs, tout en maintenant l'origine de nos enceintes vers l'an 400, date qu'appuient une foule de considérations, connues de tous, qu'il serait trop

(1) Nous voyons que l'enceinte de Bourges n'avait guère que 24 hectares; celle de Bordeaux, 35; celle de Sens, peut-être 40; celle de Tours, 15; de Soissons, 12; d'autres, 9 à 10. Voy. de Caumont, *Abécédaire d'archéologie,* ère gallo-romaine, p. 480.

long d'énumérer, et dont je rappellerai seulement les principales :

1° La grossièreté et la précipitation de la construction, qui ne peuvent convenir qu'à une époque de trouble et de terreur extrêmes, telle que fut la fin du IVe siècle. La civilisation romaine persista dans nos contrées jusqu'à ce moment. Entre autres preuves, nous citerons les séries numismatiques des ruines de toutes nos villas romaines, qui prouvent l'habitation à peu près paisible de nos campagnes pendant tout le IVe siècle.

2° L'emploi, dans les assises de leurs bases, de débris de monuments, conséquence d'une destruction ou tout au moins d'un abandon antérieur, probablement par suite du mépris des chrétiens pour les monuments du paganisme. Les constitutions des empereurs fortifient singulièrement cette opinion, qui n'est admissible que pour les dernières années du siècle. Avant Théodose, le paganisme était encore trop influent pour avoir toléré la suppression de ses temples.

3° La réduction de la surface habitée et le sacrifice de quartiers vastes et riches, qui semblent même reporter, pour certaines villes, ces ravages affreux, ces actes de *vandalisme* aux grands destructeurs traditionnels, à ces barbares : Alains, Suèves, *Vandales,* etc., qui ruinèrent la Gaule au commencement du Ve siècle. Les habitants décimés, rentrant dans les villes ravagées, auraient consommé, avec une énergie encore plus ruineuse et plus patiente (1), la destruction de leurs monuments et auraient construit à la hâte ces fortifications restreintes,

(1) Il est digne de remarque que là où les barbares seuls ont passé, on trouve les monuments mutilés, mais encore debout; là où ont existé ces enceintes, on a enfoui dans leurs assises

proportionnées à la condition misérable que leur faisaient ces malheurs.

Je suis loin, Monsieur le Directeur, de donner cette solution comme définitivement acquise : sur certains points la distinction entre les enceintes primitives et celles que nous étudions peut être difficile ; cependant je n'hésite pas à la signaler, ne fût-ce que pour en provoquer l'étude, le contrôle, et, j'espère, la confirmation. Je ne doute pas que nos éminents collègues du Poitou n'accueillent avec bienveillance ces réflexions que m'a suggérées la lecture de leur beau travail, car ils y verront un gage de nos efforts communs vers un but unique, la recherche loyale de la vérité historique.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération et de mon entier dévouement.

A. Buhot de Kersers,
de la Société des Antiquaires du Centre, membre de la Société française d'Archéologie.

l'art romain tout entier, et nous ne trouvons plus rien en place, à peine quelques fondations; par contre, les débris d'architecture nous parviennent bien mieux conservés.

CHRONIQUE

Fouilles en Algérie. — M. de Laurière nous informe que M. Battandier, président de la Société archéologique de Constantine, récemment nommé membre de la Société française d'Archéologie, lui a écrit, à la date du 16 juillet, pour lui accuser réception de son diplôme et exprimer à la Société sa gratitude pour son admission parmi ses membres.

M. Battandier veut bien en même temps nous transmettre d'intéressants détails sur le résultat des fouilles que la Société, dont il est le savant et zélé président, faisait exécuter, au printemps dernier, dans l'un des monuments les plus anciens, les mieux conservés et, disons-le aussi, les plus mystérieux de l'Algérie[1], au *Medracen*, considéré comme le tombeau des rois de Numidie, situé dans la province de Constantine, et offrant une grande analogie avec le tombeau dit de la *Chrétienne,* qui se trouve aux environs d'Alger.

« Les fouilles que nous faisions pratiquer au *Medracen,* dit M. Battandier, sont terminées depuis quelques jours et les soldats qui y travaillaient sous les ordres de M. Beauchetet, garde du génie, et sous la direction de M. le colonel Brunon, sont rentrés dans leurs garnisons.

« Après deux mois et demi de travaux difficiles et dangereux, au milieu des éboulements qu'il fallait maintenir, on a suivi un couloir déclive jusqu'au centre du monument. Là on est par-

venu dans une petite chambre à peu près carrée dont les parois sont en pierre de taille. Les explorations auxquelles on s'est livré dans toutes les parties de cette pièce n'ont abouti à aucun résultat. Mais il est évident, à la quantité de bois carbonisé et de poussière de chaux qu'on a trouvés dans ce réduit, que des fouilles avaient déjà été pratiquées par des chercheurs de trésors, sans doute, qui, voyant leur espoir déçu, auront allumé un grand brasier dans l'intérieur, espérant que l'action du feu, en calcinant le monument, le ferait écrouler.

« M. le colonel Brunon fait en ce moment un rapport détaillé sur ces travaux, et l'on doit dessiner l'intérieur des lieux fouillés ainsi que tous les objets qu'on y a trouvés. »

G. C.

L'Institut des Provinces. — Sous le titre de *Documents et informations diverses,* le Comité chargé de la direction de l'Institut des provinces a adressé aux membres de la Société un petit fascicule dont nous extrayons les passages suivants :

« Il était à craindre que l'Institut des Provinces ne disparût avec son fondateur. Dans cette pensée, notamment, au mois de janvier dernier, M. de Caumont écrivit aux principaux membres de la Compagnie et à ceux de la région de Toulouse, pour les consulter sur la possibilité de placer immédiatement dans cette ville le siége de l'administration, et de former un Comité qui prendrait sans délai la direction de l'œuvre.

« Ces projets n'ont trouvé que des adhérents et ils ont été réalisés. Le Conseil d'administration s'est réuni à Toulouse le 27 février, et, à l'unanimité, il a accepté de remplir les devoirs que lui déléguait M. de Caumont, approuvé par les sous-directeurs et les secrétaires généraux en fonction. »

Un règlement arrêté par les membres de la Compagnie présents au Congrès de Pau porte : Art. 4. — Le Conseil de l'Institut comprend : 1° le bureau composé d'un directeur, de deux secrétaires généraux, d'un secrétaire du Conseil, d'un trésorier et de vingt administrateurs ; 2° de dix sous-directeurs au moins,

chargés, suivant les décisions du bureau, de la conduite des travaux dans les circonscriptions qui leur sont assignées; ces membres sont nommés en assemblée générale pour trois ans et sont rééligibles.

Art. 7. — L'Institut des Provinces est chargé d'organiser tous les ans, en province, un Congrès scientifique et, à Paris, un Congrès des délégués des Sociétés savantes.

L'institution de M. de Caumont vivra, parce qu'elle rend depuis quarante années, à la province et au pays, des services qu'il serait injuste de méconnaître. Les œuvres utiles ne disparaissent pas ainsi ; d'ailleurs, sans insister davantage, l'avenir se chargera de montrer ce que veut encore et peut faire l'Institut des Provinces.

Puissent ces espérances se réaliser ! c'est le vœu que nous formons dans l'intérêt de la diffusion de la science et de la décentralisation intellectuelle de notre pays, but constant de tous les efforts de l'immortel fondateur de la Société française d'Archéologie et de l'Institut des Provinces.

G. C.

Tombeaux découverts à Bénerville (Calvados). — Nous venons de reconnaître une très-intéressante découverte faite à Bénerville (Calvados), sur le versant d'une colline dominant la mer à l'embouchure de la Seine.

Entre Deauville et Villers-sur-Mer, des terrassiers ont rencontré, au bord de la grande route et dans le terrain du cimetière situé au-dessous de l'église, des sarcophages en pierre qui datent certainement de l'époque franque et remontent peut-être au temps des maires du palais.

Parmi les objets perdus, ou peut-être achetés par des baigneurs, on cite une fiole de verre, une boucle de ceinturon, un *umbo* ou armature de bouclier, et une pièce de monnaie sans effigie et sans épigraphe, au moins reconnue. Tout cela, et la forme bien caractéristique des sarcophages, larges à la tête,

étroits aux pieds, à couvercle prismatique, indique bien l'époque franque.

Le maire de la commune est intervenu pour empêcher la dispersion complète des objets rencontrés ; mais il n'a pu préserver que quelques armes en fer. Celles-ci sont semblables aux sabres ou *scramasaxes* recueillis dans les cimetières francs de la Seine-Inférieure (Envermeu, Lucy, Ouville, etc.), mais à lame peut-être un peu plus plate, un peu plus grande et de forme un peu plus flamboyante. Involontairement, en voyant ces armes, nous étions porté à penser à l'époque des Charles-Martel ou des Pépin, plutôt qu'à celle des premiers rois mérovingiens. Dans le quatrième numéro du *Bulletin monumental* de cette année, nous avons rendu compte de notre examen d'une sépulture de Fécamp, remontant selon toute vraisemblance au commencement du ve siècle. Entre cette époque et celle qui est révélée par les tombeaux de Bénerville, il y a bien place pour trois siècles de distance ; de même qu'entre ces derniers tombeaux et celui de l'abbé Robert Champart, du xie siècle, que l'on voit encore dans les ruines de l'abbaye de Jumiéges, l'étape chronologique ne paraît pas beaucoup moins grande.

D'après l'avis de M. l'abbé Cochet, dont nous sommes heureux de faire connaître ici l'appréciation, « l'église de Bénerville, comme celle de Martin-Église, comme celle de Saint-Aubin-des-Cercueils, de Colleville et tant d'autres, a été bâtie sur un cimetière franc. »

L'un des sarcophages est parfaitement conservé, et mériterait d'être déposé au musée de Caen, où il compléterait fort bien la série des tombeaux mérovingiens et carlovingiens. Ces sarcophages de Bénerville sont, non point en pierre du bassin de Paris, comme on l'a observé ailleurs pour cette époque, mais, ainsi que M. Certain, entrepreneur au Havre, l'a bien reconnu, en pierre des environs de Caen.

Au point de vue topographique, la découverte est, nous le répétons, intéressante, à cause surtout des trouvailles semblables faites dernièrement sur la rive opposée de la Basse-

Seine, à Petitville, par M. Brianchon, et à Rogerville, par M. Léchaut. Ce sont des faits qui prennent date peu à peu pour l'histoire de notre littoral fluvial et maritime.

Une exploration nouvelle, et suivie plus scientifiquement, amènerait sans doute des résultats encore plus complets. Nous formons des vœux sincères pour que nos Sociétés savantes poursuivent cette investigation.

Depuis les fouilles d'Évrecy, suivies par M. A. Charma au nom de la Société des Antiquaires de Normandie, il ne s'est peut-être pas présenté de meilleure occasion pour étudier, de ce côté, une époque historique, encore peu connue archéologiquement dans le Calvados, malgré tout l'intérêt qui s'y rattache.

Ch. Rœssler.

Crypte d'Uzès. — Deux de nos collègues, M. Léon Allègre, de Bagnols et M. l'abbé Gareiso, inspecteur du Gard, m'ont écrit dernièrement pour me faire savoir qu'un comité venait de se fonder à Uzès, en vue de recueillir des souscriptions pour la restauration d'une très-ancienne et très-curieuse crypte située dans l'établissement municipal des Dames de Saint-Maur, et pour réclamer en même temps une allocation de la Société française d'Archéologie.

Une petite notice publiée par M. d'Albiousse, membre du comité, contient les renseignements suivants sur le monument qu'il s'agit de restaurer. La crypte d'Uzès est taillée dans le roc, et, d'après M. d'Albiousse, elle serait le lieu où s'assemblaient les premiers chrétiens au temps du paganisme. Ce monument « se compose d'une nef assez spacieuse, qui devait servir aux catéchumènes, et d'un sanctuaire plus restreint où se trouve, en entrant à droite, un autel creusé dans le roc, avec ses accessoires, et de l'autre, à gauche, la figure d'un grand Christ en bas-relief, taillé aussi dans le roc. »

« Le Christ est revêtu d'une longue tunique descendant jusqu'aux pieds et ouverte sur la poitrine. La coiffure, surmontée d'une croix rappelle par sa forme asiatique celle du grand

prêtre de l'ancienne loi. Ses mains portent l'empreinte des clous de la Passion, mais l'attitude du Christ est celle qu'on donne au Sauveur du monde après sa résurrection. C'est ainsi du reste qu'on le représentait quelquefois dans les premiers siècles de l'Église. Les vêtements du Christ, comme toutes les parois du rocher, sont creusés de petites croix. On en voit aussi dans la nef, où l'on remarque en outre plusieurs niches, les unes destinées vraisemblablement à recevoir des lampes, les autres, plus profondes, où l'on devait renfermer des vases sacrés ou des reliques, ainsi que semblent l'indiquer des traces de fermeture.

« Depuis qu'une nouvelle rue traverse le jardin des religieuses, le sol a été abaissé et l'eau suinte le long du rocher. Si l'on n'y porte un prompt remède, la figure du Christ aura bientôt disparu, et le monument perdra ainsi son emblême le plus précieux. »

En même temps que la notice de M. d'Albiousse, M. l'abbé Gareiso me transmet la description suivante de la crypte d'Uzès, par le capiscol Lavondès, qui fit connaître ce curieux monument aux PP. dom Martène et Durand, au moment même où on venait de le découvrir.

« La figure du Christ qui a été découverte dans une crypte ou petite cave sous terre près de la chapelle des RR. PP. Jésuittes, d'Uzès, est taillée sur le rocher du côté du midi, tournant la face vers le septentrion, représentée avec une espèce de tunique qui descend jusques aux pieds; elle a une grosse tête avec une couronne percée de petits trous de distance en distance représentés comme un diadème, les oreilles demi-effacées. le bout du nez emporté, les bras couverts et étendus, les mains un peu élevées et percées de gros clous de fer dont la gauche a sa latitude sur l'angle de l'autre rocher qui est du côté du couchant; les clous ont esté arrachés et rompus avec violence, mais il en reste une partie dans la main gauche et on a encore tout entier celuy de la droitte; au-dessus de la d[e] figure et de la couronne il paraît une croix gravée sur le même rocher un peu potencée; au costé droit de la d[e] figure il paraît une petitte ouverture pratiquée dans le même rocher pareille à celles qu'on voit ordinairement

au costé des autels ; au costé gauche un piédestal tiré du même rocher assez élevé qui avance par le haut, et tout joignant un autre piédestal du même rocher avec un trou au milieu où il se peut mettre un crampon de fer comme pour retenir ce qui estait placé dessus.

« Cette cave dont le dessus est couvert des petits burys (petites pierres) proprement posés, répond à une autre beaucoup plus spacieuse du costé du septentrion par une entrée de communication fort large tracée dans le même rocher toutte unie et sans aucune marque ni de gond ny de pivot.

« A la dite entrée il y a une ouverture assez grande et élevée à la portée de la main ; comme cette grande grotte est remplie des ruines, on n'a pas pu découvrir les autres particularités.

« La manière du vêtement de cette figure fait juger qu'elle est fort ancienne et qu'elle est même des premiers sciècles, car quoiqu'il soit constant que le fils de Dieu ait été crucifié tout nu, parce que selon St Jean, les soldats qui le crucifièrent partagèrent en quatre ses vêtements dont chacun prit une portion, ayant jetté au sort à qui auroit sa tunique qui ne pouvoit se partager, néanmoins il étoit représenté en ces premiers temps avec une espèce de tunique, comme il paroit encore dans la ville de Luques, ainsi dépeint par St Luc ; dans celle de Chirolle près de Lorette, dans celle de Marseille et dans les anciennes médoilles de Rome en la manière Romoine pour ne pas révolter la foy noissante des Romoins qui ne représentoient pas autrement leurs figures que vêtues, bien différents des Grecs qui représentoient les leurs touttes nues, selon la remarque du père de St Romuald dans ses ephemerides, mais dans la suite la loy des Chrétiens ayant esté à l'épreuve des plus cruelles persécutions ils l'ont représenté comme il est en effet sur la croix. »

La Société Française ne peut que féliciter le comité d'Uzès de son intelligente initiative ; le succès, nous l'espérons, répondra à sa bonne volonté. Une allocation de 200 francs a été promise pour cette année à MM. Allègre et Gareiso.

G. de Cougny.

Caverne à ossements de Louverné (Mayenne). — On m'a signalé, et je suis allé visiter tout dernièrement, une grotte à ossements récemment découverte, près de la station de Louverné, sur la route ferrée de Laval à Mayenne. Cette caverne est située dans un banc de marbre en cours d'exploitation, pour l'approvisionnement d'un four à chaux voisin. MM. de Crozé et d'Ozouville, qui m'accompagnaient dans mon excursion, m'ont appris que plusieurs archéologues de Laval étaient venus, peu de temps avant nous, visiter la caverne de Louverné, et y avaient recueilli un nombre considérable d'ossements appartenant à l'époque quaternaire. Quelques coups de pioche dans le dépôt d'humus qui remplit la caverne ont suffi pour nous donner un long fragment de bois de renne et plusieurs ossements, dont une grande partie avaient été fendus pour en extraire la moelle. Ces ossements provenaient d'animaux de forte dimension, mais dont je ne saurais déterminer l'espèce, vu mon peu de savoir en matière de paléontologie.

La seule conséquence que je veuille tirer de cette découverte, est la présence de l'homme dans cette région à l'époque du renne, comme le prouvent les ossements intentionnellement fendus que nous venons d'indiquer. Leur cassure nette et longitudinale annonce, à n'en pouvoir douter, la main de l'homme. Le chef d'exploitation du four à chaux nous a dit que, parmi les débris d'animaux, on avait trouvé trois fragments de silex qui semblaient être des instruments de l'âge de pierre; quant à nous, nous n'avons rien rencontré de semblable.

G. DE COUGNY.

Note sur un ancien vitrail de la cathédrale de Bourges. — Notre collègue, M. Albert des Meloizes, vient de publier, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires du centre,* une note sur un très-ancien vitrail de la cathédrale de Bourges qui, bien qu'omis dans la belle publication des PP. Martin et Cahier, ne laisse pas d'offrir un sérieux intérêt. Il se compose de deux panneaux, malheureusement fort mutilés, représentant l'Annoncia-

tion et l'Adoration des mages. Ce vitrail est actuellement encadré dans la troisième fenêtre à gauche de l'église souterraine. M. des Meloizes a joint à sa note une excellente chromolithographie, que je regrette de ne pouvoir reproduire ici.

« La physionomie des figures est à peu près nulle, dit M. des Meloizes et les attitudes seules ont une certaine expression. Le dessin, tout empreint de l'archaïsme byzantin, ne procède pas de l'étude de la nature, mais repose sur des traditions et des formules d'école. Les draperies sont collées sur le corps, et partout le nu apparaît malgré l'étoffe qui le recouvre.

« Les cheveux des personnages sont tous d'une pièce, sans traits transparents, et celles des lignes qui doivent accuser énergiquement le modelé ou les plis des draperies ont une épaisseur de plus d'un millimètre et une largeur qui, à distance, les ferait confondre avec des plombs. »

M. des Meloizes pense que l'antique vitrail dont il vient de signaler l'existence à la cathédrale de Bourges, appartient au XIe siècle et pourrait être contemporain des sculptures que l'on voit aux portails latéraux. Rien dans le dessin général, dans les couleurs et dans les détails ornementaux, ne détruit les apparences d'une antiquité aussi reculée. Telles sont les conclusions de l'auteur de la note, et ces conclusions, je le crois, sont justement motivées.

G. DE COUGNY.

BIBLIOGRAPHIE.

M. Desjardins, architecte à Lyon, et inspecteur de la Société française d'Archéologie, a fait, en 1872, un voyage à Rome, et il a eu la bonne fortune de visiter la catacombe de Saint-Calliste, sous la conduite de notre illustre collègue, le commandeur de Rossi. Sous l'impression, toute chaude encore, des savants commentaires qu'il venait d'entendre, M. Desjardins recueillit les notes pleines d'intérêt qu'il communique aujourd'hui à ses

lecteurs, sous le titre de : *Souvenir d'un voyage à Rome, la catacombe de Saint-Calliste.*

Les catacombes de Saint-Calliste sont situées sur une colline au sud de Rome. Elles ont plusieurs entrées, dont la principale se trouve sur la voie Appienne, à peu de distance du tombeau bien connu de Cæcilia Metella.

L'entrée par laquelle pénétrèrent les visiteurs aboutit à un escalier, qui les conduisit « d'abord à l'étage souterrain le plus rapproché du sol extérieur; mais cet étage n'est pas le seul, et sur plusieurs points, deux autres coexistent au-dessous du premier, jusqu'à la profondeur approximative d'une trentaine de mètres. »

Ces différents étages se composent de galeries creusées dans le tuf volcanique. Ces galeries ont un mètre environ de largeur, sur une hauteur variable de deux à trois mètres. C'est dans leurs parois qu'étaient creusées les excavations superposées dans lesquelles on déposait les corps, couverts d'un simple linceul.

« Lorsque l'inhumation était faite, l'ouverture, appelée *loculus,* était fermée par des plaques de marbre ou de briques; mais pour reconnaître les corps, les parents ou les amis du défunt avaient soin de placer sur la pierre, tantôt le nom de la personne décédée, tantôt un signe symbolique : l'ancre, emblème du salut; la colombe, désignant l'âme ; le poisson, signe représentatif du Christ.

« Rarement pendant les premiers siècles et les grandes persécutions, mettaient-ils une croix ; plus rarement encore désignaient-ils par le mot *martyr* ceux qui avaient succombé victimes de leur croyance. »

Les inscriptions gravées ou tracées en caractères grecs sont un signe certain de la plus haute antiquité ; les inscriptions latines annoncent les IIIe ou IVe siècles, par cette raison que, dans les premiers temps du christianisme, les évangiles, écrits en grec, n'avaient pas encore été traduits en langue latine.

On a cru que les catacombes avaient servi à la célébration habituelle des saints mystères; c'est une erreur ; et M. de Rossi,

ajoute M. Desjardins, « n'a pas eu de peine à nous démontrer, sur les lieux mêmes, combien cela eût été impossible dans les galeries étroites et dans les petites chambres ou chapelles ayant servi à l'inhumation d'une famille, auxquelles elles aboutissent. » Que la célébration de l'office divin ait eu lieu parfois sur la tombe des martyrs et en présence d'un petit nombre d'assistants, cela ne saurait être contesté; mais cela n'a pu être qu'un fait accidentel.

« La première chambre que nous avons visitée, dit M. Desjardins, contenait quelques restes de peintures, parmi lesquelles nous avons reconnu, dans un style qui peut appartenir au IIe siècle, l'image du Sauveur des hommes, représenté sous les traits d'un jeune homme imberbe, revêtu de la tunique romaine et portant une brebis sur ses épaules. Quelques ornements très-simples sur fond blanc accompagnent cette figure, du reste très-effacée; comme forme, ils ne devaient pas s'éloigner de ce qui se faisait pour la décoration des constructions civiles de la même époque.

« Notre seconde visite fut pour une autre chapelle, assez éloignée de la précédente, qui est désignée sous le nom de chapelle des sacrements et dont les peintures sont d'une conservation plus parfaite que les premières. Au centre de la voûte a été figuré Daniel entre les deux lions, et dans les quatre angles, le bon Pasteur portant une brebis sur ses épaules, alternant avec une femme priant debout et les mains jointes. Sur les faces de la chapelle, l'histoire de Jonas est peinte en trois sujets ; on y voit aussi plusieurs allusions à la divine Eucharistie, celle-ci représentée, tantôt par des poissons qui portent sur leur dos des paniers contenant le pain et le vin, tantôt par un vase de lait placé sur un autel, de chaque côté duquel sont des brebis qui le contemplent. Ces peintures sont du IIe siècle et elles ont encore le caractère romain classique ; mais elles diffèrent cependant un peu de style avec les précédentes, qui, en dehors de la figure du Christ, sont encore tout à fait païennes, et on peut affirmer qu'elles leur sont postérieures. »

« En continuant cette intéressante visite, nous sommes arrivés

à une troisième chapelle, connue sous le nom de chapelle de la Prédication, et dans laquelle nous allions rencontrer les mêmes figures symboliques, mais avec des variantes montrant, à une époque encore plus rapprochée de la nôtre, les modifications que subissait l'iconographie religieuse, à mesure que le dogme se fixait davantage par un développement continu et régulier.

« Dans cette chapelle, le Christ est toujours représenté sans barbe et accompagné de deux agneaux ; mais il n'est plus seul, et il a à ses côtés saint Pierre et saint Paul qui appellent à eux d'autres agneaux ; les uns, les plus nombreux, tournant la tête vers les apôtres, les autres broutant l'herbe qu'ils ont à leurs pieds, allusion transparente à la tiédeur de certains fidèles. Cette peinture, qui est tout une composition, occupe le fond de la chapelle, dont les parois latérales renferment, en outre, deux représentations de Moïse personnifiant l'ancien et le nouveau Testament. Dans cette dernière, placée à droite, Moïse frappe le rocher et il en sort l'eau divine répandue dans le sujet principal par le Christ, vers les brebis que les apôtres appellent à lui. Le côté gauche est très-effacé, et le sujet principal a lui-même beaucoup souffert du percement, après coup, d'une nouvelle tombe.

« En quittant la troisième chapelle, et après un chemin assez long, suivi à travers les galeries souterraines, nous sommes arrivés à un carrefour où ont été inhumés les corps de saint Cornélius et de saint Cyprien. Leurs sépultures avaient été violées comme tant d'autres ; mais un des morceaux de la plaque de marbre qui recouvrait la tombe de saint Cornélius était resté en place et contenait quelques lettres ; on chercha, et dans les décombres on trouva le second morceau de la même plaque, de manière à reconstituer le mot entier CORNELIVS MARTYR. La tombe de saint Cyprien n'a pas été découverte avec une certitude aussi complète, mais toutes les probabilités se rencontrent cependant pour que la tombe voisine de la première ait été la sienne.

« Le mot MARTYR, remarque en passant M. Desjardins, d'après M. de Rossi, n'accompagnait jamais dans les premiers siècles le nom du défunt ; on l'omettait par prudence, et s'il se

trouve sur la tombe de saint Cornélius, c'est que la fin des persécutions approchait. »

La catacombe de Saint-Calliste renferme une chapelle plus grande que celles dont il vient d'être question et établie lorsque le christianisme était devenu la religion dominante; c'est celle de Saint-Sixte. Elle a contenu les corps de onze papes et celui de sainte Cécile, martyre. « La plupart des emplacements qui avaient été consacrés à la sépulture de ces personnages célèbres ont pu être reconnus après de minutieuses recherches, et c'est avec la même certitude qu'on s'est assuré que le corps de sainte Cécile, qui avait appartenu à une des premières familles de Rome, y avait aussi été transporté et inhumé. »

Un autel sur lequel se trouve gravée une inscription en vers latins à la mémoire des saints que contenait cette chapelle, est placé au fond de la galerie. On y voit des peintures ; mais déjà l'influence bysantine se fait sentir, et on pressent que l'ornementation chrétienne va changer de caractère, en empruntant à l'orient des éléments nouveaux.

On peut par cette courte analyse juger de l'intérêt qu'offre la brochure de M. Desjardins. Je le remercie d'avoir bien voulu, en me l'adressant, me mettre à même d'en faire mon profit, et d'en faire profiter en même temps les lecteurs du *Bulletin*.

En terminant sa relation, M. Desjardins se demande tristement, en présence de l'invasion piémontaise, quel peut être l'avenir réservé à ces pieux monuments de la foi des premiers chrétiens. « Le gouvernement papal avait pris, dit-il, deuisp plusieurs années, les mesures les plus vigilantes pour que ces monuments remarquables soient respectés. Le choix de M. de Rossi pour présider à toutes les mesures de conservation était excellent ; mais en sera-t-il de même dorénavant, aura-t-on le même intérêt pour ces précieux monuments ? Il est permis d'en douter, lorsqu'on suit de près la marche actuelle des événements en Italie. »

Ainsi, l'envahissement du domaine séculaire de la catholicité, et l'unification de la péninsule italique ne seront point seulement une atteinte à la liberté des consciences chrétiennes, un

défi jeté à l'influence française et une cause fatale de nos désastres; il faudra encore qu'ils soient un sujet de tristes appréhensions pour les amis éclairés des arts et des monuments de l'antiquité.

G. de Cougny.

Ont été nommés membres de la Société française d'Archéologie :

Sur la présentation de M. Morel, membre du Conseil administratif de la Société :

M. Barbat de Bignicourt, à Reims;

M. l'abbé Hannion, aumônier du lycée de Bar-le-Duc;

M. Pol Mahuet, vice-président du Conseil de préfecture de la Marne.

Sur la présentation de M. l'abbé Vidal et de M. de Laurière :

M. l'abbé Roudière, professeur au Petit Séminaire de Pamiers.

Sur la présentation de M. l'abbé Pottier et de M. de Laurière :

M. Borelli, conseiller de préfecture à Montauban.

Errata.

N° 5, page 510, ligne 23 :

Au lieu de : C'est-à-dire grenées et un peu blaireautées, etc.,

Lisez : C'est-à-dire grenées et *non pas* blaireautées.

Tours, imp. J. Bouserez.

LA CATHÉDRALE SAINT-JEAN

A BOIS-LE-DUC (HOLLANDE)[1]

PAR M. J.-C.-A. HEZENMANS

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

La ville de Bois-le-Duc était comptée au moyen âge parmi les cités les plus puissantes des diverses provinces dont se composaient les États des ducs de Bourgogne. Comme quatrième ville du duché de Brabant, elle marchait de front avec Bruxelles, Anvers et Louvain. Ses habitants, chéris de leur souverain, à cause de leur esprit belliqueux, faisaient un commerce important et par le Rhin naviguaient jusqu'en Danemarck ; la richesse et l'opulence régnaient dans ses murs, tous les métiers y fleurissaient, et il s'y formait même une école artistique brillante.

(1) L'étude que nous publions ici n'est pas seulement un résumé du bel ouvrage intitulé : *De St Jans-Kerk te 'S Hertogenbosch en hare geschiedenis,* un vol. in-8°, 1866; c'est en quelque sorte un travail tout à fait nouveau que M. Hezenmans a bien voulu entreprendre à notre sollicitation. Nul plus que notre nouveau collaborateur n'était à même de faire connaître aux lecteurs du *Bulletin* un monument dans l'intimité duquel il a toujours vécu et qui, grâce à la restauration confiée à son frère, M. Lambert-Chrétien Hezenmans, un jeune et savant architecte dont nous avons pu récemment apprécier les travaux, renaît, pour ainsi dire, de ses cendres, et bientôt nous apparaîtra dans sa primitive splendeur. L. P.

Les guerres et les révolutions du XVIe siècle ont fait déchoir Bois-le-Duc de cette splendeur, elle a perdu son commerce et son industrie, elle s'est appauvrie, et de tout son passé glorieux il ne lui reste que la cathédrale Saint-Jean, monument plein de grandeur et achevé avec un luxe et une élégance qu'on ne rencontre que très-rarement ailleurs.

Voici comment M. Didron aîné caractérisait, il y a quelques années, cette église : « Cinq nefs de travées longitudinales, transepts de sept travées transversales, chœur à cinq nefs flanquées en outre de chapelles latérales, quatre travées au chœur, abside ayant sept chapelles rayonnantes assez semblables à celles de la cathédrale de Reims. C'est une magnifique église, longue de cent cinq mètres. Elle est couverte de statues et statuettes aux porches latéraux, aux gâbles des fenêtres. Il faudrait donner, ajoutait-il, une monographie complète d'un édifice aussi rare, surtout dans le nord de l'Europe. » En un mot, la cathédrale Saint-Jean est le monument ogival le plus splendide et le plus important de la Hollande, et quoiqu'elle ne possède pas de clochers à proprement parler ni de façade principale, elle compte pourtant parmi les œuvres les plus distinguées du moyen âge, et ne peut être comparée qu'aux églises de premier ordre en France et en Allemagne.

Sa construction fut commencée l'an 1419, sur un emplacement déjà occupé précédemment par plusieurs édifices tels que : une église ogivale datant de 1280, détruite par le feu; une église romane, dont il reste encore le soubassement d'un clocher, d'environ 1050 ; enfin, s'il m'est permis d'émettre ici une conjecture, qui ne manque pas de probabilités, dans une époque encore antérieure, un temple païen.

Bois-le-Duc appartenait encore, au VIe et au VIIe siècle, lorsque saint Lambert, saint Willibrord et saint Hubert y prêchaient l'Évangile, à une région où l'idolâtrie se main-

tenait en pleine vigueur. Les Romains avaient érigé, à quelque distance, un temple à Hercule Magusane; les lieux d'alentour étaient remplis de sanctuaires et d'idoles indigènes. Radbod, roi des Frisons (1), dans ses luttes contre les Francs, y faisait des incursions fréquentes et poursuivait tout aussi bien la destruction de l'œuvre fondée par les missionnaires chrétiens que le refoulement des étrangers, qui menaçaient son pays. D'ailleurs, les légendes répétées et les traditions de la cathédrale actuelle prouvent assez clairement qu'un temple païen s'élevait en ce lieu, et ce n'est pas d'une église chrétienne qu'on a pu dire qu'un enfant devait mourir pour assurer la solidité de ses fondements. Nous retrouvons là une coutume des barbares du Nord, qui maçonnaient une innocente créature dans les premières assises de leurs temples afin de conjurer le courroux des puissances infernales.

D'abord des religieux Bénédictins de la célèbre abbaye d'Epternach, fondée par saint Willibrord, remplirent le devoir pastoral dans cette contrée; puis, sous le règne de Charlemagne, l'abbaye de Lorsch ou Laurisham, dans l'évêché de Mayence, y envoya des missionnaires, qui se fixèrent particulièrement dans les environs de Bois-le-Duc, couverts alors, comme il ressort des diplômes de cette abbaye, de forêts épaisses et marécageuses. Ils y fondèrent des églises; mais pendant les incursions des Normands, les religieux furent obligés de prendre la fuite. Ce fut après les terribles désastres occasionnés par les pirates du

(1) Le pays de Radbod ne s'étendait du nord au sud que jusqu'à la Meuse : la région en question ne lui appartenait pas, mais il entretenait des relations avec la population idolâtre (déjà sous la domination des Francs) et y faisait des incursions pour les motifs mentionnés.

Nord et les luttes non moins terribles qui firent sombrer l'empire de Charlemagne, qu'à Bois-le-Duc fut fondée l'église romane dont nous venons de parler.

Les restes de son clocher sont intéressants : il est bâti en briques; sur chaque côté il a six fenêtres en plein cintre, avec des colonnettes et des arceaux en pierre de tuf; son escalier se trouvait de côté dans une tourelle qui, en l'an 1280, a fait place à une légère flèche ogivale. Nous possédons un diplôme daté du Vendredi saint 1273, duquel il ressort que l'église était alors desservie par huit prêtres; elle avait, en outre, une école, qui plus tard devint célèbre, et une *mensa indigentium*, une table où les pauvres de la commune trouvaient leur subsistance (1).

Cependant, après la chute de la puissance des empereurs germaniques dans les Pays-Bas, la féodalité prévalut, et de nouvelles guerres ravagèrent ces contrées. Les seigneurs de Heusden, près de la Meuse, entreprirent des incursions sur le territoire de Bois-le-Duc, dans le but de piller les commerçants établis autour de l'église; deux fois déjà ils avaient saccagé leurs demeures et emporté tout leur avoir, lorsque ces derniers invoquèrent la protection du duc de Lorraine et de Brabant, Geoffroi, en 1184. Ce dernier les aida à élever, à quelque distance, entre les bras de deux petites rivières, une fortification, qu'il gratifia d'immunités et de priviléges, et qui devint ainsi le centre d'une nouvelle ville. Toute la population se déplaça alors, et, en conséquence, l'église resta à une distance d'environ trois cents mètres hors de l'enceinte où la foule de ses fidèles s'était retranchée d'abord. Son clocher formidable dominait toutefois la nouvelle ville, et c'est

(1) Cfr. sur ces *Mensæ pauperum* des anciennes églises, Saint Grégoire le Grand, epist. 21, 27.

certainement à cause de cela, que l'évêque de Cologne, à qui le duc Henri cédait (1), en 1222, la suzeraineté de Bois-le-Duc, exigea de lui la promesse de ne pas munir l'atrium de l'église de Saint-Jean de fortifications (2). Cet état de choses dura jusqu'en 1280; alors devenue trop petite et trop vieille, notre cathédrale fut jetée bas, et une église ogivale s'éleva sur son emplacement.

De cette dernière il nous reste quelques vestiges, une partie des chapelles absidiales et un pan de mur du côté sud-ouest. Il paraît de leur ensemble qu'elle avait l'étendue de la cathédrale actuelle, mais ses formes étaient beaucoup plus simples ; elle comptait cinq nefs et sept chapelles rayonnantes, ses contre-forts étaient légers et d'une construction sévère et gracieuse ; à l'extérieur, des balustrades, ou plutôt des murs d'appui, la couronnaient avec leur multiplication de colonnettes et d'arceaux.

L'intérieur de l'édifice était splendide : trente-sept autels y brillaient, avec cet éclat d'or et de couleurs tant chéri dans le Brabant d'alors ; un chapitre de trente chanoines y chantaient l'office, et tout annonçait l'opulence et la richesse d'une ville puissante par son commerce et par son industrie. Mais, en l'an 1419, un incendie ravagea si fortement cette église, qu'on résolut de la remplacer par une autre. Il eût été possible de restaurer l'édifice, car la nef principale subsista jusqu'en 1497, mais il paraît que la population désirait davantage, et, d'autre part, chez les membres du chapitre, il régnait un esprit artistique fort élevé, qui, par des raisons qu'on com-

(1) Engagé alors dans diverses guerres.

(2) Une garnison jetée dans cette tour aurait, en cas d'hostilités, intercepté tout le commerce de la nouvelle ville et réduit la suzeraineté de l'évêque à rien.

prendra bientôt, entraînait vers les chefs-d'œuvre que la gothique avait produits en France.

Lorsque les ducs de Bourgogne, de la maison de Valois, eurent succédé aux comtes de Louvain, dans la possession du Brabant, la différence des idées gouvernementales fit naître des luttes perpétuelles qui avaient pour but, de la part des villes, le maintien des immunités et des privi-léges dont elles étaient depuis longtemps en possession. Toutefois, l'avénement de ces princes étrangers donna un nouvel essor au commerce et développa singulièrement les arts ; les richesses s'accumulèrent dans les Pays-Bas, et ce fut l'époque où furent exécutés les grandes œuvres architecturales. Anvers vit élever ses clochers de Notre-Dame, Bruxelles et Louvain leurs églises et leurs maisons-de-ville, Malines son Saint-Rombaut, et la Hollande ses plus beaux monuments.

L'art ogival sembla se montrer ici pour la première fois dans toute sa splendeur et toute son élégance, à la suite de ces ducs puissants, dont la cour réunissait l'élite des esprits de leur temps. La cathédrale Saint-Jean porte l'empreinte, fortement marquée, de cette époque : on n'y trouve plus cette lourdeur, ces tâtonnements qui sont le trop fréquent partage de nos édifices antérieurs ; on voit que le maître, en traçant son plan, ne se sentait point arrêté dans la conception de son œuvre et se servait de la matière à son gré. Les preuves d'un aussi grand talent ne s'étaient jusqu'alors jamais manifestées à un aussi haut degré dans la contrée et excitaient l'étonnement ; mais quel était ce maître capable de produire un pareil chef-d'œuvre ? Je ne suis pas assez heureux pour le pouvoir nommer, toutes mes recherches à son sujet n'ont produit aucun résultat.

A cette époque, plusieurs architectes paraissent à Bois-le-

Duc, comme Guillaume van Kessel et Regnier le Brabançon; plus tard viennent Arnoud Roever et Egide Coelman. Toutefois, il m'est impossible de décider lequel de ces maîtres peut revendiquer l'honneur d'avoir tracé le plan de la cathédrale et d'en avoir dirigé les premiers travaux. En 1478, je trouve Gerrit Symons comme maître de l'œuvre de la cathédrale, et après lui le célèbre Alard van Hameel ou Duhamel, architecte et graveur sur bois, et son disciple Jean Heyns, qui lui succéda. Le dernier qui travailla à l'édifice fut Jean van Poppel. Il est bon de remarquer ici, et nous y reviendrons dans la suite, que Duhamel et Heyns travaillaient, quant aux décorations, sous l'inspiration du fameux peintre Jérôme van Aken, que M. Alfred Michiels a si fortement caractérisé dans son *Histoire de la peinture des Pays-Bas*.

Commencée en 1419, l'œuvre, après de nombreuses interruptions, ne fut terminée qu'en 1520; alors la dernière main était mise à la construction, aux peintures et au mobilier, et, en conséquence, on affichait cette même année : « Qu'il était défendu dorénavant de brûler des chandelles de suif dans son intérieur, afin de ne le souiller pas par la fumée. »

Voici en quel ordre les diverses parties de l'édifice se sont succédé, et les dates de leur construction. Longtemps on a discuté sur l'âge probable du chœur, et nous n'avons aucun document écrit qui répande quelque lumière sur cette question. Les dates de 1478, 1492 et même 1496 ont été successivement émises; mais, en 1866, j'ai démontré que le chœur était certainement achevé en 1458, au plus tard, et que les autres notes, qu'on mentionnait sur l'autorité de quelques auteurs mal informés, n'avaient de rapport qu'au mobilier; depuis on a découvert, il y a quelque temps, dans une chapelle collatérale,

une peinture à fresque avec des inscriptions d'où il résulte de la manière la plus indubitable, que le chœur, avec ses nefs collatérales et ses chapelles, était déjà terminé avant 1440.

Les transepts, au contraire, furent achevés plus tard ; celui du nord en 1455 et celui du midi vingt ans après. Le premier fut orné d'un magnifique vitrail, malheureusement disparu, donné par le duc de Bourgogne, Philippe le Bon. Commencée seulement en 1497, mais suivant le plan primitif, la grande nef fut la continuation directe de ce qui avait été déjà fait, et on ne sacrifia que dans des détails insignifiants au goût du jour, à ces extravagances qui entraînaient l'art ogival à sa perte et provoquaient une réaction cruelle.

L'intérieur de l'église offre l'aspect le plus sévère, ses proportions sont des plus élégantes et des plus nobles ; ses piliers, sans chapiteaux, s'élancent en faisceaux de colonnettes, taillées d'après un plan géométrique très-compliqué mais d'un goût pur ; les archivoltes de ces cinq nefs se succèdent avec une eurythmie et une légèreté qu'on rencontre rarement ailleurs. Au-dessus règne un bandeau feuillagé, puis un triforium à jour, autrement dit *clerestory,* qui détruit toute impression de la matière; les larges fenêtres contribuent encore à la légèreté de l'intérieur, et les voûtes, coupées par des arcs nombreux produisent une ondulation de lumière, qui va en s'augmentant à mesure que ces derniers se développent en plis plus riches et plus variés.

Que dirons-nous, maintenant, de cette magnificence qui se manifeste à l'extérieur dans tous les détails grands et petits, et étale de tous côtés des statues, des bas-reliefs, dont le nombre et la richesse étonnent le visiteur. Au-dessus des chapelles absidales, par exemple, le chœur élève sa large croupe à pans coupés, projette des arcs-boutants

d'une remarquable puissance, déploie ses immenses fenêtres et ses balustrades, allonge, dans toutes les directions des gargouilles aux figures grimaçantes. Sur les gâbles qui surmontent les larges arcatures dont nous avons parlé sont sculptés des anges, tantôt figurés en adoration et l'encensoir en main, tantôt luttant contre des monstres informes, des chimères et des dragons. Ailleurs se montrent des joueurs de harpe ou de luth qui chantent les louanges du Seigneur, tandis que les précédents esprits sont occupés à défendre le sanctuaire contre les attaques du dehors. Ces gâbles ajourés se dressent entre les pinacles, avec leurs moulures feuillagées et ils percent de leurs fleurons les balustrades qui couronnent l'édifice.

Les arcs-boutants méritent aussi notre attention. Ils sont doubles, et afin de diminuer leur volée, de la restreindre à la première nef collatérale, l'architecte a élevé sur les arcs-doubleaux de la nef extérieure un mur de refend, divisé en deux parties d'inégale hauteur, dont l'une sert à maintenir l'arc-boutant supérieur tandis que l'autre offre une résistance inébranlable à l'arc-boutant inférieur; procédé ingénieux qui réunit la solidité à la légèreté, et a bravé, pendant des siècles, les incendies et les bombardements la fureur ou la négligence des hommes et les ravages du temps.

Les sept chapelles absidales sont très-élégantes, leurs contre-forts se transforment, dès le soubassement des fenêtres, en niches, peuplées jadis de centaines de statues et de statuettes, enlevées au XVII[e] siècle, lorsque l'église servait au culte protestant. Les gâbles à jour et leurs fenêtres sont chargés de bas-reliefs, qui représentent diverses épisodes de la vie de Notre-Seigneur. L'Annonciation, la Visitation, la Nativité, la Fuite en Egypte, le Massacre des Innocents se distinguent encore facilement, bien que la pierre dans

laquelle ils sont taillés ait beaucoup souffert. Une belle galerie tréflée les couronne, coupée par les pinacles et les contre-forts, les gâbles et les fleurons des fenêtres, et animée par des gargouilles grimaçantes.

Les deux grands porches latéraux du monument nous occuperont plus tard; fixons d'abord notre attention sur la nef. Le même système d'arcs-boutants et de contre-forts y est suivi, mais ces derniers sont d'une construction plus riche et plus compliquée. Ceux du chœur sont en plan carré, tandis qu'ici l'hexagone domine; aussi les ornements se multiplient, les niches sont d'une exécution très-soignée, et tout annonce la main vigoureuse et savante qui a conduit les travaux. Avec tout ce luxe, il n'y a rien de cette recherche de détails et de cette faiblesse dans la conception, qui, dans la seconde moitié du xv[e] siècle, caractérisait l'architecture. Les gâbles des fenêtres, travaillés à jour, ne sont pas ornés de sculptures comme ceux du chœur, mais seulement d'une simple tracerie ; par contre, les dos des arcs-boutants, qui au chevet de l'église ne portent que des crochets feuillagés, sont ici chargés de toute une armée de créatures humaines et animales. Imaginez-vous sur chaque arc une ligne de dix figures, parmi lesquelles on rencontre des monstres aux doigts crochus qui alternent avec des hommes livrés à différentes sortes de vices. Tantôt ce sont des sots en costume de bouffon, des ivrognes la cruche aux lèvres, des gourmands courbés sur des plats succulents, des avares rongeant des ossements, des hommes sensuels, figurés par l'ours qui vole du miel. Toute l'armée des vices, enfin, précédée par des joueurs de trompettes et de cymbales (1),

(1) Ces musiciens portent le costume de l'armée de l'archiduc (plus tard empereur) Maximilien.

marche en bataille contre la maison de Dieu. Les architectes Van Hameel et Heyns sculptaient ce terrible ensemble sous l'inspiration du peintre Jérôme Van Aken, cet homme qui, véritable Alighieri de la peinture, vivait toujours dans un cercle d'imaginations sombres et effroyables, dans un monde d'idées fantastiques. Il est vrai que les circonstances exerçaient aussi quelque influence sur le ciseau de ces maîtres; ému par les tristes nouvelles qui, des autres parties de la chrétienté, venaient à ses oreilles, l'artiste a reproduit dans ses statues tout ce qu'il sentait de douloureux dans son cœur, tout ce qu'il appréhendait de sinistre dans l'avenir.

Ailleurs, du côté méridional de la grande nef, l'artiste s'est laissé conduire par des images plus suaves et il a représenté les justes qui montent vers le sanctuaire, tels que Melchisédech, David, Salomon qui bâtit son temple, les Juges d'Israël, comme Samson qui déchire le lion, Gédéon, les Prophètes, les trois Mages. Environné ainsi d'innombrables arcs-boutants, de pinacles, de gâbles ajourés, tout le corps proprement dit de l'édifice semble. disparaître, ou plutôt tout cela ne fait qu'une seule et même construction aussi parfaite dans son ensemble que dans ses moindres détails.

Abordons maintenant les deux portails latéraux, dans lesquels l'architecte a montré toute la richesse de son imagination et toute la flexibilité de son talent. Au reste, il ne fait que suivre en cela les prescriptions de Guillaume Durand, qui voit dans la porte le symbole du Christ lui-même, et réclame, en conséquence, une grande profusion d'ornements pour cette partie de l'édifice. C'était aussi l'opinion de saint Jérôme dès les premiers temps de l'Église. A Saint-Jean, nous trouvons ces sentiments largement appliqués. Le porche septentrional est bien,

dans toute l'acception du mot, la porte royale et tout se meut autour du Christ triomphant, qui apparaît dans le tympan environné d'anges l'encensoir à la main, et de chérubins ailés, revêtus de l'étole sacerdotale. Dans les voussures, les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse d'abord, puis les ancêtres corporels du Christ, les rois de Juda. Les premiers, un genoux en terre, font résonner d'harmonieux instruments, et tous sont abrités sous d'élégantes dentelures en forme de dais. Au-dessous, sur le trumeau central, la statue de la Vierge, entre Abigaïl, calmant la colère de David, et Esther aux pieds d'Assuérus, implorant son puissant maître pour le peuple de Dieu. Toutes ces sculptures n'ont pas besoin d'interprétation : elles expriment, de la façon la plus claire, au moyen des figures de l'Ancien Testament, l'intercession de Marie auprès du Rédempteur, et elles symbolisent magnifiquement ces paroles du Christ : « Je suis la porte. *Ego sum porta.* » Ce porche immense est encadré par des contre-forts sur lesquels sont représentées les vierges sages et les vierges folles, s'acheminant vers la salle des noces du divin Époux. Assurément, nulle part ailleurs cette idée que le Christ est tout pour nous, que nous devons le chercher principalement, n'a été indiquée d'une manière plus nette et plus précise. Ces admirables bas-reliefs nous parlent et nous entretiennent, et sont un vivant commentaire des enseignements d'en haut.

Du même côté septentrional, côté des ténèbres, des infidèles et des païens, suivant les symbolistes, les douze apôtres sont représentés prêchant l'évangile et faisant cortége au Christ qui couronne la Vierge au sommet du pignon; idée grandiose qui complète la signification de toutes ces sculptures. Rangées le long du grand vitrail central, on trouve encore les statuettes de quelques femmes

saintes comme Catherine, Barbe, Hélène, Ursule, et, enfin, sur les pignons des contre-forts, l'empereur Maximilien et son fils, Philippe le Bel, deux princes dont les noms sont intimement liés à la construction de l'église.

Toute cette façade est d'une grande richesse : ses galeries se déroulent comme des zones pittoresques ; ses contre-forts se dressent chargés de pinacles et de fleurons, et l'un d'entre eux, à droite, cache à demi une élégante tourelle ajourée, qui renferme un escalier tournant. A l'origine, la peinture et la dorure, ainsi qu'on a pu le constater lors de la restauration, venaient encore relever l'éclat de tous ces ornements. Toutefois, il nous est assez difficile de comprendre la manière dont cette décoration était entendue par le petit nombre de points demeurés intacts jusqu'à nous.

Le portail méridional est précédé d'un vaste porche, sorte de narthex garni de bancs, ce qui permettait à un grand nombre d'individus d'assister de loin au service divin et d'entendre même les sermons et exhortations qu'on adressait aux fidèles du haut du jubé, sans entrer dans l'église proprement dite. Je ne sais pas si ce narthex a servi pour les pénitences canoniques, mais il en a toute l'apparence. Dans le tympan de sa double porte se déroule la scène terrible du dernier jugement, ainsi que quelques traits de la vie de saint Jean l'Évangéliste, patron de l'église.

A gauche est figuré l'Antechrist, moitié lion et moitié panthère, avec une tête d'ours, suivant la description de l'Apocalypse (1). Le moyen âge aimait cette représentation, et Albert le Grand voyait, sous ces formes animales, la figure de l'orgueil, de la cruauté et de la luxure, attributs de cet ennemi du Christ. A ses côtés, on trouve les faux pro-

(1) Cfr. *Apoc.*, ch. 13, v. 2.

phètes, écrivant leurs livres sous l'inspiration du mauvais esprit; une figure de singe, avec les oreilles d'une chauve-souris, en fait connaître le contenu au peuple.

A droite, le Christ, entouré d'anges, fait son apparition au son des trompettes et vient juger les mortels ; au-dessous de lui les morts ressuscitent et à ses côtés on voit un vieillard et une femme. Assurément, ce ne sont pas là la Vierge et saint Jean-Baptiste, comme dans les représentations analogues; je reconnaîtrais plutôt le prophète Joël et la Sybille, dont il est question dans le chant du *Dies iræ.* Dans les voussures angulaires, saint Jean l'Évangéliste repose sur le sein de son maître ; il est ensuite plongé dans l'huile bouillante. Le trumeau central était garni autrefois d'une statue qui a disparu ; la console reste seule et atteste, ainsi que son baldaquin, l'époque de la renaissance. Il y avait encore un grand nombre d'autres statues qui ont été brisées probablement au XVIIe siècle, lorsque les protestants occupèrent cette église. Cet acte de vandalisme est d'autant plus déplorable que toutes ces sculptures, à en juger par ce qui reste, étaient d'une excellente exécution.

Sur le centre de l'église s'élevait jadis un clocher magnifique, construit en 1528.

L'église Saint-Jean n'a point de façade principale ni de tours qui soient dignes du monument. L'évêque de Liége avait autorisé, l'an 1485, les maîtres de fabrique (marguilliers autrement dit) à élever ces accessoires; mais, par des circonstances qui nous sont inconnues, le plan projeté alors ne s'est jamais réalisé. L'érection d'un clocher, cette idée chérie du moyen âge, devait toujours demeurer à l'état de projet dans ces Pays-Bas, amoureux des tours superbes, pour la construction desquelles chaque ville rivalisait d'ardeur.

Malheureusement les temps de foi étaient passés et les peuples de la Hollande, épuisés au XVI[e] siècle par les guerres de Charles V étaient dans l'impossibilité d'achever la tâche léguée par leurs ancêtres. Bois-le-Duc, en particulier, manquait des moyens nécessaires pour ces grands travaux, et l'architecte Jean Van Poppel, appelé pour ériger un clocher sur le centre de l'église Saint-Jean, dut employer principalement *du bois*. Dix années lui suffirent pour élever, avec ces matériaux, une flèche élégante, recouverte de plomb, d'une hauteur et d'une légèreté prodigieuses. A l'intérieur, ce clocher formait une lanterne qui répandait des flots de lumière et allégeait le poids des voûtes, en apparence au moins.

Ce clocher fut brûlé l'an 1584 par le feu du ciel ; la lanterne seule, construite en pierre de taille, est restée, et, comme un prisme où les rayons de la lumière se concentrent, elle fait toujours régner dans l'intérieur de l'église une teinte dorée qui fait resplendir piliers et colonnettes, arcatures, balustrades et triforiums.

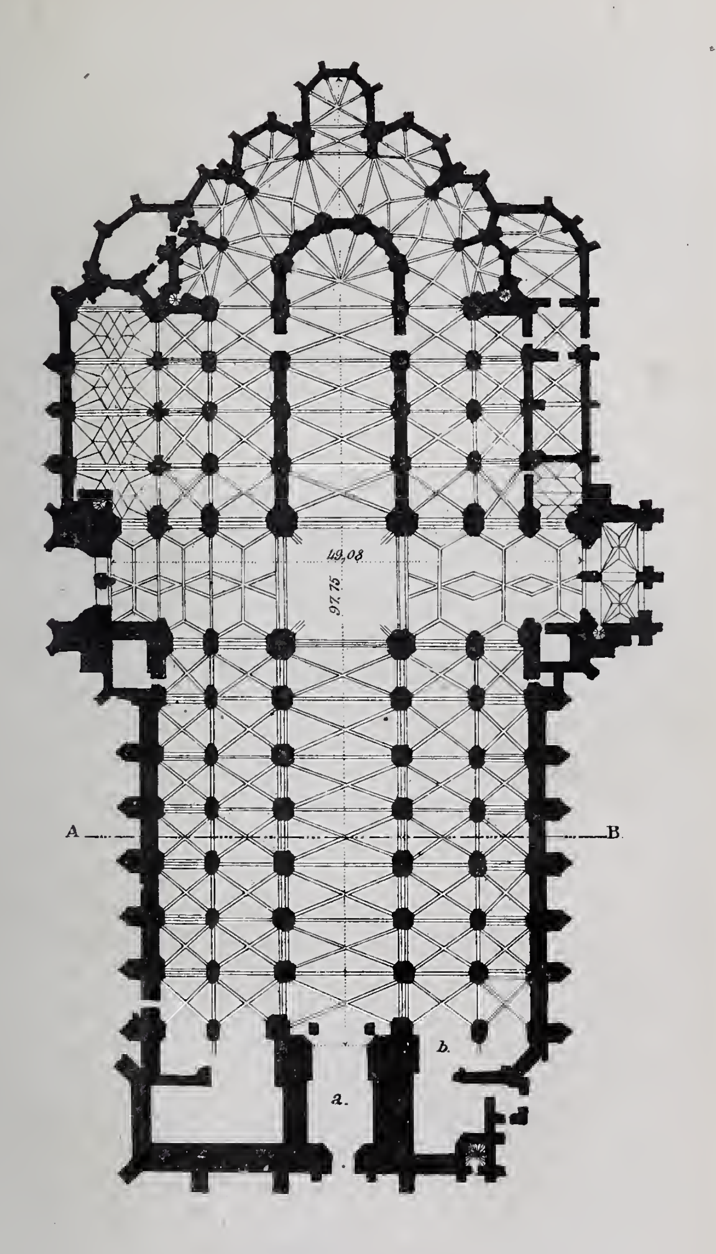
Après cet aperçu de l'ensemble de la cathédrale Saint-Jean, il est nécessaire de donner une description de son mobilier, de l'état de son intérieur au moyen âge. Il nous reste peu de chose des trésors immenses qu'elle renfermait ; cependant, avec l'aide de ses archives et d'une foule d'auteurs, je me trouve en état de restaurer, en esprit, l'ancien édifice, et de donner une idée des plus remarquables œuvres d'art qui s'y rencontraient. Mais avant de nous occuper de cette tâche, il faut consacrer encore quelques instants à une chapelle construite au nord-est de l'église.

Une confrérie célèbre, érigée en 1318, la bâtit entre les années 1478 et 1490 ; c'est une œuvre vraiment magnifique, mais où se montrent déjà quelques traces de décadence dans le style. Duhamel et Jean Heyns en sont

les architectes, et il est remarquable que ces artistes, aussitôt qu'ils avaient les mains libres, sacrifiaient au goût décoratif de l'époque; mais, heureusement pour notre église, ils étaient liés par un plan depuis longtemps arrêté.

Cette chapelle est achevée dans le style, brillant jusqu'à l'excès, de la période ogivale d'alors, que Duhamel savait appliquer avec tant de succès, et dans lequel son élève Heyns le surpassait peut-être. C'est décidément l'art français avec son goût fin et pur qui y domine; aussi le luxe d'ornementation est-il en rapport avec une bonne et saine construction. La chapelle était dédiée à la sainte Vierge, et c'est peut-être à cause de cela qu'on a choisi les plus nobles motifs, les plus riches fleurs que l'imagination ait pu inventer, pour les jeter en festons autour de ce sanctuaire.

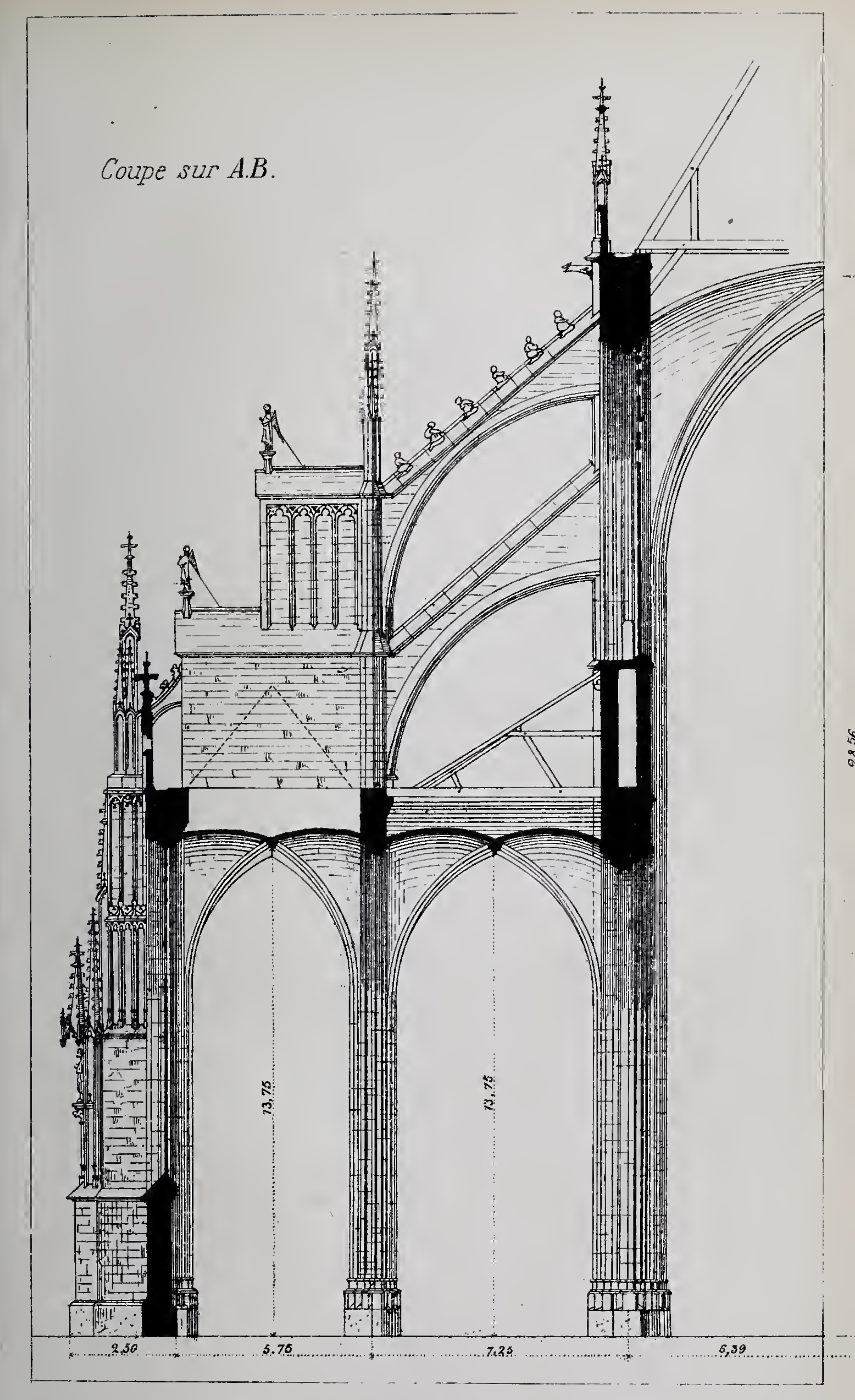
Mais quelles difficultés ne rencontraient pas dans l'exécution les architectes ! Ils avaient rêvé d'accoler cette chapelle aux flancs d'une église achevée et de mettre ensuite en communication les deux édifices ; rien n'empêchant, pensaient-ils, de détruire quelques inutiles pans de mur. Le premier travail terminé, ils s'aperçurent que de lourds contre-forts étaient plantés au milieu de la chapelle sans pouvoir espérer les détruire ni les amoindrir. La difficulté, heureusement, fut tournée avec beaucoup d'art. Ces masses, d'abord si embarrassantes, devinrent les piliers mêmes de la chapelle, après que leurs flancs eurent été dégrossis en colonnettes et leur partie supérieure travaillée à jour comme une fine dentelle de Brabant, chargée d'abriter un peuple de saints. Comme les voûtes se trouvaient très-étendues, ils se trouvèrent dans l'obligation de multiplier les nervures, répandant ainsi la vie avec abondance dans les parties qui en semblaient les plus dépourvues. A tous les points de vue, l'extérieur est digne



a. *Clocher Roman.*

b. *Restes de l'Église ogivale, 1280.*

Plan de la Cathédrale S[t] Jean à Bois-le Duc.



Coupe des Nefs de la Cathédrale St Jean à Bois-le Duc.

de l'intérieur. Les contre-forts sont d'une ornementation surprenante; on ne voit que colonnettes encadrant d'élégants feuillages, des armoiries ou des statuettes, malheureusement en piteux état. Les mutilations sont encore bien plus considérables dans les gâbles des fenêtres et les balustrades supérieures, où se voient certaines irrégularités dans la construction, auxquelles Duhamel et Heyns avaient été forcés d'avoir recours.

L'ameublement de cette chapelle était de la plus grande richesse, et les anciennes descriptions de l'église abondent en louanges à ce sujet. Cependant, il ne nous reste aucun aperçu qui puisse nous donner une idée nette des œuvres d'art qu'elle renfermait, et ce n'est qu'après un travail long et obstiné dans les immenses archives de l'illustre confrérie qui érigea cette chapelle, que je me suis trouvé en mesure de fournir une sorte d'inventaire que j'insère ici.

L'autel fut construit en 1508, par Jean Heyns, avec le concours du peintre Jérôme Van Aken. Il avait la forme d'un triptyque, et la partie centrale, creusée en niche profonde, était ornée d'une sculpture en bois représentant l'Annonciation. Les figures dont se composait le groupe étaient placées de manière à laisser apercevoir une peinture magnifique de Van Aken, au dire des chroniqueurs, représentant *le roi Salomon se levant de son trône pour honorer sa mère Betsabée.* Quant aux volets ils étaient l'œuvre de maître Michel Van den Bossche, de Bruxelles. Tout ce rétable brillait des plus vives couleurs, mêlées partout à des flots d'or.

Au-dessus s'élevait un baldaquin qui abritait la statue de la sainte Vierge couverte de drap d'or. Des colonnettes de cuivre jaune, surmontées d'anges, formaient une enceinte autour de l'autel et servaient de supports à des courtines à fond rouge, brodées d'histoires.

Dans les vitraux étaient représentés l'Annonciation, la Nativité, la Circoncision et l'Assomption; tandis que les statues des Sibylles et des Prophètes, des Patriarches et des Apôtres ornaient les piliers. Je ne parle pas du mobilier proprement dit, comme lutrins, candélabres, non plus que d'une magnifique collection de manuscrits, étalés devant les siéges des supérieurs de la confrérie; j'ai hâte d'arriver à l'église elle-même, et tout d'abord commençons par le chœur.

La partie centrale du maître-autel représentait des scènes de la création, par Jérôme Van Aken, tandis que la passion se déroulait en sculptures sur les volets. Cet autel a fait place, en 1612, à une œuvre de la renaissance d'alors, œuvre gigantesque, en marbres variés, encadrant un fort bon tableau d'Abraham Bloemaert. Ce dernier a été démoli à son tour, il y a quelques années, et remplacé par un autel en style ogival très-sévère. Il eût été à désirer qu'on démolît aussi une clôture de la même époque, œuvre lourde et sans valeur, qui écrase tout ce qu'elle entoure.

Les stalles méritent particulièrement d'attirer notre attention. Elles ne remontent qu'au XV[e] siècle, bien que certaines parties, au premier abord, paraissent plus anciennes. Dans cette description, nous allons les présenter telles qu'elles étaient primitivement, car pour l'instant les nécessités de la restauration en ont fait disparaître une partie. En traversant la porte du chœur, on rencontre d'abord les deux diacres par excellence saint Étienne et saint Laurent. Comme pendant leur vie, ils gardent l'entrée du sanctuaire, d'où ils éloignent les infidèles, figurés par un païen et un Maure placés au-dessous d'eux. Les quatre angles des stalles sont entièrement sculptés. A droite, nous voyons le souverain Juge porté sur l'arc-en-

ciel entre la sainte Vierge et saint Jean, à genoux à ses côtés. Au-dessous, les morts sortent de leurs sépultures et saint Pierre ouvre le ciel aux élus; plus bas encore des démons poussent les damnés dans la gueule enflammée d'un monstre.

A gauche, saint Jean l'Évangéliste écrit son évangile à l'ombre de son aigle ; il porte une barbe épaisse et le capuchon des prophètes. Au-dessous sont représentées diverses scènes de sa vie. A une table sont assis un Juif, sa femme et un jeune homme; n'est-ce pas l'histoire du pauvre chrétien qui montre à l'empoisonneur juif l'effet du signe de la croix? Plus loin un événement rapporté par Eusèbe : Un catéchumène apostat, qui s'est fait chef de brigands, est retrouvé par l'apôtre dans les déserts. Sur les côtés sont sculptés le martyre de saint Jean à Rome et son séjour à Pathmos, où il écrivit l'Apocalypse.

D'autres sculptures symboliques encadrent les gradins des stalles inférieures. D'abord nous assistons au sacrifice non sanglant et au sacrifice sanglant du Calvaire, à la confession sacramentelle et à l'agonie du Seigneur au jardin des Oliviers, compositions séparées par les sept péchés capitaux. Nous voyons l'orgueil et l'avarice, le premier symbolisé par un lion, le second par un monstre décharné fouillant la terre avec ses dents, en pendant de l'Église et de ses docteurs, qui prêchent l'humilité et l'abnégation des biens terrestres. Puis viennent la luxure et l'envie, moitié homme et moitié animal, vis-à-vis d'un chevalier armé de toutes pièces et lancé dans une nef fragile au milieu des flots, figurant le chrétien qui vogue sur la mer de ce monde. Plus loin Noé, pris de vin et dormant sous un berceau de vigne, représente la gourmandise, tandis qu'à l'opposé un dragon attaque Cham, le fils irrespectueux du patriarche; enfin, sous les traits d'un hydre qui tend sa

gueule ouverte vers le ciel et se prépare à l'attaque, nous apparaît la colère escortée du blasphème. Le cortége est fermé par la parèsse, énorme éléphant qui se traîne sur le sol, suivi de l'indigence au corps affaibli et fatigué.

Un jubé en pierres sculptées fermait jadis le chœur, suivant les dépositions des briseurs d'images de 1566, il était percé de trois arcs, ouverts sur la nef et chargé de ciselures, d'arabesques et d'une foule de statuettes, comme l'attestent les restes retrouvés il y a peu d'années. Toutes les parties étaient revêtues de couleur et d'or, et même nous avons retrouvé les quittances du peintre dans les archives de l'église.

Ce jubé portait un ambon, d'où l'on prêchait et lisait le nécrologe de l'église. Sur sa plate-forme se trouvait un autel, dédié à saint Pierre et servant aux offices de la paroisse ; il était surmonté du crucifix, qui, dans la plupart des cathédrales, est suspendu sous l'arc triomphal.

Ce superbe jubé, fortement endommagé par les iconoclastes, en 1566, ruiné enfin par l'incendie du clocher central en 1584, fut démoli en 1610, pour faire place à une construction de marbre simulant un arc de triomphe romain de la renaissance. Ce dernier, à son tour, a malheureusement été détruit sur l'avis de gens inhabiles, il y a quelques années; et je le déplore, bien que ses proportions colossales nuisissent singulièrement à l'aspect général d'une église élégante et pleine de légèreté.

Le chœur, dont nous pouvons maintenant nous rendre compte, était dans toute sa splendeur lorsque l'empereur Maximilien y tint, l'an 1481, un chapitre célèbre de l'ordre de la Toison-d'Or. Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire, après la mort de son père, s'était vue abondonnée par plusieurs de ses capitaines, qui faisaient cause commune avec le roi de France, Louis XI, et

lui livraient une grande partie des possessions de leur souveraine. Plusieurs de ces parjures étaient membres de l'ordre indiqué plus haut, et Maximilien désirait faire justice de leur conduite. Accompagné de son épouse et de son fils, Philippe, il entrait à Bois-le-Duc le 1er mai, et le 9 du même mois, la condamnation des chevaliers félons fut prononcée. L'exclusion de Jean de Neufchâtel, seigneur de Montaigu, Philippe Pot, seigneur de Rochenolay, et Jacques de Luxembourg fut prononcée ; et, à l'instant, un héraut arracha les écus des traîtres et suspendit à leur place un panneau noir, où était inscrit la condamnation. Il en fut de même de Philippe de Crève-Cœur, seigneur d'Esquerres, dont l'écu, arraché des stalles du chœur, fut cloué dessus dessous sur la grande porte de l'église ; enfin Jean de Damas, seigneur de Clessi, qui était mort, fut évoqué à haute voix et sommé de venir se justifier; puis le chapitre déclara qu'il laissait le sort du défunt incriminé au tribunal suprême.

Dans le cours de ce chapitre, mémorable pour l'ordre sous beaucoup de rapports, le fils de Maximilien, Philippe le Bel, fut reçu chevalier ainsi que l'empereur d'Allemagne, le duc de Saxe et sept autres seigneurs.

Trois choses dans la cathédrale Saint-Jean attiraient jadis l'attention des visiteurs : le sanctuaire, une horloge connue sous le nom de « dernier jugement », et des fonts baptismaux, tout entiers de cuivre jaune, exécutés en 1492 par le fondeur Arnt de Maestricht, sur les dessins de l'architecte Van Hameel; ces derniers seuls subsistent aujourd'hui. L'artiste a voulu figurer la piscine de Bethsaïda ; six lépreux ou infirmes entourent le pied de la grande coupe et sont sensés venir chercher la guérison dans l'eau mise en mouvement par un ange. Le crayon de Van Aken se reconnaît dans toutes ces images pleines

de force et de mouvement. Le couvercle, divisé en trois étages et formant pyramide, nous montre d'abord le baptême du Christ; une réunion de trois personnages, la Vierge, saint Jean l'Évangéliste et un évêque inconnu; le Père céleste enfin dans le tabernacle de son éternité; sur le sommet, un pélican se perce le sein pour nourrir ses petits. Cette œuvre admirable fut payée 437 florins 7 sous. Trois sculptures seulement furent brisées par les protestants lorsqu'ils s'emparèrent de cette église : la Vierge, le Christ et la colombe qui figurait l'Esprit-Saint.

Le sanctuaire, tout entier en pierres de taille et enrichi d'innombrables statuettes, disparut dans la tourmente de 1566, tandis que l'horloge, au contraire, vécut presque jusqu'à nos jours. Elle était placée du côté nord-ouest de l'église, où elle servait à régler le service divin. A la partie inférieure, un zodiaque, accompagné d'un planétaire, servait d'almanach au peuple, qui pouvait, à l'aide de quelques cadrans, facilement reconnaître toutes les fêtes de l'année, les jours, les mois, l'épacte, etc. Au-dessus, lorsque le timbre venait à être frappé par le marteau, deux portes s'ouvraient et livraient passage aux rois Mages qui venaient offrir leurs présents à la sainte Vierge et à l'enfant Jésus. Enfin, par un mécanisme ingénieux, à certains moments, on apercevait, plus haut encore, au milieu d'un paysage superbe, deux anges sonnant de la trompette et le Christ entouré de ses saints, descendant vers la terre, tandis que les tombeaux s'ouvraient pour rejeter leurs morts. D'un côté les bienheureux étaient ravis dans le ciel, pendant que les damnés étaient précipités dans l'enfer.

Ce mécanisme, qui rappelle l'horloge de Strasbourg et celui dont Pierre de Chastelux enrichissait, en 1340, l'abbaye de Cluny, fut exécuté, l'an 1513, par un forgeron

nommé Pierre Woutersz. Des réparations y furent faites en 1613, mais plus tard on le laissa tellement dans l'abandon que bientôt il ne fut plus d'aucune utilité ; aussi, il y a une vingtaine d'années, un savant qui ne comprenait rien à l'usage de ces horloges dans les églises du moyen âge, en conseilla-t-il la destruction.

Vers l'an 1520, un poëte néo-latin, dans un hymne remarquable, entreprit de célébrer la beauté, la splendeur, de la cathédrale Saint-Jean, alors dans tout son éclat : « Si vous voulez, dit-il, considérer la grandeur de ce « temple et sa merveilleuse étendue; si votre âme se laisse « aller à admirer non-seulement ses vastes proportions, « mais encore l'intelligente main qui a créé ce superbe « édifice, ce large et brillant monument, vos louanges ne « tariront pas. Tout est bâti en pierres de taille, d'une « égale teinte blanche, sans variété de couleurs ; seule- « ment le marbre a fourni la matière des statues, et de « toutes parts des images des saints, peintes en tons de « chair, semblent presque vivantes. »

Puis vient la description des cinquante-deux autels, somptueusement décorés par les plus grands maîtres, comme Van Aken, Jean Van Schoorl, et autres. La plupart avaient été érigés par les corporations industrielles et artistiques de la ville; ils étaient chargés de statues en matières précieuses, d'orfévrerie ciselée par Érasme Van Hauwelingen, de candélabres, de reliquaires.

Le poëte, dans son ravissement, termine ainsi :

« N'allez donc plus visiter les temples de Rome, de « Cologne, de Londres ou de Liége, c'est une course inu- « tile, puisque le temple de Bois-le-Duc, dédié à l'évan- « géliste saint Jean, est beaucoup plus superbe et se « trouve à votre proximité. »

Il est bien remarquable que déjà en 1520 on avait

oublié le nom de l'architecte de la cathédrale, et qu'on ne se doutait plus de la parenté de cet édifice avec les églises françaises, à moins que ce ne soit par antithèse que le poëte la compare avec des monuments qui lui ressemblent bien moins. Si la première moitié du XVIe siècle, époque de lumière et de paix, devait voir s'achever la cathédrale Saint-Jean, la seconde, au contraire, tendait à détruire toute la splendeur qu'elle avait trouvée.

Pour le monde ancien une nouvelle période était venue. L'Église avait réuni jadis les barbares nomades autour d'un clocher, pour les attacher à un terrain fixe ; sous son influence ils s'étaient transformés peu à peu en nations civilisées, elle leur avait inculqué deux grands principes : croire et aimer, élever et parfaire, et c'est à ces principes que nous devons nos chefs-d'œuvre de l'architecture religieuse. La nouvelle période devait, elle aussi, poser deux principes : le doute et la négation, dont les résultats étaient tout opposés. La Réforme, introduite de l'Allemagne et de la France en même temps, commença dans les Pays-Bas une guerre à outrance contre les églises.

Le désir de détruire, d'ailleurs, ne poussait pas seulement, au chant des psaumes traduits par Clément Marot, des bandes furieuses contre les sanctuaires ; le nouveau culte voulait pour lui les édifices religieux occupés par ses adversaires, et, en conséquence, s'en emparait les armes à la main, détruisait aussitôt tous les emblèmes du catholicisme qu'il avait en horreur, et s'installait dans les sanctuaires dépouillés. Le mois d'août 1566 fut témoin de ces scènes terribles, et d'un seul coup, toutes les églises des Pays-Bas furent saccagées, et notre cathédrale souffrit peut-être plus qu'aucune autre. Le 22 août, les briseurs d'images l'envahirent pour la première fois, et la ravagèrent entièrement. Les autels furent démolis d'abord ;

puis, après un moment de relâche forcé, grâce à l'énergie de quelques bourgeois qui s'efforcèrent d'éloigner les barbares, le lendemain les statues eurent leur tour, et un prédicateur réformé monta dans la chaire de vérité.

Ces actes de vandalisme étaient accompagnés d'une révolte générale dans toute la ville; les autorités se sauvaient par la fuite, et il n'y avait plus ni droit ni loi. Au mois d'octobre, une seconde dévastation commençait et surpassait la précédente en violence. A l'aide de quelques gens d'armes, les catholiques avaient protégé jusqu'alors, dans Saint-Jean, certaines pièces du mobilier d'une grande valeur; mais cette fois tout fut mis en pièces, même les orgues, dont les tuyaux servirent de trompettes aux bandes forcenées, qui parcouraient les rues pour détruire aussi les chapelles et les monastères.

Enfin, en mai 1567, le calme reparut, et le premier soin des habitants fut de restaurer l'église profanée. Toute une armée de peintres, de doreurs, de sculpteurs, et de charpentiers fut mise à l'œuvre ; les autels furent rétablis, et les tableaux, les divers ouvrages de cuivre, comme lustres, couronnes, candélabres, lutrins, déposés pendant les troubles chez divers bourgeois, reparurent aussitôt, ainsi que les objets précieux, gardés à la maison de ville. De cette manière on tâchait d'effacer, ou plutôt de déguiser les traces des précédentes destructions. Toutefois, il est inutile de le dire, cette restauration, entreprise à la hâte et sans les moyens nécessaires, sans hommes capables, était bien insuffisante ; le dommage causé à l'église était trop énorme pour être réparé de suite. Tout était détruit, les orgues, les statues, les vitraux peints, les stalles du chapitre, tout le mobilier taillé si précieusement en pierre ou en bois ; même le plomb des toits avait été volé. Une restauration complète eût exigé des années et de fortes

sommes d'argent. Enfin, on se contenta du plus indispensable ; on rajeunit un peu les couleurs et dorures des retables d'autels, les images brisées qu'on pouvait retrouver furent raccommodées, de même que plusieurs pièces du mobilier et le reste dut rester dans son état de délabrement jusqu'à un meilleur temps, qui n'est jamais venu. C'est alors qu'on érigea une chaire fort belle dans la grande nef, un véritable chef-d'œuvre de la première période de la renaissance, qui se voit encore en place; elle est sculptée en bois avec un soin et un goût extrême (1). Mais pourquoi, demandera-t-on, ériger cette chaire précieuse, tandis qu'on était obligé de laisser le mobilier détruit dans son état pitoyable ? La raison en est bien simple : c'était le temps des prédications, la Réforme attaquait le catholicisme par la parole, et, à l'instant, on vit apparaître aussi des orateurs pour défendre l'Église-mère par les mêmes moyens. En conséquence, la chaire qui n'était jadis qu'un objet secondaire dans le mobilier des églises devint de la plus haute importance, et le but principal de l'attention de tous.

En 1584, une nouvelle calamité vint fondre sur la cathédrale; le feu du ciel incendia le clocher central. Les cloches, à demi fondues, tombèrent de leur hauteur prodigieuse sur le pavé du temple, au milieu de poutres enflammées et d'une pluie de plomb liquefié. L'intérieur de la cathédrale eut beaucoup à souffrir, le jubé fut détruit du même coup, ainsi que plusieurs autels et les orgues nouvelles. Enfin le clocher ébranlé s'affaissa avec un terrible fracas et écrasa dans sa chute une partie des voûtes du transept méridional. Ses matériaux brûlants s'entassèrent

(1) Je me réserve de donner une notice complète sur cette chaire.

au centre de l'église, où ils formèrent un brasier énorme qui changea la cathédrale Saint-Jean en un feu immense qui, pendant des semaines, lança des nuages de fumée dans les airs.

Bientôt, cependant, on se mit à l'œuvre, et les voûtes du transept furent reconstruites avec assez de bonheur ; mais le sanctuaire demeurait toujours dans son état de désolation, ce qu'explique, du reste, l'état d'appauvrissement général du peuple, ruiné par des dissensions intestines, qui avaient anéanti l'industrie et éteint la prospérité du pays (1).

Heureusement, en 1609, une trève fut conclue entre les belligérants, qui ravageaient depuis si longtemps les Pays-Bas, et on put songer à réparer les désastres précédents. Toutefois, notre belle église se trouva en présence d'un autre ennemi, la renaissance, et peu s'en fallut que le chœur entier ne disparût sous des transformations complétement en désaccord avec le style de l'édifice. Mais le manque de ressources obligea sans doute les directeurs de l'œuvre à renoncer à leur projet primitif, et ils se contentèrent d'ériger un maître-autel en marbres de diverses couleurs, dont la masse colossale vint masquer l'élégante abside et isoler le chœur des chapelles rayonnantes. Vers la même époque, en 1610, un jubé aussi en marbre, fut érigé sous l'arc royal. C'était une œuvre vraiment magistrale, ornée sur sa face principale de huit colonnes ioniques, supportant une architrave, elle-même surmontée de quatre statues. Des sculptures délicates couraient le long de la frise et s'épanouissaient

(1) On se trouvait même dans l'impossibilité d'amener les matériaux nécessaires ; tous les chemins étaient dangereux à cause des courses continuelles de gens armés.

dans la balustrade en riches bas-reliefs, séparés les uns des autres par des niches où s'abritaient des personnages historiques. La forme générale du jubé était celle d'un arc de triomphe romain, aux trois ouvertures duquel correspondaient, à la partie supérieure, les statues de la Foi, de l'Espérance et de la Charité ; celles de la Paix et de la Justice se voyaient sur les côtés. En 1614, un tabernacle fut élevé dans le même style, et, quatre ans plus tard, on commença les orgues, réputées les plus belles et les plus harmonieuses des Pays-Bas (1).

A peine ces travaux étaient-ils terminés que les États de Hollande vinrent mettre le siége devant Bois-le-Duc, en 1629. L'église eut beaucoup à souffrir d'un bombardement prolongé, et le chœur de ce bel édifice fut principalement ravagé par les boulets. Puis, lorsque la ville eut ouvert ses portes, le premier acte des vainqueurs fut l'interdiction de la religion catholique, suivie de la prise de possession de notre cathédrale. Bientôt même les ministres réformés, à l'instigation de Voetius, professeur de théologie à Utrecht, et l'ennemi bien connu de Descartes, sollicitèrent la destruction de tout ce qui pouvait rappeler le culte opposé. Heureusement le prince d'Orange, Fréderic-Henri, ami des arts, et surtout désireux de se concilier l'esprit de la bourgeoisie, s'entremit pour conserver à l'église Saint-Jean tout ce qui en faisait la richesse et l'ornement, et ses ordres furent longtemps respectés par le premier échevin que les prédicateurs réformés, dans leur fureur, accusèrent « de détruire les murs de Sion et de faire cause commune avec les papistes. » Mais, en 1639, le collége des échevins, étroitement pressé par des personnages influents, finit par céder et l'œuvre de destruction

(1) Le buffet de ces orgues exige une description séparée.

fut commencée. Toutefois, les iconoclastes ne devaient pas longtemps jouir de la permission qui leur était accordée. Fréderic-Henri, qui se trouvait alors à la Haye, donna ordre au gouverneur de Bois-le-Duc d'envahir l'église et d'en chasser les démolisseurs, qui furent aussitôt arrêtés et jetés en prison. Non content de cet acte de rigueur, le prince écrivit aux échevins une lettre pleine d'indignation, dans laquelle il se plaignit de la violation de ses commandements, de ses désirs si nettement exprimés. De plus, l'autorité militaire fut chargée, par lui, de veiller désormais à la conservation de la cathédrale et de défendre cet édifice contre les fureurs de quelques hommes aveugles ou ignorants.

Ces traits de la vie de Fréderic-Henri sont trop peu connus, à notre avis, et il est à désirer qu'on en tienne plus de compte dans l'appréciation de ce remarquable guerrier-diplomate, qui ne craignit pas de se mettre en opposition avec les doctrines calvinistes de son temps, et non-seulement protégea ouvertement les arts, mais s'efforça même d'amener les États de Hollande à des idées de tolérance envers les catholiques du Brabant et du Limbourg, régions qu'il avait conquises les armes à la main. Cette ère de repos relatif devait cesser à sa mort en 1647. Les démolisseurs, ne rencontrant plus aucun obstacle devant eux, dominaient alors en maîtres dans l'église Saint-Jean, d'où ils firent disparaître aussitôt toutes les œuvres d'art qui leur déplaisaient.

A partir de cette époque, le monument lui-même, trop négligé, se dégrada de plus en plus et bientôt menaça ruine dans quelques parties. Enfin, en 1785, époque de la plus grande décadence intellectuelle et matérielle des Pays-Bas, on résolut de démolir le magnifique portail septentrional. J'ai entre les mains le rapport

d'un ingénieur d'alors, qui donnait l'avis de jeter bas toute la partie décorative, et de ne laisser debout que le corps nu et informe de cette façade imposante; ce conseil fut suivi. Le portail méridional était menacé aussi du même sort, et de plus on faisait abattre, çà et là, les balustrades, les pinacles extérieurs. Un instant même il fut question de démolir toute la grande nef, et de ne conserver que le chœur; une seule considération, la dépense exigée pour cette œuvre de dévastation, fit échouer ce projet, et le plus splendide monument des Pays-Bas, qui fait sa gloire aux yeux de l'étranger et qui devait faire son orgueil, fut heureusement sauvé.

J'ai fait connaître, un peu longuement, les temps déplorables que notre monument eut à traverser depuis l'année 1566 jusqu'à la fin du siècle dernier, et j'ai relaté, durant toute cette période, aussi bien les ruines accumulées par la plus étrange aberration d'esprit que les restaurations maladroites, entreprises sans préparation et poursuivies sans capacité. Mon but en tout cela était de placer sous les yeux du lecteur la cathédrale Saint-Jean dans son état de délabrement déplorable et de faire toucher du doigt l'étendue des maux à réparer. Voyons maintenant ce que notre siècle a fait de ce bel édifice, si barbarement mutilé d'abord, puis laissé ensuite dans le plus complet état d'abandon.

La constitution de 1798 de la République batave vint abolir le protestantisme comme religion d'État et déclarer que dans chaque commune les églises appartiendraient au culte dont les adhérents seraient en majorité. Malgré cela les catholiques de Bois-le-Duc, qui formaient les quatre cinquièmes de la population, se virent dans l'impossibilité de rentrer en possession de la cathédrale Saint-Jean; on ne tint aucun compte de leurs droits, et le roi Louis lui-même, par un décret du 4 mai 1809, ne put arriver à

leur faire rendre justice ; tout son bon vouloir échoua devant la plus sourde opposition. Heureusement que l'année suivante Napoléon Ier vint trancher la question ; un décret, signé aux Tuileries le 8 décembre, rendit la cathédrale à sa première destination. Mais, à cette époque, non-seulement les ressources manquaient pour entreprendre une sérieuse restauration de l'édifice, mais encore les connaissances nécessaires à ce genre de travaux. Ce ne fut qu'une trentaine d'années plus tard que l'exemple donné par la France, l'Allemagne et la Belgique porta des fruits dans notre pays, sous l'influence d'une nouvelle littérature consacrée à la description des monuments de l'architecture ogivale. L'idée, jusqu'alors prédominante, qu'une restauration convenable des monuments gothiques était impossible, s'affaiblit peu à peu et bientôt on apprit, avec surprise, que le secret perdu de l'art du moyen âge était enfin retrouvé, qu'il suffisait désormais de vouloir pour entreprendre avec succès ce qui faisait à l'étranger l'objet de notre étonnement.

Dans cet état de choses et la prospérité, fruit d'une longue paix, aidant, il ne s'agissait plus que de mettre la main à l'œuvre. Déjà même, à l'ombre de la cathédrale, un architecte véritablement capable et tel qu'on pouvait le désirer, s'était formé dans le silence, et l'on possédait ainsi tout ce que l'on pouvait désirer. Cependant une grande incertitude régnait encore dans les esprits, nullement divisés sur le but à atteindre, mais entièrement en désaccord sur les moyens d'y arriver. En réalité, chacun redoutait la responsabilité d'une telle entreprise, et cette indécision menaçait de perpétuer une situation funeste et dangereuse à tous égards, en rendant de plus en plus problématique ce qui s'imposait comme une urgente nécessité.

Heureusement un homme se trouva qui, par sa ferme

décision, vint à point mettre un terme à ces hésitations. Une commission fut nommée par l'archevêque Zwijsen, qui voulut sans plus tarder faire procéder à la restauration de ce splendide monument national. Aussi, dès leur première réunion, M. le chevalier J. F. de Van der Schueren, M. A. Byvoet, M. P. F. Van Cooth, M. T. I. P. Van Meeuwen, M. H. J. Van Lanschot, M. C. R. E. Van Ryckevorsel, M. J. M. B. I. Van der Does de Willebois, de concert avec l'archevêque, appelèrent-ils l'architecte Louis Veneman, qu'ils chargèrent de présenter promptement un projet de restauration du portail septentrional, la partie la plus endommagée de l'édifice.

Pendant ce temps, la commission s'occupait de réunir les ressources nécessaires et avait le bonheur de réussir également auprès du gouvernement néerlandais, des États du Brabant septentrional et des simples particuliers; elle prenait aussi toutes les mesures pour assurer la bonne marche de l'œuvre; et les projets de l'architecte furent, par ses soins, soumis aux juges les plus compétents des pays étrangers, qui leur donnèrent toute leur approbation. Enfin, après tous ces préliminaires, en 1860, on se mit courageusement à l'ouvrage, sans s'inquiéter des ressources bornées dont on pouvait disposer. Tout marchait admirablement, et la partie supérieure du pignon était achevée, lorsque l'œuvre faillit tout à coup être compromise par la maladie inattendue de l'habile artiste, qui en assumait tout le poids. Ce malheur arrivait justement au moment où on venait de commencer la restauration du portail proprement dit, qui par sa magnificence réclamait des connaissances particulières (1), et déjà, on pouvait entre-

(1) La description que nous donnons (p. 642 et suiv.) de ce portail est d'après cette restauration (Conf. aussi p. 659).

voir de loin quelles difficultés innombrables on rencontrerait, aussitôt que le tour des arcs-boutants serait venu. Pas une seule ligne de ces derniers n'était tracée, en effet, aucune mesure prise, et, on ne pouvait plus se le dissimuler, l'édifice se trouvait dans un état de délabrement si grand, que des malheurs étaient à craindre aussitôt qu'on toucherait à la nef supérieure.

Par bonheur, l'architecte avait formé un élève, capable de se charger à l'instant de la lourde tâche qu'il devait laisser inachevée : c'était M. L.-C. Hezenmans, qui me touche de trop près pour que je dise quelque chose de plus à son sujet. Il acheva le portail avec ses contre-forts ; il entreprit la restauration des arcs-boutants de l'angle gauche, et cette œuvre, pleine de dangers, fut conduite par lui à bonne fin. Ce fut alors le tour de la nef. Comme précédemment, les projets de restauration furent soumis à des juges compétents ; toutefois, l'architecte seul pouvait soupçonner les difficultés devant lesquelles il allait se trouver. La nef, en effet, contrairement à la croyance générale, n'était pas en meilleur état que le reste de l'édifice, et sa restauration exigeait les précautions les plus grandes. La moindre négligence dans les travaux à exécuter pouvait entraîner la ruine du monument, malheureusement élevé avec des matériaux défectueux, qui devaient être successivement remplacés. Cette délicate entreprise fut conduite avec un rare bonheur, et l'architecte, dans un temps relativement très-court, remit en parfait état tout le côté septentrional. Tout en accomplissant cette partie de son travail, il prenait des mesures pour éviter tout accident fâcheux et il se rendait maître désormais de l'avenir. Il ne reste donc plus qu'à poursuivre chaque année le travail commencé, jusqu'au complet achèvement de cette œuvre gigantesque. Pour cela le zèle de la com-

mission ne fera pas défaut, et si les ressources dont elle peut disposer devenaient plus abondantes, le nombre des années fixées pour arriver au but se trouverait réduit de beaucoup. Tous ces travaux extérieurs n'ont pas empêché aussi d'entreprendre la réfection d'un mobilier splendide, encore inachevé, mais qui bientôt, nous l'espérons, fera oublier les désastres que notre bel édifice eut si souvent à endurer.

SOUVENIRS ARCHÉOLOGIQUES

DE LA VILLE D'AIGUILLON ET DE SES ENVIRONS

(LOT-ET-GARONNE)

PAR M. LE M[is] DE CASTELNAU-D'ESSENAULT

INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Au confluent du Lot et de la Garonne, vers le sommet de l'angle aigu décrit par ces deux rivières, le terrain plat qui les borde se relève brusquement à peu de distance de leurs rives, et forme, dans la direction du nord, une sorte de promontoire assez étendu dont les pentes naturelles, successivement adoucies par l'effet du temps ou la main des hommes, se relient, du côté de l'ouest, à la plaine submersible et, du côté du levant, aux dernières ondulations des coteaux de cette partie de l'Agenais.

Ainsi défendu par deux rivières et protégé contre leurs débordements par sa configuration, ce plateau, qu'entoure un sol très-fertile, dut, en même temps qu'attirer les regards, fixer l'attention des peuplades primitives qui vinrent dans ces contrées. Des silex taillés qu'on y rencontre assez fréquemment prouvent, en effet, que ces lieux furent habités à une époque et dans des conditions que, d'ailleurs, malgré tous les faits observés jusqu'à ce jour, la science des temps dits préhistoriques n'est point encore parvenue à nettement préciser.

Les Romains, à leur tour, peuple essentiellement mili-

taire et colonisateur, ne pouvaient négliger de remarquer et d'occcuper une situation d'une telle importance stratégique. Aussi, la conquête de la Gaule terminée, reconnurent-ils bientôt les nombreux avantages que devait leur offrir, sur ce plateau naturellement fortifié, la création d'un vaste établissement, aux bords mêmes du grand fleuve qui séparait les Celtes des Aquitains. Ils assuraient ainsi leur domination sur les tribus remuantes et guerrières de ces deux peuples, facilitaient la surveillance des rives de la Baïse et du Lot, et, par des routes nombreuses, rendaient plus sûres et plus promptes leurs communications avec Toulouse et Bordeaux.

Ces faits observés, les Romains se mirent à l'œuvre avec cette activité, cette précision, cette fécondité de ressources et cette supériorité d'exécution qu'ils savaient apporter jusque dans leurs moindres travaux. D'imposantes constructions ne tardèrent pas à remplacer les misérables habitations de la bourgade gauloise. Des murs se dressèrent en rempart contre les flancs du promontoire, vis-à-vis de la Garonne, et sur une étendue considérable. Un *castrum,* de nombreuses routes, des tours à signaux, complétèrent l'importance de la nouvelle station, à laquelle ses fondateurs donnèrent le nom de *Fines aculei,* et de riches *villæ,* décorées de marbres, de peintures et de mosaïques, vinrent plus tard animer les campagnes environnantes.

De ces divers monuments, auxquels Aiguillon doit son origine, il ne reste plus d'apparent que des ruines, dont la plus intéressante est un grand pan de muraille étayé de contreforts avec arcades, et au pied duquel passe actuellement le chemin de fer du Midi. Ce mur, d'une hauteur de 30 à 36 pieds environ, sert de soutènement à une terrasse établie sur la voûte même d'antiques salles dont

voici le plan, gravé pour le *Bulletin*, par les soins d'un artiste aussi habile dessinateur que savant archéologue, notre regretté confrère Victor Petit. (Voir la planche.)

Cette belle ruine offre tous les caractères de l'architecture romaine le plus habituellement en usage dans la Gaule aux premiers siècles de notre ère. Son appareil de revêtement se compose, en effet, de petits moellons smillés, d'environ 4 pouces de côté, à joints épais de mortier, et dont les assises régulières sont maintenues de niveau, à distances égales, par de doubles rangées de grandes briques. Des contre-forts en talus, de largeurs diverses et d'une épaisseur qui diminue graduellement à partir de leur base, s'élèvent jusqu'à son sommet, où les relient l'un à l'autre des archivoltes extradossées, dont les claveaux sont séparés par des carreaux posés de champ. Le couronnement primitif n'existe plus ; il se trouve aujourd'hui remplacé par le parapet d'une terrasse, qui dépend de l'habitation de M. Merle de Massonneau.

A son extrémité nord, le mur se dirigeait en retour d'équerre vers le levant, où l'on perd son ancien tracé qu'a dû occuper, à une époque indéterminée, celui du mur actuel qui sert de soutien au prolongement de la terrasse. C'est maintenant de ce côté que par une sorte de brèche, autrefois, je crois, une poterne, on pénètre dans les deux salles parallèlement disposées et circonscrites par la muraille que nous avons décrite. Toutes deux sont aussi de construction romaine en petit appareil, sans jour à l'extérieur, voûtées en berceau plein cintre et séparées par un mur de refend d'une épaisseur de près de six pieds, au travers duquel existe une ouverture informe qui les met en communication. Elles sont, d'ailleurs, abandonnées depuis longtemps, et l'on ne saurait faire que des conjectures sur leur destination primitive, qui a pu s'ap-

pliquer indifféremment à des caves, à des magasins ou à des prisons.

De ces deux salles, à peu près égales en largeur, l'une est presque deux fois plus longue que l'autre, et peut-être à la suite de celle-ci s'en trouvait-il une troisième. Toujours est-il que, dans la plus petite, le mur de clôture au sud-ouest était percé d'une baie en plein cintre, murée depuis à moitié de son épaisseur. Vers l'angle nord-est de cette même salle, à gauche de l'entrée actuelle, on distingue encore, à demi enfouies sous les décombres, les traces d'une porte, au-dessus de laquelle sont les restes d'un escalier. Mais, ces dernières constructions semblent dater seulement du moyen âge et devaient probablement communiquer avec le château de cette époque, bâti sur une partie de l'emplacement du *castrum*.

Au delà de la dernière de ses arcades, vers l'ouest, la grande muraille se replie en angle droit, du côté du levant, mais sa construction, dans cette partie, présente de nombreuses traces de reprises modernes, qui ont fait à peu près disparaître ses caractères primitifs. Elle reprenait ensuite sa direction au sud-ouest, tout au pied du plateau, le long duquel on retrouve encore son tracé sur un parcours d'environ 800 toises, jusqu'au village de Saint-Cosme. A ce point, qui marque la naissance du plateau, sont les ruines d'un autre établissement romain, relié sans doute autrefois à celui d'Aiguillon, et sur la description duquel nous aurons à revenir.

Antérieurement à la fin du XIII[e] siècle, l'histoire de la province ne mentionne aucun fait touchant Aiguillon, ce qui porte à croire que, jusqu'alors, si l'importance de l'ancien *castrum* n'avait pas complétement disparu avec l'occupation romaine, elle était du moins fort amoindrie. N'étant point le siége d'un évèché, et ne possédant ni mo-

nastère, ni aucune de ces grandes fondations religieuses auxquelles, depuis l'invasion des Barbares et les premiers temps de la monarchie, un grand nombre de nos villes sont redevables de leur conservation ou même de leur existence, on comprend, en effet, qu'Aiguillon n'ait pas laissé de traces dans l'histoire durant cette longue période.

A l'appui de cette présomption, il nous suffira de faire observer que c'est un fait religieux, — la translation d'un couvent de l'ordre des Carmes, — qui, précisément, fut la cause, en 1281, du plus ancien document où cette ville soit mentionnée. Signalé par divers auteurs, qui ne l'ont pas reproduit, nous avons pu nous en procurer le texte, d'après une copie déposée depuis longtemps dans les archives d'Aiguillon et qui, malgré ses imperfections, nous a paru, néanmoins, offrir encore assez d'intérêt pour être transcrite en entier à la suite de cette notice.

Il résulte de cet acte que, vers la fin du XIIIe siècle, Aiguillon, place forte de la Guienne, alors sous la dépendance des rois d'Angleterre, était entouré déjà de murailles et défendu par un château qui attestaient son importance stratégique, tout aussi grande à cette époque, il faut le dire, qu'au temps de la domination romaine et presque par les mêmes motifs.

Cinquante ans plus tard, la position d'Aiguillon avait été rendue formidable. En 1345, son château, dit Froissart, « était un des forts du monde et le moins prenable » (1), et nous savons, par les récits animés de cet historien, quelle résistance héroïque et victorieuse le meilleur homme d'armes de l'Angleterre, Gautier de Mauny, assisté du comte de Pembroke et de plusieurs

(1) *Chroniques* de Froissart. Ed. Buchon. Tome 1, p. 197.

autres chevaliers, opposa, durant cinq mois, dans cette forteresse, à toute l'armée du duc de Normandie, qui ne comptait pas moins de « cent mille hommes armés, à « cheval et à pied » (1).

Ce fut moins un siége qu'une véritable campagne autour de la place (2), « et ne pourroit-on raconter, par « nulle histoire, siége où on eût fait tant de beaux faits « d'armes et de grands appertises, qu'il avint d'une part « et d'autre » (3). Cette belle défense d'Aiguillon au midi, et la terrible bataille de Crécy dans le nord, entraînèrent la prise de Calais, et assurèrent pour le moment le triomphe de l'Angleterre.

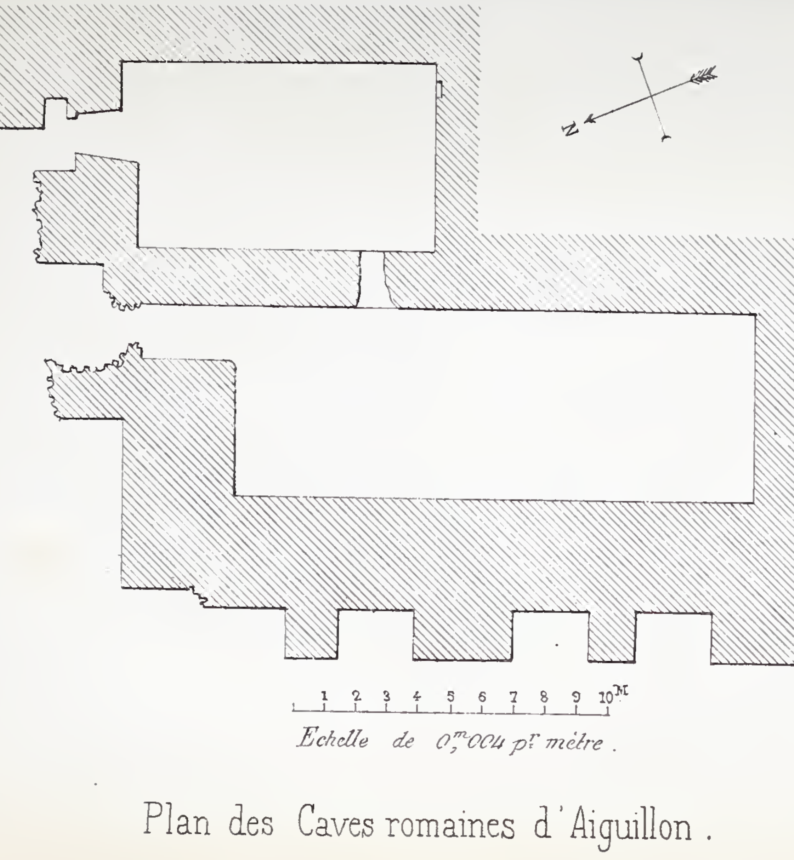
Mais, vingt-six ans après, le comte de Derby, Gautier de Mauny, Chandos, n'étaient plus, et la France avait, au contraire, en grand nombre, d'excellents capitaines formés et commandés par Du Guesclín. Une armée ayant alors à sa tête le duc d'Anjou, et le connétable pour « gouverneur », partit de Toulouse, où elle s'était réunie, et « chevaucha devers Agen ». Les Français s'emparèrent promptement de plusieurs villes sur la Garonne « et puis « vinrent devant le fort châtel d'Aiguillon : là furent-ils « quatre jours. Pour le temps de lors il n'y avoit mie « dedans la ville et châtel d'Aiguillon si vaillans gens que « quand messire Gautier de Mauny et ses compagnons « l'eurent en garde ; car ils se rendirent tantôt au duc « d'Anjou : dont ceux de Bergerac furent moult émer- « veillés comment ils s'étoient sitôt rendus » (4). Dédai-

(1) *Chroniques* de J. Froissart. Ed. Buchon, tome I, p. 213.

(2) H. Ribadieu. Les *Campagnes du comte de Derby en Guyenne*, p. 63.

(3) *Chroniques* de Froissart, tome I, p. 213.

(4) Ibid. p. 614.



Plan des Caves romaines d'Aiguillon.

Plan de l'Eglise de St Cosme. (Lot-et-Garonne.)

gnant, en effet, les anciennes traditions, Du Guesclin avait adopté un nouveau système : à la tête de troupes dévouées et aguerries, il brusquait les attaques, et c'est ainsi qu'il s'emparait, en quatre jours, d'une place que le duc de Normandie n'avait pu prendre au bout de cinq mois.

Les Anglais tentèrent de nouveau le siége du château en 1430, mais ils le firent sans succès et y perdirent leurs meilleurs soldats. Contraints de se retirer, ils livrèrent la ville aux flammes et au pillage, pour indemnité desquels Charles VII, en 1442, accorda aux habitants mille livres (1).

Depuis lors, on ne trouve plus dans l'histoire d'Aiguillon qu'un petit nombre de faits épars et sans grand intérêt. Les catholiques et les réformés l'occupèrent successivement à l'époque de nos guerres civiles. Érigés plus tard en duché-pairie, la ville et ses environs appartenaient, en 1791, par voie de substitution, à Vignerot Du Plessis-Richelieu, premier ministre sous Louis XV et Louis XVI. Ce fut ce duc qui, vers la fin du siècle dernier, construisit le château moderne, monument d'une magnificence royale, disent les mémoires contemporains, mais qui fut bientôt après démoli, et dont il reste seulement des dépendances à peu près méconnaissables sous leurs nouvelles destinations (2). Ce château s'élevait en façade sur la place de la ville, tout à côté de l'ancienne forteresse que le duc avait eu le bon esprit de conserver et dans l'intérieur même de laquelle il avait disposé des appartements. Un dessin que possédait, il y a quelques années, un honorable

(1) A. Ducourneau. *La Guyenne historique et monumentale,* tome I, p. 262.

(2) Ibid., p. 263. — H. Dorgon-Nouveau, *Panorama de la Gironde et de la Garonne,* p. 150-152.

habitant d'Aiguillon, représentait le vieux château avec ses tours à mâchicoulis et ses baies ogivales. Aujourd'hui tout a disparu, et du monument le plus glorieux de l'histoire d'Aiguillon, c'est à peine s'il subsiste quelques caves, au-dessus desquelles ont été bâties de modestes et vulgaires maisons.

Comme souvenir du moyen âge existant encore dans Aiguillon, nous signalerons aussi l'ancien manoir, bâti à l'extrémité même du promontoire, et que possède depuis longtemps la famille Merle de Massonneau, qui en a fait sa demeure. Ce vaste logis dont nous avons dit que dépendaient les caves romaines déjà décrites, a été, d'ailleurs, tellement modifié et remanié à diverses époques, que son ancienneté n'est guère rappelée aujourd'hui que par l'extrême épaisseur du mur de façade au nord-est. De ce côté, et vers le couchant, la maison est entourée de belles terrasses d'où la vue s'étend au loin sur les plaines fertiles des deux rivières. Une cour d'entrée au midi la sépare d'une petite rue et l'isole ainsi du reste de la ville.

Des dépendances établies au couchant, en retour d'équerre sur le corps du logis, s'appuyent contre un vieux mur de briques offrant encore, du côté de la terrasse, des meurtrières et une baie ogivale. Au dire de quelques vieillards, confirmé par d'anciens dessins, ce mur était autrefois crénélé au sommet et flanqué vers le nord d'une tour carrée. Autant qu'on en peut juger actuellement d'après des caractères si peu tranchés, cet ensemble remonterait peut-être à la fin du XIIIe siècle et serait un reste du manoir de *Lunat* dont il porte le nom, qui était celui de l'un des barons du pays à cette époque.

En 1303, disent les *Rôles gascons,* Guillaume de Lunat et Aymeric de Montpezat étaient co-seigneurs d'Aiguillon. Le premier céda ses droits, vers 1334, au baron de Fossat,

et ce fut Arnaud Mas de Fossat qui, croyant avoir à se plaindre du roi d'Angleterre, Edouard III, pour le parti duquel tenait Aiguillon, livra le château de cette ville aux troupes françaises du comte de l'Isle. Malheureusement, celui à qui la garde en fut alors confiée « n'étoit mie trop « vaillant hommes d'armes », dit Froissard. Au seul bruit de l'approche des Anglais, sa frayeur fut telle qu'il se rendit, en 1345, avec la ville et le château, ce dont le comte de Derby « fut si réjoui, qu'il n'eût mie été si lie si le « roi d'Angleterre eût d'autre part conquis 100,000 « florins » (1). Le parti, en effet, que le courage et l'habileté d'un grand homme de guerre surent, bientôt après, tirer de cette forteresse pour sa défense contre une armée de cent mille hommes, l'histoire nous l'a déjà raconté.

Et comme dernier souvenir de l'importance militaire qui, jusqu'à nos jours, a été attachée à l'occupation de cette place, il n'est pas sans à-propos d'ajouter ici qu'en 1814, à l'époque de l'invasion des Anglais dans le sud-ouest, le général français, commandant la subdivision d'Agen, mit en état de siége Aiguillon, qu'une garnison de huit cents fantassins, deux cents cavaliers et une batterie furent chargés de défendre. L'approche de l'ennemi ayant été signalée, le chef de l'artillerie étudia les diverses positions de la ville et reconnut bientôt que ses canons ne seraient nulle part mieux établis que sur la terrasse au-dessus des caves romaines. Fort heureusement pour le propriétaire de celles-ci que le général intervint à ce moment, modifia les dispositions déjà prises, et fit placer ses pièces en contre-bas de la terrasse, au pied des vieux murs. La marche rapide des Anglais et les événements politiques

(1) *Chroniques* de J. Froissart, tome I, p. 197.

de Paris rendirent inutiles ces belliqueux préparatifs, et nos troupes durent se retirer sans combattre.

Ces détails, que M. Merle de Massonneau nous a racontés souvent; ceux très-piquants qu'il ajoutait sur le séjour de quelques heures que fit Napoléon Ier, en 1808, dans cette habitation où l'Empereur dîna, passa une nuit et décréta la construction du pont de pierre sur le Lot, sont les seuls, parmi les faits relatifs à l'histoire contemporaine d'Aiguillon, qu'il nous ait paru intéressant de rappeler (1).

Quant à la ville, son plan se rapproche de la forme d'un rectangle, autrefois entouré de remparts avec fossés. De ces murailles il ne reste plus que des pans ruinés, dont la maçonnerie en pierres de moyen appareil, est mélangée de petits moellons carrés et de briques provenant sans doute des anciens murs du *castrum*. On entrait dans la ville par deux portes, placées à chacune des extrémités nord et sud de la grand'rue. Une troisième existait sur la place, près du vieux château, dont elle défendait les abords. L'ensemble de ces portes se composait d'une baie, flanquée extérieurement de deux tours carrées en saillie. On y distinguait la rainure destinée au jeu des herses, et l'épaisseur de leurs murs était considérable. Au-dessus de l'une des tours de la porte du sud s'élevait une sorte de beffroi contenant une cloche. Ces portes ont été démolies il y a quarante ans environ.

(1) M. Merle de Massonneau était alors maire d'Aiguillon; il le fut longtemps encore, remplissant également les fonctions de président du Conseil général et de député du Lot-et-Garonne, sous les règnes de Charles X et de Louis-Philippe. C'est à son habile et paternelle administration, à celle aussi de son fils, que cette industrieuse petite ville est redevable de ses principaux établissements et de sa grande prospérité.

L'église paroissiale, sous le vocable de saint Félix, est un beau monument moderne, de style gothique, construit depuis peu d'années sous l'habile direction et d'après les plans de M. G. Alaux, architecte, de Bordeaux. Elle occupe l'emplacement d'une ancienne église qui avait été complétement restaurée au XVIIIe siècle et n'offrait plus aucun intérêt.

Les deux autres églises d'Aiguillon sont des dépendances, l'une de l'hôpital, et l'autre de l'hôtel de ville, auquel elle sert de décharge. De la première, assez récente et sans caractère, nous n'avons rien à dire. La seconde, en partie démolie par les Carmes, ses anciens possesseurs, peut remonter au XIVe siècle et n'a jamais été voûtée. Sa charpente apparente et lambrissée, qui date de la même époque, a la forme d'un berceau ogival, ce qui donne à son ensemble une ressemblance singulière avec la carène renversée d'un vaisseau.

Toute en bois de chêne soigneusement équarri, cette charpente curieuse se compose d'une suite de fermes maîtresses et de chevrons munis de pièces courbes qui s'assemblent, d'une part, dans des sablières reposant sur des corbeaux de pierre et, de l'autre, dans le faîtage. Les poinçons de ferme sont façonnés en colonnes polygonales à partir du point où ils commencent à devenir apparents sous le lambris. Quant aux entraits, chacune de leurs extrémités, sur la partie qui fait face au sol, est ornée de sculptures représentant des têtes de monstres, une tête d'homme barbu, celle d'une femme voilée, et l'écu en bannière écartelé, qui reproduit, aux quartiers 2 et 3, les armes de la ville d'Aiguillon : *de gueules à trois bandes d'or* (d'Hozier). Nous ignorons à qui appartiennent celles des quartiers 1 et 4 dont les émaux, comme ceux du reste de l'écu, sont d'ailleurs complétement disparus. D'autres

têtes de monstres figurent encore sculptés sur la face inférieure de ces entraits, au droit de leur assemblage avec les poinçons.

La partie conservée du comble de cette église au levant forme une sorte de beffroi, dans lequel est suspendue une cloche portant l'inscription suivante en capitales :

EN LANNEE MIL SIX CENS VINT DEVX
CONSVLS DANIEL METAV IEAN BEGOVLE
MAISTRE ESTIENNE PRADAL ET PIERRE BRIENNE.

(*A suivre.*)

L'ARCHÉOLOGIE

A L'EXPOSITION DE TOURS

PAR M. LÉON PALUSTRE

INSPECTEUR DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

A proprement parler, l'Exposition rétrospective des Beaux-Arts, ouverte à Tours le 3 mai dernier, et close le 25 du même mois, était tout entière de notre domaine, et nous pourrions, sans soulever aucune objection sérieuse, en étudier ici toutes les parties, en analyser toutes les magnificences et toutes les curiosités. Quelque grande que soit notre bonne volonté, en effet, il ne nous est pas possible d'admettre cette distinction subtile qui fait de l'art et de l'archéologie deux catégories distinctes, pour ne pas dire ennemies, accorde la connaissance de l'un à des esprits d'autant plus distingués qu'ils font tous les jours preuve d'une plus sublime ignorance, et refuse aux partisans de l'autre la moindre ingérance dans les choses de goût, dans tout ce qui nécessite uniquement, au dire d'une moderne école, pour être apprécié avec justesse et vérité, une certaine vivacité dans l'intelligence unie à une grande délicatesse de sentiments. Ainsi, l'initiation préalable que nous réclamons de quiconque veut parler devant nous de chimie, de physique ou de sciences naturelles, nous ne saurions l'exiger de tous ceux qui chaque jour entreprennent de discourir de toutes les choses de

l'art. Point n'est besoin d'avoir acquis les plus simples notions de l'esthétique, de s'être rendu compte par des recherches approfondies et d'incessantes observations des véritables conditions du beau, le pur instinct doit suffire en toutes occasions, et si à cela nous joignons quelques qualités de praticien, il n'est pas de décision, pensons-nous, assez autorisée, qui puisse venir infirmer notre jugement. De même que le plus obscur de tous les rimailleurs se croit bien plus apte à comprendre un Homère que le critique le plus fin et le plus exercé, tout peintre, par exemple, n'eût-il en concours jamais obtenu qu'une médaille de troisième classe, souffre difficilement, nous l'avons vu, que ses arrêts soient discutés. Et le public, en général fort étranger à ces sortes de questions, mais ébloui par une apparence de vérité, d'applaudir à cette résistance qui lui semble juste en tous points! Cependant il ne suffit pas de manier le pinceau pour être sérieusement capable d'assigner à une toile le rang auquel elle a droit, outre qu'il faut une grande abnégation d'esprit pour ne pas faire prévaloir ses tendances personnelles et tout rapporter à un genre étroit, depuis longtemps pratiqué. Dans un tableau, il y a autre chose à considérer que des traits plus ou moins habilement jetés, il faut voir encore si les règles les plus élémentaires de la composition ont été observées, si toutes les qualités requises dans la circonstance, telles que l'unité, la variété, l'harmonie, la proportion, la convenance, se retrouvent au degré voulu, si le but enfin de l'art, qui n'est point de produire l'illusion sur le vulgaire, d'amuser les oisifs, ni d'enrichir l'artiste, mais bien de faire naître dans l'âme la pure et noble délectation du beau, est, sinon complétement, au moins en partie atteint.

Jusqu'ici nous avons considéré la peinture en elle-

même, abstraction faite des conditions dans lesquelles elle est née. Combien plus forts ne seront pas nos arguments s'il s'agit, maintenant, non plus de déterminer le mérite absolu d'une œuvre, mais bien de constater sa valeur relative, en tant qu'appartenant à telle ou telle école, à tel ou tel artiste renommé. Au philosophe que nous réclamions tout à l'heure, il faut alors adjoindre un érudit, chose presque introuvable dans un atelier, comme le démontrent suffisamment les difficultés rencontrées par notre grand coloriste Eugène Delacroix, lorsqu'il voulut réunir autour de lui des élèves qui eussent, seulement, une légère teinture de l'histoire des arts, à l'époque de Léon X. Et cependant l'insuffisance des notions générales se fait en bien des cas cruellement sentir ! Ce n'est pas avec un semblable bagage que l'on peut arriver, par exemple, à fixer un sujet peu connu, dont la pleine compréhension vient parfois, nous l'avons constaté récemment, changer complétement le point de vue auquel doit se placer un sérieux observateur.

A l'appui de tout ce que nous venons de dire, nous pourrions citer un grand nombre de faits curieux et instructifs ; nous pourrions, entre autres choses, parler de cette étrange erreur qui a porté quelque temps à l'actif du divin Raphaël la plate imitation d'un maître flamand. Dans les discussions véritablement intéressantes, soulevées à cette occasion, le dernier mot n'est pas, que nous sachions, resté à l'artiste malencontreux, acharné à défendre l'idée dont il s'était déclaré le patron. Qu'il nous suffise pour le moment, surtout après avoir discuté longuement dans un autre ouvrage (1) la question de peinture à l'Exposition,

(1) *Album de l'Exposition de Tours*, 1 vol. in-fol. Tours, Georget.

de rappeler certaines conversations étonnantes, surprises autour d'un précieux panneau gothique, attribué avec quelque raison à Wohlgemuth. Cet exemple, choisi entre plusieurs, montrera combien il est dangereux de s'aventurer dans un chemin difficile, sans s'être au préalable suffisamment préparé.

Au nombre des objets les plus dignes de remarque envoyés par le château de Langeais, se trouvait un volet de triptyque, représentant, au milieu d'un superbe paysage, une haute potence, à laquelle on avait attaché un jeune homme en chemise, dont la figure calme, tranquille, presque souriante, contrastait singulièrement avec le supplice violent qu'il subissait. De là mille commentaires sur l'ignorance du vieux maître, qui ne s'était sans doute pas rendu compte de l'état du patient et avait placé sous les yeux des fidèles de son temps une scène tout à fait invraisemblable. Wohlgemuth cependant était-il bien aussi coupable qu'on aimait à le raconter ? En tout ceci n'avait-il pas agi avec préméditation, et avant de se prononcer contre lui, n'était-il pas raisonnable de faire quelques recherches sur le sens caché du sujet qu'il avait peint ? Ne fallait-il pas, d'ailleurs, interroger ce saint armé d'un bourdon, debout dans un angle du tableau ? Évidemment, nous devions assister à une scène miraculeuse, empruntée à la légende du grand patron des voyageurs. Ce point une fois établi, il ne restait plus qu'à ouvrir le *Miroir historial* de Vincent de Beauvais (1), au chapitre consacré à la relation des miracles de saint Jacques, d'après une compilation attribué au pape français, Calixte II. Nous y lisons en effet :

« L'an du Seigneur 1090, quelques Allemands se ren-

(1) *Speculum historiale*. Tom. IV, lib. XXVII, cap. 30.

dant en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, reçurent à Toulouse l'hospitalité chez *un certain bourgeois* (*a quodam burgense*), qui, après les avoir enivrés, profita de leur sommeil pour cacher un vase d'argent dans une de leurs valises. Ignorants du méfait, nos pèlerins dès le lendemain, de bonne heure, se mirent en route, et ne furent pas peu surpris de voir leur hôte de la veille se mettre à leur poursuite et les traiter de voleurs. Des explications furent échangées, après quoi, eux-mêmes les premiers, ils sollicitèrent un châtiment pour celui d'entre eux qui serait trouvé nanti de l'objet perdu. Recherches faites la coupe fut retrouvée dans la valise commune d'un père et de son fils. Aussitôt conduits devant le juge, les présumés coupables, à l'audition de la sentence qui condamnait l'un d'eux à être pendu, engagèrent une généreuse lutte, dans le but d'épargner réciproquement les jours l'un de l'autre; enfin le fils l'emporta, et le père désolé continua son chemin. Au bout de trente-six jours, son pieux voyage accompli, le malheureux vieillard reparut sur le lieu de l'exécution, et tout en larmes se présenta au pied du gibet. Quelle ne fut pas sa surprise d'entendre son fils, dont les traits juvéniles n'étaient nullement altérés, lui adresser la parole en ces termes : « Ne pleurez-pas, mon père, mais réjouissez-« vous, car jamais je n'ai été aussi heureux. Depuis votre « départ la main de saint Jacques me soutient et ne cesse « de me fortifier par une douceur céleste. » Courir à la ville fut pour notre pèlerin l'affaire d'un instant; à son récit le peuple sort des murs en foule et s'empresse de détacher la jeune victime pour pendre à sa place l'hôte scélérat. »

Voyez-vous maintenant le danger de condamner les gens avant de les avoir écoutés? Le peintre n'a fait que

se conformer à la tradition, et au lieu des reproches singuliers qui lui ont été bien indûment adressés, il mérite, au contraire, les louanges de tous.

Au reste, il faut bien le dire, le sujet en question n'était pas aussi inconnu qu'on a voulu le supposer, et plus d'un archéologue en eût saisi, sur-le-champ, tous les moindres détails. L'église Saint-Georges de Schlestadt, en Alsace, celle de Roye, en Picardie, celle de Triel, aux environs de Paris, celle de Saint-Vincent de Rouen, en Normandie, celle de Semur en Bourgogne, et j'en passe un grand nombre, ont, depuis longtemps, par leurs peintures murales, leurs sculptures ou leurs vitraux, rendue familière à tous les voyageurs intelligents la curieuse légende que nous venons de rapporter. Les membres de la Société française d'Archéologie, enfin, qui ont assisté l'an passé au congrès de Vendôme, ont pu remarquer dans l'élégante bibliothèque de cette charmante ville, un fragment de vitrail de la Renaissance, provenant, dit-on, de l'abbaye de Fontevrault, sur lequel on voyait, retracé en vives couleurs, le miracle opéré à Toulouse, vers la fin du XI[e] siècle, en faveur des pèlerins allemands.

Mais il est temps, croyons-nous, de dire adieu à la peinture, que nous n'avons ici jamais voulu étudier complétement. Notre seule ambition était d'affirmer les droits de l'archéologie sur tout le domaine du passé, de montrer la nécessité pour l'art d'accepter une alliance qui lui est indispensable, de réfuter certains préjugés mesquins, d'éclairer le public sur la voie funeste dans laquelle on l'engage, qui ne tend à rien moins qu'à laisser l'ignorance se couronner par ses propres mains. La même personne ne saurait être juge et partie, c'est un principe de droit, et la nature humaine est trop faible pour lui demander, dans les circonstances délicates, un complet

désintéressement, ni une trop grande abnégation. En dehors de toute autre considération, cet argument a bien sa valeur et, d'ailleurs, l'expérience est là pour montrer combien les *gens du métier* accumulent de petitesses dans leurs appréciations. Également, il est parfaitement reconnu, et toutes nos grandes villes se sont depuis longtemps rangées à cette opinion, que toutes nos richesses artistiques ne sauraient sans préjudice être placées sous la surveillance d'un ancien rapin, qui profite le plus souvent de sa position pour écouler des œuvres douteuses et expérimenter des procédés compromettants.

De même que pour la peinture, en dehors de certaines considérations générales, nous nous sommes borné à mettre en relief un point particulier, à éclaircir un doute, à raconter une anecdote propre à fixer l'attention et à demeurer gravée dans les esprits, dans toutes les autres matières soumises à nos recherches et à nos investigations, nous ne nous laisserons pas entraîner à passer toutes choses en revue, mais, limitant notre cadre à un petit nombre d'objets plus spécialement remarquables, curieux ou intéressants, nous nous efforcerons de satisfaire aux désirs du lecteur bienveillant qui attend autre chose de nous que d'inutiles redites sur des sujets vulgairement connus.

Tout d'abord, nous parlerons d'un vase en terre noire lustrée, sans nul ornement, si ce n'est un léger filet un peu au-dessous de son orifice et qui, par sa forme singulière, n'a point jusqu'ici d'analogue dans aucune collection, aucun musée. Ses différentes dimensions méritent d'être relevées, et sont réparties ainsi qu'il suit : hauteur $0^{m}211$; ouverture $0^{m}058$; jambe $0^{m}047$; base $0^{m}125$; grand diamètre $0^{m}183$. Il fut découvert, il y a quelques années, avec plusieurs autres petits objets gallo-romains,

en creusant un puits (1), dans l'épaisse couche d'alluvions qui sépare, sur toute l'étendue de la ville de Tours, le



0 25 pour m

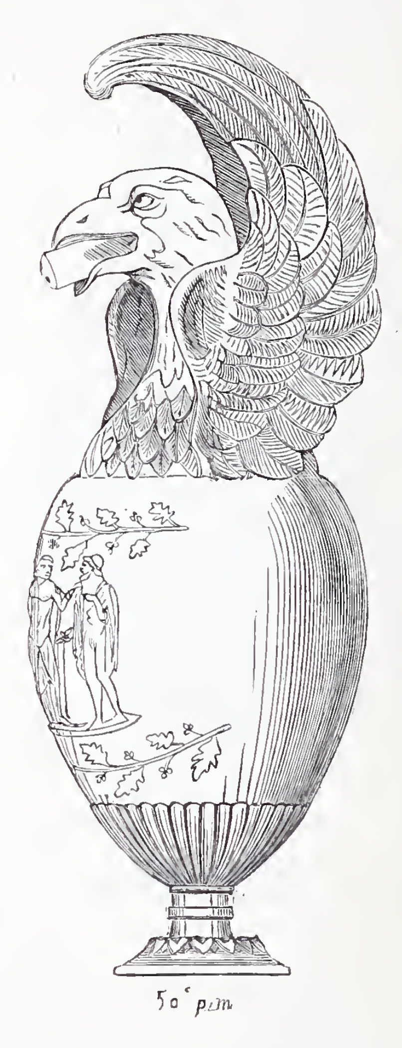
terrain détritique du banc de craie tuffeau. Cette trou-

(1) Au n° 41, rue de la Scellerie.

vaille, portée aussitôt à la connaissance de M. Riocreux, émut le savant directeur de Sèvres, qui, dans une lettre adressée à M. Charles Avisseau, témoigna de toute sa surprise et de tout son étonnement. Dans sa longue carrière, disait-il, il n'avait jamais rencontré un vase à libation, — tel est, paraît-il, le mot consacré, — qui lui rappelât le modèle placé sous ses yeux, et il se croyait en droit d'affirmer, —qui mieux que lui pouvait être renseigné sur ce point, — que ce précieux spécimen de l'art de terre chez les anciens, si le galbe n'en était pas complétement inconnu, puisqu'il avait été révélé par des bas-reliefs, constituait cependant une exception remarquable et demeurait dans un isolement magnifique au milieu des abondantes richesses accumulées autour de nous par des fouilles heureuses ou le hasard bienfaisant.

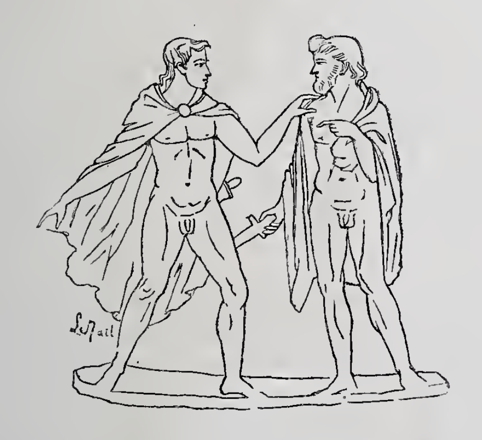
Ce que nous venons de dire du vase appartenant à M. Trougnou, nous pourrions le répéter au sujet du superbe *guttus* en argent, exposé par M. Boulay de la Meurthe. Son apparition a quelque peu troublé les esprits, et l'attention de tous se portait sur un col d'aigle, à demi ombragé par deux ailes relevées en forme de dais, et fièrement campé au-dessus d'un récipient oviforme, orné d'un élégant bas-relief. Ce dernier, très-simple de composition, nous semble emprunté à l'antiquité grecque, et nous serions très-disposé à reconnaître ici Ulysse, coiffé du *pilos,* tirant de dessous son manteau l'épée qui doit faire bondir le cœur d'Achille. La scène, nous le savons bien, n'est pas tout à fait conforme à la tradition, qui nous représente le futur héros d'Homère surpris sous un déguisement de femme par le roi d'Ithaque, dont l'esprit astucieux avait mêlé des armes aux bijoux étalés sous les yeux des filles de Lycomède. Mais, il faut tenir compte de l'espace abandonné à l'artiste, de la nécessité où il se

trouvait de resserrer son sujet. Or, dans cet état de choses,



pouvait-il mieux faire que de grouper les deux principaux

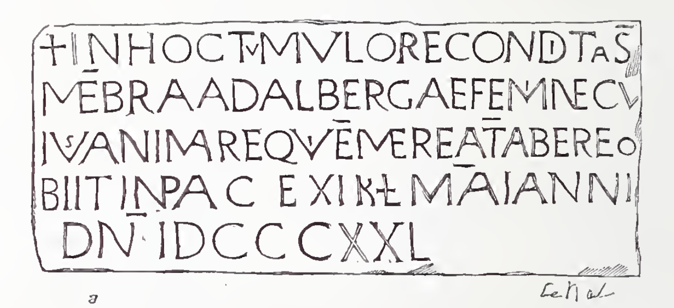
personnages en un vivant tableau, montrer les résultats d'une ruse habilement combinée et nous faire assister au dénouement d'un stratagème en tous points triomphant. Le mouvement d'Achille qui rejette sa chlamyde en arrière



et s'élance vers le voyageur inconnu qui lui a révélé sa valeur, est parfaitement naturel. Arrière désormais les douceurs du gynécée, le héros est rendu subitement à lui-même, il ne demande plus qu'à partir, lutter, combattre et, s'il le faut, subir le malheureux sort jadis prédit à Thétis, sa mère. A la vue de cette bouillante ardeur, tout autre qu'Ulysse ne saurait modérer sa joie, mais le roi d'Ithaque est passé maître en dissimulation, et nous assistons aux observations qu'il présente, nous devinons les objections qu'il soulève, de façon sans doute qu'elles soient résolues au gré de ses désirs.

En dehors de cette pièce d'orfèvrerie, dont tout le prix ne saurait échapper à personne, l'antiquité romaine ne nous offre absolument rien qui soit digne d'intérêt. Il nous faut donc passer sans transition à l'époque carlovin-

gienne et procéder à l'étude d'une belle et curieuse inscription, retrouvée, il y a peu d'années, dans les décombres de la célèbre basilique de Saint-Martin et transportée par nos soins au musée archéologique de Tours. Gravée sur pierre, en lettres romaines incrustées de plomb, la lecture en est très-facile, et nous ne nous expliquons pas comment M. de Guilhermy, qui le premier l'a publiée tout récemment (1), a pu omettre un mot tout entier à la première ligne, et, faute plus importante, rajeunir de cent ans un monument à date certaine et parfaitement déterminée. Nous ne sommes point en présence, en effet, d'une œuvre du xe siècle, mais bien du IXe, ainsi que le démontre



a

péremptoirement notre dessin, exécuté avec un soin minutieux. Le 21 avril de l'année 830 vit décéder la femme, sans doute illustre en son temps, dont il est ici question, et si les différentes circonstances de sa vie nous sont complétement inconnues, au moins sommes-nous fixé sur l'époque de sa mort. Ne pourrions-nous pas même soulever un coin du voile qui enveloppe cette contemporaine de Charlemagne et de Louis le Débonnaire et suppléer

(1) *Revue des sociétés savantes,* etc. v^e série, tome 4, p. 225.

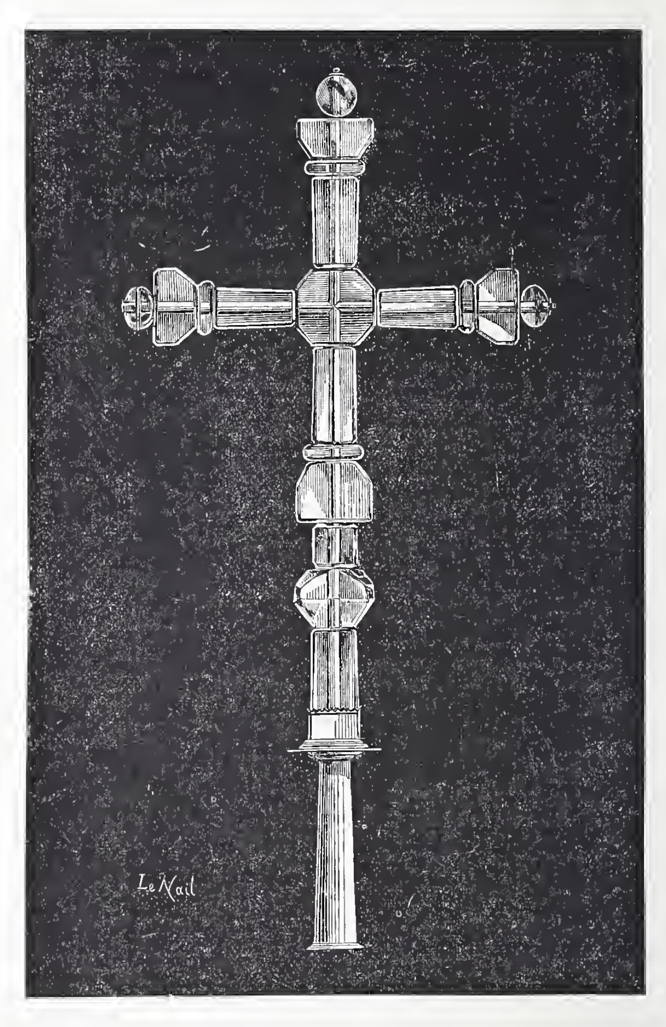
par l'analogie aux documents qui font défaut ? Les formes germaniques du nom d'Adalberge ne nous mettraient-elles pas sur la voie d'une solution probable, et n'est-ce pas le moment de se rappeler que l'impératrice Luitgarde, au dire d'Eginhard, subitement enlevée dans la ville de Tours par la maladie, au retour d'un voyage en Neustrie, voulut être enterrée dans la basilique élevée par saint Perpet au grand Thaumaturge des Gaules? Aussitôt les funérailles terminées, Charlemagne reprit le chemin d'Aix-la-Chapelle; mais rien n'empêche de supposer qu'une des femmes de la défunte, une de ses suivantes les plus chères, ne soit demeurée sur les bords de la Loire et, dans la suite, n'ait sollicité d'être inhumée au même lieu que sa maîtresse, près des dépouilles vénérées, durant trente ans (2) gardées avec un soin jaloux. Quoi qu'il en soit, en ne tenant aucun compte des enclaves ni des ligatures, ou plutôt en résolvant les difficultés insignifiantes présentées par ces abréviations, nous nous croyons autorisé à lire :

IN HOC TUMULO RECONDITA SUNT
MEMBRA ADALBERGAE FEMINE CU
JUS ANIMA REQUIEM MEREAT ABERE O
BIIT IN PACE XI KL MAII ANNI
DOMINI DCCCXXL.

Tout à côté de l'inscription que nous venons d'étudier, devrait figurer, suivant une opinion publiquement émise, une très-curieuse croix en cristal de roche, tirée du cabinet de M. Oscar Lesèble. Ses formes éminemment caractéristiques rappelleraient, paraît-il, certains ornements de l'église

(1) Luitgarde mourut le 4 mai de l'an 800.

de Cravant et ne laisseraient aucun doute sur son origine



carlovingienne. Cependant, le dirons-nous, cet argument, quelque grande que soit l'autorité de celui qui l'invoque,

ne nous paraît pas entièrement décisif. Le quartz hyalin ne se traite pas comme une matière facilement malléable, et les plans de clivage sont, pour ainsi dire, imposés fatalement au lapidaire. A une époque surtout où les procédés de la taille étaient peu avancés, les mêmes formes se reproduisaient presque toujours. Aussi, ne saurait-on s'appuyer avec certitude sur une analogie momentanée, sur une rencontre fortuite, nullement capable de servir de base à un système, de fournir les premières données d'une classification. D'ailleurs, un fait isolé ne peut, dans les sciences, constituer une loi, et, pour enlever toutes les convictions, il faudrait démontrer par une suite d'exemples que le cristal de roche, bien loin de demeurer rebelle à tout changement profond, et immobile dans des formes indiquées par sa propre nature, a successivement subi les influences les plus diverses et suivi dans sa marche progressive le développement des arts. S'ensuit-il, néanmoins, que nous ne puissions pas assigner approximativement une date à la croix en question ? Assurément non, et nous avons pour nous fixer de précieux indices qu'il serait fort mal à nous de négliger sciemment.

En parlant ainsi, nous faisons allusion, peut-être l'a-t-on déjà deviné, à une sévère représentation du Christ, clairement apparente sur la tige de métal destinée à maintenir les diverses pièces de la croix. L'Homme-Dieu est figuré la tête entièrement nue, détail qui ne manque pas de prix, puisque nous savons qu'aux xe et xie siècles, les artistes, quels qu'ils fussent, peintres ou sculpteurs, ceignaient uniformément d'une couronne royale le front du crucifié. Quant à la torsade d'épines qui a persisté jusqu'à nos jours, son apparition ne remonte pas au delà du règne de saint Louis, au delà de l'acquisition faite par ce prince des insignes reliques aujourd'hui déposées à

Notre-Dame, de celle surtout qui avait plus particulièrement servi à bafouer le Sauveur du monde en lui donnant les marques d'une dérisoire souveraineté. D'autre part, nous retrouvons ici le court jupon à petits plis qui a provoqué les réflexions suivantes de Didron, réflexions importantes à tous les points de vue et produites par un homme dont la compétence en cette matière ne saurait être sujette à discussion : « Dans les temps primitifs, dit-il (1), la « croix se montre seule sans le divin crucifié. Si vers le « VIe siècle on parle d'un crucifix exécuté à Narbonne, ce « fait paraît étrange et est signalé pour sa nouveauté. Au « Xe siècle, quelques crucifix apparaissent çà et là, mais « le crucifié s'y montre avec une physionomie douce et « bienveillante ; il est d'ailleurs vêtu d'une longue robe « à manches, laquelle ne laisse voir le nu qu'aux extré- « mités des bras et des jambes. Aux XIe et XIIe siècles la « robe s'écourte, les manches disparaissent et déjà la « poitrine est découverte quelquefois. Au XIIIe siècle, la « tunique est aussi courte que possible ; au XIVe, ce n'est « plus qu'un morceau d'étoffe ou même de toile qu'on « roule autour des reins, et c'est ainsi que, jusqu'à nos « jours, Jésus en croix a constamment été représenté. »

Que conclure de tout cela, sinon que la peinture en question a été exécutée dans le courant du XIIe siècle ; et certes, la main sortant d'un nuage qui se voit au-dessus de la tête du Christ, où elle symbolise l'assistance de Dieu, ne viendrait en aucune façon infirmer notre dire. Tout au contraire, elle serait plutôt faite pour lui donner plus de poids, car s'il est reconnu que ce signe iconographique s'est montré dès l'époque carlovingienne, ainsi qu'on peut le voir dans la belle et savante étude du Père Cahier sur

(1) *Histoire de Dieu*, p. 241.

le *Crucifix de Lothaire* (1), il n'est pas moins certain que sa présence se maintint jusqu'aux temps dont nous parlons.

Maintenant, devons-nous appliquer à l'ensemble ce que nous avons dit d'un détail prépondérant ? Les divers morceaux de cristal de roche dont se compose la croix sont-ils contemporains de la monture qui leur sert de soutien ? A notre avis il ne saurait y avoir de doute à cet égard; et, en raisonnant de la sorte, nous suivons un système logique, nous marchons du connu à l'inconnu, nous construisons sur une base solide que l'on peut attaquer mais non renverser complétement. Pour nous combattre, au reste, pour ruiner tous nos arguments, il faudrait préalablement démontrer que les formes données au quartz hyalin, toutes les fois qu'il a été employé à titre d'ornement quelconque, ont varié suivant les siècles ; thèse difficile, croyons-nous, qui pourra cependant tenter quelque érudit et donner lieu à d'intéressantes recherches, auxquelles par avance nous applaudissons de grand cœur.

(*A suivre.*)

(1) *Mélanges d'archéologie,* tome I.

MÉLANGES

NOTE
SUR L'INTRODUCTION DU BRONZE DANS L'OUEST DE L'EUROPE

RÉPONSE DE M. DE CESSAC

Le *Bulletin monumental* a publié dans son dernier numéro un article de M. de Cessac sur *le Bronze dans l'ouest de l'Europe aux temps préhistoriques*. Je rends hommage au soin avec lequel notre savant confrère a recueilli les faits disséminés dans les livres et journaux. Il est très au courant de la littérature de la question, comme on dit à l'étranger ; mais j'ai le regret de ne pouvoir partager ses conclusions, et sans vouloir aborder ici tous les détails d'une discussion complète, je me permettrai de dire en quelques mots quel est mon sentiment.

Le travail de M. de Cessac établit jusqu'à l'évidence que le cuivre a été exploité anciennement en Gaule, en Espagne, etc., qu'il en est de même de l'étain dont les mines sont nombreuses en Europe ; mais il ne prouve pas que les habitants de l'âge de pierre aient *inventé* le bronze ! En effet, M. de Cessac soutient que ces populations de pasteurs et d'agriculteurs qui envahirent notre pays après la disparition du renne, c'est-à-dire au commencement de l'époque géologique moderne, après avoir connu en Orient l'industrie des métaux, se virent, par la perte de

leur matériel métallique, forcées de revenir à l'usage exclusif de la pierre en arrivant en Occident; mais c'est là, on pourrait le dire, *une hypothèse absolument gratuite.* Nous ne savons pas encore d'où sont venus les hommes de l'âge de la pierre polie, si c'est du sud ou de l'est! Nous avons des motifs pour admettre au milieu de ces peuplades diverses au moins une race distincte, celle des dolmens.

M. de Cessac reconnaît que sa nouvelle manière d'envisager les trois âges primitifs de l'humanité en Europe a besoin d'être appuyée de preuves sérieuses, et il va précisément en demander une aux dolmens, ces monuments si mystérieux. Plusieurs opinions sont en présence : l'une fait venir de l'Asie le peuple des dolmens et veut qu'il soit passé en Afrique après avoir traversé l'Europe; l'autre soutient exactement le contraire; et comme les dolmens du midi de la France renferment assez souvent des objets en métal, tandis que ceux du nord sont exclusivement de l'âge de la pierre, il en résulterait que le peuple dont ils gardent les dépouilles est devenu moins civilisé à mesure qu'il s'éloignait de l'Afrique. Je ne vois pas ce que cette hypothèse, qui séduit M. de Cessac, apporte de preuves à sa théorie. Ah! si les fouilles avaient montré le contraire de ce qui est, c'est-à-dire du métal dans les dolmens du nord de l'Europe et la pierre seulement dans ceux de l'ouest et du sud, et s'il était prouvé que le chemin s'est fait de l'Asie en Europe, nous aurions alors un exemple favorable à M. de Cessac, d'un peuple plus civilisé à son point de départ qu'à son point d'arrivée; mais, je le redis, c'est ce qui n'est pas!

Un peu plus loin, M. de Cessac parle des reliques de l'Orient que ces hommes devenus sauvages en Occident plaçaient dans leurs tombeaux. Ces souvenirs du pays

d'origine, ce ne sont pas des objets en métal, ce sont des haches et objets de parures en pierre. Mais alors ces hommes dans leur pays d'origine en étaient encore à l'âge de pierre et non en plein âge de bronze et même de fer.

Plus loin encore, M. de Cessac demande « que l'on « recherche dans les objets de bronze ou de fer qui nous « restent ceux qui proviennent d'Orient. Les plus purs « de forme sont ceux qu'apportèrent avec eux les premiers « habitants de notre sol. Les premiers objets qu'ils fabri- « quèrent dans leur nouvelle patrie durent rappeler ce « même type et ces mêmes formes. »

A cela je répondrai que les objets en bronze des dolmens du midi de la France et des grottes de la fin de l'âge de la pierre polie sont simplement des copies des perles et pendeloques en pierre et non de belles armes et bijoux; ensuite que M. de Cessac semble oublier les cités lacustres où se trouvent en abondance les preuves contraires à son idée. En effet, il y a des palafittes de l'âge de pierre qui renferment des milliers et des milliers d'objets de cette époque et pas un seul souvenir d'une civilisation plus haute, pas une seule de ces reliques en métal qu'auraient apportées les populations. Aux cités de l'âge de pierre succèdent, avec plus ou moins de transition, celles de l'âge du bronze; puis viennent celles de l'âge du fer, chaque série avec son cachet particulier, et, ceci est plus grave, chaque époque en Europe a ses sépultures très-différentes.

Encore un fait contraire à l'hypothèse que je ne puis admettre : je crois qu'il y avait des relations entre les peuples très-éloignés, même à l'âge de pierre; témoins la présence de l'ambre, de coquilles vivantes ou fossiles, de silex variés dans des stations très-éloignées du gisement de ces divers objets. Pendant que les populations de

cette époque en Europe ignorent absolument le parti que l'on peut tirer du cuivre fondu, de l'alliage du cuivre et de l'étain, du traitement des minerais de fer, ailleurs, sans doute en Orient, se font successivement ces grandes découvertes. L'humanité n'est pas passée sans transition de l'âge de la pierre à l'âge du bronze. Un jour on trouvera les pays où longtemps fut utilisé le cuivre pur, d'une exploitation si facile ; l'étain fut découvert à son tour et nous saurons peut-être sur quel point les hommes eurent de si bonne heure l'idée excellente de faire du bronze et de ne plus faire que du bronze. Ce qui est positif, c'est que dans notre Europe les moules d'objets en bronze sont nombreux, les mines sont aussi exploitées, comme le dit M. de Cessac, mais en outre on reconnaît le résultat d'influences extérieures considérables et souvent la démonstration de l'existence de centres d'approvisionnement.

Le fer se montre à son tour comme un métal précieux ; il forme la matière des parures, il est incrusté dans les beaux bracelets de bronze, ou il devient la lame des épées tandis que la poignée reste différente. Faut-il ne pas mentionner ici les découvertes relativement nombreuses de ces derniers temps, ces gisements d'antiquités *étrusques* disséminés jusque dans la Scandinavie à travers l'Europe centrale et notre pays lui-même ; et voilà, à l'aurore de l'âge du fer, l'Italie circumpadane d'où part un grand courant commercial et civilisateur qui se répand sur l'Europe occidentale. Nous sommes loin de la théorie proposée par M. de Cessac cherchant à retrouver, parmi les beaux objets de bronze et de fer qui nous restent, ceux qui auraient été apportés d'Orient.

Un instant j'ai cru que le savant archéologue hésitait à croire que l'Orient eût été, comme l'Europe, occupé à l'origine par des populations sauvages. Mais plusieurs pas-

sages de sa dissertation me prouvent que telle n'est pas sa pensée ; il connaît aussi bien que personne les nombreuses découvertes de l'âge de la pierre taillée et polie, quaternaire et relativement moderne, effectués dans l'Asie entière depuis l'Egypte jusque dans l'Inde et le Japon. En réalité nous ne sommes en désaccord que sur quelques points de l'histoire préhistorique de l'homme.

En résumé, je n'admets pas sans preuves que la civilisation ait jamais reculé de l'âge du fer à l'âge de la pierre polie, comme le dit M. de Cessac ; je ne crois pas que les populations de l'âge de la pierre polie aient, dans l'Europe, fabriqué le bronze sans avoir appris d'autres peuples plus favorisés cette savante industrie ; mais je ne pense pas aussi que, dans l'état actuel de la science, on puisse démêler d'abord le sens des diverses migrations humaines, ensuite le point de départ, la cause des diverses modifications essentielles de leur industrie.

E. CARTHAILLAC.

FOUILLES A FEURS

(LOIRE)

La mosaïque dont l'existence avait été constatée à Feurs, sur le parcours du boulevard récemment créé entre cette ville et la gare du chemin de fer, a été mise à découvert, dans le courant d'octobre 1872, grâce à une allocation de la Société française d'Archéologie. Elle n'était point entière; une des extrémités et le mur correspondant avaient

disparu et, en outre, une importante lacune se remarquait dans la partie centrale. Toutefois, ce qui restait ne mesurait pas moins de 12 mètres carrés ; et, vu la régularité parfaite du dessin, l'ornementation entière pouvait être restituée avec certitude, la longueur totale restant seule inconnue. La largeur était de 5 mètres 30.

Le dessin ci-joint donne une idée fidèle de cette mosaïque. Le motif principal consiste en polygones étoilés de seize côtés, déterminés par la combinaison de deux systèmes de carrés de grandeur inégale, les côtés des uns étant parallèles aux diagonales des autres. Les grands carrés sont eux-mêmes échiquetés en sautoir avec un petit carré brochant sur le tout. Tout ce dessin ressort en blanc sur fond noir. La largeur des filets noirs a les deux tiers de celle des filets blancs. Une bordure, large d'environ cinquante centimètres, sert d'encadrement général; elle se compose d'une belle torsade, nuancée de rouge brique et de blanc, comprise entre deux filets blancs, d'une frise noire, et d'une seconde frise blanche extérieure.

Il n'existait pas de sujet central; mais les motifs du fond se répétaient uniformément sur toute l'étendue du pavé.

Cette mosaïque, d'une finesse remarquable, était exécutée en cubes de très-petites dimensions : six à sept millimètres de côté seulement. Elle était établie sur un lit de béton de quelques pouces d'épaisseur, mêlé de cailloux roulés. Ce béton reposait à son tour directement sur la terre végétale. Néanmoins l'aire de la mosaïque n'avait subi, dans la partie conservée, aucun dénivellement sensible.

Au moment où elle a été exhumée, la mosaïque était recouverte de cinquante-cinq centimètres de terre; mais il paraît que, lors de l'ouverture du boulevard, le sol a été notablement abaissé sur ce point.

La base encore subsistante d'un mur limitait la mosaïque du côté nord. Au sud, on a trouvé l'emplacement d'un autre mur, épais de cinquante-six centimètres environ, et au delà, l'aire en *opus signinum* d'un autre appartement.

Conformément aux intentions de M. le Directeur de la Société française d'Archéologie, on a essayé d'enlever la partie la mieux conservée de cette mosaïque, pour la transporter à la mairie, où un emplacement était tout préparé pour la recevoir. La régularité du dessin donnait l'espoir de reconstituer à l'aide de cette partie un ensemble réduit, comprenant quatre ou neuf des grands carreaux entourés de leur cadre. Mais ici commence l'histoire de nos mécomptes.

Sur l'indication de M. Martin d'Aussigny, conservateur des musées de Lyon, un ouvrier très-expert dans l'art de relever les mosaïques antiques avait été appelé. Il allait se mettre à l'œuvre, quand une pluie torrentielle vint s'opposer à l'opération du cartonnage. Cette pluie n'était que le préliminaire de celles qui, pendant un mois, ont désolé nos contrées et causé, dans certaines parties de la France, de si graves désastres. Le temps ayant paru se remettre au beau, le travail a été repris et suspendu de nouveau par le retour de la pluie. Bien qu'abritée par une bâche, la mosaïque a tellement souffert de cette humidité excessive et persistante, qu'au moment où la pluie a enfin cessé de tomber, le béton, ramolli sous l'influence de l'air et de l'eau, ne retenait plus suffisamment les cubes ; ce qui n'a permis d'enlever de la mosaïque que des fragments insignifiants. On a du moins tâché d'en conserver le souvenir par le dessin, et par des mesures exactes qui ont été reportées sur le plan d'alignement de la ville.

Une découverte intéressante nous a consolés un peu de

cet insuccès. Tout près de la mosaïque, la pioche d'un ouvrier a amené au jour une statuette en bronze doré de la Victoire. La déesse porte un diadème : elle est vêtue d'une robe longue et d'une tunique sans manches, dont les plis sont traités avec beaucoup de liberté. Les ailes sont abaissées. Le bras droit, étendu à la hauteur de l'œil, tient une large couronne ; la main gauche supporte une belle et longue palme. Les pieds manquent, et pour les retrouver, on a inutilement tamisé la terre fraîchement remuée. Mais le mouvement des jambes est accusé avec tant de franchise, qu'il serait aisé de restituer les extrémités. Le bout de l'aile gauche est aussi cassé, et la tige de la palme faussée. La hauteur totale, lorsque la figure était entière, devait être d'environ vingt centimètres.

Bien que cette statuette soit exécutée en ronde bosse, il est évident qu'elle était destinée à être fixée en applique. Cela résulte de l'existence d'un tenon saillant au bas de l'aile droite. D'autres traces de scellement existent par derrière à la hauteur des épaules.

Quelques parties, notamment la main droite, sont empâtées dans une gangue terreuse, dont, avec de l'adresse et de la patience, on viendrait sans doute à bout de les débarrasser.

Ce morceau, comme on peut en juger par notre croquis, est d'une bonne époque. C'est probablement une réduction d'un excellent original. On peut trouver le modelé du buste insuffisant et le bras gauche mal attaché à l'épaule. Peut-être le mouvement de ce bras a-t-il été un peu altéré par la compression dont a souffert la palme.

A l'exception de quelques clous de fer, tordus et fort rouillés, il n'a pas été trouvé d'autre objet dans l'espace assez restreint sur lequel ont porté les fouilles. Il est bien probable néanmoins que d'autres choses curieuses se

retrouveraient sur l'emplacement de cette somptueuse habitation. Des fouilles plus étendues seraient faciles et peu coûteuses, puisque le sol antique est à peu de profondeur, que l'on opèrerait sur la voie publique, et que de simples terrassiers un peu intelligents pourraient y être employés. Avec une somme relativement minime, une grande surface de terrain pourrait donc être explorée à fond. L'ancienne capitale des Segusiaves, aujourd'hui descendue à l'humble condition de chef-lieu de canton, a vu plusieurs fois (1) des objets précieux pour l'art et pour l'histoire sortir de fouilles pratiquées dans son enceinte. Beaucoup de ces richesses ont été dispersées, faute d'un musée local, musée dont le savant abbé Roux réclamait avec instance la création, il y a déjà plus de vingt ans. Si les fouilles pratiquées au nom de la Société française d'Archéologie pouvaient contribuer à fournir le noyau d'une collection publique, il y a lieu de croire que ce musée naissant ne tarderait pas à s'enrichir par les dons des particuliers. Les objets dont le hasard amènerait la découverte y auraient leur place marquée d'avance, et, conservés dans leur lieu d'origine, ils présenteraient par leur réunion un intérêt spécial que n'offrent point d'ordinaire des pièces rassemblées un peu de toutes parts, dans la collection éphémère d'un amateur.

V. Durand.

LES ÉGLISES DU HAUT LANGUEDOC

Dans l'excellent mémoire que nous allons analyser notre collègue, M. Tholin, s'est proposé d'étudier les

(1) *Recherches sur le Forum Seguniavorum*, 1851, p. 100.

Mosaïque de Feurs. ($\frac{1}{25}$)



Statuette de la Victoire trouvée à Feurs.

caractères principaux des églises ogivales du Haut-Languedoc. Ce qui frappe tout d'abord le savant archéologue, c'est l'adoption systématique du plan à nef unique.

« Quelques-unes des différences capitales qui existent entre les églises du midi et celles du Nord n'ont pas échappé aux archéologues, dit M. Tholin ; mais personne que je sache n'a traité la question d'origine du plan des églises à une nef, ni indiqué les motifs de la préférence que lui ont accordée les architectes méridionaux. » Ce motif résulte de l'emploi de la brique comme élément principal de construction.

La brique, qui avait pu se prêter sans difficulté aucune à l'édification des piliers massifs et des voûtes de l'époque romane, devenait en quelque sorte incompatible avec les combinaisons et l'ornementation des nefs multiples du style ogival. Comment, en effet, avec de semblables matériaux, établir ces faisceaux de fines colonnes qui, à partir du XIII[e] siècle, servent de support aux voûtes et en indiquent dès leur base les nombreuses divisions ? Le problème était insoluble, on peut le dire. « En employant la pierre dans de grandes proportions pour les parties principales, concurremment avec la brique pour les remplissages, on avait pu, dès le XII[e] siècle, à Toulouse, produire un chef-d'œuvre, l'église Saint-Sernin. Pendant la période gothique on recula sans doute devant les prix élevés des matériaux qui, seuls, auraient permis de construire à la mode de l'Ile-de-France. Tout en applaudissant aux grandes données des écoles septentrionales, on se contenta de tirer des ressources locales le meilleur parti possible. » On adopta le plan à nef unique, qui offrait le double avantage de satisfaire aux nécessités économiques, en même temps qu'aux exigences du style nouveau.

On était, du reste, préparé à l'avance à la mise en

œuvre de ce système de transaction, par suite de l'influence de l'école byzantine, dont l'effet, dit M. Tholin, s'était fait sentir de Périgueux jusqu'à Toulouse.

Cherchant de son côté d'où avait pu être importé en Languedoc le système dont nous venons de parler, M. Viollet-Leduc en croit trouver l'origine et le point de départ dans les églises de Provence à une seule nef, telles que les cathédrales de Marseille et de Fréjus. M. Viollet-Leduc peut avoir raison dans une certaine mesure. Le plan adopté par les architectes du Languedoc peut avoir été inspiré à la fois par les monuments de la Guienne et par ceux de la Provence ; mais le motif déterminant de l'adoption de ce système est bien, à notre avis, celui que signale M. Tholin, parce qu'il procède, non d'un caprice, mais d'un principe bien plus puissant, la nécessité.

Remontant d'un degré de plus dans l'ordre de filiation architectonique indiquée par M. Viollet-Leduc, et par nous admise dans la mesure restreinte que nous venons de dire, nous demanderons à notre tour si le plan des églises provençales à vaisseau unique n'aurait pas été emprunté aux nombreux temples gallo-romains qui existaient dans cette région, et dont une grande partie avait été convertie en églises chrétiennes ? Cette imitation, cet emprunt ne seraient pas du reste particuliers à la Provence. Le plan des églises de petit appareil en Touraine, à nef unique et à chevet droit, ne semble-t-il pas également emprunté aux temples païens ? C'est une opinion que nous avons émise, il y a longtemps déjà, et que nos observations n'ont fait que confirmer.

Cette digression nous a éloigné pour un instant du mémoire de M. Tholin, nous y revenons sans autre transition.

En renonçant à l'emploi des nefs multiples, les archi-

tectes du Languedoc, pour obtenir un espace équivalent, se virent forcément amenés à augmenter considérablement la largeur du vaisseau. Au XIVe siècle on donnait à la cathédrale d'Albi 17 mètres 70 de largeur dans œuvre. La cathédrale de Perpignan a 18 mètres de largeur ; Saint-Vincent de Carcassonne, 21 mètres. Les voûtes jetées sur des vaisseaux d'une telle dimension ne peuvent plus offrir, on le comprend, une élévation proportionnée à cette largeur. De ce développement exagéré résulta, comme seconde conséquence et comme élément de solidité, la substitution des travées barlongues aux voûtes sur plan carré de l'école byzantine.

L'arc-boutant, ce complément habituel des nefs multiples de l'époque ogivale, devenait inutile et perdait sa raison d'être dans les constructions à nef unique. On se contenta de robustes et épais contre-forts, entre lesquels on établit des chapelles latérales occupant toute la largeur de la travée.

« Il serait fort difficile, dit M. Tholin, alors même que l'on aurait les dates certaines de la construction d'un grand nombre de ces églises, de décider quel en a été le premier type. Combien d'anciennes églises n'existent plus ! Nous n'avons souvent que des copies, où nous croyons voir des originaux. »

« Il y a du moins une grande probabilité que le point de départ est dans le rayon qui s'étend entre Toulouse, Albi, et Montauban, pays où la brique est exclusivement employée. Puis, comme les imitations ne sont pas toujours rationnelles, il est arrivé que, même dans les provinces circonvoisines, où l'on a de belles carrières, ces plans ont été copiés. »

Dans les églises de ce type, l'abside est d'ordinaire à sept pans et entourée de chapelles rayonnantes. On trouve

toutefois des chevets plats à Saint-Nicolas de Toulouse, à l'église de Puy-l'Évêque et à Saint-Nicolas de Cahors. Les églises de Carcassonne ont trois absides, une grande et deux petites, ouvertes à l'orient; disposition commandée en quelque sorte par le large développement de la nef.

Sauf la cathédrale de Perpignan, les églises du Haut-Languedoc n'offrent pas de transept.

« Le plus souvent (on pourrait dire toujours pour les petites églises), le mur latéral de la nef est élevé sur l'extrados des archivoltes des chapelles. » Les fenêtres sont assez étroites; quelquefois on y rencontre des rosaces. Parfois aussi les murs latéraux ne sont percés d'aucune baie, la nef n'est éclairée que par les fenêtres des chapelles.

D'ordinaire les clochers sont établis en avant-corps à l'ouest, de façon à former porche. On en rencontre aussi, mais plus rarement, le long des faces latérales. Comme l'observe fort justement M. Tholin, cette disposition provient de l'impossibilité où l'on se trouvait d'établir une flèche sur le large vaisseau des églises à nef unique.

Le défaut de ces tours en avant-corps, c'est de ne point être à l'échelle des monuments auxquels elles sont associées et de ne point offrir un développement proportionné à la largeur de la façade. « C'est peut-être le plus grand défaut des églises du Languedoc, dit M. Tholin, de se prêter si peu à la construction des tours de clochers et des flèches. »

La première église à une nef construite en briques, dont la date soit connue, est celle de Saint-Jacques de Montauban. Au milieu du XVe siècle, le même plan est encore appliqué à la construction de l'église de Notre-Dame de la Dalbade, à Toulouse. Ce type se perpétua donc, comme on le voit, dans cette région durant une période de trois siècles.

Après avoir indiqué l'influence de la brique sur le plan

et sur les dispositions des membres principaux des églises du Haut-Languedoc, M. Tholin nous fait connaître les modifications de détail qui en sont également résultées.

Les contre-forts offrent quelquefois une série de petits ressauts dans le sens de la hauteur, mais de façon à rester toujours fort larges au sommet. Ils sont rarement couronnés de pinacles. Ces contre-forts, dans l'église des Jacobins de Toulouse, sont reliés entre eux par de fortes arcades, de façon à s'épauler dans le sens longitudinal.

Généralement les briques dans le remplissage des voûtes sont posées de champ. Les arcs qui leur servent de support offrent toujours une coupe rectangulaire, quelle que soit l'époque de leur construction, et les angles sont simplement coupés en biseau. Les doubleaux et les formerets sont larges et méplats. Les jambages des fenêtres offrent des profils complétement semblables. Les meneaux sont en pierre, et ils portent toujours les moulures caractéristiques de l'époque à laquelle ils appartiennent; « ce qui prouve, dit fort justement M. Tholin, que c'est par nécessité seulement qu'on sacrifiait cette décoration dans les parties traitées en briques. »

Les portes offrent quelquefois une série de bandeaux à coupe rectangulaire. Parfois cependant on a reproduit quelques moulures au moyen de briques taillées ou moulées avant la cuisson. Cet expédient toutefois a été rarement employé. Les baies des clochers et des pignons sont généralement en forme de mitres et géminées, et un petit œil-de-bœuf quadrangulaire remplit l'espace qui se trouve entre les deux pointes obtuses des baies et l'archivolte qui les couronne. Les tours en brique sont polygonales; le plus souvent à huit pans. La forme anguleuse est toujours appliquée aux grandes masses comme aux plus petits détails, résultat obligé de la nature des matériaux

employés. Les grandes baies des nefs toutefois sont toujours en tiers-point. « Les briques qui servaient de claveaux, dit M. Tholin, étant d'épaisseur égale à l'intrados et à l'extrados, pour les mieux ajuster, on dut tracer la courbure des cintres d'après de grands rayons. On obtint ainsi des arcs pointus, des baies lancéolées. » Cette recherche est particulièrement sensible dans les grandes églises de Toulouse.

« Pour décorer l'intérieur des nefs des églises en brique, on a dû forcément recourir à la peinture. Il ne pouvait pas être question de laisser à nu le revêtement. Aussi la plupart des églises du Haut-Languedoc étaient peintes dès le moyen âge, et plusieurs nous restent encore comme modèle de décoration. »

On peut, par cette brève analyse, juger de l'importance de l'étude architectonique à laquelle s'est livré M. Tholin, et de la remarquable sagacité avec laquelle il a poursuivi ses savantes déductions. Nous l'engageons vivement à continuer ses intéressantes recherches, dans l'intérêt de la science archéologique, qui est loin, comme il vient de nous le prouver, d'avoir dit son dernier mot sur un grand nombre de questions.

G. de Cougny.

EXTRAIT D'UNE LETTRE

DE M. MARTIN-DAUSSIGNY

INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Monsieur le Directeur,

Vous me dites que M. Bouet a dessiné au musée de Lyon deux pierres tumulaires, qui lui ont paru offrir assez

d'intérêt pour figurer dans le *Bulletin monumental :* l'une représentant un maréchal et l'autre un pénitencier, et vous me demandez une note sur ces deux monuments.

La dalle tumulaire du pénitencier est celle de Ponce de Vaux, *Dominus Poncius de Vallibus,* custode de l'église de Sainte-Croix, église qui touchait à la cathédrale de Lyon. L'inscription qui contourne la pierre tombale porte qu'il mourut en 1307. La voici, du reste, telle qu'elle est tracée en caractères de l'époque.

Hic jacet dnus Poncius de Vallibus custos quondam ecclesiae sanctae Crucis et penitenciarus domini archiepiscopi Lugdunensis qui obiit VII *kal. septembris anno domini* MCCCVII *anima ejus requiescat in pace. Amen.*

Cette inscription constate la double qualité de custode de l'église de Sainte-Croix et celle de pénitencier de l'archevêque de Lyon.

En 1751, une vive discussion s'éleva entre le chapitre de la cathédrale et le clergé de Sainte-Croix. Celui-ci soutenait énergiquement que le droit de discipline ecclésiastique lui appartenait tandis que le chapitre de Saint-Jean se prononçait pour le contraire, et prétendait que ce droit était une prérogative du clergé de la cathédrale.

Paul-Timothée Delaforest et F.-R. Desfrançois, custodes de Sainte-Croix, défendaient énergiquement leurs droits. Pendant le débat, les deux custodes découvrirent parmi les pierres tumulaires de l'église Saint-Irénée, celle de l'un de leurs prédécesseurs, sur laquelle Ponce de Vaux, custode de Sainte-Croix, était représenté donnant la discipline à un ecclésiastique agenouillé devant lui. Joyeux de cette découverte, ils s'emparèrent de ce monument et le firent encastrer dans leur église, comme une preuve de la justice

de leurs prétentions. La vue de ce monument mit fin, en effet, à toute discussion. Mais les deux custodes ne s'en tinrent pas là ; ils firent constater le fait par un officier public, et placèrent au-dessus une inscription que voici :

HUNC IN AEDIBUS SANCTI IRENAEI REPERTUM
PREDECESSORIS SUI TUMULUM
MOX CUM ALIO SIMILI JAM FRACTO PERITURUM
HIC APPONI ET CONSERVARI CURAVERUNT
PAUL TIM. DELAFOREST ET F. R. DESFRANÇOIS
SANCTAE CRUCIS CUSTODES
ECCLESIAE LUGDUNI DISCIPLINAE
MONUMENTUM.
TRANSLATIONIS INSTRUMENTUM SCRIPSIT
M. AUBERNON TABELLIO REGIUS.
9 JUIN 1751.

J'ai retrouvé la pierre de cette nouvelle inscription de 1751, et je me suis empressé de la placer au-dessus de celle de Ponce de Vaux, pour servir d'éclaircissement à l'histoire.

Quant à la tombe du maréchal-ferrant, son existence montre que les classes ouvrières n'étaient pas sans une certaine aisance à cette époque. Elle a dû être faite du vivant même du défunt, car les dates sont demeurées en blanc. Ce détail donne à penser qu'il n'eut point eu de tombe, s'il n'eût pris soin d'y pourvoir lui-même durant sa vie.

HIC·IACET·DNS·PONCIVS·DE·VALLIBVS·CVSTOS·QNDA·ECCE·SCE·CRVCIS·ET·PENNENCIARI9·DNI·ARCHIEPI·LVGD·QI·OBIIT·VII·KAL·SEPTEMBR·ANNO·DNI·M·CCC·VIII·AIA·EIVS·REQVIESCAT·IN·PACE·A M E N·

2 mètres 18c sur 95c

Cy·gist·honeste·hõe·guillẽ de·la·forez·mareschal·leqt·trespassa·le 10ᵉ·de· lã·M·vᶜ·et

Et·aussi·gist·Jehanne sa·feme·laqlle·trespassa·le·10ᵉ·de· lan·M·vᶜ·et·

G F

EXTRAIT D'UNE LETTRE

DE M. DE LAURIÈRE

INSPECTEUR GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Monsieur le Directeur,

Parmi les points les plus intéressants du département de l'Ariége, sous le rapport de l'archéologie monumentale, il en est un que je voudrais plus particulièrement signaler à votre attention : c'est l'ancienne ville épiscopale de Saint-Lizier, autrefois capitale du Conserans, située à deux kilomètres de Saint-Girons.

Saint-Lizier n'est plus aujourd'hui qu'une très-petite ville, entièrement déchue de son ancienne importance. Elle occupe le faîte d'un coteau qui s'élève au-dessus de la rivière torrentueuse du Salat, dont le lit présente, en cet endroit, pendant l'été, plus de rochers bizarrement ravinés que de masse d'eau courante. Le site avec ses encadrements de verdure et de grands arbres, ses bordures de rochers et de petites cascades; l'aspect de la ville dominée par son vaste palais épiscopal, avec mélange de tours et de vieilles maisons ; ses restes de murailles romaines ; son pont du XVe siècle à trois arches inégales ; tout cela constitue un ensemble de l'effet le plus pittoresque et le plus digne d'attirer l'attention du voyageur.

L'ancienne cathédrale, aujourd'hui l'église paroissiale, est un édifice de deux périodes bien distinctes. L'abside est presque entièrement construite avec des débris romains, dont les uns présentent des cannelures, les autres des restes de frises ornées d'enroulements de feuillages d'un vif et gracieux relief. Quelques-uns ont aussi conservé des traces d'inscriptions, mais malheureusement martelées et

illisibles. Cette abside se développe et s'élève sur un plan polygonal à six côtés pour se terminer à sa partie supérieure, sur une hauteur d'environ 1 mètre 50, en forme circulaire. La corniche qui la couronne repose sur un double rang de modillons diversement sculptés, et porte une surélévation relativement beaucoup plus moderne sur laquelle s'appuie l'extrémité de la toiture.

L'intérieur de l'édifice, outre le chœur, se compose d'une nef unique, d'un transept avec absidioles tournées vers l'est ; le tout affectant un plan de croix latine.

Le chœur, avec ses débris romains, peut être antérieur au XIe siècle. Le mur de fond du transept nord contient une partie en petit appareil régulier qui repose sur une large assise de pierres antiques, et pourrait se rapporter à une époque plus reculée que tout le reste de la construction. Les colonnettes qui soutiennent les arcatures et les cintres des trois fenêtres de l'abside sont munies de chapiteaux fouillés en rinceaux et cordons d'un style tout archaïque. Les chapiteaux mal proportionnés des colonnes, qui portent le grand arc du sanctuaire, ornés de deux rangs de feuilles palmées, perlées et trapues, sont empreintes d'un caractère carlovingien et attestent une provenance étrangère. Dans l'absidiole du transept nord on remarque aussi deux chapiteaux couverts d'un réseau de cordons plats, se terminant par des feuilles ou fleurs en forme de fer de lance et rappelant l'ornementation de l'époque mérovingienne.

Les transepts et leurs voûtes en berceau sont du XIIe siècle. La nef actuelle, avec ses voûtes sur nervures croisées, a été reconstruite au XIVe siècle ; toutefois, la partie inférieure des murs, dans lesquels on aperçoit, à l'extérieur, d'anciennes fenêtres étroites et cintrées, est une œuvre du XIIe siècle, et la déviation de l'axe de la nef par

rapport à celui du reste de l'église est une des plus apparentes que l'on puisse voir.

La façade est entièrement cachée par un massif de maisons particulières, et la porte d'entrée, comme dans la plupart des églises de cette région, est sur l'un des côtés; ici elle se trouve au nord et fait partie de la construction du XIV[e] siècle.

Une tour octogone s'élève à sa vraie place hiératique et liturgique, au milieu du transept, en avant du chœur. Elle est en briques, à deux étages ajourés par des fenêtres élancées, à sommets triangulaires portés par des colonnettes, et se termine par une plate-forme couronnée de créneaux. Elle se rattache à cette catégorie de tours et de clochers particuliers à cette région méridionale de la France, dont les types principaux se retrouvent à Saint-Sernin de Toulouse, à la cathédrale de Pamiers et à l'église Saint-Jacques de Montauban.

Telle est l'église de Saint-Lizier prise dans les principaux détails de sa construction ; mais l'état actuel de son intérieur, par suite des réparations vulgaires et des *embellissements* que le pauvre monument, pour ainsi dire livré à lui-même, a dû subir, est bien indigne de sa vénérable antiquité. L'abside et ses colonnes ont été soumises, il y a déjà quelques années, à un enduit de stuc italien, colporté dans le pays par des plâtriers ambulants. Des peintures imitant des marbres impossibles, des intentions de fresques décoratives, ont envahi le sanctuaire, et le badigeon jaune tendre a été prodigué au transept.

Heureusement que tout cela est fort dégradé. Le curé actuel de Saint-Lizier, qui gémit de cet état de choses, rêve une restauration plus digne de son église, et cherche à réaliser les ressources nécessaires pour amener cette restauration. Je ne sais si l'édifice est classé parmi les monu-

ments historiques ; mais, à coup sûr, il aurait besoin d'une surveillance intelligente qui semble lui avoir fait défaut jusqu'à ce jour.

Si la Société française d'Archéologie arrivait à étendre son influence dans ce département, n'y aurait-il pas là, M. le Directeur, un sujet tout digne de sa sollicitude et de son intervention? Saint-Lizier, grâce au chemin de fer, est assez rapproché de Toulouse ; à la fin, ou pendant le cours du Congrès de 1874, si les circonstances le permettaient, une commission de quelques membres ne pourrait-elle pas se rendre sur les lieux pour étudier ce monument et lui donner des marques de l'intérêt de la Société ?

Au sud de l'église s'étend aussi un cloître roman du XIIe siècle fort remarquable, qui avait autrefois deux étages de galeries. Aujourd'hui l'étage inférieur seul existe, et, malgré l'abandon dans lequel se trouve l'édifice, les arcades, les colonnes de marbre de cet étage sont dans un état de conservation presque intacte. Les chapiteaux de pierre sont remarquables par la richesse de leurs sculptures. Plusieurs d'entre eux présentent des formes byzantines dans le vrai sens du mot, rappelant ceux de Saint-Vital de Ravenne, chargés d'un réseau d'enroulements appliqués sur la corbeille sans former courbures et crochets saillants. Les autres, et c'est le plus grand nombre, sont ornés d'animaux symboliques, de personnages et de feuillages.

Sur les murs de l'étage supérieur apparaissent encore des restes de peintures fort anciennes, et la toiture qui le recouvre, misérablement dégradée, attend d'urgents travaux dont M. le curé se préoccupe également.

L'archéologie aurait aussi à étudier à Saint-Lizier les remparts romains de l'ancienne cité, dont une partie très-considérable est encore debout et se trouve flanquée d'une

dizaine de tours, les unes carrées, les autres demi-circulaires.

L'ancien palais épiscopal, bâti de 1655 à 1680, vaste construction composée de corps de logis et de tours demi-circulaires, renferme une chapelle du XIVe siècle, avec restes de l'époque romane, qui partagea pendant un temps le titre de cathédrale avec l'église dédiée à saint Lizier...

M. Morel, membre de la Société française d'Archéologie, a publié une savante notice sur la chapelle de Sabar, près de Tarascon-sur-Ariége. La fondation de cette chapelle, qui forme une petite basilique à trois nefs, est attribuée à Charlemagne. Cette église dépendait d'une abbaye fortifiée. Depuis la publication de la notice de M. Morel (1868), elle est devenue la propriété de religieux, qui lui ont fait subir des restaurations à la suite desquelles elle a perdu son caractère primitif et ses dispositions extérieures. Ainsi la nef centrale s'accusait à l'extérieur, en s'élevant au-dessus des nefs latérales avec sa toiture particulière ; aujourd'hui un seul toit à deux pentes recouvre tout l'édifice ; la façade, surmontée d'un campanile de forme nouvelle, diffère essentiellement de celle que nous fait connaître la notice en question. A l'intérieur, il est impossible de juger de l'état primitif de l'appareil, les murs et les piliers ayant été enduits d'un crépi peint en jaune, sur lequel on a simulé des bandes de briques rouges... Cette église a été de tout temps le but d'un pèlerinage très-fréquenté... Les autres lieux du département que j'ai visités sont : Montjoie près Saint-Girons, Foix, Tarascon, Ussat, Pamiers, Mirepoix, Camon, le château de Lagarde, etc...

Je vous signalerai à Saintes, M. le Directeur, comme objets à visiter, les vases en terre fine et en verre qui ont été trouvés, en 1871, dans une sépulture gallo-romaine, découverte dans le jardin d'un habitant du faubourg de

Saint-Eutrope (M. Joyer, marchand-épicier). Cette découverte a fait grand bruit dans le temps, et M. l'abbé Grazilier, aujourd'hui grand vicaire à la Rochelle, en a rendu compte dans la *Revue archéologique*. Les objets sont toujours entre les mains du propriétaire, qui les montre très-volontiers aux étrangers, et consistent en une collection de vases, ustensiles, flacons, bijoux en verre d'une conservation parfaite et des formes les plus gracieuses, avec ou sans ornements en reliefs. Viennent ensuite une certaine quantité de vases, coupes, soucoupes, etc., en terre d'une grande finesse, noire ou rouge. Tous ces objets, accompagnés de bijoux en pâte de verre et ustensiles de toilette en bronze et en os, se trouvaient à côté d'un squelette de femme, étendu dans une grande auge en pierre recouverte de trois épaisses et larges dalles, le tout enfoui dans la terre.

Cette sépulture est attribuée au commencement du IVe siècle de l'ère chrétienne. Elle ne renfermait aucun signe chrétien. Je ne fais que la rappeler et la signaler à l'attention des amateurs qui passeraient à Saintes, puisqu'elle a été longuement décrite par M. l'abbé Grazilier dans un article de la *Revue archéologique*, article tiré à part et qu'il est facile de se procurer à Saintes et à Paris.

En revenant de Royan, j'ai visité un groupe de monuments très-intéressants, situés à quelques kilomètres les uns des autres, entre Saujon et Saintes. C'est d'abord la magnifique église de l'ancienne abbaye de Sablonceaux. L'église actuelle n'est plus qu'un noble débris de l'ancienne abbatiale. Il ne reste plus qu'une travée de la nef primitive, les transepts, le chœur et la tour élevée sur la chapelle-absidiole du transept sud. Cette nef était voûtée par une série de coupoles byzantines sur pendentifs. De ces coupoles deux seulement ont été conservées, celle qui

se trouve à l'intersection des transepts, et celle qui lui fait suite vers la nef, et en couvre la première travée. On voit encore au dehors les arrachements des pendentifs et la base de la coupole de la seconde travée. Les transepts sont voûtés en demi-berceau, et dans toute cette œuvre, qui est du XIIe siècle, règnent une harmonie et une sévérité de grandes lignes du plus heureux effet. Le chœur a été rétabli vers la fin du XIIIe siècle ainsi que les chapelles des transepts et offre un admirable spécimen du style de cette époque. C'est aussi à cette époque qu'a été élevée, sur la chapelle du transept sud, une belle tour, carrée dans sa partie inférieure, et terminée par un étage octogonal percé d'élégantes fenêtres. Des restes considérables de l'abbaye et de ses dépendances existent encore auprès de l'église et font partie d'une importante propriété particulière.

Dans une paroisse voisine, à Saint-Romain-de-Benêt, se trouve aussi une belle église du XIIe siècle, formée d'un sanctuaire terminé par une élégante abside demi-circulaire, et précédée d'une nef à deux travées qui étaient couvertes par des coupoles sur pendentifs. Aujourd'hui les coupoles se trouvent remplacées par un plafond uni en bois, établi au-dessus des arcs que portent les pendentifs. Ces deux églises, à coupoles, procédant de celles de l'ancienne cathédrale de Saintes et de l'ancienne abbatiale du faubourg des Dames de la même ville, attestent combien ce système de voûtes était en honneur, au XIIe siècle, dans cette partie de l'ouest de la France, et pourraient encore, je crois, étendre les limites que M. de Verneilh lui avait assignées dans son ouvrage sur l'architecture byzantine en France.

A environ un kilomètre de Saint-Romain, se trouve, au milieu d'un champ, la tour romaine dite *Tour de*

Pire-Longe. C'est une sorte de pile carrée, massive, de 6 mètres sur chaque face, construite en blocage d'un appareil peu régulier, noyé dans le ciment, d'une élévation évaluée communément à 27 mètres, et terminée par un cône de six ou sept assises de pierres taillées et ornées de larges imbrications. Est-ce un monument funéraire, un monument commémoratif? Cet édifice ne peut-il pas être rangé dans la même catégorie que la *Pile de Cinq-Mars*, située entre Tours et Saumur ? Ces deux piles n'auraient-elles pas eu une destination analogue ?

Enfin, à une faible distance de là, se trouve le camp romain de Toulon, situé sur une petite éminence couverte de bois. Sa disposition est encore très-apparente. C'est un système de plateaux et de plans légèrement inclinés, entourés de profonds fossés se développant autour d'un autre plateau central de forme elliptique, entouré lui-même d'un fossé plus profond que les autres. Sur ce dernier plateau s'élève une construction rectangulaire de 8m 50 sur 10m 25 à l'intérieur, en petit appareil, restes d'un ancien donjon qui n'avait pas de porte à sa partie inférieure. L'épaisseur des murs est de 2m 40, et leur hauteur actuelle varie de 3 à 4 mètres.

Du reste, ces trois derniers monuments, l'église de Saint-Romain, la tour de *Pire-Longue* et le camp de Toulon, ont été plus longuement décrits dans le 10e volume (année 1844) du *Bulletin monumental;* le 31e volume (année 1865) contient aussi une notice, avec dessin, de M. Rocquet, sur une autre tour du même genre, connue sous le nom de *Fanal* ou *Pile-d'Ebéon,* également située dans le département de la Charente-Inférieure. Dans ce même volume, notre savant confrère, M. Anthyme Saint-Paul, a aussi fait connaître la Pile de Labarthe, qui se trouve aux environs de Saint-Gaudens et présente une

grande analogie avec les précédentes, placées, comme celle de Labarthe, près d'une ancienne voie romaine. M. Anthyme Saint-Paul rattache ces sortes de tours, du moins celle de Labarthe, à la catégorie des monuments que les Romains consacraient, sur le bord de leurs routes, à Mercure et aux DII VIALES, dont des images étaient ordinairement renfermées dans une niche pratiquée dans la maçonnerie.

Entre Saintes et Angoulême, je me suis arrêté à Châteauneuf, petite ville du département de la Charente, dont je désirais voir l'église.

C'est une église du XII[e] siècle à trois nefs et à transepts, avec voûtes en berceau. Ces voûtes reposent sur des arcs doubleaux, légèrement aigus et retombant sur des colonnes dont les chapiteaux présentent une grande verve, un fort fouillis d'ornementation en animaux fantastiques et symboliques, en personnages à têtes grimaçantes et en enlacements de feuillages. L'édifice est un des beaux spécimens des églises romanes de la contrée ; mais le sanctuaire, le transept nord avec sa chapelle-absidiole, ainsi que la travée centrale en avant du chœur, ont été rétablis au XV[e] siècle, dans le style ogival de l'époque.

Le curé actuel poursuit peu à peu les restaurations qui avaient été commencées et indiquées déjà depuis longtemps, lorsque M. Abadie restaura la façade de l'église. Plusieurs chapiteaux mutilés ont été refaits ; les autres ont été regrattés comme l'ensemble des murs et des piliers, et, malheureusement, il est impossible de distinguer le neuf de l'ancien. Le sol de l'église avait été remblayé de plus d'un mètre; aujourd'hui le niveau primitif est rétabli à peu près partout, et, grâce à cette excellente opération, l'édifice a reconquis son ancienne élévation, sa première ampleur.

Les restaurations de la façade, remontant à quelques

années, comme je viens de le dire, ont été faites avec une heureuse modération.

Cette façade est surtout célèbre par sa statue équestre. Il faut savoir gré à l'auteur de cette restauration d'avoir respecté ce cavalier décapité ainsi que les débris informes que l'on aperçoit sous les pieds de son cheval, et d'avoir laissé le tout tel que nous le voyons. Cette prudente réserve, en l'absence de tout document capable d'établir l'authenticité des parties disparues de cette sculpture, ne saurait être trop approuvée.

Une nouvelle campagne vient d'être entreprise dans le but de restaurer la cathédrale d'Angoulême. La grande tour octogone, qui renfermait la coupole centrale, vient d'être entièrement démolie pour être reconstruite à neuf. Toutefois, cette reconstruction n'est point encore commencée. On édifie, en ce moment, un porche devant une ancienne porte du côté nord, qui va être rétablie. Il existe dans ce mur, au-dessus de la porte, quelques arrachements et des restes de bandeaux qui font supposer qu'il y a eu autrefois un porche à la même place. Ce porche fera le pendant de celui qui a été construit, il y a quelques années, devant la porte du côté sud.

La tour démolie était du XIIe siècle, mais elle avait été modifiée au XVIe dans la disposition des fenêtres situées au-dessous de la coupole. Elle présentait quelques lézardes plus ou moins compromettantes. La cathédrale d'Angoulême, consacrée en 1128, est un édifice de la première moitié du XIIe siècle, moins cependant la première travée avec sa coupole, qui date du XIe siècle et provient de l'église précédente. La plus grande partie de la façade est aussi attribuée au XIe siècle et présente une des pages d'iconographie chrétienne les plus importantes que nous ait léguées le moyen âge.

Dans l'œuvre du XIe siècle, la façade se terminait par un pignon dont le sommet se trouvait au-dessus d'un grand arc central, et dont les rampants venaient retomber sur le cordon qui surmonte les deux grandes arcatures latérales. Toutes les figures en pied représentées dans les arcades de la façade seraient donc du XIe siècle. Elles composent une sorte de poëme iconographique, dont l'abbé Michon, dans sa *Statistique monumentale de la Charente*, a donné une explication fort satisfaisante, avec une bonne gravure que je tâcherai de vous envoyer.

Au XIIe siècle, la façade a été modifiée dans sa partie supérieure avec deux tours et pignon intermédiaire, d'après le plan qui a été rétabli par M. Abadie. De cette construction du XIIe siècle il n'est resté que les six arcatures qui sont à droite et à gauche de la grande arcature centrale. Les sculptures décoratives de ces arcatures accusent en effet un style tout différent des autres.

Les personnages du tympan de la grande porte d'entrée sont neufs, et ont remplacé l'inscription de *Temple de la Raison* que les révolutionnaires de 93 y avaient gravée. Les deux statues équestres qui se trouvent à droite et à gauche du cintre de la porte ont été refaites à neuf, au risque d'être des statues fantaisistes. Les restes insignifiants qui étaient à peine apparents, ne pouvaient autoriser le rétablissement d'un saint Martin et d'un saint Georges, ou d'un saint Michel, que l'on voit aujourd'hui.

Lorsque la coupole centrale sera reconstruite, et que l'extrémité du transept sud sera restaurée ou refaite à neuf, l'intérieur du monument se trouvera rétabli entièrement sur le plan primitif du XIIe siècle, du moins pour ce qui concerne l'intérieur. En ce moment les travaux sont terminés pour la nef voûtée par trois coupoles sur penden-

tifs, pour l'abside, le transept nord et les absidioles des transepts.

En vous donnant ces quelques détails trop écourtés, je vous exprime, M. le Directeur, le plaisir que j'aurais à visiter et à étudier avec vous cet important monument, si jamais une heureuse occasion me permettait de vous rencontrer dans ce pays.

Malgré ses métamorphoses et ses reconstructions, la cathédrale d'Angoulême a conservé, il est bon de le savoir, une partie bien plus considérable de sa première œuvre que Saint-Front de Périgueux, confié au même architecte.

C'est une des rares cathédrales de France où le siége épiscopal ait été installé à sa vraie place au fond de l'abside. Le maître-autel, situé vers le milieu de cette abside, n'a pas de tabernacle. L'absidiole du transept nord forme la chapelle de réserve pour le saint Sacrement.

En terminant, Monsieur et cher Directeur, je dois vous annoncer que l'église de Roulet (Charente), dont le beau clocher avait été entièrement détruit par la foudre, au mois de décembre dernier, est en voie de restauration par les soins de M. Abadie, et que la reconstruction du clocher va être commencée sous peu de jours. Le gouvernement a accordé les fonds nécessaires à ces divers travaux.

LETTRE D'UN CURÉ BRETON

20 mars 1873.

Monsieur le Directeur,

Mes voyages de cette année m'ont entraîné vers les confins du Limousin et du Poitou, où j'ai passé plus que l'automne, retenu que j'étais par une indisposition

assez grave qui a duré une partie de l'hiver. Enfin j'ai pu m'arracher aux plaines et aux montagnes, dont l'atmosphère commençait à me peser singulièrement; j'ai regagné mon gîte armoricain, à la grande satisfaction de mon cœur et de mes yeux, qui aiment à le contempler comme si je n'y avais jamais rien vu de ces falaises sévères et de ce littoral mouvementé au milieu desquels me voici encore. Mais tout en revenant, selon l'avis de mon Esculape du Dorat, à petites journées, j'ai mis à profit ma lenteur même pour observer encore la chose archéologique sur le long parcours que j'ai suivi, et je vais rendre compte à nos collègues du *Bulletin monumental* de mes impressions nouvelles à travers le Poitou, que je revois toujours comme l'une de nos plus belles provinces, comme un riche écrin monumental plein de bijoux, dont nul ne conteste ni la valeur intrinsèque ni le merveilleux travail d'ornementation.

Et d'abord j'ai voulu m'arrêter à Montmorillon, où l'église de Saint-Martial est enfin achevée, consacrée, et se montre digne de l'habile architecte qui l'a conduite presque jusqu'à sa dernière pierre, le regrettable M. Segretain. Je n'y regrette qu'une faute, c'est que, puisqu'on a voulu remplacer un édifice roman par un spécimen tout gothique, on n'ait pas poussé le *radicalisme* (sauf votre respect!) jusqu'à l'absidiole méridionale, qui seule fait une exception de mauvais effet entre tout ce qui l'entoure. Si, comme on me l'a dit, c'est là un sacrifice fait à quelque convenance de bon voisinage, je ne le regrette pas moins. Les voisinages cessent d'être bons quand ils nuisent à celui du voisin qui peut le moins se défendre, quoique naturellement il dût avoir des défenseurs officiels.

Dans cette même ville de Montmorillon, l'antique et intéressante église de Notre-Dame, ancienne collégiale,

s'étend, d'un terre-plein fort élevé, aux rives de la Gartempe, où son chevet se mire dans les eaux et domine de nombreuses habitations qui semblent suspendues sur le rivage. Elle a été fort malheureusement barbouillée, sous prétexte de peinture murale. C'est criard, c'est laid, et à l'heure qu'il est toutes ces prétendues restaurations se tachent et tombent sous les atteintes de l'humidité, contre laquelle il eût mieux valu appliquer tant de dépenses de mauvais goût. Ceci, m'a-t-on dit, était le fait d'un ancien curé. Son successeur a été plus heureux en intéressant tout récemment une personne riche et d'une charité éclairée au rachat d'une crypte, depuis longtemps devenue la propriété de plusieurs maisons adjacentes, et que le zèle du jeune curé vient de rendre au culte. Cette église souterraine fut ornée, lors de la transition du XI[e] au XII[e] siècle, de fresques encore existantes en partie, mais dont la plus importante est sans contredit le cheval blanc paré du nimbe croisé qui orne le fond de l'abside et qui n'est autre évidemment que le cheval de l'Apocalypse, symbole du Sauveur, et remplaçant ici, par une exception aussi rare que remarquable, l'agneau plus généralement admis dans la peinture chrétienne. Ce sujet, qui ne manque pas de dessin, et qui me semble plus jeune de touche que les autres, a souffert de l'humidité et de la privation d'air dans ce milieu si longtemps abandonné. M. le Curé m'a paru disposé à en entreprendre la *restauration*. Je l'en ai dissuadé, appréhendant qu'il ne tombât, sous ce prétexte, en des mains insuffisantes à une telle œuvre, toujours très-difficile, et qui demande beaucoup d'expérience et de sens archéologique. Je n'ai pas vu encore un seul peintre hésiter devant un semblable travail. Nul ne doute de son talent, et quand tout est fait, ni le mortier ne tient, ni les teintes ne s'unifient ; ne vaut-il pas mieux garder

indéfiniment, sans retouches qui le dénaturent, un objet toujours plus précieux dans son état de malaise, et en qui les vrais artistes reconnaîtront toujours un caractère archaïque, que de lui donner une fausse amélioration qui, en réalité, le déshonore en le travestissant ?

Avant de m'arrêter à Poitiers, je voulais revoir Chauvigny, où M. de Longuemar m'avait conduit il y a vingt ans et qui m'intéressa si bien alors. Le trajet de Montmorillon à cette petite ville n'est pas sans difficultés, aucune voiture publique ne le faisant au service des voyageurs. Grâce à un de ces hasards qui nous sourient quelquefois dans notre vie aventureuse, je pus trouver place dans le véhicule d'un galant homme, M. de la Lande, dont la gracieuseté leva tous les obstacles. Je retrouvai donc la charmante petite église de Notre-Dame enfin délivrée de ses architectes officiels, qui lui ont fait attendre quinze ans la restauration urgente de sa façade et de ses voûtes ; puis la belle basilique de Saint-Pierre restaurée aussi, mais indignement barbouillée par des restaurateurs sans logique et sans goût ; enfin le très-remarquable château d'Harcourt, naguère encore réduit à l'état de prison, et dont la prochaine destinée devient assez inquiétante, s'il est vrai que la propriété légale reste incertaine entre la ville qui la croit à elle et le département qui la revendique au nom de la prescription. Je crois, en tous cas, que l'État ferait bien d'arriver en troisième, de saisir l'objet en litige par quelques-uns de ses moyens de droit, et de le déclarer monument national pour le soustraire aux mauvais coups du vandalisme. Car on prétend que certains esprits distingués par leur aptitude à l'industrie et à la spéculation n'auraient médité rien moins que d'acheter l'ancienne demeure des seigneurs normands, et de la démolir pour faire là une place publique... et de l'argent.

Ma première surprise en arrivant à Poitiers, où j'ai trouvé à la ville une physionomie qui tend à un rajeunissement peu louable, s'est éveillée surtout dedans sa magnifique et *infortunée* cathédrale. On ne connaît pas assez ce beau monument qui est vraiment de premier ordre, et dont je n'entends jamais parler, en dépit des deux beaux volumes que lui avait consacrés M. le chanoine Auber, et dont la lecture a déterminé, dans le temps, ma vocation d'archéologue. Que vous dirai-je? Ma désolation a été grande en voyant que là aussi, comme en tant d'autres basiliques, sur lesquelles on nous avait si souvent redit que nous pouvions compter, on a défiguré un bel ensemble, et traité avec une légèreté inconcevable les plus respectables détails. Comment une cathédrale peut-elle être ainsi traitée quand elle est le siége de cet illustre successeur de saint Hilaire qui s'appelle Mgr Pie; quand elle est journellement fréquentée par un savant archéologue comme M. le chanoine Auber? Cela ne s'explique évidemment que parce qu'on n'a consulté, comme de coutume, ni l'un ni l'autre, et que MM. les sublimes architectes du gouvernement se sont donné leurs coudées franches sous ces voûtes qui n'en laissent pas moins goutter abondamment sur les dalles de la nef les torrents du ciel, pénétrant à travers les ardoises et les claveaux. Stupéfait en face de ces énormes fautes, j'en aurais voulu l'explication d'une bouche autorisée, avoir la pensée d'un homme spécial; je voulus consulter notre collègue M. Auber: il était absent, se reposant, me dit-on, de ses travaux de cabinet en prêchant le carême je ne sais plus où. Je renonçai à mon cicerone, et force me fut de n'écouter que mes réflexions.

Quand je vis ce précieux monument en 1854, son ameublement avait quelque chose de noble, de grandiose

qu'on lui a ôté depuis ce temps-là. Un vieux chaisier de mauvaise humeur a pu seul aider mes souvenirs, en me rappelant qu'alors les stalles occupaient vers le chevet une travée de plus, terminée par une vaste et haute grille en fer qui a disparu au grand dommage de l'aspect, ayant été remplacée par une grille mesquine et ouvragée, et qui, grâce à la poussière qui s'est emparée de sa surface plate et arrondie, semble moitié noire et moitié blanche, ce qui est aussi peu digne que disgracieux. Il résulte de cet arrangement que le chœur s'est fait à jour et a perdu sa teinte de recueillement et de silence qui lui allait si bien. Ce dégagement n'a pas été avantageux à l'effet produit par l'autel majeur, qu'on a sans doute bien fait de reporter vers l'abside, tout en laissant entre celle-ci et l'autel même l'espace du déambulatoire primitif. Mais quel autel a remplacé le beau marbre que j'avais vu ! Une masse de clinquant doré, sans caractère ni ornementation visibles, sans tabernacle, et surmontée d'une espèce de baldaquin en velours rouge, qu'une corde suspend à la voûte et dont les mesquines dorures, déjà ternies, ne sont en harmonie avec rien de ce qui les entoure ! Il ne manquait plus que de compléter cette difformité par un trône épiscopal, inouï de style et de forme, ayant toutes ses lignes carrées dans un monument de la transition, c'est-à-dire mêlé de cintre et d'ogive ; si l'on considère, au milieu de tout ce grand meuble qui ressemble à un alcôve, un fauteuil de bois que ne recouvre pas même la moindre housse ni garniture, on voit toutes ces mesquineries grimpées sur deux ou trois marches en pierre blanche qui déparent singulièrement ce sanctuaire. J'ajoute que rien n'est d'un triste effet comme le pavé moitié blanc et noir, mêlé d'ardoises et de calcaire assez malpropre, contrastant avec les remarquables stalles des XIII[e] et XIV[e] siècles, toutes repeintes à

neuf, et dont vous savez, cher Monsieur, que M. l'abbé Auber a fait une histoire et une description si attachantes.

C'est donc l'ignorance la plus absolue des principes et des moyens décoratifs qui a présidé à ce malheureux arrangement. Et tout cela se complète trop bien par une malpropreté remarquable qu'on ne peut pas reprocher aux architectes. On voit là des maîtres qui s'inquiètent trop peu de l'honneur et de la dignité de leur église. Que serait-ce si je vous parlais de l'abominable chant qui m'en a chassé, à force de voix fausses et discordantes qui ne savent ni garder l'unité de ton, ni la gravité convenable à la parole de Dieu qu'on leur confie !

Je n'ai pu savoir pourquoi la façade occidentale n'était pas encore pourvue de sculptures qui manquent à ses gargouilles et à ses pignons. Il y a pourtant vingt-quatre ans que les architectes s'en occupent, et je tiens d'un amateur qui m'aborda sur le parvis qu'on n'a pas dépensé, pour cette façade et pour l'intérieur de l'édifice, moins de deux cent mille francs..., avec lesquels on n'est parvenu à faire que ce que vous venez de voir.

J'ai voulu revoir Montierneuf, qu'on a barbouillé de peintures équivoques et de vitraux sans goût. Il n'y en a qu'un au fond de l'abside qui m'ait paru d'une bonne école parmi les verrières modernes. Autant que j'ai pu lire, il est signé Avouet. Mais que font dans le sanctuaire, et près de l'autel, ces vilains petits bonshommes peinturlurés, juchés sur des piédestaux et portant sur la tête un panier comme des marchands de brioches? J'ai vu là aussi des statues en pierre, de facture ineffable, et d'allures qui affectent le ridicule, on ne sait pourquoi. Mon Dieu ! qu'il y a des curés mal inspirés ! Et on les laisse faire.

Saint-Hilaire se refait, et ses trois nefs, ajoutées à ce que le vandalisme en avait respecté, vont bientôt rendre à

l'antique collégiale sa forme de basilique et quelque chose de l'honneur de ses premiers jours. Ce sera, me semble-t-il une bonne restauration, mais sur laquelle je ne veux me prononcer que quand je l'aurai vue achevée : ce qui me paraît ne pas devoir tarder.

La petite Notre-Dame, que j'appelle ainsi par comparaison, quoiqu'on l'ait connue pendant des siècles sous le nom de Notre-Dame-la-Grande, aurait assez, dirait-on, de sa réputation de bijou archéologique, et n'aspire plus à rien d'honorable. On l'a dégagée des masures qui l'entouraient, mais rien n'y est plus *propre*, au contraire... L'intérieur est toujours barbouillé de mille très-malheureuses teintes criardes. La voûte du chœur et du sanctuaire est toujours inapercevable à l'œil nu, et promettant jusqu'à la fin du monde qu'on lui rendra la splendeur de ses apôtres et de ses saints à moitié effacés. Charmante petite église pourtant, et qui mériterait des soins intelligents et plus actifs.

Saint-Porchaire doit être rebâti. On fera bien, pourvu qu'on lui laisse sa belle et pure tour du XIe siècle, qui indique bien toute seule le style dont le nouveau monument devra être fait.

Sainte-Radégonde est toujours la même. C'est le même effet, auquel rien n'a été changé. On n'a touché qu'à la crypte où est le tombeau de la sainte. Je regrette que ç'ait été pour la dénaturer, en perçant de chaque côté des couloirs pour aborder le pourtour souterrain où sont maintenant des autels et des reliques. Ne semble-t-il pas qu'il aurait fallu maintenir à ce local son caractère isolé, qui allait si bien au cimetière primitif pour lequel on l'avait fait ?

On m'a conduit dans une rue voisine de la cathédrale à une petite église de Saint-Hilaire fraîchement construite.

C'est fort petit, mais convenable quant à la construction et aux sculptures, reservées aux chapiteaux. Les données en sont monotones, quoique bien dessinées. Pourquoi ne pas varier quand il est si facile ? Je vous fais grâce des vitraux modernes, qui sont abominables d'insolence artistique. Celui qui se vante de les avoir faits est un Toulousain dont j'ai eu le malheur de perdre le nom.

Tout près de là est, sur la même ligne, une chapelle de Saint-Martin, qu'on dirait faite pour montrer à neuf de vieux matériaux déjà salpêtrés. Les deux ou trois petits vitraux sont moins malheureux, mais encore !...

Je n'ai pu m'arrêter ni à Châtellerault, ni à Tours, ni au Mans. J'avais hâte de revenir à ma paisible paroisse, où je tâcherai à l'occasion d'éviter les grosses fautes que j'ai cru devoir vous signaler.

LETTRE ADRESSÉE A M. DE COUGNY

PAR M. G. CALLIER

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Monsieur le Directeur,

Dans le canton de Bénévent, non loin de cette petite ville, peut-être l'une des plus commerçantes de notre département, et qui possède une église fort remarquable, se trouve la commune d'Arrênes, qui comprend le village des Giraudes, près duquel fut découvert, dans le courant de l'année 1872, la sépulture dont je vous ai parlé à Châteauroux.

Le sieur Doucinaud labourait une terre, dite du Coudonnier, dont il est le propriétaire, lorsque subitement sa

charrue éprouva une résistance très-grande qui le surprit beaucoup. Après bien des efforts inutiles, il ne tarda pas à s'apercevoir que l'objet qui lui faisait obstacle était une malencontreuse pierre contre laquelle s'était heurté le soc de sa charrue. Dans cette circonstance inattendue et peut-être heureuse, il n'y avait qu'une chose à faire, et elle fut faite. Déjà l'imagination de notre homme se berçait des plus doux rêves et entrevoyait un avenir où le bonheur reposerait sur les lingots d'or sans nombre, qu'une main inconnue avait laissés sous ce sillon;... mais je m'aperçois que je divague. Il est inutile de vous dire que la pioche remplaça l'instrument de labour, et qu'on se mit à fouiller la terre avec toute l'ardeur que provoque l'espérance du gain. Dans cette perspective, une grande quantité de terre fut remuée, et un déblai considérable mit bientôt à jour une dalle large et longue qui recouvrait imparfaitement un autre bloc, près duquel Doucinaud trouva un certain nombre de vases brisés (1).

Cet appareil funéraire fut extrait avec tout le soin dont Doucinaud était capable, et on procéda à l'ouverture du réceptacle ; on y trouva deux urnes, dont il est nécessaire de vous dire quelques mots, car il existe entre elles une différence de style que je noterai, après avoir fait remarquer que c'est la première sépulture double que le département de la Creuse ait encore fournie.

La première urne, en verre épais et verdâtre, dans un état parfait de conservation, a deux anses droites et cannelées, présentant vers le milieu et sur chaque bord une

(1) M. de Cessac cite cette découverte, sans aucun détail, dans un intéressant travail sur les divers modes de sépultures gallo-romaines dans le département de la Creuse. (*Bulletin monumental*, n° 2 de 1873, page 139.)

légère dépression. Ces anses partent du col de l'urne avec lequel elles forment un angle droit, et rejoignent la panse qui, très-renflée à sa naissance, diminue subitement et presque tout à coup vers le bas du vase, dont le fond est légèrement rentré. Cette urne contenait, paraît-il, des ossements calcinés; mais je n'en ai vu aucune trace.

La seconde urne, d'un verre très-mince et de même couleur que celui de la première, est brisée vers le milieu de la panse, accident qui existait, m'a-t-on dit, quand elle a été retirée de son réceptacle. Elle n'a jamais eu qu'une seule anse qui, cannelée et sans dépression bien marquée, naît à angle droit un peu au-dessous du col, plus large que dans la précédente.

Ces deux échantillons de la verrerie gallo-romaine étaient renfermés dans deux cavités ménagées dans la même pierre de granit et ayant un couvercle taillé en dessous, en forme d'auge. On y reconnaît les marques d'une rainure avec traces du scellement en fer qui le réunissait à la partie inférieure de la sépulture et dont il n'a été trouvé aucun fragment. Les quelques objets en fer mal conservés qu'on a ramassés, se bornent à quatre spécimens dont je vais vous faire la description. D'abord une serpe du genre de celles que nos cultivateurs placent au bout d'un long manche et emploient, sous le nom de croissant (*falx arborica vel silvitica*) (1), pour l'élagage et pour la confection des haies. Tous les croissants n'ont pas exactement la même forme, et cependant cette légère différence ne constitue pas un second genre. Il y en a qui portent au dos un petit crochet, servant à pousser les traverses que l'on place dans les haies pour les consolider ; tel est

(1) *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques*, par Ant. Smith, traduit par Chéruel . Art. *Falx*.

celui que les fouilles de Reillac ont fourni (1). Il y en a d'autres qui ont, sur leur partie arrondie, une assez forte dépression servant au même usage ; c'est à ce type qu'il importe de rattacher le croissant des Giraudes, assez bien conservé, malgré sa douille en partie brisée et la couche épaisse de rouille dont il est recouvert.

Vient ensuite une petite pioche courte et étroite, légèrement recourbée vers la douille ; elle est assez semblable à celle de Reillac (2), et a peu souffert de l'oxydation, qui ne l'a que légèrement attaquée.

Il y a, en troisième lieu, une hachette courte et peu oxydée ; sa douille n'est pas renforcée comme celle des haches de Reillac (3).

Le quatrième et dernier échantillon des objets en fer est une cuiller, de forme ronde et assez plate, dont le manche est cassé en plusieurs morceaux.

Parmi les objets brisés, je vous citerai, M. le Directeur, les goulots de trois urnes en verre et une anse cannelée ; mais ce sont de véritables fragments ainsi que les vases en terre, collection complète d'ustensiles de ménage dont les débris sont si nombreux que je n'entreprendrai pas de les décrire. Je me bornerai à mentionner un tesson d'une belle coupe en terre samienne, recouverte d'un vernis rouge et ornée d'un bas-relief bien conservé, représentant une chasse. M. Jourdan, ingénieur civil à Guéret, possède un échantillon de sujet analogue qui provient des travaux faits à la source des Célestins de Vichy.

Je citerai encore un fragment de coupe, également en

(1) M. de Cessac : le Cimetière gallo-romain de Reillac, *Bulletin monumental,* 1872.

(2) *Ibidem.*

(3) *Ibidem.*

terre samienne, au fond de laquelle on lit frappée en creux, et en lettres capitales, la signature VIDVCVS F[ecit].

Tous ces objets, M. le Directeur, ont été acquis pour la mairie de Guéret, par l'intermédiaire de M. de Coustin, maire d'Arrênes et membre de la Société française d'Archéologie.

CHRONIQUE

Anciennes peintures murales à Saint-Hilaire, de Poitiers. — Une découverte des plus intéressantes vient d'être faite, tout récemment, à Saint-Hilaire de Poitiers. En démolissant un mur qui bouchait l'arcade du clocher vers l'ouest, les ouvriers virent apparaître des fresques qui décoraient entièrement l'intrados de la voûte.

Ces peintures, malheureusement dégradées, ont conservé une vivacité de couleurs beaucoup plus accentuée que celles qui ont été remises au jour dans l'intérieur de l'église. Je les crois plus anciennes, et je ne pense pas qu'elles aient pu être exécutées postérieurement au XIe siècle. Averti presque de suite, je me suis transporté sur les lieux immédiatement, et je n'ai pas eu lieu de regretter ma peine.

La partie inférieure de ces fresques imite des deux côtés des draperies ; puis, au-dessus de celles figurées du côté droit, se voit en pied un personnage qu'une inscription très-curieuse, placée au-dessus de sa tête, nous fait connaître comme étant le célèbre Fulbert, évêque de Chartres.

Cette inscription est ainsi conçue :

FVLBTVS CARNOTEN'SIS P
SVL SCE SAPIENCIA VALDE
ERVDIT DOMNI NRI HILARII
THEAVRA RIVS

Sauf le bas de la lettre P du mot *præsul*, ainsi que la boucle

de cette lettre, qui n'existent plus, tout le reste de l'inscription est assez bien conservé. La Société des Antiquaires de l'Ouest, qui s'est occupée de cette intéressante découverte, a pu constater, comme tous ceux qui ont vu l'inscription, qu'elle présente une lacune par suite du mot *sancte,* auquel rien ne répond. Les uns, d'après ce que j'ai ouï dire, ont voulu interpréter ce mot *sancte* par *sanctitate,* d'autres ont prétendu qu'il fallait lire *sanctâ.* Quant à moi, sauf meilleur avis, je pense que *sanctitate* n'est pas plus admissible que *sanctâ,* parce que, en premier lieu, jamais on n'a vu d'abréviation pareille; et je proposerais de remplacer le mot en desiderata par celui de *disciplinæ,* attendu que Fulbert était de tous les prélats de son temps celui qui connaissait le mieux l'ancienne discipline et la faisait observer le plus exactement. Au moyen donc de cette adjonction, l'inscription aurait un sens parfaitement complet.

La tête de Fulbert est nimbée. Mort le 10 avril 1028, il dut, assez peu de temps après son décès; être béatifié; mais à quelle époque précise remonte ce fait? là est toute la question. Lorsqu'on sera fixé sur ce point on pourra, presqu'à coup sûr, assigner une date à peu près certaine à la confection de ces curieuses fresques.

L'habit du prélat n'est point celui des évêques; il n'a pas non plus de crosse. Aurait-il été représenté là en costume de trésorier de la royale basilique? La partie médiane du corps manque, de même que les mains; mais tout le reste est complet.

Au-dessus de lui se voit un autre personnage aussi en pied, portant à la main quelque chose qui ressemble à un coffret ou à un instrument de musique; puis à la partie supérieure de la voûte se voit une décoration en rosace. Enfin vis-à-vis le sujet dont je viens de parler est un autre personnage qui lui fait pendant et tient également quelque chose à la main.

Au-dessous, et faisant face à Fulbert était un guerrier ou un prince, sans nul doute; peut-être était-ce un duc d'Aquitaine? Une inscription figurait pareillement au-dessus de sa tête, mais

elle se détacha et fut détruite par sa chute au moment de la découverte. On m'a dit que l'un des vicaires de l'église en avait recueilli quatre ou cinq lettres ; mais qu'est-ce que cela pour reconstituer une inscription ? Du reste, je ne les ai pas vues.

Le personnage en question porte des jambières à la façon des zouaves, et sur cet ornement figurent des perles agencées d'une manière symétrique et originale. Enfin au-dessous de lui se voient les draperies qui se trouvent en face de celles figurées de l'autre côté de l'arcade.

J'ai de suite insisté pour qu'on photographiât le sujet principal, et cela a eu lieu. J'en ai sous les yeux la représentation, et en vous adressant à M. Perlat, photographe de la Société des Antiquaires de l'Ouest, vous pourriez vous procurer ce *fac-simile* de la *pourtraicture* de Fulbert.

Le personnage placé en regard de Fulbert, et dont il ne reste plus que la partie inférieure du corps, ne serait-il pas Guillaume III, dit le Grand, duc d'Aquitaine, l'ami et le protecteur de ce savant prélat ?

Dans le cas où le mot *disciplinæ* ne paraîtrait pas admissible, et pourtant j'y tiens beaucoup, je proposerais, en dernière analyse, de lire : *Sanctæ Scripturæ,* ou *Sanctæ Theologiæ,* qu'il enseigna d'une manière brillante dans les écoles de l'Église de Chartres.

L.-F. BONSERGENT.

Épigraphie romaine. — Il a été plusieurs fois question au Congrès archéologique de Châteauroux de la borne milliaire de Saint-Léger-Magnazein. Le texte de l'inscription présenté au Congrès est celui que j'ai publié dans le tome XIX du *Bulletin de la Société Archéologique du Limousin,* d'après un croquis que je devais à l'obligeance de M. Élie de Beaufort. Ce texte, de même que celui du précédent volume du même recueil n'est pas complétement exact, surtout dans les quatre dernières sigles lues par M. de Beaufort, CELV, et que j'avais interprété :

CE (*vitas*) L (*emo*) V (*icorum*). Il doit être ainsi rétabli :

IMP .˙. CΛE.....
PIO ·:· ESVV.....
TETRICo PIO
ΛVC CL· LX......

Un éclat de la pierre a emporté une partie de l'S du mot CAES et le mot CAIO exprimé par son initiale ou par le mot entier. A la seconde ligne le haut du second jambage du V et les lettres I et O du mot ESSVVIO manquent par suite du même accident. Enfin le chiffre de la distance de la borne à la ville de Limoges doit être incomplet.

Le fragment de borne de Saint-Léger-Magnazein, en granit bleu très-dur, est fortement endommagé. Il est brisé au-dessus et au-dessous de l'inscription, et la partie du cylindre opposée à cette inscription a de larges éclats enlevés, dont un a emporté la fin des deux premières lignes. La partie portant l'inscription a évidemment été ménagée lors de la mutilation, mais elle a également beaucoup souffert du frottement contre des corps durs.

Ce tronçon de colonne n'a plus aujourd'hui que 0^m60 de hauteur. Il est un peu conique, son diamètre inférieur étant de 0^m65 et son diamètre supérieur d'environ 0^m55. Les lettres de l'inscription ont été gravées par une main inexpérimentée ; les lignes, au lieu d'être horizontales, vont en remontant de gauche à droite, dans la dernière moitié surtout, et les lettres sont placées assez irrégulièrement. Un trait horizontal est profondément gravé au-dessous des quatre dernières lettres de cette inscription ; un trait semblable est en avant et à la hauteur du sommet de la première lettre de la seconde ligne.

En allant relever et estamper cette inscription peu de jours avant le Congrès de Châteauroux, je répondais tout à la fois à un désir que m'avait exprimé la Commission de la Topographie des Gaules et à une demande d'estampage que m'avait adressée M. Robert Mowat, dont vous avez publié dans le *Bulletin monumental* de cette année une si remarquable étude sur l'inscrip-

tion de Tours. Votre savant collaborateur avait préjugé la rectification à faire au texte publié, avec une justesse de savoir, qu'en face du monument j'ai été d'autant plus heureux d'applaudir des deux mains, qu'en me le faisant visiter il m'a mis à même de rectifier une erreur de lecture que j'avais contribué à propager. Aussi, en terminant mon essai d'interprétation publié dans le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin* je me demandais si l'énigme posée par l'inscription de Saint-Léger-Magnazein était résolue. Aujourd'hui je puis affirmer sans crainte d'erreur qu'elle a livré son secret.

Ce milliaire, découvert il y a peu d'années dans le cimetière de Saint-Léger-Magnazein, qu'on nivelait pour en faire une place publique, était placé sur la voie d'Argenton à Limoges, découverte par M. Élie de Beaufort, voie qui passait à environ deux kilomètres à l'est de ce chef-lieu de commune du canton de Magnac-Laval, département de la Haute-Vienne.

L'inscription se lit ainsi : IMP *(eratore)* CAES *(are) (Caio)* PIO ESVVIO TETRICO PIO AUG *(usto)*. C *(ivitas)* L *(emovicorum)* L *(eugæ)* X.....

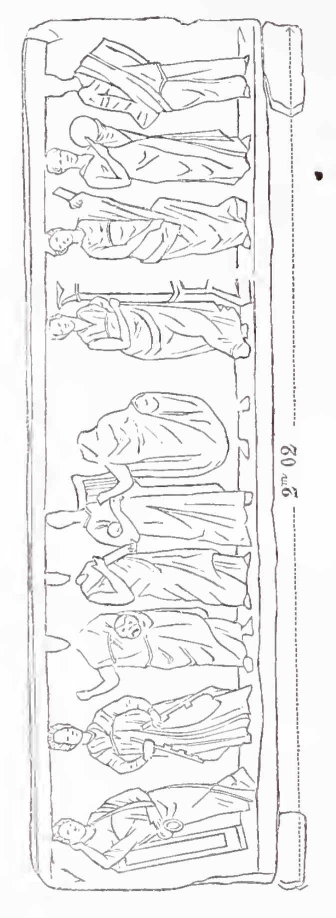
Que je traduis d'après les prescriptions du Congrès de Châteauroux : *A l'Empereur César, Caius, Pius, Esuvius Tétricus, Pieux., Auguste. Cité des Lémovices, lieues.....*

P. de Cessac,
Inspecteur de la Société française d'Archéologie.

Découverte d'un Sarcophage, par M. da Silva, architecte du roi de Portugal et membre de la Société française d'Archéologie. — M. da Silva nous a adressé dernièrement une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

« Pour profiter de l'honneur que vous voulez bien me faire de publier dans le *Bulletin monumental* quelques-unes de mes communications archéologiques, je joins à cette lettre le dessin d'un sarcophage antique que je viens de découvrir dans une ferme, où il était enfoncé dans la terre et servait d'auge pour les porcs.

« Ce sarcophage fut trouvé pour la première fois en 1790, par un cultivateur, en plantant une jeune vigne dans un lieu appelé *Valado dos trades*, à 5 kilomètres d'*Alcobaça*. Il était posé sur six petites colonnes, et une longue inscription était gravée sur le couvercle. Il fut transporté dans le couvent abbatial d'*Alcobaça* et placé sous une arcade du cloître en face de la salle du chapitre. Jusqu'en 1834, on avait conservé un fragment du couvercle, brisé en 1810; ce fragment est aujourd'hui malheureusement perdu. Nul n'a pu me dire ce que contenait ce tombeau, au moment de sa découverte.



« Bien que plusieurs des personnages aient la tête brisée, on peut, aux attributs qu'ils tiennent entre leurs mains, reconnaître le chœur des Muses; ce qui me donne à penser que celui à qui ce sarcophage était destiné, devait être un protecteur des lettres et des beaux-arts. Il est une chose à remarquer, c'est que, bien que les Muses soient représentées telles qu'on les figurait à l'époque du paganisme, on ne sait au juste si le mort était païen ou chrétien. Je vous prie de vouloir bien me donner votre opinion à ce sujet.

« Ce curieux sarcophage a été déposé dans le musée de

Lisbonne, dont je suis le fondateur, et dont il est, je puis le dire, l'objet le plus important, étant le seul de cette époque qui ait été jusqu'ici trouvé dans notre pays.

« J'espère, Monsieur le directeur, que vous accueillerez avec plaisir l'annonce de cette intéressante découverte, provenant surtout d'un âge si peu connu, et si peu avancé dans les études archéologiques. »

Nous remercions M. le chevalier da Silva de la nouvelle communication qu'il a bien voulu nous adresser, et nous le félicitons vivement de la curieuse découverte dont il a enrichi le musée de Lisbonne. Bien qu'il nous fasse l'honneur de nous demander notre opinion, nous lui répondrons que nous partageons complétement sa manière de voir relativement à l'explication du sujet figuré sur la face antérieure du sarcophage d'*Alcobaça*. Comme lui, nous y reconnaissons les neuf Muses, en compagnie, sans doute, du dieu Apollon, qui formerait le dixième personnage du groupe. Nous avons tout lieu de croire le sarcophage païen, et d'une époque antérieure au IVe siècle.

G. de Cougny.

NOUVEAUX MEMBRES.

Ont été nommés membres de la Société française d'Archéologie :

Sur la présentation de M. de Cessac, inspecteur de la Société,
M. Georges Callier, à Guéret;

Sur la présentation de M. de Roumejoux,
M. Gaston de Gérard, à Sarlat;

Sur la présentation de M. l'abbé Charles,
M. l'abbé Toublet, aumônier du collége de Sillé-le-Guillaume;
M. l'abbé Ledru, professeur au Petit-Séminaire de Précigné;

Sur la présentation de M. de Cougny,
M. l'abbé Carrière, président de la Société archéologique du midi de la France.

Sur la présentation de M. Léon Palustre, inspecteur de la Société,

M. A.-J. Alberding-Thijm, à Amsterdam;

M. Nanninga-Vitterdijk, archiviste, à Kampen;

M. Pleyté, conservateur du musée des antiquités, à Leyde;

M. L.-C. Hezenmans, architecte de la cathédrale, à Bois-le-Duc;

M. J.-C.-A. Hezenmans, à Bois-le-Duc;

M. Victor de Stuers, à la Haye:

M. Ten-Brink, à la Haye.

M. A. von Daehne van Varick, à la Haye.

ERRATA.

Dans le n° 4, page 434 ligne 6e, au lieu de : *le système des arcs cintrés n'avait point fait de grands progrès,* lisez : le système des arcs avait fait de grands progrès.

Dans le présent numéro, page 693 (titre) au lieu de : Réponse de M. de Cessac, lisez :

Réponse a M. de Cessac.

Tours, imp. J. Bouserez.

SOUVENIRS ARCHÉOLOGIQUES

DE LA VILLE D'AIGUILLON ET DE SES ENVIRONS

(LOT-ET-GARONNE)

PAR M. LE Mis DE CASTELNAU-D'ESSENAULT

INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

(Fin.)

Pour donner suite à ces souvenirs et trouver matière à de nouvelles observations, il nous faut maintenant sortir d'Aiguillon et nous diriger, au sud, vers Saint-Cosme, dont nous avons déjà parlé plus haut. Dans ce village, et aux environs, subsistent, en effet, des restes de constructions romaines qu'il est bon de signaler, quand on songe surtout aux causes multiples qui, chaque jour et de plus en plus, accélèrent leur destruction.

C'est à peu près à la naissance de la haute plaine, se prolongeant au nord vers le confluent du Lot, que se trouvent le village et l'église. Près de celle-ci, au sud-ouest, s'élève une terrasse naturelle, soutenue par un mur épais, étayé de contre-forts, avec assises de petits moellons carrés que séparent des rangs de briques, et d'un caractère de construction identique à celui de la grande muraille d'Aiguillon. Toutefois, à Saint-Cosme, les arcades qui, dans l'origine, reliaient entre eux ces contre-forts ont disparu avec le couronnement, et l'état de ruine de l'ensemble est encore plus accusé.

Entre ce mur et l'église, et tout près de celle-ci, un paysan, labourant son champ, mit au jour, en 1849, une excavation d'environ cinq pieds de diamètre sur autant de profondeur, et dans laquelle étaient quelques ossements. Tout à côté de cette espèce de puits ou de caveau se trouvait un réservoir de forme octogone, peu profond, solidement bâti et cimenté, et dont l'intérieur était parementé de briques à rebords. Un petit canal, ouvert au fond de cette piscine, servait à l'écoulement des eaux dans la direction de la terrasse. Des fragments d'un pavé en mosaïque, composée de petits cubes de pierre, de brique et de marbre, et dont les dessins paraissent avoir été purement géométriques, furent aussi découverts, à la même époque, près de ce bassin. Enfin, la mention qu'un de nos anciens confrères, le baron Chaudruc de Crazanne, a déjà faite de deux inscriptions antiques, retrouvées parmi ces ruines, confirme pleinement l'existence en ce lieu d'un de ces établissements romains dont les vestiges se rencontrent si nombreux sur notre sol.

Au dire de l'auteur de *La Guienne historique et monumentale,* les Templiers auraient approprié à leur usage ces constructions, qui étaient alors debout. Nous n'avons pu vérifier l'exactitude de cette assertion; mais il est certain qu'une commanderie de cet ordre célèbre existait non loin de là, dans un village qui porte aujourd'hui le nom du Temple (1), et dès lors ses possessions ou dépendances pouvaient bien s'étendre jusqu'aux portes d'Aiguillon. Le fait nous semblerait même d'autant plus probable que les dimensions fort exiguës de l'église de Saint-Cosme, les dispositions tout exceptionnelles de son plan et la sévérité de son ornementation rappellent plutôt le caractère

(1) *Congrès scientifique de Bordeaux,* T. 4, p. 402.

général des chapelles du Temple que celui des églises purement paroissiales.

Ce petit monument (voir la planche) se compose, en effet, dans sa partie primitive, d'une seule travée formant la nef, d'un chœur et d'un sanctuaire normalement orientés. L'ensemble, à l'intérieur, ne dépasse pas 14 mètres en longueur, sur environ 7 mètres de largeur. Au delà de la nef, les murs du chœur s'arrondissent à peu près en quart de cercle pour se relier à ceux de l'abside, fort étroite et disposée en cul-de-four. Les voûtes sont ogivales, mais à nervures prismatiques, et ne remontent pas au delà du XVIe siècle. Elles reposent sur des pilastres romans, à colonnes mi-engagées, et ceux des chapiteaux existant encore représentent des rinceaux et de lourdes volutes. Deux fenêtres en plein cintre, fort étroites au dehors et tout unies, éclairent la nef; celle du côté nord a été postérieurement remaniée.

L'entrée de l'abside, d'une largeur de 2^m 60 seulement, est accusée par un arc-doubleau que supportent deux pilastres, sur chacun desquels s'applique une demi-colonne à chapiteau, rappelant, comme ceux de la nef, de vagues traditions d'ordre composite. Trois petites baies cintrées éclairent cette abside, autour des murs de laquelle se développent, à l'intérieur, deux bandeaux ornés de billettes et régnant, le premier à hauteur de l'appui des fenêtres, le second au-dessus de l'archivolte de celles-ci. Ce dernier se prolonge dans le chœur, où il se relie à l'imposte des pilastres.

Toute la partie, au couchant, qui précède la nef, et qui est indiquée sur le plan par un simple trait, ne date que du siècle dernier. Elle n'offre aucun intérêt, et communique avec le reste de l'église par une arcade surbaissée.

Le clocher s'élève au couchant, sous forme de simple

pignon, auquel on accède de l'intérieur par un escalier à vis dont la cage carrée fait saillie sur l'angle sud-ouest de l'édifice. Ce mur est ajouré de trois baies, dans lesquelles sont suspendues deux cloches, l'une de 1819, l'autre de 1760, avec cette inscription latine en lettres capitales :

AD HONOREM SANCTISSIMÆ VIRGINIS MARIÆ
DOMINO DE LAYRAC ET AUSPICE. D. B. V. ET DA I. L.
DE L. PATROCINANTIBUS ANNO DNI 1760.

On entre dans l'église, du côté du midi, par une porte sans caractère, précédée, au dehors, de quelques marches et suivie d'un degré descendant dans la nef. Au bas de ce degré, à gauche, est déposé un chapiteau antique en marbre blanc, grossièrement sculpté de feuilles d'acanthe et creusé pour servir de bénitier. A droite, un fragment de colonne en marbre supporte une petite cuve de pierre, du XVIe siècle.

A l'exception de son appareil, régulièrement disposé et de moyenne grandeur, l'extérieur de la chapelle n'offre rien de particulièrement remarquable.

Entre Saint-Cosme et Aiguillon, sur le bord de la grande route, et au point même où vient se joindre à celle-ci une ancienne voie romaine, qu'on nomme, dans le langage du pays, *camin herrat* (chemin ferré), se dresse une petite tour massive, construite en blocage parementé de moellons smillés. Elle est ronde, très-dégradée, et d'une hauteur actuelle d'environ douze pieds sur six pieds de diamètre. Sa partie la mieux conservée est la base, qui s'élève en talus jusqu'à trois pieds au-dessus du sol. Cette tour est désignée sous le nom de *tourasse*, et l'on suppose, non sans motifs, que c'était une de ces tours à signaux comme les Romains en construisaient le long de la plupart de leurs voies, et dont MM. du Mége, Chaudruc de

Crazanne, Bourrousse de Laffore ont signalé depuis longtemps l'existence dans ces contrées du midi. Cette destination primitive de la *tourasse* est d'autant plus probable, que, sans parler de nombreuses médailles du Haut-Empire découvertes dans les environs, cette tour correspondait, vers le couchant, avec celle de Peyrelongue, située près de Buzet, et, du côté du levant, avec une troisième dont on voyait encore des vestiges, il y a trente ans environ, au village voisin de la Garrigue.

On sait, d'ailleurs, que ces diverses localités se trouvaient sur la ligne ou à proximité de la *Ténarèse* (*Iter Cæsaris*), voie romaine qui, partant d'Eauze (*Elusa*), passait à Sos (*oppidum* des Sotiates), à Barbaste, à Saint-Cosme, à la Garrigue, etc., puis traversait le Lot et arrivait à Eysses (*Excisum*), où elle se confondait avec la voie d'Agen à Vésonne (1).

Une autre voie, moins importante sans doute que la *Ténarèse*, s'embranchait également avec la voie d'Agen à Bordeaux, au point même où se trouve la *tourasse*. C'est celle dont nous avons déjà parlé, et qui, sous le nom de *camin herrat*, est indiqué sur une ancienne carte manuscrite dont nous possédons un calque, pris aux archives d'Aiguillon, sur l'original intitulé : *Duché d'Aiguillon desseigné sur les lieux par P. Du Val, d'Abbeville. géographe du Roy*, 1677. Le tracé de cette voie passe par Aiguillon, franchit, à l'est de cette ville, le ruisseau de Culot, sur un pont dit *de la Peyre*, suit la rive gauche du Lot, puis traverse Sainte-Livrade, au delà de laquelle la voie se dirige du côté de Villeneuve-sur-Lot, près de l'antique *Excisum*.

(1) *Congrès scientifique de Bordeaux*, T. II, p. 403. — Communication de M. Bourrousse de Laffore.

Ce ne serait point, d'ailleurs, la seule indication intéressante que nous donnerait cette carte, en l'étudiant avec soin. Sans doute, au point de vue de la géographie purement physique et mathématique, ce *desseing* ne saurait être comparé avec nos cartes modernes, celles du Dépôt de la Guerre, par exemple, et celui de nos jeunes capitaines d'état-major, le plus frais émoulu, trouverait probablement fort à rire et à blâmer dans l'œuvre naïve du sieur Du Val, où ne sont indiqués ni les degrés, ni les diverses natures des terrains, leurs pentes et leurs hauteurs. Seulement, à titre de document historique, son travail nous semble d'un intérêt bien supérieur à celui des cartes de nos jours, et nous sommes même très-porté à croire qu'en *desseignant sur les lieux* le duché d'Aiguillon, Pierre Du Val, fort savant géographe aussi, avait l'intention de faire une véritable carte archéologique. Aucune route, à l'exception du *camin herrat,* n'y est indiquée, mais toutes ces petites villes comme Aiguillon, le Port-Sainte-Marie, Damazan, Sainte-Livrade, Tonneins, Clairac, Castelmoron, y figurent avec indication de leurs fossés, remparts, tours et bastions. Les châteaux et les maisons nobles historiques, soigneusement désignés (1), y sont caractérisés par des tourelles ou pavillons sommés de girouettes ; les églises et les abbayes, par leur clocher surmonté d'une croix.

Tous ces divers monuments teintés en rouge, comme les arbres des bois le sont en vert, les rivières en bleu, et les limites territoriales en jaune, forment un ensemble

(1) Tels sont : Montpézat, *Occasion du renouvellement de la guerre des Anglais, l'an* 1332 ; Dolmayrac, *L'ancienne maison du maréchal Monluc ; La maison de Théophile Viaud ;* Xaintrailles, etc.

qui plaît à l'œil et qu'on embrasse aisément. C'est un tableau inachevé, il est vrai ; plein d'imperfections et de lacunes, si l'on veut ; mais éminemment pittoresque, et dans lequel, borné qu'il soit au figuré d'un petit coin de notre sol, on aime à retrouver, nettement accusées encore, les traces de cette robuste organisation politique, religieuse et féodale, qui fit la grandeur de la France aux époques prospères de son histoire, et son salut dans l'adversité. « La féodalité, dit l'un de nos plus savants maîtres, était « un rude berceau, mais la nation qui y passa son enfance « et put résister à ce rude apprentissage de la vie politique « sans périr, devait acquérir une vigueur qui lui a permis « de sortir des plus grands périls sans être épuisée (1). »

Il est facile de comprendre ce qu'à l'aide des seules données de cette précieuse carte nous aurions pu trouver de souvenirs à signaler encore aux environs d'Aiguillon. Nous avons cru devoir nous borner à rappeler ceux qui se rattachent de plus près à l'histoire et aux monuments d'une ville, dont le siége, en 1346, fut assurément l'un des faits les plus importants de notre grande guerre nationale. Et s'il est vrai qu'en matière de souvenirs, même de souvenirs archéologiques, l'abondance parfois soit exclusive de l'intérêt, rappelons-nous aussi qu'il s'agit d'une « religion, la religion des âmes fortes, et des cœurs « qu'un égoïsme impur n'a pas encore endurcis (2). » Sachons d'abord les honorer, efforçons-nous ensuite de les recueillir, et laissons prudemment à nos successeurs le soin d'en apprécier la valeur.

(1) Viollet-Leduc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du* v^e^ *au* xvie *siècle,* T. III, p. 191.

(2) De Caumont, *Discours prononcé à la séance académique internationale de Dives ; Bulletin monumental,* T. XXVIII, p, 753.

COPIE DE LA TRANSLATION DES FRÈRES CARMES DANS LA VILLE DE GUILHON, PAR M. DE SAINT-PASTOU, ALORS SEIGNEUR DE GUILHON, 1281.

Au nom du Seigneur, ainsi soit-il. Sachent tous présens et à venir que devant examiner, voir, lire et même entendre ce présent public instrument, que le sieur Pierre de Saint-Pasteur, ayant l'administration des affaires publiques et doué d'une grande piété, pour surcroît des biens des frères de l'ordre de la Bienheureuse Marie-de-Mont-Carmel et même pour l'honneur de Dieu et de la même V. M., a résolu de pourvoir en même temps à toutes les dites affaires ; pour cette cause, après que le dit sieur de Saint-Pasteur a déclaré son intention au vénérable frère Laurens, prieur provincial des frères du dit ordre dans la province de Guienne, et que le dit frère Laurens, prieur, a attentivement considéré les causes qui touchaient justement le dit sieur de Saint-Pasteur, lequel il voyait en toutes choses, il avait vu et qu'il savait certainement affectionné et très-intentionné pour le dit ordre de la B. V. de Mont-Carmel et pour son avancement; le dit frère Laurens, prieur provincial, voyant dans le dessein du dit sieur de Saint-Pasteur l'utilité de l'ordre et l'augmentation et la sûreté des biens du dit couvent de Guilhon, acquiesça au juste et pieux dessein du dit sieur de Saint-Pasteur et l'accepta pour lui et ses successeurs dans toutes les circonstances du dit proposé et dans toute son extension, et le dit frère Laurens, prieur provincial, a fait cela librement, sans aucune ruse ni fraude, sans force ni crainte, sans contrainte ni gêne, mais autorisé de tout le couvent, du consentement de toute la province et de l'avis de vénérable frère Charles, prieur conventuel, lequel il consulta touchant la teneur du dit proposé et

qu'il interrogea sur l'état des affaires du couvent. Sur cela voici quelle est la teneur du dit proposé et de la pieuse volonté du dit sieur de Saint-Pasteur, à savoir que le sieur de Saint-Pasteur, ayant l'administration des affaires publiques et du couvent des dits frères du dit ordre de la B. M. du Mont-Carmel de Guilhon, pour le présent et à venir, pour lui et ses successeurs, donne, fait bail, cède et quitte aux dits frères du dit ordre de la B. M. du Mont-Carmel de Guilhon et à leurs successeurs, par les mains du dit frère Laurens, prieur provincial, une certaine place dans la dite ville de Guilhon, située et posée, confrontée du côté d'orient et du septentrion avec les murs de la dite ville de Guilhon, et du côté de l'occident avec une rue publique, et de ce côté, en prenant le terme de la confrontation, inclusivement depuis la tour, laquelle tour et les dites murailles donne le dit sieur de Saint-Pasteur pour bâtir une église, un petit clocher, un chapitre, un dortoir et un refectoir et autres endroits nécessaires à l'ordre, lequel clocher le dit sieur a promis faire bâtir à ses propres dépens, en compensation, reconnaissance et gratification de l'acquiescement que fait à présent le vénérable dit frère Laurens, prieur provincial, que l'église et le clocher et le couvent du dit ordre étant hors la ville de Guilhon soient détruits et démolis avec toutes leurs murailles, et que les matériaux soient transportés dans la dite ville de Guilhon pour bâtir la dite neuve église et le clocher et le couvent, cependant avec ce consentement et stipulation du dit sieur de Saint-Pasteur et du dit frère Laurens, prieur provincial, que pour toujours, par droit du sieur et débonnaire possesseur, il demeurera aux dits frères le fond et la terre de la dite église, clocher et couvent, selon les limitations et confrontations, comme elles le sont dans le présent, à savoir du côté de l'orient et

de l'occident avec deux rues publiques, du côté du midi avec une petite rue particulière, et du côté du septentrion avec un fossé de la corderie appelée aubarat, le dit fonds exempt de tous droits d'achoppes et manœuvres ; sur toutes connaissance et observation sûre et inviolable de la promesse et stipulation de cette cause le dit sieur de Saint-Pasteur et le dit frère Laurens, prieur provincial, à la juridiction de tous les juges spirituels et temporels se sont soumis et renoncent à tous leurs biens particuliers et du couvent que chacun pour cela a affectés, et principalement à la juridiction et arbitrage de révérendissime père Monseigneur d'Agen et sénéchal d'Agen et de la Gascogne, à savoir afin que le dit sieur de Saint-Pasteur pour lui et ses successeurs, et le dit prieur provincial pour lui et ses successeurs et pour tous les frères qui seront et qui sont dans le dit couvent de Guilhon, pour tous les droits écrits et non écrits, canon et civil, et pour tous les priviléges, et à obtenir qu'ils ne viennent à s'opposer de quelque manière par ruse ou malice ou tromperie, le dit sieur de Saint-Pasteur et le dit frère Laurens, prieur provincial, ont permis les dites choses, pour toujours durables, stables et permanentes. Tout cela s'est passé dans le château de la dite ville de Guilhon, l'an depuis l'Incarnation du Seigneur mil deux cent quatre-vingt-un, le vingt-deuxième du mois de mars, sous le règne de Philippe roi de France et de monseigneur Edouard roi d'Angleterre, duc de Guienne, et Jean, évêque d'Agen ; il y a pour témoins les vénérables et discrets hommes maîtres Antoine Bonado et Jean Ducasse dans le droit licenciés, et Guillaume Cazanova, hauts de la dite ville et juridiction de Guilhon, et moi Pierre Tardieu, notaire commun qui appelé et prié par les dits sieurs de Saint-Pasteur et frère Laurens, prieur provincial, ai réduit et accordé les choses ci-dessus

en une forme publique et ai posé mon cachet, le dit sieur de Saint-Pasteur et le dit frère Laurens, prieur provincial, ont aussi mis leurs cachets pour assurance des dites choses y mentionnées.

J'ai réservé trouvé dans mes protocoles ce présent et ci-dessus écrit public instrument et l'ai vu, non pas effacé ni biffé, ni gâté, mais à l'abri de tout soupçon l'ai tiré et transcrit en la forme ci-dessus écrite, requis par le frère André, prieur conventuel des frères de l'ordre de la B. M. de Mont-Carmel du couvent de Guilhon, et en présence des vénérables hommes Bertrand de Moles et Jean de Quissato domiciliés, en foi desquels moi Jacques de Morhono, notaire public, l'ai souscrit en leur présence et l'ai signé de mon seing ordinaire dans la dite ville de Guilhon le jour avant le mois de juin, l'année du Seigneur mil quatre cent deux, sous le règne de Monseigneur Henry, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre.

NOTES SUR LE QUERCY (1)

PAR M. DE ROUMEJOUX

INSPECTEUR DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Je ne décrirai point de nouveau la route déjà suivie en 1867 dans une précédente excursion. Mon point de départ cette fois sera Assier, dont j'ai déjà donné une description ; et de là nous irons à la Capelle-Marival, où nous nous arrêterons pour voir le château, dont les parties les plus anciennes peuvent remonter au XIVe siècle, mais dont la masse paraît être du commencement du XVIe. C'est une lourde construction, d'une grande importance, qui a appartenu à la famille de Cardaillac, une des plus puissantes du pays. Il se compose d'un grand corps de logis, avec des tours rondes aux angles, le tout couronné de mâchicoulis avec parapet, qui lui font comme une ceinture régulière.

De la Capelle, dirigeons-nous sur Leyme, magnifique établissement d'aliénés, en suivant une route tracée au milieu de bois admirables. Cet établissement a remplacé une abbaye qui fut fondée en 1221 par Guillaume de Cardaillac, évêque de Cahors, pour les religieuses de l'ordre de Cîteaux. Auparavant, ce lieu était un ermitage appartenant aux religieuses de la Daurade de Cahors, qui

(1) Suite de celles qui ont paru dans le *Bulletin* en 1867 (page 490).

le cédèrent à l'évêque en 1220 ; il portait alors le nom de *Gratia Dei.* Quand il fut uni à l'ordre de Cîteaux, il prit le nom de Lem ou Leyme. Rien d'ancien à y voir ; tout est neuf ; la chapelle seule, du XVIIe siècle, contient le tombeau de Françoise de Noailles, abbesse, morte en 1705 ; c'était une des bienfaitrices de l'abbaye, qu'elle avait fait reconstruire après un incendie qui l'avait presque entièrement détruite, dans la première moitié du XVIIe siècle. L'église paroissiale est due à l'initiative du directeur de l'établissement, M. Cabriniac ; on y a transporté, et tant bien que mal rajusté, les boiseries de la chapelle du couvent. Ces boiseries méritent une visite ; elles sont largement traitées, dans le goût du règne de Louis XIV.

De Leyme, en suivant une route nouvellement ouverte par les pensionnaires de l'hospice, on arrive à Aynac, dont le château a été plusieurs fois remanié. Il en est question dans une charte du XIe siècle ; ses premiers seigneurs portaient le nom de Lavergne. Au XIVe siècle, il appartenait à Beaufort, sieur de Limenil, frère de Roger, vicomte de Turenne, qui le céda à son frère Hector, d'où est issue la maison de Turenne d'Aynac, qui le possède encore aujourd'hui avec le titre de marquis. Cette habitation, qui n'a rien de remarquable à l'extérieur, attire cependant l'œil du voyageur par la hauteur d'une tour à sept étages, qui a dû être construite au commencement du XVIIe siècle, à en juger par l'ornementation de la porte d'entrée. L'ensemble du château a été remanié à cette époque, et la preuve en est dans la forme conique renflée des toitures des tours qui flanquent les angles. A l'intérieur, une cheminée en pierre sculptée fait l'admiration des habitants du pays ; elle est d'un mauvais style Louis XIII, avec des ornements grêles et mesquins, comme il arrive quelquefois à cette époque.

Je ne parlerai pas de Saint-Céré, dont M. J. de Verneilh a entretenu la Société lors du Congrès de Cahors, en 1865, ni des tours de Saint-Laurent, dont la description a été donnée plusieurs fois, ni de l'intéressante légende de Serenus et d'Espérie. Après bien des vicissitudes, des siéges, des changements de possesseurs, le château de Saint-Laurent devint une des principales résidences des vicomtes de Turenne; c'était une des clefs de la vicomté, et de l'une à l'autre forteresse on pouvait facilement communiquer à l'aide de signaux; il cessa d'appartenir, en 1783, à la famille de Turenne; postérieurement, il fut cédé aux Noailles, qui l'ont revendu, et le nouvel acquéreur l'a donné au département.

Près de Saint-Céré, à deux kilomètres à peine, dans une position charmante, dominant la fertile et riante vallée de la Bave, on peut voir le château de Montal, construit en 1534. Le château d'Assier, presque voisin, a été élevé dans le même temps; j'ai eu l'occasion d'en parler dans le *Bulletin*, en 1867. Tous les deux sont d'un grand style architectural et artistique; mais, à Montal, c'est l'art français qui domine. Ce château a été construit, décoré par des artistes français; tandis qu'à Assier, tout se ressent, d'une manière évidente, directe, de l'art italien : les lignes générales, les médaillons, les motifs d'ornementation, l'exécution. Le plan de Montal peut se traduire ainsi : deux corps de logis en retour d'équerre avec des tours rondes aux angles. L'extérieur est d'une grande simplicité; c'est à la cour intérieure que l'on a réservé toute l'ornementation. Montal n'était point un château fort; c'est à peine si l'on aperçoit quelques meurtrières, et les mâchicoulis des tours sont de simples applications d'ornement. Les consoles de la tour principale surtout sont d'un beau profil et d'une grande richesse de moulures.

En entrant dans la cour, on s'arrête ébloui par la multiplicité et la variété de l'ornementation; l'œil, attiré par les détails, ne peut embrasser l'ensemble; il faut un instant pour s'y faire et mettre un peu d'ordre dans ses investigations. Les étages sont au nombre de deux, séparés par des frises chargées de bas-reliefs; entre les fenêtres, irrégulièrement espacées, on a ménagé, comme à Assier, comme à la maison d'Armagnac, à Rodez, comme à la maison du chapitre, à Cahors, des niches, pour des statues ou des médaillons richement ornés, bustes de personnages, sur l'individualité desquels on n'est pas d'accord; on émet généralement qu'ils représentent les fondateurs du château. Tous les montants des fenêtres, les rampants des frontons sont diversement sculptés en arabesques, en feuillages, en coquilles. Les grands espaces sont garnis de cartouches, où figurent des sirènes, des griffons et des enroulements de toutes sortes. Les conduits extérieurs des cheminées sont aussi très-soignés et dignes de l'ensemble, les pilastres qui les décorent font le meilleur effet, grâce à leurs proportions qui s'harmonisent merveilleusement avec les mouvements de la toiture.

A l'extérieur, on est encore arrêté par l'aspect monumental de l'escalier. Cet escalier est à paliers droits; il ne s'accroche pas à une vis sculptée comme à Assier. A Montal, toute l'ornementation est sous les marches; ce sont des caissons d'une variété infinie; nul ne ressemble à un autre : ce sont des encadrements remplis par des bas-reliefs d'empereurs romains, de personnages mythologiques, de guerriers casqués, etc., des rosaces où l'on pourrait trouver une série incomparable de modèles, des oiseaux jouant dans des feuillages, des mascarons, des Amours, etc. Deux cheminées, dans les salles principales,

sont, assez bien conservées ; sur la corniche ou tablette de l'une d'elles, se dresse encore un cerf en ronde bosse de grandeur naturelle, qui portait un écusson aux armes de la famille de Montal.

Malheureusement le propriétaire actuel, qui tient beaucoup, dit-on, à la conservation de ces restes magnifiques, n'entretient pas les charpentes qui, en certains endroits, menacent ruine, ni les planchers, qui s'effondrent ; et cependant pour les solidifier il ne faudrait pas encore de grandes réparations.

Sur le fronton de plusieurs fenêtres, on voit écrits ces deux mots : *plus d'espor*. Cette inscription se rapporte à une touchante et triste légende, dont l'héroïne appartient à la famille de Montal. On raconte que Rose de Montal, fille de celui-là même qui fit construire le château, s'était éprise du jeune seigneur de Castelnau de Bretenoux, son voisin ; elle avait reçu ses hommages, et mutuellement ils s'étaient promis leur foi. Mais le jeune homme, volage, ou trouvant plus d'avantages ailleurs, l'abandonna pour faire sa cour à la fille du seigneur de Saint-Laurent. Rose espérait ramener l'infidèle, et elle se tenait constamment près d'une croisée que l'on montre encore, et d'où elle pouvait apercevoir le château de Castelnau. Un jour elle vit son amant traverser, avec une suite éclatante et nombreuse, la vallée de la Bave et se diriger vers Saint-Céré ; l'infidèle n'entendit point la romance plaintive qu'elle lui adressait, ou du moins il n'y répondit pas, ne daignant point même tourner ses regards de ce côté. Folle de douleur, voyant que toute espérance était perdue, la malheureuse se précipita dans les fossés en s'écriant : « Rose, plus d'espor. » La chapelle où, d'après la tradition, Rose fut enterrée, n'offre aucun détail particulier : les propriétaires actuels s'en servent

comme d'une grange. On ignore à quelle époque Montal arriva à la famille de ce nom, mais on sait qu'il appartint à celle de Scorailles par le mariage d'Anne de Montal (1525), fille d'Almaric de Montal et de Jeanne de Balzac. Plus tard il devint la propriété de la maison d'Escars, qui le vendit au comte de Tanes, député de la noblesse du Quercy aux états généraux. Depuis la révolution, il a encore changé de maître.

De Montal, on peut aller visiter l'emplacement d'un camp romain qui domine la vallée au-dessus du château même. On le connaît sous le nom des *Césarines*. C'est un immense plateau, inaccessible de plusieurs côtés, grâce à la haute falaise sur laquelle il est situé. On y trouve des fragments de murailles romaines, qui s'étendaient sur un vaste rayon pour fermer la partie ouverte du plateau ; le sol est jonché de fragments de poteries. Dans le temps, on y a pratiqué des fouilles qui ont offert des ossements humains, des restes d'armures, des amphores brisées et quelques monnaies. Ces fouilles devraient être continuées, car il s'en faut que tout ait été exploré.

Près de là, en redescendant, je me suis arrêté devant l'église Saint-Jean-Lespinasse, sur le territoire de laquelle se trouve le camp. Comme la plupart des églises rurales de cette région, elle doit se placer dans la période qui s'étend du milieu du XIe siècle aux premières années du XIIe. En plan, c'est une croix latine avec abside arrondie, le clocher à l'intersection des transepts. Les arcades à plein cintre sont portées par des chapiteaux, dont le tailloir est, entre autres ornements, décoré de damiers ; les bases des colonnes portent de larges feuillages entre deux tores ; à l'extérieur, la corniche qui supporte la toiture à la hauteur de la sablière est soutenue par des modillons représentant des têtes humaines ou d'animaux, des objets usuels tels

que barils, vases, instruments. Les fenêtres de l'abside sont très-étroites et typiques du XIe siècle. Autoire, église voisine, dont une partie vient d'être réparée par un agent voyer, c'est dire comment, est aussi très-intéressante pour l'étude de la sculpture monumentale de la période romane. Les chapiteaux et les bases d'Autoire sont de la même famille que ceux de Saint-Jean, avec des feuillages entrelacés, des palmes engaînantes, des enroulements, des dents de scie, des tores ondulés, des câbles. A Autoire, aussi, l'abside est circulaire, et des modillons ornés supportent la corniche. Le clocher, central, est porté par une coupole sur pendentifs. Sans revenir sur ce sujet, je dirai, une fois pour toutes, que la plupart des églises romanes de cette région portent les mêmes caractères ; il est évident que sur les bords de la Dordogne, il y a eu école architecturale, dont les initiateurs ont été les moines des riches abbayes qui peuplaient ces rives si fertiles et dont l'influence s'étendait au loin.

Près d'Autoire, sous un abri des hauts rochers qui dominent l'étroite vallée, on peut, par un sentier abrupte, digne des chèvres les plus lestes et des moutons au pied sûr, grimper péniblement aux ruines d'un fort que dans le pays on fait remonter à la plus haute antiquité. D'après ce que j'en ai vu de près, la porte d'entrée et les ouvertures en accolade, il n'est guère possible de lui assigner une date plus éloignée que le XVe siècle ; ce qui est certain, c'est qu'en 1472 ce fort fut rendu aux gens d'Autoire par ceux du vicomte de Turenne, qui le tenaient depuis quelque temps. L'acte de transaction existe encore à Autoire.

N'oublions pas de pousser notre excursion jusqu'à la cascade, qui se précipite écumante du sommet des rochers qui font une couronne magnifique à la vallée d'Autoire ;

cette cascade, cette belle végétation, ces escarpements, ces brèches, ces cavernes aux tons variés, aux riches couleurs, aux oppositions d'effets, rappellent les plus beaux sites des montagnes ; on va bien loin chercher un lieu plus pittoresque, et, relativement au cadre, plus grandiose.

De là au château de Castelnau de Bretenoux, il n'y a que quelques pas ; sa masse imposante domine tout le pays ; il défendait ou menaçait, selon les circonstances ou les opinions de ses seigneurs, l'entrée de la vallée de la Bave et une partie du cours de la Dordogne. Aucune de ces rivières ne coule assez près de lui pour qu'on ait pu les utiliser comme défense immédiate. La forme de ce château est triangulaire. A chaque angle il est flanqué de tours rondes ainsi que les courtines extérieures. Il est dominé dans la partie du sud-ouest par un magnifique donjon carré dont la hauteur est de 62 mètres. Le plus grand côté du château, qui regarde l'orient, a 93 mètres de longueur; celui du nord, 84, et celui du sud-ouest, 86. Je donne ces dimensions d'après M. Delpon. Le château n'offre plus à l'intérieur que des ruines, et un incendie qui en dévora une partie, il y a quelques années, n'a pas peu contribué à les augmenter. Dans la partie la mieux conservée, il reste encore quelques appartements qui furent richement décorés sous Louis XIV, en 1661, de peintures et de sculptures rehaussées d'or. Cette date est inscrite sur les rares panneaux, conservés dans une des salles du château. Les murs de la chapelle étaient couverts de fresques, qui m'ont paru dater du XVe siècle. Mais elles ont subi tant d'altérations que c'est à peine si on les distingue. Je ne puis donner une description détaillée de cette immense demeure féodale, le temps m'ayant manqué pour prendre des notes suffisantes et mes compagnons de route me talonnant à chaque instant sous le prétexte que l'heure du

déjeûner était passée et que si ces vieilles pierres les avaient intéressés un instant, la conservation de leurs excellents estomacs les intéressait bien davantage.

Une partie de l'enceinte extérieure et des tours, ainsi qu'une portion de la façade du sud-ouest, portent le caractère des constructions qui s'élevèrent de la fin du XII[e] siècle au commencement du XIII[e]. On le reconnaît aux portes à plein cintre et aux fenêtres du même style, surmontées de rosaces aux moulures romanes. Le donjon peut être attribué à cette belle époque des constructions militaires qui commence à Philippe-Auguste (1180-1223) et dont nous avons encore en France d'assez nombreux spécimens. Les autres parties furent successivement élevées ou remaniées à toutes les époques, surtout à la renaissance et au XVII[e] siècle. L'escalier aux larges paliers est très-remarquable comme ampleur, et la tradition, d'après M. Delpon, rapporte qu'il était décoré par de belles sculptures sur bois. Cette imposante forteresse a joué un rôle important dans l'histoire de la province ; ses possesseurs étaient au nombre des plus puissantes familles du Midi ; ils avaient la prétention d'être les seconds barons chrétiens du royaume ; leur cri de guerre était : « Dieu ayde aux seconds chrestiens. »

Sous les remparts du château, Jean de Castelnau, évêque de Cahors, fit, vers l'an 1436, élever une église qui est aujourd'hui l'église paroissiale ; elle est d'une conservation parfaite, éclairée par de beaux vitraux du temps, qui représentent les scènes de la Passion. Malheureusement un violent orage les a détériorés, il y a quelques années. Ce monument n'a qu'une nef à quatre travées, la quatrième formant l'entrée du chœur qui est à pans coupés. Les stalles, en bois, sont bien conservées ; les accottoirs et les miséricordes représentent des personnages

de divers états, lisant, buvant, travaillant, etc. Le siége de l'officiant ou du doyen porte, sur les accottoirs, des statuettes de papes et d'évêques. Le dossier de chaque stalle est formé par des colonnettes ornées de feuillages et d'enroulements qui les relient entre elles.

Bretenoux, chef-lieu de canton du Lot, sur les limites de la Corrèze, est une bastide bien caractérisée qui a conservé une partie de ses murailles, plusieurs de ses portes, sa place, jadis tout entière entourée d'arcades, et son église à un des angles de cette place. Je n'ai pas de notes sur la fondation de cette bastide et ne puis dire si elle est d'origine française ou anglaise.

Nous sortons du Lot pour faire une pointe dans le département de la Corrèze, et nous allons à Beaulieu en suivant la Dordogne, au cours fertile et riant sous sa jeune verdure. Beaulieu doit son importance à un monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé vers 846, par Raoul de Turenne, archevêque de Bourges, qui l'enrichit de plusieurs biens. Plus tard ce monastère fut érigé en abbaye; cette dernière tenue en commende valait dix mille livres de rentes. Pendant les troubles de la ligue, cette ville, où commandait Cavaignac, fut forcée de se rendre au duc de Mayenne. L'église de Beaulieu mérite d'être étudiée de près et je ne sais si ce travail a été fait; elle m'a paru remonter, dans les parties principales, au commencement du XII[e] siècle. Une de ses portes est surtout très-remarquable par son ensemble architectural et ses sculptures variées. Cette entrée se compose de trois archivoltes à plein cintre, supportées par autant de colonnettes. Le tympan est très-ornementé : au centre le Christ avec deux anges, un à droite et un à gauche, qui sonnent de la trompette; derrière le Christ, un autre ange soutient la croix, signe de salut, étendard divin autour duquel est

réunie la cour céleste dans laquelle on distingue les douze apôtres. Au-dessous de cette scène principale, les morts soulèvent les couvercles de leurs tombeaux, sortent de leurs sépultures et se dirigent vers le Christ qui, les mains étendues, semble les juger. Au-dessous encore, dans une autre plate-bande, l'artiste a représenté des animaux réels et fantastiques, lions, chimères ailées, dragons, etc., dévorant les damnés; enfin une dernière plate-bande contient un sanglier, une hydre, un immense serpent à tête humaine sur lequel semblent jouer des démons aux doigts et aux pieds velus et crochus; l'un d'eux est armé d'un bâton. Chaque extrémité de cette plate-bande est surmontée par un fleuron rosacé. Le pilier central, qui divise la porte en deux baies, est chargé de trois statues aux reliefs aplatis. D'abord un ange ailé, puis une femme dont les pieds s'appuient sur les épaules d'un homme couché, enfin un vieillard; ces trois statues supportent le tailloir sur lequel repose le linteau. Les côtés de ce porche, qui se prolongent en retour pour former une sorte de narthex, contiennent aussi des personnages, au-dessus desquels est figurée une série de monuments à gauche; à droite deux personnages dont l'un est nimbé, près d'une tour sur laquelle est une inscription; l'autre sujet est trop fruste pour qu'on puisse le définir; enfin, les angles sont amortis par des statues de saints. Tous ces sujets portent le caractère des premières années du XIIe siècle; ils sont maigres, grêles, allongés, contournés, les plis des vêtements sont roides, avec de jolis détails dans les ornements et les bordures. Tout autour des parties anciennes de l'édifice court une corniche aux modillons romans. La porte principale, celle qui s'élève au milieu de la nef, est du XIVe siècle; au-dessus d'elle s'ouvrent trois fenêtres trilobées. Le clocher cen-

tral est de forme octogonale; les ornementations des baies et la forme des arcs portent l'empreinte du XIVe siècle. A l'intérieur, l'église de Beaulieu se divise en trois nefs et en quatre travées; la nef centrale a conservé la voûte d'arête légèrement surhaussée. Le clocher qui se trouve à l'intersection des croisillons est porté par des piliers carrés surmontés d'une coupole à pendentifs; les deux croisillons très-courts ont eu leur voûte réparée vers le XVe siècle, ils contiennent chacun une absidiole arrondie dont le caractère primitif n'a pas été altéré. Le chœur se termine par trois chapelles rondes et il est entouré par un déambulatoire au-dessus duquel règne une galerie, continuation de celle qui domine la grande nef. Les piliers, cantonnés de colonnes demi-cylindriques, sont couronnés de chapitaux d'une belle forme et d'une grande richesse d'ornementation; les entrelacs jouent un grand rôle dans les motifs de décoration; les bases sont remarquables par leur diversité. Tout auprès de l'église existe encore une maison de la renaissance, dont la façade est ornée de statues de chevaliers casqués, cuirassés et armés de lances; des médaillons contiennent différents bustes ou bas-reliefs d'une belle exécution.

Après trop peu de temps donné à Beaulieu, nous reprenons notre course en suivant la rive droite de la Dordogne; nous passons devant le manoir à demi ruiné d'Estregres, lieu célèbre par une victoire que Raoul, duc de Bourgogne, remporta sur les Normands vers 930. Ce fut encore, en 1586, un théâtre de lutte entre l'armée du duc de Mayenne et les protestants. Cette route traverse un pays charmant, aux points de vue variés, aux riches récoltes; sur notre gauche, dominant la vaste plaine et les hauts peupliers qui bordent la Dordogne, nous ne perdons pas de vue la masse imposante de Castelnau, qui se

détache en vigueur sur un ciel sans nuages; enfin, nous arrivons à Carennac, le plus délicieux village que l'on puisse rêver : assis sur les bords de la rivière, dont les îles nombreuses sont couvertes d'arbres vigoureux et de foins d'une hauteur à satisfaire les propriétaires les plus difficiles, Carennac a dû toujours être un endroit d'une certaine importance. En effet, avant le XI[e] siècle ce lieu avait une église sous l'invocation de saint Saturnin. Je trouve dans l'*Histoire du Quercy,* par Cathala-Coture, tome I[er], que l'abbaye fut fondée vers 1032, par Didier, évêque de Cahors, sous les auspices de saint Odilon, abbé de Cluny, qui vint lui-même gouverner ce monastère, où il mourut vers 1040. Dans le catalogue des bénéfices dépendant de Cluny, il est dit qu'il devait toujours y avoir douze moines et qu'il est exempt de toute redevance par un privilége du pape Clément VI; mais il résulte des recherches de M. Lacoste, écrivain quercinois, que cette fondation doit être rapportée à l'évêque Besnard II (1034-1054), qui, voulant donner à saint Odilon l'église de Carennac, se la fit céder par le chapitre de Cahors, auquel il abandonna celle de Gramat. Cette date de 1040, donnée par Cathala-Coture comme étant celle de la mort de saint Odilon, ainsi que le nom de Carennac, comme étant celui où il rendit le dernier soupir, sont deux erreurs qu'il faut relever. Saint Odilon, qui voyagea beaucoup pour les affaires de son ordre, mourut à Souvigny, au diocèse de Clermont en Auvergne, en 1049 (*Gallia Christiana,* t. IV, col. 1129); il est possible qu'il soit venu prendre possession de l'abbaye et l'organiser, mais il ne la gouverna point et n'y mourut pas, ainsi qu'il résulte de l'histoire de sa vie. En tenant compte de ces dates, on a l'époque certaine de cette fondation, de 1032 à 1049. Je ne dirai rien des nombreux abbés de Carennac, sinon qu'en 1681 l'abbé de

Fénelon, qui fut plus tard l'archevêque de Cambrai, prit possession de cette abbaye, qui lui avait été cédée par son oncle, évêque de Sarlat. A ce sujet même, il a écrit une lettre pleine de détails piquants à sa cousine Mme de Laval. Je ne résiste pas au plaisir de la mettre sous les yeux des lecteurs du *Bulletin*, quoiqu'elle soit très-connue :

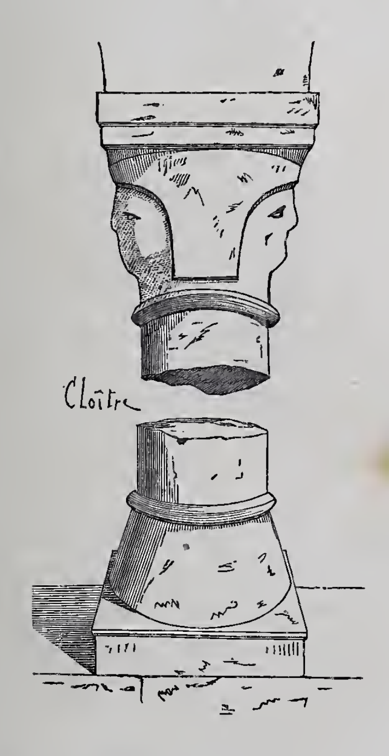
Elle est datée du 28 mai 1681.

« Oui, Madame, n'en doutez pas, je suis un homme destiné à des entrées magnifiques; vous savez celle qui m'a été faite à Bellac, dans votre gouvernement, je vais vous montrer celle dont on m'a honoré dans ce lieu. M. de Rouffillac pour la noblesse, M. Bosc, curé, pour le clergé, M. de Rigaudie, prieur des moines, pour le corps monastique, et les fermiers de céans, pour le tiers-état, viennent jusqu'à Sarlat pour me rendre leurs hommages. Je marche accompagné majestueusement de tous ces députés; j'arrive au port de Carennac et j'aperçois le quai bordé de tout le peuple en foule. Deux bateaux pleins de l'élite des bourgeois s'avancent et en même temps je découvre que, par un stratagème galant, les troupes de ces lieux, les plus aguerries, s'étaient cachées dans un coin de la belle île que vous connaissez; de là elles vinrent en bon ordre de bataille me saluer avec beaucoup de mousquetades. L'air est déjà tout obscurci par la fumée de tant de coups, et l'on n'entend plus que le bruit affreux du salpêtre. Le fougueux coursier que je monte, animé d'une noble ardeur, veut se jeter dans l'eau; moi, plus modéré, je mets pied à terre. Au bruit de la mousqueterie est ajouté celui des tambours. Je passe la belle rivière de Dordogne, presque toute couverte de bateaux qui accompagnent le mien. Au bord, m'attendent gravement tous les vénérables moines en corps; leur harangue est pleine d'éloges

sublimes, ma réponse a quelque chose de grand et de doux. Cette foule immense se fend pour m'ouvrir un chemin ; chacun a les yeux attentifs pour lire dans les miens quelle est sa destinée. Je monte ainsi jusqu'au château, d'une marche lente et mesurée, afin de me prêter pour un peu de temps à la curiosité publique. Cependant mille voix confuses font retentir des acclamations d'allégresse, et l'on entend partout ces paroles : « Il sera les délices de ce peuple. » Me voilà à la porte déjà arrivé, et les conseils commencent leur harangue par la bouche de l'orateur royal. A ce nom vous ne manquez pas de vous représenter tout ce que l'éloquence a de plus vif et de plus pompeux. Qui pourrait dire quelles furent les grâces de son discours ? Il me compara au soleil ; bientôt après je fus la lune ; tous les autres astres eurent ensuite l'honneur de me ressembler ; de là nous vînmes aux éléments et aux météores et nous finîmes heureusement par le commencement du monde. Alors le soleil était déjà couché, et pour achever la comparaison de lui à moi, j'allai dans ma chambre pour me préparer à en faire de même. »

On prétend que c'est à Carennac que Fénelon composa son *Télémaque*, et on y montre l'île et la grotte de Calypso, où il se retirait souvent. Dans l'abbaye, on a conservé la chambre telle qu'elle était de son temps ; le plafond à poutrelles est décoré de peintures parmi lesquelles on a placé son portrait. Une des tourelles contient un cabinet qu'on appelle le cabinet de Fénelon, et où, dit-on, il aimait à travailler. Cette partie de l'abbaye, qu'on appelle le château, a dû être élevée vers le milieu du XVI[e] siècle ; on y trouve deux cheminées à rinceaux et à armoiries d'une belle conservation. La partie la plus ancienne est sans contredit le cloître, dont une partie au moins remonte à la fondation de l'abbaye, ainsi que

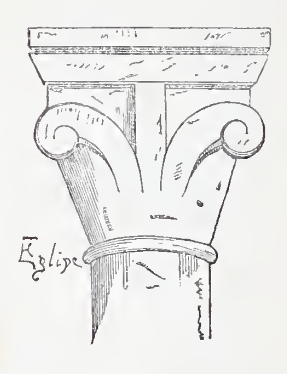
l'église, qui mérite une étude spéciale. Ce monument est presque tout entier enclavé dans les bâtiments claustraux; le portail a été à l'extérieur le point le plus soigné par l'artiste chargé de la décoration. Ce portail est à plein cintre divisé en deux parties par un faisceau de quatre colonnettes à chapiteaux à volutes rudimentaires; le linteau



soutenu par cette colonnette est orné de zigzags au milieu desquels sont représentés divers animaux : oiseaux, renard, sanglier, lion, poisson. Au-dessus de cette plate-bande le tympan contient, dans une auréole ornée de perles, le Christ bénissant; près de lui deux anges sont en

adoration; à sa droite et à sa gauche sont les symboles des quatre évangélistes. Les douze apôtres, assis sur deux rangs, garnissent le partie inférieure du tympan. Le chevet droit et le clocher carré portent aussi l'empreinte romane.

L'intérieur se divise en trois nefs, dont la principale et celle de droite, côté de l'épître, sont voûtées en berceau; l'autre m'a paru avoir été réparée vers la fin du



xve siècle; la nef est coupée par cinq travées. On voit dans cette église des peintures qui m'ont paru anciennes, et une *Mise au tombeau* de la fin du xve siècle.

Je regrette de n'être pas d'accord avec M. Delpoy sur la qualité des personnages qui entourent le Christ. Ce sont, dit-il, la Vierge, saint Joseph et les apôtres (t. I, page 537). Toutes les *Mises au tombeau,* et il en existe plusieurs en France, notamment à Monestiès (Tarn), à Auch dans la cathédrale, chapelle du Saint-Sépulcre, sans parler de celles dont en ce moment je n'ai pas le souvenir, toutes se composent d'un plus ou moins grand nombre de personnages, mais toujours des suivants : le Christ, la

Vierge, Marie Salomé, Marie-Magdeleine, saint Jean, saint Jacques le Majeur, Nicodème et Joseph d'Arimathie. De plus, très-souvent des témoins secondaires, femmes, gardes, etc., complètent la scène. A Carennac, il ne faut voir que les huit premiers indiqués clairement par leurs attributs et leurs positions relatives; l'artiste n'est pas sorti de la donnée légendaire.

Dans le jardin attenant à l'église, on peut voir les restes d'un devant d'autel en pierre, dont les divers caissons représentent différentes scènes de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Malheureusement ils sont exposés à toutes les intempéries et menacés d'une dégradation prochaine, si, négligeant mes conseils, ils ne sont pas mis à l'abri.

En quittant Carennac, nous allâmes gîter à Alvignac, où se rendent les buveurs d'eau de Miers, regrettant de n'avoir pas le temps de visiter le Puy d'Issolu, emplacement à peu près certain d'Uxellodunum. Nous ne bûmes point des eaux d'Alvignac, dont la rapide efficacité est très-vantée, mais nous pûmes voir les restes insignifiants d'un vieux château et une église sans valeur.

De là à Rocamadour, la route n'est pas longue, et nous pûmes admirer ce site si étrangement pittoresque et les immenses réparations que l'on continue à faire à ce sanctuaire vénéré. Toutes les ruines sont relevées, et sur l'ancien plan, retrouvé soit dans de vieux titres, soit sur le terrain même, M. l'abbé Chevals est au moment de terminer cette œuvre gigantesque. Pour quelques personnes, ces murailles neuves et encore blanches n'ont pas le caractère poétique des anciens pans de murs ébréchés, noircis par le temps, couverts de lierre et de mousses. Pour moi, il ne me déplaît pas, de temps en temps, de voir ces grands murs percés de fenêtres ogivales, ces hautes tours ceintes

de leurs parapets et couronnées de leurs toitures effilées, ces entrées larges et profondes, aux portes épaisses, solidement et ingénieusement ferrées ; cela me prouve que l'art de bâtir et que le sentiment du grand et du beau se perpétuent, cela me prouve aussi que quelques esprits osent encore sortir des ornières de l'école ; c'est ce qui est arrivé pour M. Chevals, à Rocamadour, et pour M. Durand, de Tarbes, l'architecte inspiré de Notre-Dame de Lourdes.

ÉTUDE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR

L'ÉGLISE DE DEUIL

(SEINE-ET-OISE)

Dans le courant de l'année 1872, l'éminent professeur d'archéologie de l'École des Chartes, M. Quicherat, engagea ses élèves à se réunir par petits groupes pour s'en aller étudier les églises des environs de Paris. Quatre d'entre eux, MM. Félix Pasquier, Jules-Marie Richard, Arthur du Chêne et Camille Rivain, aujourd'hui archivistes paléographes, prirent pour but d'une de leurs excursions l'intéressante église de Saint-Eugène de Deuil, et à la suite de leur visite rédigèrent une excellente notice, pour laquelle ils m'ont demandé l'hospitalité du *Bulletin monumental.* Bien que, d'après nos usages, la rédaction de notre revue soit exclusivement réservée aux membres de la Société française d'Archéologie, j'ai cru devoir, dans la circonstance présente, faire une exception très-justement motivée. En accueillant le travail qui m'était offert, j'ai été heureux de prêter la publicité du Bulletin à de jeunes et intelligents débutants en archéologie, et de faire connaître en même temps à nos lecteurs le remarquable monument qui en fait l'objet. J'espère que mes collaborateurs accidentels ne s'arrêteront pas en si bon chemin, et qu'ils continueront à se livrer à l'étude de nos vieux

monuments nationaux, si curieux au point de vue de l'art, et si intéressants par les souvenirs qui s'y rattachent.

G. de Cougny.

I

Deuil est un bourg de deux mille habitants, situé à l'extrémité de la plaine de Saint-Denis, au bas des coteaux de Montmorency. Son église, qui offre un curieux spécimen de l'architecture romane, et dont le chœur avec ses élégantes colonnettes est un beau type de la première époque du gothique, n'a jamais obtenu les honneurs, pourtant mérités, d'une description détaillée.

A peine les guides signalent-ils aux amateurs et aux archéologues ce curieux monument. Le lac d'Enghien, la basilique de Saint-Denis, l'église et la forêt de Montmorency attirent l'attention des touristes qui dédaignent ce village perdu dans la plaine de Saint-Denis.

Deuil remonte à une haute antiquité ; son nom latin : *Diogilium,* indique du reste une origine celtique.

L'église, dont le grand autel est dédié à Notre-Dame de la Nativité, est placée sous le vocable de saint Eugène.

Quel est ce saint Eugène ? On sait qu'il fut le compagnon de saint Denis et qu'il souffrit le martyre à Deuil : ces deux points sont indiscutables ; « mais on ne doit pas, dit l'abbé Lebeuf (1), ajouter foi à la légende qui place saint Eugène parmi les archevêques de Tolède. »

Il est difficile de remonter à l'origine de la confusion qui s'est établie entre saint Eugène de Deuil et l'archevêque de Tolède du même nom ; peut-être pourrait-on

(1) Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, T. IV.

l'attribuer à Hilduin, abbé de Saint-Denis sous Louis le Débonnaire. C'est lui qui, en écrivant les actes du martyre de saint Denis, a contribué à faire regarder comme un même personnage saint Denis l'Aréopagite et le premier évêque de Paris. En s'occupant du maître, l'auteur a aussi parlé des disciples. Si le premier évêque de Paris est saint Denis l'Aréopagite, d'après le témoignage d'Hilduin, c'est au premier siècle de notre ère qu'il faut fixer l'existence de saint Eugène. Au contraire, si saint Denis de Paris n'est pas l'Aréopagite, et si, suivant la tradition généralement acceptée, il a souffert le martyre vers la fin du IIIe siècle, c'est à cette même date qu'il faut reporter la mort de saint Eugène. Entreprendre de déterminer l'époque précise où saint Eugène a répandu son sang pour la défense de la foi chrétienne, serait rechercher qui était saint Denis de Paris et entrer dans une polémique à laquelle les Bollandistes ont consacré de nombreuses pages.

Les actes de saint Eugène ne remontent qu'au IXe siècle, et l'auteur anonyme qui les a rédigés, a eu pour but surtout de raconter les miracles dont le tombeau du saint martyr était le théâtre à cette époque.

Après l'invasion normande, un prêtre nommé Flohaire a repris et augmenté l'œuvre de l'anonyme.

Hilduin a sans doute été porté à regarder saint Eugène de Deuil comme un archevêque de Tolède, par cette raison qu'un saint Eugène, archevêque de cette ville, a composé un hymne en l'honneur de saint Denis.

D'après la légende, saint Eugène quitta Rome avec saint Denis, qu'il accompagna jusqu'à Arles. Arrivé dans cette ville, il fut envoyé par saint Denis prêcher l'évangile en Espagne, où il devint archevêque de Tolède.

Après un long apostolat, saint Eugène, pris du désir de revoir son ancien maître, quitta son siége et vint rejoindre

saint Denis à Paris, au moment où sévissait la persécution. Après le martyre de l'évêque de Paris, saint Eugène fut lui-même arrêté et mis à mort le 15 novembre. Son corps fut jeté dans l'étang du Marchais, près de Deuil, où le saint avait souffert le martyre.

L'Église de Paris n'a jamais honoré saint Eugène que comme simple martyr ; Usuard, dans le martyrologe parisien, ne lui donne pas d'autre titre. Jusqu'en 1148, les écrivains espagnols n'ont jamais fait mention d'un archevêque de Tolède, compagnon de saint Denis. Surius paraît adopter l'opinion d'Hilduin ; mais il expose les faits et les traditions plutôt qu'il ne les contrôle. Les Bollandistes et Tillemont ne veulent pas admettre que saint Eugène de Deuil ait été archevêque de Tolède. Les Bollandistes repoussent également la tradition qui prétend qu'au moment de l'invasion arabe, les reliques de saint Eugène de Tolède furent apportées de cette ville à l'abbaye de Saint-Denis.

Quand la paix eut été rendue à l'Église, un personnage, nommé Ercolet, fut averti en songe de faire retirer de l'étang du Marchais le corps du saint et de le faire porter à Deuil. Ercolet, à qui cette terre appartenait, la céda pour l'inhumation du saint et fit construire sur son tombeau un petit édifice : *cellam œdificavit Ercoletus,* dit l'auteur anonyme.

Le chariot où on avait déposé le corps du saint martyr, pour en faire la translation, était traîné par des bœufs. Arrivé à Deuil, l'attelage s'arrêta tout à coup et refusa de continuer sa marche. On vit dans ce fait une manifestation de la volonté divine, qui désignait ainsi l'endroit où devaient reposer les reliques du saint. Le souvenir de ce fait s'est perpétué dans le blason du prieuré, qui représente trois têtes de bœuf couronnées.

A quelle époque faut-il faire remonter la fondation de l'église de Deuil ? Cette fondation ne peut être antérieure à l'établissement des Germains dans les Gaules, car le nom d'*Ercolet* n'indique pas une provenance gallo-romaine, mais germaine. Les mots *quidam illuster*, qui précèdent le nom d'Ercolet, servaient, dit l'abbé Le Beuf, à désigner tous les nobles germaniques. Ces faits se passèrent donc à l'époque mérovingienne.

L'anonyme du IXe siècle nous a conservé le récit de la guérison d'un seigneur, parent de Pépin, nommé Hétilon, qui fut averti en songe de se rendre à Deuil pour obtenir du saint le soulagement de ses maux. La renommée de ce miracle fit connaître le nom de saint Eugène dans les provinces voisines, et attira un grand concours de fidèles au tombeau du martyr. Le même auteur cite de nombreux miracles qui eurent lieu à Deuil. Une jeune fille d'Evreux, qui était aveugle, y recouvra l'usage de la vue. Un noble de Bourgogne y trouva également la guérison d'une maladie à laquelle il ne pouvait apporter de soulagement.

Les tristes événements qui marquèrent la fin du IXe siècle vinrent interrompre les hommages que les fidèles rendaient aux reliques du saint martyr. Pour les soustraire à la fureur des Normands, on les enleva de Deuil et on les transporta à Saint-Denis. Comme les reliques restèrent dans cette abbaye après le départ des Normands, il est présumable que l'édifice bâti par Ercolet avait été renversé pendant l'invasion.

L'abbé Le Beuf, qui constate que les reliques ne retournèrent pas à Deuil, ne dit pas comment en disposèrent les religieux de Saint-Denis, qui en étaient restés gardiens. Le sort de ces reliques est intéressant, car il apprend de quelle manière les Espagnols furent amenés à considérer saint Eugène de Deuil comme un des archevê ues de Tolède.

En 1148, Raymond, archevêque de Tolède, qui se rendait au concile de Reims, passa par l'abbaye de Saint-Denis. Il y remarqua un tombeau sur lequel était gravé le nom de saint Eugène, évêque de Tolède. Par la vie du saint, conservée à l'abbaye, il apprit que les reliques renfermées dans ce tombeau étaient celles d'un de ses prédécesseurs. Cette ignorance de Raymond prouve que l'Église d'Espagne ne faisait pas à cette époque confusion entre les deux saints.

En 1155, Louis VII, qui se trouvait à Tolède, où il était allé épouser Constance, fille d'Alphonse VIII de Castille, fit mention des reliques de saint Eugène qui étaient déposées à Saint-Denis. De retour en France, il envoya un bras du saint à son beau-père Alphonse. En 1565, une ambassade de Philippe II vint réclamer à Charles IX le reste du corps du saint. Cette requête fut accordée, et les reliques de saint Eugène furent accueillies en Espagne avec de grandes démonstrations de joie et de piété. Le roi vint au-devant du cortége avec toute sa cour et aida à porter la châsse sur ses épaules.

Toutes les reliques de saint Eugène ne sont pas en Espagne, car dès le xe siècle, il en avait été donné une partie à saint Gérard, abbé de Brognes, en Belgique. Les événements qui décidèrent les religieux de Saint-Denis à faire un tel don au monastère de Brognes, forment le sujet d'une gracieuse légende.

Gérard était un riche seigneur, auquel le comte Bérenger de Namur prodiguait les marques de son amitié et de sa faveur. Un jour qu'il était à la chasse près de Brognes, il s'endormit. Pendant son sommeil, les saints apôtres Pierre et Paul lui apparurent en songe. Saint Pierre, le prenant par la main, le promena, lui sembla-t-il, autour d'une église et d'un parvis. Gérard demanda à l'apôtre ce

qu'il désirait de lui. Celui-ci lui commanda de lui construire un oratoire en cet endroit, qu'il avait choisi, et d'avoir recours pour cela saint à Eugène. « Comment, dit Gérard, viendrai-je à bout de mener à bonne fin une telle entreprise? Comment puis-je espérer d'avoir en ma possession le corps d'un si grand martyr? » L'apôtre lui répondit d'un ton sévère: «Y a-t-il quelque chose d'impossible à Dieu? Repose-toi de ce soin sur Dieu et sur moi. » La vision s'évanouit. Confiant dans la parole de saint Pierre, Gérard attendit le moment où il plairait à Dieu de lui révéler sa volonté.

En 920, le comte Bérenger envoya à Paris une ambassade dont faisait partie Gérard. En approchant de cette ville, il s'écarta de ses compagnons pour aller prier au monastère de Saint-Denis. Au moment où il entrait dans l'église les religieux terminaient le chant des vêpres, et récitaient les noms des saints patrons du monastère. Au nom d'*Eugène,* Gérard comprit que Dieu lui désignait l'endroit où il devait s'acquitter de sa mission. Après l'office, il alla trouver les religieux et leur demanda quel était ce saint Eugène. Lorsqu'ils lui eurent appris que le corps du saint reposait à Saint-Denis, il leur exposa les ordres qu'il avait reçus de saint Pierre et les pria de leur accorder les reliques du martyr. Les religieux lui conseillèrent, pour se conformer aux ordres de l'apôtre, de prendre l'habit monastique dans leur couvent, où il résiderait auprès de saint Eugène. Gérard suivit ce conseil, mais quelque temps après il eut une révélation divine, qui lui enjoignit de retourner à Brognes et de demander une seconde fois les reliques du saint. Les religieux de Saint-Denis ne voulurent plus s'opposer aux desseins de la Providence et donnèrent à Gérard une partie des reliques qu'il réclamait. Le monastère de Brognes, où Gérard les plaça, devint bientôt

célèbre par ses richesses et par le concours de pèlerins qui se pressaient autour de la châsse du saint, attirés par la renommée des guérisons miraculeuses qu'il y opérait. L'anniversaire de cette translation était célébré chaque année, le 18 août, par une fête commémorative.

Le territoire de Deuil appartenait en partie à l'abbaye de Saint-Denis et en partie aux seigneurs de Montmorency. Dès 862 les religieux de Saint-Denis tiraient une partie de leur vin des vignes qu'ils possédaient dans ce pays. Comme l'église de Deuil était située sur le terrain appartenant aux Montmorency, les archives de Saint-Denis ne contiennent aucun document se rapportant à cet antique monument.

En 1060, Hervé de Montmorency donna aux moines de Saint-Florent de Saumur l'église de Deuil avec ses droits d'offrande et de sépulture : « *Do eis* (1), est-il dit dans la charte de donation, *ecclesiam beati Eugenii de Diogilio solide et quiete, sicut ego possideo, oblationem scilicet et sepulturam et hospites Atrii et decimum Alodiorum de Montemagniaco.* » A ce don, Hervé ajouta encore l'église de Gonesse et tous les droits qui en dépendaient, à l'exception des hôtes du parvis (2). Quand les moines furent installés à Deuil, Hervé, dans le but de pourvoir aux besoins des religieux du prieuré, leur donna spécialement l'église de Saint-Marcel, près de Saint-Denis, le droit d'usage dans les

(1) A. du Chêne. *Hist. de la maison de Montmorency; Preuves* (p. 35).

(2) Les hôtes du parvis étaient des gens dans les dépendances de l'église et principalement dans le parvis ; ils payaient une redevance annuelle au seigneur comme prix de location, et n'étaient pas considérés comme des serfs, mais comme des hommes libres d'une condition inférieure.

bois et la terre d'Epinay. A la même époque, Bouchard (1), fils d'Hervé, donna pour l'entretien des moines de Deuil les droits perçus sur les fours de Saint-Marcel et de Soisy, les dîmes qu'il possédait à Meulan, six mesures de sel qu'il prélevait à Poissy et quarante sous de rente annuelle à prendre sur le péage de Saint-Brice. La charte de donation portait que si quelqu'un des vassaux des seigneurs de Montmorency voulait faire aux moines de Deuil une concession immobilière, le seigneur le permettait volontiers, à condition de se réserver les droits de suzeraineté, *retento dominici juris servitio* (2). Cette donation fut confirmée d'abord en 1072, par Guillaume, évêque de Paris, et plus tard par Maurice de Sully.

Alexandre III adressa au prieur de Deuil une bulle par laquelle il mettait sous la protection de saint Pierre et des souverains pontifes l'église Saint-Eugène.

Par une bulle de 1122, adressée à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, Calixte II lui confirma la propriété du prieuré de Deuil.

En qualité de bienfaiteurs du prieuré, les seigneurs de Montmorency avaient conservé le patronage de l'église, sur laquelle ils n'avaient jamais cessé d'étendre leurs largesses. Le bras gauche du transept porte, sur la clef de la voûte qui a été refaite au XVe siècle, le blason de cette illustre famille. C'était un usage de placer sur les clefs de voûte les armoiries des patrons et des bienfaiteurs : cette double qualité se réunissait souvent dans une même famille. D'après l'extrait (3) d'un rouleau contenant la déclaration

(1) A. du Chêne. *Histoire de la maison de Montmorency* (p. 35).

(2) *Id.*, *ib.*

(3) A. du Chêne. *Preuves* (p. 35).

des biens appartenant à Jean de Montmorency, qui vivait sous Charles VI et sous Charles VII, on voit que les religieux de Deuil étaient tenus de payer à la famille de Montmorency une légère redevance. C'était une preuve de la dépendance du prieuré envers ses patrons et ses bienfaiteurs. « *Le prieur de Deuil doit, aux quatre festes so-* « *lempnelles en l'an, certain deu nommé roissolles* (1) *avec-* « *que gastiaux d'espisses au dit Jehan et à ses officiers,* « *et où cas que faute y auroit de paiement, tantost que le-* « *dist Jehan est servy de rost, ledit prieur est en amende* « *d'un muy de blé pour chacune fois...* »

Le prieuré devait en outre à l'abbaye de Saint-Florent d'Anjou une redevance qui s'élevait, au XVIIe siècle, à 12 livres 10 sous (2).

La présentation de la cure de Deuil était réservée au prieur. Au XIIe siècle l'évêque de Paris, Etienne de Senlis, ayant voulu y pourvoir de plein droit, fut blâmé par Innocent II.

La charte de la donation faite en 1060 aux moines de Saint-Florent de Saumur, sert à fixer d'une façon approximative l'époque où furent fondées les parties les plus anciennes de l'église. La grande nef non voûtée, les arcades donnant accès dans les bas-côtés, la travée aveugle du chœur, les deux premières travées du déambulatoire et quelques chapiteaux à personnages, révèlent une construction du milieu du XIe siècle. L'abbé Le Beuf fait remonter cette partie de l'édifice au règne du roi Robert.

Au moment où Hervé de Montmorency donna cette église à des religieux, elle n'était qu'une simple paroisse. Les besoins d'une église conventuelle sont autres que ceux

(1) Plat de rôti.

(2) *Histoire manuscrite de Saint-Florent d'Anjou.*

d'une paroisse rurale. Les religieux, pour réciter l'office, assister aux cérémonies et vaquer à toutes les cérémonies du culte siégent au chœur, qui, dans toutes les églises monastiques a toujours reçu un développement considérable. Quand les moines furent installés à Deuil, ils éprouvèrent le besoin d'approprier l'édifice à l'exigence des nouveaux services. Ce ne fut toutefois qu'au commencement du XIIIe siècle qu'ils abattirent l'ancienne abside pour agrandir le chœur.

Au XVe siècle, le carré du transept reçut une voûte qui se décompose en deux croisées d'ogive, et le bras droit fut augmenté d'une travée. Des suppositions historiques permettent de fixer l'époque de cette construction, à laquelle un document vient assigner une date précise. Au milieu du XVe siècle la plupart des environs de Paris furent saccagés pendant l'invasion anglaise. En 1495 (1), Pierre Pinart, délégué par l'abbé de Saint-Florent, trouva l'église, de Deuil dans un état déplorable. Le style de l'aile ajoutée et de la voûte du carré du transept permet de croire que l'église de Deuil, dévastée pendant la guerre étrangère, sortit seulement de ses ruines après la visite de Pierre Pinart. On peut supposer que cette addition faite à l'église primitive servait spécialement aux paroissiens. Dans les églises conventuelles qui avaient en même temps le titre de paroisse, une partie était spécialement affectée aux services paroissiaux. A Deuil, un arc triomphal, qui se trouve placé à la dernière travée de la nef, avant le grand arc du carré du transept, semble indiquer la présence d'un ancien autel à cet endroit. Là aurait été l'autel de la paroisse tandis que l'autel des religieux restait placé dans le chœur. Au XVe siècle, l'autel de la nef fut sans doute sup-

(1) Le Beuf. *Histoire du diocèse de Paris*, t. IV.

primé et le service paroissial reporté dans l'aile droite du transept agrandi.

En 1567, la plaine Saint-Denis fut le théâtre d'une bataille entre les catholiques et les protestants, où fut tué le connétable Anne de Montmorency. L'église de Deuil n'échappa pas, sans doute, aux ravages qui eurent lieu dans toute cette partie de l'Ile-de-France. Les reconstructions de la fin du XVIe siècle qu'on remarque dans quelques églises de cette contrée rappellent le souvenir de ces tristes événements. A Deuil, les voûtes des bas-côtés indiquent une construction de la fin du XVIe siècle. C'est au prieur Michel Richevillain (1), mort en 1583, qu'il faut attribuer la construction de ces voûtes.

(*A continuer.*)

(1) Le Beuf. *Ib.*, t. IV.

L'ARCHÉOLOGIE

A L'EXPOSITION DE TOURS

PAR M. LÉON PALUSTRE

INSPECTEUR DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

(Fin.)

En suivant l'ordre chronologique, il nous faut parler, maintenant, d'un précieux tissu de soie, qui a longtemps servi de champ de bataille aux archéologues les plus fameux, tels que : les de Caumont, les Lenormant, les Luzarche et les Bourassé. Qui ne se rappelle, en effet, les nombreuses lances rompues pour ou contre l'antiquité de cette étoffe orientale, qu'une tradition menteuse attribuait à un disciple de saint Martin ? Sans aucun doute, nous n'avons pas l'intention de rouvrir un débat aujourd'hui fermé, de combattre des conclusions inébranlablement acquises, et tout au plus nous permettrons-nous de discuter un point secondaire, trop légèrement traité jusqu'ici. Certes, nous ne voudrions diminuer en rien l'importance des Croisades, mais il nous est bien permis de dire que l'Europe n'avait pas attendu la grande expédition de Godefroi de Bouillon pour nouer des relations commerciales avec les Musulmans. Dès le commencement du xe siècle, et même plus anciennement encore, les Vénitiens avaient établi, dans nos belles provinces du midi et du centre, un certain nombre de comptoirs, abondam-

ment fournis de tous les produits fabriqués à Constantinople, à Damas, à Antioche et à Tyr. Les étoffes de soie, les coffrets d'ivoire, les ustensiles de métal nous arrivaient de tous côtés, et c'est même à l'influence de ces objets étrangers que l'on doit attribuer le rapide et prompt développement de la sculpture d'ornementation dans les riches contrées du Languedoc, du Poitou et du Limousin. Il ne faut donc pas voir absolument dans tout échantillon du luxe oriental, conservé jusqu'à nous à travers plusieurs siècles de destruction : « le témoignage muet du courage « d'un croisé, enfant du pays, héros inconnu de nos « célèbres et éphémères conquêtes d'outre-mer. » L'origine de ces anciens débris du moyen âge est généralement plus modeste ; une auréole moins poétique entoure leur berceau, et le courage du prétendu croisé consista peut-être seulement à se transporter jusqu'à Limoges, ville alors devenue le centre d'une puissante activité commerciale et l'entrepôt de toutes les marchandises expédiées du lointain Orient.

Quoi qu'il en soit, *la chape dite de saint Mexme* était avec raison, à l'exposition de Tours, un des plus grands sujets d'attraction pour les archéologues qui ne se lassaient pas d'admirer, sur un fond bleu *empois* (1), deux zones d'animaux de forme bizarre, alternativement verts et jaunes, rouges et couleur de chair, se chevauchant à l'infini. Tous les tons sont uniformes, et l'absence complète d'ombre, en bouleversant les plans, produit une singulière illusion. Ainsi le *pyrée,* cet autel sacré des Persans (2), d'où s'échappent des oiseaux incitateurs, res-

(1) Autrement dit bleu cendré.

(2) Le feu sacré, allumé sur cet autel, était regardé comme un symbole de Dieu lui-même, comme le principe et l'auteur de la vie, de la fécondité universelle.

semble presque à une lanterne chinoise, et, au lieu de s'élever au-dessus du sol en gradins successifs, nous apparaît comme suspendu aux chaînes dont, en réalité, il est le soutien. Ces dernières viennent se river au large collier qui maintient, dans un curieux état de rigidité et comme au port d'armes, des quadrupèdes à la queue pendante, au corps élancé, à la tête petite, dans lesquels nous sommes obligé de reconnaître des guépards, ces féroces animaux de l'Asie méridionale, appelés aussi *tigres des chasseurs*. Ils se présentent à nous de trois quarts, deux à deux, et le front tourné vers le *hom* ou *haôma* (1), arbre mystérieux des anciens âges, dégénérescence de celui du paradis terrestre, expression de la chute de l'homme d'abord, comme plus tard de sa rédemption. Enfin, des chiens sans doute (2), occupés à fouir la terre ou tout au moins à ramasser quelque objet destiné à leur nourriture ou à leur distraction, complétent ce tableau, au dessin rude, heurté, sommaire, mais d'un effet décoratif large et puissant.

Que dirons-nous, après cela, de l'inscription, mutilée d'une façon barbare à une époque ignorée et longtemps cachée sous une ignoble bordure, dont la découverte, par M. Galais (3), a véritablement été toute une révélation.

(1) Sur le *haôma* et ses rapports avec notre gui sacré, voir un intéressant chapitre de M. Jean Raynaud (*Esprit de la Gaule,* p. 228).

(2) Sur une chasuble célèbre de Saint-Sernin de Toulouse, d'origine orientale, comme la chape de saint Mexme, des chiens sont nettement représentés. Ils sont placés sous la queue de paons affrontés, et tournés aussi vers le *haôma*.

(3) M. Galais, dessinateur à Tours, nous l'avons appris récemment, est le véritable auteur de la découverte si habilement exploitée par M. Luzarche. Quelle que soit sa modestie, il nous permettra de lui rendre ici la justice à laquelle il a droit.

Devant des caractères arabes nettement accusés, qui tout au plus pouvaient être attribués au xe siècle, il a bien fallu renoncer à la douce espérance de montrer une étoffe portée jadis par un disciple de saint Martin. Au point de vue historique, aucun éclaircissement ne naissait des mots souvent cités, « *ou néamah li sahebüt,* et bonheur à son possesseur » qui rappellent la phrase mille fois répétée sur la célèbre chasuble de Saint-Sernin de Toulouse : « *el baraca-t-el kamilah,* bénédiction parfaite. » Les deux tissus, au reste, nous semblent évidemment contemporains; ils appartiennent au même genre d'étoffes de soie, à dessins de diverses couleurs obtenus par la trame, que l'on trouve désignées dans les chroniqueurs, tantôt sous le nom d'ouvrages de Damas, tantôt sous celui de *camocas.*

Il en est de même de deux magnifiques lambeaux qui nous ont été montrés récemment, au musée archiépiscopal d'Utrecht (1), en Hollande, et sur lesquels nous voulons un instant attirer l'attention des lecteurs du *Bulletin.* Le premier, connu sous le nom de *chape de saint Boniface,* est naturellement attribué au VIIIe siècle (2), bien qu'il ne paraisse pas antérieur au XIIe, tout au plus. Il représente, dans une

(1) Cet important musée, de création récente, ouvert seulement depuis deux ans au public, est dû tout entier à l'initiative privée. Son véritable fondateur, son bienfaiteur le plus généreux, son organisateur enfin, est un simple prêtre de la province de Gueldre, M. l'abbé Van Henkelum, curé de Sutphaas.

(2) Saint Boniface est mort en 755, en Frise. Il nous a été donné de voir, en septembre dernier, un peu au sud de Dokkum, à droite de la route qui conduit de cette ville à la station du chemin de fer de Leuwarden, la prairie où fut massacré le grand apôtre, en compagnie de cinquante-trois missionnaires anglais. Aucun monument ne signale cet endroit à jamais vénérable, qui, plus que bien d'autres, mériterait d'être recouvert d'un grand et majestueux édifice.

suite de cercles, des oiseaux becquetant une fleur. Le trésor de la cathédrale de Sens possède un tissu à peu près semblable, que les juges les plus compétents considèrent comme une contrefaçon sicilienne, très-probablement contemporaine de saint Louis. Le second fragment se rapproche davantage de la chape de saint Mexme, et il existe entre les deux étoffes une si grande analogie, qu'il est impossible de ne pas en être frappé tout d'abord. Comme à Chinon, le fond est bleu cendré, et les zones se succèdent deux à deux, non plus cette fois entièrement différentes de tons, mais seulement variées dans la disposition des couleurs. Ainsi les grands oiseaux qui remplacent les lions, ont alternativement le corps vert et les pattes rouges, le corps rouge et les pattes vertes. Il est à peine besoin d'ajouter que ces échassiers, des autruches, croyons-nous, sont affrontés et tournés vers le *haôma*.

Nous ne quitterons pas le XIIe siècle sans parler d'un très-intéressant objet d'orfévrerie religieuse, déjà signalé depuis longtemps par un de nos collègues, M. le comte de Galembert, à qui la bonne fortune *d'inventeur,* dans le sens ecclésiastique de ce mot, a été souvent réservée. Si la *croix de Charentilly* (1), en effet, dans sa partie supérieure, par la pureté des lignes aussi bien que par la fermeté des contours, accuse un état avancé de l'art improprement appelé gothique, et que nous nommons *français,* en dépit des coutumes et des usages reçus, elle se rattache entièrement par sa base, empruntée, semble-t-il, à quelque ancien chandelier d'autel, aux traditions de l'époque romane, dans ce qu'elles ont jamais produit de plus bizarre et de plus singulier. « Formée par un massif à trois pans,

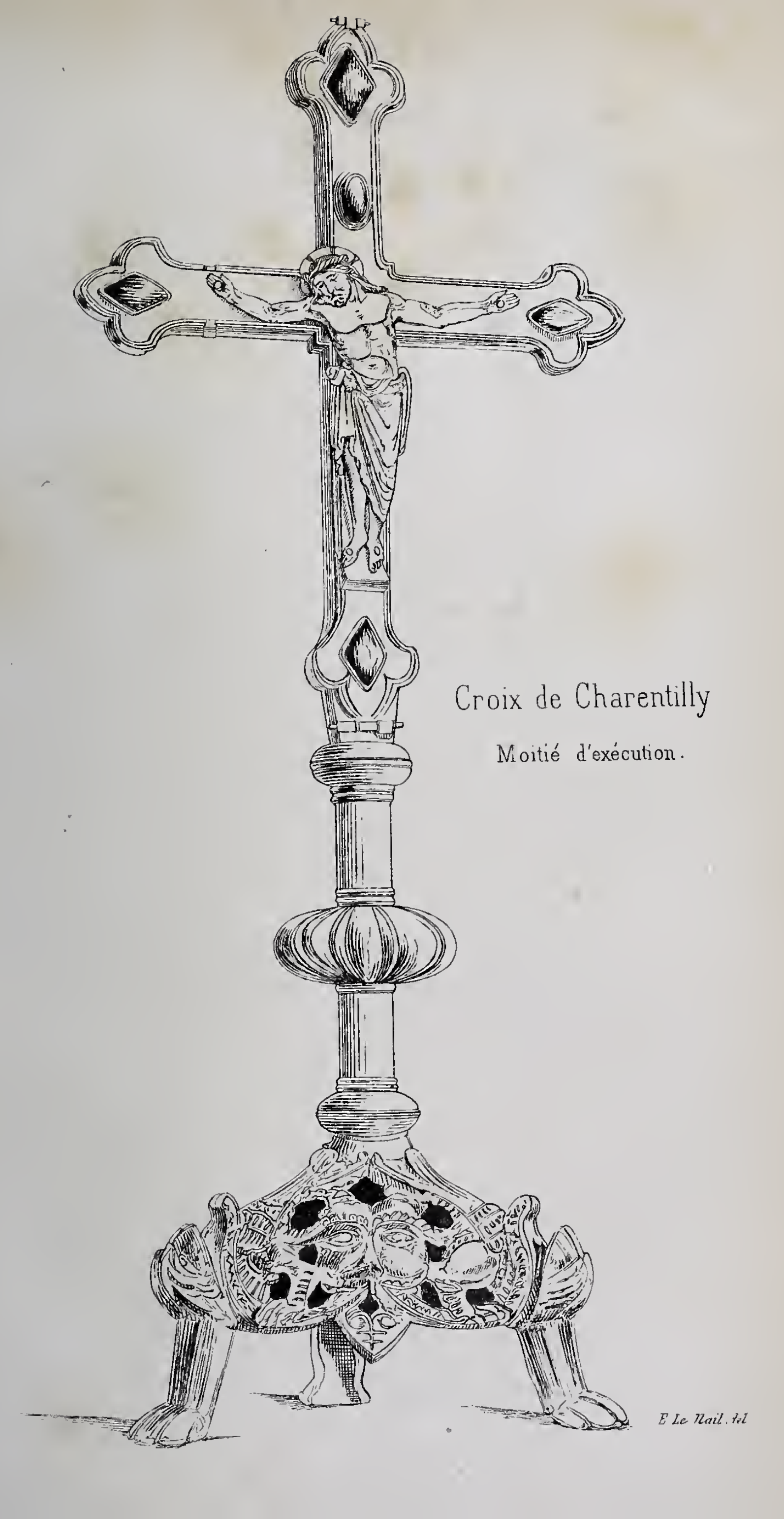
(1) Charentilly est un village du département d'Indre-et-Loire, à onze kilomètres au nord de Tours, sur la route de Semblançay.

« cette dernière est supportée sur trois pieds de lion, à « peine dégrossis. Immédiatement au-dessus, des têtes « d'oiseaux, qui sortent de l'extrémité des volutes enrou-« lées sur les angles, peuvent à la rigueur représenter des « aigles dont le corps et les pattes, gravés au trait, se dis-« tinguent difficilement au milieu des guillochures de la « face triangulaire. Au centre, des trois côtés du piédouche, « une tête grimaçante, la bouche grande ouverte, les « yeux hagards, les sourcils et la barbe développés outre « mesure, rappellent le genre d'ornementation si fréquent « dans les monuments des XI[e] et XII[e] siècles (1).

« Il est difficile, ajoute le savant archéologue auquel « nous devons la précédente description, de ne pas recon-« naître dans cet ensemble le goût quelque peu bizarre « de l'époque romano-byzantine. Le travail du ciseleur, « qui a terminé au burin l'œuvre livrée par le fondeur à « l'état d'ébauche, manque de rectitude et de correction, « et n'indique pas avec moins d'évidence la main d'un « artiste du XII[e] siècle. »

La croix proprement dite, au contraire, appartient bien nettement aux dernières années du règne de saint Louis, ainsi que le démontrent péremptoirement ses quatre branches égales, terminées en trèfle, nous dirions presque en fleurs de lis, et surtout le Christ nimbé, la tête ceinte d'une couronne d'argent, qui se détache fortement au centre, où il attire l'attention de tous « par la vérité de « ses formes, la justesse de ses proportions, la précision « de son modelé. » L'imitation de la nature est frappante, et nous ne saurions trop faire remarquer la manière dont les membres sont attachés, dont la forme des muscles est

(1) *Notice sur un crucifix découvert à Charentilly*, par le comte de Galembert. Tours, 1854.



Croix de Charentilly

Moitié d'exécution.

E Le Nail del

indiquée, dont tous les « os superficiels » sont accusés enfin. La draperie elle-même « est traitée avec une aisance « et un goût qui donnent une idée satisfaisante de l'habileté « pratique de l'auteur. Les grandes masses sont bien mo- « tivées par le mouvement du corps, les dessous rendus « sensibles sans sécheresse et les plis tuyautés sans affec- « tation. » Des cabochons, jadis brillants, aujourd'hui très-ternes, sertis dans le bronze, au nombre de cinq sur la face antérieure et de neuf de l'autre côté, achèvent l'ornementation de cette croix reliquaire, qui s'ouvre au moyen d'une charnière placée à l'extrémité supérieure de la branche verticale. Tous ces détails sont assez visibles, au reste, dans le dessin qui accompagne notre texte, pour que nous ne soyons nullement obligé de poursuivre une description déjà trop longue, malheureusement étendue aux dépens d'autres objets, bien dignes à leur tour de nous captiver.

Dans cette catégorie nous indiquerons tout d'abord une remarquable croix de chasuble, considérée à bon droit comme une des pièces les plus rares et les plus magnifiques de la broderie religieuse au moyen âge. Exécutée tout entière en soie et dans ce genre fin et délicat, auquel on a donné le nom de *passé* (1), cette œuvre éminemment caractéristique appartient aux dernières années du XIIIe siècle, dont elle reproduit, à la façon des miniatures, bien plutôt l'esprit général que les formes vulgairement pratiquées. C'est ainsi que le plein cintre apparaît seul dans les arcades géminées, jetées au-dessus de personnages debout, tantôt formés en groupe, tantôt isolés dans leur

(1) On donne le nom de *passé* à une sorte de broderie, dans laquelle la soie embrasse autant d'étoffe en dessous qu'en dessus.

action. Après les scènes bien connues de l'Annonciation, de la Visitation et du Couronnement de la Vierge, qui occupent les trois petits bras de la croix, se montrent les apôtres Pierre et Paul, au-dessous desquels sont rangés, en trois zones, quatre saints et deux saintes, très-difficiles à déterminer. Enfin, des anges vus à mi-corps, et tenant une banderolle à la main, remplissent les tympans, où ils figurent les divers degrés de la cour céleste, suivant une disposition particulière à cette époque, et qui se retrouve souvent dans les grandes œuvres architecturales, à la cathédrale de Nevers, par exemple, et à la Sainte-Chapelle du Palais à Paris. Seulement, dans ce dernier édifice, les banderolles ont été remplacées par des couronnes, que les envoyés de Dieu distribuent aux glorieux martyrs de la foi.

Tout à côté de cette admirable broderie, les regards se portaient sur un fragment de vitrail récemment enlevé à une chapelle absidale de la cathédrale de Tours, nous ne savons trop sous quel prétexte, en vérité. Si un déplacement, quelque dangereux qu'il puisse être parfois, se trouve légitimé par la nécessité de mettre en ordre des sujets légendaires bizarrement intervertis, en est-il de même d'une irrémédiable aliénation ? Et puis cette représentation de la *Sainte Cène* avait acquis en ces derniers temps une petite célébrité qui eût dû lui servir de sauvegarde. M. Louis Vitet, dans sa brillante étude sur la fresque de S. Onofrio, à Florence, non-seulement avait à deux reprises (1) attiré sur notre vitrail l'attention du public, mais encore signalé dans sa composition une particularité qui ne se rencontre nulle part ailleurs. La punition de

(1) En 1850 et en 1862. *Études sur l'histoire de l'Art,* 3e série, pages 29 et 83.

Judas est ici aggravée ; l'artiste ne s'est pas contenté d'isoler le traître d'un côté de la table et vis-à-vis des autres apôtres, il l'a figuré à genoux, dans une humiliante position. Sur toute cette matière, au reste, nous ne saurions mieux faire que de rapporter les paroles du savant académicien : « La tradition, dit-il, voulait que « le disciple bien-aimé, conformément au texte de saint « Mathieu, reposât sur la poitrine de Jésus, et quant à « Judas, bien qu'aucun évangéliste ne lui eût assigné « une place à part, on n'admettait pas qu'il pût être « assis à côté des autres disciples ; aussi, pendant que le « Seigneur et les Apôtres occupaient un côté de la table, « Judas seul, posé sur un escabeau, devait figurer de « l'autre côté. Cette tradition, toutefois, n'avait pas tou- « jours existé. On n'en voit aucune trace dans les monu- « ments de la primitive Église, et notamment dans cette « fresque, tirée des catacombes de Saint-Calixte et con- « servée au Vatican, représentation de la *Sainte Cène* « la plus ancienne peut-être qui soit venue jusqu'à nous. « Ce sera probablement vers le XIIe ou le XIIIe siècle « qu'aura commencé cet usage. L'esprit du moyen âge « ne badinait pas en ces matières et se souciait fort peu « de la vraisemblance, quand ses croyances étaient en jeu. « Tout le monde aurait jeté la pierre au malheureux « artiste qui se fût permis de faire asseoir Judas entre « deux Apôtres ; on eût crié à la profanation. Il fallait « qu'on vît Judas seul, délaissé, comme la brebis pesti- « férée qu'on sépare du troupeau, afin que personne ne « pût s'y méprendre, que les enfants eux-mêmes le « montrassent au doigt, et qu'il reçût, même en peinture, « une sorte de châtiment. Quant à saint Jean, qui eût « osé le faire asseoir comme tous les autres ? Les specta- « teurs se seraient révoltés ; ils l'auraient cru tombé en

« disgrâce et déchu dans le cœur de son maître, s'il n'eût « pas été littéralement couché sur sa poitrine. »

Mais laissons de côté M. Vitet et son intéressant commentaire : au surplus, il est temps de vous entretenir d'une œuvre véritablement capitale, regardée à bon droit comme une des merveilles de notre Exposition. Quelle que soit, en effet, l'idée que l'on ait pu se faire du célèbre manuscrit, passé des mains des rois en celles d'un comte de Puységur, nous doutons quelque peu que l'imagination, même la plus féconde, ait atteint aux hauteurs de la réalité. Dès le premier instant, l'éclat des couleurs soulève les admirations les plus vulgaires, tandis que la beauté de la composition, unie presque toujours à une naïveté charmante, ravit les âmes d'élite et les transporte dans un monde inconnu. A tout cela joignez un état de conservation, prodigieux, qui à lui seul est un sujet d'étonnement, et facilement vous comprendrez qu'artistes et érudits ne cessent d'apporter à ce précieux manuscrit le tribut de leurs interminables louanges. Cependant le *Psautier d'Ingeburge*, exécuté dans les premières années du XIIIe siècle, ainsi que le démontrent trois courtes annotations heureusement remarquées par M. Léopold Delisle (1), compte une existence aujourd'hui plus de six fois séculaire, entremêlée de vicissitudes les plus diverses, qui non-seulement l'ont fait changer plusieurs fois de maîtres, mais encore de pays. Après avoir enrichi le

(1) Voir le calendrier. A la date du 27 juillet (VI des kalendes d'août) on lit : *Ano dni M^o CC^o quarto decimo : veinq^i Phelippe li rois de France en bataille le roi Othon et le conte de Flandres et le c^te de Boloigne et plusors autres barons.* La bataille dont il est ici question est celle de Bouvines, gagnée, en effet, par Philippe-Auguste, en 1214. Plus loin, au 5 mai : *o* (biit) *Sofia regina Dacie,* et au 12 du même mois : *o* (biit) *Waldemarus rex Danor*. M. Léopold Delisle (*Biblio-*

cabinet de nos rois depuis Philippe-Auguste jusqu'à Charles VI, il se dérobe tout à coup à nos recherches, à la suite des grandes invasions anglaises, qui suffisent amplement à expliquer sa disparition subite et son transport au delà du détroit (1), où il fut retrouvé par un ambassadeur de Louis XIV. Offert alors au président de Mesmes, dont la famille le conserva jusqu'à nos jours (2); il servit à étayer une généalogie menteuse, sujet de risée pour Saint-Simon. A cet effet, toutes les mesures furent prises pour induire en erreur la postérité ; un faussaire simula une prétendue donation faite par le roi saint Louis à un Guillaume de Mesmes, son chapelain, et l'honneur d'avoir en premier lieu possédé cet incomparable manuscrit fut enlevé à la reine Ingeburge, pour être reporté à son petit-fils.

Les questions d'origine et de transmission une fois

thèque de l'École des Chartes, 6e série, tome III, p. 201 et s.) s'est demandé quelle personne pouvait avoir intérêt à signaler tout à la fois une grande victoire de la nation française et la mort d'un roi et d'une reine de Danemarck. Évidemment ces anniversaires si différents n'ont pu être consignés que par la reine Ingeburge, femme de Philippe-Auguste et princesse danoise, comme chacun sait.

(1) S'il est vrai, comme le rapporte M. Léopold Delisle, que le Psautier d'Ingeburge ait fait partie de la bibliothèque du château de Vincennes depuis l'époque de Charles V jusqu'à l'année 1420, sa disparition subite s'explique facilement, et il ne nous est pas difficile d'indiquer l'auteur de la soustraction. Évidemment le roi d'Angleterre devenu, par le fait du traité de Troyes (1420), gendre de Charles VI et régent du royaume, n'a pu négliger un pareil trésor. Or, nous savons que ce prince venait souvent au château de Vincennes, où il mourut en 1421.

(2) Le Psautier d'Ingeburge n'est passé dans la famille de Puységur qu'en 1811, par la mort du comte d'Avaux, le dernier descendant du président de Mesmes.

résolues, aborderons-nous l'étude de chaque miniature, de celles surtout, au nombre de cinquante-une et non pas de vingt-sept, comme l'a dit bien à tort M. Léopold Delisle, pour ainsi dire tirées hors page et groupées en tête de cet inimitable chef-d'œuvre, dont elles forment comme le magnifique avant-propos? Assurément un semblable travail nous sourirait infiniment; mais pour le conduire à bonne fin, il nous faudrait du temps et de l'espace, deux choses qui nous font absolument défaut. Force est donc de nous contenter d'une œuvre plus modeste qui ne sera pas, croyons-nous, sans utilité. Aussi bien, jusqu'ici nul n'a fait connaître la suite des sujets représentés, n'a traduit dans leur vieux langage ces fraîches et délicates compositions, détachées sur un fond d'or éblouissant.

Les quatre premières miniatures ont rapport à l'histoire d'Abraham, et se divisent ainsi :

1. Si come Abraham vit trois angeles et un en aora.

2. Si come il leur dona a mangier.

3. Si come Abraham en maine son fill pur sacrefier.

4. Si come il viout (voulut) sacrefier.

Puis viennent quelques traits empruntés au second livre du Pentateuque :

5. Si come Moyses vit Diex ou buissun.

6. Si come Moysses ala qerre (quérir) les tables de la loi.

7. Si come ses pueples fist endementres (sur-le-champ) le veel pur aorer.

8. Si come Moyses pecoie (brise) les tables.

Comme transition au Nouveau Testament :

9. Le Gesse (arbre de Jessé).

Alors commence la vie de Jésus-Christ, en trente-huit tableaux :

10. Lannociacion.

11. Lacolement (Visitation).

12. La Gesine (Nativité).

13. Si come li Angles nunca as pasteurs que Diex estoit nez.

14. L'offrande del Temple.

15. Si come li troi roi furent amene devant Erode.

16. Si come il offrent.

17. Des innocencs.

18. Si come nostre Danme sen va en Egipte.

19. Le Babtesme.

20. La Tentacions.

21. La Transfiguracion.

22. Si come li judeu (Juifs) accuserent la fāme qi fu reprise en avoutere (adultère).

23. Si come li giu (Juifs) sen partirent et ele remeist (resta).

24. Le resucitement der Lazre (Lazare).

25. La Pasque florie.

26. La Cene.

27. Le Lavement.

28. Si come Diex eure (prie) et li angele le confortent.

29. Si come li apostle dorment.

30. La traisons de Iudas.

31. Si come Diex fu amenez devant Pilate.

32. Si come Diex fu batuz.

33. Si come Diex porta la croiz et les filles de Ierusalē pleuroient après.

34. Le Crucifis.

35. Le Despendement.

36. L'ensevelissement.

37. Le Sepulcre.

38. Si come Diex trait les enmes (âmes) d'enfer.

39. Si come Diex saparut ala Mauzelaine (Madeleine).

40. Si come Dieus sacompaigna as pelerins (Emmaüs).

41. Si come la Mauzelaine dist as apostles qe ele avoit veu Dieu.

42. Si come Dieus mostra saint Tomas ses plaies.

43. La Cension (l'Ascension).

44. La Pentecoste.

45. Le Iuise (Jugement).

46. Si come Diex lasiet de lez lui et il la corone (Couronnement de la Vierge).

47. Si come li Apostle ensevelissent nostre Dame.

Enfin, les dernières compositions sont consacrées à une célèbre légende, mise en vers par Gautier de Coinsy, au commencement du XIII[e] siècle, et connue sous le nom de *Miracle de Théophile*.

48. Si come Teophilus fait ommaige au deable.

49. Si come Teophilus se repêt et il prie merci et madame sainte Marie saparut a lui.

50. Si come madame sainte Marie tout (enleva) le deable la charte.

51. Si come madame sainte Marie raporta la chartre.

Les grandes miniatures dont nous venons de donner la longue énumération n'ont, pour ainsi dire, aucun rapport avec le manuscrit auquel elles sont unies. Il n'en est pas de même des charmantes compositions, enserrées dans les courbes gracieuses de quelques lettres ornées, qui font successivement passer sous nos yeux les terribles phases de la vocation du roi David. Dans le seul B initial du premier psaume : *Beatus vir*, nous trouvons quatre petits sujets : l'Apparition de l'Ange au prophète Samuel (1);

(1) L'Ange dit à Samuel : *Imple cornu tuum oleo, providi enim michi regem in filiis Isaï.*

le Sacre du fils prédestiné d'Isaï; la Lutte de ce dernier contre un lion d'abord, puis contre un ours. Plus loin, Saül, dévoré d'ennui et ne sachant à quelle distraction recourir, ordonne à un serviteur de lui amener un musicien : *Provide in aliquem bene psallentem,* dit-il, *et aduc eum ad me.* Par un secret dessein de Dieu, le jeune David est conduit devant le prince, dont il apaise la fureur en jouant d'un instrument à cordes inégales, tendues entre deux pièces de bois formant un angle très-ouvert. Comme toutes les harpes du commencement du XIIIe siècle, celle-ci a sa colonne fortement courbée, et sa table d'harmonie est percée d'ouïes latéralement. Au reste, suivant la coutume du temps, tous les détails d'ornementation, d'ameublement, de costumes, reflètent étroitement le règne de Philippe-Auguste, et dans la scène, par exemple, où, plein d'une confiance naïve, le champion d'Israël se présente à Goliath un bâton à la main, et reçoit du géant cette réponse : *Numquid ego canis sum, quod tu venis ad me cum baculo?* le héros philistin est armé d'un long bouclier triangulaire, coiffé du haubert de mailles, vêtu de la cotte et du camail.

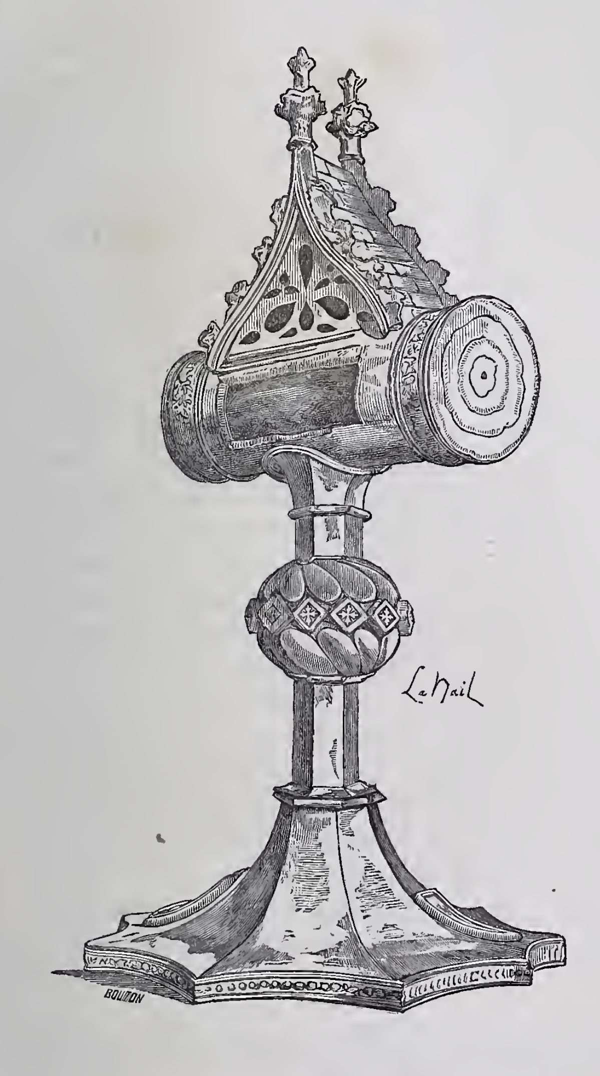
Plusieurs autres réflexions nous seraient encore aisément suggérées par les quatre ou cinq sujets empruntés à l'histoire de David, dont il nous resterait à vous entretenir; mais il est temps de dire adieu au *Psautier d'Ingeburge,* et tout au plus nous permettrons-nous, en terminant, d'attirer votre attention sur un procédé d'application de l'or, qui depuis plusieurs années dort dans nos cartons. Il nous fut livré, si nous avons bonne mémoire, en 1864, par un moine basilien du couvent de Grotta-Ferrata, près de Rome, qui voulut bien nous permettre d'en prendre une copie sous sa dictée. Quelques lecteurs du *Bulletin* trouveront peut-être intéressant de comparer

cette nouvelle recette avec celle indiquée par le moine Théophile, au chap. XXXI du 1er livre de son *Essai sur divers arts.* « Contere bolum (1), y est-il dit, quasi cinnabarim : deinde sume candidum ovi, et in vase depone, « immitte aquam, et valde commisce, spumam ejice, ita « ut tota exeat. Postea ex ovi aqua partem injice et « commisce cum toto bolo. Deinceps pone, ubi opus est « tibi. Cum autem exsiccatus fuerit, pone rursùm in bolo « reliquam partem ovi et expone aurum in aere; et cum « exsiccatum fuerit, cum cote politum et fulgidum redde. » S'il nous est permis d'ajouter quelques mots à cette citation, nous dirons que dans certains manuscrits la couche de cinabre, c'est-à-dire de sulfure de mercure pulvérisé et réduit en pâte liquide, ce que le moyen âge appelait *sang de dragon,* est remplacée par un enduit crayeux parfois assez épais. On obtient ainsi des reliefs chatoyants à l'œil, mais qui s'écaillent malheureusement sous la moindre pression. A tous égards, le premier procédé est donc préférable, et l'or appliqué sur le cinabre acquiert une profondeur et une richesse de tons véritablement extraordinaires, un durable et merveilleux éclat.

Sans transition aucune, franchissons un long espace de temps et abordons l'examen d'un précieux objet d'orfèvrerie, offert, dit-on, dans les premières années du XVe siècle à l'hôpital Saint-Jacques de Sainte-Catherine-de-Fierbois, par Jehan Lemeingre dit Boucicault, son fondateur. Les armoiries du maréchal, *d'argent à une aigle à deux têtes de gueules, membrée et becquée de sable,* se voient, en effet, répétées deux fois sur le pied de ce reliquaire, dont le style général ne dément pas la date

(1) Par *bol,* croyons-nous, il faut entendre une espèce de terre argileuse, de couleur rouge (oxyde de fer).

de 1408, qui est celle de l'établissement charitable men-



tionné tout à l'heure. Ainsi un double intérêt s'attache-

t-il à la conservation de cette pièce, en quelque sorte historique, reproduite ici avec une rare fidélité (1).

A un autre point de vue, nous ne pouvons nous empêcher d'appeler l'attention sur une œuvre importante, sinon par son exécution défectueuse, au moins par la matière employée. Nulle part ailleurs en Touraine, non plus que dans les départements voisins, nous ne trouverions, croyons-nous, une pareille suite de bas-reliefs en albâtre, et le *retable de Nouâtre* demeure, dans l'ouest de la France, sans analogue jusqu'ici. Aussi, n'avons-nous pas hésité à faire restaurer, même à grands frais (2), ce curieux monument, sans redouter les critiques que notre entreprise ne manquerait pas de soulever. Aujourd'hui que la tâche est achevée, nous persistons dans les sentiments qui nous ont guidé, et tout au plus regretterions-nous certaines peintures trop vives, certains tons criards que le temps et la poussière se chargeront promptement d'atténuer. En tout cela, du reste, l'état primitif a été fidèlement observé, respecté dans ses moindres détails, et tous les ennemis du Christ présentent, comme à l'origine, un visage noir d'ébène, symbole de leur perversité naturelle, tandis que l'albâtre a réservé pour les figures des Apôtres et des saintes femmes toute son éclatante blancheur. En négligeant deux statues isolées, saint Jacques le Majeur et sainte Barbe, placées aux extrémités du retable, les scènes de la Passion se déroulent dans l'ordre suivant : l'Arrestation de Jésus au mont des Oliviers, la Flagellation, la Crucifixion, l'Ensevelissement et la Résurrection. Ces cinq bas-reliefs, surmontés de dais à jour,

(1) Ce reliquaire, tout entier en argent, contient dans son cylindre en cristal une phalange d'un doigt de sainte Catherine.

(2) Cette restauration a coûté 458 francs.

assez finement sculptés, dans le goût de la fin du XVe siècle, sont séparés par des montants en biseau, revêtus de gaufrures données par des matrices en plomb, appliquées sur un mélange de colle de peau et de plâtre, préparé à cet effet. Disons enfin que ce retable n'est pas rigide dans toute sa longueur; ses ailes mobiles se rabattent facilement sur la partie centrale, qu'elles protégent, le cas échéant, contre la dangereuse curiosité des visiteurs : en un mot, c'est un véritable triptyque.

Passons maintenant à l'étude d'un superbe calice en vermeil, appartenant au couvent du Refuge, à Tours, que l'un de nos collègues, M. Darcel, dans un récent article de la *Gazette des Beaux-Arts* (1), a déclaré devoir « être matière à controverse ». Suivant lui, cette belle pièce d'orfévrerie se composerait de deux parties entièrement distinctes, caractériserait deux époques assez éloignées l'une de l'autre. « Le pied, dit-il, est décoré de rayons en relief, alternativement droits et flamboyants, qui se voient surtout dans l'orfévrerie de la fin du XVIe siècle et des commencements du XVIIe, tandis que le reste du calice appartient à la renaissance, d'ailleurs assez lourde. » Nous en demandons bien pardon à l'éminent administrateur des Gobelins, mais nous ne saurions en aucune façon nous ranger à son opinion, et l'argument qu'il invoque en faveur de sa thèse peut, au contraire, être victorieusement retourné contre lui. Si un heureux hasard, en effet, eût voulu que nous nous fussions rencontré avec M. Darcel, lors de sa visite à l'Exposition, nous n'eussions pas eu de peine à lui démontrer qu'en Touraine, tout au moins, « les rayons en relief alternativement droits

(1) *Exposition rétrospective de Tours,* par M. Darcel, dans le numéro d'octobre de la *Gazette des Beaux-Arts.*

et flamboyants » se trouvent sur l'orfévrerie, longtemps avant l'époque assignée plus haut à leur apparition. Pour cela, il nous eût suffi de conduire notre interlocuteur devant le portail de l'église Saint-Symphorien, cette œuvre charmante des premières années du XVIe siècle, à laquelle nous avons restitué sa véritable date de 1531. Or, parmi les objets du culte figurés à l'intérieur des pieds-droits qui servent à supporter la retombée du grand arc, se voit précisément un calice dont le pied est chargé de « rayons alternativement droits et flamboyants ». Donc on ne saurait arguer de ce motif de décoration pour prétendre que la partie inférieure du calice du Refuge est le résultat d'un remaniement plus moderne. Le sculpteur de la façade de Saint-Symphorien a reproduit évidemment ce qui se faisait de son temps, et puisque « les rayons alternativement droits et flamboyants » étaient déjà pratiqués en 1531, leur présence ne peut avoir rien d'insolite sur un objet exécuté neuf ans plus tard.

Mais, si nous ne nous trompons, la source de l'erreur que nous combattons doit être cherchée dans cet « excès de date » signalé par M. Darcel lui-même. Tandis que sur le nœud émaillé de la tige brille en réserve le millésime de 1540, nous lisons sous le pied de notre calice : *Sr Marguerite de Vassé, à Laval,* 1630, et, tout d'abord, nous en concluons qu'il y a là une contradiction apparente, un mystère à expliquer. Notre embarras s'accroît encore lorsque, jetant les yeux sur la patène, nous apercevons autour d'un écusson, parti, au premier *d'or, à trois fasces d'azur,* qui est de Vassé, au second, *de gueules, au lion rampant et couronné d'or,* que nous ne savons à quelle famille attribuer, ces mots presque identiques aux précédents : *S̄R̄ Marguerite de Vassé, religieuse du convent d'patiance à Laval.* Cependant, nous ne pouvons nous empêcher de

remarquer aussitôt que les ornements déjà signalés sur le pied du calice, à savoir « des rayons en relief alternativement droits et flamboyants » se répètent sur la patène et que par conséquent les deux objets appartiennent bien à la même époque, c'est-à-dire, comme nous l'avons déjà fait connaître tout à l'heure, à la première moitié du XVI[e] siècle. Les expressions employées dans l'inscription ne viennent point démentir cette opinion, tout au contraire, et nous savons d'autre part que la famille de Vassé est originaire du Maine, où elle occupait une assez haute position sous les rois Louis XII et François I[er]. Parmi les signataires de la coutume de cette province, en 1508, nous remarquons deux de ses membres, l'un seigneur de Lassay, et l'autre de Saint-Georges-sur-Eure. Toutefois, comment se fait-il que les deux dates de 1540 et de 1630, éloignées l'une de l'autre de quatre-vingt-dix ans, se trouvent accolées au nom de Marguerite de Vassé? Nous ne chercherons pas à l'expliquer, et la chose au fond nous importe peu. Dès lors que le pied de notre calice est bien contemporain du reste de cette belle pièce d'orfévrerie, nous n'avons pas à nous inquiéter d'une inscription postérieure, assez pauvrement gravée, et destinée probablement à rappeler que le calice et la patène faisaient partie du même don. Les religieuses de Laval auront pensé, un peu tard peut-être, que si la patène venait à disparaître, le nom de la donatrice disparaîtrait également, et elles se sont efforcées, dans les limites de leur pouvoir, d'obvier à cet inconvénient.

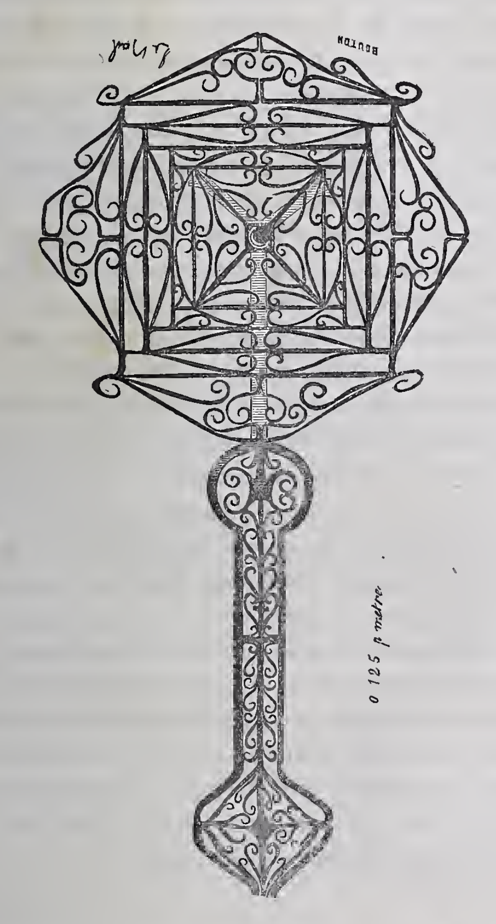
Après cela décrirons-nous minutieusement ce rare et précieux calice? assurément non (1). Bien malgré nous,

(1) Dans l'*Album de l'Exposition,* nous avons consacré une planche à la reproduction du calice du Refuge.

nous sommes obligé de nous limiter et de nous restreindre, de passer sous silence un grand nombre d'objets que nous serions heureux d'examiner en détail. Tout au plus nous est-il permis de signaler le magnifique ciboire de la Riche, une des pièces, à notre avis, les plus remarquables de toute l'Exposition. Certaines parties sont traitées avec une aisance et une liberté extraordinaires; l'artiste, dans ses compositions, a semblé vouloir lutter avec la peinture, et, partout, il a introduit largement le paysage, fait circuler l'air et la lumière. Afin d'ajouter encore à l'illusion, il a donné peu de relief à ses figures, et si, en quelque sorte, il est sorti du domaine qui lui est propre, il est parvenu néanmoins à nous captiver pleinement et à produire un effet merveilleux. Pour se convaincre de ce que nous avançons, il suffirait de voir sur le pied *l'Entrevue d'Abraham et de Melchisédech* et, sur le couvercle, *la Récolte de la manne dans le désert*. Toute différente, il est vrai, est l'exécution de la coupe proprement dite. Là point de tableaux, mais de simples ornements, les instruments de la Passion, tels que : colonne, sabre, clous, voile, échelle, lance, aiguière, etc., séparés par des têtes d'anges presque en ronde bosse. Toute cette décoration se détache, en ton mat, sur un fond brillant, auquel elle n'adhère pas, mais dont elle est, au contraire, complétement indépendante.

Notre tâche approche de sa fin, car, avec le ciboire de la Riche, nous sommes en plein XVIIe siècle, à la fin du règne de Louis XIII, tout au moins. Mais, pour arriver aussi promptement à clore un compte rendu déjà trop long peut-être, au gré de certains lecteurs, combien de choses intéressantes n'avons-nous pas dû laisser derrière nous. Parmi les objets envoyés de Langeais, par exemple, nous aurions pu faire une ample moisson, et il nous faut borner à citer un superbe gril du XVIe siècle, qui témoigne d'un

raffinement culinaire très-remarquable pour le temps. La partie destinée à recevoir les viandes est complétement mobile, ce qui permettait facilement de graduer la chaleur



et de varier la cuisson. Chenonceau, de son côté, avait exposé de magnifiques landiers en fer forgé, dont la tige s'épanouissait en forme de réchaud. Du même château

provenait aussi une pièce, unique peut-être, en tous les cas excessivement rare, oubliée par M. Viollet-le-Duc dans son *Dictionnaire du mobilier français*. Nous voulons parler d'un *lissoir* en bois qui pourrait bien remonter au règne de Henri II. En soi-même rien de plus simple qu'un pareil instrument, et de nos jours on ne se mettrait pas en frais d'imagination pour couvrir d'ornements les supports du rouleau destiné au calandrage. Mais au XVIe siècle on ne pensait pas ainsi, et l'art partout avait droit de cité. Seulement, les symboles étaient parfois assez singulièrement choisis, et nous sommes quelque peu étonné d'apercevoir ici deux femmes debout et légèrement inclinées l'une vers l'autre, armées d'une épée, d'une palme, d'une balance enfin. Nous comprenons mieux les têtes d'Amours encadrées de marguerites et d'épis.

Le moment est venu de dire adieu à tous les lecteurs du *Bulletin* qui ont eu l'extrême complaisance de nous suivre jusqu'au bout. Toutefois, en terminant, nous ne pouvons nous empêcher de répéter que jamais nous n'avons eu l'intention de faire ici un compte rendu général de l'Exposition de Tours, que par conséquent il ne faut pas chercher dans ces pages ce que nous n'avons point voulu y faire entrer. Négligeant à dessein les statues, les tableaux, les meubles, les émaux et les faïences, toutes choses dont nous avons parlé longuement ailleurs, nous nous sommes borné dans cet article à étudier certains objets dignes de remarque, à discuter certains points controversés, à combler un vide regrettable, but restreint et modeste que nous serions trop heureux d'avoir atteint.

CHRONIQUE

Le Jubé de la cathédrale de Rodez. — On m'annonce de Rodez une nouvelle qui affligera profondément les amis éclairés de notre architecture religieuse. « Le jubé de la cathédrale de Rodez n'est plus à son antique place, m'écrit mon honorable correspondant ; on l'a démoli en septembre 1872. Nous venons en parler un peu tard, mais les lecteurs du *Bulletin* penseront avec nous, *qu'il vaut mieux tard que jamais.* Tout le monde sait que le Congrès archéologique de Rodez, en 1863, s'était chaudement prononcé pour la conservation du jubé. Mgr Delalle, alors évêque de Rodez, disait que ce jubé présentait certains inconvenients très-réels pour le service religieux, mais il ajoutait que c'était une œuvre d'art trop remarquable pour y porter atteinte. »

« Au sujet de la perspective intérieure de l'édifice, un des membres du Congrès, M. de Saint-Pol, faisait les sages réflexions suivantes : « On serait presque tenté pour un moment de souhaiter l'enlèvement du jubé qui, pendant la tenue du Congrès, a fourni matière à la controverse ; mais bientôt la raison de l'archéologue reprend son empire, et l'on revient à former des vœux les plus sincères pour la restauration d'un de ces curieux monuments qu'il n'est pas désirable d'élever là où ils n'existent pas, mais que l'on doit conserver précieusement, tant ils sont rares aujourd'hui sur le sol de notre France. » C'était raisonner juste et parler d'or. Malheureusement les années passent vite et les hommes aussi. Le vieux jubé contrariait les projets d'embellissement du successeur de Mgr Delalle, on n'hésita pas à le sacrifier. Les pierres provenant de la démolition de ce remarquable monument, on n'eût pas osé les jeter au rebut : aucun musée n'était assez vaste pour contenir tant et de si précieux débris ;

le cas était embarrassant. On aurait pu reporter le jubé au fond de la nef à l'ouest, à la place d'un portail qui manque à notre cathédrale; mais c'est précisément dans cet endroit que l'on veut ouvrir un nouveau portail. M. de Caumont, au Congrès de 1863, a prouvé que ce serait fort laid; qu'importe? Le portail se fera tôt ou tard.

« Quant au jubé, ne sachant qu'en faire, on l'a transporté contre le portail méridional : idée lumineuse, inspirée, dit-on, par M. l'architecte diocésain. Maintenant, pour sortir de la cathédrale, vous passez sous l'arcade centrale du jubé, comme sous un arc de triomphe, et vous vous trouvez en face du pilier, qui partage la porte en deux baies, et qui vous barre le passage. Que dire d'une telle disposition? Mais au moins le jubé, malgré les avanies inséparables de sa transformation, reste dans la cathédrale, et il y restera jusqu'à ce que quelqu'un vienne le mettre pour tout de bon à la porte et le vende comme pierre à bâtir (exemple : le jubé de la cathédrale de Clermont).

« Pauvre jubé de Rodez, si élégant, si gracieux, si admiré des connaisseurs, tu ne méritais pas une semblable destinée. »

La démolition du jubé de Rodez est un acte des plus regrettables, et sa translation en avant de la porte méridionale de la cathédrale, un déplorable expédient. Espérons du moins que, pour couronner l'œuvre, on ne s'en ira pas ouvrir à l'ouest cette porte impossible, qui, forcément resserrée entre les deux contre-forts existants, ne pourra avoir ni l'ampleur ni le développement que comporte l'entrée principale d'un monument tel que la cathédrale de Rodez.

Le jubé, démoli par l'ordre de Monseigneur de Rodez, avait été construit par un de ses prédécesseurs, Mgr Bertrand de Chalançon, qui occupa le siége épiscopal de 1454 à 1501.

G. DE COUGNY.

Lettre de M. l'abbé Charles, membre de la Société française d'Archéologie. — M. l'abbé Charles est allé dernièrement visiter la crypte de Sillé-le-Guillaume, et il a bien voulu me

rendre compte des travaux de restauration pour lesquels la Société française d'Archéologie a voté une allocation de 300 fr.

« La crypte, me dit M. l'abbé Charles, a cessé d'être en entier louée à des particuliers.

« Les travaux aujourd'hui achevés, comprennent : 1° le rétablissement d'un ancien escalier donnant accès dans la nef de l'église supérieure ; 2° un enduit donné sur le tiers des murs latéraux et à la voûte de la crypte, construite en blocage grossier, à part les pilastres et les arcades, appareillés en grès roussard. Voilà en quoi consiste la vraie et sérieuse restauration.

« Outre ces travaux, pour donner plus d'élévation à la voûte, qui antérieurement avait 13 ou 14 pieds sous clef, on a fait abaisser le sol de 0,20 centimètres au-dessous de l'ancien niveau dans toute l'étendue du vaisseau. En second lieu, afin d'obtenir plus de jour, les fenêtres primitives ont été agrandies extérieurement, de sorte qu'elles auront 0,60 centimètres de largeur au moins, au lieu de 0,20 centimètres. »

Avant de donner la suite du rapport de M. l'abbé Charles, je dois placer ici une observation importante. La Société française d'Archéologie, j'ai le regret de le dire, ne saurait approuver les modifications que l'on a cru pouvoir faire subir à la crypte de Sillé-le-Guillaume, et qui en altèrent les antiques dispositions. Le précepte de notre illustre fondateur en semblable matière a toujours été, on ne doit pas l'oublier : *Respect complet et absolu des dispositions primitives de nos anciens monuments.*

« Les fouilles pour la construction de l'escalier de la crypte ont amené la découverte de deux vases en terre rougeâtre contenant des charbons, et appartenant à la fin du XVIe ou au commencement du XVIIe siècle. L'objet le plus curieux, quoiqu'aussi moderne, est un réchaud, malheureusement trop peu complet pour qu'il soit possible de le dessiner bien exactement.

« Les fouilles ont révélé l'existence de constructions antérieures à la crypte, restes de murailles percées de trous de boulins, et un conduit d'eau.

« J'ai vu avec regret la suppression de plusieurs stalles dans le chœur de l'église pour l'établissement d'un orgue adossé au fond de l'abside. Les stalles de Sillé datent de 1540 à 1560. Leurs dossiers sont ornés d'arabesques et d'enroulements très-finement sculptés. De petites statuettes et des masques humains décorent les accoudoirs et les miséricordes. On en a conservé un certain nombre qui font le plus bel ornement du chœur.

« Après avoir visité la crypte, je suis allé donner un coup d'œil au vieux château que j'avais dessiné et étudié en détail l'an dernier, et j'ai été bien surpris de voir défigurer la seule tour qui restât intacte avec le donjon. J'y ai vu percer cinq ouvertures béantes pour établir trois fenêtres et deux portes dont on n'avait pas senti jusque-là la nécessité. Ces tours sont fort bien construites au point de vue de la défense et datent de la fin du xve siècle.

« Nous avons retrouvé, sous les combles d'une tour, plusieurs anciennes pièces d'artillerie paraissant appartenir aux dernières années du xve siècle ou au commencement du xvie. J'ai donné avis de cette curieuse découverte à M. Hucher, conservateur du musée archéologique du Mans.

« Quatre grosses couleuvrines méritent surtout d'attirer l'attention. Elles sont de bronze, bien conservées, et finement moulurées à la gueule et à la culasse. Ces pièces ne sont pas rondes, mais leur face extérieure est à huit pans.

« N° 1. 1 mètre 30 centimètres de longueur, diamètre de la gueule 0,10 centimètres. La lumière est pratiquée dans la boucle inférieure de la lettre B.

« N° 2. Moins grosse que la précédente ; celle-ci mesure seulement 1 mètre 20 centimètres. La lumière est percée dans un U.

« N° 3. Plus ornée que les deux premières et décorée vers la gueule de moulures en spirale. Longueur 1 mètre 10 cent.

« N° 4. Cette pièce à 1 mètre de long et se charge par la culasse. Elle possède deux lumières. La boîte qui devait s'ajuster à la culasse manque.

« Le poids de ces différentes pièces d'artillerie peut varier de

45 à 65 kilogrammes environ. Quelques-unes portent, près de la lumière, un écu sur lequel on n'a jamais gravé d'armoiries.

« Quant aux lettres U et B qui entourent la lumière des deux premières pièces, sont-ce les initiales du propriétaire du château? nous l'ignorons. Toujours est-il que nous trouvons la famille de Beauveau en possession du domaine de Sillé-le-Guillaume à la fin du xve siècle, époque présumée de cette artillerie.

« Outre ces couleuvrines, il existe encore à Sillé-le-Guillaume trois petits canons de rempart, taillés à pans et munis à la culasse d'une tige pour les porter. Ils ont seulement 0,40 centimètres de longueur. »

Je profite de l'occasion qui m'est offerte ici, et de l'observation à laquelle a donné lieu la communication de M. l'abbé Charles, relativement à la crypte de Sillé-le-Guillaume, pour prier instamment ceux de nos collègues auxquels sont accordées des allocations pour la restauration de nos monuments historiques, de veiller sévèrement à ce que, dans ces restaurations, nulle infraction ne soit commise aux règles essentielles de la saine archéologie. Si leurs conseils, si leurs remontrances ne sont point écoutés, ils doivent, sans hésitation aucune, prévenir les récalcitrants que la subvention promise ne sera point soldée; les fonds de la Société ne devant, sous aucun prétexte, être employés à altérer le caractère archéologique des monuments qu'ils sont destinés à restaurer et à conserver.

Ceux de nos collègues qui sollicitent et obtiennent des allocations pour fouilles et recherches archéologiques, contractent une obligation d'une autre nature, que quelques-uns oublient, j'ai le regret de le dire, et que, pour cette raison, je crois opportun de rappeler ici. C'est, les travaux terminés, de faire leur possible pour nous adresser sans retard le compte rendu de leurs découvertes, pour être inséré au *Bulletin monumental;* faute de quoi, nos fonds seraient depensés sans profit aucun pour la science et pour les membres de la Société, qui ne seraient point mis à même de connaître les résultats obtenus au moyen de ces fouilles et de ces recherches. En pareil cas, le bénéfice de nos subventions serait seulement et uniquement pour ceux de nos

collègues auxquels ces subventions sont accordées, et tel n'est pas, on le comprend, le but que se propose la Société française d'Archéologie.

Les allocations des Congrès de Moulins, d'Angers et de Vendôme ont été en partie soldées depuis longtemps par M. le trésorier, et, sauf quelques exceptions, aucun rapport n'a été transmis à la direction du *Bulletin*. Je prie donc ceux de nos collègues qui, par suite des tristes événements de ces derniers temps, n'ont pu encore rédiger à loisir les comptes rendus de leurs explorations, de vouloir bien ne pas tarder davantage à nous transmettre ces importants documents, pour prendre place, suivant nos usages, dans la Chronique du *Bulletin monumental*.

G. DE COUGNY.

Lettre de M. l'abbé Gareiso, inspecteur du département du Gard. — M. l'abbé Gareiso, inspecteur de la Société française d'Archéologie et supérieur du grand séminaire de Nîmes, a eu l'obligeance de me transmettre deux notes émanant de l'évêché et contenant d'importantes recommandations adressées par Mgr Plantier au clergé de son diocèse. La première concerne le musée du grand séminaire, créé par notre vénérable inspecteur ; et la seconde, les archives diocésaines, nouvellement organisées par Sa Grandeur.

« Des collections variées se forment au grand séminaire... M. l'abbé Gareiso, qui s'en occupe avec tant de compétence et d'activité, recevra avec gratitude tout ce qu'on voudra bien lui transmettre. Il existe dans les paroisses une foule d'objets touchant à l'archéologie sacrée, et qui, négligés ou dédaignés, menacent de tomber en poussière... Qu'on adresse ces restes précieux à notre grand séminaire, toutes les fois qu'ils peuvent être disponibles ; dans l'écrin où ils seront placés, ils vivront entourés de l'honneur qu'ils méritent, et contribueront, pour une certaine part, à étendre l'instruction des jeunes clercs du diocèse. »

En créant son musée diocésain, M. l'abbé Garciso a eu un

but essentiellement utile et pratique, indiqué par la note de Mgr Plantier. Tous les objets antiques, et il en possède de fort curieux, par lui collectionnés et classés avec soin, lui servent de sujet de démonstration pour le cours d'archéologie qu'il professe durant l'année scolaire aux élèves de son séminaire.

Dans sa seconde note, Mgr Plantier s'exprime ainsi : « Qu'il en soit de même pour les manuscrits ou documents imprimés se rapportant à l'histoire locale des paroisses, ou à l'histoire générale de l'Église de Nîmes. » Mgr Plantier invite les membres du clergé à adresser ces documents à l'archiviste du diocèse, chargé par lui de les rassembler et de les coordonner.

Il serait à désirer que l'exemple donné par l'illustre évêque de Nîmes fût suivi par tous ses vénérables collègues dans l'épiscopat. C'est dans ce but principalement que je reproduis ici les deux notes que l'on vient de lire. Le clergé français n'a-t-il pas un intérêt tout particulier à s'adonner à l'étude de l'archéologie, et à travailler, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, à la diffusion de cette science si éminemment utile au point de vue de l'art chrétien?

A mon passage à Nîmes, au printemps dernier, j'eus l'avantage de voir M. l'abbé Gareiso et de m'entretenir avec lui des questions archéologiques qui pouvaient intéresser le département dont l'inspection lui est confiée. Il m'annonça alors l'heureuse nouvelle de la prochaine restauration de la cathédrale sous la direction de M. Revoil. M. Gareiso me fait savoir aujourd'hui que ces travaux sont commencés, et qu'après la réfection de la toiture on entreprendra la restauration de la façade de Saint-Castor, œuvre délicate et difficile, vu son état actuel et les fâcheuses modifications qu'elle a subies à diverses époques. Cette façade est ornée d'une fort belle frise historiée que l'on attribue au XIe siècle. Un détail m'a tout particulièrement frappé par sa singularité : c'est l'image du Père éternel, représenté sous la figure d'un vieillard appuyé sur un bâton, étrange attribut de l'âge que lui a prêté l'imagier.

Entre les mains de M. Revoil, la cathédrale de Nîmes reprendra bientôt son ancien caractère de beauté et de grandeur. Le

soin attentif, je dirai plus, le respect scrupuleux avec lesquels cet habile architecte a restauré la façade et la nef de Saint-Trophyme, d'Arles, ne sauraient laisser aucun doute à cet égard.

G. DE COUGNY.

Une légende de faïence. — L'intéressant article sur la vente d'objets d'art et de curiosité à Caen (1) m'a remis en mémoire un pot de faïence assez grossière que j'ai vu il y a quelques années à Toulouse chez M. Pujol, collectionneur et marchand bien connu de cette ville.

Sur la panse blanche de ce vase on lisait, en lettres bleues, les rimes suivantes :

Le veau le bœuf et le mouton
Font ensemble un très-bon bouillon
Mais pour le rendre encore plus bon
Il faut y joindre un bon chapon.

Ce vase a été depuis acquis par un marchand de curiosités de Bordeaux.

ED. DE R.

Société historique de Compiègne. — Nous recevons les deux fascicules formant le premier volume du *Bulletin de la Société historique de Compiègne,* fondée en 1868 par nos collègues MM. Woillez et Demarsy, et qui a compté dès son origine un certain nombre de membres de la Société française. — Voici l'analyse des principaux travaux que renferme ce volume : *La pierre Tourniche, ou Pierre qui tourne, du Mont-Saint-Marc (forêt de Compiègne),* par M. Plessier ; — *Sépultures gauloises découvertes au Tremblaye, près Verneuil-sur-Oise,* par M. Woillez ; — *Notice sur deux cachets d'oculistes, trouvés dans la forêt de Compiègne,*

(1) *Bulletin monumental,* année 1873, p. 405.

par M. de Roucy. Le premier porte : M. L. MARITV [MI. PACCIANV] M ADASPRITV — M. L. MARITV [DIALEPIDOS AD]..... — Le deuxième : C. FVSCIANI. IVSTI [DIAROD AD IMPET — SEN. MATIDIANI] DIACHOLES. — *Fouilles exécutées à Gury en 1869 ; Découverte d'un cimetière mérovingien,* par M. de Roucy (avec dix planches). — *Les vitraux byzantins de la cathédrale de Noyon,* par M. Rendu. — *Deux notices numismatiques,* par M. du Lac. — *Rues, hôtels et quartiers de Compiègne,* par M. Aubrelicque. — *Changements de noms de Compiègne, de ses rues et des communes voisines, pendant la période révolutionnaire,* par M. Sorel; — *Les bienfaiteurs du Collége,* par M. de Labrunerie ; — *Les gouverneurs et majors de la ville,* par M. de Brécourt ; — *Vins de présent offerts à Louis XIV,* et *Séjour de Louis XV en 1764,* par M. Demarsy ; — *La police et le commerce au* XVIIIe *siècle,* par M. de Roucy; — *La fête de l'Etre suprême,* par M. Sorel ; — La biographie est représentée dans ce volume par une étude de Th. Aubrelicque sur le cardinal d'Ailly et une notice de M. Demarsy sur M. Emmanuel Woillez, mort président de la Société, et qui avait été plusieurs fois lauréat de la Société française et de l'Institut des provinces. — Parmi les notices sur les localités des environs, nous trouvons : *Les Célestins de Saint-Pierre-en-Chastres,* par M. de Roucy; *Bellenglise,* par M. l'abbé Gordière, et l'*Église de Ribécourt,* par M. Rendu. — Nous aurons fini ce rapide aperçu des travaux de la Société de Compiègne quand nous aurons mentionné deux comptes rendus par M. Demarsy. Nous ne saurions trop féliciter cette association d'être restée exclusivement dans le cadre des études locales et d'avoir cherché dans le pays le sujet de ses travaux.

Société des Antiquaires de Picardie. — L'une des sociétés fondées en France par suite de l'initiative provoquée par les réunions provinciales de M. de Caumont, la Société des Antiquaires de Picardie a établi dans ses statuts l'ancienne obliga-

tion académique de tenir une séance publique annuelle, et de mettre ainsi le public au courant de ses travaux. Depuis la guerre de 1870, il n'avait pas été possible de reprendre cette tradition, et ce n'est que le 20 juillet dernier que la Société a tenu sa séance à l'hôtel de ville d'Amiens. M. Leleu, président, a donné lecture d'un discours sur l'*Archéologie;* M. Garnier a présenté le compte rendu des travaux de la Société, et MM. Dubord et Salmon ont lu des études sur les rues et les Carmélites d'Amiens. Dans la même séance, la Société a décerné les deux prix qu'elle doit à la libéralité de ses anciens membres, MM. Leprince et Ledieu. Le sujet avait été laissé au choix des concurrents, qui devaient seulement traiter un sujet relatif à la Picardie. Dans le concours d'histoire, le prix (médaille de 500 fr.) a été décerné à l'*Histoire des Abbayes de Saint-André et Saint-Josse-aux-Bois*, de M. A. de Calonne, et une mention honorable accordée à M. l'abbé Lefevre pour un travail sur *Senarpont.* Dans la section d'Archéologie, le prix n'a pas été décerné; seulement une médaille d'argent a été, à titre d'encouragement, accordée à un mémoire de M. Édouard de Morgan, sur l'Archéologie préhistorique en Picardie.

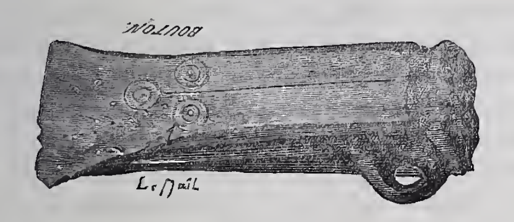
A. DEMARSY.

Société d'émulation d'Abbeville. — M. Hecqnet d'Orval vient de publier une courte notice, extraite du prochain volume de la Société d'Émulation d'Abbeville, dans laquelle il rend compte des fouilles qu'il a eu l'occasion de faire à Tœuflles, Miannay et Port, près d'Abbeville. Ces fouilles ont fait découvrir plusieurs cimetières renfermant des tombes en pierre de l'époque mérovingienne, dans lesquelles ont été recueillis des objets aujourd'hui déposés au musée d'Abbeville.

A. D.

Hache celtique, découverte par M. Le Beuf, d'Avranches. — M. Le Beuf m'a envoyé la photographie, de grandeur natu-

relle, d'une très-jolie petite hache celtique en bronze, par lui trouvée tout dernièrement dans la commune du Val-Saint-Père, près Avranches. Cette hache, me dit M. Le Beuf, fut découverte avec cinquante-neuf autres, au lieu dit les Rutz, en 1845. Elles étaient renfermées dans un vase de terre et enfouies à un mètre de profondeur. Par je ne sais quel hasard, la hache dont il est ici question avait été déposée, lors de sa découverte, dans la fente d'un arbre voisin, où elle était demeurée engagée de telle façon que M. Le Beuf a eu une peine extrême à l'en extraire. Il résulte des informations prises sur les lieux, que de toutes les haches trouvées, comme je viens de le dire, en 1845,



celle-ci était la seule qui portât l'ornement composé de trois cercles, avec un point au centre. D'où vient cette hache? que signifient les trois cercles que l'on y remarque? C'est une question dont je laisse la solution aux spécialistes de l'âge de bronze. Je me contenterai de signaler une observation que me transmet M. Le Beuf dans sa lettre d'envoi. M. Le Beuf a trouvé dans le *Recueil d'antiquités* du comte de Caylus le dessin de deux haches, également en bronze, sur lesquelles on remarque les mêmes ornements, mais en bien plus grand nombre et disposés d'une manière différente. Ces deux haches, dit le comte de Caylus, lui avaient été envoyées d'Herculanum.

Une observation m'est suggérée par la lecture de l'excellent

Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique. Dans une très-savante dissertation relative à divers objets trouvés dans ce pays, et dont la provenance a été longuement discutée, M. Schuermans attribue à l'art étrusque deux de ces objets portant l'ornement en rond avec un point au centre. J'ajouterai que le même ornement se rencontre sur un couteau-rasoir du Danemarck et sur un bracelet suisse, reproduits par sir John Lubbock dans son ouvrage intitulé *l'Homme avant l'histoire.* Doit-on, dans ces cercles concentriques, reconnaître, comme le voudrait Wiberg : « les dessins les plus simples, suggérés par la nature, qui se retrouvent partout », ou y voir l'indice d'une origine commune et d'une importation étrangère? c'est ce que je laisse à d'autres à décider. Je crois toutefois que sur la hache de M. Le Beuf, qui, vu sa petite dimension, doit être rangée parmi celles que l'on désigne ordinairement sous le nom de *Haches votives,* les trois cercles concentriques ont, suivant toute vraisemblance, une signification mystique ou cabalistique. J'oubliais de faire observer que la face opposée à celle qui est figurée sur le dessin photographié ne porte qu'un seul cercle.

G. DE COUGNY.

Une barque scandinave retrouvée dans un tumulus de la Norwége. — Le dernier envoi des volumes publiés par l'*Université royale de Christiania* nous entretient d'une fort curieuse découverte dans la paroisse de Tune, déjà connue par l'inscription runique qu'on y a rencontrée. Des fouilles tentées dans un tumulus circulaire ont fait retrouver un squelette humain, des perles de verre coloré, les débris d'une selle en bois, un patin de neige, des restes métalliques, parmi lesquels on crut reconnaître la pointe d'une lance ou d'un javelot et la garniture d'un bouclier. Des ossements furent reconnus pour ceux de chevaux d'âges différents. Nous passons la description de tout ce qui accompagnait la sépulture, pour dire que celle-ci était ménagée dans un *navire,* dont la quille, d'un seul morceau parfaitement conservé, a 43 pieds 1/3 de longueur.

La largeur du vaisseau devait être d'au moins 13 pieds. Les deux extrémités sont terminées en pointe; quant au nombre de rames qui devaient servir à la propulsion, il n'a pu être constaté, la partie supérieure du navire n'ayant pas été préservée, comme celle de dessous, par une épaisse couche de terre crayonneuse. Ce petit vaisseau était aussi mû par la force du vent; car au milieu on a trouvé l'emplacement d'un mât qui pouvait s'abaisser au besoin; on a même recueilli un morceau de ce mât. On a trouvé également le gouvernail, qui était placé non loin du mât et sur l'un des côtés du vaisseau. Tout cela est soigneusement travaillé, et même avec un certain luxe, car on voit des moulures et quelques ornements sur les diverses membrures du vaisseau. Le mât et quelques pièces intérieures étaient en bois de sapin, les parties solides en chêne.

Les antiquaires norwégiens qui publient ces intéressants détails (1) font remarquer que les dimensions de ce vaisseau ne permettent pas de supposer que celui-ci ait pu servir aux lointaines expéditions de l'époque à laquelle il doit appartenir, (soit du VIIIe siècle au commencement du XIe). Il a pu naviguer le long des côtes ou faire des voyages de courte durée. La découverte est cependant fort curieuse, surtout si l'on ajoute que cet ancien produit de l'art scandinave a été soigneusement transporté à Christiania pour être exposé dans la collection des antiquités norvégiennes appartenant à l'Université de cette ville.

L'auteur du compte rendu que nous avons sous les yeux cite le passage d'un ancien auteur, qui raconte ainsi l'enterrement d'un héros contemporain du personnage dont on vient d'examiner la sépulture : « Harald Hildetand avait été tué à la bataille de Braavalla. Sigurd Ring donna ordre de porter le cadavre du défunt roi dans le tumulus avec le chariot sur lequel il avait combattu. Le cheval fut tué, et Sigurd fit placer la selle, dans le tombeau, afin que Harald pût choisir, s'il le voulait, pour se rendre dans le Valhalla, soit son cheval, soit son charriot (1). »

(1) Publication in-4° de l'Université royale de Norwége. Christiania, *Imp. Ringvold*, 1872.

Diverses citations des sagas de cette époque font voir, d'ailleurs, que le fait d'inhumer des cadavres avec des navires n'était pas très-rare : ainsi Snorro raconte que Haakon le Bon, après avoir vaincu les fils de Gunhild à Rastarkalv, fit amener les vaisseaux de ses ennemis sur le rivage; les cadavres y furent placés, et on recouvrit le tout de terre et de pierres. Notre auteur nous indique, en donnant ces détails, que précédemment on avait bien rencontré dans les tumulus scandinaves des débris de navires, mais presque toujours dans un état de décomposition tel qu'on ne pouvait rien en recueillir. Jusqu'ici on n'a rien signalé de semblable dans nos contrées. Il est possible, cependant, que tôt ou tard nos antiquaires normands soient appelés à constater sur notre littoral des faits similaires. Avec la découverte de Pitres (2), on peut dire que l'archéologie normande est entrée dans une nouvelle voie.

Ch. R.

Découverte archéologique dans les environs d'Arles. — Une curieuse découverte vient d'être faite dans les environs de la ville d'Arles. Il s'agit d'une coupe antique en verre déterrée par un paysan qui labourait son champ. Cette coupe est composée de deux parties : l'une en simple verre ordinaire, forme le vase lui-même; la seconde est un ornement superposé en verre rouge. Cet ornement, dont la conservation est parfaite, forme une suite d'ovales liés par des nœuds curieusement enchevêtrés.

Un rebord circulaire règne au sommet de cet ornement.

La coupe porte sur une de ses parois une inscription latine qu'on est parvenu à déchiffrer : *Divus Maximiamus Augustus.*

La coupe de l'empereur Maxiamus n'a pas de pied.

Les coupes de festins étaient presque toutes faites ainsi.

Un esclave, debout auprès du convive, la passait toute pleine

(2) Note sur deux fibules scandinaves, retrouvées à Pitres, par M. l'abbé Cochet. — Rouen, 1870.

et la gardait, une fois vidée, sans qu'elle reposât jamais sur la table.

Les coupes de verre étaient des objets du plus haut prix dans l'antiquité, car le verre était rare, et l'art de le travailler était tenu très-secret par ses possesseurs. F. DE CHAVIGNY.

Consolidation de l'église de Tébessa. — M. Delapart, curé de Tébessa (Algérie, province de Constantine), membre de la Société française d'Archéologie, nous informe que les travaux de consolidation et de restauration que réclamait l'église de Tébessa viennent d'être commencés.

Cette église est un ancien temple pseudo-périptère, qui passe pour avoir été dédié à Minerve, et l'un des monuments romains les mieux conservés qui soient restés sur le sol de l'Algérie. Cet édifice, d'ordre corinthien, orné d'une frise richement sculptée, précédé d'un péristyle, offre une grande ressemblance avec la Maison Carrée de Nîmes. Lorsqu'il fut affecté au service du culte catholique, à l'époque de l'établissement des Français à Tébessa, on eut la malencontreuse idée de le surmonter d'une coupole orientale de l'effet le plus disparate avec l'architecture primitive du monument. Cette coupole, pour ainsi dire mieux inspirée que ses constructeurs, s'est écroulée d'elle-même, une nuit de l'hiver dernier, laissant l'église à ciel ouvert.

Outre la reconstruction d'une toiture mieux appropriée au monument, les colonnes du péristyle et quelques autres parties de l'édifice, déjà munies d'armatures de fer pour protéger leur solidité gravement compromise, réclamaient d'urgents travaux de consolidation. Ce sont ces travaux qui s'exécutent en ce moment. La Société française d'Archéologie s'est associée à cette œuvre par l'allocation d'une somme votée durant le Congrès de Châteauroux.

M. Delapart nous annonce aussi que Mgr Robert, évêque de Constantine et d'Hippone, qui porte l'intérêt le plus éclairé à l'enseignement des études archéologiques, qu'il recommande expressément aux prêtres de son diocèse, vient de fonder un musée d'antiquités au petit séminaire de Constantine.

La Société française d'Archéologie est heureuse d'apprendre cette bonne nouvelle, et elle espère que le zèle de Mgr Robert pour l'enseignement des études archéologiques produira les plus heureux résultats dans ce pays, si riche en précieux débris de l'antiquité, si fécond en souvenirs historiques dominés par la grande figure de saint Augustin, l'illustre évêque d'Hippone.

J. L.

Vitraux modernes et réparations dans le département de l'Oise. — La fabrique de vitraux du Mesnil-Saint-Firmin, dirigée par M. Bazin et par notre collègue M. Latteux, vient d'être chargée d'importants travaux dans le département de l'Oise. Nous signalerons notamment une verrière de l'arbre de Jessé pour la cathédrale de Noyon, dont M. l'abbé Muller a donné la description dans le dernier numéro de la *Revue de l'Art chrétien* de l'abbé Corblet; la restauration des beaux vitraux du XVe et du XVIe siècle de l'église d'Agnetz près Clermont, etc.

A. DEMARSY,
Inspecteur de l'Oise.

BIBLIOGRAPHIE.

Notre collègue, M. Tholin, vient de publier une notice sur les sépultures anciennes du Lot-et-Garonne, notice qu'il nous donne comme prémices du répertoire archéologique de ce département, dont il recueille les matériaux depuis plusieurs années. Je suis heureux d'apprendre cette bonne nouvelle aux lecteurs du *Bulletin,* et je félicite notre savant et laborieux inspecteur de la bonne pensée qu'il a eue d'entreprendre une œuvre aussi importante et aussi utile. On sait combien M. de Caumont recommandait et avait en haute estime cette sorte de travaux, dont il nous a laissé un si remarquable modèle dans sa statistique monumentale du Calvados. Pouvons-nous mieux honorer la mémoire de notre regretté fondateur, qu'en nous conformant à ses leçons et en suivant, autant qu'il nous est possible, ses exemples. C'est pour M. Tholin, un titre de plus à notre gratitude.

Jusqu'ici trois sépultures antéhistoriques seulement ont été découvertes dans le Lot-et-Garonne, dont une, celle du Moulin du milieu, a été décrite par notre collègue M. Combes. Les tumuli catalogués par M. Tholin, sont au nombre de trente. La plupart offrent de très-grandes dimensions et plusieurs d'entre eux présentent cette particularité qu'ils sont entourés de fossés. « Les tumuli, dit M. Tholin, sont généralement des tombeaux. Il faut seulement les distinguer des buttes factices élevées à diverses époques pour la défense militaire, ce qui, dans certains cas, n'est possible qu'au moyen de fouilles intelligentes. » Il se pourrait que les mottes, enceintes de fossés, n'eussent pas eu d'autre destination que celle ici indiquée par M. Tholin. La question dans tous les cas, serait bonne à étudier. S M. Tholin voulait se charger de faire des recherches à ce sujet, le conseil administratif de la Société française serait tout disposé, j'en suis certain, à lui allouer la subvention qu'il jugerait nécessaire. Ces fouilles fourniraient la matière d'un mémoire pour les séances que nous devons tenir à Agen en 1874.

G. DE COUGNY.

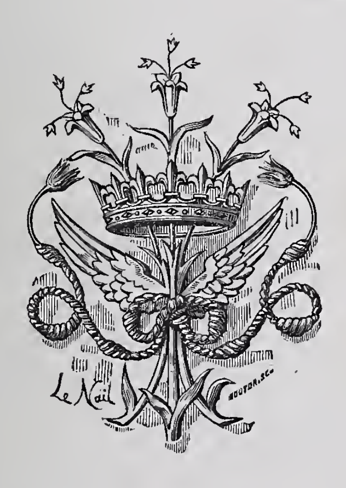
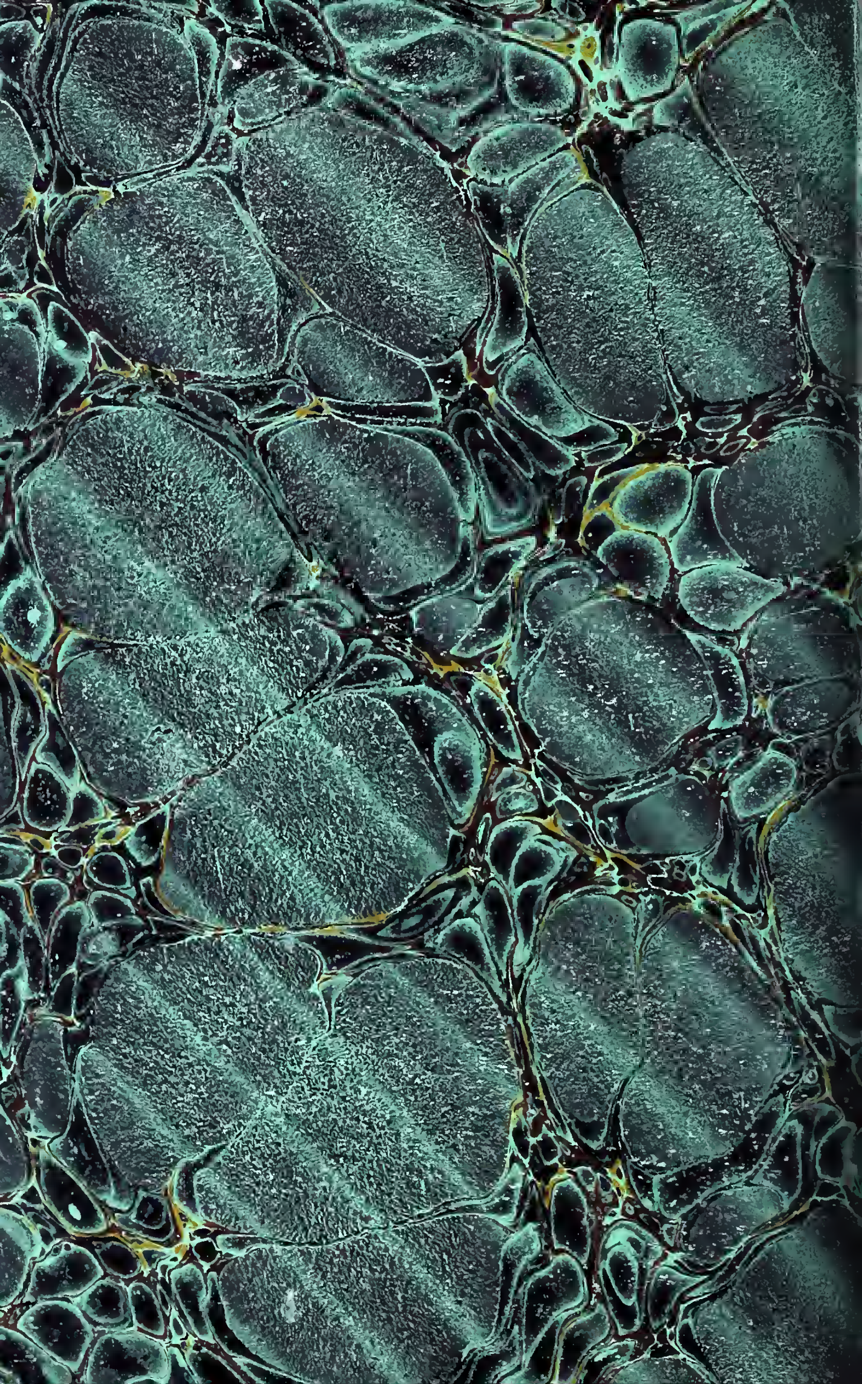
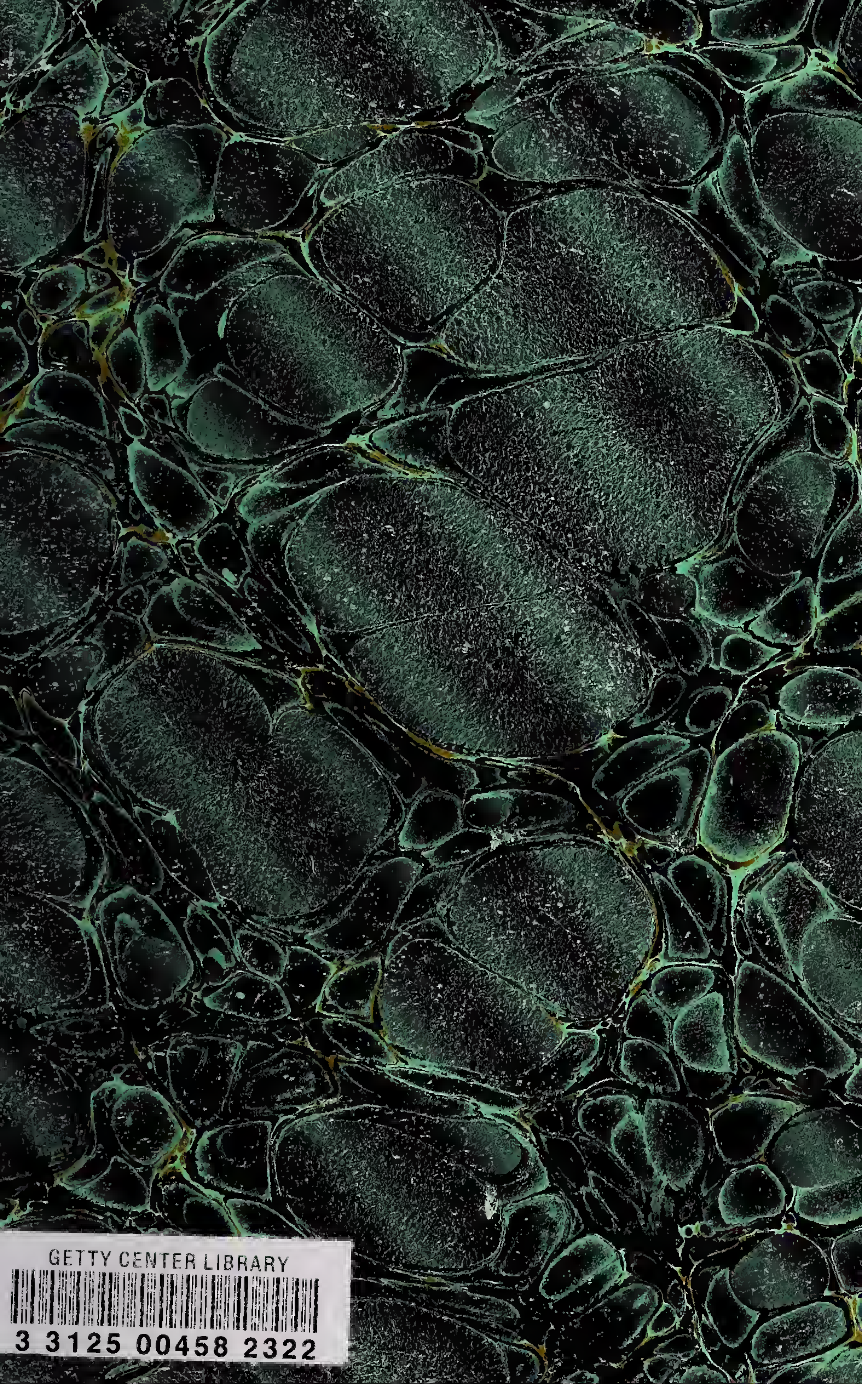


TABLE DU 39e VOLUME

Tours, imp. J. Bouserez.




GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00458 2322

